Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à 18h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Mme DELLANEGRA Séverine – Maire de la commune

Présents : Mmes et MM. DELLANEGRA Séverine - BESANÇON Julien - CHIOUSSE Céline - MORRA Geoffroy - SALLE Christiane - DEMARQUE Mickaël - CHARNOZ Isabelle - IMBERT Frédéric - ORIOL Anne-Claire - ISNARD Robert - HUMBERT Didier - TOULOUSE Thierry - INVERNON Patrice - LAFUENTE Armand - CAMINADE Yves - LAPORTE Jean-Michel - RIPOLL Fabien - RAMELLA-BAGNERI Stéphanie - PRIEGO Sandrine - LIOZON Jorris - HAINY Isabelle - MAGNIER Stéphanie - HERVE Alexia - SANCHO Thierry - PERRET Christophe - TEIXIER Tania – JARRY Claudy – COZZOLINO Jean-Jacques

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : Mmes et MM. BEAUMONT Anne - MEIFFRE André - ENDERLE Patricia - PAULIN Joëlle – BALBIS Cathy

Absent(s) excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : Mme CHIOUSSE

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 136/26 - Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public et des rapports annuels du délégataire en eau potable et assainissement 2025 de l'ACCM

Rapporteur : M. BESANÇON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3, L.1413-1, L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 ;

Nomenclature : 5.7

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Vu la délibération n° 2026_220 du Conseil communautaire de Communauté d'Agglomération ACCM en date du 13 octobre 2026 relative aux rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif au titre de l'année 2025 ;

Vu les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif établis au titre de l'exercice 2025, annexés à la présente délibération ;

Vu les rapports annuels remis par les délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement au titre de l'exercice 2025, annexés à la présente délibération ;

Vu l'examen de ces rapports par la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 8 septembre 2026 ;

Considérant que les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif présentent des indicateurs techniques et financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

Considérant que ces documents permettent d'informer les élus et les usagers sur les conditions de fonctionnement, la qualité, les performances et la tarification des services publics concernés ;

Considérant que les rapports annuels des délégataires apportent des informations complémentaires sur l'exécution des contrats de délégation de service public ;

Considérant que, conformément à l'article D. 2224-3 du Code général des collectivités territoriales, les rapports sur le prix et la qualité des services publics doivent être transmis aux communes membres afin d'être présentés à leur conseil municipal ;

Considérant qu'il appartient en conséquence au conseil municipal de prendre connaissance des rapports transmis par la Communauté d'Agglomération ACCM.

Considérant que les documents complets sont annexés à la présente délibération et sont déposés sur le site d'ACCM accompagnés de la note de synthèse des principaux indicateurs.

Je vous demande de bien vouloir,

1 - PRENDRE ACTE des rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif établis au titre de l'exercice 2025, tels qu'annexés à la présente délibération.

2 - PRENDRE ACTE des rapports annuels remis par les délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement au titre de l'exercice 2025, tels qu'annexés à la présente délibération.

3 -PRÉCISER que les rapports seront mis à la disposition du public et publiés dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4 - CHARGER Madame le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement des formalités nécessaires.

Fait et délibéré à SAINT-MARTIN-DE-CRAU, le 3 novembre 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Séverine DELLANEGRA
Le Maire
La Présidente de séance

Céline CHIOUSSE
2ème Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

MAIRIE DE ST-MARTIN-DE-CRAU (B.-du-Rh.)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif

Collectivité
Arles Crau Camargue Montagnette

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi le 03-08-2026

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Sommaire

1. Caractérisation technique du service **3**

1.1. Présentation du territoire desservi 3

1.2. Cadre contractuel 3

1.2.1. Les contrats 3

1.2.2. Les avenants 3

1.2.3. Les délibérations du conseil communautaire 4

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service 4

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie 5

1.5. Volumes facturés 6

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 7

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7

1.8. Le patrimoine du service 8

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 9

1.10. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0) 11

1.11. Bilan des volumes et des boues 12

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service **13**

2.1. Modalités de tarification 13

2.1.1. Tarifs domestiques 13

2.2. Facture d'assainissement type 16

2.3. Recettes de la collectivité 18

2.4. Recettes de l'exploitant 20

3. Indicateurs de performance **21**

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 21

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 21

3.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux 23

3.4. Performance des réseaux 24

3.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 26

3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 27

3.7. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) 28

3.8. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 30

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Indice de connaissance des rejets (P255.3) 31
Durée d'extinction de la dette de la collectivité 32
Indicateurs de performance de clientèle 33
Taux de réclamations écrites (P258.1) 33
Taux d'impayés (P257) 33
3.9.
3.10. **Financement des investissements** **34**
3.11. Montants financiers – Compte administratif 34
3.11.1. État de la dette du service 34
3.11.2.
4. **Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement** **36**
4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité 36
4.2.
Tableau récapitulatif des indicateurs **37**
5.
5.1. **ANNEXES** **38**
6. Compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) 38
7. Factures assainissement – 120 m³ par commune 39

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Arles Crau Camargue Montagnette (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : ARLES, TARASCON, SAINT-MARTIN-DE-CRAU, SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, BOULBON

1.1.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
ARLES, BOULBON, SAINTES MARIES DE LA MER, TARASCON, SAINT MARTIN DE CRAU	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport

Cadre contractuel

1.2.

Les contrats

1.2.1.

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
ARLES - SAINTES MARIES DE LA MER				
DSP ASSAINISSEMENT	ACCM Assainissement (filiale SAUR)	Concession de service public	02/02/2016	01/02/2028
TARASCON				
DSP ASSAINISSEMENT	ACCM Assainissement (filiale SAUR)	Concession de service public	01/02/2017	01/02/2028
BOULBON - SAINT MARTIN DE CRAU				
DSP ASSAINISSEMENT	ACCM Assainissement (filiale SAUR)	Concession de service public	01/03/2017	01/03/2028

1.2.2.

Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
DSP ASSAINISSEMENT (ARLES)		
Avenant #1	02/02/2016	Création de la société dédiée ACCM Assainissement
Avenant #2	01/01/2018	Intégration de la nouvelle STEP des Saintes Maries de la Mer, inventaire suppression et intégration des PR, curage des ouvrages, rémunération, révision des prix, reversement
Avenant #3	01/06/2018	Redevance pour les eaux usées non issues du service AEP, contrôle des branchements lors des ventes immobilières
Avenant #4	01/04/2019	Prestations ANC
Avenant #5	07/12/2022	Dotation annuelle renouvellement électromécanique

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1. Définition de l'assiette de la redevance assainissement pour les eaux non issues du service public de l'eau potable (délibérations du conseil communautaire n° 2018-69 en date du 16/05/2018). Cette délibération consiste à la mise en place de forfaits au m² de SHON pour les foyers s'alimentant à une source ne relevant pas d'un service public mais de fait générant un rejet d'eaux usées au service d'assainissement collectif ;
2. Délibérations (CC 2020_019 et CC2020_020 du 6 mars 2019) pour approbation des zonages d'assainissement en cohérence avec PLU de Saint-Martin-de-Crau et des Saintes-Maries-de-la-Mer.

1.2.3.

3. Délibération (CC2019_084 du 15 mai 2019) approuvant la révision des modalités d'application et de recouvrement de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) et des surtaxes assainissement qui annule et remplace la délibération 2019-068 du 3 avril 2019.
4. Délibération Assainissement (CC2021-094 du 5 juillet 2021) approuvant le zonage d'assainissement, suite à l'enquête publique concomitante avec PLU de Saint-Pierre de Mézoargues.
5. Délibération assainissement (CC 2021-095 du 5 juillet 2021) approuvant l'avenant au règlement de service du SPANC précisant un modèle de cahier des charges pour étude de sol et définition des filières.
6. Délibération (CC2021-127 du 22 septembre 2021) approuvant les règles d'application de la loi Brottes relative aux coupures d'eaux pour les résidences secondaires, établissements commerciaux, artisanaux et industriels, pour défaut de paiement des factures d'eau et d'assainissement.
7. Délibération (CC2023_160 du 15 novembre 2023) approuvant le rapport prix eau aep eu 2022
8. Délibération (CC2022-177 du 7 décembre 2022) approuvant l'avenant N°5 en Assainissement.
9. Délibérations (CC2024_209 du 5 décembre 2024) Approbation des redevances assainissement applicables au 1er janvier 2025.
10. Délibérations (CC2024_211 du 5 décembre 2024) approuvant le rapport sur le prix et qualité du service eau potable, assainissement et assainissement non collectif 2023.
11. Délibération (CC2025_020 du 27 février 2025) approuvant le budget annexe de l'assainissement - Créances éteintes 2025.
12. Délibération (CC2025_029 du 27 février 2025) approuvant la réforme redevance agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.
13. Délibération (CC2025_197 du 5 décembre 2025) approuvant le rapport sur le prix et qualité du service eau potable, assainissement et assainissement non collectif 2024.
14. Délibération (CC2025_198 du 5 décembre 2025) approuvant Révision des modalités d'application et de recouvrement de la PFAC - Abrogation de la délibération n°2019-084 du 15 mai 2019.
15. Délibération (CC2025_200 du 5 décembre 2025) approbation des redevances assainissement applicables au 1er janvier 2026.
16. Délibération (CC2025_201 du 5 décembre 2025) approbation des redevances du service public assainissement non collectif applicables au 1er janvier 2026.
17. Délibération (CC2025_202 du 5 décembre 2025) approuvant la mise à jour du règlement de service d'assainissement collectif applicable au 1er janvier 2026.

1.3.

Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche	Commentaire
	ARLES	
Collectivité	Renouvellement - de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations et de leurs annexes, du génie civil, Plantations	Article 39.1
Exploitant	Entretien - Branchements (partie publique), de l'ensemble des ouvrages, de la voirie, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, du génie civil, Espaces verts, Installations de téléalarme, télégestion, Toiture, couverture, zinguerie	
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, Contôle de conformité des nouveaux branchements, traitement des doléances client	
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations	
Exploitant	Mise en service - assainissement complet, des branchements	Mise en service des installations neuves (article 41.4)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

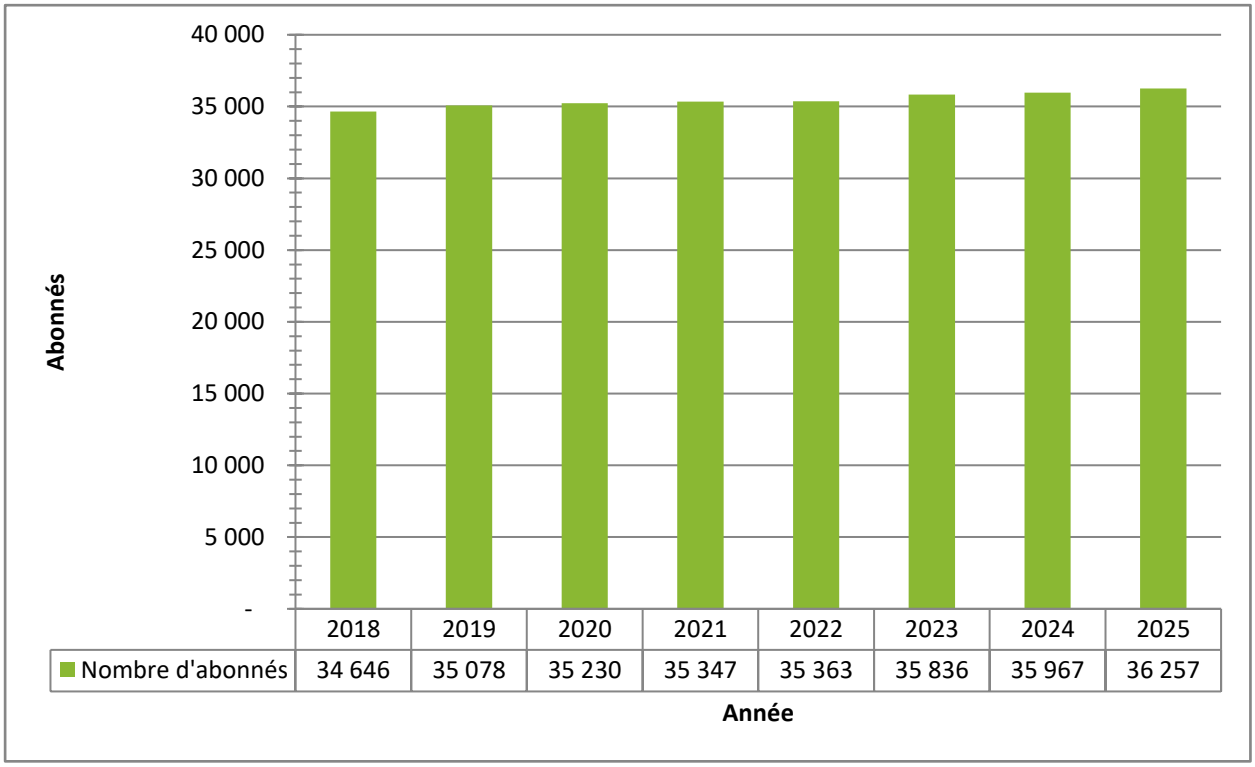
Partie	Tâche	Commentaire
Exploitant	Renouvellement - des équipements électromécaniques	Article 39.1

Nombre d'abonnés et population desservie

En 2025, le service public d'assainissement collectif a desservi 36 257 abonnés représentant une population de 92 120 habitants [1] (soit 2,5 habitants/abonné).

1.4.

Nombre total d'abonnés en 2024	35 967 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2025	36 257 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2025	36 257 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2025	-
Variation en %	+0,81%



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 90,7 abonnés/km pour l'année 2025.

Le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement est de 36 425.

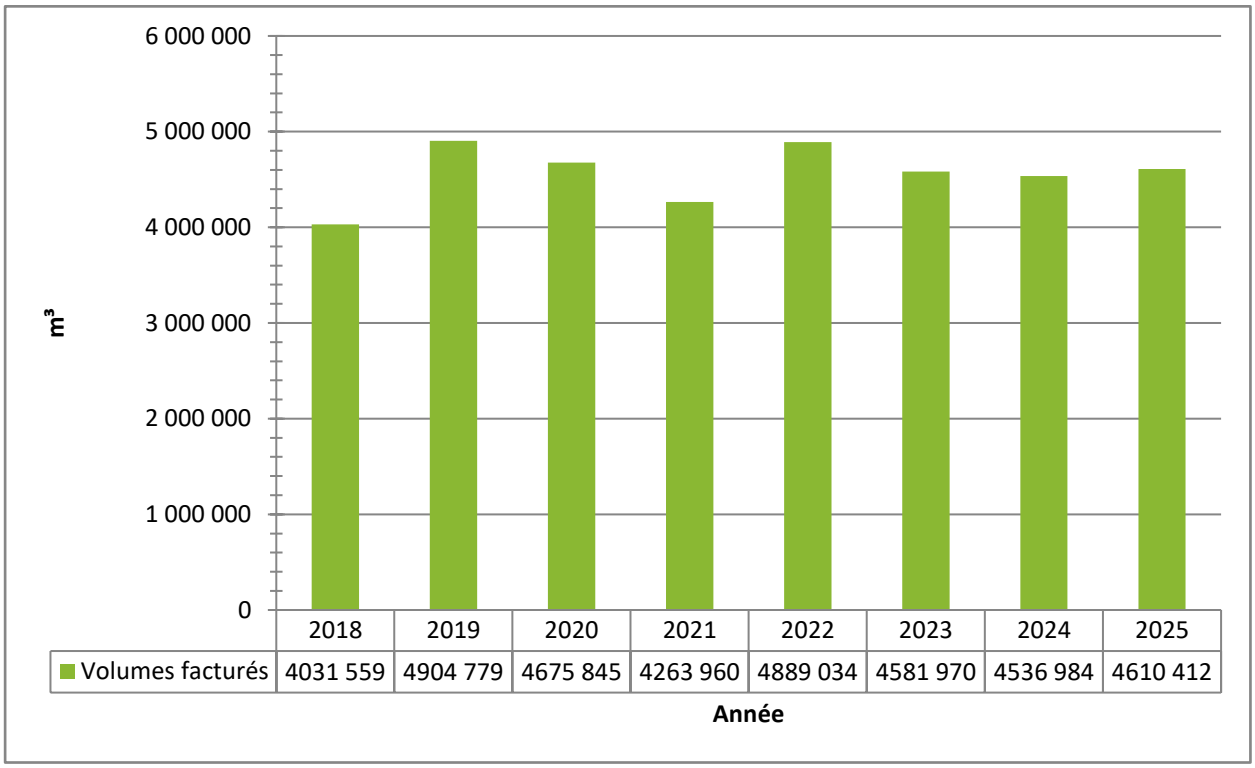
[1] Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Volumes facturés

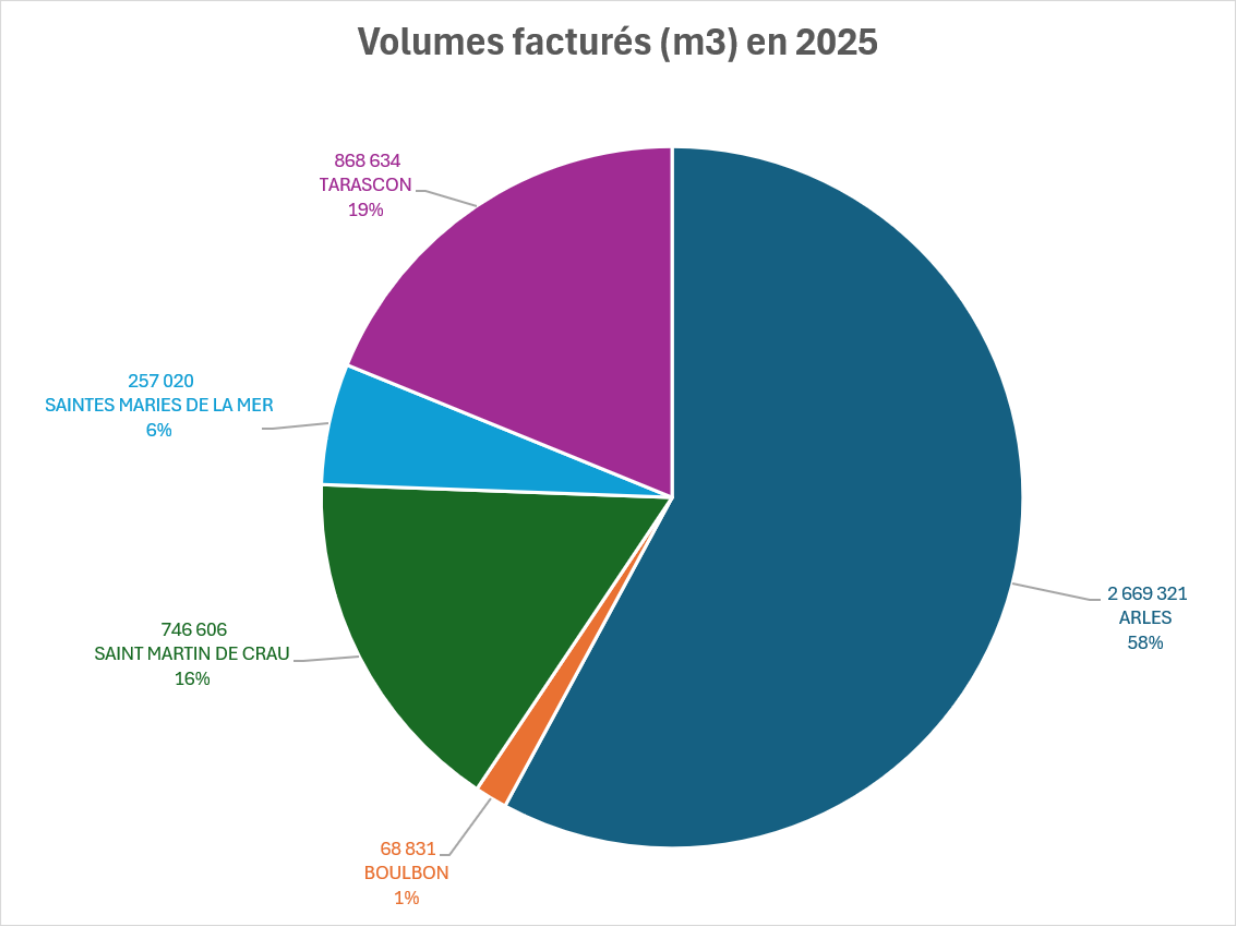
	Volumes facturés en 2024 (m3)	Volumes facturés en 2025 (m3)	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	**4 536 984**	**4 610 412**	**+1,62%**

1.5.



Le volume moyen rejeté (facturé) par **abonné** est de **127,16 m3** (126,14 m3 en 2024).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



1.6.

Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **4** en 2025 (4 en 2024)

1.7.

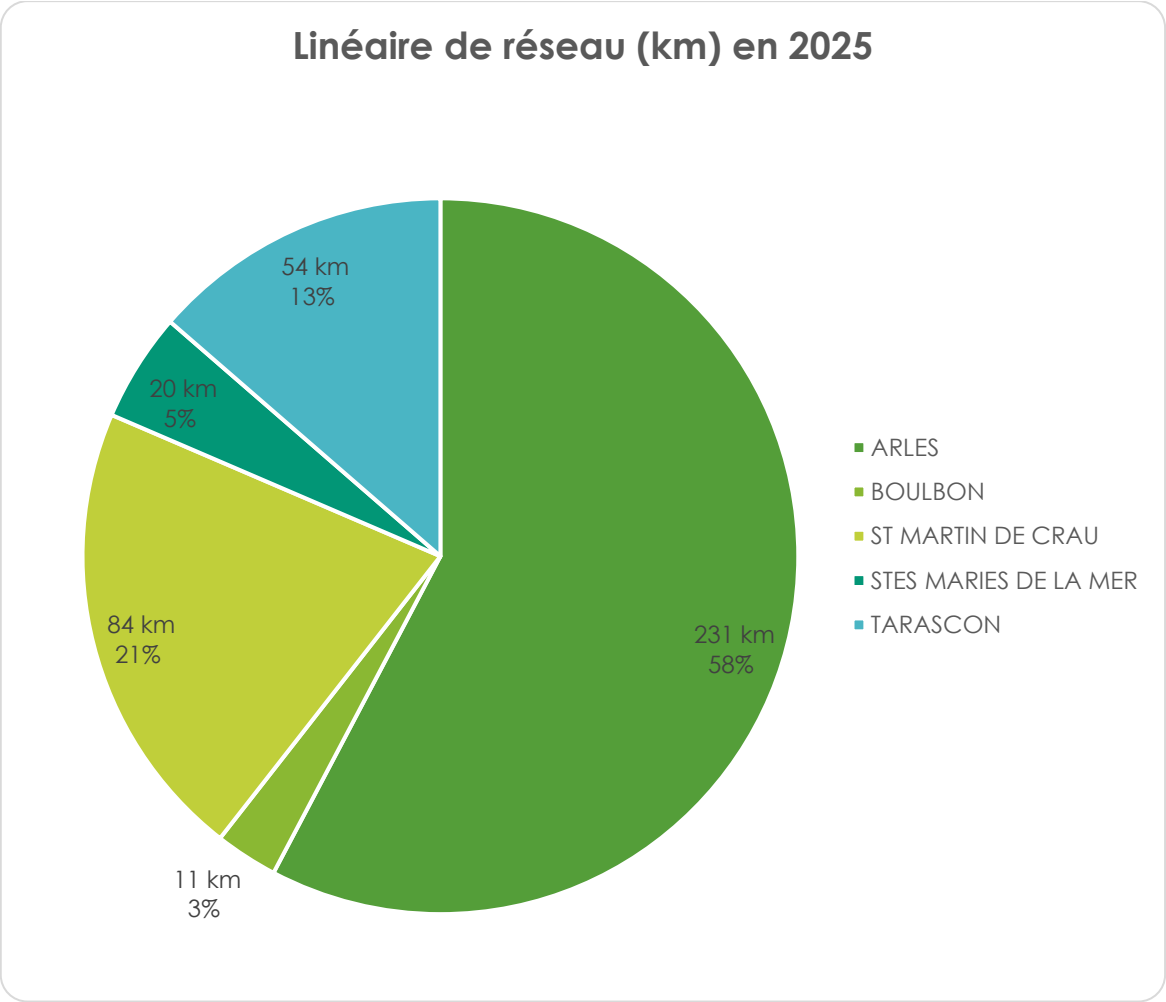
Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 0,00 km de réseau unitaire (soit 0,00 %)
- 399,54 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 399,54 km (398,43 km en 2024) et 36 719 branchements.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Le linéaire inspecté est de 11 666 mL ce qui représente un taux d'inspection télévisée annuel de 2.9%.

1.8.

Le patrimoine du service

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre de postes de relèvement	153	153
Nombre de déversoirs d'orage	12	12
Nombre de branchements	36 591	36 719

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.9.

Caractéristiques générales des stations :

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
STEP Mas Thibert	**ARLES**	60913004007	Boues activées	1 700	Déclaration	Canal Rhône à Port de Bouc
STEP Montcalde		60913004003	Boues activées	77 000	Autorisation	Le Rhône
STEP Raphèle-Moulès		60913004002	Boues activées	4 667	Autorisation	Canal Rhône à Port de Bouc
STEP Saliers		60913004004	Boues activées + infiltration	225	Déclaration	Roubine
STEP Salin de Giraud		60913004004	Filtres plantés de roseaux	2 200	Autorisation	Le Rhône
STEP Sambuc		60913004008	Filtres plantés de roseaux	450	Déclaration	Epandage
STEP village dite " le Breuil"	**BOULBON**	60913017001	Boues activées	1 500	Déclaration	La laune
STEP ZI Le Colombier		60913017002	Digesteur primaire et biodisques	500	Déclaration	Le Rhône
STEP CABANE CAMBON	**SAINTES MARIES DE LA MER**	-	Digesteur Epandage	75	Registre DDTM	Épandage
STEP des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER		60913096001	Traitement biologique MBBR	17 300	Autorisation	Mer Méditerranée
STEP PIN FOURCAT		60913096002	Boues activées	60	Registre DDTM	Petit Rhône
STEP du Radoubs	**TARASCON**	60913108001	Boues activées	20 000	Autorisation	Le Rhône
STEP VILLE-St Martin de Crau	**SAINT MARTIN DE CRAU**	60913097001	Boues activées	15 000	Autorisation	La Chapelette
STEP ZI Bois de Leuze		60913097002	Boues activées	1 000	Déclaration	Etang de Leuze

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Charges rejetées par les ouvrages :

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) *et rendement (en %)*											
		DBO5		DCO		MES		NGL		PT		NK	
		mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%	mg/L	%
ARLES													
STEP Mas Thibert	**13**	10,54	93	46,46	91	19	88	18,43	72	1,95	70	16,08	75
STEP Montcalde	**104**	5,51	97	38,43	93	14	95	23,15	60	1,37	79	21,79	63
STEP Raphèle-Moulès	**12**	5,65	96	33,75	93	11	93	13,69	79	3,81	46	11,21	83
STEP Saliers	**2**	35,36	68	107,3	62	69	65	25,83	1	1,2	25	17,93	30
STEP Salin de Giraud	**24**	1,96	99	34,58	92	3	98	45,45	26	4,84	16	8,33	85
STEP Sambuc	**2**	1,55	98	18,5	95	3	98	28,72	0	1,53	40	11,85	23
BOULBON													
STEP du village dite " le Breuil"	**3**	7,6	92	39,67	87	33	80	-	-	1,62	37	7	73
STEP ZI Le Colombier	**2**	3,3	99	34,5	97	7	98	-	-	4,89	28	3,8	53
SAINTES MARIES DE LA MER													
STEP des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	**25**	9,14	95	66,8	87	19	91	38,15	44	2,88	55	31,13	55
TARASCON													
STEP du Radoubs	**24**	9,68	98	61,2	93	15	96	37,75	63	3,1	67	34,8	66
SAINT MARTIN DE CRAU													
STEP VILLE-St Martin de Crau	**24**	2,76	98	20,46	95	5	98	10,47	79	0,95	78	3,71	92
STEP ZI Bois de Leuze	**5**	4,88	99	70,2	95	5	92	-	-	1,56	53	8,44	96

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.10. **Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)**

Sous-produits de l'épuration	Boues brutes (tMB)	Sables (t)	Graisses (m³)	Refus de dégrillage (kg)
ARLES				
STEP Mas Thibert	752,0	0,0	18,7	1 425,0
STEP Montcalde	4 277,0	205,5	0,0	12 507,0
STEP Raphèle-Moulès	746,0	0,0	0,0	3 630,0
STEP Saliers	35,0	0,0	0,0	0,0
STEP Salin de Giraud	0,0	0,0	0,0	1 375,0
STEP Sambuc	0,0	0,0	0,0	0,0
BOULBON				
STEP ZI Le Colombier	27,0			255,0
STEP du village dite " le Breuil"	65,9	0,0	23,8	411,0
SAINTES MARIES DE LA MER				
STEP des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	368,0	1,0	54,4	8 091,0
TARASCON				
STEP du Radoubs	1 293,8	156,1	53,1	4 807
SAINT MARTIN DE CRAU				
STEP VILLE-St Martin de Crau	1 159,9	0,0	17,3	14 120,0
STEP ZI Bois de Leuze	158,4	0,0	10,4	1 160,0

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
ARLES		
STEP Mas Thibert	13,7	13,5
STEP Montcalde	748,8	871,5
STEP Raphèle-Moulès	45,7	32,2
STEP Saliers	0,0	0,6
STEP Salin de Giraud	183,8	0,0
STEP Sambuc	0,0	0,0
BOULBON		
STEP du village dite " le Breuil"	13,7	12,5
STEP ZI Le Colombier	0,6	0,8
SAINTES MARIES DE LA MER		
STEP des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	115,2	103,3
TARASCON		
STEP du Radoubs	297,7	294,5
SAINT MARTIN DE CRAU		
STEP VILLE-St Martin de Crau	238,4	217,3
STEP ZI Bois de Leuze	11,2	4,3

1.11. Bilan des volumes et des boues



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **ARLES**

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Aucune part fixe pour la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,8502 €/m³	**0,8872 €/m³**	4,4%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Aucune part fixe pour le délégataire			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	1,3289 €/m³	**1,2560 €/m³**	-5,5%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE - Performance assainissement	0,0090 €/m³	**0,0450 €/m³**	400,0%
TVA			
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	%

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **BOULBON**

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Aucune part fixe pour la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7783 €/m³	**0,8152 €/m³**	4,7%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Aucune part fixe pour le délégataire			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	1,3289 €/m³	**1,2560 €/m³**	-5,5%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE - Performance assainissement	0,0090 €/m³	**0,0450 €/m³**	400,0%
TVA			
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	%

- **SAINTES MARIES DE LA MER**

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Aucune part fixe pour la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7776 €/m³	**0,8146 €/m³**	4,8%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Aucune part fixe pour le délégataire			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	1,3289 €/m³	**1,2560 €/m³**	-5,5%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE - Performance assainissement	0,0090 €/m³	**0,0450 €/m³**	400,0%
TVA			
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	%

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **TARASCON**

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Aucune part fixe pour la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7783 €/m³	**0,8152 €/m³**	4,7%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Aucune part fixe pour le délégataire			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	1,3289 €/m³	**1,2560 €/m³**	-5,5%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE - Performance assainissement	0,0090 €/m³	**0,0450 €/m³**	400,0%
TVA			
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	%

- **SAINT MARTIN DE CRAU**

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Aucune part fixe pour la collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,7783 €/m³	**0,8152 €/m³**	4,7%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Aucune part fixe pour le délégataire			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Part proportionnelle	1,3289 €/m³	**1,2560 €/m³**	-5,5%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE - Performance assainissement	0,0090 €/m³	**0,0450 €/m³**	400,0%
TVA			
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	%

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Tarif	1er janvier 2024	1er janvier 2025
ARLES – BOULBON - SAINTES MARIES DE LA MER – TARASCON - SAINT MARTIN DE CRAU		
Frais d'accès au service	-	-
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif d'un particulier (PFAC) (1)		
- Extension < 40 m²	15 € / m²	15 € / m²
- Logement de 0 – 150 m²	2000 € (forfait)	2000 € (forfait)
- Logement de 151 m² et +	2000 € + 5€/m²	2000 € + 5€/m²
Participation aux frais de branchement type (2)	1422,55 €	1422,55 €

(1) Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)
(2) Le devis type de branchement est de 1422,55€ sans l'actualisation.

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3 HT/an) sont :

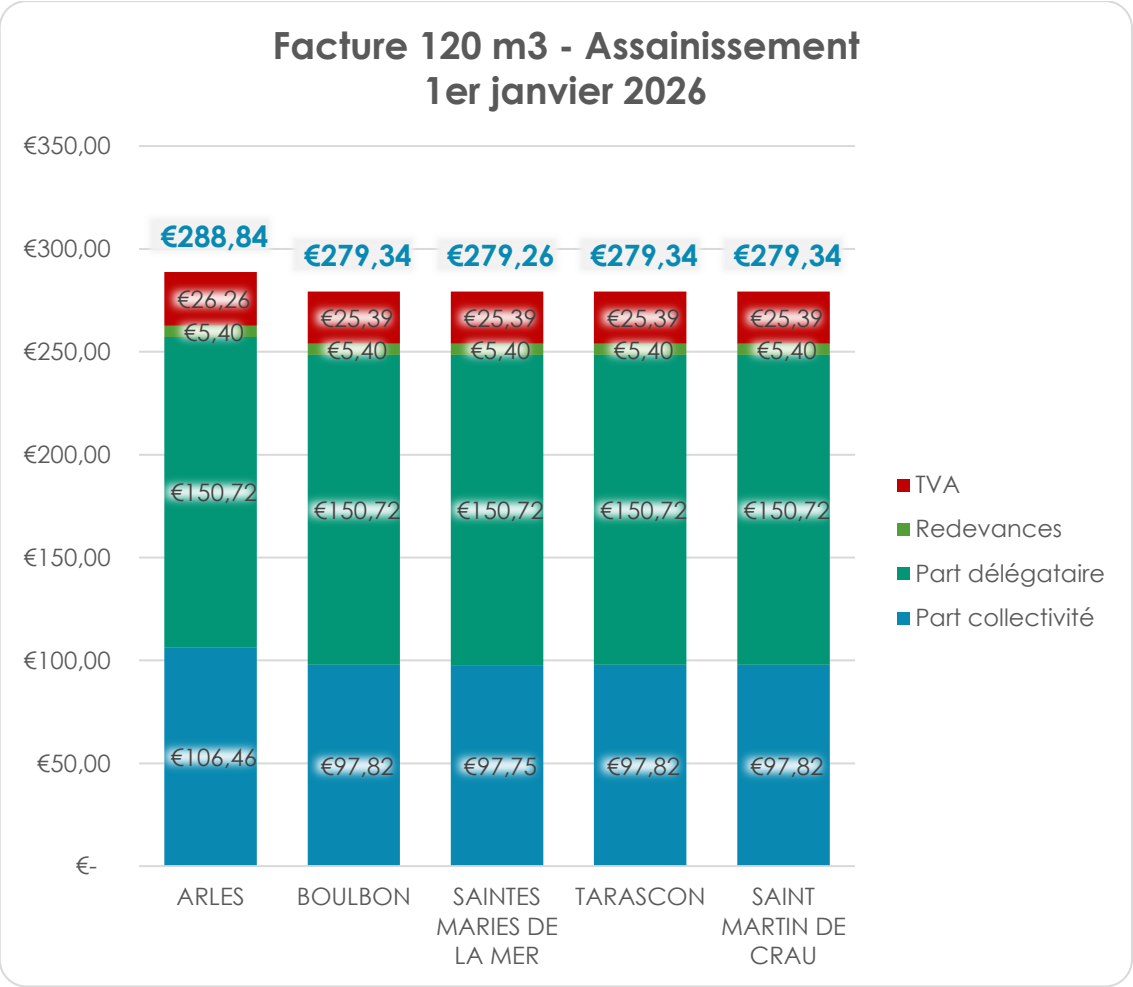
Service	Facture type	1er janvier 2025	1er janvier 2026
ARLES	**Part de la collectivité**	**102,02 €**	**106,46 €**
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Part variable	102,02 €	**106,46 €**
	Part du délégataire	**159,47 €**	**150,72 €**
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Part variable	159,47 €	**150,72 €**
	Redevance Agence de l'eau (1)	**1,08 €**	**5,40 €**
	Taux de TVA	10,00%	**10,00%**
	Montant de la TVA	26,26 €	**26,26 €**
	Total HT	**262,57 €**	**262,58 €**
	Total TTC	**288,83 €**	**288,84 €**
	Total TTC m3	**2,41 €**	**2,41 €**
BOULBON	**Part de la collectivité**	**93,40 € HT**	**97,83 €**
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Part variable	93,40 € HT	**97,82 €**
	Part du délégataire	**159,47 € HT**	**150,72 €**
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Part variable	159,47 € HT	**150,72 €**
	Redevance Agence de l'eau (1)	**1,08 €**	**5,40 €**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00%**
	Montant de la TVA	25,39 €	**25,39 €**
	Total HT	**253,95 €**	**253,95 €**
	Total TTC	**279,34 €**	**279,34 €**
	Total TTC m3	**2,33 €**	**2,33 €**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Service	Facture type	1er janvier 2025	1er janvier 2026
SAINTES MARIES DE LA MER	**Part de la collectivité**	**93,31 € HT**	**97,75 €**
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Part variable	93,31 € HT	**97,75 €**
	Part du délégataire	**159,47 € HT**	**150,72 €**
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Part variable	159,47 € HT	**150,72 €**
	Redevance Agence de l'eau (1)	**1,08 €**	**5,40 €**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00%**
	Montant de la TVA	25,39 €	**25,39 €**
	Total HT	**253,86 €**	**253,86 €**
	Total TTC	**279,25 €**	**279,25 €**
	Total TTC m3	**2,33 €**	**2,33 €**
TARASCON	**Part de la collectivité**	**93,40 € HT**	**97,83 €**
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Part variable	93,40 € HT	**97,82 €**
	Part du délégataire	**159,47 € HT**	**150,72 €**
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Part variable	159,47 € HT	**150,72 €**
	Redevance Agence de l'eau (1)	**1,08 €**	**5,40 €**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00%**
	Montant de la TVA	25,39 €	**25,39 €**
	Total HT	**253,95 €**	**253,95 €**
	Total TTC	**279,34 €**	**279,34 €**
	Total TTC m3	**2,33 €**	**2,33 €**
SAINT MARTIN DE CRAU	**Part de la collectivité**	**93,40 € HT**	**97,83 €**
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Part variable	93,40 € HT	**97,82 €**
	Part du délégataire	**159,47 € HT**	**150,72 €**
	Part fixe annuelle	0,00 € HT	**0,00 € HT**
	Part variable	159,47 € HT	**150,72 €**
	Redevance Agence de l'eau (1)	**1,08 €**	**5,40 €**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00%**
	Montant de la TVA	25,39 €	**25,39 €**
	Total HT	**253,95 €**	**253,95 €**
	Total TTC	**279,34 €**	**279,34 €**
	Total TTC m3	**2,33 €**	**2,33 €**

(1) Évolution des redevances Agence de l'eau à compter de 2025 : suppression de la "redevance pour la modernisation des réseaux de collecte" et création de la redevance "performance des systèmes d'assainissement"

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



2.3. Recettes de la collectivité

- **ARLES**

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Redevance eaux usées usage domestique	1 886 489,10	1 940 391,04
Total recettes de facturation	**1 886 489,10**	**1 940 391,04**
Recettes de raccordement (PFAC)	739 105,94	480 847,39
Prime de l'Agence de l'Eau (1)	196 767,59	0,0
Total des autres recettes	**935 873,53**	**480 847,39**
Total des recettes	**2 822 362,63**	**2 421 238,43**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **BOULBON**

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Redevance eaux usées usage domestique	50 038,50	58 361,43
Total recettes de facturation	**50 038,50**	**58 361,43**
Recettes de raccordement (PFAC)	6 313,60	18 612,00
Prime de l'Agence de l'Eau	5 745,72	0,0
Total des autres recettes	**12 059,32**	18 612,00
Total des recettes	**62 097,82**	**76 973,43**

- **SAINTES MARIES DE LA MER**

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Redevance eaux usées usage domestique	166 315,00	167 183,96
Total recettes de facturation	**166 315,00**	**167 183,96**
Recettes de raccordement (PFAC)	16 569,40	49 852,25
Prime de l'Agence de l'Eau	32326,80	0,0
Total des autres recettes	**48 896,20**	**49 852,25**
Total des recettes	**215 211,20**	**217 036,21**

- **TARASCON**

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Redevance eaux usées usage domestique	533 479,00	682 716,52
Total recettes de facturation	**533 479,00**	**682 716,52**
Recettes de raccordement (PFAC)	61 208,10	82 785,66
Prime de l'Agence de l'Eau	70 106,00	0,0
Total des autres recettes	**131 314,10**	**82 785,66**
Total des recettes	**664 793,10**	**765 502,18**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **SAINT MARTIN DE CRAU**

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Redevance eaux usées usage domestique	516 488,37	673 589,66
Total recettes de facturation	**516 488,37**	**673 589,66**
Recettes de raccordement (PFAC)	94 100,05	67 034,62
Prime de l'Agence de l'Eau	50 971,70	0,0
Total des autres recettes	**145 071,75**	**67 034,62**
Total des recettes	**661 560,12**	**740 624,28**

Recette de la collectivité hors PFAC :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Ecart N/N-1
Recettes par commune			
ARLES	2 083 256,69	1 940 391,04	**-6,86%**
BOULBON	55 784,22	58 361,43	**4,62%**
SAINTES MARIES DE LA MER	182 411,6	167 183,96	**-8,35%**
TARASCON	618 214,04	682 716,52	**10,43%**
SAINT MARTIN DE CRAU	567 460,07	673 589,66	**18,70%**
TOTAL RECETTES	3 507 126,62	**3 522 242,62**	**0,43%**

2.4. Recettes de l'exploitant

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Ecart N/N-1
Redevances assainissement abonnés	5 823 000	**5 591 500**	**-4,0 %**
Produits accessoires	244 000	**167 300**	**-31,4 %**
Total des recettes	**6 067 000**	**5 758 800**	**-5,1 %**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$taux\ de\ desserte\ par\ les\ réseaux\ d'eaux\ usées = \frac{nombre\ d'abonnés\ desservis}{nombre\ d'abonnés\ potentiels} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,5 % (36 257 abonnés desservis sur 36 425 abonnés potentiels).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution au fil des années. Il porte sur les équipements de l'assainissement collectif.

La valeur de cet indicateur est comprise entre 0 et 120 attribuée selon la qualité des informations disponibles sur les réseaux de collecte des eaux usées. De 0 à 90, elles concernent la connaissance et l'inventaire, de 100 à 120, elles portent sur la gestion du patrimoine.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires)	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		**120**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points															Total
	Partie A – Plans des réseaux			Partie B – Inventaire des réseaux				Partie C – Autres éléments								
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	Total Partie B	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	Total partie C	
ARLES	10	5	Oui	13	Oui	15	**28**	10	10	10	0	10	10	0	**50**	**93**
BOULBON	10	5	Oui	15	Oui	15	**30**	0	10	10	0	10	10	0	**40**	**85**
SAINTES MARIES DE LA MER	10	5	Oui	15	Oui	15	**30**	0	10	10	0	10	10	0	**40**	**85**
TARASCON	10	5	Oui	13	Oui	15	**28**	0	10	10	0	10	10	0	**40**	**83**
SAINT MARTIN DE CRAU	10	5	Oui	15	Oui	15	**30**	0	10	10	0	10	10	0	**40**	**85**
GLOBAL ACCM																**84**

L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de la collectivité pour l'année 2025 : 84 *

***moyenne pondérée par le linéaire de réseau de collecte hors branchements de chaque service**

Le niveau de connaissance du patrimoine, inférieur à 40/120 pour 2016 est passé à 83/120 en 2018 grâce à :

- La localisation et l'archivage des interventions sur les réseaux et ouvrages au quotidien,
- Un programme d'inspection caméra sur les 6 communes,
- Une meilleure connaissance des éléments constitutifs des réseaux (diamètre, âge et matériau) sur Boulbon, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau.

La valeur est globalement stable depuis et évolue peu. Les efforts d'amélioration doivent porter notamment sur la mise à jour du SIG avec l'ensemble des information requises sur tous les tronçons (date, diamètre, altimétrie) ainsi que la localisation des branchements.

3.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2025, un linéaire de 0,93 km de réseau a été renouvelé,
- Au total sur les 5 dernières années, un linéaire de 12.71 km de réseau a été renouvelé.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

$$Taux\ moyen\ de\ renouvellement\ des\ réseaux = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5 * linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de 0,61 % (0.69% en 2024).

Dans le détail :

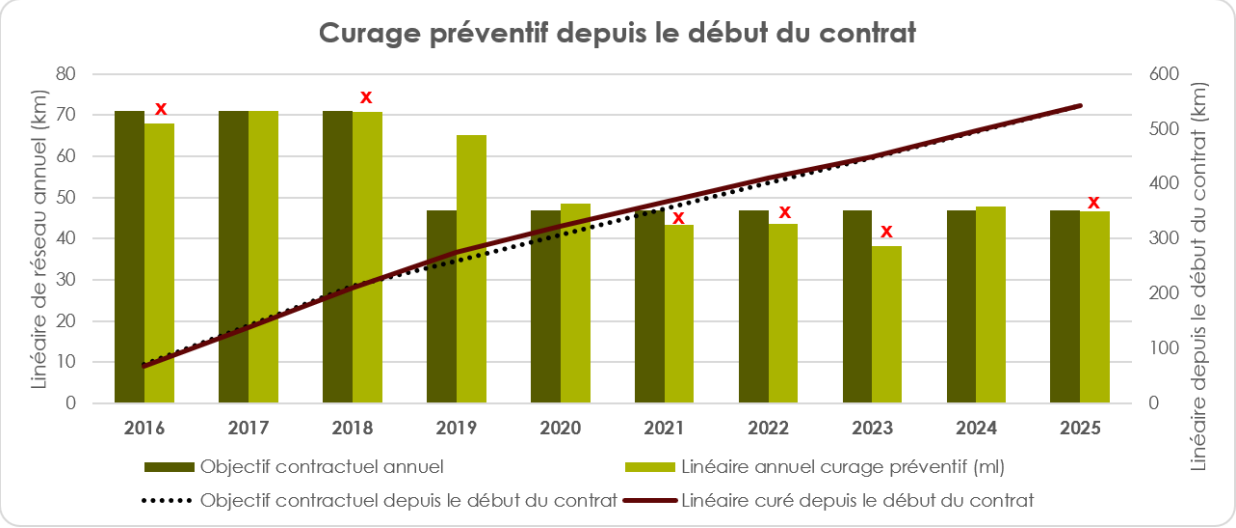
Assainissement	Linéaire renouvelé (km)						Total sur 5 ans (km)	Linéaire réseau 2025 (km)	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans (P107.2)
	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
ARLES	0,77	0,91	1,73	0,50	2,65	0,48	6,27	230,62	0,54%
SMM	0,08	-	0,27	0,15	0,33	0,38	1,13	19,64	1,18%
TARASCON	0,23	1,09	0,33	0,44	1,45	0,02	3,33	54,44	1,22%
SMC	1,24	0,36	0,54	0,41	0,04	0,05	1,41	83,51	0,34%
BOULBON	0,28	-	-	-	0,04	-	0,04	11,33	0,06%
TOTAL ACCM	**2,60**	**2,36**	**2,87**	**1,50**	**4,50**	**0,93**	**12,17**	**399,54**	**0,61%**

Le taux de renouvellement réseau reste donc faible. L'effort réalisé par ACCM pour le renouvellement de réseau devra être accru afin de garantir la continuité de service et de soutenir et pérenniser l'amélioration des performances du réseau.

3.4. Performance des réseaux

Le **curage préventif des réseaux d'assainissement collectif** permet de nettoyer, de manière anticipée et programmée, les canalisations. Cela permet d'éliminer les dépôts et d'empêcher les blocages.

Le linéaire de réseau curé de manière préventive en 2025 est de 46 690 mL ce qui représente un taux de curage préventif du réseau de 11,7%.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

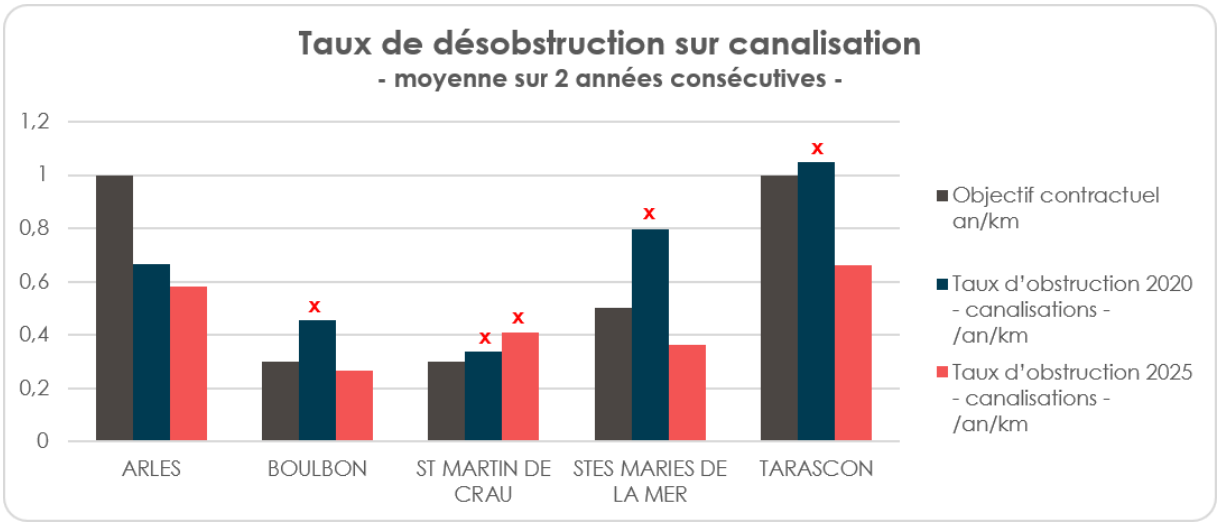
Lorsqu'un blocage survient en raison de l'accumulation de déchets (lingettes, couches, papiers, nourritures, graisses, résidus de savon, ...), le gestionnaire du réseau se charge d'éliminer le blocage (généralement par hydrocurage).

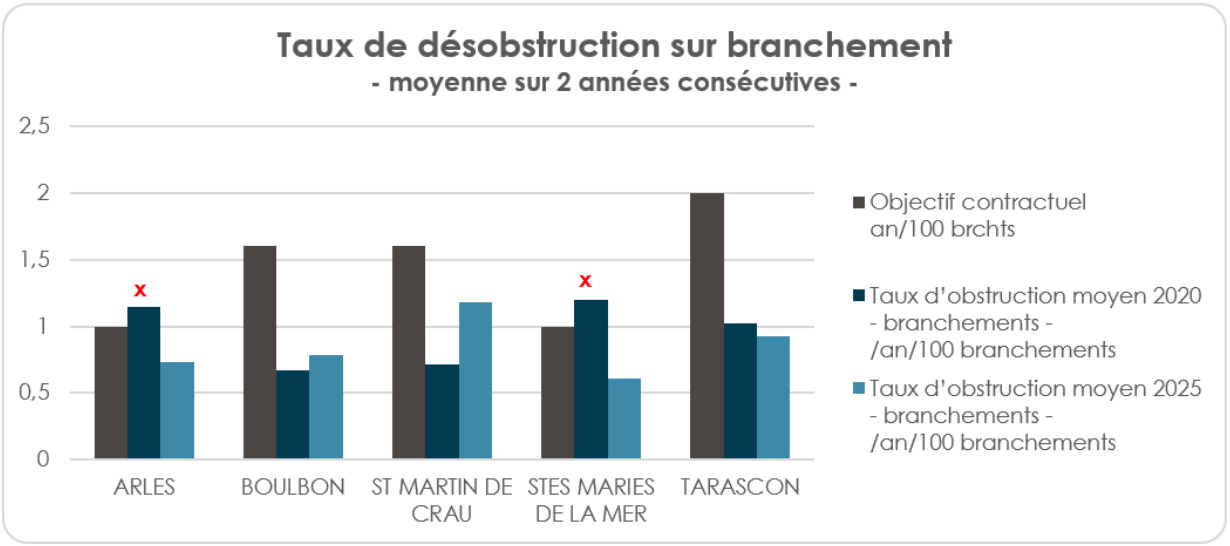
Le nombre de désobstructions des canalisations en 2025 est de 164 ce qui représente un taux de désobstructions des canalisations de 41,0 pour 100 km.

Le nombre de sites d'intervention sur réseau nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité) sont appelés des "**points noirs**".

En 2025, le nombre de points noirs (VP.046) sur le réseau est de 25 pour 100km ce qui représente un taux de points noirs (P.252.2 pour 100 km) de 0,25.

Cet indicateur est en baisse constante depuis 2022 (0,69).





Lorsqu'un blocage apparait sur le réseau, les usagers ne peuvent plus rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées et cela peut entrainer un débordement dans la partie privée. Le nombre de débordements (VP.023) en 2024, est de 0 ce qui représente un taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P.251.1) de **0 pour 1 000 abonnés**.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2024		Exercice 2025 (données provisoires, fournies à titre indicatif)	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
ARLES				
STEP Mas Thibert	100	42	100	38
STEP Montcalde	100	1 942	100	1 791
STEP Raphèle-Moulès	100	128	100	79
STEP Saliers	0	5	0	11
STEP Salin de Giraud	100	105	100	71
STEP Sambuc	100	11	100	10
BOULBON				
STEP ZI Le Colombier	100	12	100	11
STEP village dite " le Breuil"	100	43	100	31
SAINTES MARIES DE LA MER				
STEP des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	100	261	100	228
TARASCON				
Station du Radoubs	100	800	100	842
SAINT MARTIN DE CRAU				
STEP VILLE-St Martin de Crau	100	577	100	582
STEP ZI Bois de Leuze	100	25	100	78
Conformité globale	**100**		**100**	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Exercice 2024		Exercice 2025 (données provisoires, fournis à titre indicatif)	
	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)	Conformité (%)	DBO5 (kg/j)
ARLES				
STEP Mas Thibert	100	42	100	38
STEP Montcalde	100	1 942	100	1 791
STEP Raphèle-Moulès	100	128	100	79
STEP Saliers	0	5	0	11,4
STEP Salin de Giraud	100	105	100	71
STEP Sambuc	100	11	100	9,65
BOULBON				
STEP ZI Le Colombier	100	12	100	11
STEP village dite " le Breuil"	100	43	100	31
SAINTES MARIES DE LA MER				
STEP des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	100	261	100	228
TARASCON				
Station du Radoubs	100	800	100	842
SAINT MARTIN DE CRAU				
STEP VILLE-St Martin de Crau	100	577	100	582
STEP ZI Bois de Leuze	100	25	100	78
Conformité globale	**100**		**100**	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.7. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Exercice 2024			Exercice 2025		
	Nombre total de bilans 24h	Nombre total de bilans 24h conformes à l'arrêté préfectoral	Taux de bilans conformes (%)	Nombre total de bilans 24h	Nombre total de bilans 24h conformes à l'arrêté préfectoral	Taux de bilans conformes (%)
ARLES						
STEP Mas Thibert	12	12	**100%**	13	13	**100%**
STEP Montcalde	104	95	**91,35%**	104	97	**93%**
STEP Raphèle-Moulès	12	12	**100%**	12	11	**92%**
STEP Saliers	2	1	**50%**	2	1	**50%**
STEP Salin de Giraud	24	24	**100%**	24	24	**100%**
STEP Sambuc	2	2	**100%**	2	2	**100%**
BOULBON						
STEP du village dite " le Breuil"	3	3	**100%**	3	3	**100%**
STEP ZI Le Colombier	2	2	**100%**	2	2	**100%**
SAINTES MARIES DE LA MER						
STEP des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	24	21	**87,50%**	25	23	**92%**
TARASCON						
STEP du Radoubs	24	22	**91,67%**	24	18	**75%**
SAINT MARTIN DE CRAU						
STEP VILLE-St Martin de Crau	24	22	**91,67%**	24	24	**100%**
STEP ZI Bois de Leuze	5	5	**100%**	5	5	**100%**
GLOBAL ACCM	**238**	**221**	**92.7%**	**238**	**221**	**92,9%**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Le détail des non-conformités observées en 2025 est le suivant :

- **Station d'épuration d'Arles Montcalde**
 - Normes de rejet respectées, conformes à l'arrêté d'autorisation, avec un effluent traité de bonne qualité.
 - 104 bilans 24h réalisés en 2025 : 6 non-conformités en **MES** et 1 en **DCO**.
- **Station d'épuration de Saliers**
 - Normes de rejet **non-respectées**, **non-conformes** à l'arrêté d'autorisation.
 - 2 bilans 24h réalisés en 2025 : **1 rédhibitoire en MES**.
- **Station d'épuration de Raphèle-Moulès**
 - Normes de rejet respectées, conformes à l'arrêté d'autorisation, avec un effluent traité de bonne qualité.
 - 12 bilans 24h réalisés en 2025 : 1 bilan non conforme en **MES** et **DBO**
- **Station d'épuration de Tarascon**
 - Normes de rejet **non-respectées**, **non-conformes** à l'arrêté d'autorisation.
 - 24 bilans 24h réalisés en 2025 : 2 non-conformités en **MES**, 3 en **NTK** et **1 rédhibitoire en DBO5**.

> *Pour cette station, des dépassements de charge en entrée de station sont observés dès janvier 2025, combinés à des variations de volume anormales hors épisodes pluvieux. L'exploitant a mené des investigations sur le réseau amont (pose d'enregistreurs de débit) qui ont fini par identifier une entreprise industrielle raccordée en gravitaire près de la station comme source du problème débouchant sur une intervention « police de réseau ».*

- **Station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer**
 - Normes de rejet respectées, conforme à l'arrêté d'autorisation, avec un effluent traité de bonne qualité.
 - 25 bilans 24h réalisés en 2025 : 2 non-conformités en **MES**.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.8. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$Taux\ de\ boues\ évacuées\ selon\ les\ filières\ conformes\ à\ la\ réglementation = \frac{TMS\ admis\ par\ filière\ conforme}{TMS\ total\ évacué\ par\ les\ filières} * 100$$

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station	Valorisation agricole		Compostage		Autre		Taux de conformité (%)
	tMB	tMS	tMB	tMS	tMB	tMS	
ARLES							
STEP Mas Thibert	0	0	0	0	752,00	13,51	100%
STEP Montcalde	607,78	169,54	3 669,24	701,97	0	0	100%
STEP Raphèle-Moulès	0	0	110,96	21,05	617,40	11,11	100%
STEP Saliers	0	0	0	0	35,00	0,65	100%
STEP Salin de Giraud	0	0	0	0	0	0	
STEP Sambuc	0	0	0	0	0	0	
BOULBON							
STEP du village dite " le Breuil"	0	0	65,90	12,50	0	0	100%
STEP ZI Le Colombier	0	0	0	0	27	0,807	100%
SAINTES MARIES DE LA MER							
STEP des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	0	0	368,04	103,34	0	0	100%
TARASCON							
STEP du Radoubs	0	0	1 293,82	294,52	0	0	100%
SAINT MARTIN DE CRAU							
STEP VILLE-St Martin de Crau	0	0	1 159,90	217,34	0	0	100%
STEP ZI Bois de Leuze	0	0	0	0	158,40	4,35	70%
GLOBAL ACCM							**99,91%**

Les non-conformités observées sont les suivantes :

- 1,319 tMS évacués vers incinérateur sur la STEP de St Martin de Crau, en raison d'une non-conformité en Zinc

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.9. Indice de connaissance des rejets (P255.3)

PARTIE A	Éléments communs à tous les types de réseaux	OUI	NON
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	0
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	30	0
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015	10	0
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
PARTIE B	**Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs**	**OUI**	**NON**
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0
PARTIE C	**Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes**	**OUI**	**NON**
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0

Nota : 80 points nécessaires en partie A pour pouvoir avoir des points en partie B ou C.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
ARLES	20	10	20	30	10	10	0	10	**110**
BOULBON	20	10	20	30	10	10	0	10	**110**
SAINTES MARIES DE LA MER	20	10	20	30	10	10	0	10	**110**
TARASCON	20	10	20	30	10	10	0	10	**110**
SAINT MARTIN DE CRAU	20	10	20	30	10	10	0	10	**110**

⇨ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2025 : 110**

3.10. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles –dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$Durée\ d'extinction\ de\ la\ dette\ pour\ l'année\ d'exercice = \frac{encours\ de\ la\ dette\ au\ 31\ décembre\ de\ l'exercice}{épargne\ brute\ annuelle}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	9 805 854,37 €	**8 706 101,07 €**
Epargne brute annuelle en €	3 660 640,73 €	**3 779 082,32 €**
Durée d'extinction de la dette en années	2,68 ans	**2,30 ans**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.11. Indicateurs de performance de clientèle

3.11.1. Taux de réclamations écrites (P258.1)

Le taux de réclamation (P258.1) se définit comme le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.

$$Taux\ de\ réclamations\ écrites = \frac{Nombre\ de\ réclamations\ écrites\ reçues\ par\ l'opérateur\ +\ Nombre\ de\ réclamations\ écrites\ reçues\ par\ la\ collectivité}{Nombre\ d'abonnés\ x\ 1000}$$

Le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1 000 abonnés est le suivant :

	2024	2025	Variation en %
Taux de réclamations écrites (P258.1)	1,03	1.46	+42 %
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (VP.152)	37,00	53,00	+43 %
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur (VP.003)	0,00	0,00	-

3.11.2. Taux d'impayés (P257)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année 2024 sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

$$Taux\ d'impayés sur\ les\ factures\ d'assainissement(P.257.0) = \frac{Montant\ des\ impayés\ au\ 31\ décembre\ N\ des\ factures\ \text{assainissement émises au titre de l'année}\ N-1 (VP.268)}{Montant\ total\ TTC\ au\ 31\ décembre\ N\ des\ factures\ émises\ au\ titre\ de\ l'année\ N-1, hors\ travaux\ (VP.185)} \times 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n (P257)	450 510 €	**565 691.88 €**
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	10 220 944,2 €	**9 947 833.3 €**
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	4,41%	**5,69%**

Le taux d'impayés observé est très nettement supérieur aux moyennes régionale PACA (2,22% en 2025 – Eau France) et nationale (1,8% pour les services d'assainissement en délégation d'après l'observatoire Sispea de 2024)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers – Compte administratif

€ Sectiond' exploitation	ASSAINISSEMENT 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Recettes Réelles de fonctionnement	**8 105 588,35**	**8 358 230,50**	**10 418 044,02**	**9 902 647,66 €**	**10 844 146,48 €**	**10 309 381,66 €**
Dont subventions d'exploitation	325 323,53	290 666,04	237 980,23	292 656,29 €	324 447,53 €	- €
dont produits de la facture	7 779 119,39	8 060 954,76	10 167 520,89	9 607 432,91 €	10 519 473,03 €	10 280 644,46 €
dont autres produits					225,92 €	3,02 €
autres produits exceptionnels	1 145,43	6 609,70	12 542,90	2 558,46 €	- €	28 734,18 €
Dépenses réelles de fonctionnement	**5 409 438,99**	**5 377 626,52**	**4 364 473,59**	**5 511 055,48 €**	**7 183 505,75 €**	**6 530 299,34 €**
dont charges générales et autres charges de gestion courante	4 897 327,52	4 898 384,91	3 908 550,61	4 689 396,56 €	6 411 643,60 €	5 880 069,40 €
dont charges de personnel et frais assimilés	178 206,00	176 576,00	167 282,69	168 281,00 €	386 334,84 €	428 934,00 €
dont charges financières (intérêts)	310 540,12	283 820,17	261 692,57	248 783,37 €	226 039,74 €	199 961,88 €
autres dont charges exceptionnelles	23 365,35	18 845,44	26 947,72	404 594,55 €	158 724,44 €	21 334,06 €
autres charges					763,13 €	- €
Soldes de la section d'exploitation (op.réelles)	**2 696 149,36**	**2 980 603,98**	**6 053 570,43**	**4 391 592,18 €**	**3 660 640,73 €**	**3 779 082,32 €**
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	**3 678 402,11**	**1 756 315,51**	**3 101 634,23**	- €	- €	- €
Solde des opérations d'ordres	**440 714,67**	**939 664,57**	**1 323 190,85**	- 1 289 541,15 €	- 1 386 532,14 €	- 1 357 818,05 €
Résultat d'exploitation reporté N-1	1 614 634,56	346 775,08	909 544,35	3 420 218,35 €	6 075 490,02 €	5 533 482,03 €
Section d'investissement						
Recettes Réelles d'investissement	**2 084 328,94**	**4 448 852,60**	**2 391 680,50**	**3 488 172,39 €**	**2 333 706,35 €**	**3 304 865,06 €**
Dont subventions d'investissement	1 106 340,00	925 473,00	910 725,00	1 268 466,81 €	1 747 258,00 €	488 748,48 €
dont dette souscrite	0,00	0,00	0,00	- €	- €	- €
autres, dont réserves et immobilisations en cours	977 988,94	3 523 379,60	1 480 955,50	2 219 705,58 €	586 448,35 €	2 816 116,58 €
Dépenses réelles d'investissement	**4 701 726,66**	**2 778 318,04**	**3 852 916,98**	**4 604 776,75 €**	**5 442 794,69 €**	**5 577 779,74 €**
dont dépenses d'équipements	3 588 834,88	1 649 576,86	2 715 781,22	3 449 947,84 €	4 275 785,74 €	4 478 026,42 €
dont le remboursement du capital de la dette (capital)	1 112 891,78	1 128 741,18	1 137 135,76	1 154 828,91 €	1 167 008,95 €	1 099 753,32 €
Soldes de la section d'investissement (op.réelles)	**-2 617 397,72**	**1 670 534,56**	**-1 461 236,48**	**- 1 116 604,36 €**	**- 3 109 088,34 €**	**- 2 272 914,68 €**
Virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 021)	**3 678 402,11**	**1 756 315,51**	**3 101 634,23**	- €	- €	- €
Solde des opérations d'ordres	440 714,67	939 664,57	1 323 190,85	1 289 541,15 €	1 386 532,14 €	1 357 818,05 €
Résultat d'investissement reporté N-1	-1 346 696,55	-3 092 594,11	-465 263,92	- 603 309,55 €	- 430 372,76 €	- 2 152 928,96 €
Solde de l'année N (opérations réelles)	78 751,64	4 651 138,54	4 592 333,95	3 274 987,82 €	551 552,39 €	1 506 167,64 €

4.2. État de la dette du service

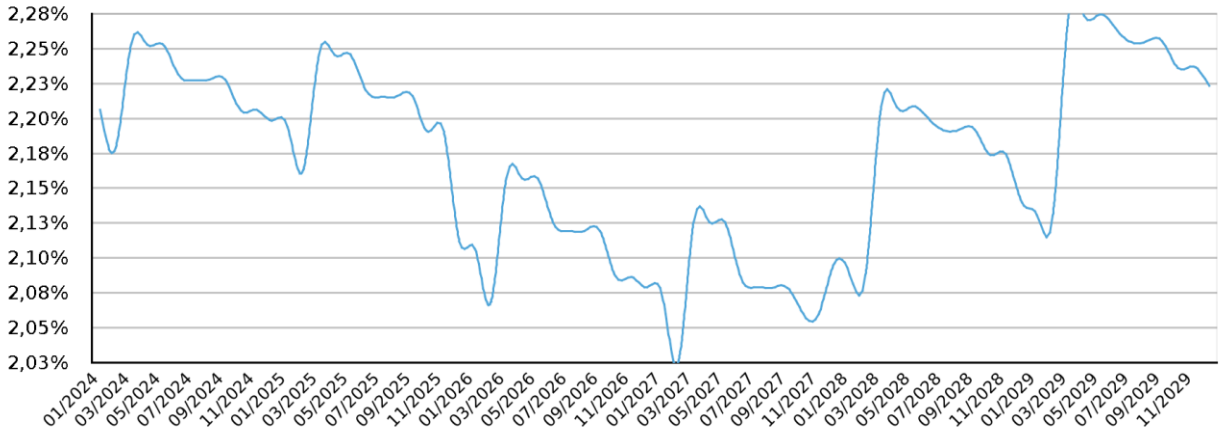
L'état de la dette au 31/12/2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

ASSAINISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	28	26	25			
Encours total dette (capital restant du) au 31/12/N	16 588 168,41	13 264 828,00	12 127 512,26	10 972 863,32	9 805 854,37	8 706 101,07
Epargne brute annuelle	2 290 969,91	2 980 603,98	6 053 570,43	4 391 592,18	3 660 640,73	3 779 082,32
RECETTES REELLES TOTALES	***10 189 917,29***	***12 824 214,19***	***12 809 724,52***	***13 390 820,05***	***13 177 852,83***	***13 614 246,72***
Recettes réelles Fonctionnement	8 105 588,35	8 358 230,50	10 418 044,02	9 902 647,66	10 844 146,48	10 309 381,66
Recettes réelles Investissement	2 084 328,94	4 465 983,69	2 391 680,50	3 488 172,39	2 333 706,35	3 304 865,06
DEPENSES REELLES	***8 998 273,87***	***7 027 203,38***	***7 080 254,81***	***8 961 003,32***	***11 459 291,49***	***11 008 325,76***
Dépenses réelles Fonctionnement	5 409 438,99	5 377 626,52	4 364 473,59	5 511 055,48	7 183 505,75	6 530 299,34
Dépenses réelles Investissement	4 701 726,66	2 778 318,04	3 852 916,98	4 604 776,75	5 442 794,69	5 577 779,74
Capital remboursé	1 112 891,78	1 128 741,18	1 137 135,76	1 154 828,91	1 167 008,95	1 099 753,32
charge de la dette	310 540,12	283 820,17	261 692,57	248 783,37	226 039,74	199 961,88
Encours dette 31/12/N	16 588 168,41	13 264 828,00	12 127 512,26	10 972 863,32	9 805 854,37	8 706 101,07
Epargne brute	2 290 969,91	2 980 603,98	6 053 570,43	4 391 592,18	3 660 640,73	3 779 082,32
Epargne de gestion	2 601 510,03	3 264 424,15	6 315 263,00	4 640 375,55	3 886 680,47	3 979 044,20
Epargne nette	1 178 078,13	1 851 862,80	4 916 434,67	3 236 763,27	2 493 631,78	2 679 329,00
indicateur P153.2	7,24	4,45	2,00	2,50	2,68	2,30
durée extinction en nombre d'année	28	26	25			

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 706 101.07 €	2,11 %	10 ans et 1 mois	5 ans et 6 mois	13

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour 2025, le montant de l'action sociale s'élève à 19 595,51 €.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
D201.0	**Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif**	74 615 habitants	92 120 habitants *(population DGF incluant résidences secondaires et gens du voyage)*
D202.0	**Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées**	4	4
D203.0	**Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration**	1 668,8 tMS	1 831,5 tMS
P201.1	**Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées**	99,67 %	99,5 %
P202.2B	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**	84	84
VP.140	**Taux moyen de renouvellement des réseaux**	0,69 %	0,61%
P204.3	**Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006**	100 %	100 %
P205.3	**Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU**	100 %	100 %
P254.3	**Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel**	92,7%	92,9%
P207.0	**Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité**	9 206,10 €	19 595,51 €
P256.2	**Durée d'extinction de la dette de la collectivité**	2,68 ans	2,30 ans
P257	**Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)**	4,41%	5,69%
P258.1	**Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]**	1,03	1.46

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

7. ANNEXES

Compte annuel de résultat d'exploitation (CARE)

23/04/2026

ACCM ASSAINISSEMENT
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNÉE 2025
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ en milliers d'Euros	Année 2024	Année 2025	Ecart en %
PRODUITS DU DELEGATAIRE	**6 067,0**	**5 758,7**	**-5,1%**
Produits d'exploitation			
Recette part proportionelle	5 823,0	5 591,5	
Recettes accessoires			
Travaux de branchements neufs	123,2	73,7	
Contrôle de branchement pour cession immobilière	49,1	51,5	
Recettes traitement matières de vidange, graisses et produits de curage	38,9	18,8	
Autres recettes accessoires	32,8	23,3	
CHARGES TOTALES	**6 142,8**	**5 912,7**	**-3,7%**
Charges d'exploitation	**5 387,8**	**5 165,5**	**-4,1%**
Personnel	1 198,1	1 275,3	
Energie électrique	852,5	583,6	
Produits de traitement	261,6	258,0	
Eau potable	8,8	0,2	
Analyses	36,7	49,9	
Véhicules et frais de déplacements	103,4	83,5	
Evacuation des sous-produits	1 067,5	929,8	
Fournitures	166,0	214,7	
Sous-traitance	1 243,9	1 182,1	
Locaux	61,3	67,4	
Assurances	15,7	16,7	
Impôts et taxes	-1,1	-2,1	
Postes et télécommunications	25,3	30,3	
Informatique	110,5	110,8	
Redevance utilisation domaine privé (RODP, frais de contrôle)	18,9	18,9	
Non valeurs	143,5	241,7	
Fonds de solidarité locale	9,2	9,2	
Insertion par l'activité économique	16,9	16,7	
Provisions pour risques	-24,7	-6,1	
Autres éléments	67,8	85,1	
Charges calculées	**285,7**	**277,8**	**-2,7%**
Amortissements des investissements	98,5	98,6	
Dotation au titre du renouvellement			
Equipements électromécaniques STEP (dot)	211,7	198,2	
Equipements hors plan avenant 5 (dot)	47,5	47,5	
Equipements électromécaniques PR (dot)	91,7	91,7	
Reprises au titre du renouvellement			
Equipements électromécaniques STEP (rep)	-126,2	-120,7	
Equipements électromécaniques PR (rep)	-37,4	-37,4	
Charges de structure	**469,3**	**469,3**	**0,0%**
Frais de structure	469,3	469,3	
RESULTAT OPERATIONNEL	**-75,8**	**-154,0**	**103,1%**
Résultat financier	-137,8	-86,1	
Résultat exceptionnel	-10,6	0,0	
Impôt sur les Sociétés	0,0	0,0	
Participation des salariés	0,0	0,0	
RESULTAT NET	**-224,2**	**-240,1**	**7,1%**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Factures assainissement – 120 m³ par commune

- **ARLES**



ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE
saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale
Adresse desservie
ARLES

VOTRE RÉFÉRENCE
Votre compte en ligne
Gérez votre compte sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAUX USÉES

ACCM EAU pour le compte de
0

www.accm-eau.fr
04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h
Urgences : 04 90 99 50 89
ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09
8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026
Facture N° Simulation
Détails au verso

Montant TTC 288,84 €

Collecte et traitement des eaux usées	282,90 €
Organismes publics	5,94 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture

Collecte et traitement des eaux usées 97,9%
Organismes publics 2,1%

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³
Votre consommation est de 120 m³.

A NE PAS PAYER
SPÉCIMEN
A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
074753 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES					257,18		282,90
Consommation					257,18		282,90
Part ACCM	1er semestre 2026		120	2,1432	257,18	10,00	
ORGANISMES PUBLICS					5,40		5,94
Consommation					5,40		5,94
Perf. syst. assainissement coll. (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0450	5,40	10,00	
Montant facturé					262,58		288,84

Prix au litre (hors abonnement) 0,00341 € TTC

	HT	TVA	TTC
TVA 0,0 %	0,00	0,00	
TVA 10,00 %	262,58	26,26	
Total	262,58	26,26	288,84

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**288,84**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.accm-eau.fr

ACCM EAU SASU au capital de 200.000€ RCS SALON de PROVENCE 815399977 SIRET 815 399 977 00018 Siège Social ZAC de la Crau 140 Impasse de Bon Baden 13300 SALON DE PROVENCE TVA Intracommunautaire n°FR 21 815 399 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **BOULBON**

ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE
saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale
******** ********
Adresse desservie

BOULBON

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Gérez votre compte sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAUX USÉES

ACCM EAU pour le compte de
0

www.accm-eau.fr
04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h
Urgences : 04 90 99 50 89
ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09
8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

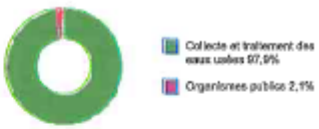
VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026

Facture N° Simulation — Détails au verso

Montant TTC 279,33 €

Collecte et traitement des eaux usées	273,39 €
Organismes publics	5,94 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture



Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³
Votre consommation est de 120 m³.

A NE PAS PAYER
SPÉCIMEN
A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
520854 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES					248,54		273,39
Consommation					248,54		273,39
Part ACCM	1er semestre 2026		120	2,0712	248,54	10,00	
ORGANISMES PUBLICS					5,40		5,94
Consommation					5,40		5,94
Perf. syst. assainissement coll. (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0450	5,40	10,00	
Montant facturé					253,94		279,33

Prix au litre (hors abonnement) 0,00233 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0 %	0,00	0,00	
TVA	10,00 %	253,94	25,39	
Total		253,94	25,39	279,33

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**279,33**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements.
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.accm-eau.fr

ACCM EAU SASU au capital de 200.000€ RCS SALON de PROVENCE 815356977 SIRET 815 356 977 00018 Siège Social ZAC de la Crau 140 Impasse de Dion Bouton 13300 SALON DE PROVENCE TVA Intracommunautaire n°FR 21 815 356 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.eau.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **SAINTES MARIES DE LA MER**

ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE
saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale
******** ********
Adresse desservie

SAINTES MARIES DE LA MER

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Créez votre espace client sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAUX USÉES

ACCM EAU pour le compte de
0

www.accm-eau.fr
04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h
Urgences : 04 90 99 50 89
ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09
8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026

Facture N° Simulation — Détails au verso

Montant TTC 279,26 €

Collecte et traitement des eaux usées	273,32 €
Organismes publics	5,94 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture



Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³
Votre consommation est de 120 m³.

A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
490378 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES					248,47		273,32
Consommation					248,47		273,32
Part ACCM	1er semestre 2026		120	2,0706	248,47	10,00	
ORGANISMES PUBLICS					5,40		5,94
Consommation					5,40		5,94
Perf. syst. assainissement coll. (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0450	5,40	10,00	
Montant facturé					253,87		279,26

Prix au litre (hors abonnement) 0,00233 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0 %	0,00	0,00	
TVA	10,00 %	253,87	25,39	
Total		253,87	25,39	279,26

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**279,26**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

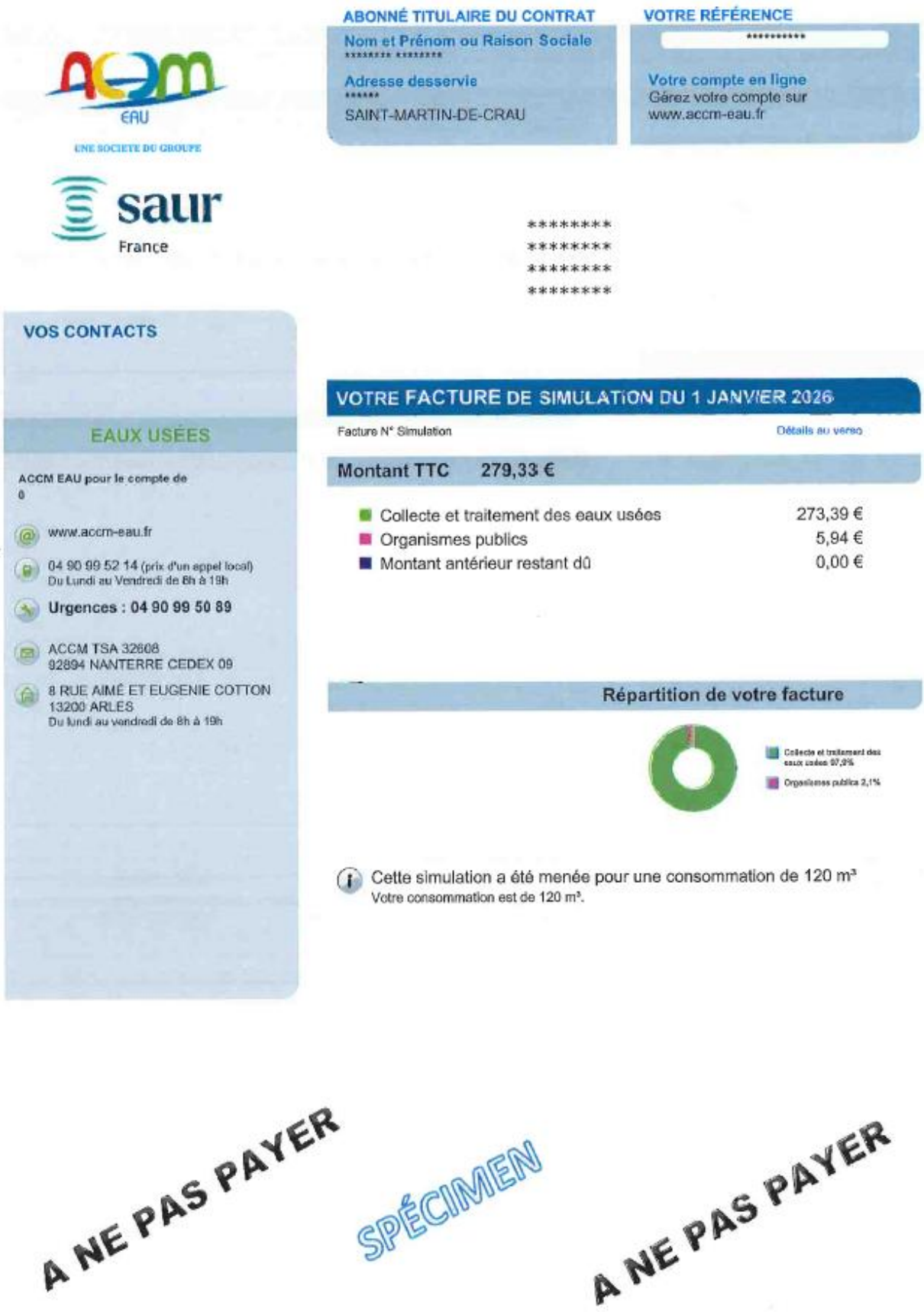
Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.accm-eau.fr

ACCM EAU SASU au capital de 200.000€ RCS SALON de PROVENCE 815356977 SIRET 815 356 977 00018 Siège Social ZAC de la Crau 140 Impasse de Clos Bouton 13300 SALON DE PROVENCE TVA Intracommunautaire n°FR 21 815 356 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **SAINT MARTIN DE CRAU**



ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE
saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale
******** ********
Adresse desservie

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Gérez votre compte sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAUX USÉES

ACCM EAU pour le compte de
0

www.accm-eau.fr
04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h
Urgences : 04 90 99 50 89
ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09
8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026
Facture N° Simulation — Détails au verso

Montant TTC 279,33 €

Collecte et traitement des eaux usées	273,39 €
Organismes publics	5,94 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³
Votre consommation est de 120 m³.

A NE PAS PAYER
SPÉCIMEN
A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
044647 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES					248,54		273,39
Consommation					248,54		273,39
Part ACCM	1er semestre 2026		120	2,0712	248,54	10,00	
ORGANISMES PUBLICS					5,40		5,94
Consommation					5,40		5,94
Perf. syst. assainissement coll. (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0450	5,40	10,00	
Montant facturé					253,94		279,33

Prix au litre (hors abonnement) 0,00233 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0 %	0,00	0,00	
TVA	10,00 %	253,94	25,39	
Total		253,94	25,39	279,33

SITUATION DU COMPTE	
Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**279,33**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.accm-eau.fr

ACCM EAU SASU au capital de 200.000€ RCS SALON de PROVENCE 815356977 SIRET 815 356 977 00018 Siège Social ZAC de la Crau 140 Impasse de Clos Bouton 13300 SALON DE PROVENCE TVA Intracommunautaire n°FR 21 815 356 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **TARASCON**

ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale
******** ********
Adresse desservie

TARASCON

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Gérez votre compte sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAUX USÉES

ACCM EAU pour le compte de
0

www.accm-eau.fr

04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Urgences : 04 90 99 50 89

ACCM TSA 32606
92894 NANTERRE CEDEX 09

8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026

Facture N° Simulation — Détails au verso

Montant TTC 279,33 €

Collecte et traitement des eaux usées	273,39 €
Organismes publics	5,94 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture



Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³
Votre consommation est de 120 m³.

A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
521971 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES					248,54		273,39
Consommation					248,54		273,39
Part ACCM	1er semestre 2026		120	2,0712	248,54	10,00	
ORGANISMES PUBLICS					5,40		5,94
Consommation					5,40		5,94
Part. syst. assainissement coll. (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0450	5,40	10,00	
Montant facturé					253,94		279,33

Prix au litre (hors abonnement) 0,00233 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0 %	0,00	0,00	
TVA	10,00 %	253,94	25,39	
Total		253,94	25,39	279,33

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**279,33**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements.
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.accm-eau.fr

ACCM EAU SASU au capital de 300.000€ RCS SALON de PROVENCE 815396977 SIRET 815 396 977 00018 Siège Social ZAC de la Crau 140 impasse de Clos Bouton 13300 SALON DE PROVENCE TVA Intracommunautaire n°FR 21 815 396 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

RAPPORT ANNUEL



Arles Crau Camargue Montagnette

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

Collectivité
Arles Crau Camargue Montagnette

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi le 04-08-2026

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Cadre contractuel 3
1.2.1. Les contrats 3
1.2.2. Les avenants 3
1.2.3. Les délibérations du conseil communautaire 4
1.2.4. Les conventions 5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service 5
1.4. Nombre d'abonnés (VP.056) et population desservie (D.101) 6
1.5. Ressources en eau 8
1.5.1. Prélèvements (VP.223) 8
1.5.2. Production 10
1.5.3. Importations (VP.060) 12
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus 13
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice (VP.063) 13
1.6.2. Exportations (VP.061) 14
1.6.3. Autres volumes (VP.220 et VP.221) 15
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025. 16
1.7. Le patrimoine du service 17
1.7.1. Les interconnexions et sécurisation 17
2. Tarification de l'eau et recettes du service 19
2.1. Modalités de tarification 19
2.1.1. Tarifs domestiques 19
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 26
2.3. Recettes 29
2.3.1. Recettes de la collectivité 29
2.3.2. Recettes de l'exploitant 29
3. Indicateurs de performance 30
3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1) 30
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) 31
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 32
3.4. Indicateurs de performance du réseau 35
3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 36

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 37
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 37
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 38
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non- programmées (P151.1) 38
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) 39
3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 39
3.4.8. Indicateurs de performance de clientèle 40
3.4.8.1. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 40
3.4.8.2. Taux de réclamations (P155.1) 40
4. Financement des investissements 41
4.1. Montants financiers – Compte administratif 41
4.2. État de la dette du service (VP.182) 41
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 43
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité 43
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 44
7. Annexes 45
Compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE) 46
Facture eau potable – 120 m³ par commune) 47

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Arles Crau Camargue Montagnette (Communauté d'agglomération)
- **6 commune(s) desservie(s)** : ARLES, TARASCON, SAINT-MARTIN-DE-CRAU, SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, BOULBON, SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
ARLES, TARASCON, SAINT MARTIN DE CRAU, BOULBON, LES SAINTES MARIES DE LA MER	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	Concession de service	Distribution, Stockage, Traitement

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
ARLES - LES SAINTES MARIES DE LA MER				
DSP EAU POTABLE	ACCM Eau (filiale SAUR)	Concession de service	02/02/2016	01/02/2028
TARASCON - SAINT MARTIN DE CRAU – BOULBON - SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES				
DSP EAU POTABLE	ACCM Eau (filiale SAUR)	Concession de service public	01/03/2017	01/02/2028

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
DSP EAU POTABLE (ARLES)		
Avenant #1	02/02/2016	Création de la société dédiée ACCM Eau
Avenant #2	01/01/2018	Actualisation des modalités de reversement à la collectivité
Avenant #3	26/02/2020	Horaires d'ouverture au public, modèle de facture
Avenant #4	04/11/2020	Convention de mandat
Avenant #5	08/12/2021	Calendrier de facturation

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.2.3. Les délibérations du conseil communautaire

1. Définition de l'assiette de la redevance assainissement pour les eaux non issues du service public de l'eau potable (délibérations du conseil communautaire n° 2018-69 en date du 16/05/2018). Cette délibération consiste à la mise en place de forfaits au m^2 de SHON pour les foyers s'alimentant à une source ne relevant pas d'un service public mais de fait générant un rejet d'eaux usées au service d'assainissement collectif ;
2. Délibération consistant à présenter les schémas de distribution d'eau potable (CC2018_070 du 16 mai 2018) localisant sur plans les conduites publiques de distribution d'eau potable servant de base à la définition des zones desservies.
3. Délibération SPANC (CC2018_071 du 16 mai 2018) fixant les règles d'attribution des attestations de conformité des installations en assainissement non collectif territoire communautaire (obligation faite des études de sol à la parcelle pour tout nouveau projet).
4. Délibération SPANC (CC2018_107 : du 27 juin 2018) consistant à mettre à jour et fixer une nouvelle redevance du service public d'assainissement non collectif pour les installations supérieures à 20 EH et inférieures à 2000 EH tel que le stipule l'arrêté du 21 juillet 2015.
5. Délibérations (CC 2020_019 et CC2020_020 du 6 mars 2019) pour approbation des zonages d'assainissement en cohérence avec PLU de Saint-Martin-de-Crau et des Saintes-Maries-de-la-Mer.
6. Délibération (CC2019_084 du 15 mai 2019) approuvant la révision des modalités d'application et de recouvrement de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) et des surtaxes assainissement qui annule et remplace la délibération 2019-068 du 3 avril 2019.
7. Délibération (CC2019_204 du 11 décembre 2019) approuvant l'actualisation des redevances du service public d'assainissement non collectif
8. Délibération (CC2020_016 du 26 février 2020) approuvant les conclusions de l'Etude ressource stratégique (ERS) pour la nappe de la Crau et instaurant le principe des zones de sauvegarde.
9. Délibération (CC2020-19 du 4 mars 2020) approuvant la mise à jour du règlement du SPANC (Service public d'assainissement non collectif).
10. Délibération (CC2020-016 du 26 février 2020) approuvant la protection des zones de sauvegarde et les conclusions de l'étude ressource stratégique de la nappe de la Crau réalisée par le SYMCRAU.
11. Délibération (CC2020-149 du 4 novembre 2020) approuvant l'avenant N°4 AEP relatif à la convention de mandat (annexe 25 du contrat de DSP).
12. Délibération Assainissement (CC2021-094 du 5 juillet 2021) approuvant le zonage d'assainissement, suite à l'enquête publique concomitante avec PLU de Saint-Pierre de Mézoargues.
13. Délibération assainissement (CC 2021-095 du 5 juillet 2021) approuvant l'avenant au règlement de service du SPANC précisant un modèle de cahier des charges pour étude de sol et définition des filières.
14. Délibération assainissement (CC 2021-096 du 5 juillet 2021) élargissant les règles d'attribution des attestations de conformité des installations d'ANC. Cette délibération approuve l'obligation des études à la parcelle dite de conception pour toute nouvelle installation ou réhabilitation d'assainissement non collectif mais aussi pour toute division parcellaire ou cession et que ces études sont obligatoires et à la charge du demandeur.
15. Délibération (CC2021-127 du 22 septembre 2021) approuvant les règles d'application de la loi Brottes relative aux coupures d'eaux pour les résidences secondaires, établissements commerciaux, artisanaux et industriels, pour défaut de paiement des factures d'eau et d'assainissement.
16. Délibération (CC2023_160 du 15 novembre 2023) approuvant le rapport sur le prix et qualité du service eau potable 2022
17. Délibération (CC2022-177 du 7 décembre 2022) approuvant l'avenant N°5 en Assainissement.
18. Délibération (CC2023-174,175,176 du 7 décembre 2023) approuvant la tarification de la facture d'eau et des redevances du SPANC au 1er janvier 2024
19. Délibération (CC2024_208 du 5 décembre 2024) Approbation des redevances eau potable applicables au 1er janvier 2025
20. Délibération (CC2024_211 du 5 décembre 2024) approuvant le rapport sur le prix et qualité du service eau potable,

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

21. Délibération (CC2025_019 du 27 février 2025) approuvant le budget annexe de l'Eau - Créances éteintes 2025
22. Délibération (CC2025_028 du 27 février 2025) approuvant la réforme redevance agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse consommation d'eau potable et pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
23. Délibération (CC2025_199 du 5 décembre 2025) approbation des redevances eau potable applicables au 1er janvier 2026

1.2.4. Les conventions

- Convention d'achat d'eau de Vauvert par ACCM (commune des Saintes-Maries-de-la-Mer) en date du 19 mars 2013. Convention caduque, à renouveler.
- Conventions avec les opérateurs radiophoniques pour accès aux ouvrages ACCM pour l'entretien des équipements de téléphonie.
- Conventions avec les entreprises de vidange et dépotages de sous-produits en assainissement (matières de vidange, de curage et graisses).
- Convention avec l'établissement Jean Martin à Tarascon dans le cadre des autorisations de rejets.
- Convention de vente d'eau en gros à la commune de Fourques effective au 1er mai 2022.
- Convention permettant le rattachement des habitants de la commune d'Aramon quartier de la Roque d'Acier au système d'assainissement de Boulbon (station d'épuration d'APIC/ Le Colombier).

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche	Commentaire
Collectivité	Renouvellement - de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, du génie civil, Plantations	Les opérations prévues dans le cadre du fonds travaux (article 26.2) sont à la charge de l'exploitant. (article 47.1)
Exploitant	Entretien - Branchements (partie publique), de l'ensemble des ouvrages, de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil, Espaces verts, Installations de téléalarme, télégestion, Toiture, couverture, zinguerie	-
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, Gestion des abonnés, traitement des doléances client	-
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs	-
Exploitant	Mise en service - des branchements, Mise en service	Après contrôle de conformité (article 49.3)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Partie	Tâche	Commentaire
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des équipements électromécaniques, Vannes et accessoires hydrauliques	Le renouvellement des regards (hors abris de compteurs, à la charge des abonnés) est à la charge de la collectivité (article 47.1)

1.4. Nombre d'abonnés (VP.056) et population desservie (D.101)

En 2025, le service public d'eau potable a desservi **40 268 abonnés** représentant une population de **89 981 habitants** [1] (soit **2,23 habitants/abonné**).

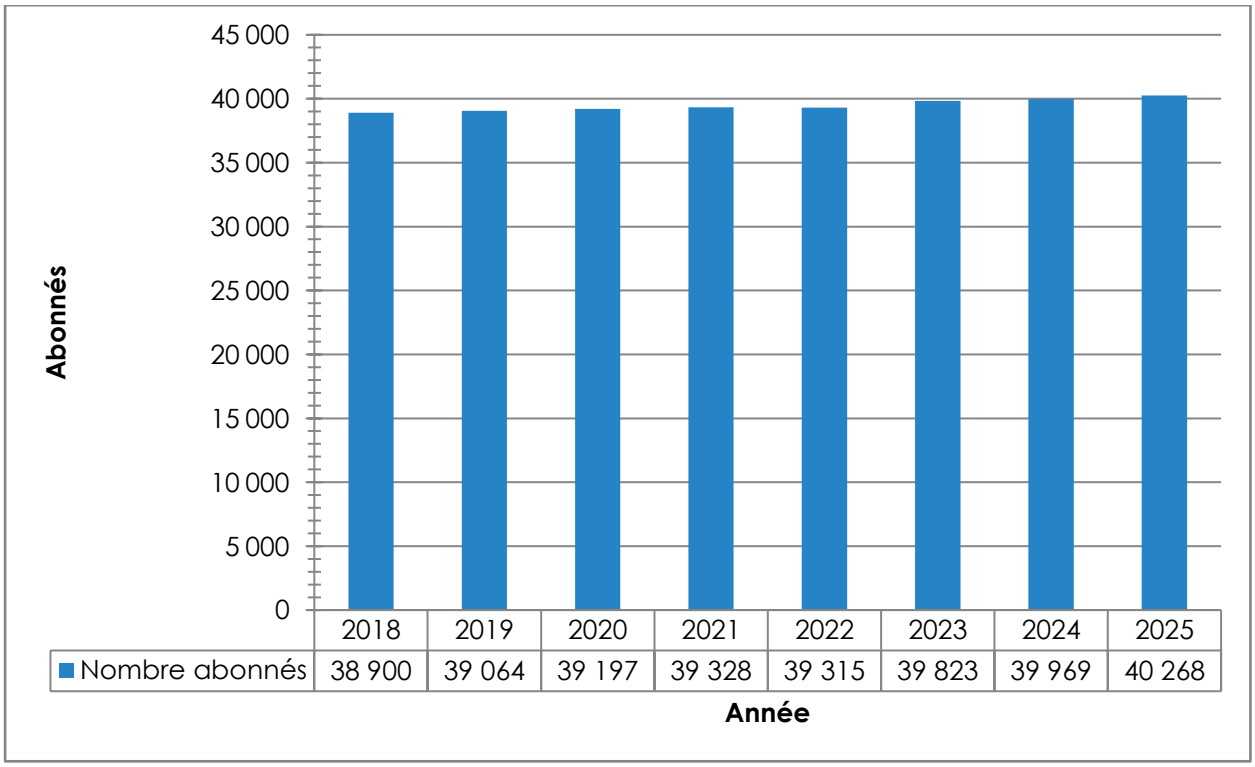
Nombre total d'abonnés en 2024	39 969 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2025	40 268 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2025	40 268 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2025	0 abonnés
Variation en %	+0,76 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 44,73 abonnés/km pour l'année 2025.

L'indice linéaire de consommation (nombre de m3 par km de réseau hors branchement par jour) est 18.56 m³/km/j pour l'année 2025.

[1] Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

En 2025, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de 147,37 m3/abonné (144,22 m3/abonné en 2024).

> *Au niveau national la consommation moyenne en eau potable est de 138 m3/abonné/an (domestique et non domestique), selon les données du rapport Sispea 2024 sorti en 2026.*

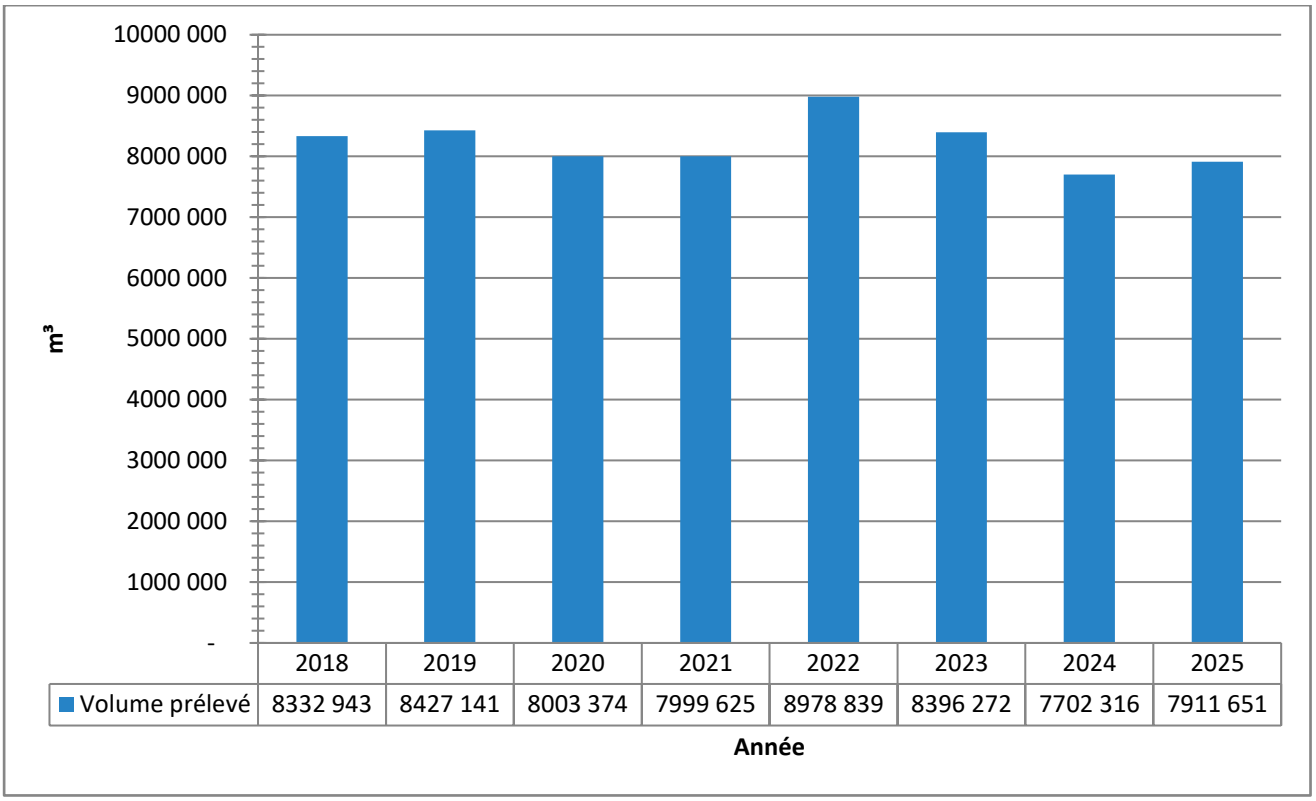
En retirant les consommations supérieures à 6 000 m3/an (gros consommateurs), qui représentent 1 272 976 m³/an pour l'ensemble du service d'ACCM soit 21% des volumes totaux pour 0.17% des abonnés (68 en 2025), le ratio tombe à **115,86 m³/an/abonné** (111,74 m3/an/abonné en 2024) **.**

1.5. Ressources en eau

1.5.1. Prélèvements (VP.223)

Ressource	Volume prélevé en 2024 (m³)	Volume prélevé en 2025 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2025 (en %)
ARLES				
Champ captant Saint Hippolyte Souterraine	4 068 584	4 155 408	2,13%	0
Champ captant Mazet Souterraine	632 736	767 976	21,37%	80
TARASCON				
Champ captant La Motte	478 571	511 583	6,90%	80
Champ captant Roubian	679 263	675 943	-0,49%	80
SAINT PIERRE DE MÉZOARGUES				
Sans objet				
SAINT MARTIN DE CRAU				
Champ captant Lion d'Or	688 819	630 467	-8,47%	80
Champ captant Val Boisé	265 574	319 758	20,40%	80
Forage Mas Payan	10 558	6 334	-40,01%	80
BOULBON				
Forage La Clastre	89 638	92 345	3,02%	80
Champ captant Roque d'acier Colombier	23 423	39 431	68,34%	80
Forage Apic	2 332	3 315	42,15%	60
LES SAINTES MARIES DE LA MER				
Usine du Sénebier	762 818	709 091	-7,04%	40
TOTAL	**7 702 316**	**7 911 651**	**2,72%**	76,4

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

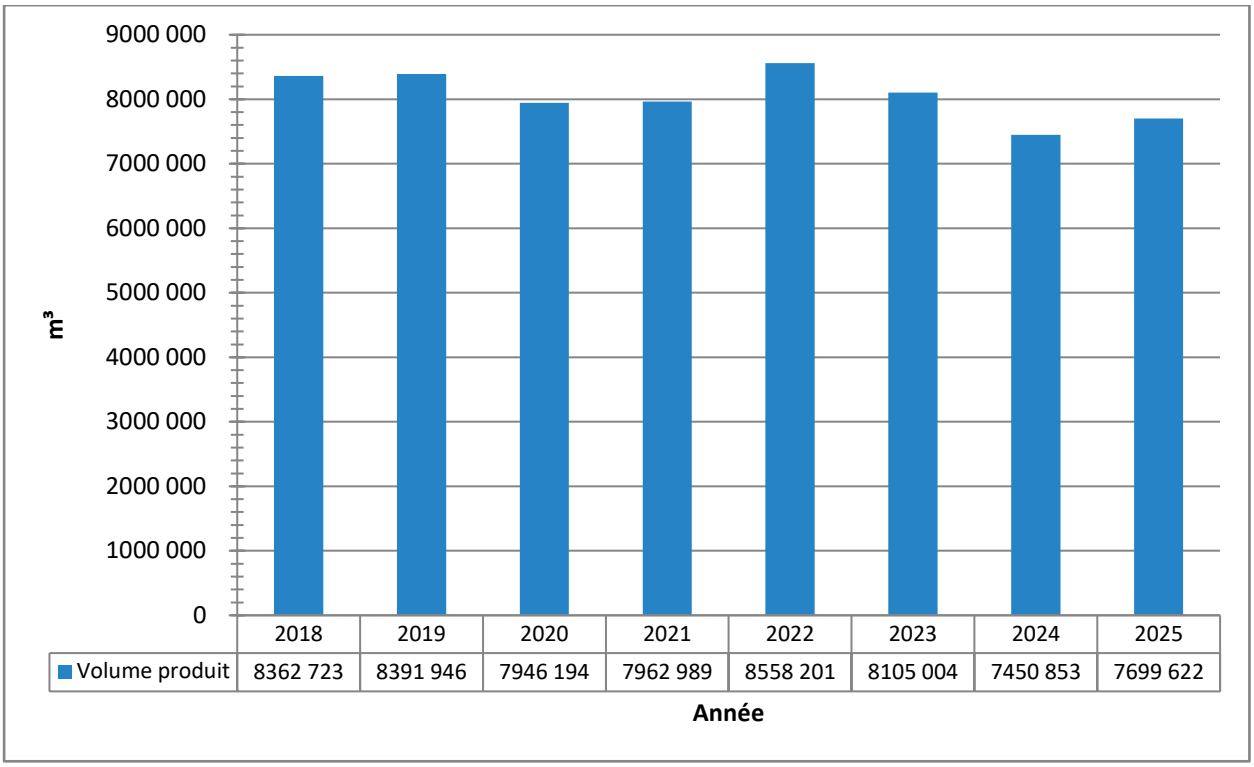


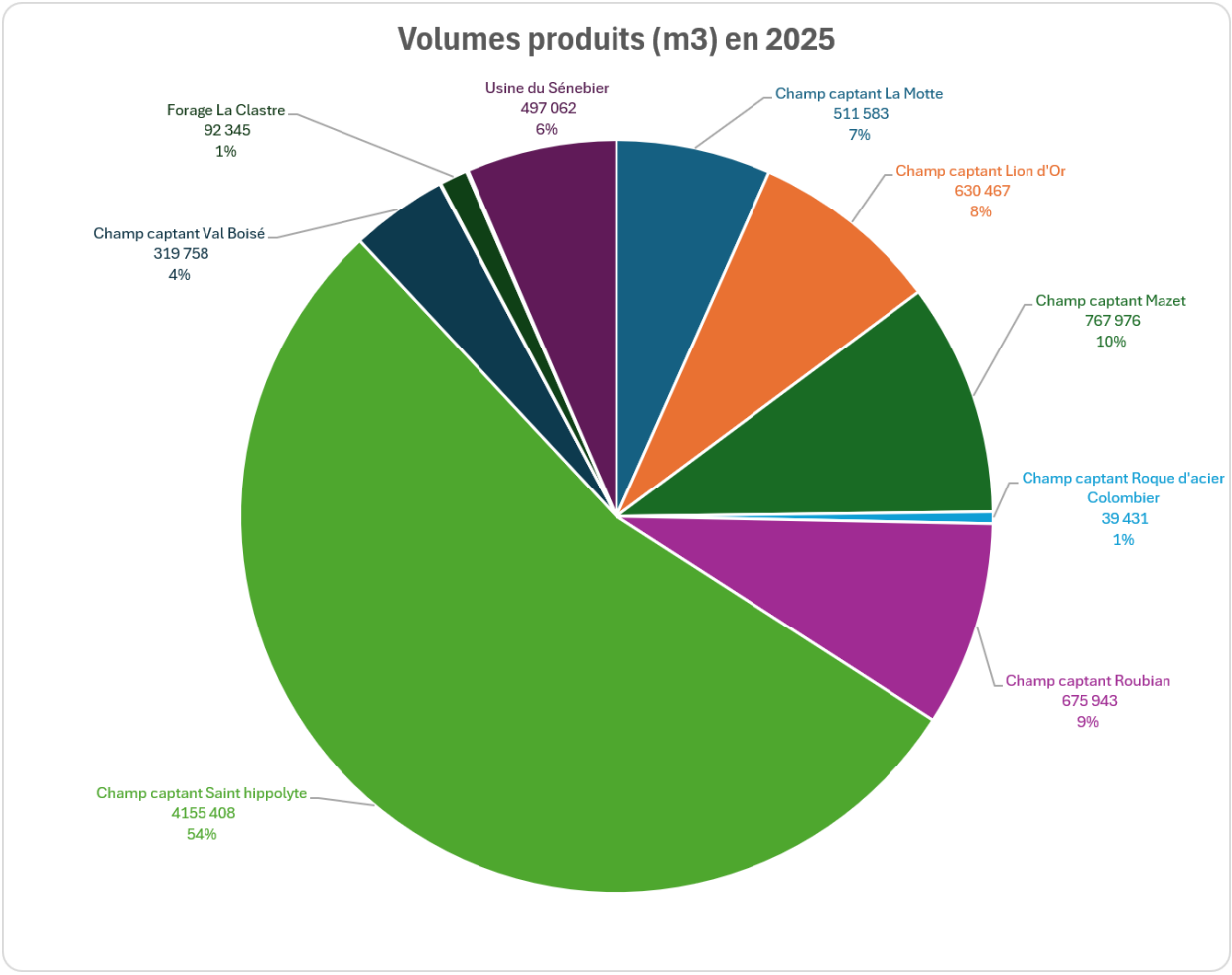
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.5.2. Production

Site de production	Volume produit en 2024 (m³)	Volume produit en 2025 (m³)	Variation en %
ARLES			
Champ captant Saint hippolyte Souterraine	4 068 584	4 155 408	2,13%
Champ captant Mazet Souterraine	632 736	767 976	21,37%
TARASCON			
Champ captant La Motte	478 571	511 583	6,90%
Champ captant Roubian	679 263	675 943	-0,49%
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES			
Sans objet			
SAINT MARTIN DE CRAU			
Champ captant Lion d'Or	688 819	630 467	-8,47%
Champ captant Val Boisé	265 574	319 758	20,40%
Forage Mas Payan	10 558	6 334	-40,01%
BOULBON			
Forage La Clastre	89 638	92 345	3,02%
Champ captant Roque d'acier Colombier	23 423	39 431	55,98%
Forage Apic	2 332	3 315	42,15%
LES SAINTES MARIES DE LA MER			
Usine du Sénebier	511 365	497 062	-2,80%
TOTAL	**7 450 863**	**7 699 622**	**3,31%**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

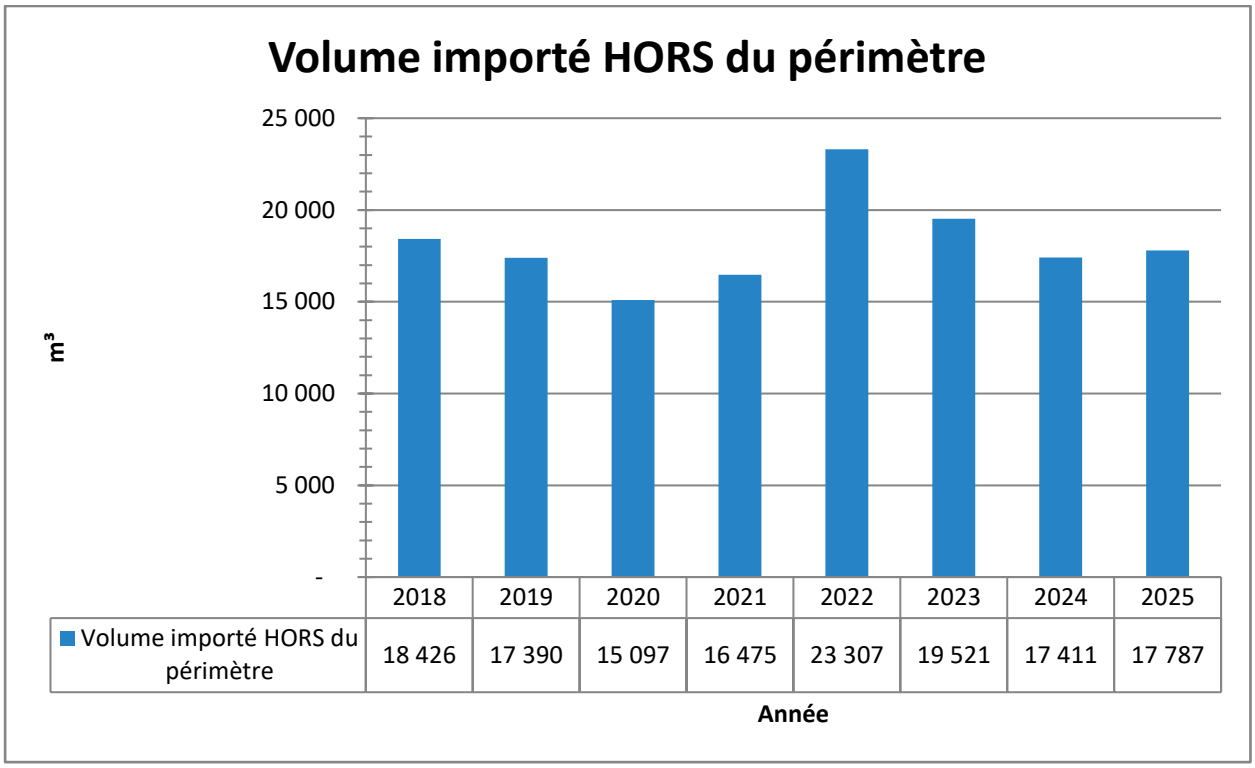




Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.5.3. Importations (VP.060)

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2024 (m³)	Volume acheté en 2025 (m³)	Variation en %	Observations	Type de flux
LES SAINTES MARIES DE LA MER	VAUVERT	17 411	17 787	2,2%	Alimentation hameau de Pin Fourcat	Flux externe
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	Arles Crau Camargue Montagnette	15 000	15 000	0%		Flux interne
TOTAL FLUX INTERNES		**15 000**	**15 000**	**0%**		
TOTAL FLUX EXTERNES		**17 411**	**17 787**	**2,2%**		
TOTAL		**32 411**	**32 787**	**1,2%**		



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

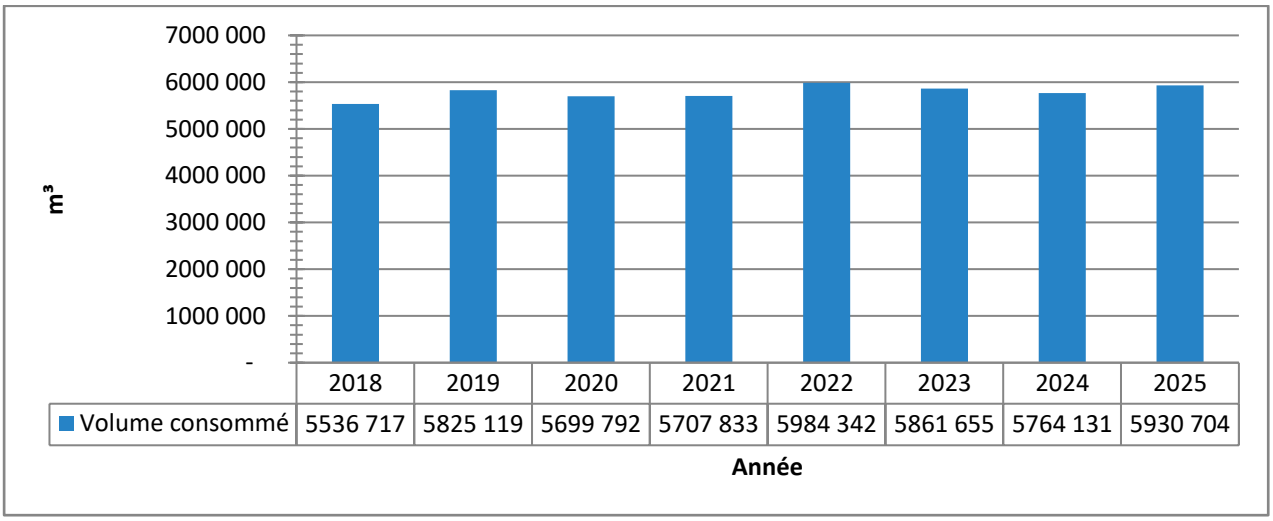
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

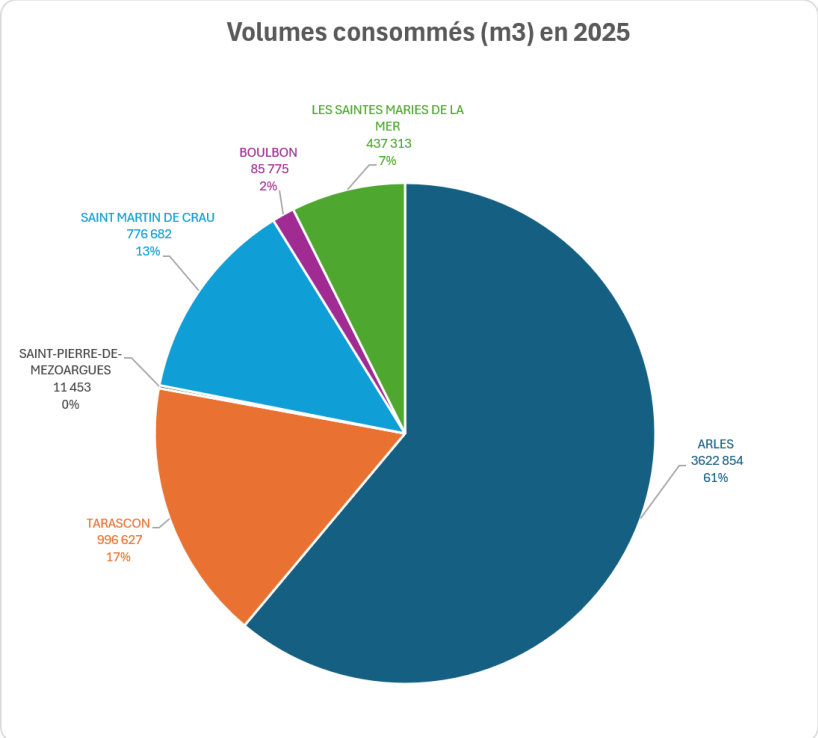
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice (VP.063)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volumes consommés en 2024 (m³)	Volumes consommés en 2025 (m³)	Variation en %
Abonnés domestiques	5 810 122	5 930 705	2.08 %
Autres abonnés	0	0	-
Total vendu aux abonnés	**5 810 122**	**5 930 705**	**2.08 %**

Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours

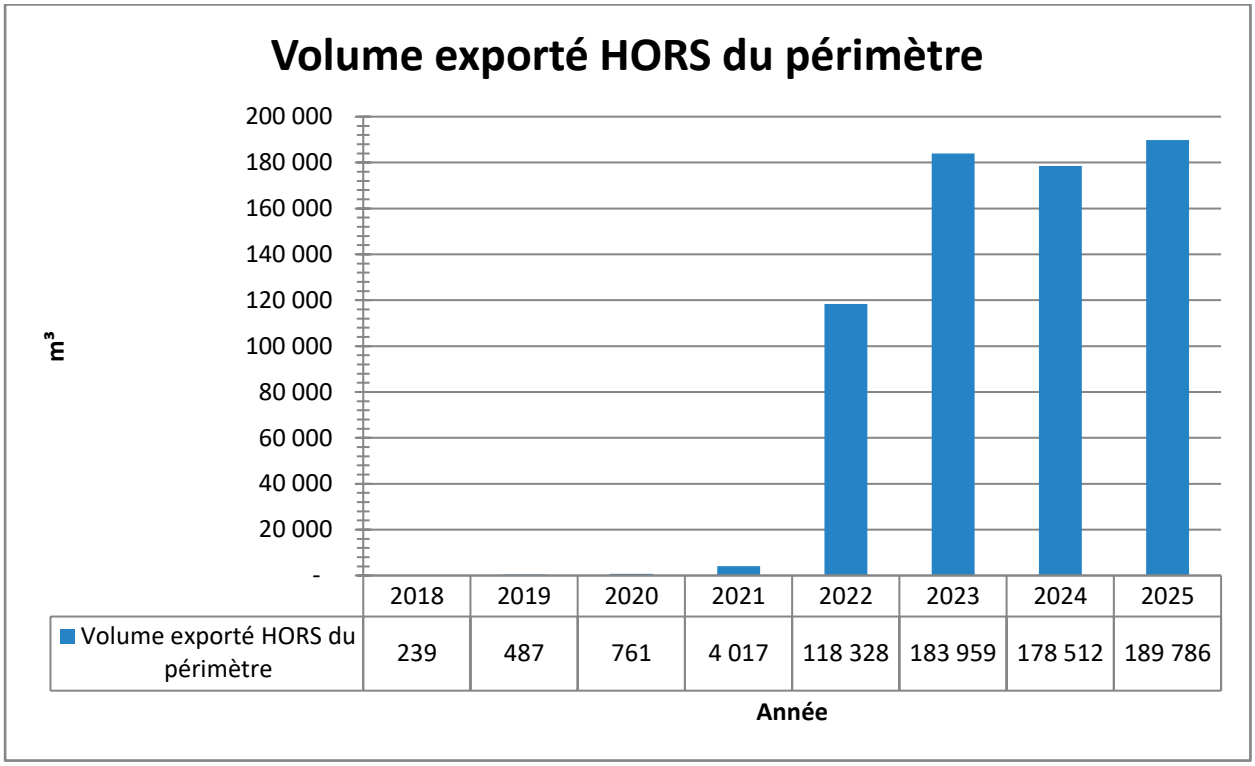




Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.6.2. Exportations (VP.061)

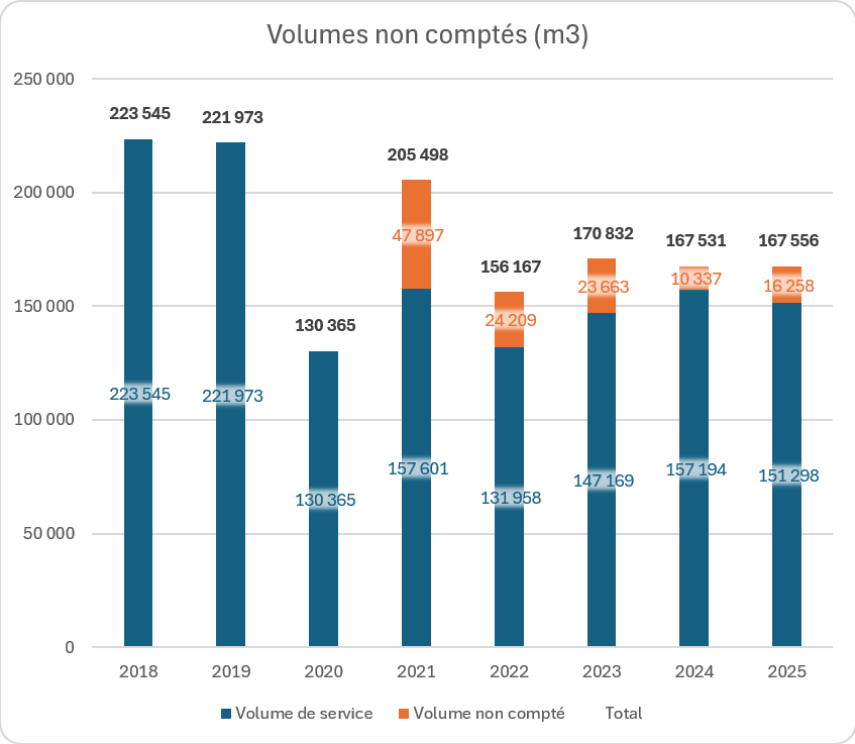
Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2024 (m³)	Volume exporté en 2025 (m³)	Variation en %	Observations	Type de flux
ARLES	FOURQUES	178 512	189 786	6,3%	Validité 1 an avec reconduction tacite	Flux externe
TARASCON	Arles Crau Camargue Montagnette	15 000	15 000	0,0%	Saint Pierre de Mézoargues	Flux interne
TOTAL FLUX INTERNES		**15 000**	**15 000**	**0,0%**		**-**
TOTAL FLUX EXTERNES		**178 512**	**189 786**	**6,3%**		**-**
TOTAL		**193 512**	**204 786**	**5,8%**		**-**



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.6.3. Autres volumes (VP.220 et VP.221)

	Exercice 2024 (m3)	Exercice 2025 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	10 337	16 258	57,28%
Volume de service	157 194	151 298	-3,75%
TOTAL	**167 531**	**167 556**	**0,01%**



Les volumes non comptés :

Ils correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- L'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- L'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- L'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Les volumes de service :

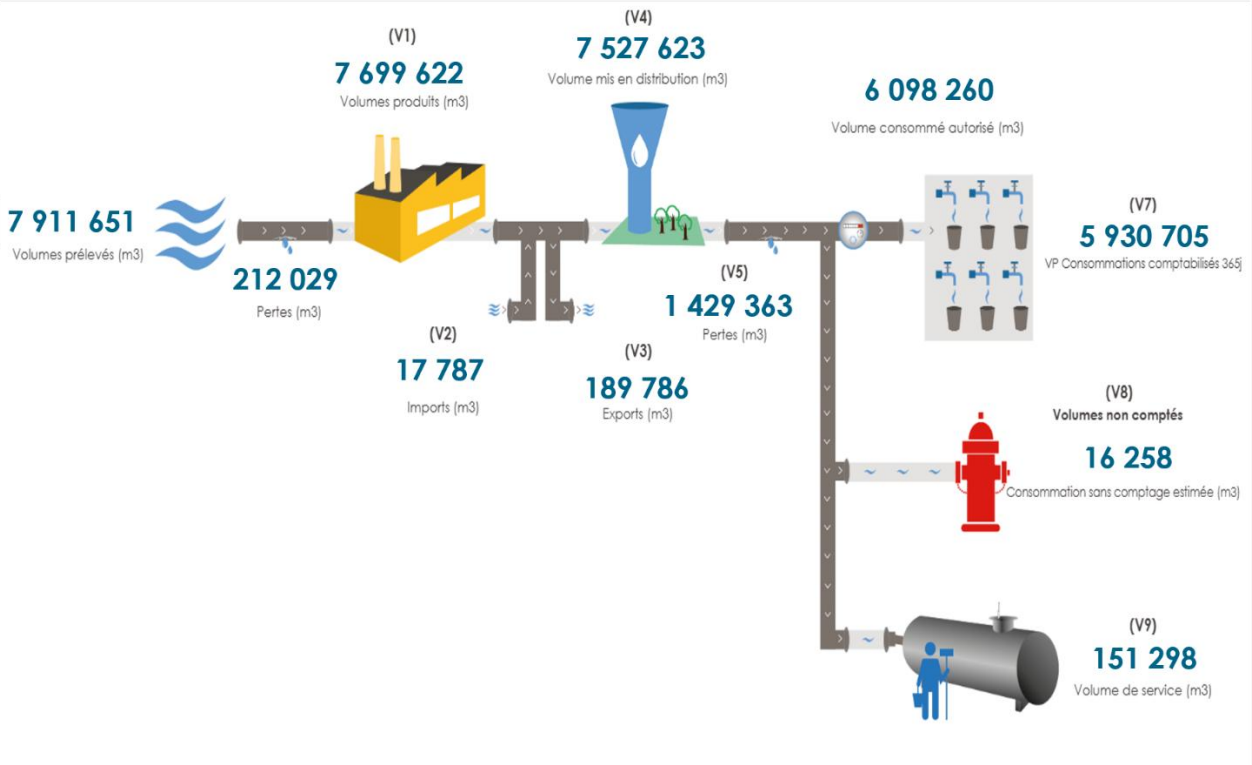
Ils correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- L'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- L'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- L'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Le total de ces volumes depuis 2021 est en moyenne de 173 517 m³/an, de l'ordre de 2,5% des volumes mis en distribution.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2024	Exercice 2025
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	898	**900**
Nombre de réservoirs	12 ouvrages (15 cuves)	12 ouvrages (16 cuves)
Bâches de reprise	4 ouvrages (9 cuves)9	
Surpresseurs et accélérateurs	9 + 2	
Volume de stockage	20 898	27 637
Nombre de compteurs abonnés	40 740	**41 018**
Nombre total des branchements	40 738	**41 016**

Commune	Capacité stockage (hors bâches de reprise)	Volume MOYEN mis en distribution m3/j	Autonomie en jour
ARLES	18 318	12 969	1,41
BOULBON	700	370	1,89
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	3 218	1 411	2,28
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	1 000	2 621	0,38
TARASCON	3 000	3 253	0,92
Total général	**26 236**	**20 624**	**1,27**

À noter en 2025, la mise en service d'un troisième réservoir sur le site de Margaillan (5 500 m³).

Nota : L'autonomie du réservoir de Saint Martin de Crau est faible, mais cette commune bénéficie d'une possibilité de production-distribution en direct qui assure le besoin en distribution sans nécessité d'un stockage.

1.7.1. Les interconnexions et sécurisation

Les deux ressources d'Arles sont maillées. Depuis 2013 les communes d'Arles et Saint-Martin-de-Crau sont interconnectées, comme le sont également les communes de Tarascon, Boulbon et Saint-Pierre de Mézoargues.

Les prélèvements en nappe d'accompagnement du Rhône ou en nappe phréatique sont privilégiés du fait de leur excellente qualité. Le point de prélèvement des Saintes-Maries-de-la-Mer est le seul restant en eaux superficielles.

Le captage de l'Apic à Boulbon, exploité depuis 2020, permet une sécurisation du hameau de Roc d'Acier, ZAC du Colombier, quartier du Mas des Grés et des Bouisses, alimentées par ailleurs par les captages du Roc d'Acier.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Ces maillages ne constituent pas tous une sécurisation, à cet effet des essais ont été menés pour vérifier leur efficience :

- En avril 2020, les essais de maillage entre les communes de Tarascon, Saint-Pierre-de Mézoargues et Boulbon ont été réalisés et ont permis de valider le fonctionnement de ces secours qui sont désormais opérationnels en cas de pannes. Les 800 mètres de conduites qui relient Boulbon à Saint-Pierre-de-Mézoargues sont en service et assurent l'approvisionnement de Boulbon via Saint-Pierre-de-Mézoargues et inversement. Il a été également vérifié qu'avec une pression dégradée il est néanmoins possible d'alimenter Saint-Pierrre-de-Mézoargues depuis Tarascon sans utiliser la surpression. Ce schéma de distribution constitue un vrai secours.
- La connexion du Mazet vers Saint-Hippolyte a également été testée et fonctionne, mais elle est insuffisante. La connexion de Saint-Hippolyte vers le Mazet fonctionne correctement. Un maillage entre la distribution de Raphèle et celle dite des Villages (Salin de Giraud, Mas Thibert, Sambuc) a été testé et fonctionne.
- Une connexion entre Saint-Martin-de-Crau et la conduite vers le Mazet existe et peut constituer un secours partiel et provisoire sur la ZI Bois de Leuze mais ne constitue pas à ce jour un secours complet et efficient de Saint-Martin-de-Crau et/ou d'Arles. Des essais seront réalisés après la nouvelle sectorisation de la commune de Saint Martin de Crau.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

ARLES

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Absence de part fixe collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,7137 €/m³	**0,7477 €/m³**	4,8%
> 30 m³ sur 1 semestre	0,4485 €/m³	**0,4698 €/m³**	4,8%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DN 12-25	30,71 €	**29,57 €**	-3,7%
DN 30-50	73,71 €	**70,76 €**	-4,0%
DN 60-65	270,29 €	**260,20 €**	-3,7%
DN 80-86	528,29 €	**508,58 €**	-3,7%
DN 100	817,00 €	**786,52 €**	-3,7%
DN 150-200	1 290,00 €	**1 241,88 €**	-3,7%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,1229 €/m³	**0,1183 €/m³**	-3,7%
> 30 m³ sur 1 semestre	1,2089 €/m³	**1,1638 €/m³**	-3,7%
Redevances (€ HT/m³)			
AE - Préservation ressource (prélèvement)	0,0466 €/m³	**0,0703 €/m³**	50,9%
AE - Consommation	0,4300 €/m³	**0,3900 €/m³**	-9,3%
AE - Performance eau potable	0,0100 €/m³	**0,0330 €/m³**	230,0%
VNF	0,0178 €/m³	**0,0178 €/m³**	0,0%
TVA			
Taux de TVA (1)	5,50%	**5,50%**	-

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

TARASCON

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Absence de part fixe collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,6010 €/m³	**0,6362 €/m³**	5,9%
> 30 m³ sur 1 semestre	0,3458 €/m³	**0,3660 €/m³**	5,8%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DN 12-25	30,71 €	**29,57 €**	-3,7%
DN 30-50	73,71 €	**70,76 €**	-4,0%
DN 60-65	270,29 €	**260,20 €**	-3,7%
DN 80-86	528,29 €	**508,58 €**	-3,7%
DN 100	817,00 €	**786,52 €**	-3,7%
DN 150-200	1 290,00 €	**1 241,88 €**	-3,7%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,1229 €/m³	**0,1183 €/m³**	-3,7%
> 30 m³ sur 1 semestre	1,2089 €/m³	**1,1638 €/m³**	-3,7%
Redevances (€ HT/m³)			
AE - Préservation ressource (prélèvement)	0,0466 €/m³	**0,0703 €/m³**	50,9%
AE - Consommation	0,4300 €/m³	**0,3900 €/m³**	-9,3%
AE - Performance eau potable	0,0100 €/m³	**0,0330 €/m³**	230,0%
VNF	0,0178 €/m³	**0,0178 €/m³**	0,0%
TVA			
Taux de TVA (1)	5,50%	**5,50%**	-

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Absence de part fixe collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,3280 €/m³	**0,3576 €/m³**	9,0%
> 30 m³ sur 1 semestre	0,2855 €/m³	**0,3112 €/m³**	9,0%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DN 12-25	30,71 €	**29,57 €**	-3,7%
DN 30-50	73,71 €	**70,76 €**	-4,0%
DN 60-65	270,29 €	**260,20 €**	-3,7%
DN 80-86	528,29 €	**508,58 €**	-3,7%
DN 100	817,00 €	**786,52 €**	-3,7%
DN 150-200	1 290,00 €	**1 241,88 €**	-3,7%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,1229 €/m³	**0,1183 €/m³**	-3,7%
> 30 m³ sur 1 semestre	1,2089 €/m³	**1,1638 €/m³**	-3,7%
Redevances (€ HT/m³)			
AE - Préservation ressource (prélèvement)	0,0466 €/m³	**0,0703 €/m³**	50,9%
AE - Consommation	0,4300 €/m³	**0,3900 €/m³**	-9,3%
AE - Performance eau potable	0,0100 €/m³	**0,0330 €/m³**	230,0%
VNF	-	**-**	-
TVA			
Taux de TVA (1)	5,50%	**5,50%**	-

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

SAINT MARTIN DE CRAU

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Absence de part fixe collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,6010 €/m³	**0,6362 €/m³**	5,9%
> 30 m³ sur 1 semestre	0,3458 €/m³	**0,3660 €/m³**	5,8%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DN 12-25	30,71 €	**29,57 €**	-3,7%
DN 30-50	73,71 €	**70,76 €**	-4,0%
DN 60-65	270,29 €	**260,20 €**	-3,7%
DN 80-86	528,29 €	**508,58 €**	-3,7%
DN 100	817,00 €	**786,52 €**	-3,7%
DN 150-200	1 290,00 €	**1 241,88 €**	-3,7%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,1229 €/m³	**0,1183 €/m³**	-3,7%
> 30 m³ sur 1 semestre	1,2089 €/m³	**1,1638 €/m³**	-3,7%
Redevances (€ HT/m³)			
AE - Préservation ressource (prélèvement)	0,0466 €/m³	**0,0703 €/m³**	50,9%
AE - Consommation	0,4300 €/m³	**0,3900 €/m³**	-9,3%
AE - Performance eau potable	0,0100 €/m³	**0,0330 €/m³**	230,0%
VNF	-	**-**	-
TVA			
Taux de TVA (1)	5,50%	**5,50%**	-

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

BOULBON

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Absence de part fixe collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,6010 €/m³	**0,6362 €/m³**	5,9%
> 30 m³ sur 1 semestre	0,3458 €/m³	**0,3660 €/m³**	5,8%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DN 12-25	30,71 €	**29,57 €**	-3,7%
DN 30-50	73,71 €	**70,76 €**	-4,0%
DN 60-65	270,29 €	**260,20 €**	-3,7%
DN 80-86	528,29 €	**508,58 €**	-3,7%
DN 100	817,00 €	**786,52 €**	-3,7%
DN 150-200	1 290,00 €	**1 241,88 €**	-3,7%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,1229 €/m³	**0,1183 €/m³**	-3,7%
> 30 m³ sur 1 semestre	1,2089 €/m³	**1,1638 €/m³**	-3,7%
Redevances (€ HT/m³)			
AE - Préservation ressource (prélèvement)	0,0466 €/m³	**0,0703 €/m³**	50,9%
AE - Consommation	0,4300 €/m³	**0,3900 €/m³**	-9,3%
AE - Performance eau potable	0,0100 €/m³	**0,0330 €/m³**	230,0%
VNF	0,0178 €/m³	**0,0178 €/m³**	0,0%
TVA			
Taux de TVA (1)	5,50%	**5,50%**	-

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

LES SAINTES MARIES DE LA MER

TARIFS	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Absence de part fixe collectivité			
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,6715 €/m³	**0,7012 €/m³**	4,4%
> 30 m³ sur 1 semestre	0,5799 €/m³	**0,6055 €/m³**	4,4%
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
DN 12-25	30,71 €	**29,57 €**	-3,7%
DN 30-50	73,71 €	**70,76 €**	-4,0%
DN 60-65	270,29 €	**260,20 €**	-3,7%
DN 80-86	528,29 €	**508,58 €**	-3,7%
DN 100	817,00 €	**786,52 €**	-3,7%
DN 150-200	1 290,00 €	**1 241,88 €**	-3,7%
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 30 m³ sur 1 semestre	0,1229 €/m³	**0,1183 €/m³**	-3,7%
> 30 m³ sur 1 semestre	1,2089 €/m³	**1,1638 €/m³**	-3,7%
Redevances (€ HT/m³)			
AE - Préservation ressource (prélèvement)	0,0466 €/m³	**0,0703 €/m³**	50,9%
AE - Consommation	0,4300 €/m³	**0,3900 €/m³**	-9,3%
AE - Performance eau potable	0,0100 €/m³	**0,0330 €/m³**	230,0%
VNF	0,0178 €/m³	**0,0178 €/m³**	0,0%
TVA			
Taux de TVA (1)	5,50%	**5,50%**	-

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120 m³ (consommation du ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2025	1er janvier 2026
ARLES	**Part de la collectivité**	**69,73 €**	**73,05 €**
	dont part fixe	- €	- €
	dont part variable	69,73 €	73,05 €
	Part de l'exploitant	**110,62 €**	**106,49 €**
	dont part fixe	30,71 €	29,57
	dont part variable	79,91 €	76,93 €
	Redevances (agence de l'eau et autres) (1)	**60,53 €**	**61,33 €**
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
	Montant de la TVA	13,25 €	13,25 €
	Total HT	**240 ,88 €**	**240 ,88 €**
	Total TTC	**254,13 €**	**254,13 €**
	Prix TTC au m3	**2,12 €**	**2,12 €**
BOULBON	**Part de la collectivité**	**56,81 €**	**60,13 €**
	dont part fixe	- €	- €
	dont part variable	56,81 €	60,13 €
	Part de l'exploitant	**110,62 €**	**106,49 €**
	dont part fixe	30,71 €	29,57
	dont part variable	79,91 €	76,93 €
	Redevances (agence de l'eau et autres) (1)	**60,53 €**	**61,33 €**
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
	Montant de la TVA	12,54 €	12,54 €
	Total HT	**227,96 €**	**227,96 €**
	Total TTC	**240,49 €**	**240,49 €**
	Prix TTC au m3	**2,00 €**	**2,00 €**

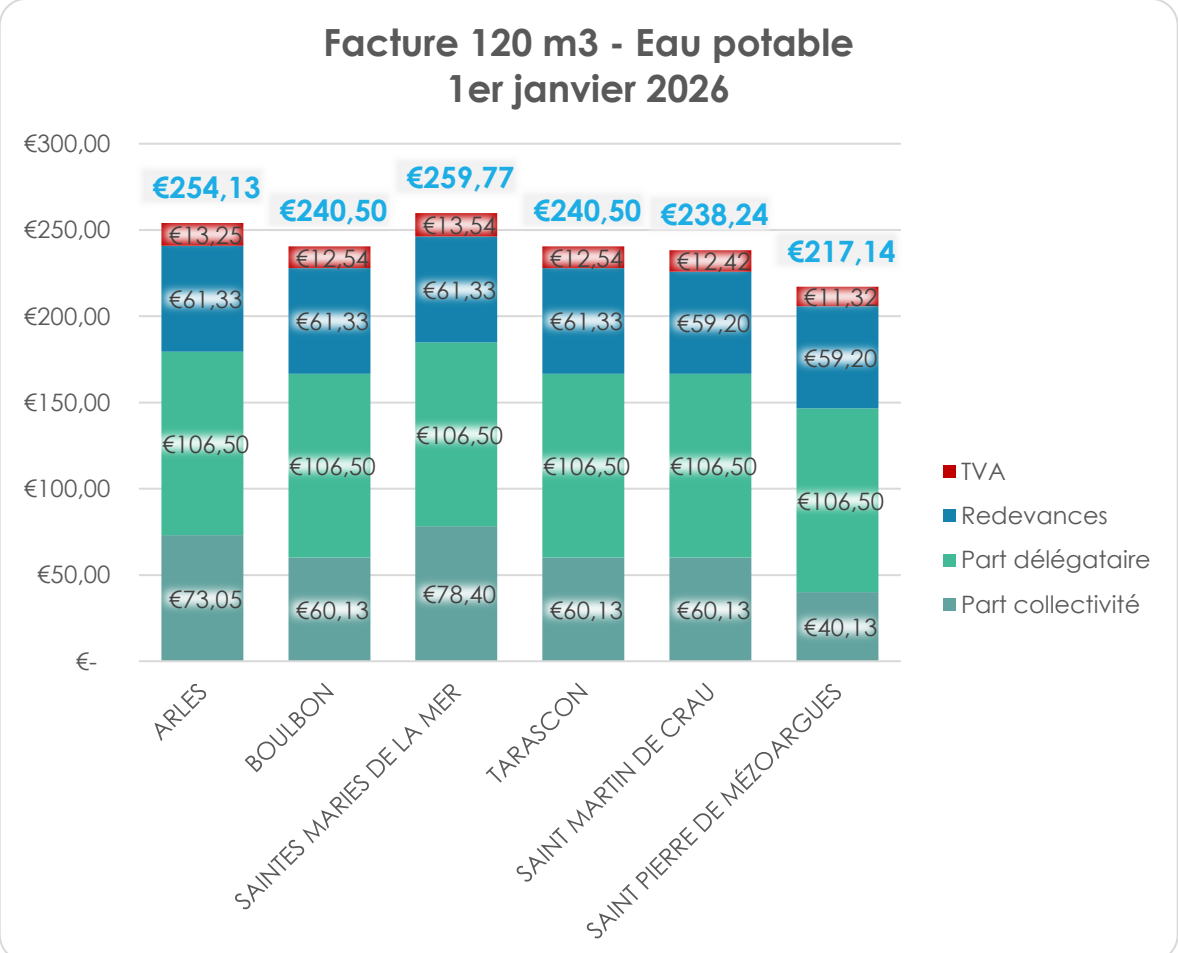
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Service	Montants	1er janvier 2025	1er janvier 2026
SAINTES MARIES DE LA MER	**Part de la collectivité**	**75,08 €**	**78,40 €**
	dont part fixe	- €	- €
	dont part variable	75,08 €	78,40 €
	Part de l'exploitant	**110,62 €**	**106,49 €**
	dont part fixe	30,71 €	29,57
	dont part variable	79,91 €	76,93 €
	Redevances (agence de l'eau et autres) (1)	**60,53 €**	**61,33 €**
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
	Montant de la TVA	13,54 €	13,54 €
	Total HT	**246,23 €**	**246,23 €**
	Total TTC	**259,77 €**	**259,77 €**
	Prix TTC au m3	**2,16 €**	**2,16 €**
TARASCON	**Part de la collectivité**	**56,81 €**	**60,13 €**
	dont part fixe	- €	- €
	dont part variable	56,81 €	60,13 €
	Part de l'exploitant	**110,62 €**	**106,49 €**
	dont part fixe	30,71 €	29,57
	dont part variable	79,91 €	76,93 €
	Redevances (agence de l'eau et autres) (1)	**60,53 €**	**61,33 €**
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
	Montant de la TVA	12,54 €	12,54 €
	Total HT	**227,96 €**	**227,96 €**
	Total TTC	**240,49 €**	**240,49 €**
	Prix TTC au m3	**2,00 €**	**2,00 €**
SAINT MARTIN DE CRAU	**Part de la collectivité**	**56,81 €**	**60,13 €**
	dont part fixe	- €	- €
	dont part variable	56,81 €	60,13 €
	Part de l'exploitant	**110,62 €**	**106,49 €**
	dont part fixe	30,71 €	29,57
	dont part variable	79,91 €	76,93 €
	Redevances (agence de l'eau et autres) (1)	**58,39 €**	**59,20 €**
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
	Montant de la TVA	12,42 €	12,42 €
	Total HT	**225,82 €**	**225,82 €**
	Total TTC	**238,24 €**	**238,24 €**
	Prix TTC au m3	**1,99 €**	**1,99 €**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Service	Montants	1er janvier 2025	1er janvier 2026
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	**Part de la collectivité**	**36,81 €**	**40,13 €**
	dont part fixe	- €	- €
	dont part variable	36,81 €	40,13 €
	Part de l'exploitant	**110,62 €**	**106,49 €**
	dont part fixe	30,71 €	29,57
	dont part variable	79,91 €	76,93 €
	Redevances (agence de l'eau et autres) (1)	**58,39 €**	**59,20 €**
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
	Montant de la TVA	11,32 €	11,32 €
	Total HT	**205,82 €**	**205,82 €**
	Total TTC	**217,14 €**	**217,14 €**
	Prix TTC au m3	**1,81 €**	**1,81 €**

(1) VNF et redevances Agence de l'eau. Évolution des redevances Agences de l'eau compter de 2025 : suppression de la redevance pollution : suppression de la « redevance pollution domestique », création des redevances « consommation » et « performance des réseaux d'eau potable »



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2.3. Recettes

2.3.1. Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Ecart N/N-1
Recettes de ventes d'eau/commune			
ARLES	1 989 831	**1 827 532,91**	**-8,2%**
TARASCON	482 129	**461 861,22**	**-4,2%**
SAINT MARTIN DE CRAU	359 731	**428 542,42**	**19,1%**
LES SAINTES MARIES DE LA MER	192 263	**138 253,17**	**-28,1%**
BOULBON	46 083	**46 349,07**	**0,6%**
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	5 375	**7 455,06**	**38,7%**
Total recettes de ventes d'eau	3 075 412	**2 909 993**	**-5,4%**

2.3.2. Recettes de l'exploitant

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation
Recettes de ventes d'eau aux usagers	6 059 600,00 €	**6 379 700.00 €**	**5,3 %**
Dont abonnements	1 489 800,00 €	**1 514 000 €**	**1,6 %**
Recette de vente d'eau en gros	0,00 €		**-**
Total recettes de ventes d'eau	6 059 600,00 €	**6 379 700 €**	**5,3 %**
Recettes liées aux travaux	480 700,00 €	**287 200 €**	**-40,3 %**
Produits accessoires	315 000,00 €	**289 700 €**	**-8,0 %**
Total des autres recettes	795 700,00 €	**576 900 €**	**-27,5 %**
Facturation redevances Agence de l'eau	22 700 €	**23 400 €**	**3,1%**
Facturation redevance assainissement	158 700 €	**819 700 €**	**416,5 %**
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	181 400,00 €	**843 100 €**	**364,8 %**
Total des recettes (hors collectivité)	7 036 700,00 €	**7 799 700 €**	**10,8 %**

La hausse très importante des recettes liées à la facturation de l'assainissement est expliquée par une régularisation de l'ordre de 630 k€ à la suite d'une erreur d'imputation comptable entre 2021 et 2024 (société Saur au lieu d'ACCM Eau).

La baisse des recettes liées aux travaux est expliquée par une diminution significative de l'activité « branchements neufs », en particulier sur Arles (activité divisée par deux par rapport à 2024).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

	Nombre de prélèvements			
Analyses	**Réalisés en 2024**	**Conformes en 2024**	**Réalisés en 2025**	**Conformes en 2025**
Paramètres microbiologiques	260	**259**	256	**256**
Paramètres physico-chimiques	285	**269**	297	**285**

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformité = \frac{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés - nombre\ de\ prélèvemenbts\ non\ conformes}{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2024	Taux de conformité 2025
Conformité bactériologique (P101.1)	**99.62 %**	**100 %**
Conformité physico-chimique (P102.1)	**94.39 %**	**95.96 %**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

En 2025, 12 non-conformités ont été enregistrées sur l'eau en distribution, toutes au niveau du réservoir du Cimetière (Saintes Maries de la Mer) :

- **Pesticides :**
 - **Paramètres concernés (date) :**
 - 2,4-MCPA (10 juin 2025)
 - Bentazone (3 juillet 2025)
 - Azoxystrobine (27 août 2025)
 - **Origine :** Présence dans la ressource et absence de traitement
 - **Actions :** Aucune – absence de traitement
- **Sous-produit de désinfection :**
 - **Paramètres concernés :**
 - Dalapon (du 11 février au 12 novembre 2025)
 - Trihalométhanes (THM) (27 août, 23 novembre 2025)
 - **Origine :** Sous-produit de désinfection : réaction de la matière organique avec le chlore gazeux.
 - **Actions :** Ajustement du taux de traitement en chlore gazeux et contre-analyse du 12 nov. 2025 montrant une valeur conforme (53 µg/l)

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 76,4 % (détail au paragraphe 1.5.1)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		**120**

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

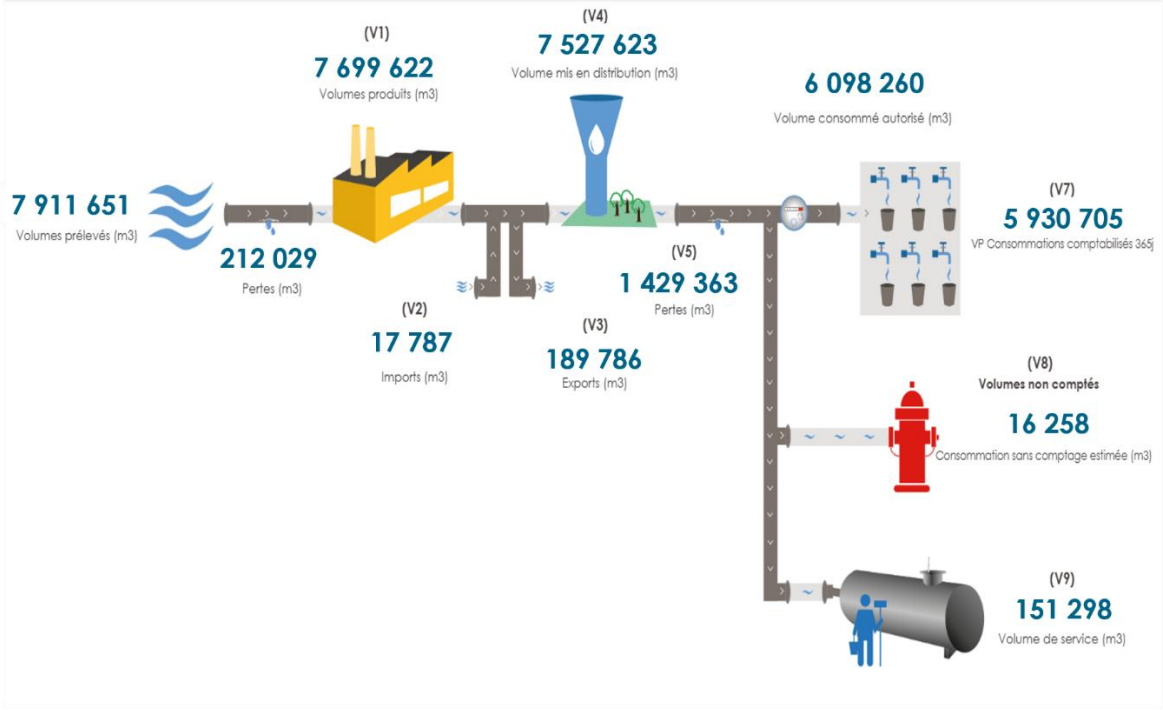
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

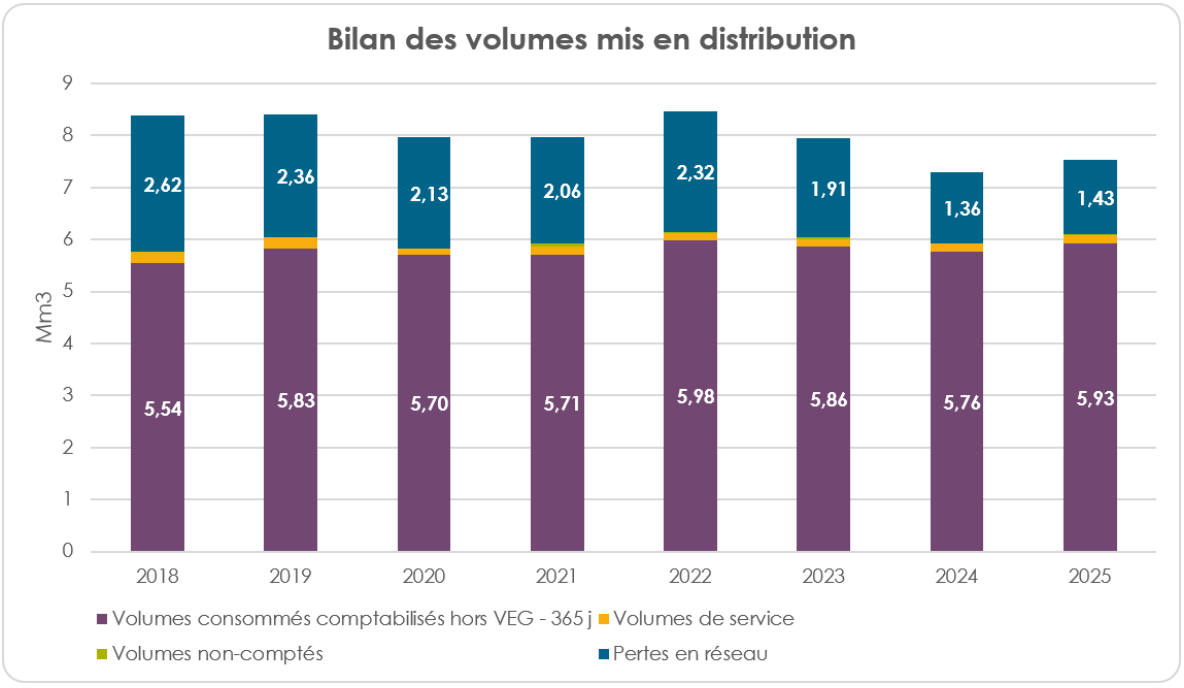
Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
ARLES	10	5	10	oui	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	**110**
TARASCON	10	5	10	oui	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	**110**
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	10	5	10	oui	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	**110**
SAINT MARTIN DE CRAU	10	5	10	oui	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	**110**
BOULBON	10	5	10	oui	4	15	10	10	0	10	10	10	10	5	**109**
LES SAINTES MARIES DE LA MER	10	5	10	oui	4	15	10	10	0	10	10	10	10	5	**109**
GLOBAL ACCM															**110**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.4. Indicateurs de performance du réseau





Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

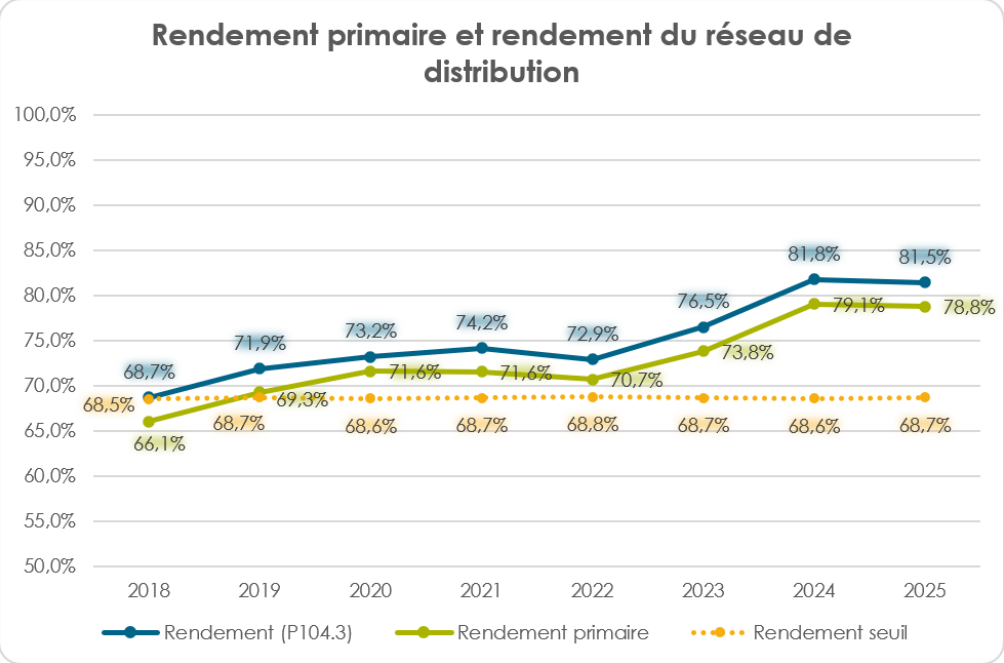
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi *(cf. schéma des volumes de services)* :

$$Rendement\ du\ réseau = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$Part\ du\ volume\ vendu\ parmi\ le\ volume\ mis\ en\ distribution = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau (P104.3)	81,8 %	81,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	18,1 m³ / jour / km	18,6 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	79,1 %	78,8%



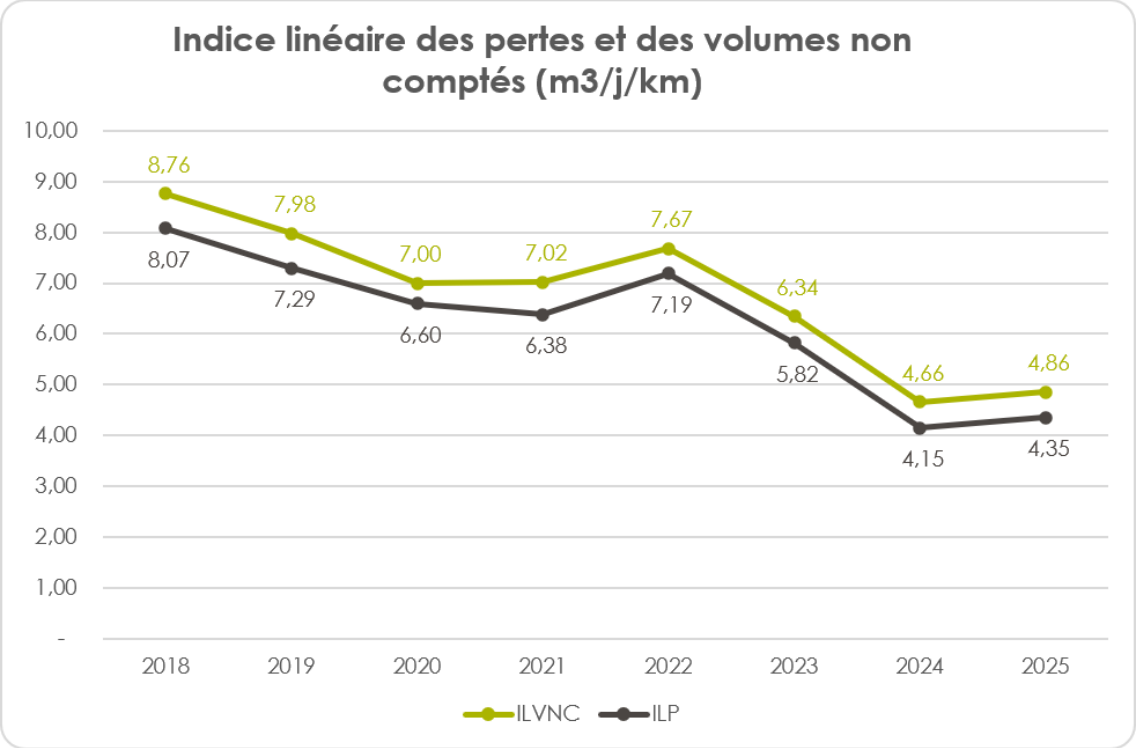
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$Indice\ linéaire\ des\ volumes\ non\ comptés = \frac{V4 - V7}{365 * linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte\ en\ km}$$

Pour l'année 2025 l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,86 m3/j/km (4,66 en 2024).



3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$Indice\ linéaire\ des\ pertes\ en\ réseau = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte\ en\ km}$$

Pour l'année 2025 l'indice linéaire des pertes en réseau est de 4,35 m3/j/km (4,15 en 2024).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2025, un linéaire de 1.68 km de réseau a été renouvelé ainsi que 206 branchements, dont 0,42 km de réseau et 71 branchements renouvelés par le délégataire dans le cadre du fonds contractuel prévu à cet effet.
- En tout sur les 5 dernières années, un linéaire de 13,57 km de réseau a été renouvelé.

$$Taux\ moyen\ de\ renouvellement\ des\ réseaux = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5 * linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans est donc de 0,30 %, en baisse tendancielle (0,36% en 2024 ; 0,55% en 2021).

Dans le détail :

Eau potable	Linéaire renouvelé (km)						Total sur 5 ans (km)	Linéaire réseau 2025 (km)	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans (P107.2)
	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
ARLES	1,82	1,44	2,44	0,71	1,64	0,70	6,93	562,69	0,25%
SMM	-	-	0,40	-	0,10	0,98	1,47	89,17	0,33%
TARASCON	0,28	0,48	0,97	0,48	1,31	-	3,23	109,61	0,59%
SMC	0,91	0,28	0,68	0,84	0,04	-	1,83	108,18	0,34%
BOULBON	1,31	-	0,04	-	0,07	-	0,11	22,58	0,09%
SPM	-	-	-	-	-		-	8,00	0,00%
TOTAL ACCM	**4,32**	**2,20**	**4,53**	**2,02**	**3,144**	**1,676**	**13,57**	**900,24**	**0,30%**

> *Le taux de renouvellement réseau reste donc faible et en diminution. L'effort réalisé par ACCM pour le renouvellement de réseau devra être accru afin de garantir la continuité de service et de soutenir et pérenniser l'amélioration des performances du réseau.*

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$Taux\ d'occurrence\ des\ interruptions\ de\ service\ non\ programmées = \frac{nb\ d'interruptions\ de\ service\ non\ programmées}{nb\ d'abonnés\ du\ service} * 1000$$

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Pour l'année 2025, 53 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (51 en 2024). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de 1,32 interventions / 1000 abonnés.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2,0** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$Taux\ de\ respect\ du\ délai\ maximal\ d'ouverture\ des\ branchements = \frac{nb\ ouvertures\ avec\ respect\ du\ délai}{nb\ total\ d'ouvertures\ de\ branchements} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de 98 % (98 % en 2024).

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles –dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$Durée\ d'extinction\ de\ la\ dette\ pour\ l'année\ d'exercice = \frac{encours\ de\ la\ dette\ au\ 31\ décembre\ de\ l'exercice}{épargne\ brute\ annuelle}$$

	Exercice 2024	**Exercice 2025**
Encours de la dette en €	1 866 867,11€	**1 563 293,76 €**
Epargne brute annuelle en €	8 950 175,37 €	**6 392 955,29 €**
Durée d'extinction de la dette en années	0,2 an(	**0,24 an**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.4.8. Indicateurs de performance de clientèle

3.4.8.1. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$Taux\ d'impayés\ sur\ les\ factures\ de\ l'année\ précédente = \frac{\begin{matrix}montant\ d'impayés\ au\ titre\ de\ l'année\ précédente \\ tel\ que\ connu\ au\ 31\ décembre\ de\ l'année\ n\end{matrix}}{chiffre\ d'affaires\ TTC\ (hors\ travaux)\ au\ titre\ de\ l'année\ n-1}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	485 113 €	**554 602 €**
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	10 978 866.5 €	**12 115 109.71 €**
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	4.42 %	**4.57 %**

Le taux d'impayés est en hausse, et très nettement supérieur aux moyennes régionale PACA (3,06% en 2025 – Eau France) et nationale (2,0% pour les services en délégation d'après l'observatoire Sispea de 2024).

3.4.8.2. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 72

$$Taux\ de\ réclamations\ = \frac{Nombre\ de\ réclamations\ (hors\ prix)\ laissant\ une\ trace\ écrite}{Nombre\ total\ d'abonnés\ du\ service} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 1.79 pour 1000 abonnés (3,75 en 2024).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers – Compte administratif

€ Sectiond' exploitation	EAU POTABLE 2020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Recettes Réelles de fonctionnement	**7 810 555,01**	**7 429 265,65**	**6 695 022,39**	**8 775 094,49 €**	**9 966 389,37 €**	**9 758 894,72 €**
Dont subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	- €		
dont produits de la facture	7 733 319,01	7 346 004,80	6 578 943,01	8 664 680,98 €	9 953 943,99 €	9 676 251,77 €
dont autres produits de gestion courante				110 289,20 €	11 245,77 €	81 807,25 €
autres produits exceptionnels	77 236,00	83 260,85	24 500,18	124,31 €	1 199,61 €	835,70 €
Dépenses réelles de fonctionnement	**5 724 224,32**	**5 671 267,24**	**4 715 904,39**	**5 687 769,70 €**	**7 975 838,23 €**	**6 721 448,14 €**
dont charges générales	5 331 670,72	5 173 423,04	4 214 785,85	4 960 147,50 €	7 127 387,80 €	5 598 390,43 €
dont charges de personnel et frais assimilès	356 412,00	353 151,00	334 565,67	336 562,00 €	386 334,84 €	428 934,00 €
dont charges financières (intérêts)	29 069,91	129 785,12	117 075,57	108 236,64 €	88 509,81 €	73 813,85 €
autres charges d'exploitation	7 071,69	14 908,08	49 477,30	29 876,08 €	1 325,94 €	225 906,41 €
charges exceptionnelles				252 947,48 €	372 279,84 €	394 403,45 €
Soldes de la section d'exploitation (op.réelles)	**2 086 330,69**	**1 757 998,41**	**1 979 118,00**	**3 087 324,79 €**	**1 990 551,14 €**	**3 037 446,58 €**
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	**1 663 674,89**	**1 657 396,42**	**2 473 612,33**	- €		
Solde des opérations d'ordres	**1 165 664,45**	**1 302 737,79**	**1 490 334,05**	- 1 588 336,39 €	- 1 518 171,15 €	- 1 507 653,14 €
Résultat d'exploitation reporté N-1	1 787 226,49	2 026 596,79	2 326 593,29	2 815 377,54 €	4 314 365,94 €	4 263 021,54 €
Section d'investissement						
Recettes Réelles d'investissement	**476 158,00**	**1 070 096,41**	**880 466,12**	**437 267,00 €**	**1 016 214,00 €**	**978 328,98 €**
Dont subventions d'investissement	476 158,00	501 482,00	725 202,00	437 267,00 €	1 016 214,00 €	454 604,59 €
dont dette souscrite	0,00	0,00	0,00			
autres, dont réserves et immobilisations en cours	0,00	0,00	155 264,12			523 724,39 €
Dépenses réelles d'investissement	**2 723 384,08**	**2 633 618,48**	**2 469 120,15**	**1 842 255,03 €**	**2 003 187,19 €**	**3 365 939,43 €**
dont dépenses d'équipements	2 252 039,43	1 087 115,73	1 974 334,74	1 352 474,65 €	1 601 890,02 €	3 062 366,08 €
dont le remboursement du capital de la dette (capital)	471 344,65	475 333,21	494 785,41	489 780,38 €	401 297,17 €	303 573,35 €
Soldes de la section d'investissement (op.réelles)	**-2 247 226,08**	**-1 563 522,07**	**-1 588 654,03**	**- 1 404 988,03 €**	**- 986 973,19 €**	**- 2 387 610,45 €**
Virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 021)	1 663 674,89	1 657 396,42	2 473 612,33			
Solde des opérations d'ordres	1 165 664,45	1 302 737,79	1 490 334,05	1 588 336,39 €	1 518 171,15 €	1 507 653,14 €
Résultat d'investissement reporté N-1	513 573,98	105 520,16	915 905,42	817 585,44 €	1 000 933,80 €	1 532 131,76 €
Solde de l'année N (opérations réelles)	-160 895,39	194 476,34	390 463,97	1 682 336,76 €	1 003 577,95 €	649 836,13 €

4.2. État de la dette du service (VP.182)

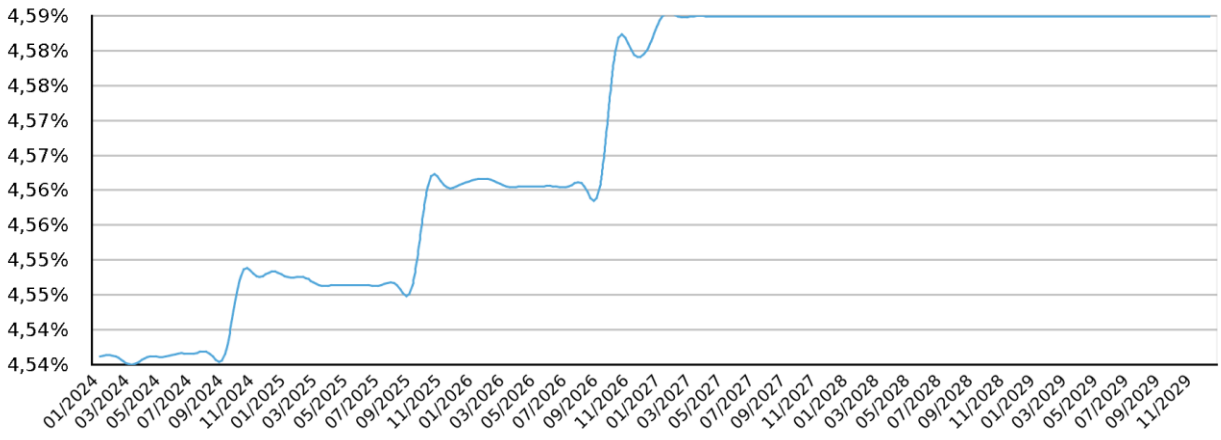
L'état de la dette au 31/12/2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

EAU POTABLE	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Durée d'extinction de la dette en nombre d'année						
Encours total dette (capital restant du) au 31/12	4 623 617,10	3 252 730,00	2 757 944,66	2 268 164,28	1 866 867,11	1 563 293,76
Epargne brute annuelle	5 087 170,93	4 320 313,96	3 731 116,83	6 932 839,46	7 963 202,18	6 392 955,29
RECETTES REELLES TOTALES	***8 286 713,01***	***8 499 362,06***	***7 575 488,51***	***9 212 361,49***	***10 982 603,37***	***10 737 223,70***
Recettes réelles Fonctionnement	7 810 555,01	7 429 265,65	6 695 022,39	8 775 094,49	9 966 389,37	9 758 894,72
Recettes réelles Investissement	476 158,00	1 070 096,41	880 466,12	437 267,00	1 016 214,00	978 328,98
DEPENSES REELLES	***7 976 263,75***	***8 304 885,72***	***7 185 024,54***	***7 530 024,73***	***9 979 025,42***	***10 087 387,57***
Dépenses réelles Fonctionnement	5 724 224,32	5 671 267,24	4 715 904,39	5 687 769,70	7 975 838,23	6 721 448,14
Dépenses réelles Investissement	2 723 384,08	2 633 618,48	2 469 120,15	1 842 255,03	2 003 187,19	3 365 939,43
Capital remboursé Année N	471 344,65	475 333,21	494 785,41	489 780,38	401 297,17	303 573,35
charge de la dette	29 069,91	129 785,12	117 075,57	108 236,64	88 509,81	73 813,85
encours dette 31/12/N	4 623 617,10	3 252 730,00	2 757 944,66	2 268 164,28	1 866 867,11	1 563 293,76
Epargne brute	5 087 170,93	4 320 313,96	3 731 116,83	6 932 839,46	7 963 202,18	6 392 955,29
Epargne de gestion	5 116 240,84	4 450 099,08	3 848 192,40	7 041 076,10	8 051 711,99	6 466 769,14
Epargne nette	4 152 272,45	2 777 396,79	2 263 159,25	1 778 383,90	1 465 569,94	1 259 720,41
indicateur P153.2	0,91	0,75	0,74	0,33	0,23	0,24
durée extinction en nombre d'année						

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 563 293.76 €	4,57 %	10 ans et 2 mois	6 ans et 1 mois	3

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2025, les aides versées au titre des actions sociales et du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) s'élèvent à 30 161 €.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	83 429	**89 981**
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2,0	**2,0**
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	99,62%	**100%**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	94,39%	**95,96%**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110	**110**
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	81,8 %	**81,5%**
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	4,66	**4,86**
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	4,15	**4,35**
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,36	**0,30**
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	76	**76,4**
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,28	**1,3**
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	98	**98**
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0.2	**0,24**
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	4.42%	**4.57%**
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,75	**1.79**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

7. Annexes

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE)

29/04/2026

ACCM EAU
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNÉE 2025
(en application du décret du 14 mars 2005)

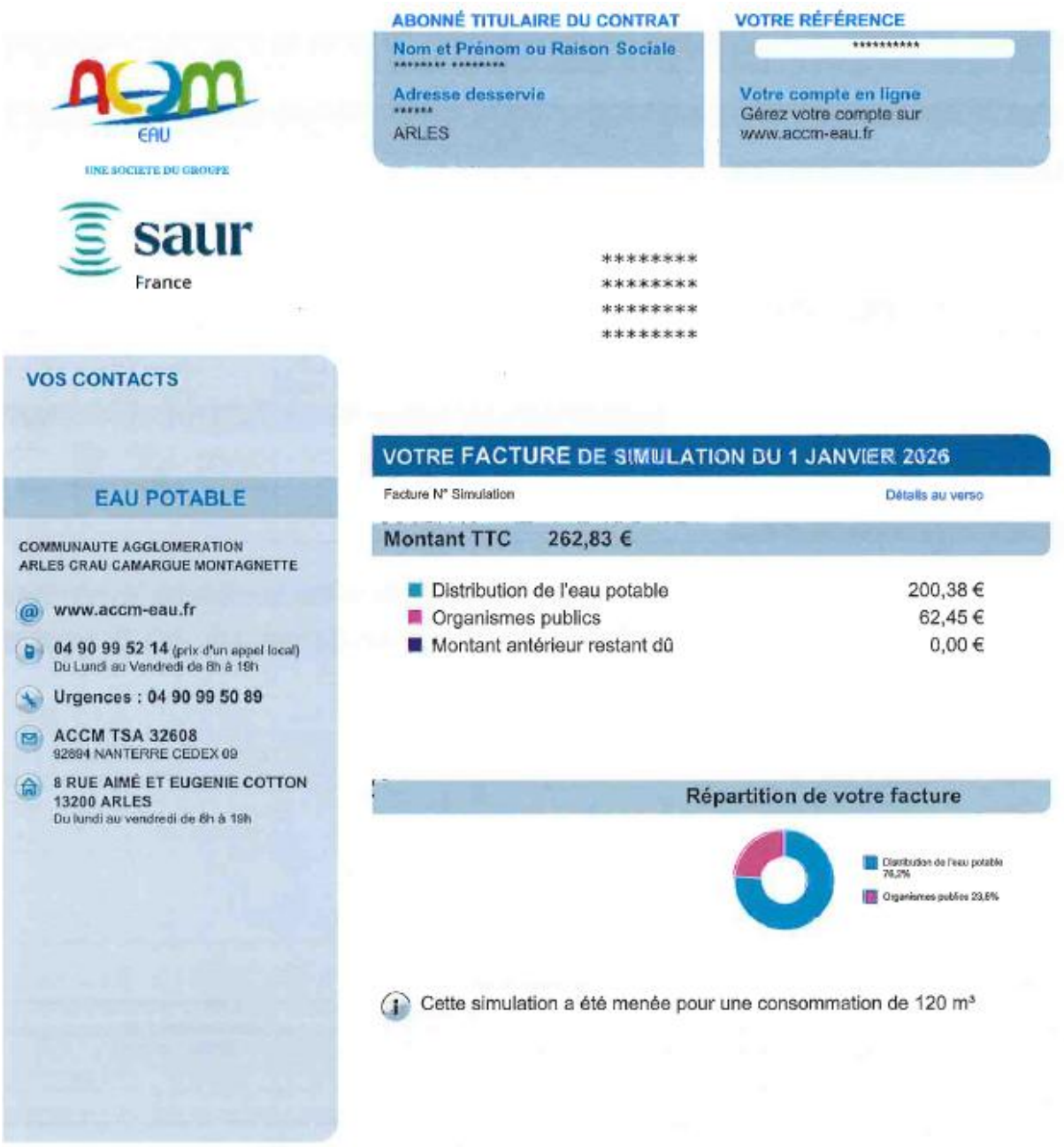
GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

LIBELLÉ en milliers d'Euros	Année 2024	Année 2025	Ecart en %
PRODUITS DU DELEGATAIRE	**7 036,8**	**7 799,6**	**10,8%**
Produits d'exploitation			
Recette part fixe	1 489,8	1 514,0	
Recette part proportionelle	4 569,8	4 865,7	
Autres produits			
Recettes au titre de la facturation de la redevance assainissement	158,7	819,7	
Recettes au titre de la facturation des redevances de l'agence de l'Eau	22,7	23,4	
Recettes accessoires			
Travaux de branchements neufs	480,7	287,2	
Frais d'ouverture et de fermeture des branchements	214,6	201,4	
Frais de relance	78,9	57,9	
Autres recettes accessoires	21,8	30,4	
CHARGES TOTALES	**6 488,4**	**5 887,7**	**-9,3%**
Charges d'exploitation	**5 788,3**	**5 301,0**	**-8,4%**
Personnel	2 239,7	2 104,3	
Energie électrique	411,9	290,4	
Achats d'eau	90,1	63,0	
Produits de traitement	39,7	38,3	
Analyses	31,6	41,5	
Véhicules et frais de déplacements	254,7	370,6	
Fournitures	669,5	709,4	
Sous-traitance	1 448,0	1 281,5	
Locaux	85,7	98,6	
Assurances	13,1	13,3	
Impôts, taxes et RODP	9,5	40,0	
Postes et télécommunications	32,1	26,3	
Informatique	109,0	101,2	
Non valeurs	154,7	242,3	
Fonds de solidarité locale	15,8	15,2	
Insertion par l'activité économique	11,5	12,8	
Provisions pour risques	123,0	-305,2	
Autres éléments	48,9	157,5	
Charges calculées	**17,3**	**-92,4**	**-633,0%**
Amortissements des investissements	144,2	149,6	
Dotation au titre du renouvellement			
Equipements électromécaniques (dot)	271,6	248,6	
Branchements (dot)	219,9	218,4	
Accessoires (dot)	37,8	37,5	
Compteurs (dot)	242,3	240,6	
Dotation travaux	188,9	187,6	
Reprises au titre du renouvellement			
Equipements électromécaniques (rep)	-493,3	-166,9	
Branchements (rep)	-163,1	-240,6	
Accessoires (rep)	-29,2	-187,6	
Compteurs (rep)	-242,3	-75,8	
Reprises travaux	-159,5	-503,8	
Charges de structure	**682,7**	**679,1**	**-0,5%**
Frais de structure	682,7	679,1	
RESULTAT OPERATIONNEL	**548,4**	**1 911,9**	**248,6%**
Résultat financier	-89,4	-51,3	
Résultat exceptionnel	-58,7	0,5	
Impôt sur les Sociétés	-67,9	-453,4	
Participation des salariés	-48,9	-232,3	
RESULTAT NET	**283,6**	**1 175,3**	**314,4%**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Facture eau potable – 120 m³ par commune)

- **ARLES**



ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE
saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale
******** ********
Adresse desservie

ARLES

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Gérez votre compte sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

COMMUNAUTE AGGLOMERATION
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

www.accm-eau.fr
04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h
Urgences : 04 90 99 50 89
ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09
8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026
Facture N° Simulation — Détails au verso

Montant TTC 262,83 €

Distribution de l'eau potable	200,38 €
Organismes publics	62,45 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

A NE PAS PAYER
SPÉCIMEN
A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
074753 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					189,93		200,38
Abonnement					14,79		**15,60**
Part ACCM	1er semestre 2026				14,79	5,50	
Consommation					175,14		**184,78**
Part ACCM	1er semestre 2026	1 à 30	30	0,8660	25,98	5,50	
		31 à 120	90	1,6336	147,02	5,50	
Part Voies Navigables de France	1er semestre 2026		120	0,0178	2,14	5,50	
ORGANISMES PUBLICS					59,20		62,45
Consommation					59,20		**62,45**
Conso. eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,3900	46,80	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0330	3,96	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0703	8,44	5,50	
	Montant facturé				249,13		**262,83**

Prix au litre (hors abonnement) 0,00206 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0 %	0,00	0,00	
TVA	5,50 %	249,13	13,70	
Total		249,13	13,70	262,83

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**262,83**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.accm-eau.fr

ACCM EAU SASU au capital de 200.000€ RCS SALON de PROVENCE 815356977 SIRET 815 356 977 00018 Siège Social ZAC de la Crau 140 Impasse de Dion Bouton 13300 SALON DE PROVENCE TVA Intracommunautaire n°FR 21 815 356 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **BOULBON**



ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale
******** ********
Adresse desservie

BOULBON

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Gérez votre compte sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

COMMUNAUTE AGGLOMERATION
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

www.accm-eau.fr
04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h
Urgences : 04 90 99 50 89
ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09
8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026
Facture N° Simulation — Détails au verso

Montant TTC 249,45 €

Distribution de l'eau potable	187,00 €
Organismes publics	62,45 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture

Distribution de l'eau potable 75,0%
Organismes publics 25,0%

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

A NE PAS PAYER
SPÉCIMEN
A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
520854 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					177,25		187,00
Abonnement					14,79		15,60
Part ACCM	1er semestre 2026				14,79	5,50	
Consommation					162,46		171,40
Part ACCM	1er semestre 2026	1 à 30	30	0,7545	22,64	5,50	
		31 à 120	90	1,5298	137,68	5,50	
Part Voies Navigables de France	1er semestre 2026		120	0,0178	2,14	5,50	
ORGANISMES PUBLICS					59,20		62,45
Consommation					59,20		62,45
Conso. eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,3900	46,80	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0330	3,96	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0703	8,44	5,50	
	Montant facturé				236,45		249,45

Prix au litre (hors abonnement) 0,00195 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0 %	0,00	0,00	
TVA	5,50 %	236,45	13,00	
Total		236,45	13,00	249,45

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**249,45**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.accm-eau.fr

ACCM EAU SASU au capital de 200.000€ RCS SALON de PROVENCE 815358977 SIRET 815 358 977 00018 Siège Social ZAC de la Crau 140 Impasse de Elon Bouton 13300 SALON DE PROVENCE TVA intracommunautaire n°FR 21 815 358 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **SAINTES MARIES DE LA MER**



ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE
saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale
******** ********
Adresse desservie

SAINTES MARIES DE LA MER

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Créez votre espace client sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

COMMUNAUTE AGGLOMERATION
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

www.accm-eau.fr
04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h
Urgences : 04 90 99 50 89
ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09
8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026

Facture N° Simulation — Détails au verso

Montant TTC 274,25 €

Distribution de l'eau potable	211,80 €
Organismes publics	62,45 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
490378 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					200,76		211,80
Abonnement					14,79		15,60
Part ACCM	1er semestre 2026				14,79	5,50	
Consommation					185,97		196,20
Part ACCM	1er semestre 2026	1 à 30	30	0,8195	24,59	5,50	
		31 à 120	90	1,7693	159,24	5,50	
Part Voies Navigables de France	1er semestre 2026		120	0,0178	2,14	5,50	
ORGANISMES PUBLICS					59,20		62,45
Consommation					59,20		62,45
Conso. eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,3900	46,80	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0330	3,96	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0703	8,44	5,50	
Montant facturé					259,96		274,25

Prix au litre (hors abonnement) : 0,00216 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0 %	0,00	0,00	
TVA	5,50 %	259,96	14,29	
Total		259,96	14,29	274,25

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**274,25**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

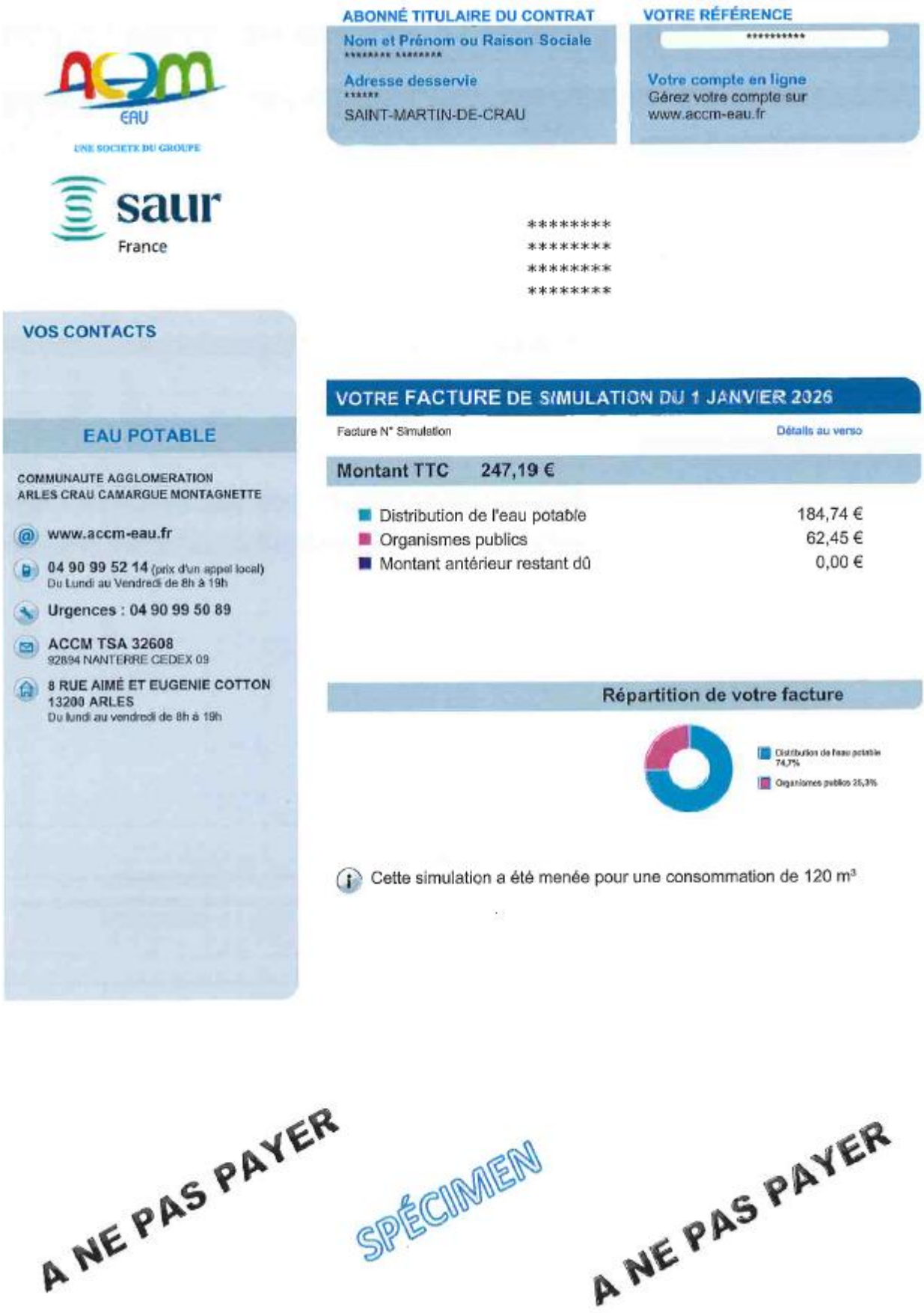
Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.accm-eau.fr

ACCM EAU BASU au capital de 200.0000 RCS SALON de PROVENCE 815356977 SIRET 815 356 977 00016 Siège Social ZAC de la Crau 140 Impasse de Dion Bouton 13300 SALON DE PROVENCE TVA Intracommunautaire n°FR 21 815 356 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **SAINT MARTIN DE CRAU**



ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE
saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale

Adresse desservie

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Gérez votre compte sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

COMMUNAUTE AGGLOMERATION
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

www.accm-eau.fr
04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h
Urgences : 04 90 99 50 89
ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09
8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026

Facture N° Simulation — Détails au verso

Montant TTC 247,19 €

Distribution de l'eau potable	184,74 €
Organismes publics	62,45 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

A NE PAS PAYER
SPÉCIMEN
A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
044647 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					175,11		184,74
Abonnement					14,79		15,60
Part ACCM	1er semestre 2026				14,79	5,50	
Consommation					160,32		169,14
Part ACCM	1er semestre 2026	1 à 30	30	0,7545	22,64	5,50	
		31 à 120	90	1,5298	137,68	5,50	
ORGANISMES PUBLICS					59,20		62,45
Consommation					59,20		62,45
Conso. eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,3900	46,80	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0330	3,96	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0703	8,44	5,50	
Montant facturé					234,31		247,19

Prix au litre (hors abonnement) 0,00193 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0 %	0,00	0,00	
TVA	5,50 %	234,31	12,88	
Total		234,31	12,88	247,19

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**247,19**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

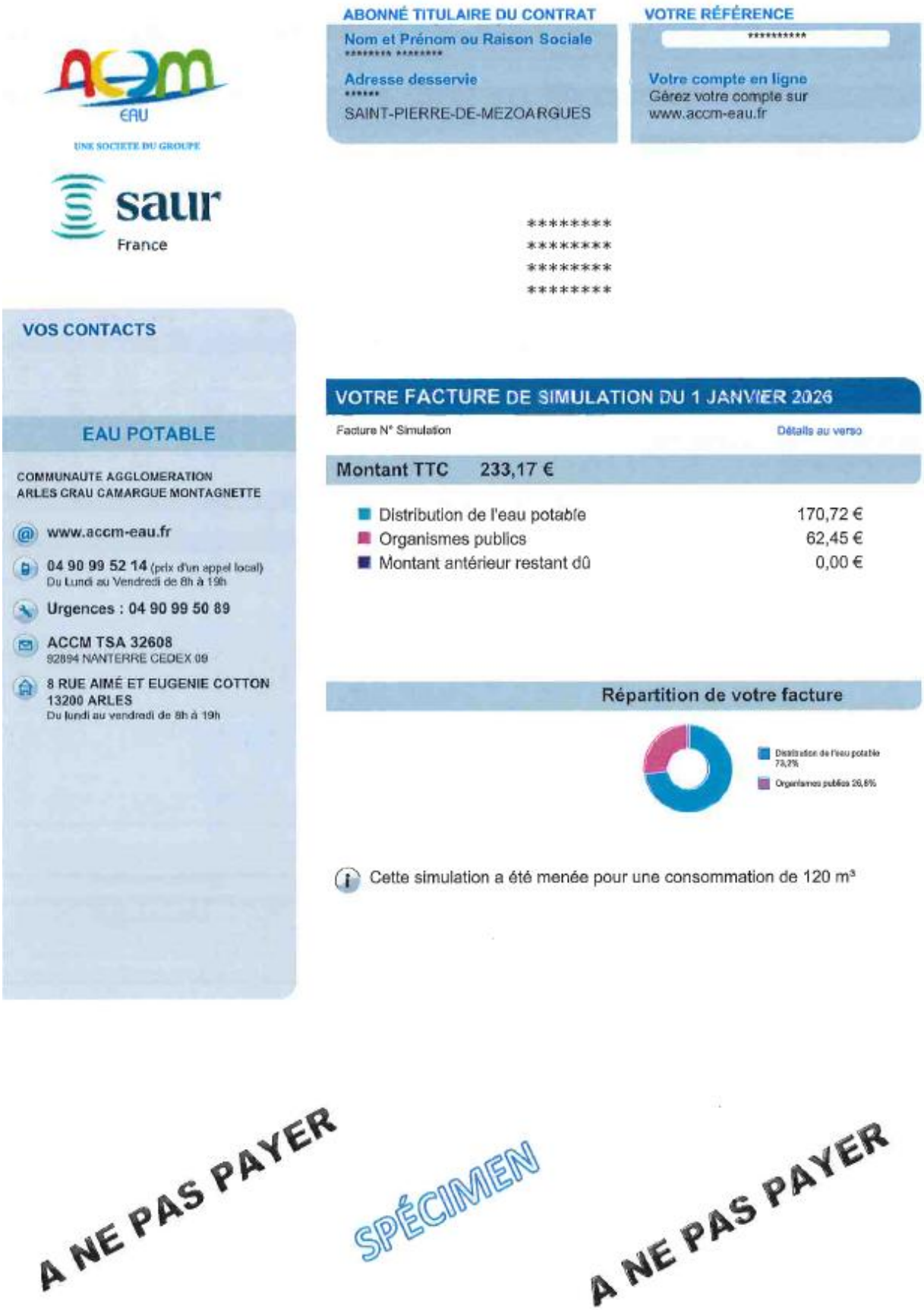
Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui finencent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur
www.accm-eau.fr

ACCM EAU SASU au capital de 200.000€ RCS SALON de PROVENCE 815358977 SIRET 815 358 977 00018 Siège Social ZAC de la Creu 140 Impasse de Dion Bouton 13300 SALON DE PROVENCE TVA Intracommunautaire n°FR 21 815 358 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **SAINT PIERRE DE MEZOARGUES**



ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE
saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale
******** ********
Adresse desservie

SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Gérez votre compte sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

COMMUNAUTE AGGLOMERATION
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

www.accm-eau.fr
04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h
Urgences : 04 90 99 50 89
ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09
8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026
Facture N° Simulation — Détails au verso

Montant TTC 233,17 €

Distribution de l'eau potable	170,72 €
Organismes publics	62,45 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture

Distribution de l'eau potable 73,2%
Organismes publics 26,8%

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

A NE PAS PAYER
SPÉCIMEN
A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
006370 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DETAILLEE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					161,82		170,72
Abonnement					14,79		15,60
Part ACCM	1er semestre 2026				14,79	5,50	
Consommation					147,03		155,12
Part ACCM	1er semestre 2026	1 à 30	30	0,4759	14,28	5,50	
		31 à 120	90	1,4750	132,75	5,50	
ORGANISMES PUBLICS					59,20		62,45
Consommation					59,20		62,45
Conso. eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,3900	46,80	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0330	3,96	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0703	8,44	5,50	
Montant facturé					221,02		233,17

Prix au litre (hors abonnement) 0,00481 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0 %	0,00	0,00	
TVA	5,50 %	221,02	12,15	
Total		221,02	12,15	233,17

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**233,17**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

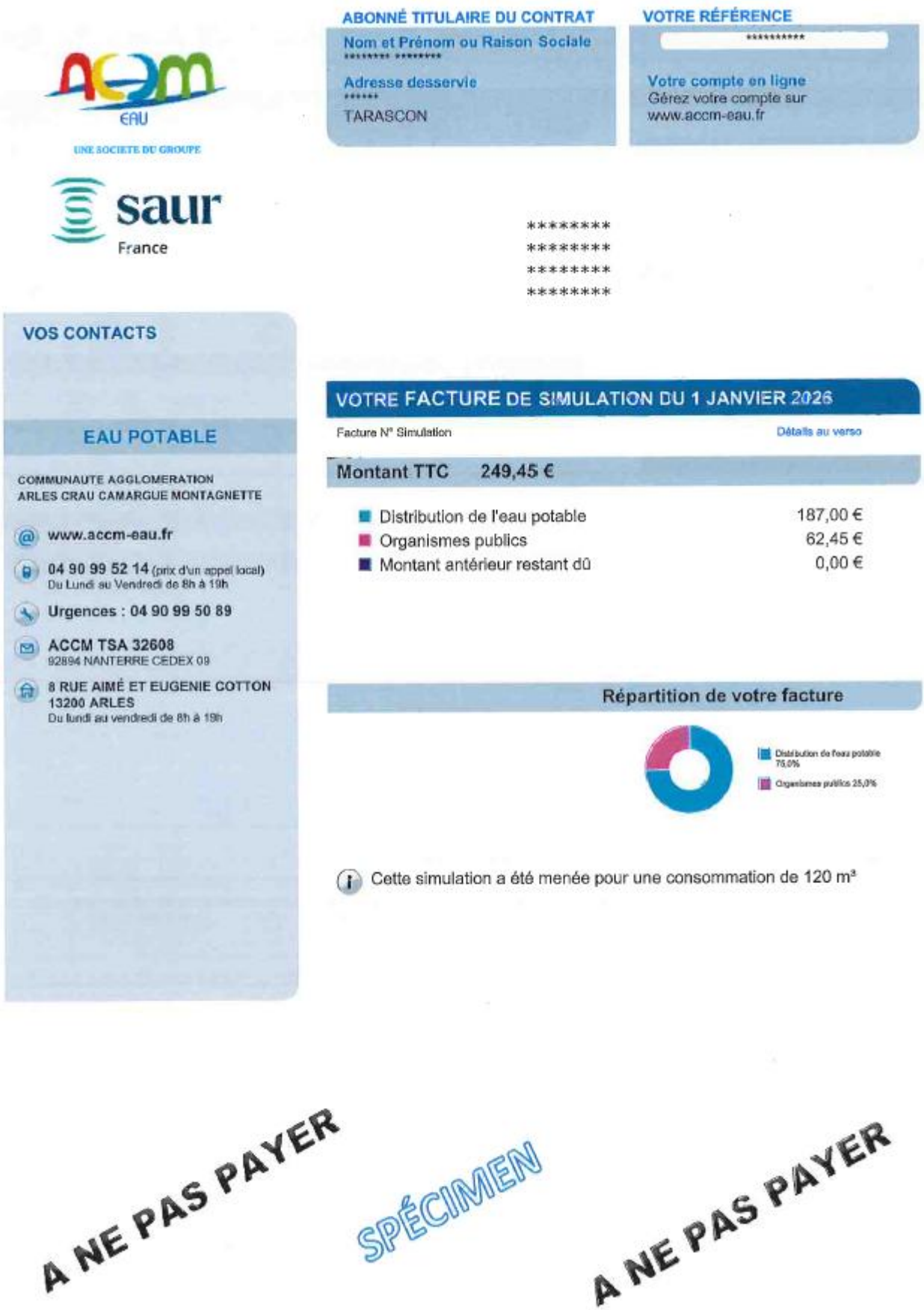
Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.accm-eau.fr

ACCM EAU SASU au capital de 200.000€ RCS SALON de PROVENCE 815356977 SIRET 815 356 977 00018 Siège Social ZAC de la Crau 140 Impasse de Dion Boulon 13300 SALON DE PROVENCE TVA Intracommunautaire n°FR 21 815 356 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **TARASCON**



ACCM EAU
UNE SOCIETE DU GROUPE
saur France

ABONNÉ TITULAIRE DU CONTRAT
Nom et Prénom ou Raison Sociale
******** ********
Adresse desservie

TARASCON

VOTRE RÉFÉRENCE

Votre compte en ligne
Gérez votre compte sur
www.accm-eau.fr

VOS CONTACTS

EAU POTABLE

COMMUNAUTE AGGLOMERATION
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

www.accm-eau.fr
04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h
Urgences : 04 90 99 50 89
ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09
8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

VOTRE FACTURE DE SIMULATION DU 1 JANVIER 2026
Facture N° Simulation
Détails au verso

Montant TTC 249,45 €

Distribution de l'eau potable	187,00 €
Organismes publics	62,45 €
Montant antérieur restant dû	0,00 €

Répartition de votre facture

Distribution de l'eau potable 75,0%
Organismes publics 25,0%

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

A NE PAS PAYER
SPÉCIMEN
A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTURE SPECIMEN

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	INFORMATIONS
521971 / 015 mm			120 m³	Conso. simulée

FACTURE DETAILLÉE

	Période facturée	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA %	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE					177,25		187,00
Abonnement					14,79		15,60
Part ACCM	1er semestre 2026				14,79	5,50	
Consommation					162,46		171,40
Part ACCM	1er semestre 2026	1 à 30	30	0,7545	22,64	5,50	
		31 à 120	90	1,5298	137,68	5,50	
Part Voies Navigables de France	1er semestre 2026		120	0,0178	2,14	5,50	
ORGANISMES PUBLICS					59,20		62,45
Consommation					59,20		62,45
Conso. eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,3900	46,80	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0330	3,96	5,50	
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	1er semestre 2026		120	0,0703	8,44	5,50	
	Montant facturé				236,45		249,45

Prix au litre (hors abonnement) 0,00195 € TTC

		HT	TVA	TTC
TVA	0,0 %	0,00	0,00	
TVA	5,50 %	236,45	13,00	
Total		236,45	13,00	249,45

SITUATION DU COMPTE

Montant antérieur restant dû	0,00
Montant antérieur restant dû	**0,00**
Montant à payer en € TTC	**249,45**

Part ACCM
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que ACCM.

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.accm-eau.fr

ACCM EAU SASU au capital de 200.000€ RCS SALON de PROVENCE 815356977 SIRET 815 356 977 00018 Siège Social ZAC de la Crau 140 Impasse de Dion Bouton 13300 SALON DE PROVENCE TVA intracommunautaire n°FR 21 815 356 977 - N.A.F. 3600
Vos données personnelles sont traitées par ACCM EAU pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.accm-eau.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Arles Crau Camargue Montagnette

Assainissement non collectif

Collectivité
Arles Crau Camargue Montagnette

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi le 21-08-2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Sommaire

1. Caractérisation technique du service 2
1.1. Présentation du territoire desservi 2
1.2. Cadre contractuel 2
1.2.1. Les contrats 2
1.2.2. Les avenants 2
1.2.3. Les délibérations du conseil communautaire 2
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service 4
1.4. Estimation de la population desservie 4
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service 5
2.1. Modalités de tarification 5
2.2. Les Recettes du service 6
3. Indicateurs de performance 7
3.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) 7
3.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) 8
3.3. Le parc d'installations 8
3.4. Le niveau de service 9
3.5. Détail de l'activité par an et par commune 10

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Arles Crau Camargue Montagnette (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : ARLES, TARASCON, SAINT-MARTIN-DE-CRAU, SAINTES-MARIES-DE-LA-MER, BOULBON, SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
ACCM ANC	Régie avec une prestation prépondérante	Contrôle des installations, Contrôle de la conception des installations neuves et contrôle de l'exécution des travaux

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
CONTRAT DSP ASST - Prestations ANC	ACCM Assainissement (filiale SAUR)	Régie avec une prestation prépondérante	1/04/2019	1/02/2028

1.2.2. Les avenants

Le seul avenant spécifique aux missions de l'assainissement non collectif, du contrat de délégation du service public assainissement est celui ayant permis l'extension des prestations de contrôle relatives aux avis de conception et aux l'exécution des travaux - Avenant n°4 au contrat de délégation de service public d'assainissement validé par sa délibération (N° CC2019_018) du conseil communautaire du 06 mars 2019.

1.2.3. Les délibérations du conseil communautaire

Les délibérations fondatrices du service d'assainissement non collectif, ainsi que celle approuvant son règlement de service sont listées ci-dessous. Chaque année une délibération actent le montant des redevances et leur actualisation.

1. Délibération (CC2008_186 du 02 décembre 2008) Assainissement / création d'un service public d'assainissement non collectif. Cette délibération consiste à la création du service public d'assainissement non collectif sur le territoire d'ACCM et son principe de financement temporaire à partir du budget principal.
2. Délibération (CC2009_74 du 24 mars 2009) Assainissement / règlement du service d'assainissement non collectif. Cette délibération a pour but de fixer et de rappeler les droits et les obligations de chacun notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur fonctionnement ainsi que les conditions d'application de la redevance.
3. Délibération (CC2012_12 du 24 janvier 2012) Assainissement non collectif / mise en place de redevances. Cette délibération consiste à la mise en place d'une redevance de contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des travaux des systèmes d'assainissement non collectif de 500€, d'une redevance de contrôle pour certificat de cession de 250€.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4. Délibération (CC2016_11 du 27 janvier 2016) Politique de l'eau / Redevances de l'assainissement non collectif pour l'année 2016. Cette délibération consiste à approuver la tarification des redevances d'assainissement non collectif pour l'année 2016 pour Arles et Les Saintes-Maries-de-la-Mer.

5. Délibération (CC2017_091 du 13 juin 2017) Politique de l'eau / Redevances de l'assainissement non collectif. Cette délibération consiste à approuver la tarification des redevances d'assainissement non collectif pour l'ensemble des communes du territoire d'ACCM.

6. Délibération (CC2018_071 du 16 mai 2018) fixant les règles d'attribution des attestations de conformité des installations en assainissement non collectif territoire communautaire (obligation faite des études de sol à la parcelle pour tout nouveau projet).

7. Délibération (CC2018_107 du 27 juin 2018) consistant à mettre à jour et fixer une nouvelle redevance du service public d'assainissement non collectif pour les installations supérieures à 20 EH et inférieures à 2000 EH tel que le stipule l'arrêté du 21 juillet 2015.

8. Délibération (CC2019_017 du 06 mars 2019) Politique de l'eau et grands travaux / Règle d'attribution des attestations de conformité des installations en assainissement non collectif – territoire communautaire ; La délibération consiste à la tarification des redevances d'assainissement non collectif à compter du 1er avril 2019.

9. Délibération (CC2019_018 du 06 mars 2019) Politique de l'eau / Avenant n°4 au contrat de délégation de service public d'assainissement Extension des prestations relatives au contrôle des installations d'assainissement non collectif. La délibération consiste à approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public d'assainissement présenté en annexe.

10. Délibération (CC2019_204 du 11 décembre 2019) Politique de l'eau / Actualisation des redevances du service public d'assainissement non collectif. La délibération consiste à approuver l'actualisation des redevances du service public d'assainissement non collectif

11. Délibération (CC2020_019 du 4 mars 2020) Assainissement / règlement du service d'assainissement non collectif. La délibération consiste à approuver la mise à jour du règlement du SPANC (Service public d'assainissement non collectif).

12. Délibération (CC2020-152A du 04 novembre 2020) Eau et assainissement / Actualisation des redevances du service public d'assainissement non collectif. La délibération consiste à approuver l'actualisation de la tarification des redevances d'assainissement non collectif à compter du 1er janvier 2021.

13. Délibération (CC 2021-095 du 5 juillet 2021) approuvant l'avenant au règlement de service du SPANC précisant un modèle de cahier des charges pour étude de sol et définition des filières.

14. Délibération (CC 2021_096 du 5 juillet 2021) élargissant les règles d'attribution des attestations de conformité des installations d'ANC. Cette délibération approuve l'obligation des études à la parcelle également pour toute division parcellaire et à la charge du demandeur.

15. Délibération (CC2021_170 du 08 décembre 2021) Eau et assainissement / Actualisation des redevances du service public d'assainissement non collectif au 1er janvier 2022. La délibération consiste à actualiser la tarification des redevances d'assainissement non collectif à compter du 1er janvier 2022.

16. Délibération (CC2022_176 du 07 décembre 2022) Eau et assainissement / Actualisation des redevances du service public d'assainissement non collectif au 1er janvier 2023. La délibération consiste à actualiser la tarification des redevances d'assainissement non collectif à compter du 1er janvier 2023.

17. Délibération (CC2023_176 du 07 décembre 2023) Eau et assainissement / Actualisation des redevances du service public d'assainissement non collectif au 1er janvier 2024. La délibération consiste à actualiser la tarification des redevances d'assainissement non collectif à compter du 1er janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

18. Délibération (CC2024_210 du 05 décembre 2024) Eau et assainissement / Actualisation des redevances du service public d'assainissement non collectif au 1er janvier 2025. La délibération consiste à actualiser la tarification des redevances d'assainissement non collectif à compter du 1er janvier 2025.
19. Délibération (CC2025_201 du 05 décembre 2025) Eau et assainissement / Actualisation des redevances du service public d'assainissement non collectif au 1er janvier 2026. La délibération consiste à actualiser la tarification des redevances d'assainissement non collectif à compter du 1er janvier 2026.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Prestation	Type de tâche
ACCM ASSAINISSEMENT (filiale SAUR)	**Contrôles**	- Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations ; - Le contrôle de conception des installations neuves et réhabilitées ; - Le contrôle de réalisation des travaux des installations neuves ou réhabilitées ; - L'obligation pour le Délégataire de fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs au fonctionnement du service ; - L'obligation pour le Délégataire d'assurer l'information des usagers du service ; - Le droit pour le Délégataire de percevoir les redevances d'assainissement non collectif correspondant aux prestations fournies aux usagers de ce service ; - L'établissement d'un diagnostic des installations d'assainissement non collectif préalablement à la vente d'immeubles d'habitation ; - Instructions « droits du sol » - Participation aux expertises pour contentieux ; - Renseignement et mise à jour base de données jusqu'à 200 EH
ACCM	**Administratif, juridique et financier**	- Suivi administratif, juridique et financier (facturation aux usagers du servie, relance courrier pour pollution avérée…) ; - Suivi des contentieux et expertise ; - Gestion base de données

Nota : Les réparations, l'entretien et le renouvellement des ouvrages sont à la charge du propriétaire des installations d'assainissement non collectif.

1.4. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 10 437 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 85 861.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 12 % au 31/12/2025 (12 % au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC	200,79	200,79	0%
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	259,09	259,09	0%
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	259,09	259,09	0%

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité	Exploitant	Total
Montant des contrôles réalisés	34 275	49 524	**83 799**
Montant de travaux réalisés	0,00	0,00	**0,00**
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0,00	0,00	**0,00**
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	0,00	0,00	**0,00**
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00	0.00	**0,00**
Total	**34 275**	**49 524**	**83 799**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Partie A	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération **(VP.168)**	
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération **(VP.169)**	
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans **(VP.170)**	
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations **(VP.171)**	
Partie B	**SANS OBJET**
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)	
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)	

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100

Points obtenus et valeur de l'indice par service par entité de gestion :

Service	Nombre de points							Total
	VP.168	VP.169	VP.170	VP.171	VP.172	VP.173	VP.174	
Régie ACCM ANC	20	20	30	30	0	0	10	**110**

⇨ **Indice de la collectivité pour l'année 2025 : 110**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Nombre d'installations contrôlées conformes, mises en conformité ou ne présentant pas de de risque (VP.166 + VP267)	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service(VP.167)	Taux de conformité année N en %	Taux de conformité année N-1 en %
1182	2 717	43.5%	43.7%

3.3. Le parc d'installations

Le parc existant comprend environ 5 000 installations individuelles toutes répertoriées sur une base de données.

Au fur et à mesure de la mise à jour du parc, le service améliore sa connaissance, notamment grâce à l'inventaire initial en cours sur Arles et Tarascon et achevés sur les 4 autres communes et/ou à la régularisation des usagers raccordés. De fait, la valeur initiale du nombre d'installations est amenée à évoluer.

Parc		2023	2024	2025
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC. 306)	Unité	4 744	4 785	4 800
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) (DC.332)	Unité	68	69	72
Parc existant				
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire) (DC.321)	Unité	181	145	159
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) (VP.334)	Unité	242	242	271
Parc neuf/réhabilité				
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) (DC.333 = DC34)	Unité	58	45	51

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.4. Le niveau de service

Le niveau de service de l'assainissement collectif est le suivant :

	2023	2024	2025
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) (VP.301)	Oui	Oui	Oui
Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) (VP.323)	8	8	8
Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) (VP.324)	Non	Non	Non
Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) (VP.335)	Oui	Oui	Oui
Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) (VP.336)	Oui	Oui	Oui
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) (VP.337)	Oui	Oui	Oui
Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire) (VP.338)	Oui	Oui	Oui
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) (VP.339)	Oui	Oui	Oui
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) (VP.340)	Non	Non	Non
Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire) (VP.302)	Non	Non	Non

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.5. Détail de l'activité par an et par commune

Communes	Année	Nbre d'installations existantes recencées au 21/07/2026	Nombre d'installations contrôlées y compris contrôles vente	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations NC mais sans obligation de travaux (sans défaut sécurité sanitaire ou danger captage AEP ou Absence d'installation)	Nombre d'installations NC avec obligation de travaux (1 an ou immédiat) avec défaut sécurité sanitaire ou danger captage AEP ou Absence d'installation	**Taux de conformité** Selon indicateur **P301.3** (formule de calcul à partir de 2013)	Installations restantes à contrôler
ARLES	2016	2978	74	22	23	29	38,2%	1610
	2017		277	58	62	157		
	2018		149	23	20	106		
	2019		120	23	4	93		
	2020		124	29	8	87		
	2021		122	18	8	96		
	2022		187	45	55	87		
	2023		124	22	34	68		
	2024		59	16	4	39		
	2025		132	32	17	83		
BOULBON	2016	143	15	4	6	5	56,0%	27
	2017		59	3	34	22		
	2018		1	0	0	1		
	2019		1	0	0	1		
	2020		8	2	2	4		
	2021		6	1	2	3		
	2022		7	3	1	3		
	2023		7	1	1	5		
	2024		6	0	1	5		
	2025		6	3	1	2		
SAINT MARTIN DE CRAU	2016	405	10	3	2	5	57,6%	91
	2017		195	50	81	64		
	2018		4	1	2	1		
	2019		6	2	1	3		
	2020		21	5	5	11		
	2021		17	2	1	14		
	2022		20	8	2	10		
	2023		19	3	5	11		
	2024		9	1	1	7		
	2025		13	5	1	7		
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	2016	102	43	10	20	13	65,5%	15
	2018		1	1	0	0		
	2019		4	0	0	4		
	2020		24	3	19	2		
	2021		1	0	0	1		
	2022		4	1	0	3		
	2023		4	0	0	4		
	2024		2	0	0	2		
	2025		4	2	1	1		
SAINTES MARIES DE LA MER	2017	573	15	0	0	15	48,2%	38
	2018		78	10	0	68		
	2019		15	8	3	4		
	2020		85	14	52	19		
	2021		64	11	26	27		
	2022		35	1	15	19		
	2023		67	12	23	32		
	2024		137	12	52	73		
	2025		39	6	13	20		
TARASCON	2016	599	16	4	2	10	35,3%	342
	2017		17	3	2	12		
	2018		12	0	5	7		
	2019		33	5	0	28		
	2020		31	9	5	17		
	2021		21	7	1	13		
	2022		38	10	4	24		
	2023		21	3	3	15		
	2024		29	5	5	19		
	2025		77	16	15	46		
TOTAL TERRITOIRE ACCM		**4800**	**2715**	**538**	**650**	**1527**	**43,8%**	**2085**

		10080	Nombre d'installations contrôlées	Nombre d'installations conformes	% de conformité	Nombre de dossiers conception	Nombre de dossiers exécution	Nombre de diagnostic vente
Nombre de contrôles ACCM		en 2016	158	96	60,8%			80
		en 2017	563	293	54,0%			128
		en 2018	245	62	46,7%			99
		en 2019	179	46	43,4%	51	23	155
		en 2020	293	153	45,2%	65	44	136
		en 2021	231	77	43,6%	73	29	154
		en 2022	291	139	44,2%	69	50	156
		en 2023	244	107	44,1%	68	58	109
		en 2024	242	97	43,7%	69	45	96
		en 2025	271	112	43,5%	72	51	123
		Total	2717	1182	43,5%			
		Nombre moyen contrôle/an	271,7					

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Rapport annuel du délégataire 2025



ACCM (Arles Crau Camargue Montagnette)

Eau potable

Parce que chaque Territoire est unique.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

EDITORIAL **4**
1 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE **5**
1.1 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025 6
1.2 LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE 9
1.3 COMPARATIF DES CHIFFRES CLES 10
2 LE CONTRAT **11**
2.1 LA VIE DE VOTRE CONTRAT 12
2.1.1 Les avenants du contrat 12
2.1.2 Les conventions du contrat 12
3 PRESENTATION D'ACCM EAUX **13**
3.1 LES REPRESENTANTS DU CONTRAT 14
3.2 DES PROFESSIONNELS PERFORMANTS A VOTRE SERVICE 15
3.2.1 Déploiement d'un organigramme simplifié 15
3.2.2 L'Alternance et la transmission 20
3.2.3 LE CPO© animateur d'excellence opérationnelle 21
3.2.4 Une porte d'entrée unique – Viseau 24
3.2.5 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) 25
3.3 CERTIFICATIONS DU TERRITOIRE ACCM 26
3.3.1 ISO 14001 – Management de l'environnement 30
3.3.2 ISO 45001 - Agir collectivement et individuellement pour prévenir les accidents 38
4 LE PATRIMOINE DE SERVICE **46**
4.1 VOTRE PATRIMOINE 47
4.2 LE RESEAU 49
4.2.1 Répartition par matériau 49
4.2.2 Répartition par diamètre 51
4.2.3 Gestion patrimoniale 52
4.2.4 Le Système d'information Géographique (SIG) 56
4.2.5 La modélisation hydraulique 57
5 LE SERVICE AUX USAGERS **60**
5.1 LES CHIFFRES CLES DU SERVICE 61
5.2 UN SERVICE CLIENT DISPONIBLE ET ACCESSIBLE 65
5.3 UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE POUR L'ACCES A L'EAU 75
5.4 LA RELEVE – UNE MISSION ESSENTIELLE 76
5.5 UNE GESTION RIGOUREUSE DU PARC DES COMPTEURS 77
5.5.1 Cas particuliers des gros compteurs 87
5.5.2 Demandes de contrôles de compteur 89
6 BILAN DE L'ACTIVITE **90**
6.1 VOS BRANCHEMENTS 91
6.2 LES VOLUMES CONSOMMES 91
6.3 SYNTHESE DES VOLUMES 92
6.4 L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP) 96
6.5 L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC) 97
6.6 L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC) 98
6.7 LE RENDEMENT DE RESEAU 99
6.8 COMMENTAIRES SUR LE RENDEMENT DE RESEAU 102
6.9 LA REDUCTION DES PERTES EN EAU 110
6.9.1 Sectorisation - Contrôle en permanence les débits transitant entre les différentes zones 111
6.9.2 La pré-localisation 117
6.9.3 Corrélation acoustique 119
6.9.4 L'écoute au sol 121
6.9.5 L'écoute de vannes 122
6.9.6 Ecoute en continu 124
6.9.7 Réparation des fuites 128
6.9.8 Les moyens matériels de réparation 136
6.9.9 Taux des interruptions de service non programmées 136
6.9.10 Gestion des sinistres 137
6.9.11 Casses par tiers 137

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

7 LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEELA QUALITE DE L'EAU, NOTRE PRIORITE 138
7.1 SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2025 139
7.2 SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2025 139
7.3 L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION 141
7.4 L'EAU DISTRIBUEE 144
7.5 CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME D'AUTO CONTROLE 145
8 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 160
9 LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE 165
9.1 LES TACHES REGULIERES 166
9.2 LES TACHES PERIODIQUES 169
9.3 LES NETTOYAGES DE RESERVOIRS 173
9.3.1 Autonomie des réservoirs de stockage 173
9.3.2 L'entretien et le nettoyage des réservoirs 173
9.4 LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 176
9.4.1 Développement de la maintenance autonome 176
9.4.2 Maintenance préventive 189
9.5 LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 198
9.5.1 Le renouvellement électromécanique 198
9.5.2 Le renouvellement du réseau 216
9.6 FONDS DE TRAVAUX 220
9.7 LES TRAVAUX CONCESSIFS 222
9.7.1 Station d'alerte du Senebier 222
9.7.2 Mise à niveau de l'usine Sénébier 224
9.7.3 Analyseur de chlore 227
9.7.4 Débitmètres de sectorisation 229
9.7.5 180 pré-localisateurs acoustiques fixes GSM pour recherche de fuite 232
9.7.6 88 pré-localisateurs acoustiques branchements EAR pour recherche de fuite 234
9.7.7 Modélisation hydraulique 237
9.7.8 Gestion patrimoniale 238
9.7.9 Télérelève gros compteurs 240
9.7.10 Supervision centralisée 243
9.7.11 Etude vulnérabilité 244
9.7.12 Panneautage des sites 245
9.7.13 Plan de Gestion de Crise (PGC) 247
9.7.14 Systèmes anti-intrusion 248
9.7.15 Serrurerie ouvrages 251
10 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION 252
10.1 PROPOSITIONS D'AMELIORATION 253
10.1.1 Commune d'ARLES 253
10.1.2 Commune de BOULBON 261
10.1.3 Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU 264
10.1.4 Commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues 264
10.1.5 Commune des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER 265
10.1.6 Commune de TARASCON 268
11 ANNEXES 270
11.1 LE GLOSSAIRE 272
11.2 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES 277

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

EDITORIAL



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire pour l'année 2025. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2025 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégataires de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

Estelle Grelier
Présidente de Saur France

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



1 L’essentiel de l’année

Les temps forts et les chiffres clés de l’année d’exercice

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2025

L'approvisionnement en eau potable constitue un enjeu essentiel pour la collectivité, tant en matière de performance du réseau que de continuité du service. Garantir une gestion efficace de cette ressource implique de relever plusieurs défis majeurs :

- **Progression du rendement** et réduction drastique des pertes en eau.
- **Intervention rapide sur les urgences**, notamment les casses de canalisations.
- **Renouvellement et modernisation** des infrastructures sur les productions d'eau potable du Territoire.

Face à ces exigences, ACCM Eau s'est affirmée cette année comme un acteur clé de la gestion du réseau d'eau potable. Grâce à son expertise et à son engagement, ACCM Eau a su relever ces défis avec succès, tout en se positionnant comme un partenaire de confiance pour la collectivité. Son savoir-faire technique et son accompagnement dans la réalisation de prestations intellectuelles ont permis d'apporter une assistance précieuse à la collectivité, contribuant ainsi à une gestion optimisée et durable des infrastructures d'eau potable.

➔ AMELIORATION DU RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Depuis 2024, ACCM Eau a franchi un cap en dépassant la barre des 80% de rendement, atteignant un **rendement de 81,48 % en 2025**. Ce progrès est le fruit d'une stratégie ambitieuse axée sur la réduction des pertes et l'optimisation de la distribution sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2 ans, ACCM Eau déploie une stratégie offensive pour réduire les pertes et optimiser la distribution. Et les résultats sont là : une nette amélioration sur l'ensemble des communes, malgré des défis de taille.

ÉVOLUTION DU RENDEMENT IDM PAR COMMUNE (2022-2025)

Commune	2022 (%)	2023 (%)	2024 (%)	2025 (%)	Évolution 2022-2025 (%)
Arles	68,65	74,52	80,95	**79,47**	**+15,76 %**
Boulbon	76,27	70,09	76,14	**67,86**	**-11,03 %**
Saintes-Maries-de-la-Mer	84,96	89,28	85,94	**87,87**	**+3,43 %**
Saint-Martin-de-Crau	76,61	73,21	78,58	**83,40**	**+8,86 %**
Saint-Pierre-de-Mézoargues	80,09	77,33	81,06	**85,62**	**+6,90 %**
Tarascon	83,10	80,75	86,85	**87,23**	**+4,97 %**
Territoire ACCM	**72,93**	**76,18**	**81,79**	**81,48**	**+11,73 %**

Le territoire ACCM affiche **un bon niveau de performance de ses réseaux d'eau potable**, lorsque l'on se réfère aux critères de l'Agence de l'Eau, qui permettent de comparer les rendements primaires (Bon, Acceptable, Médiocre, Mauvais) en fonction de la **typologie des réseaux** (rural, intermédiaire ou urbain) déterminée par la densité d'abonnés par kilomètre.

Commune	Type de réseau	Rendement primaire	Classement
ACCM	Rural	78,79%	Bon
Arles	Rural	76,53%	Bon
Boulbon	Rural	63,49%	Médiocre
Les Saintes-Maries-de-la-Mer	Rural	84,94%	Bon
Tarascon	Intermédiaire	85,00%	Bon
Saint-Pierre-de-Mézoargues	Rural	76,35%	Bon
Saint-Martin-de-Crau	Intermédiaire	81,20%	Bon

Situation des communes selon le nombre d'abonnés/km

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

ARLES : UNE PERFORMANCE REMARQUABLE MALGRE UN TAUX DE DEFAILLANCE ELEVE …

Arles enregistre une **hausse impressionnante de 15.69 %** en 3 ans, malgré un **taux de défaillance encore élevé**. La commune affiche un **taux de fuites 1,5 fois supérieur à la moyenne nationale**, avec **1 fuite tous les 3,8 km et par an**. Ce défi de taille complique l'atteinte d'un rendement optimal, mais les efforts paient !

… ET UN RENOUVELLEMENT DES RESEAUX LARGEMENT INSUFFISANT

Les gains de performance atteignent aujourd'hui leurs limites : sans renouvellement, l'amélioration ne pourra pas tenir dans la durée.

Les références techniques sont claires : un réseau d'eau potable doit être renouvelé à hauteur de **1,5 % à 2 % par an**, soit une durée de vie d'environ 50 ans.

Sur le territoire ACCM, on en est très loin.

- **Arles : 0,13 %/an** (706 ml renouvelés en 2025)
- **Les Saintes-Maries-de-la-Mer : 1,09 %/an** (977 ml en 2025)
- **Autres communes : 0 % en 2025**

Le constat est sans appel : le réseau vieillit plus vite qu'il n'est remplacé.

Ce sous-investissement structurel alimente directement les fuites, dégrade les rendements et augmente mécaniquement les coûts d'exploitation. Autrement dit, les efforts terrain compensent… mais ne corrigent pas le problème de fond.

L'enjeu n'est plus seulement d'intervenir, mais de changer d'échelle : **renouveler plus, et surtout renouveler de manière ciblée et priorisée.**

… ET UN PILOTAGE DES INVESTISSEMENTS DÉSORMAIS OBJECTIVÉ

Pour sortir d'une logique subie, ACCM Eau a développé en 2025 d'un outil d'aide à la décision basé sur le risque.

Concrètement, chaque tronçon est analysé à partir de données terrain consolidées (historique des casses, volumes de fuite, caractéristiques des conduites) afin d'estimer sa probabilité de défaillance et son impact.

Résultat : un **indice de criticité clair**, qui permet de hiérarchiser les priorités.

Quatre niveaux structurent désormais la décision :

- **Bon** : pas d'enjeu à court terme
- **Fragile** : surveillance nécessaire
- **Dégradé** : renouvellement à programmer
- **Critique** : intervention urgente

Le diagnostic est sans appel : **près d'un tiers du réseau est aujourd'hui en état dégradé ou critique**, avec une concentration marquée sur Arles et Boulbon.

Cet outil change la donne :

- on passe d'une logique réactive, subir les casses,
- à une logique **anticipée, ciblée et rationnelle**.

À la clé : des investissements mieux orientés, un renouvellement priorisé là où l'impact est réel, et une trajectoire enfin cohérente avec les enjeux de performance du réseau.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

PRESERVER LA RESSOURCE : NOTRE ENGAGEMENT

Ces efforts collectifs permettent d'économiser une ressource précieuse, de limiter le gaspillage.

Chiffres clés :

- **859 179 m³** d'eau prélevée économisée en 2025 par rapport à 2022, soit un gain de + 10 **%.**
- **899 256 m³** de pertes en moins par rapport à 2022, soit une **réduction spectaculaire de 39 % !**

LUTTE CONTRE LES PUISAGES ILLICITES POUR AMELIORER LE RENDEMENT DU RESEAU



L'optimisation du **rendement du réseau** passe également par la lutte contre les **prélèvements illicites**, notamment sur les poteaux incendie. Les prélèvements non autorisés sur les poteaux incendie impactent le rendement du réseau. En 2025, le volume moyen détourné par poteau surveillé est de **757 m³/an**, soit une perte estimée à **119 648 m³/an**, **représentant 1,6 % de l'eau distribuée et 1,4 % du rendement.**

Pour mieux contrôler ces pratiques, 2 actions sont proposées :

- **Installation de bornes monétiques** : mise en place de bornes sécurisées pour un accès réglementé à l'eau et renforcement du cadre juridique.
- **Capteurs d'ouverture sur poteaux incendie** : Surveillance en temps réel pour détecter les prélèvements illicites et quantifier les volumes détournés.

Des actions ciblées et efficaces pour continuer à progresser !

Le réseau d'eau potable du Territoire ACCM, constitué de longues antennes en PVC ou PE avec peu de vannes de sectionnement et de points de contact, complique la détection rapide des fuites. Sa configuration dispersée dans les plaines de la Camargue accentue cette difficulté, entraînant des pertes en eau évitables.

Notre plan d'action pour optimiser le rendement du réseau :

- **Installer des vannes de sectionnement** pour isoler rapidement les tronçons fuyards.
- **Multiplier les points de contact** pour améliorer l'écoute des conduites.

ACCM Eau propose une stratégie sur mesure, avec une cartographie précise et un chiffrage détaillé des travaux.

➔ UNE ANNEE RICHE EN AVANCEES, CAP SUR 2026 !

Grâce à ces réalisations, ACCM Eau poursuit son engagement pour une gestion optimisée et durable des infrastructures d'eau potable. L'année 2026 s'annonce comme une nouvelle étape vers encore plus de performance et d'innovation au service de la collectivité et des usagers.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.2 LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE

22 ouvrages de prélèvement



11 stations de production

7 699 622 m³ produits sur l'année civile

17 787 m³ importés sur l'année civile

189 786 m³ exportés sur l'année civile

17 ouvrages de stockage en service

27 801 m³ de stockage

18 stations de surpression/reprise

7 527 623 m³ distribués sur l'année civile

900,236 kml de réseau

41 016 branchements

100% des analyses bactériologiques conformes

95,9% des analyses physico-chimiques conformes

235 fuites sur conduites réparées

170 fuites sur branchements réparées

81,48 % de rendement de réseau

4,35 m³/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire

5 930 705 m³ consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : - € TTC / m³

Au 1er janvier 2025 pour une facture de 120 m³

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.3 COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

Volumes	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volumes produits sur l'année civile (m^3)	8 105 004	7 452 720	7 699 622	+3,3%
Volumes importés sur l'année civile (m^3)	19 521	17 411	17 787	+2,2%
Volumes exportés sur l'année civile (m^3)	183 959	178 512	189 786	+6,3%
Volumes distribués sur l'année civile (m^3)	7 940 566	7 291 619	7 527 623	+3,2%
Volumes consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours (m^3)	5 834 458	5 764 131	5 930 705	+2,9%

Patrimoine	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Linéaire de réseaux (km)	897,778	898,104	900,236	+0,24%
Nombre de branchements	40 572	40 738	41 016	+0,68%

Indices clés	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Rendement de réseau (%)	76,18	81,79	81,48	-0,38%
Indice Linéaire de Consommation (m^3/km/jour)	18,89	18,64	19,14	+2,68%
Indice Linéaire de Perte (m^3/km/jour)	5,91	4,15	4,35	+4,82%
Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (m^3/km/jour)	6,35	4,63	4,81	+3,89%

Qualité de l'eau	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	99,50%	100%	+0,50%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	97,20%	96,90%	95,9%	-1,03%

Interventions	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Nombre de fuites sur conduites réparées	316	259	235	-9,3%
Nombre de fuites sur branchements réparées	336	251	170	-32,3%

Prix de l'eau	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Prix de l'eau au 1er janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m^3 (€ TTC / m^3)	2,13	2,33	2,19	-6,0%

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



2 Le contrat

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2.1 LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat ACCM AEP DSP est délégué à ACCM EAU SAS dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 février 2016, arrivera à échéance le 1 février 2028.

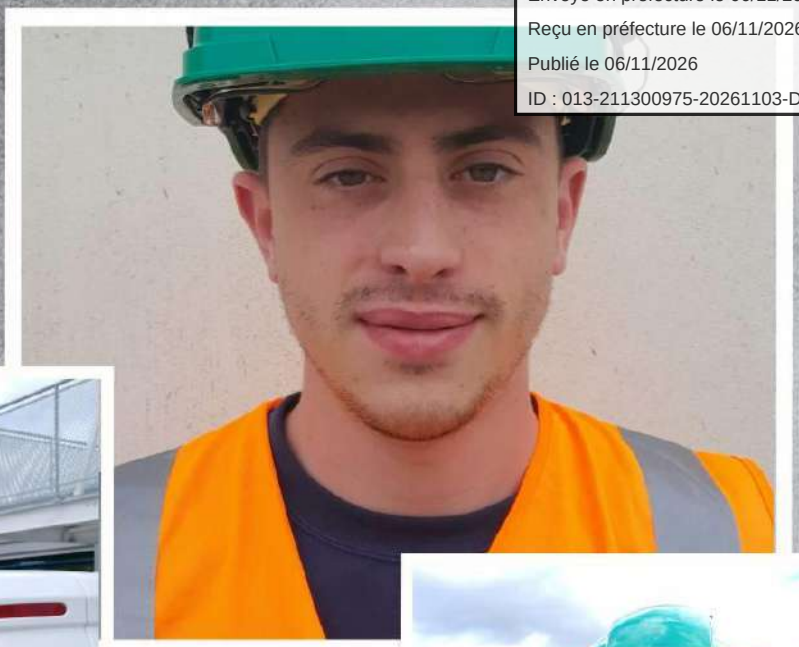
2.1.1 Les avenants du contrat

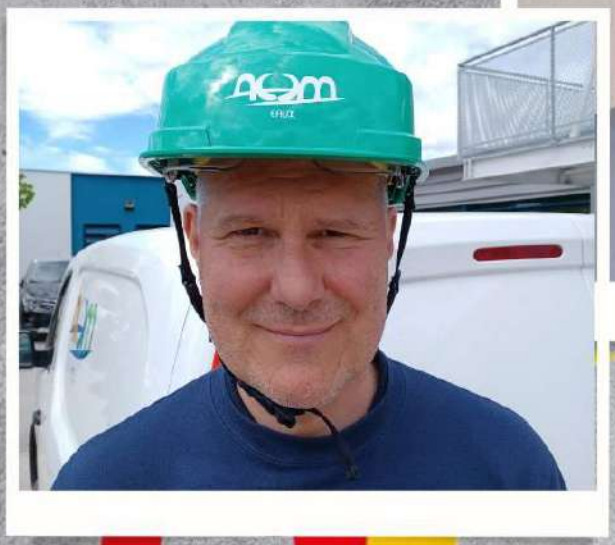
- **Avenant n°1 - 2016/09 :** transfert au bénéfice d'ACCM Eau de l'ensemble des droits et obligations souscrits par SAUR au titre du contrat de délégation de service public du contrat d'eau potable.
- **Avenant n°2 au marché n° 2014-85** : actualisation des modalités de reversement des recettes.
- **Avenant n°3** : Modification des horaires d'ouverture au public et de la facture eau potable
- **Avenant n°4 au marché n° 2014-85** : Annexe n°25 Convention de mandat
- **Avenant N°5** approuvant un nouveau calendrier de facturation en 4 lots d'environ 10000 abonnés suite aux deux relèves semestrielles pour raccourcir le délai d'envoi des factures donc améliorer la qualité de service

2.1.2 Les conventions du contrat

- Convention d'achat d'eau de Vauvert à ACCM (commune des Saintes-Maries-de-la-Mer) en date du 19 mars 2013,
- Conventions avec les opérateurs radiophoniques pour accès aux ouvrages ACCM pour l'entretien des équipements de téléphonie.
- Convention de vente d'eau en gros à la commune de Fourques effective au 1er mai 2022

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE







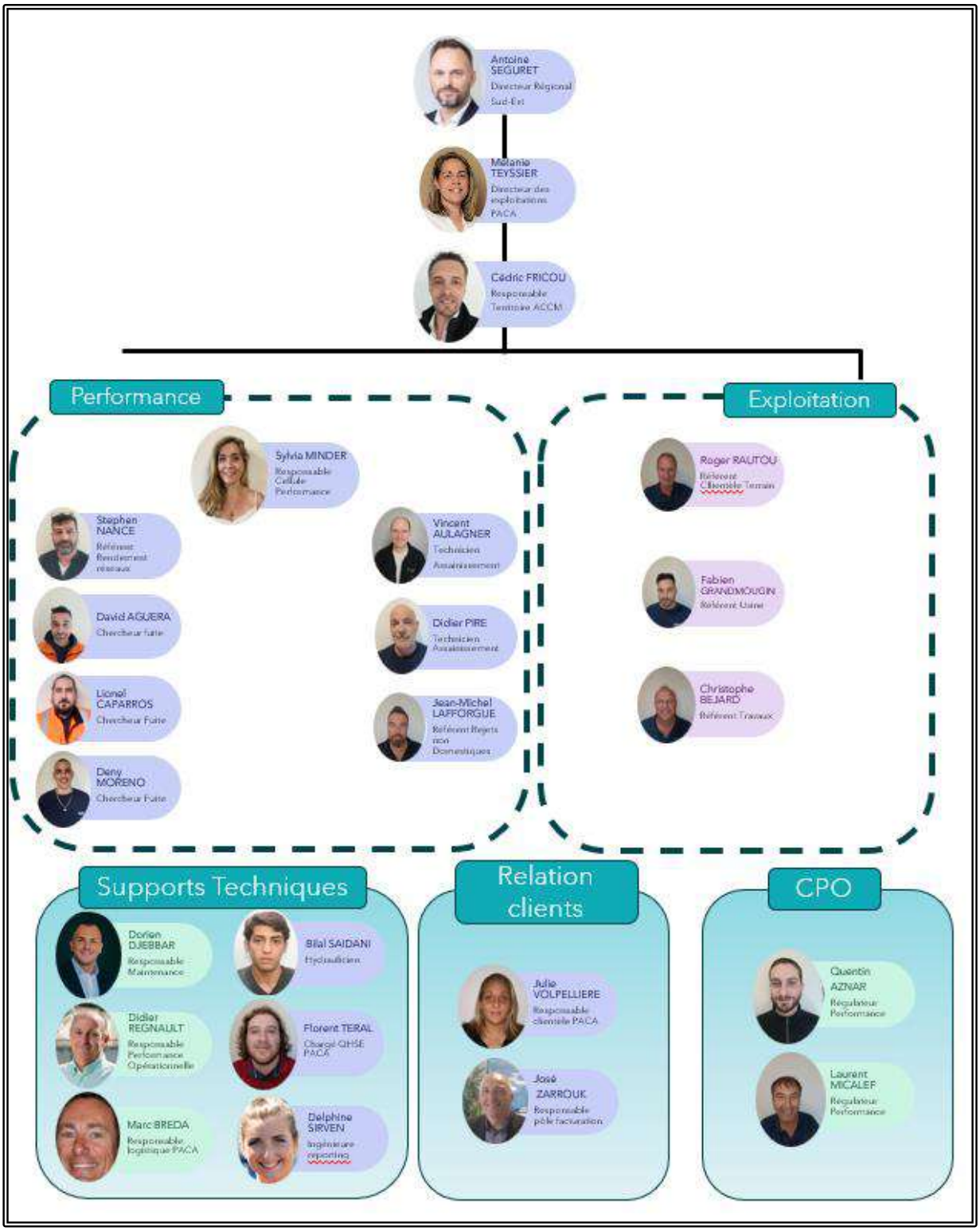






Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.1 LES REPRESENTANTS DU CONTRAT



Direction Régionale Sud-Est

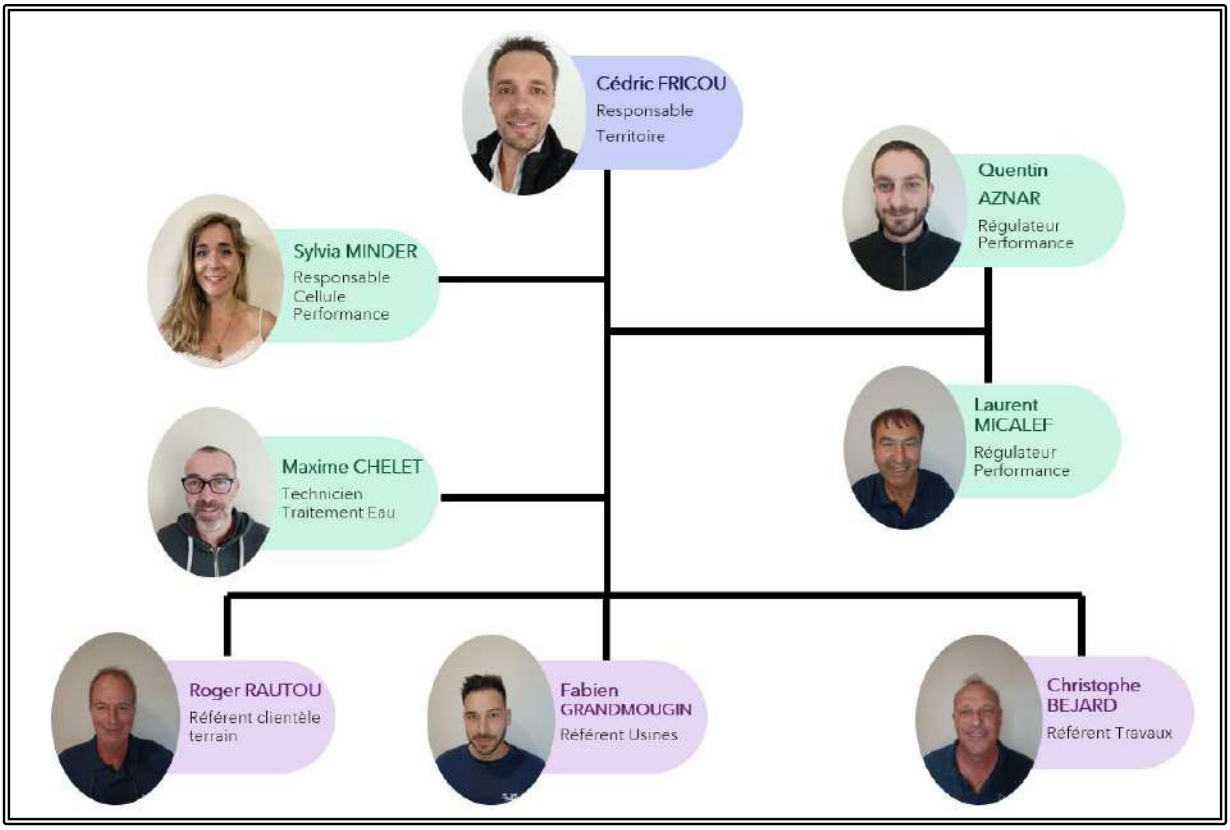
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.2 DES PROFESSIONNELS PERFORMANTS A VOTRE SERVICE

62 femmes et hommes, basés à Arles, (dont 5 apprentis) assurent au quotidien le fonctionnement d'ACCM Eau.

3.2.1 Déploiement d'un organigramme simplifié

Une réorganisation du Territoire s'est opérée en fin d'année 2022. Cette nouvelle organisation simple et lisible vise à mieux répondre aux attentes de la collectivité en s'appuyant sur 4 piliers :



Organisation lisible du territoire ACCM

- **1 pilier exploitation usine**

La réorganisation de ce service a permis notamment de renforcer le périmètre sensible des Saintes-Maries-de-la-Mer pendant la période estivale. En effet, il y a dorénavant 1,5 ETP affecté à temps plein contre 1 seul auparavant. D'autre part, la redéfinition des périmètres permet de mieux gérer les périodes d'absences.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Equipe exploitation usine

- **<u>1 pilier travaux</u>**

Cette cellule constituée de 5 équipes travaux (recrutement externe de 2 nouveaux agents fin 2022) a en charge la réparation des fuites, la réalisation des branchements neufs, la gestion des maillages, …



Equipe travaux

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



REPONDRE A VOS ATTENTES

ACCM Eaux a constitué une équipe supplémentaire travaux afin de :

- renforcer les équipes travaux de réparation de fuites en période estivales,
- répondre également à la forte sollicitation des équipes lors des travaux de maillage.

Pour des chantiers importants ou en période de fortes casses sur le réseau (Période hivernale), nous pouvons mobiliser les moyens de nos partenaires locaux :

- Entreprise CPS PAREGNO,
- Entreprise MASONI,
- Entreprise FBTP.

- **<u>Cellule performance</u>**

Cette organisation s'appuie sur une cellule performance constituée d'experts techniques et opérationnels. Ils sont axés sur la performance des réseaux, ils connaissent parfaitement le contexte et les infrastructures. Cette cellule est constituée de 7 personnes pilotée par une ingénieure spécialisée en hydraulique assistée par :

- 2 techniciens (1 technicien est venu renforcer l'équipe en septembre 2023) pour les diverses enquêtes réseaux assainissement, la recherche des Eaux Claires Parasites, …
- 1 référent
- 3 agents de recherche de fuites terrain : 1 chercheur de fuite supplémentaire est venu renforcer l'équipe fin 2023.



Equipe de la cellule performance

- **<u>1 pilier exploitation réseaux</u>**

Ce pilier s'appuie sur 3 référents connaissant parfaitement les réseaux du Territoire et les différents interlocuteurs. Ils peuvent intervenir sur l'ensemble des communes. Cette redistribution des périmètres permet de mieux répartir la charge de chacun.

D'autre part, les 3 équipes travaux dédiés à la réparation des fuites sont rattachées au Responsable réseaux. Il en découle une plus grande fluidité dans la planification des interventions d'exploitation (fuites, renouvellement de branchement et appareils hydrauliques).

Cette cellule a en charge notamment :

- le suivi des chantiers y compris la réception/potabilité,
- le suivi des sinistres,
- la réalisation des enquêtes AEP/EU avant travaux ou suite demandes abonné/Mairie/ACCM,
- les enquêtes notaires,
- l'étude des permis de construire.

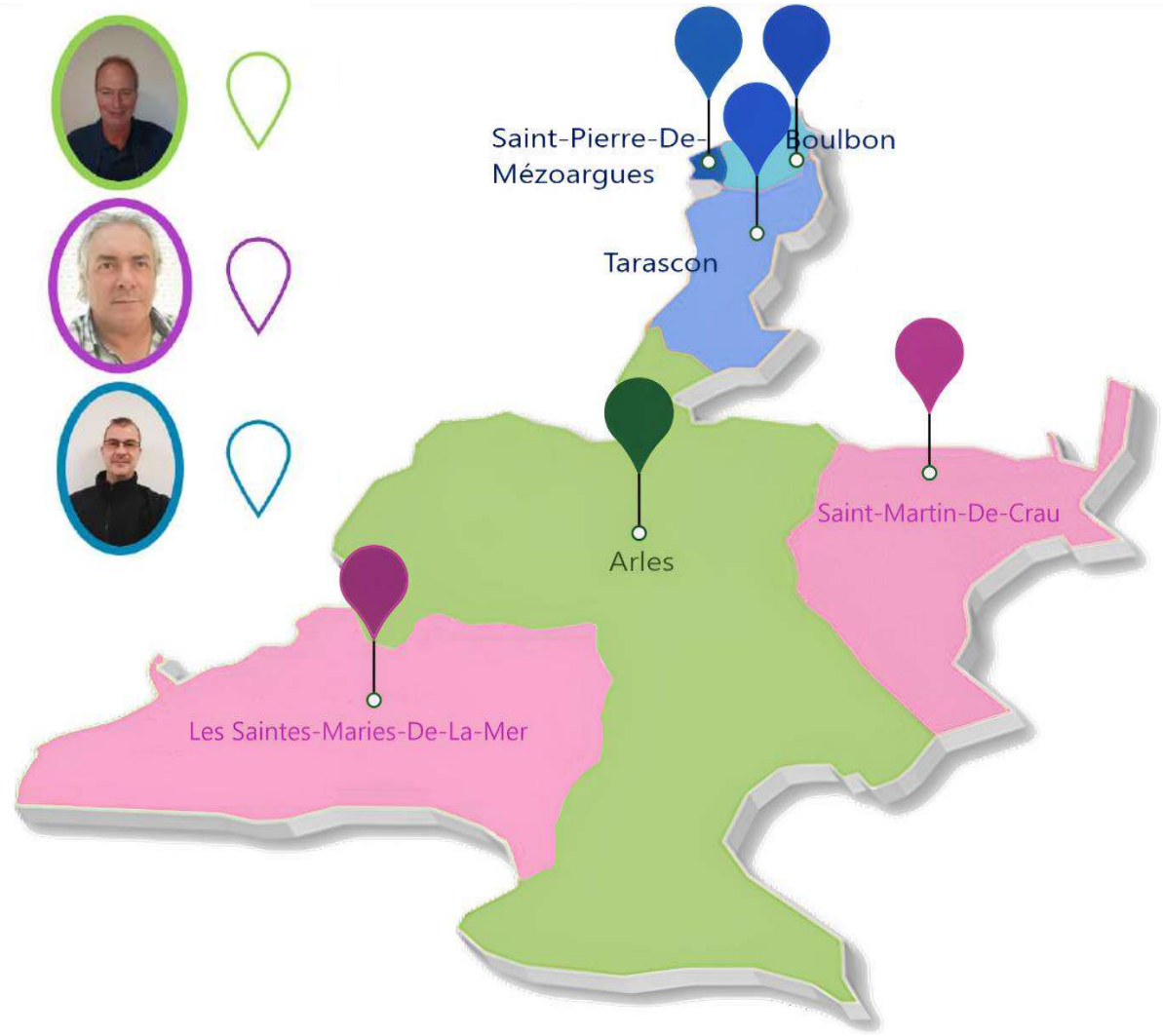
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Equipe clientèle terrain

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

AFIN DE REPONDRE A VOS ATTENTES, ACCM EAUX A MIS EN PLACE 3 INTERLOCUTEURS LOCAUX



LE REFERENT LOCAL DE LA COMMUNE A POUR MISSION D'ETRE L'INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE AFIN DE FACILITER LES ECHANGES, APPORTER DE LA FLUIDITE, GERER LES SITUATIONS COMPLEXES, REALISER LES ENQUETES TECHNIQUES SUR LES RESEAUX DE LA COMMUNE, ASSURER LE LIEN AVEC NOS EXPERTS TECHNIQUES DE LA CELLULE PERFORMANCE, …

NOTA : LA COMMUNE D'ARLES FOCALISE 80 % DE L'ACTIVITE, LES 2 AUTRES REFERENTS PEUVENT VENIR RENFORCER AU BESOIN EN CAS DE PIC D'ACTIVITE.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.2.2 L'Alternance et la transmission

ACCM Eaux s'engage activement dans la vie économique locale en collaborant avec des entreprises d'insertion pour le nettoyage de nos locaux et l'entretien de nos espaces verts. Cette démarche permet de soutenir des structures qui favorisent le retour à l'emploi de personnes en situation d'exclusion.

Par ailleurs, nous investissons dans l'avenir en accueillant des apprentis dans le cadre de formations en alternance, afin de transmettre nos savoir-faire aux jeunes talents. En leur offrant une première expérience professionnelle enrichissante, nous contribuons à leur insertion sur le marché du travail, avec la possibilité, pour les plus motivés et compétents, de rejoindre durablement notre équipe.

	Sous-traitance	Apprentissage	TOTAL
2023	724	1 150	1 874
2024	1 068	2 249	3 317
2025	761	4 810	5 571

Synthèse des heures de sous-traitance des entreprises à insertion et apprentissage

En 2025, notre entreprise a accueilli 5 alternants au sein de ses équipes :

- Un étudiant en BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau (GEMEAU), chargé de déployer des standards sur les usines du territoire,
- Un autre étudiant en BTS GEMEAU, qui a épaulé l'équipe dédiée à la recherche de fuites,
- Un étudiant en licence, dont la mission portait sur la réalisation des diagnostics EPOUSE,
- Un étudiant en BUT Génie des Procédés, focalisé sur l'analyse de la production de H_2S dans les réseaux,
- Un étudiant en TS GEMEAU, qui a épaulé le service ANC.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.2.3 LE CPO© animateur d'excellence opérationnelle

Le Centre de Pilotage Opérationnel (CPO) est une véritable tour de contrôle dédiée à la gestion et à l'optimisation des interventions. Il regroupe des experts et techniciens spécialisés dans divers domaines tels que le traitement des eaux, l'hydraulique, la maintenance et la cartographie. Grâce à un réseau de capteurs fonctionnant 24h/24, il collecte, analyse et valorise en continu les données issues des installations.

SAUR, pionnier dans l'ordonnancement, reste inégalé.

Focus

Le CPO, installé dans les locaux d'ACCM Eaux d'Arles, est animé par deux régulateurs de performance :



Laurent MICALEF – Fort de 34 ans d'expérience au sein de l'entreprise, ancien Responsable clientèle et impliqué depuis 6 ans sur le contrat d'ACCM.

Quentin AZNAR – 12 ans d'expérience, ancien Électromécanicien.



Ces régulateurs orchestrent les interventions des équipes d'exploitation, de clientèle et de travaux. Grâce à des outils de supervision avancés, ils assurent le pilotage en temps réel des installations. Reliés en permanence aux capteurs et analyseurs déployés sur le terrain, ils reçoivent et traitent les données instantanément.

UN PILOTAGE OPTIMISE POUR UNE EFFICACITE MAXIMALE

En interaction constante avec les agents opérationnels, ils :

- Analysent les situations et établissent des diagnostics précis.
- Priorisent les interventions en fonction des urgences et des contraintes terrain.
- Ajustent et optimisent les plannings des équipes, en tenant compte des compétences et habilitations de chaque agent.

Avec près de 50 collaborateurs sous leur coordination, ils garantissent une continuité de service conforme à nos engagements contractuels et réglementaires.

DES OUTILS CONNECTES POUR UNE REACTIVITE ACCRUE

Grâce aux solutions de mobilité (smartphones, tablettes), les agents ont une vision en temps réel des interventions à effectuer et accèdent aux informations essentielles :

- Plans des réseaux
- Données des installations
- Contacts et consignes opérationnelles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Ainsi, chaque agent est immédiatement informé des actions à mener sur le terrain, et les bases de données sont mises à jour en temps réel, assurant un suivi précis du patrimoine et du fonctionnement des installations.

Le CPO, c'est l'alliance de l'expertise humaine et de la technologie pour une gestion efficace et réactive des services.



Centre de Pilotage Opérationnel du Territoire ACCM

Chiffres clés

Le CPO d'ACCM Eaux :

360, interventions planifiées chaque semaine pour l'eau potable,

19 000, interventions par an.

Le tableau suivant synthétise les principales d'interventions gérées :

	2023	2024	2025
Interventions clientèles y compris renouvellement de compteurs et contrôles d'index	11 339	9 367	13 229
Interventions d'entretien sur les installations	2 430	2 345	2 168
Interventions sur le réseau : réparation de fuites, recherche de fuites, entretien d'accessoires et renouvellement de branchements	3 421	3 053	2 753
Répondre aux demandes extérieures (réunion, accompagnement, urbanisme)	1 126	868	784

Tableau de synthèse des interventions sur les 3 dernières années

Le CPO d'ACCM Eaux, c'est aussi des milliers de capteurs installés sur l'ensemble des usines du territoire qui vont récolter, qualifier et détecter la moindre anomalie ou défaillance sur les installations. C'est environ 100 alarmes par jour qui sont traitées.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

	2023	2024	2025
Nombre d'alarmes reçues en eau potable	8 667	4 741	11 006
Nombre d'alarmes reçues en eaux usées	20 988	19 847	27 525
Total	**29 655**	**24 588**	**38 531**
Nombre d'alarmes par jour	81	67	105

Tableau de synthèse des alarmes reçues en eau potable

DECLARATION DE TRAVAUX-(DT)- DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT) – AUTORISATION DE TRAVAUX URGENTS (ATU)

Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à émettre des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et des Autorisations de Travaux Urgents (ATU) afin d'assurer la bonne exécution de nos interventions. Par ailleurs, nous répondons également aux demandes des autres concessionnaires de réseaux souhaitant réaliser des travaux à proximité de nos infrastructures.

Émission des DICT et ATU

Nous émettons :

- DT, qui permettent d'identifier les réseaux existants avant la planification de travaux,
- DICT : principalement pour la réalisation de branchements neufs et autres travaux programmés sur nos réseaux.
- ATU : ces autorisations sont essentielles pour garantir la continuité du service public, notamment pour intervenir rapidement en cas de fuite. Lorsqu'une intervention urgente est nécessaire, un Avis de Travaux Urgents (ATU) est transmis aux concessionnaires de réseaux concernés.

L'ATU est une obligation réglementaire qui s'applique aux travaux non prévisibles nécessitant une intervention immédiate. Il est justifié par des impératifs de sécurité et de maintien du service public. Nos équipes, en charge de la régulation, veillent à émettre ces ATU afin de permettre des interventions rapides et efficaces sur le terrain.

Année	ATU	DICT	DT-DICT
2023	558	7	129
2024	572	6	117
2025	405	3	107

Tableau de synthèse de nos demandes émises

2025	ATU	DICT	DT-DICT
Arles	337	2	44
Boulbon	6	0	0
Saint-Pierre-de-Mézoargues	0	0	4
Saintes-Maries-de-la-Mer	19	0	11
Saint-Martin-de-Crau	28	0	16
Tarascon	15	1	32
TOTAL	**405**	**3**	**107**

Détail par commune sur l'année 2025

Réponses DT/DICT/ATU

Nous répondons également aux demandes de travaux émanant d'autres gestionnaires de réseaux souhaitant intervenir à proximité de nos infrastructures.

Année	Récépissé ATU	Récépissé DICT	Récépissé DT	Récépissé DT-DICT
2023	842	372	378	765
2024	306	337	432	753
2025	311	335	456	750

Tableau de synthèse des demandes répondues

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2025	Récépissé ATU	Récépissé DICT	Récépissé DT	Récépissé DT-DICT
Arles	240	195	295	541
Boulbon	5	12	7	9
Saint-Pierre-de-Mézoargues	0	2	6	6
Saintes-Maries-de-la-Mer	23	16	21	30
Saint-Martin-de-Crau	28	52	53	86
Tarascon	15	58	74	78
TOTAL	**311**	**335**	**456**	**750**

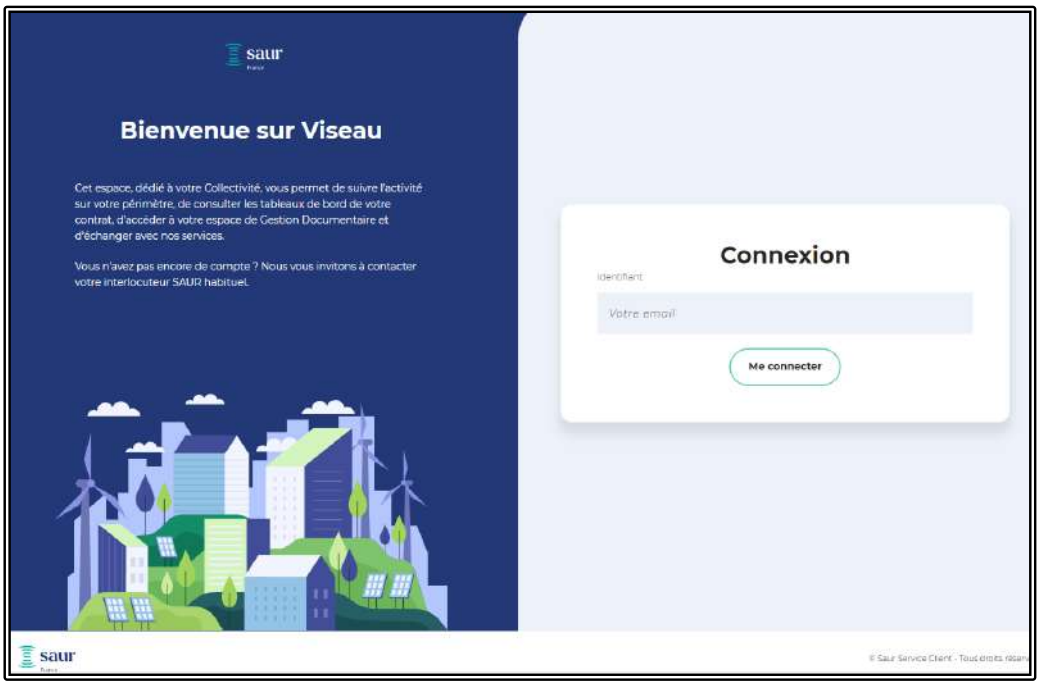
Détail par commune sur l'année 2025

3.2.4 Une porte d'entrée unique – Viseau

Une supervision de l'exploitation du service de l'eau de votre territoire. C'est le portail qui réunit l'ensemble des outils nécessaires au pilotage, à la supervision et au suivi en temps réel du fonctionnement du Territoire.

RAPIDE ET SECURISE

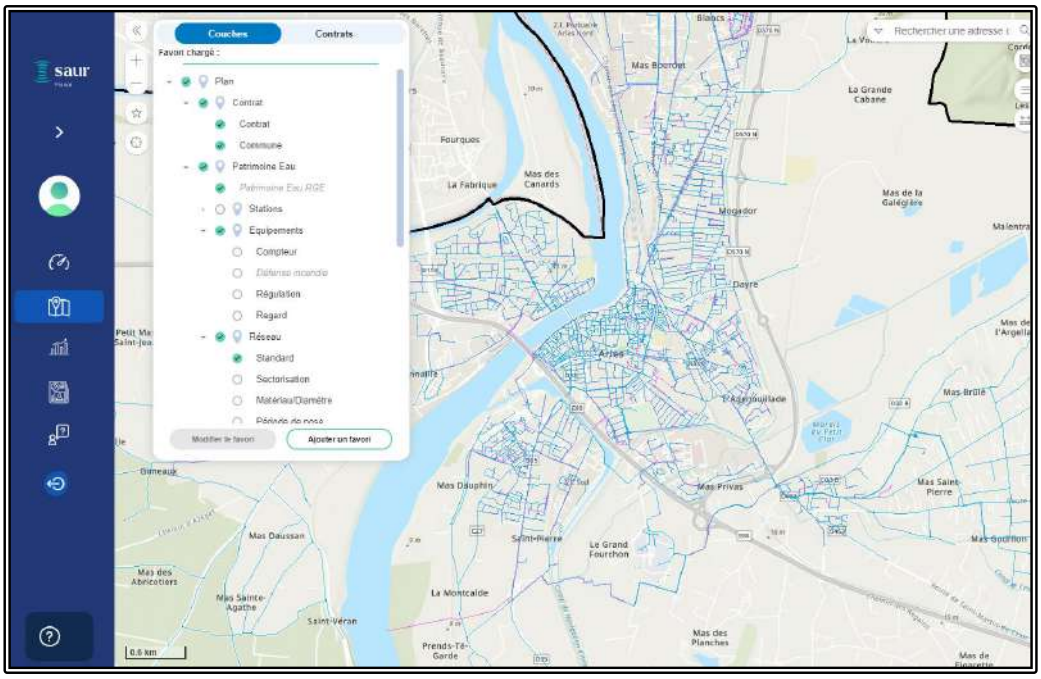
- accès en deux clics, en illimité, 24h/24 (sauf pendant la maintenance du site) aux élus et aux techniciens,
- un login et mot de passe par utilisateur,
- possibilité de donner des accès temporaires (durée limitée programmée dans le temps selon votre demande) et restreints.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

TRANSPARENT

ACCM Assainissement fournit en totale transparence tous les éléments qui vous sont nécessaires au travers de cet outil personnalisable. Les informations que vous visualisez sont directement issues de nos bases de données qui sont renseignées par les agents de terrain et transmises en temps réel au Centre de Pilotage Opérationnel (CPO). Les données se mettent à jour automatiquement chaque nuit.



Plus que des données brutes, nous mettons en ligne des visuels clairs mettant en forme les données à l'aide de graphiques et d'histogrammes (nombre et nature des interventions, casses…). Il est possible de visualiser l'historique sur plusieurs jours ou plusieurs mois (paramétrage par l'utilisateur).

Au cours de l'année 2025, plusieurs évolutions majeures ont été apportées à la plateforme VISEAU afin d'enrichir ses fonctionnalités et d'améliorer l'expérience utilisateur :

- Déploiement d'une nouvelle version de la fiche client, offrant une interface et des fonctionnalités optimisées
- Mise à disposition de nouveaux tableaux de bord de reporting, incluant notamment :
 - le suivi des lavages de réservoirs
 - la pyramide des âges des compteurs abonnés
- Introduction d'une distinction des réseaux d'assainissement selon le type de flux
- Ajout d'une fonctionnalité d'export des interventions depuis les tableaux de bord
- Mise en place d'un zoom direct accessible depuis la cloche de notification
- Intégration d'une nouvelle couche cartographique « Ronds visitables »
- Extension de l'affichage des détails des interventions à de nouvelles typologies

3.2.5 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La CCSPL a pour objet de recueillir l'avis des citoyens représentés à travers des associations, lors de la délégation des services publics.

Elle est composée d'élus et de représentants d'associations intervenant dans les domaines où existent des délégations de services publics.

Chaque année, la CCSPL examine les rapports annuels et les rapports des services.

La réunion s'est déroulée cette année dans les locaux d'ACCM, le 09 septembre 2025.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

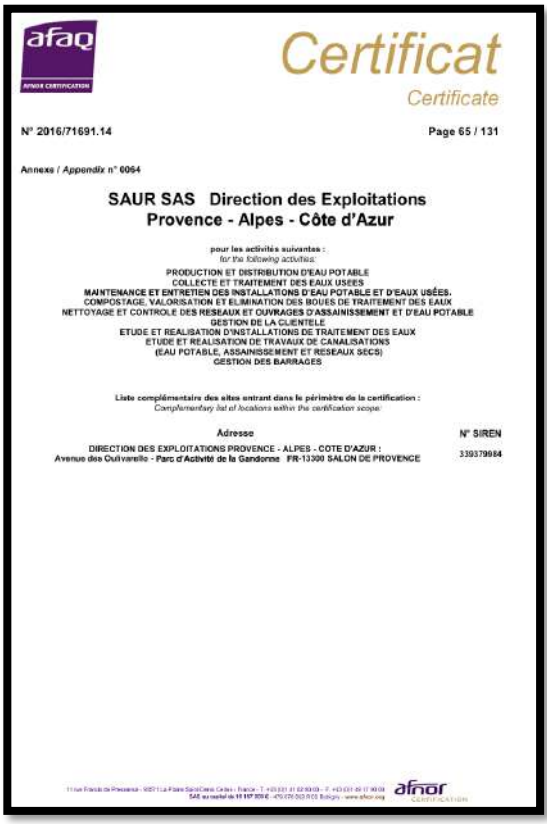
3.3 CERTIFICATIONS DU TERRITOIRE ACCM

La reconnaissance des bonnes pratiques de notre Territoire au service de la qualité de nos prestations, de la préservation de la santé et de la sécurité de nos salariés et des tiers, et de nos actions associées en faveur de l'environnement et de l'énergie, concerne l'ensemble des activités et des établissements du groupe et valorise les engagements de SAUR dans une démarche d'amélioration continue du système de management.
SAUR est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification.
Cette quadruple certification ISO 9001, ISO 14001 ISO 45001 et ISO 50001 par Afnor Certification couronne un travail quotidien mené par l'ensemble des collaborateurs pour placer la satisfaction client, la sécurité et la démarche environnementale et énergétique au cœur de nos engagements.

Les activités certifiées sont :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- la gestion de la clientèle.

Certificats


afaq
Certificat
Certificate
N° 2016/71691.14
Page 65 / 131
Annexe / Appendix n° 6064
SAUR SAS Direction des Exploitations
Provence - Alpes - Côte d'Azur
pour les activités suivantes :
for the following activities:
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES
MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES.
COMPOSTAGE, VALORISATION ET ELIMINATION DES BOUES DE TRAITEMENT DES EAUX
NETTOYAGE ET CONTROLE DES RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE
GESTION DE LA CLIENTELE
ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX
ETUDE ET REALISATION DE TRAVAUX DE CANALISATIONS
(EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET RESEAUX SECS)
GESTION DES BARRAGES
Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification :
Complementary list of locations within the certification scope:
Adresse
N° SIREN
DIRECTION DES EXPLOITATIONS PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR :
Avenue des Oulivarello - Parc d'Activité de la Gandonne FR-13300 SALON DE PROVENCE
339379984
afnor CERTIFICATION


afaq
Certificat
Certificate
N° 2013/55214.20
Page 1 / 135
AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:
SAUR SAS
pour les activités suivantes :
for the following activities:
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.
MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES.
COMPOSTAGE, VALORISATION ET ELIMINATION DES BOUES DE TRAITEMENT DES EAUX.
NETTOYAGE ET CONTROLE DES RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE.
GESTION DE LA CLIENTELE.
ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX.
ETUDE ET REALISATION DE TRAVAUX DE CANALISATIONS (EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET RESEAUX SECS).
GESTION DES BARRAGES.
DRINKING WATER PRODUCTION AND SUPPLY.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.
MAINTENANCE AND SERVICING OF DRINKING WATER AND WASTEWATER INSTALLATIONS.
SLUDGE COMPOSTING, RECYCLING AND REMOVAL.
CLEANING AND INSPECTION OF SEWERAGE AND DRINKING WATER NETWORKS AND STRUCTURES.
CUSTOMER RELATIONSHIP MANAGEMENT.
STUDY AND CONSTRUCTION OF WATER TREATMENT PLANTS.
STUDY AND CONSTRUCTION OF MAINS (DRINKING WATER, SEWAGE AND DRY UTILITIES).
DAM MANAGEMENT.
a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:
ISO 14001 : 2015 - ISO 9001 : 2015 - ISO 45001 : 2018
et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:
Le Siège : 11 Chemin de Bretagne IMMEUBLE NODA FR 92130 ISSY LES MOULINEAUX
Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(es)
Certificat ISO 14001 : 2015 n° 55212
Certificat ISO 9001 : 2015 n° 55211
Certificat ISO 45001 : 2018 n° 55213
Certificats ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001 délivrés sous accréditation n° 4-0001
Certificates ISO 9001, ISO 45001 and ISO 14001 issued under accreditation n°4-0001
2025-09-16
2028-06-10
Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification
afnor CERTIFICATION

Cette quadruple certification QHSE de Saur pour l'exploitation de votre service d'assainissement a plusieurs finalités :

- utiliser des outils et des méthodes de management éprouvés pour poursuivre, dès le début du contrat la qualité du service, *la protection du personnel* intervenant sur vos installations ainsi que la *prévention des risques environnementaux,*
- développer sur vos installations du service d'assainissement de la Collectivité les moyens nécessaires pour rechercher *l'amélioration continue* ainsi que pour capitaliser et partager les *meilleures pratiques*,
- disposer régulièrement d'un regard objectif externe, à travers des audits d'AFNOR Certification, à la fois, stimulants pour progresser vers l'excellence et, gage de *transparence* pour la Collectivité et les parties prenantes du service.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ LA FETE DE L'EAU – UNE ACTION PEDAGOGIQUE

Sous la forme d'un village pédagogique itinérant, la fête de l'eau s'est installée aux Saintes-Maries-de-la-Mer le mercredi 23 juillet 2025, de 10 heures à 17 heures.
Le principe du village s'articule autour d'une tente centrale, espace de détente pour les grands et les petits.



Stand SAUR sur la page des Saintes-Maries-de-la-Mer

Cet événement avait pour but de sensibiliser le grand public à l'importance de préserver l'eau et la biodiversité, tout en adoptant des gestes écoresponsables, grâce à des jeux et des ateliers ludiques.
Le concept du village s'articulait autour d'une tente centrale, conçue comme un espace de détente accessible à tous, petits et grands. Autour de cette tente, plusieurs espaces étaient dédiés : des ateliers pédagogiques pour les enfants, axés sur la protection de l'environnement, et des stands d'information pour les adultes, animés par des collaborateurs de Saur, qui présentaient les métiers liés à l'eau et à l'environnement.
Tout au long de la journée, de nombreuses animations gratuites ont rythmé l'événement :

- **Peinture à l'eau** : un atelier créatif invitant les jeunes artistes à représenter l'eau selon leur imagination et leur interprétation.
- **Le jeu de l'oie** : un défi pour tester les connaissances des enfants sur des thèmes liés à l'eau.
- **L'atelier Chrono** : une activité pour retracer les moments marquants de l'histoire de l'eau, où les enfants devaient replacer des événements clés sur une frise chronologique.
- **Le quiz de l'environnement** : une série de questions sur l'environnement, adaptée à tous les âges, avec des livrets « Incollables » sur l'eau à gagner pour les participants.
- **Le bar à eau** : une dégustation à l'aveugle pour petits et grands, permettant de découvrir et différencier les goûts entre eau du robinet, eau minérale et eau de source.

Ce programme varié a permis de sensibiliser de manière conviviale et interactive à des enjeux cruciaux pour notre planète.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Atelier peinture à l'eau (Gauche) – Cycle de l'eau (Droite)



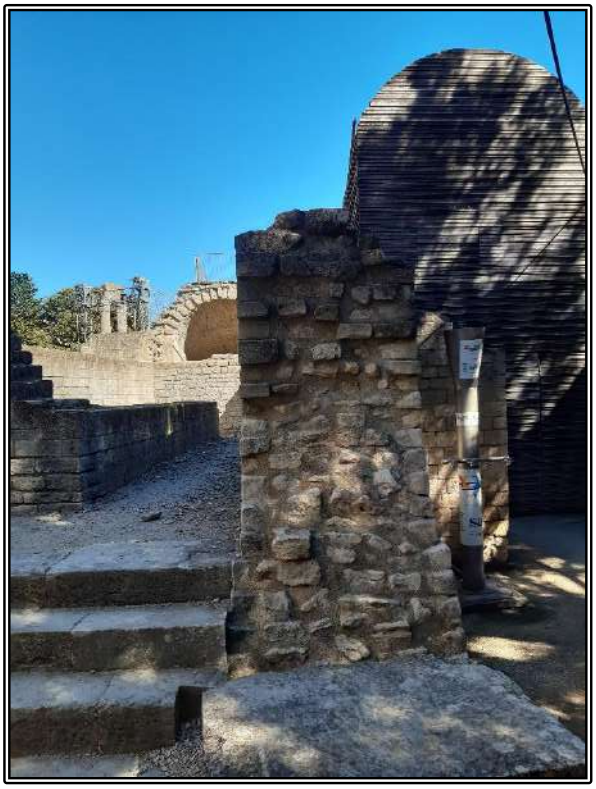
Bar à eau

Les enfants de 6 à 12 ans tout en s'amusant dans ces ateliers, peuvent parfaire leurs connaissances sur la préservation de la Planète et devenir de véritables petits ambassadeurs du développement durable.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ BORNE FONTAINE

Borne fontaine ACCM eaux / SAUR implantée en plein cœur du théâtre antique d'Arles, lieu incontournable des festivals, concerts et rencontres de la photographie.





Localisation de la borne fontaine

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.3.1 ISO 14001 – Management de l'environnement

➔ Préserver et restaurer la Biodiversité

La biodiversité, contraction des termes « biologique » et « diversité », désigne la richesse des formes de vie (faune et flore) ainsi que les écosystèmes dans lesquels elles évoluent. Essentielle à l'équilibre des milieux naturels, elle joue un rôle crucial, notamment en assurant la pollinisation des fleurs, la régulation des espèces indésirables ou encore l'entretien des sols.

Conscients de son importance, nous avons entrepris depuis 2 ans de transformer nos pratiques en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Cela passe par l'adoption de mesures concrètes et respectueuses de l'environnement :

- **ACTION 1 = Diversifier les habitats** pour offrir des refuges variés aux espèces locales.
- **ACTION 2 = Intégrer des critères de biodiversité** dans notre fonctionnement quotidien.
- **ACTION 3 = Développer l'éco-pâturage**, une méthode naturelle et écologique pour l'entretien des espaces verts.
- **ACTION 4 = Gérer la pollution lumineuse** afin de préserver le cycle de vie des espèces nocturnes.

Ces actions traduisent notre volonté de contribuer à des écosystèmes sains et durables, tout en renforçant l'image de nos sites comme des espaces engagés pour l'environnement.

ACTION 1 = DIVERSIFIER LES HABITATS

Cette action vise à multiplier les types de refuges disponibles pour attirer une grande diversité d'espèces. En créant des zones de refuge naturelles, comme des tas de pierres ou des bûches de bois, en harmonie avec le contexte local, nous enrichissons les habitats pour la faune présente sur nos sites.

✓ **INSTALLATION DE NICHOIRS A OISEAUX**

Les habitats naturels favorables à l'installation des oiseaux sont en déclin en raison de plusieurs facteurs :

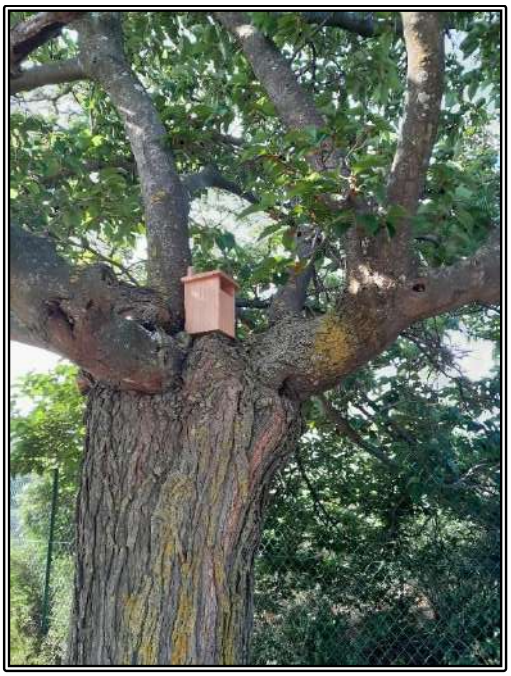
- La disparition des vieux vergers et des prairies naturelles,
- L'arrachage des haies et bosquets,
- L'abattage des arbres isolés et des vieux arbres,
- La démolition ou la rénovation des bâtiments anciens.

Face à cette situation, l'installation de nichoirs représente une solution simple et efficace pour offrir aux oiseaux un habitat de substitution. Une seule action peut ainsi permettre de maintenir une espèce sur un site.

En 2023, nous avons installé sur les différents sites :

- 10 nichoirs semi-ouverts,
- 10 nichoirs « boîte aux lettres ».

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Nichoir – Surpression LE MAZET – Mas Thibert

✓ **INSTALLATION DE PIERRES SECHES**

Pourquoi aménager un tas de pierres sèches ?

Les interstices et cavités qu'il offre constituent des refuges précieux pour de nombreuses espèces :

- **Insectes** : ils apprécient la chaleur et les cavités propices à la chasse et à la reproduction.
- **Reptiles** : ils s'y installent pour prendre des bains de soleil.
- **Amphibiens** : ils y trouvent un abri sûr.
- **Flore spécifique** : certaines plantes adaptées aux conditions extrêmes peuvent également s'y développer.

✓ **INSTALLATION DE FEUILLES MORTES**

À l'automne, les tas de feuilles mortes et, en été, les restes de taille deviennent des refuges prisés :

- **Chrysopes et carabes** : ces insectes auxiliaires colonisent rapidement ces abris.
- **Hérissons** : ils adorent s'y reposer et y trouver refuge.
- **Décomposeurs** : ces organismes essentiels accélèrent la dégradation naturelle des feuilles et branches.

✓ **INSTALLATION DE BOIS MORT**

Le bois mort constitue un abri vital pour de nombreux insectes et pollinisateurs :

- Un **tronc percé de trous (4 à 10 cm de diamètre) exposé au soleil** est idéal pour les **abeilles solitaires** (osmies, xylocopes, mégachiles). Elles y pondent leurs œufs en y déposant des réserves de nourriture avant de boucher l'entrée avec de la terre ou de la sciure.
- Un **tronc percé de trous de différentes tailles** peut servir de gîte aux abeilles et guêpes solitaires, qui peinent à trouver des refuges dans la nature.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

✓ **GESTION DES BOIS ISSUS DES COUPES**

Lorsque cela est possible, nous conservons les branches et résidus de coupe sur site, en les rassemblant sous forme de tas de bois. Ces amas constituent des refuges naturels très prisés par la petite faune (mammifères, reptiles, etc.).

✓ **INSTALLATION D'ABRIS A INSECTES**

Les insectes jouent un rôle essentiel dans la nature : pollinisation, fertilisation des sols, recyclage des végétaux, etc. Pour répondre à leurs besoins en abris pour se réfugier ou se reproduire, nous avons installé des structures spécifiques. Ces abris viennent compléter les milieux existants, tels que des tas de bois, de sable ou des prairies riches en plantes mellifères, afin de favoriser la présence d'une grande diversité d'espèces d'insectes.



Abris à insectes réalisés à partir de palettes et diverses récupérations sur la station de Montcalde

✓ **INTEGRATION DE PASSAGES "PETITE FAUTE" DANS LES CLOTURES DU SITE**

Les clôtures de nos sites, nécessaires pour des raisons de sécurité, ne doivent pas constituer une barrière infranchissable pour la petite faune sauvage. Afin de permettre à des espèces comme le hérisson d'Europe de circuler librement et d'accéder aux espaces verts, des passages spécifiques ont été intégrés aux clôtures.

Ces aménagements consistent en de petites ouvertures (minimum 10 cm x 10 cm) créées à la base des clôtures, avec un soin particulier apporté pour éviter tout dépassement de fil de fer pouvant blesser les animaux. Cette démarche contribue à maintenir une continuité écologique entre les habitats situés à l'intérieur et à l'extérieur des sites, tout en réduisant l'impact de nos infrastructures sur la biodiversité locale.

Nos équipes opérationnelles veillent à la mise en œuvre rigoureuse de ces passages pour garantir des déplacements sûrs et fluides pour les espèces concernées.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Type de passage “petite faune” installé sur la surpression le Mazet – Mas Thibert

ACITION 2 = INTEGRER DES CRITERES DE BIODIVERSTE DANS LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN

Si les écogestes liés à l’énergie ou à la gestion des déchets sont désormais bien connus, ceux en faveur de la biodiversité restent encore peu pratiqués au sein des entreprises. Pourtant, les activités quotidiennes en entreprise ont des impacts qu’il est possible de réduire grâce à des actions simples et accessibles.

Ainsi, nous avons mis en place des initiatives concrètes pour intégrer la biodiversité dans nos pratiques courantes :

- Optimisation de la gestion des déchets : des efforts ont été engagés pour trier et réduire les déchets.
- Sensibilisation des salariés : des campagnes d’information, comme des affichages dans les bureaux et des communications saisonnières, sont déployées pour promouvoir les écogestes favorisant la biodiversité.

✓ **MISE EN PLACE DU COMPOST**

Sur le site d’ACCM Eaux, deux bacs à compost ont été installés pour valoriser les déchets de cuisine. Cette initiative permet de réduire les déchets organiques, qui représentent environ un tiers de nos ordures ménagères, en les transformant en compost riche en azote, idéal pour enrichir les sols.

Le compost devient également un habitat vivant, accueillant une diversité d’espèces, telles que des microorganismes, champignons, vers de terre, cloportes et autres. Ces organismes jouent un rôle essentiel dans la décomposition des matières organiques et, une fois intégrés au potager, ils favorisent l’aération des sols et le bon développement des plantes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Bacs de compostage

✓ **ACTION 3 = INTEGRER L'ECO-PATURAGE, UNE TECHNIQUE D'ENTRETIEN NATURELLE DES ESPACES VERTS**

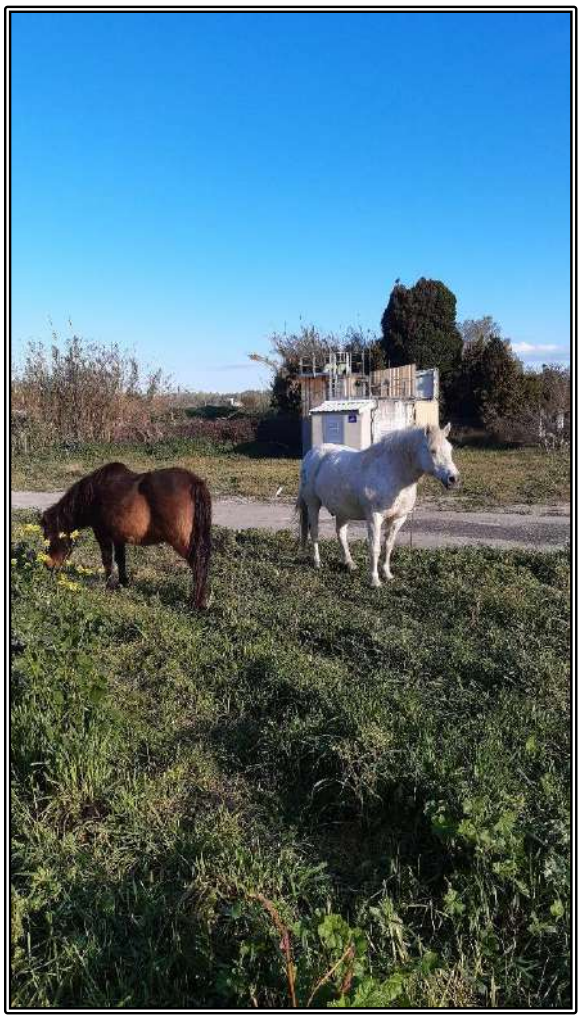
Depuis fin 2022, l'éco-pâturage a été progressivement mis en place sur nos sites. Cette pratique consiste à collaborer avec des agriculteurs et éleveurs locaux pour leur offrir des espaces enherbés souvent indispensables à leurs animaux, particulièrement face aux périodes de sécheresse récurrentes.

Le pâturage par des herbivores, comme les chevaux sur les stations d'épuration de Montalde et Pin Fourcat, constitue une alternative écologique aux méthodes d'entretien mécanique. Ses nombreux avantages incluent :

- Une réduction de l'empreinte carbone : plus besoin de tondre, ni d'utiliser de carburants ou d'électricité, ce qui élimine également les besoins de transport pour l'évacuation des déchets verts.
- Une gestion naturelle des déchets verts : les animaux réduisent la fauche et fertilisent les sols de manière organique grâce à leurs déjections, favorisant ainsi l'hétérogénéité des espèces animales et végétales présentes sur les sites.
- Un contrôle de la végétation : l'éco-pâturage limite l'embroussaillement, maîtrise la propagation des ligneux et des espèces envahissantes, même dans des zones difficiles d'accès.
- Une réduction de la pollution sonore : contrairement aux tondeuses et autres machines, l'éco-pâturage est totalement silencieux, à l'exception de quelques bêlements discrets.

En combinant entretien efficace des espaces verts et préservation de la biodiversité, l'éco-pâturage s'inscrit pleinement dans notre démarche environnementale tout en créant des synergies positives avec le monde agricole local.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Eco-pâturage sur la station d'épuration de Montcalde

✓ **ACTION 4 = GERER LA POLLUTION LUMINEUSE**

Sur nos sites, nous avons pris la décision de ne pas éclairer les espaces la nuit. Cette démarche répond à plusieurs objectifs :

- Réduire la consommation d'énergie et, par conséquent, notre empreinte environnementale.
- Respecter l'obscurité naturelle indispensable à l'équilibre des écosystèmes nocturnes.
- Protéger la biodiversité, en limitant les impacts négatifs de la lumière artificielle sur la faune.

En effet, la lumière artificielle est aujourd'hui la deuxième cause d'extinction des insectes après les pesticides. Les papillons de nuit, par exemple, sont attirés hors de leur habitat naturel par les sources lumineuses, ce qui perturbe leur comportement et leur cycle de vie. De même, les rapaces nocturnes, dont l'acuité visuelle est extrêmement sensible, sont affectés par l'intensité lumineuse, compromettant leurs capacités de chasse et leur équilibre écologique.

En adoptant cette approche, nous contribuons à la préservation des espèces nocturnes et à la réduction de notre impact environnemental, tout en participant à la lutte contre la pollution lumineuse à l'échelle locale.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ La consommation énergétique

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice. Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2023	2024	2025
Consommation en KWh	2 761 921	2 470 829	2 483 975

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, ACCM EAU a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives.

➔ Les consommations de réactifs

Le choix du réactif est établi afin :

- d'assurer une eau de qualité conforme à la réglementation,
- de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

Sur le Territoire ACCM, la consommation de réactifs est la suivante :

	2023	2024	2025
Chlore	5 831 kg	4 636 kg	5 208 kg
Polychlorure d'aluminium (floculant)	37 600 kg	39 600 kg	27 600 kg
Hypo-chlorure de sodium (javel)	672 kg	672 kg	888 kg

Consommation de réactifs

Les consommations livrées listées sur ce tableau ne prennent pas en compte les stocks de fin d'année, ce qui explique les variations.

Pour intervenir sur ces produits, le personnel d'exploitation dispose :

- d'une formation spécifique aux risques chimiques,
- d'une habilitation à réceptionner des livraisons de produits chimiques,
- d'équipements spécifiques et adaptés pour se protéger des risques chimiques et supprimer les contacts directs sites (combinaisons, visières, gants, bottes, masque,).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Changement de bouteille de chlore - Station de reprise LA CLASTRE à Boulbon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.3.2 ISO 45001 - Agir collectivement et individuellement pour prévenir les accidents

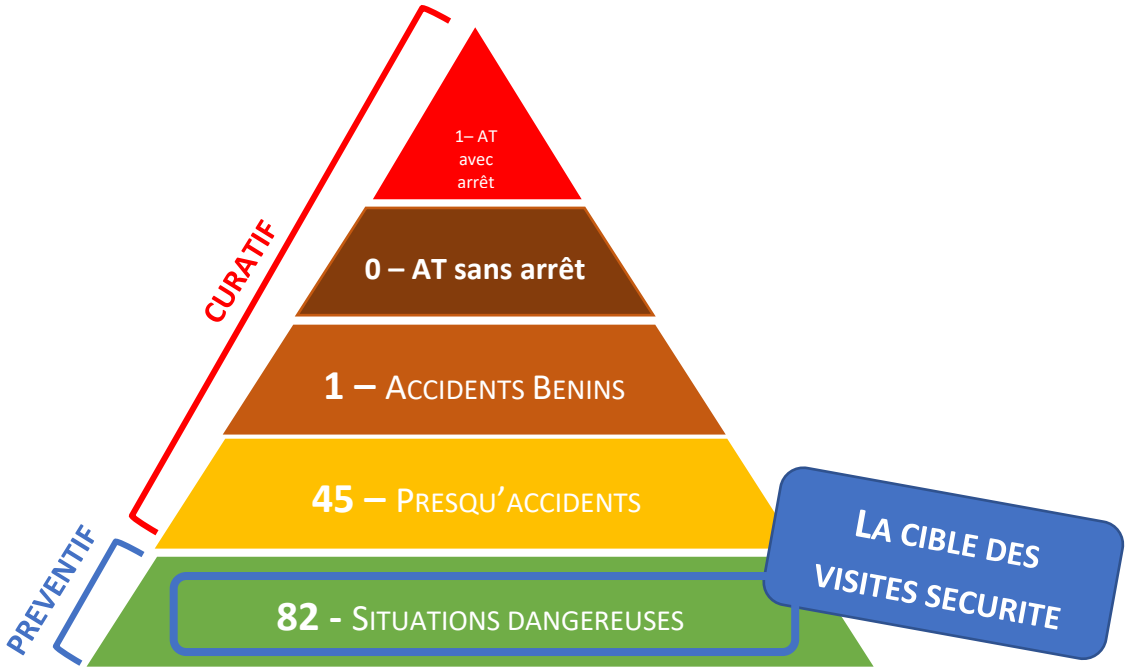
ACCM Eaux renforce chaque année ses actions pour prévenir les risques professionnels, car la sécurité au travail est une de nos priorités essentielles. Afin de garantir un environnement de travail sécurisé, nous avons mis en place de nouveaux rituels, des formations spécifiques et des causeries sécurité. L'objectif est d'adopter les « bons gestes et postures » pour minimiser les risques d'accidents du travail.

Dans le cadre du management instauré chez ACCM, les collaborateurs deviennent des acteurs clés de cette démarche. Ce sont eux qui réalisent les minutes sécurité et s'auto-auditent, prenant ainsi une part active à la prévention des risques. Ce passage d'un management traditionnel dirigé par l'encadrement à une approche d'amélioration continue portée par les collaborateurs permet d'installer une vigilance partagée, où chacun est responsable de la sécurité.

Plusieurs méthodes ont été déployées sur le territoire afin de favoriser cette culture de sécurité collaborative et d'impliquer chaque acteur dans le processus de prévention des risques.

➔ REALISATION DE VISITES SECURITE

L'ensemble des managers ont été formés en 2022 aux techniques de la visite de sécurité. L'objectif est d'agir sur les comportements et d'obtenir l'engagement des collaborateurs à travailler sécuritairement. Ainsi, en s'attaquant à la base de la pyramide de Bird, on agit sur les comportements à risques et situations dangereuses afin d'obtenir une pyramide préventive.



Cible de la visite de sécurité sur la pyramide de Bird ACCM 2025

➔ UN WHATSAPP POUR REMONTER LES SITUATIONS DANGEREUSES ET LES PRESQU'ACCIDENT

Un groupe a été créé pour permettre à l'ensemble du personnel de communiquer instantanément en cas de presqu'accident ou de situation dangereuse, dans le but d'éviter tout accident ou sur-accident.
L'objectif principal est de réduire le "risque comportemental", qui représente 90 % de nos accidents du travail. En partageant ces incidents quotidiennement et en en faisant un rituel intégré à notre activité, nous visons à changer notre regard sur la sécurité et à influencer positivement nos comportements individuels et collectifs.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Cette approche promeut une culture de vigilance partagée et renforce notre engagement commun à prévenir les risques sur le terrain.

RESERVOIR ZI COLOMBIER – BOULBON

Remplacement de l'échelle vétuste en acier par un modèle inox.



Echelle de remplacement réservoir du Colombier – Boulbon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

CHATEAU D'EAU DE SALIERS

Remplacement de l'échelle vétuste en acier par un modèle inox.



Echelle de descente réservoir Saliers

CHATEAU D'EAU D'ALBARON

Remplacement de l'échelle vétuste en acier par un modèle inox et de la conduite de remplissage du réservoir.



Echelle de descente du réservoir d'Albaron



Tuyauterie remplissage réservoir d'Albaron

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ REALISATION DE MINUTES ENGAGEANTES ANIMEES PAR LES COLLABORATEURS

Ce sont de nouvelles minutes sécurité qui intègrent désormais des leviers d'engagement pour développer l'envie individuelle et collective de s'adapter et de progresser. Le collaborateur ne consomme pas un discours descendant mais est mis à contribution dans une réflexion, dans les propositions et dans la recherche de solutions.



Animation d'une minute engageante par un collaborateur

➔ 1 NOUVEAU RITUEL ACCOMPAGNE NOTRE CHANGEMENT DE CULTURE SECURITE : LA MINUTE PAPILLON

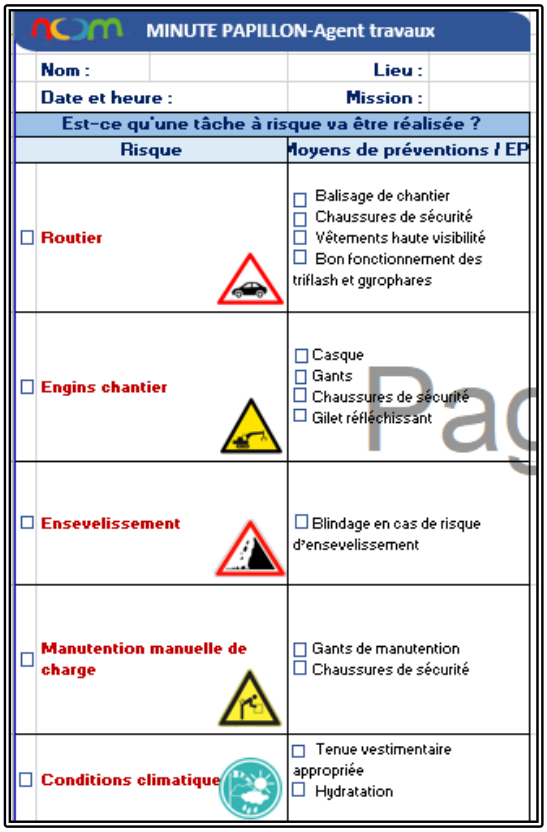
Le principe de la Minute Papillon repose sur une analyse complète de son environnement avant toute intervention. Ce rituel consiste à prendre 5 minutes, avant de commencer une tâche, que ce soit sur les chantiers, dans les usines, ou au bureau, pour visualiser les risques existants ou liés à l'intervention à venir. Il s'agit d'une étape essentielle pour identifier les dangers et mettre en place les mesures de prévention nécessaires. Avant de commencer, chaque agent doit répondre à une série de sept à huit questions pour évaluer les risques.

Si un risque persiste, l'intervention ne doit pas débuter sans que les mesures de protection appropriées soient mises en place. Le but est de systématiser l'analyse des risques avant toute activité inhabituelle, afin de garantir une sécurité maximale.

Pour faciliter cette analyse, un outil pratique a été mis en place sur le territoire : un petit carnet à souches, simple à utiliser, permettant de noter rapidement les risques identifiés et les actions de prévention à prendre. Ce rituel s'inscrit dans une volonté d'intégrer la sécurité dans chaque geste quotidien et de renforcer la culture de vigilance et de prévention au sein de notre organisation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Minute papillon de la Team ACCM Eaux

Chiffres clés

168, jours sans accident sur le territoire ACCM. Avant l'accident avec arrêt survenu en 2025, une période de 624 jour consécutive sans accident avait été réalisée, équivalente à environ un an et 8 mois. Corrigé

➔ Intégration des nouveaux salariés

Les premiers jours dans l'entreprise sont, pour chacun, des moments très importants pour prendre connaissance de notre fonctionnement, de nos règles, de notre collectif, et de nos valeurs.

Un parcours d'intégration de tout nouveau salarié est organisé par son supérieur hiérarchique et dure 5 jours ouvrés consécutifs. Le nouveau salarié rejoint donc son poste de travail le 6ème jour ouvré après son arrivée.

Ces 5 jours sont organisés comme suit :

- ½journéeestconsacréeàl'accueildusalariésursonlieud'embaucheoPrésentationdeslocaux
 - ✓ présentation des équipes présentes,
 - ✓ remise des équipements et vêtements de travail,
 - ✓ présentation des outils informatiques et de mobilité,
 - ✓ présentation de la politique de sécurité, des consignes associées à ses fonctions, remise des équipements de protection individuels et du livret sécurité «Gardiens de la sécurité-10 règles vitales»,
 - ✓ présentation de la politique éthique et conformité du groupe, et des consignes,
 - ✓ recensement des formations à suivre dans le cadre de la prise de poste.

- 4 jours sont consacrés à l'accompagnement de personnels opérationnels dans les domaines suivants :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- ✓ exploitation de réseau et/ou hydrocurage,
- ✓ exploitation de station,
- ✓ travaux et/ou maintenance,
- ✓ clientèle terrain,
- ✓ relation clientèle.

- ½ journée est consacrée au débriefing des visites de la semaine :
 - ✓ sécurité,
 - ✓ outils de travail et matériels,
 - ✓ observations générales.

Ce dispositif contribue à une meilleure intégration, une meilleure prise en main des outils, une meilleure compréhension du fonctionnement de l'entreprise, et à la baisse de l'accidentologie parmi les personnels à faible ancienneté.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ La Formation

Afin de maintenir les compétences nécessaires au bon fonctionnement du Territoire, la formation apporte aux collaborateurs des compétences techniques, ainsi que la connaissance des risques liés à l'électricité, espaces confinés, levage, … et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité. Ces formations comprennent un volet théorique et un volet pratique.

Formation	Durée formation (heures)	Nombre de salariés formés à la sécurité
E-Espaces Confinés - CATEC	99,0	13
TRAVAUX EN HAUTEUR	56,0	8
2026_Habilitation Electrique H0V B0 BS BE Manoeuvre - Niveau 2 (initial et recyclage)	51,0	4
RECYCLAGE SST	35,0	5
AIPR ENCADREMENT	35,0	5
RECYCLAGE AMIANTE SS4 OPERATEUR	28,0	4
Habilitation Chlore	27,0	3
2026_CACES R490 GRUE AUXILIAIRE	21,0	1
Sécurité : nos 10 règles vitales	20,8	38
LC : Recherche de fuites	16,0	2
2026_Habilitation Electrique B1 B2 BR BC - Niveau 3	14,0	1
2026_CACES R482 CAT.A - MINI PELLE	14,0	1
Formation des tuteurs	14,0	2
2026_Recyclage Hab. Elec. H1 H2 HC - Niveau 4	10,5	1
2026_Habilitation Electrique H0V B0 - Niveau 1	10,0	1
LC : Lecture des schémas électriques	8,0	1
LC : Recherche de panne sur une installation électrique	8,0	1
TERRASSEMENT ET BLINDAGE	7,0	1
Habilitation Electrique BF-HF	7,0	1
Maîtriser l'écoute active pour développer la centricité client	6,6	11
Tous engagés contre la corruption !	6,4	8
Prorogation Habilitation électrique BS-BEManœuvre-B0-H0V - Niveau 2	6,0	3
Saur pour les nouveaux embauchés	6,0	4
Manipulation sécurisée des produits chimiques	4,8	8
Prorogation Habilitation électrique B1-B2-BR-BC - Niveau 3	4,0	2
Sensibilisation Incendie	3,2	4
Mission Cyber	2,0	5
Prorogation Habilitation électrique Basse Tension et Haute Tension - Niveau 4	2,0	1
Le droit de la concurrence	1,8	6
Le RGPD et la protection des données personnelles	1,6	2
Initiation au risque routier	1,5	5
Gestes qui sauvent (premiers secours)	1,0	1
Tempo Web : l'application pour les managers	0,5	1
Sécurité : nos 10 règles vitales à destination des nouveaux embauchés	0,4	1
Entretien annuel d'évaluation & Entretien Professionnel	0,3	1
AMIANTE SS4 ENCADRANT CHANTIER		1
Total général	**529,4**	**157**

Synthèse des formations sécurité sur le Territoire ACCM

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

En 2025, il a été octroyé :

- 3 formations dispensées par salarié dans l'année,
- 10 h de formation par collaborateur.

Les ratios évoluent en fonction du nombre de formation de recyclages et des nouveaux embauchés en formation initiale.

➔ TOUT DE ROSE VETU POUR MOVEMBER ROSE !

Cette année encore, le Réseau EllEau nous invite à nous mobiliser pour la lutte contre les cancers. En fusionnant les événements Octobre Rose et Movember, nous célébrons le Movember Rose ! Un appel à la solidarité qui a véritablement porté ses fruits, comme en témoigne la mobilisation remarquable sur le territoire.

Des courses et des marches ont été organisées, permettant à chacun de participer activement à cette cause importante. Et qui dit octobre, dit Rose ! Nos collaborateurs ont su saisir cette opportunité pour exprimer leur soutien de manière concrète, en mettant en place des actions à leur échelle. Que ce soit par leur présence sur les événements ou des initiatives locales, ils ont prouvé leur engagement dans cette lutte commune contre les cancers.



Octobre Rose – Bureau ACCM Eaux

Nous continuerons à nous engager au quotidien !

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



4 Le Patrimoine de service

Votre patrimoine sous surveillance

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.1 VOTRE PATRIMOINE

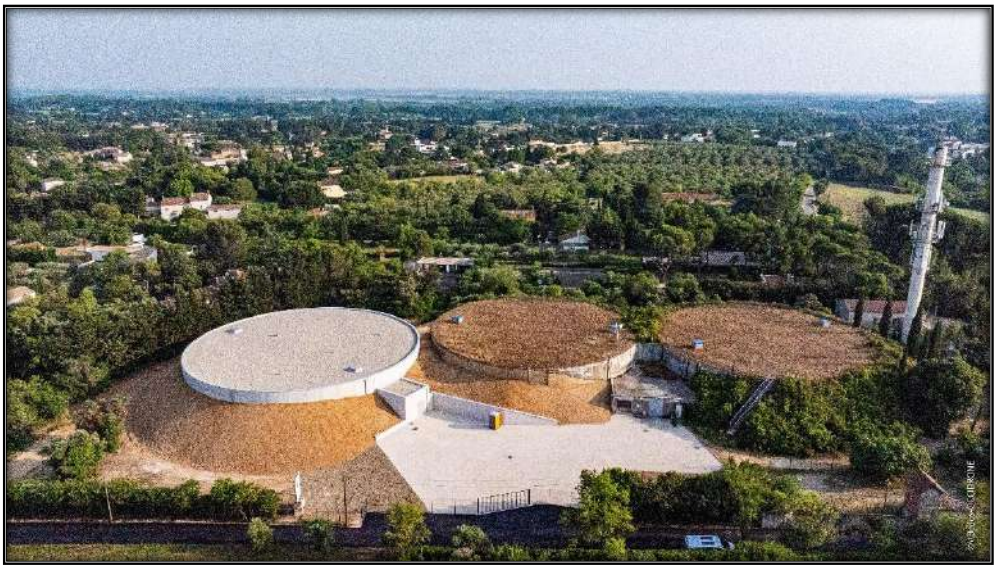
	SYNTHESE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrages de prélèvement	22	
Stations de production	11	
Stations de surpression	Arles	11
	Boulbon	2
	Saintes-Maries-de-la-Mer	3
	Saint-Martin-de-Crau	1
	Saint-Pierre-de-Mézoargues	1
Ouvrages de stockage*	Nombre d'ouvrages	19***
	Dont en service	16
	Nombre de cuve	26
	Dont en service	24
Volume de stockage (m^3)**	Total	28 175
	Dont ouvrages en service	27 637
	Dont ouvrages de stockage (hors bâche)	26 236
Linéaire de conduites (kml)	-	900,236

Synthèse des principaux ouvrages

* Les trois ouvrages hors service sont le réservoir sur tour Ballarin (une bâche de 210 m^3), la bâche de reprise de Balarin (une bâche de 164 m^3) et le réservoir sur tour de Salin de Giraud.

** Le volume de stockage hors bâche est celui qui sert de calcul à l'autonomine de stockage par commune

*** Nouveau Réservoir 3 Margaillan



Nouveau réservoir Margaillan

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Ouvrage	Cuve	Capacité stockage totale	Capacité de stockage en service	Capacité de stockage en service hors bâche	Commune
Réservoirs Margaillan	Réservoir 1 Margaillan	5 500	5 500	5 500	ARLES
	Réservoir 2 Margaillan	5 500	5 500	5 500	
	Réservoir 3 Margaillan	5 500	5 500	5 500	
Réservoir ZUP Barriol Intérieur	Réservoir 1 ZUP Barriol Intérieur	494	494	494	
	Réservoir 2 ZUP Barriol extérieur	490	490	490	
Réservoir Albaron	Réservoir Albaron	41	41	41	
Réservoir Mas Thibert	Réservoir Mas Thibert	155	155	155	
Réservoir Saliers	Réservoir Saliers	58	58	58	
Réservoir sur Tour Balarin (Désaffecté)	*Réservoir sur Tour Balarin (Désaffecté)*	*210*	*0*	*0*	
Réservoir sur tour de Salin de Giraud	Réservoir sur tour de Salin de Giraud	164	0	0	
Réservoir sur Tour Raphèle	Réservoir sur Tour Raphèle	580	580	580	
BOULBON - Réservoir cimetière	BOULBON - Réservoir cimetière	500	500	500	BOULBON
Réservoir Colombier	Réservoir Colombier	200	200	200	
Réservoir cimetière	Réservoir n°1 cimetière	1 687	1 687	1 687	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
	Réservoir n°2 cimetière	1 531	1 531	1 531	
Réservoir sur tour - Lion d'Or	Réservoir sur tour - Lion d'Or	1 000	1 000	1 000	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
Réservoir la Montagnette	Réservoir la Montagnette	3 000	3 000	3 000	TARASCON
Balarin - Bâche reprise 1er étage (Désaffectée)	*Balarin - Bâche reprise 1er étage (Désaffectée)*	*164*	*0*		ARLES
Mazet - Bâche de reprise 2	Mazet - Bâche de reprise 2	200	200		
	Mazet - Bâche de reprise 1	200	200		
Saint Hippolyte - Bâche de reprise 1	Saint Hippolyte - Bâche de reprise 1	39	39		
	Saint Hippolyte - Bâche de reprise 2	65	65		
	Saint Hippolyte - Bâche de reprise 3	65	65		
	Saint Hippolyte -Bâche de reprise 4	242	242		
Sénébier - Bâche	Sénébier - Bâche reprise 2	454	454		SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
	Sénébier - Bâche reprise 1	126	126		
BOULBON - Bâche des Buisses - 10m3	BOULBON - Bâche des Buisses - 10m3	10	10		BOULBON
Bilan ACCM		**28 175**	**27 637**	**26 236**	

Détail des capacités des réservoirs

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.2 LE RESEAU

Le tableau suivant présente la répartition du linéaire par commune.

Commune	Linéaire Total (ml)
ARLES	562 694
BOULBON	22 583
SAINT MARTIN DE CRAU	108 182
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	89 169
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	7 998
TARASCON	109 611
Total général	**900 236**

Détail du linéaire de réseau par commune

4.2.1 Répartition par matériau

➔ COMPOSITION DU RESEAU

Matériau	Valeur (%)
Fonte	45,97 %
Polyéthylène	27,71 %
PVC	18,53 %
Inconnu	2,80 %
Amiante ciment	2,60 %
Autres	2,39 %

Détail des matériaux constitutifs du réseau

➔ PROBLEMATIQUES ASSOCIEES AUX MATERIAUX

- **Fonte grise** : Vieillissement & corrosion électrochimique.
- **PVC & PE** : Fragilité aux températures élevées et difficulté de détection des fuites.
- **Amiante-ciment** : Sensible aux chocs et difficulté de détection des fuites.

Focus

FOCUS SUR L'AMIANTE CIMENT – REPERAGE DES ENROBES

Dans le cadre de notre activité quotidienne, nous sommes conduits à réaliser des interventions sur les réseaux d'eau et d'assainissement pour en assurer la bonne maintenance préventive et corrective. Ces dernières peuvent conduire à la découpe d'enrobés sur les voieries.

Selon le guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux reconnu par la DGT, la découpe d'enrobés pourrait être susceptible d'entrainer l'émission de poussières d'amiante, faisant ainsi entrer nos activités dans le champ d'application des dispositions du 2nd alinéa de l'article R 4412-94 du Code du travail.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Ainsi dans le cadre des activités, nous sommes amenés à réaliser deux types d'intervention, à savoir :

- des opérations de réparations de fuite sur canalisations ou branchements,
- des opérations de pose ou renouvellement de branchements,

Afin d'être en mesure de maintenir l'excellence de la qualité de nos travaux, tout en garantissant la protection absolue de la santé et la sécurité des travailleurs, il serait nécessaire de déterminer tout élément (date, type de voierie par exemple, analyses déjà disponibles) qui permettrait de justifier l'absence d'amiante par voie ou de tout repérage partiel voire total déjà existant.

➔ UN RESEAU VIEILLISSANT

- **Période de construction principale** : 1960-1980
- **Taux de renouvellement en 2025** : **0,19 %**
 En 2025, 1252 ml de renouvelés par ACCM et 431 ml renouvelés par ACCM Eau dans le cadre des fonds de travaux contractuels
- **Taux annuel moyen de renouvellement glissant sur les 5 dernières années** : **0,29%/an** (soit un remplacement complet du réseau en **344 ans**).

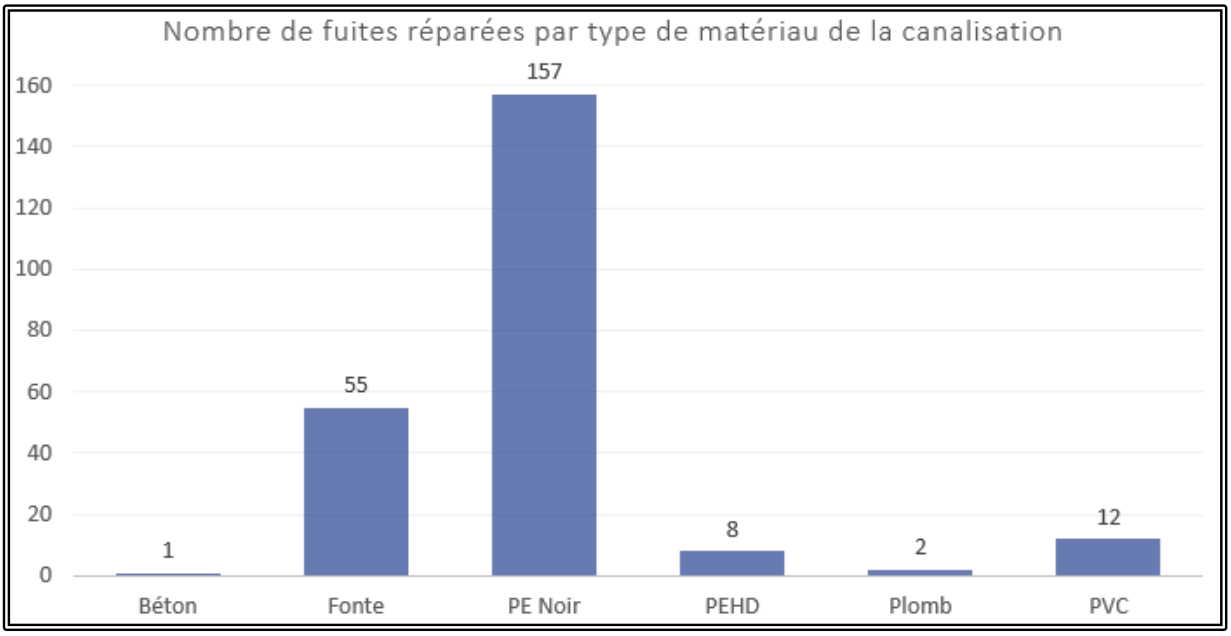
➔ LOCALISATION DES FUITES

75 % des fuites détectées sur les **conduites en plastique (PVC & PE).**

Principales causes des fuites :

- Vieillissement du **PE et PVC** : Avec le temps, ces matériaux polymères perdent en plasticité et en résistance au fluage. En période estivale, sous l'effet des fortes températures, ces canalisations peuvent se déchirer.

- **Corrosion des conduites en fonte grise :** Elles subissent des agressions électrochimiques, provoquant une corrosion interne et externe.

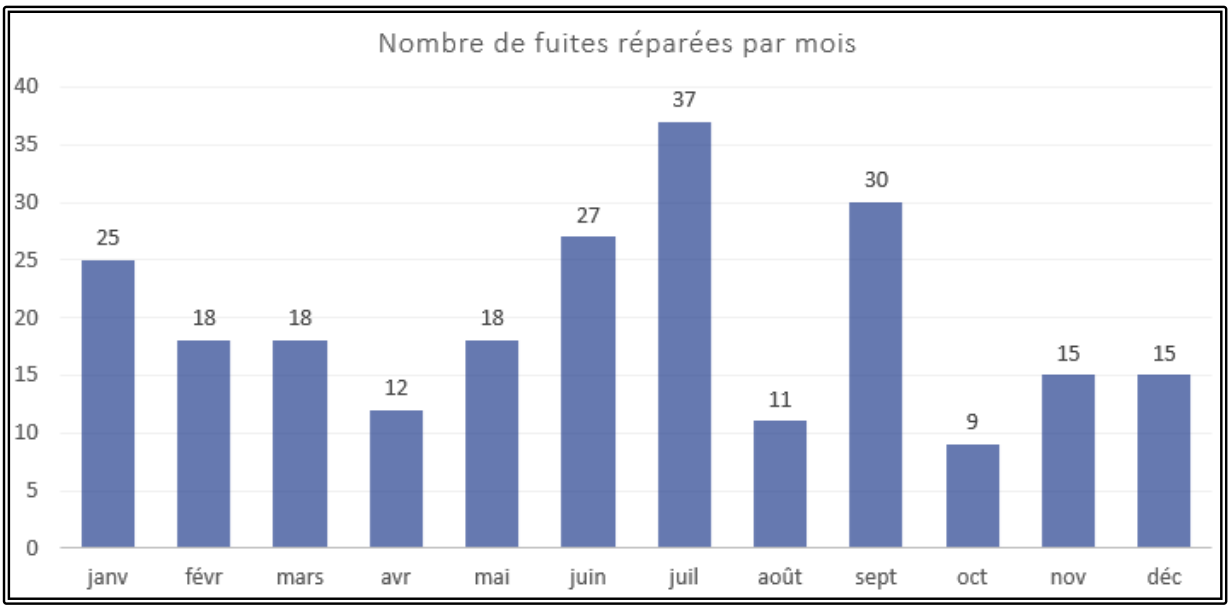


Synthèse 2025 de fuite conduite sur le secteur ACCM par type de matériau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ EVOLUTION ANNUELLE DES FUITES

Le graphique suivant montre le nombre de fuite conduite 2025 classé par mois.



Synthèse 2025 de fuite conduite sur le secteur ACCM par mois

Habituellement, le nombre de casses, et donc de réparations, est plus élevé en été qu'au cours du reste de l'année, notamment par rapport aux mois de décembre, janvier et février.

Cependant, en raison de la vétusté du réseau, les fuites sont désormais réparties de manière plus homogène tout au long de l'année, sans pics saisonniers marqués.

4.2.2 Répartition par diamètre

Le réseau est réparti selon les diamètres suivants :

Diamètre	Valeur (%)
< 50	4,7 %
50	22,6 %
60	7,2 %
63	47,2 %
100	10,2 %
125	1,7 %
200	3,0 %
Autres	4,7 %

Répartition par diamètre

Pour les grands diamètres (≥ 300 mm), le nombre de rupture (1 fuite) par km (97,5 km) et par an est très limité, alors que pour de petits diamètres, ce nombre est supérieur, assez variable et peut atteindre 1 rupture par km et par an.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.2.3 Gestion patrimoniale

Les réseaux d'eau potable sont enterrés, et contrairement à d'autres types d'infrastructures, il est difficile de « voir » l'état de ceux-ci. C'est pour cela qu'il est important de collecter un maximum d'informations lors des interventions sur le réseau quand on a l'opportunité d'observer la canalisation et son environnement.

Outil innovant local

SAUR apporte son expertise sur l'état du réseau d'eau pour accompagner la collectivité dans ses choix stratégiques de gestion. Nos objectifs sont de :

- consolider la connaissance de l'état structurel du réseau de distribution d'eau,
- évaluer l'évolution du réseau d'eau.

Ainsi, nous réalisons depuis fin 2022 des prélèvements des échantillons sur le réseau d'eau pour consolider la connaissance de l'état du réseau de distribution d'eau.

Pour enrichir la connaissance de l'état structurel du réseau de distribution d'eau, il est utile de prélever et d'analyser des échantillons de canalisations.

Le prélèvement d'échantillon est programmé, de manière opportuniste, suite à une casse ou une intervention sur une canalisation.

Toutes les informations qui concernent la position, la description ou encore l'environnement de la canalisation étudiée sont directement recueillies grâce au Compte Rendu d'Intervention.



Compte rendu d'intervention

Vous trouverez ci-dessous les photos de la réparation AEP situé 46 route de Fontvieille Raphele, réalisée le 09/12/2025 :

Fuite sur PE DN63 type fissure, nous avons remplacé 0.5ML de conduite en PEHD DN 63 à l'aide de deux manchons de réparation laiton.

Coordonnées : 43.652234, 4.717378
Nature canalisation : PE
Diamètre : DN63
Profondeur : 0.80 M

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Compte Rendu d'Intervention route de Fontvieille à Raphèle-les-Arles en date du 09 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Observation de l'aspect de la canalisation brute

Les caractéristiques générales de l'échantillon comme son matériau, sa longueur, son diamètre extérieur et intérieur, sa forme et sa régularité sont observées.

On définit ensuite l'indice d'obstruction de la canalisation qui donne une indication de l'importance du volume des dépôts internes et tubercules de corrosion présents à l'intérieur de la canalisation (canalisation lisse, faiblement incrustée, moyennement incrustée ou très incrustée).

On va également examiner la face interne et face externe du tuyau afin d'évaluer la présence ou non de perforation, de fissure, et l'état des revêtements.

Cette permet également de mettre en évidence la présence de piqûres de corrosion et d'évaluer la perte d'épaisseur sur l'ensemble de l'échantillon de la canalisation étudiée.

Cette analyse permet :

- un aperçu de l'état du réseau à partir de quelques analyses,
- un appui sur les orientations de renouvellement : hiérarchisation,
- de cibler les causes de dégradation des matériaux.



Photo du tronçon – Fonte Grise DN150 – 14 Rue Nicolas Copernic à Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Photo du tronçon – Fonte Grise DN125 – Route de la Croix de Cazeneuve à Arles



Photo du tronçon – PVD DN90 – Rue des Cantarelles à Boulbon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Proposition

Pour aller plus loin, nous pourrions réaliser des analyses dans des laboratoires spécialisés :

- du milieu environnant : déterminer la corrosivité des sols environnants, …
- de la canalisation :
 - ✓ par profilométrie laser pour déterminer : mesure de la profondeur des piqûres et des épaisseurs résiduelles, quantification et répartition de la corrosion, détermination de la vitesse de corrosion, …
 - ✓ par analyse microscopique pour déterminer : nature du matériau, estimation de la date de pose, …

L'idée est d''avoir une vision représentative de l'état du réseau par la collecte d'échantillons géographiquement répartis. En effet, ce n'est pas parce que l'on sait de quoi est constitué le réseau grâce au système d'information géographique que l'on en connaît l'état.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.2.4 Le Système d'information Géographique (SIG)

Globe cartographie, le SIG de Saur basé sur les solutions ArcGIS de l'éditeur ESRI, constitue la base de données de référence pour les informations patrimoniales des réseaux.

Pour les réseaux de distribution d'eau, les utilisations possibles du SIG pour les besoins d'exploitation sont nombreuses. En particulier, pour la création de nos plans d'exploitation, l'aide à la réalisation d'arrêt d'eau, la gestion des données patrimoniales (diamètre, matériau, date de pose des tronçons), la représentation cartographique des données d'exploitation ou encore la mise en œuvre des techniques de recherche de fuite (matériaux, tracé des conduites, …).

Pour toutes ces raisons, il est essentiel de garantir une mise à jour régulière de la base de données et du tracé des conduites au sein du SIG, par une transmission régulière de toutes les modifications et plans de récolement numérisés au Service SIG du Territoire ACCM.

Chiffres clés 2025

14 plans de récolement eau potable intégrés.

44 signalements linéaires traités.

125 signalements ponctuels traités.

UN REFERENT SIG DEDIE AU CONTRAT ACCM



Alexandre TEISSERE

Pour un véritable partenariat sur les données, le géomaticien du périmètre entretient un lien permanent et privilégié avec le service cartographie ACCM.

Notamment, il :

- saisit les plans de récolement et valide les incohérences en lien avec les équipes sur le terrain,
- met à votre disposition les données semestrielles et temps réel,

ACCM Eaux transmet l'intégralité des données SIG semestriellement au format ACCM. Les 2 exports annuels 2024 ont été réalisés.

- participe aux relations avec vos services techniques en charge du SIG.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

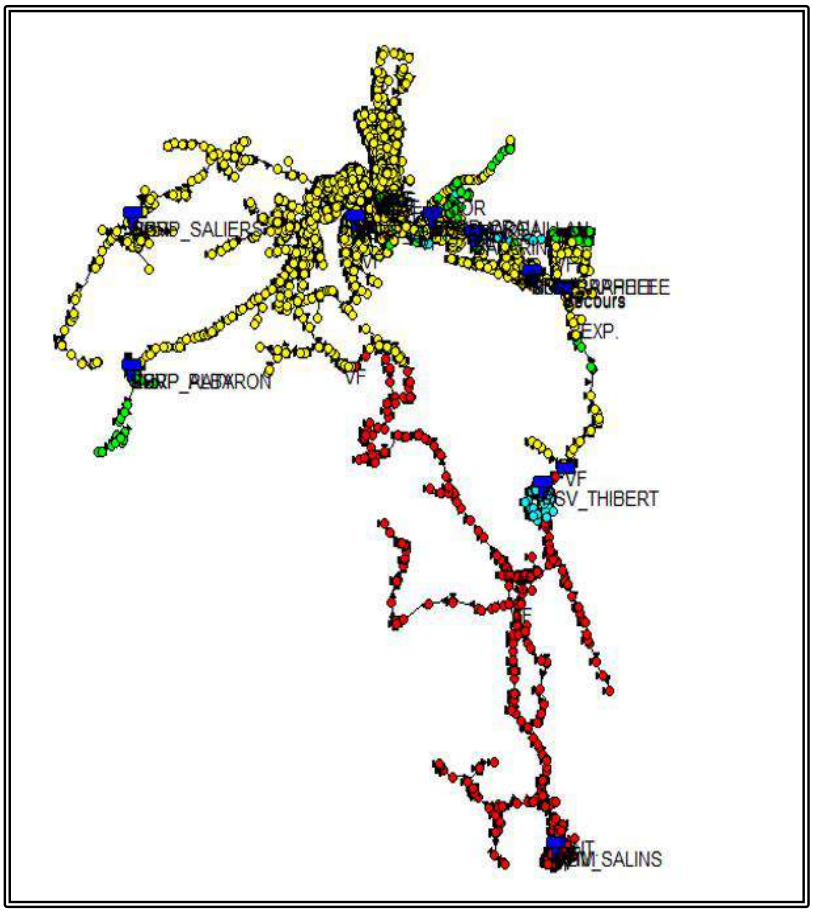
4.2.5 La modélisation hydraulique

Le réseau de distribution d'ACCM a été modélisé avec le logiciel Epanet. Ce modèle a été développé par le service expertise situé au CPO de Nîmes en collaboration avec l'ingénieur exploitation de l'ACCM Eau.

La complexité des réseaux (réseaux maillés, nombreux ouvrages de stockage et de surpression) nécessite de disposer d'outils adaptés permettant de simuler les réactions du réseau aux modifications éventuelles qu'il pourrait subir, de connaître précisément les insuffisances et anomalies de fonctionnement des réseaux et ouvrages, anticiper les évolutions de la qualité d'eau dans les réseaux suivant le temps de séjour, optimiser le fonctionnement des installations de surpression et de proposer les aménagements et travaux nécessaires pour améliorer et sécuriser la distribution de l'eau potable, par exemple dans les cas suivants :

- connaître et maîtriser le fonctionnement hydraulique actuel du réseau (débits, sens d'écoulement de l'eau, pressions, consommations…),
- réaliser des simulations : impact d'une fermeture de vanne, impact d'une fuite importante, définition de sectorisations.
- simuler des scénarii d'évolution future : extension d'un quartier, mise hors service d'un ouvrage, projections futures, évaluations technico-économiques (modifications des conduites, des pompages, des consignes de fonctionnement, des consommations…) et visionner leurs impacts sur le réseau,
- simuler des scénarii de crise (casses, indisponibilités d'ouvrage), sécurisation, …
- permettre un suivi de la qualité de l'eau en réseau (détermination de l'âge de l'eau, pourcentage de contribution des ressources, résultats des mélanges, …).

Il regroupe les différents éléments constitutifs d'un réseau (les conduites, certaines vannes et appareils de régulation, les pompes, les réservoirs et les interconnexions), les consommations des clients. Il sert de support aux diagnostics de réseaux, à l'élaboration de plans de conception et de gestion des infrastructures du réseau d'eau potable.



Interface Epanet comprenant le réseau de la commune d'Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

La modélisation hydraulique dans le quotidien est une aide à la décision précieuse pour votre collectivité, que ce soit pour une réponse pragmatique en exploitation, pour les dossiers de travaux, extensions, projets de développement, définition des programmes de renouvellement, la défense incendie, …

Le tableau suivant synthétise les modélisations réalisées sur ces 3 dernières années.

Commune	2023	2024	2025
Défense incendie	3	4	3
Sectorisation (Fermeture vanne, …)	10	6	7
Permis de construire	5	8	6
TOTAL	**18**	**18**	**16**

Synthèse des modélisations réalisées

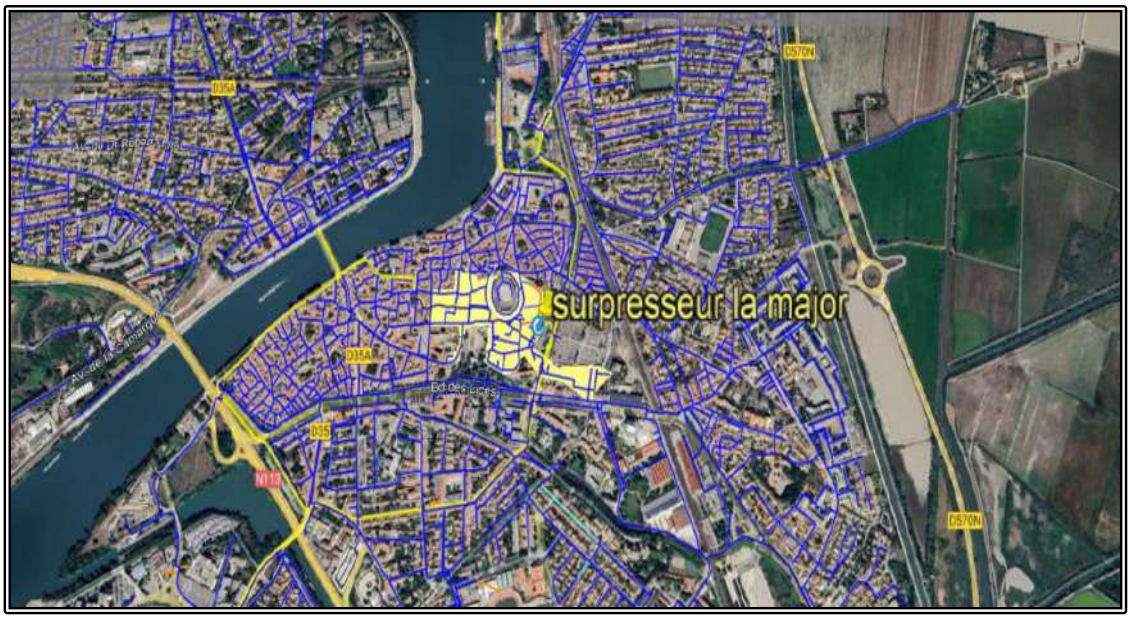
Pour exemple, une étude réalisée en 2025 est illustrée ci-dessous.

Etude hydraulique pour le raccordement Pont de Servanne

Les travaux prévus sur la conduite principale alimentant le réservoir de Margaillan constituent une opération hydraulique sensible, en raison de l'absence d'une conduite de secours, de la forte dépendance de la zone à cette alimentation, et de la présence d'usagers prioritaires (hôpital, centre de dialyse). Afin d'anticiper tout risque de manque d'eau et de garantir la continuité du service, plusieurs scénarios ont été étudiés. Chaque cas apporte une vision complémentaire pour sécuriser l'intervention.

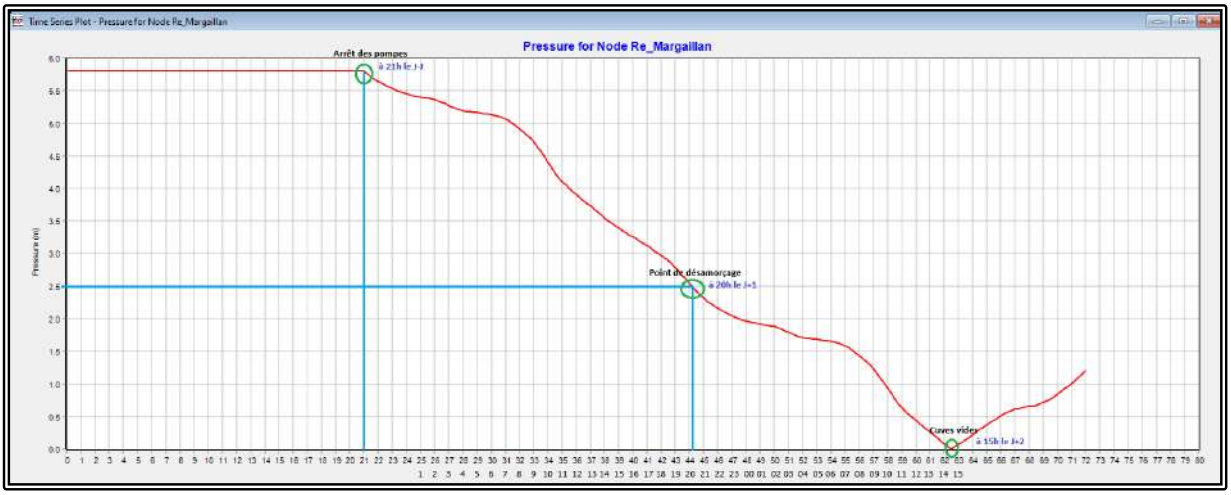
Pour précision, cette étude est faite à parti du modèle hydraulique, les résultats sont donc théoriques.

Le niveau d'eau dans le réservoir de Margaillan à un impact direct sur l'alimentation du quartier de la Hauture du centre-ville d'Arles. Ledit quartier, (en jaune sur le plan suivant) est alimenté grâce au surpresseur de la Major.



Le surpresseur de la Major se désamorce quand le niveau de Margaillan est trop bas parce que la pression disponible à l'aspiration devient insuffisante pour maintenir un écoulement stable. Les courbes montrent que 2,9 m de baisse du niveau d'eau dans Margaillan entraînent environ 0,6 bar (6 mCE) de perte à la Major. Les données récentes montrent une tolérance jusqu'à 2,5 m. Aussi, d'après le modèle, le niveau de 2.5m dans le réservoir est atteint à 20h00 :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Donc de 21h le jour J à 20h00 le jour J+1, pas de manque d'eau. D'après le modèle, le réservoir se vide complètement à 15 h au J+2 et si en arrive là, il faut attendre 08h00 le J+4 pour retrouver un fonctionnement normal.

D'autre part, le modèle hydraulique nous permet de valider techniquement les permis de construire.

Ainsi, en 2025, nous avons répondu techniquement à 256 demandes de permis à instruire dont le récapitulatif est joint dans le tableau suivant.

	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis d'aménager	Permis de construite	TOTAL
ARLES	8	39	7	152	**206**
BOULBON	0	0	0	1	**1**
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	3	39	1	46	**89**
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	0	4	2	17	**23**
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	0	0	0	1	**1**
TARASCON	1	6	1	18	**26**
TOTAL	**8**	**39**	**7**	**152**	**206**

Nombre de permis instruits par commune en 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



5 Le service aux usagers

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.1 LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

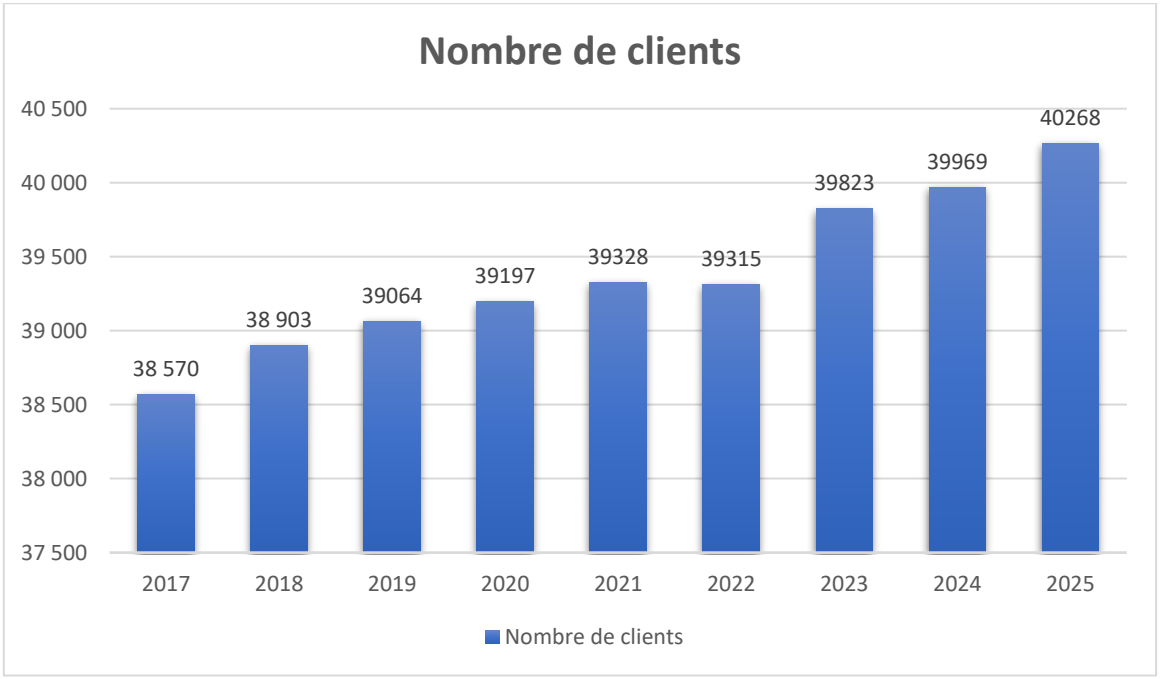
➔ LES CLIENTS

L'augmentation de la population est constante : 89 981 habitants en 2025.

Le nombre de clients est en constante progression. Cela est dû pour une grande partie à l'augmentation de la population et à l'individualisation des compteurs dans certains collectifs.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ARLES	23 509	23 634	23 697	23 740	23 754	23 640	23 913	24 044	24 316
BOULBON	738	740	747	748	760	769	778	782	785
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	2 891	2 917	2 926	2 951	2 949	2 978	2 981	2 989	2 991
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	5 299	5 365	5 431	5 489	5 568	5 612	5 792	5 798	5 808
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	46	49	52	53	57	60	63	62	70
TARASCON	6 087	6 198	6 211	6 216	6 240	6 256	6 296	6 294	6 298
Total	**38 570**	**38 903**	**39 064**	**39 197**	**39 328**	**39 315**	**39 823**	**39 969**	**40 268**

Evolution du nombre de clients



Il existe 2 grandes catégories de clients.

- Les clients domestiques qui recensent les particuliers, les copropriétés et les commerces ;
- Les clients non domestiques qui regroupent les industriels, les chantiers, les activités agricoles, les collectivités notamment les espaces verts, les écoles et les installations sportives, les établissements de santé (hôpitaux) et les grands établissements publics tels que les universités.

C'est cette catégorie de clients qui se voit habituellement proposer la télérelève car ce sont de gros consommateurs qui ont tout intérêt à maîtriser leurs consommations avec des relevés à intervalles très réguliers pour un meilleur suivi du rendement du réseau.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GESTION CLIENTELE

	2022	2023	2024	2025
2601-Abonnement	1 016	442	293	326
2601-Résiliation avec fermeture	1 721	2 598	2 447	2 421
2601-Résiliation sans fermeture / Mutation	47	12	17	16
2602-Intervention robinetterie / fuite sur comptage	876	761	807	780
2603-Fermeture de branchement	513	511	421	469
2603-Ouverture de branchement	47	45	31	32
2603-Réouverture branchement suite paiement impayés	9	26	41	32
2606-Constat de sinistre AEP	6	4	9	1
2609-Contrôle qualité eau	50	37	35	45
2610-Coupure pour impayés (hors campagne)	7	6		
2610-Fermeture pour impayé	168	86	153	134
2611-Contrôle compteur - Jaugeage compteur sur site				
2611-Etalonnage compteur avec dépose (Société tiers)	17	16	16	4
2613-Contrôle de pression	87	104	107	110
2614-Recherche client ou PF	50	12	13	7
2617-Visite commerciale	7	11	2	3
2618-Diagnostic manque d'eau	135	206	188	193
4502-1ère Mise en service d'un branchement neuf AEP	43	22	15	19
Total général	**4 799**	**4 899**	**4 595**	**4 592**

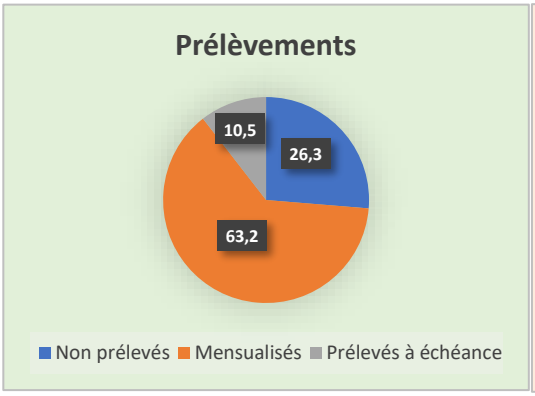
La baisse apparente du nombre d'abonnements enregistrés dans le tableau ne traduit pas une diminution réelle des souscriptions. En effet, seules y figurent les opérations ayant nécessité un déplacement sur site. Or, la majorité des nouveaux abonnements sont désormais réalisés à distance (par internet ou par téléphone), sans intervention physique.

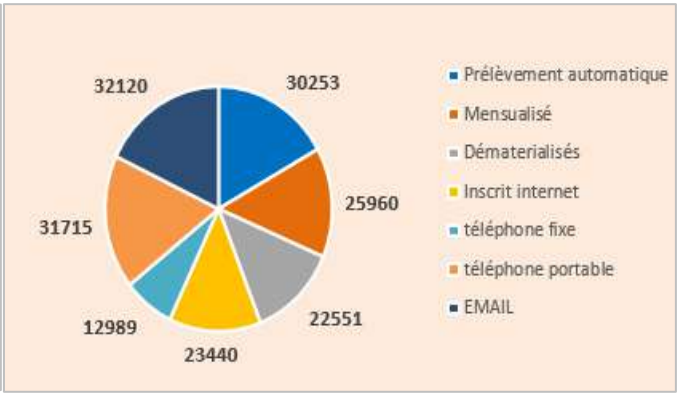
Ainsi, la tendance observée correspond davantage à une évolution des modalités de gestion clientèle qu'à une réduction du nombre total d'abonnements.

➔ REPARTITION DES MODES DE PAIEMENTS

	2023	2024	2025
Non prélevés	28.9%	27.1%	26,3%
Prélèvement à échéance	9.3%	10%	10,5%
Mensualisation	61.8%	62.9%	63,2%

Répartition des modes de paiement





Chiffres clés

74 %, taux d'abonnés mensualisés et prélevés

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ LES RECLAMATIONS

Dans les RAD, deux valeurs de réclamations sont transmises (potentiellement différentes) :

- une valeur en synthèse, ci-dessous, qui fait état de la totalité des réclamations reçues par ACCM Eau,
- une autre valeur dans les paragraphes des indicateurs du maire et du RPQS. Cette seconde valeur est normée et réglementaire. Il s'agit de l'indicateur VP.003 qui ne prend en compte que les réclamations écrites (hors réclamation sur le prix).

Motifs de réclamations	2023	2024	2025
Facturation encaissement	79	50	71
Produit	7	7	14
Qualité de service	45	59	96

Détail des réclamations

Le détail des réclamations par commune est indiqué dans le tableau suivant.

Famille Motif 1er Niveau Dossier	Famille Motif 3e Niveau Dossier	Courrier	Téléphone	Visite	Web	Total général
FACTURATION ENCAISSEMENT		**7**	**52**	**3**	**9**	**71**
Facturation Encaissement	Défaut / retard encaissement TIP	3	5		1	9
Facturation Encaissement	Délais de paiement insuffisant (suite retard réception)		1			1
Facturation Encaissement	Erreur estimation		3		1	4
Facturation Encaissement	Erreur facturation assainissement		5		1	6
Facturation Encaissement	Erreur facturation d'eau	1	8		2	11
Facturation Encaissement	Erreur frais de recouvrement		5		1	6
Facturation Encaissement	Erreur Prélèvement		10		1	11
Facturation Encaissement	Erreur relevé	1	7		1	9
Facturation Encaissement	Facture demat		1			1
Facturation Encaissement	Inversion compteur		1			1
Facturation Encaissement	Matériel défectueux (compteur, RAC, fuite, regard)		2	1		3
Facturation Encaissement	Réclamation sur Réclamation	2	2	1	1	6
Facturation Encaissement	Relevé non effectué		2	1		3
PRODUIT		**0**	**12**	**0**	**2**	**14**
	Couleur		4			4
Produit	Défaut entretien réseau		1			1
Produit	Non-respect des Normes Qualité Eau		1			1
Produit	Pression trop faible		6		2	8
QUALITE DE SERVICE		**1**	**79**	**3**	**13**	**96**
Qualité de service	Abonnement / Résiliation à tort		7		1	8
Qualité de service	Branchement fermé à tort		1		3	4
Qualité de service	Défaut d'information		20		2	22
Qualité de service	Dommage propriété		4	1		5
Qualité de service	Dysfonctionnement Démat / Service Web		1			1
Qualité de service	Erreur d'adresse de facturation		1			1
Qualité de service	Fuite regard suite intervention compteur		2	1	1	4
Qualité de service	Incivilité collaborateur		4			4
Qualité de service	Non-respect des délais		14			14
Qualité de service	Non-respect des rendez-vous		15			15
Qualité de service	Réclamation sur Réclamation		5	1	2	8
Qualité de service	Sinistre	1	3		3	7
Qualité de service	Travaux défectueux ou non conformes		2		1	3
	Total général	**8**	**143**	**6**	**24**	**181**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Commune	Nombre
Arles	125
Boulbon	3
Saint Martin de Crau	13
Saintes-Maries-de-la-Mer	9
Tarascon	31
TOTAL	**181**

Détail des réclamations pas commune

Pour le SISPEA, il n'est retenu que les réclamations écrites (et Web) dont le détail par commune est le suivant.

	Facturation	Produit	Qualité de service
Arles	10	1	9
Boulbon	1	0	0
Tarascon	2	1	4
Saint Martin de Crau	2	0	0
Saintes Maries de la mer	1	0	1
TOTAL	**16**	**2**	**14**

Détail des réclamations écrites par commune

Chiffres clés

0,79, pour 1 000 abonnés, ce taux de réclamation écrites est faible.

➔ DEGREVEMENT LOI WARSMANN

La loi Warsmann prévoit un dégrèvement si la consommation d'eau est jugée « anormale », c'est-à-dire si le volume consommé dépasse le double de la consommation moyenne des 3 dernières années, dans le même local d'habitation et pendant une période équivalente.

Les demandes peuvent être refusées pour des raisons telles que :

- Délai dépassé.
- Absence de justificatif du plombier.
- Surconsommation inférieure au double de la moyenne des 3 dernières années

	2023	2024	2025
Demandes acceptées	365	427	393

A noter, qu'un dégrèvement sur le traitement et la collecte des eaux usées ne peut pas être appliqué pour les locaux professionnels.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.2 UN SERVICE CLIENT DISPONIBLE ET ACCESSIBLE

L'équipe, composée de **cinq conseillers**, est à votre disposition pour répondre à vos besoins et attentes :

- **Accueil physique** :

 📍 **8 rue Aimé et Eugénie Cotton, Arles**

 🕒 **Horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi, de **8 h à 19 h**.

- **Service téléphonique** :

 Demandes de renseignements : 📞 **04 90 99 52 14** (disponible du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h).

 Urgences : 📞 **04 90 99 50 89** (service accessible **24 h/24, 7 j/7**).

Grâce à ces dispositifs, **ACCM Eaux garantit un service réactif, accessible et efficace**, afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Chiffres clés

16,27 %, la proportion des appels urgences, soit 4 652 appels sur les 28 588 appels reçus en 2025.

➔ MODALITES D'INTERACTION AVEC LE CLIENT

Le service gère l'ensemble des interactions via différents canaux : visite, téléphone, courrier, courriel, internet, …

Canal de la demande	2024	2025	Taux en %
Site internet, espace client	6 135	4 241	10.72
Courrier	1 103	928	2.35
Appels téléphoniques pris en charge	21 910	28 588	72.28
Visites	4 605	5 797	14.65
TOTAL	**35 753**	**39 554**	**100**

➔ LE TAUX DE DECROCHE

Le taux de décroché est un pourcentage qui compare le nombre d'appels traités par notre service de relation client au volume total d'appels entrants. Sa formule de calcul se présente sous la forme :

(Nombre d'appels pris en charge/Nombre d'appels reçus) x 100 = Taux d'appels décrochés

En 2025, le taux de décroché (TAR) s'est établi à :

- **89%** pour les appels liés au **dépannage.**
- **82%** pour les appels **consommateurs.**

En 2025 Taux de clients Répondus (TCR) :

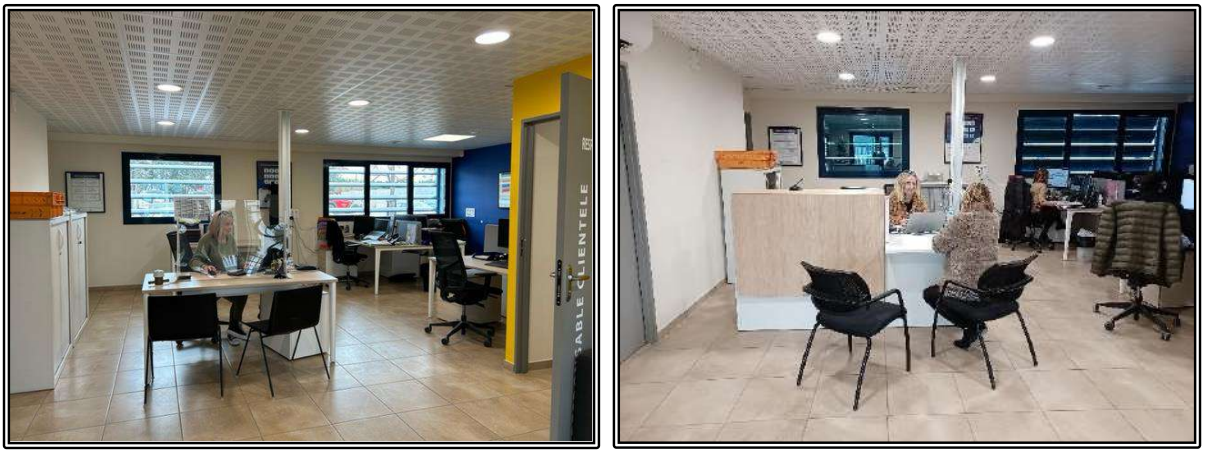
- **93%** pour les appels liés au **dépannage.**
- **91%** pour les appels **consommateurs.**

Ces résultats traduisent notre engagement en matière de **disponibilité**, **d'écoute** et illustrent un véritable **facteur de différenciation** vis-à-vis de nos interlocuteurs.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ UN ACCUEIL AMELIORE POUR UN MEILLEUR SERVICE

Pour optimiser l'expérience des abonnés, le **bureau d'accueil** et la **zone d'attente** ont été réaménagés, intégrant un **espace de confidentialité** pour un service plus adapté et personnalisé.



Ancienne organisation (Gauche) – Nouvelle organisation (Droite)

➔ UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES VISITES

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de visites	818	1 487	1 864	3 236	4 418	5 797

Évolution du nombre de visites au point d'accueil d'Arles

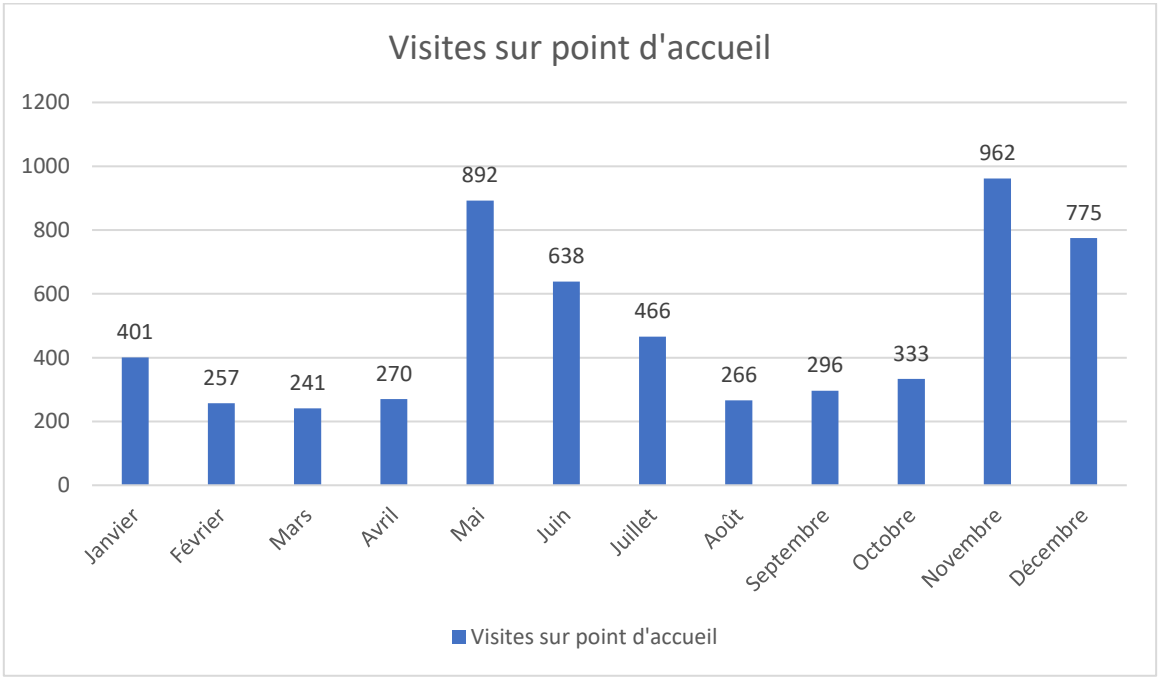
Après une forte baisse en 2020 due à la pandémie, la fréquentation du point d'accueil a progressivement augmenté : une reprise a été observée en 2021, avec un retour aux niveaux d'avant-crise dès 2022.

En 2023, le déploiement d'un nouvel outil de gestion clientèle a permis d'enregistrer systématiquement chaque visite, quel que soit le motif (demande de duplicata, explication de facture, relevé de compteur, etc.). Cette modernisation a conduit à une hausse significative de 73 % des visites par rapport à 2022.

En 2024, la dynamique s'est poursuivie avec **4 418 visites**, soit une **hausse de 36 % par rapport à 2023**, confirmant l'intérêt croissant des usagers pour un accueil de proximité.

En 2025, la fréquentation poursuit sa croissance soutenue pour atteindre **5 797 visites**, représentant une nouvelle hausse de **31 %** sur un an. Cette évolution confirme l'ancrage du point d'accueil comme un canal privilégié de relation avec les usagers et l'intérêt maintenu pour un service de proximité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Evolution au cours de l'année 2025 des visites

Focus

ZOOM SUR LA FREQUENTATION DE L'ACCUEIL

L'analyse des taux de fréquentation du bureau d'accueil met en évidence **deux plages horaires à très faible affluence** :

- **12h-13h :** 5%
- **18h-19h :** 2 %

À l'inverse, les périodes de **forte affluence** se situent :

- **10h-12h :** 25%
- **14h-16h :** 25 %
- **16h-17h :** 15 %

	8 – 10 h00	10 – 12 h00	12 – 13 h00	13 – 14 h00	14 – 16 h00	16 – 17 h00	17 – 18 h00	18 – 19 h00
Taux de fréquentation (%)	15	25	5	5	25	15	8	2

Evolution du taux de fréquentation sur l'année 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Recommandations

1. **Optimisation des horaires d'ouverture**
 - La tranche **18h-19h**, avec seulement **2 % de fréquentation**, semble **non pertinente** à maintenir.
 - La plage **12h-13h** affiche également une faible demande (5 %), ce qui invite à **réévaluer son utilité**.
2. **Renforcement des périodes de forte affluence**
 - Réaffecter les ressources humaines des créneaux peu fréquentés vers les horaires de **10h-12h, 14h-16h et 16h-17h**, où l'affluence est plus forte, permettrait **d'améliorer la qualité de l'accueil**.
3. **Alternatives numériques**
 - Si certains usagers ont des contraintes horaires, nous proposons **des solutions en ligne (prise de rendez-vous, service digitalisé)** pourrait compenser la réduction des horaires.

La **fermeture des créneaux 12h-13h et 18h-19h** semble justifiée pour optimiser les ressources et améliorer l'accueil aux heures de pointe. Une **analyse complémentaire** sur les attentes des visiteurs et des solutions alternatives pourrait accompagner cette réorganisation.

➔ UN SERVICE DE PROXIMITE AVEC LE BUS INTINERANT

Service itinérant : Le bus clientèle

En complément de l'accueil physique à Arles, **ACCM Eau** a mis en place un **bus clientèle itinérant**, permettant d'assurer une **relation de proximité** avec les habitants du territoire. Ce service innovant offre des **permanences régulières** dans plusieurs communes et hameaux, facilitant ainsi l'accès aux services clientèle.

Calendrier des permanences :

- **Saint-Martin-de-Crau** :
 - **Mardi**, de **8 h à 12 h** – Place François Mitterrand
- **Tarascon** :
 - **Mercredi**, de **8 h à 12 h** – Place Colonel Berrurier
- **Les hameaux d'Arles** *(en alternance chaque jeudi, de 8 h à 12 h)* :
 - **Hameau Raphèle** : 1er jeudi du mois – Place des Micocouliers, derrière la Mairie Annexe
 - **Hameau Le Sambuc** : 2e jeudi du mois – Parking de la Mairie Annexe
 - **Hameau Mas Thibert** : 3e jeudi du mois – Place Jacques Gueyraud, face à la Mairie Annexe
 - **Hameau Salin-de-Giraud** : 4e jeudi du mois
- **Les Saintes-Maries-de-La-Mer** :
 - **Vendredi, de 8 h à 12 h – Parking du complexe sportif Marius Aillet.**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Emplacement du bus sur la place François Mitterrand à Saint-Martin-de-Crau



Place des Micocouliers à Raphèle les Arles

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Visites BUS	966	1 087	1 123	1 378	1 231	1112

Synthèse des visites via le bus itinérant

L'analyse des données entre 2020 et 2025 met en évidence une dynamique en trois temps : un choc lié à la crise sanitaire, une phase de reprise marquée, puis un ajustement progressif des usages :

1. **2020 – Forte baisse liée à la crise sanitaire**

 Le nombre de visites chute à 966, conséquence directe des restrictions de déplacement.

2. **2021 à 2022 – Reprise progressive**

- 2021 : 1 087 visites → première hausse, amorçant la reprise.
- 2022 : 1 123 visites → retour à des niveaux comparables à l'avant-crise.

3. **2023 – Pic d'activité**

- 1 378 visites → nette progression, traduisant un regain de fréquentation et une meilleure visibilité du dispositif.

4. **2024 à 2025 – Phase d'ajustement**

- 2024 : 1 231 visites → léger repli (-11 % par rapport à 2023), tout en restant au-dessus des niveaux 2020-2022.
- 2025 : 1 112 visites → poursuite de la baisse (-9,7 % par rapport à 2024), avec un retour à un niveau proche de 2021-2022.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Cette évolution suggère une stabilisation de la fréquentation après le pic de 2023. Le bus itinérant conserve un niveau d'usage solide, mais semble désormais s'inscrire dans un équilibre entre les différents canaux de contact, possiblement au profit du digital ou d'autres points d'accueil.

Focus

FOCUS SUR L'ANNEE 2025 PAR COMMUNE

Communes	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Jui.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Tot.
Mas Thibert	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	**4**
Raphèle les Arles	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2	**5**
Saint Martin de Crau	28	10	10	17	8	17	25	27	15	12	12	28	**209**
Saintes-Marie-de-la-Mer	11	13	12	20	4	10	18	12	10	5	5	14	**134**
Salin de giraud	0	0	8	4	0	2	0	0	2	0	1	2	**19**
Sambuc	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	**2**
Tarascon	68	48	26	52	23	68	97	116	46	40	45	110	**739**
Total général	107	72	57	93	36	98	141	155	74	57	63	159	1112

Synthèse des visites mensuelles par communes

Variabilité des visites selon les communes (2025)

- **Tarascon concentre très largement l'activité avec 739 visites sur l'année**, soit près des 2/3 du total. L'activité est particulièrement élevée en **été et fin d'année**, avec des pics en **août (116)** et **décembre (110)**, suivis de **juillet (97)**.
- **Saint-Martin-de-Crau arrive en deuxième position avec 209 visites**, avec une activité relativement régulière et quelques hausses en **janvier (28)**, **juillet (25)** et **décembre (28)**.
- **Saintes-Marie-de-la-Mer totalise 134 visites**, avec une activité plus diffuse mais un léger renforcement au printemps (**avril : 20**) et en été (**juillet : 18**).
- Les autres communes restent très marginales :
 - **Salin de Giraud : 19 visites**
 - **Raphèle-lès-Arles : 5 visites**
 - **Mas Thibert : 4 visites**
 - **Sambuc : 2 visites**

→ Activité quasi résiduelle sur ces secteurs.

Saisonnalité des visites (2025)

- Deux périodes de forte activité se distinguent clairement :
 - **été (juillet–août)** avec un pic en **août (116 visites)**
 - **fin d'année**, notamment **décembre (110 visites)**
- Une activité intermédiaire est observée en **janvier, juin et avril**, tandis que les mois de **mars, mai, octobre et novembre** restent globalement plus faibles.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ UNE AGENCE EN LIGNE MODERNE ET ACCESSIBLE

UN ACCES DIGITAL SIMPLIFIE

Pour offrir une expérience fluide et accessible à ses usagers, **ACCM Eaux** propose deux solutions numériques :

- **Site internet** : https://www.accm-eau.fr/
- **Application mobile** : **ACCM & Moi**

UNE NOUVELLE VERSION AMELIOREE

La récente mise à jour de l'agence en ligne d'ACCM Eaux a introduit :

- **Un graphisme modernisé, pour une interface visuellement agréable.**
- **Une ergonomie optimisée, permettant à chaque abonné de trouver rapidement les informations nécessaires et de réaliser** ses démarches en toute simplicité.

SERVICES DISPONIBLES EN LIGNE

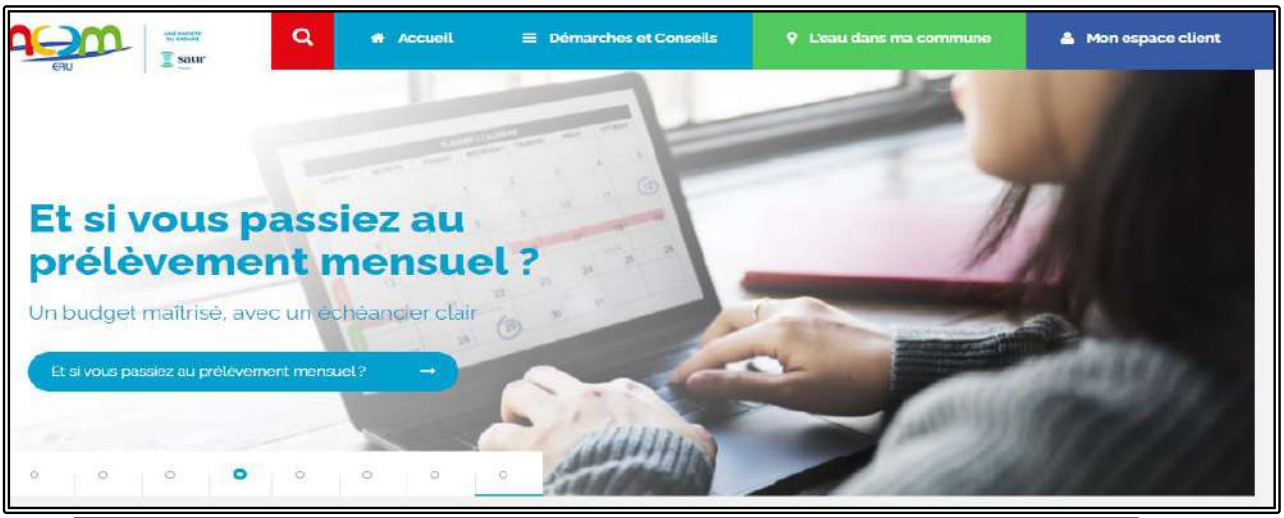
Grâce à cette plateforme digitale, les abonnés peuvent accéder à une variété de services :

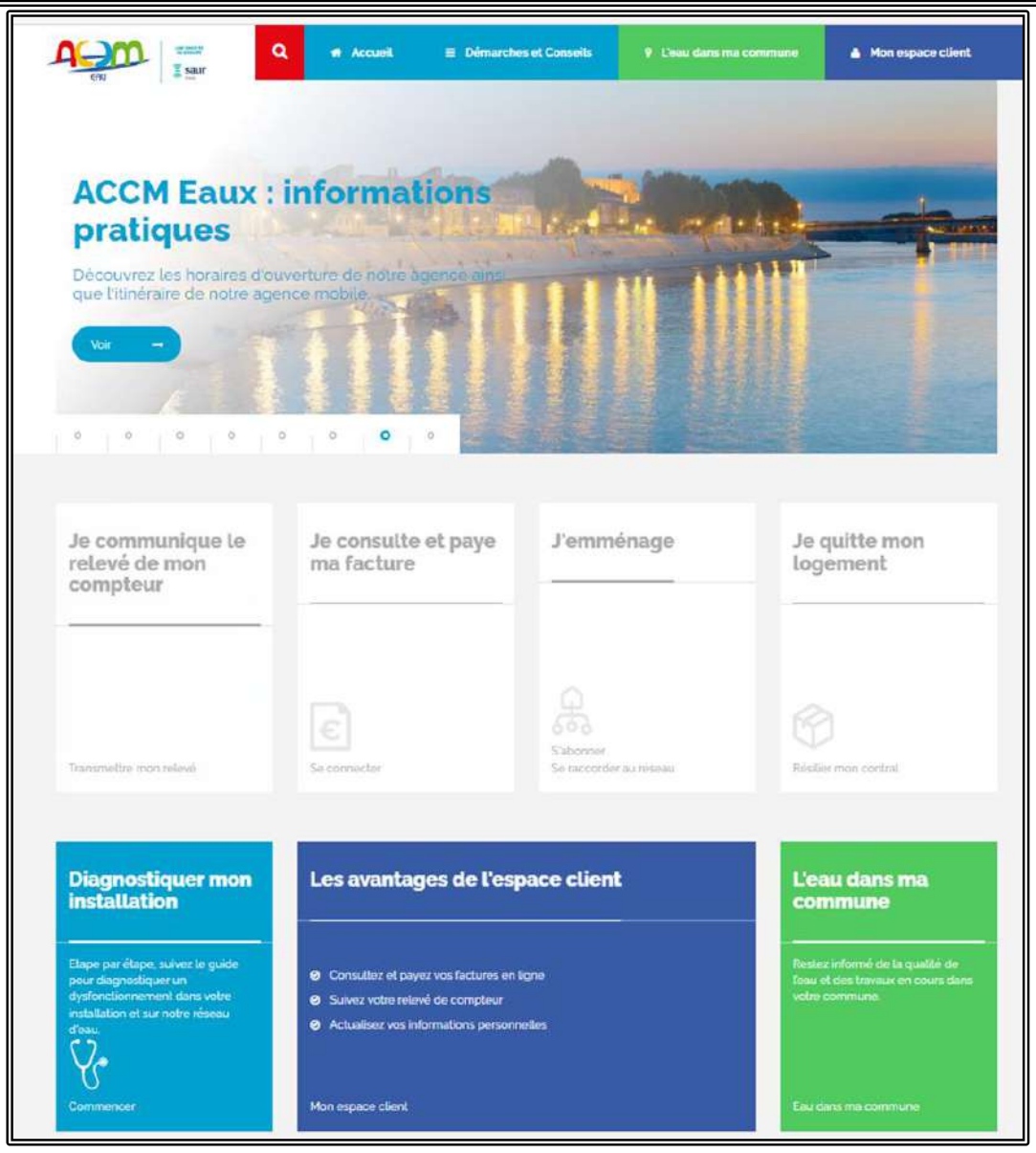
- **Consultation des contrats** et gestion des abonnements.
- Visualisation et téléchargement des **factures**.
- Suivi détaillé des **consommations d'eau**.
- **Souscription à des services pratiques**, tels que :
 - Prélèvement automatique.
 - Mensualisation des paiements.
 - E-facture, pour un mode de facturation écologique et simplifié.

Avec cette transition numérique, **ACCM Eaux** renforce son engagement en faveur de la proximité et de la modernité, tout en facilitant les démarches de ses abonnés.



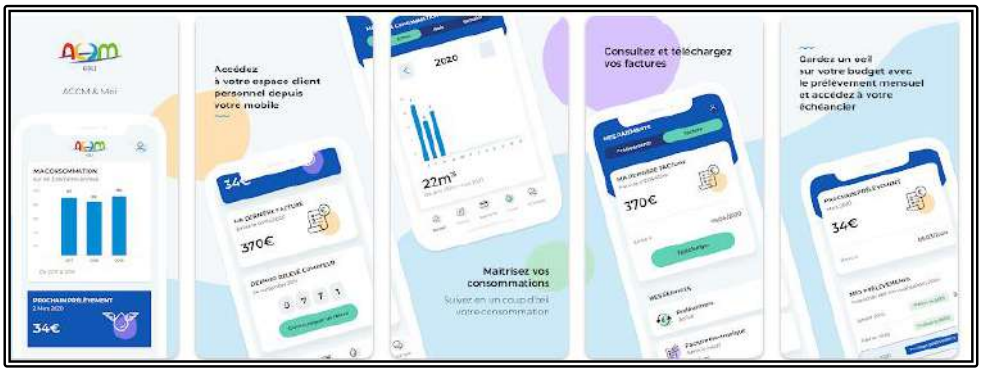
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Interface du site internet ACCM Eaux

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



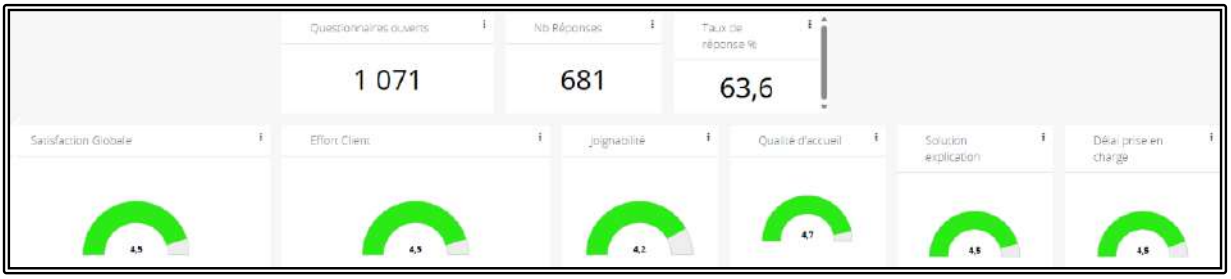
Interface de l'application mobile disponible sous Android ou IOS

➔ ENQUETE DE SATISFACTION – TERRITOIRE ACCM

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des abonnés ayant récemment été en contact avec les services et pour lesquels une adresse mail était disponible.

Le questionnaire a été diffusé par voie électronique, via la plateforme interne Skeepers, permettant un recueil en ligne des réponses.

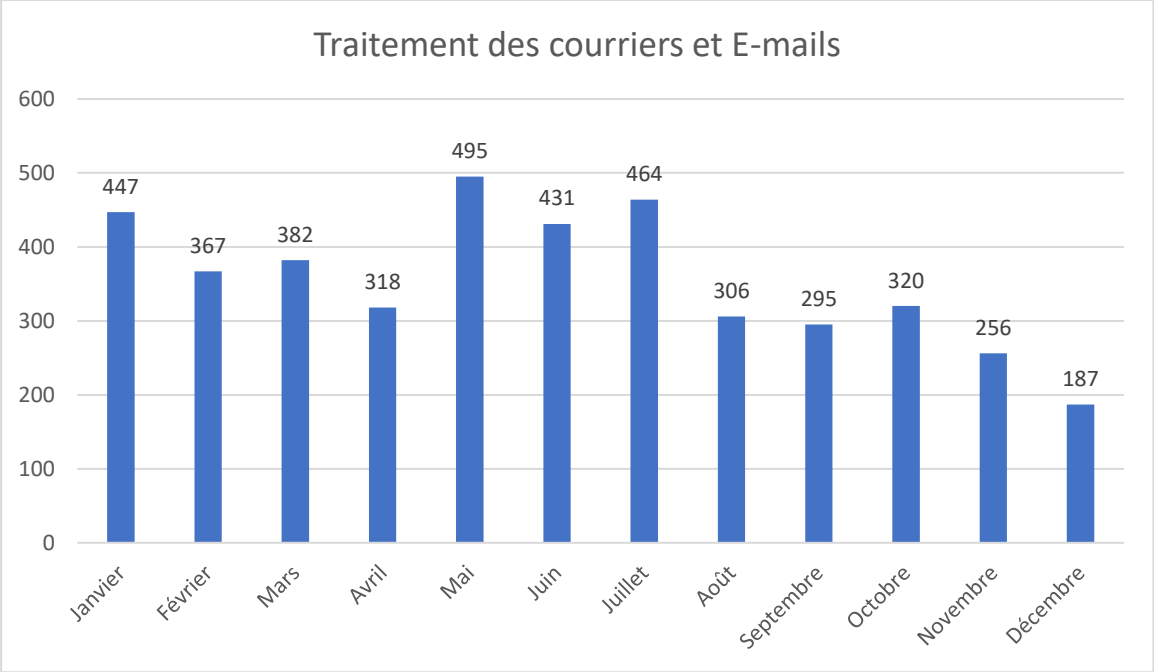
Cette enquête interne vise à mesurer la satisfaction des usagers à chaud, à la suite de leurs interactions avec les services.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ LE TRAITEMENT DES COURRIERS

L'équipe clientèle répond également aux courriers qui lui sont adressés (mails et courriers postaux) et s'efforce de respecter l'engagement fixé par le contrat de répondre aux courriers dans les meilleurs délais.



Chiffres clés

4 268, le nombre de courriers et mails reçus en 2025 contre 3 495 courriers en 2024

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.3 UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE POUR L'ACCES A L'EAU

Fidèle à sa mission de service public, **ACCM Eaux** s'est engagée dès **2016**, dès la première année de son contrat, en adhérant au **Fonds de Solidarité Logement (FSL)** du département des **Bouches-du-Rhône** ainsi qu'à un fonds d'aide local, le **CCAS Pass'Eau**.

Pour certaines familles en situation de précarité, la facture d'eau peut représenter une charge importante. C'est pourquoi ACCM Eaux et ACCM Assainissement contribuent financièrement à ces dispositifs :

- **50 000 € par an** alloués par ACCM Eaux
- **35 000 € par an** alloués par ACCM Assainissement

Grâce à ces aides préventives, un accompagnement est proposé aux personnes en difficulté pour le règlement de leurs factures d'eau. De plus, un **correspondant solidarité** est disponible au sein de l'**espace clientèle ACCM Eaux** pour assister les clients concernés.

Année	Dotation	Enveloppe utilisée	%
2017	7 500,00 €	0 €	0,00%
2018	7 945,00 €	5 284,63 €	66,52%
2019	7 956,00 €	8 258,65 €	103,80%
2020	7 967,00 €	6 769,00 €	84,96%
2021	8 023,00 €	7 992,00 €	99,61%
2022	8 097,00 €	8 088,00 €	99,89%
2023	8 175,00 €	6 344,00 €	77,60%
2024	8 286,00 €	5 905,46 €	71,27 %
2025	8336,00€	8333.00	99.96%

Détail de l'utilisation de l'enveloppe FSL

Pass eau 2025	Enveloppe utilisée
ARLES	4394,25
BOULBON	0
TARASCON	2635,00
SAINT MARTIN DE CRAU	2360,00
SAINTES MARIES DE LA MER	647,68
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	0
TOTAL	10036,93

Répartition enveloppe CCAS

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.4 LA RELEVE – UNE MISSION ESSENTIELLE

ACCM Eau dispose d'une équipe spécialisée dans la relève des compteurs, composée de **9 releveurs** et d'un **responsable**, tous formés au contact avec les usagers. Leur mission principale est d'assurer la relève des index des compteurs lors de **2 campagnes annuelles**, permettant ainsi l'établissement de factures basées sur la **consommation réelle**.

Chiffres clés 2025 :

- **41 018 compteurs** relevés **2 fois par an,**
- **Taux de compteurs relevés : 92,4 %**, un niveau stable par rapport aux années précédentes.

Répartition des relèves :

- **4,4 %** des index sont fournis directement par les clients
- **3,1 %** des index sont estimés

Au-delà de la facturation, la relève réalisée deux fois par an joue un rôle clé dans la détection des anomalies et des éventuelles fuites après compteur. Lorsqu'une consommation inhabituelle est repérée, l'abonné est rapidement informé afin de limiter les pertes d'eau et les surcoûts.



Relève d'index de compteur

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Communes	% estimés 2023	% estimés 2024	% estimés 2025	% relevés par le client 2023	% relevés par le client 2024	% relevés par le client 2025
Arles	1,0	1,5	2,5	5,6	5,1	4,7
Boulbon	3,4	3,0	5,1	7,6	6,6	3,8
Saintes-Maries-de-La-Mer	1,1	3,0	1,1	5,2	4,7	2,9
Saint-Martin-de-Crau	1,6	1,9	2,2	4,6	4,3	3,0
Saint-Pierre-de-Mézoargues	0	1,6	0	10,1	0	5,6
Tarascon	5,4	7,2	7	6,4	6,7	5,4
TOTAL	**1,8**	**2,6**	**3,1**	**5,6**	**5,2**	**4,4**

Détail par commune

Le pourcentage de relevés clients s'explique par plusieurs facteurs :

- Centre-ville de Tarascon et Boulbon : une majorité de compteurs sont situés à l'intérieur des habitations, rendant leur accès difficile.
- Communes de Boulbon et Saintes-Maries-de-la-Mer : la présence d'un grand nombre de résidences secondaires entraîne une disponibilité réduite des occupants pour la relève.

Le pourcentage d'index estimés à Tarascon est quant à lui dû à un taux de non-réponse élevé, malgré plusieurs repasses.

Proposition

La pose de compteur radiorelevé dans les logements d'accès difficiles permettrait d'améliorer le taux de relève et un suivi continu du rendement.

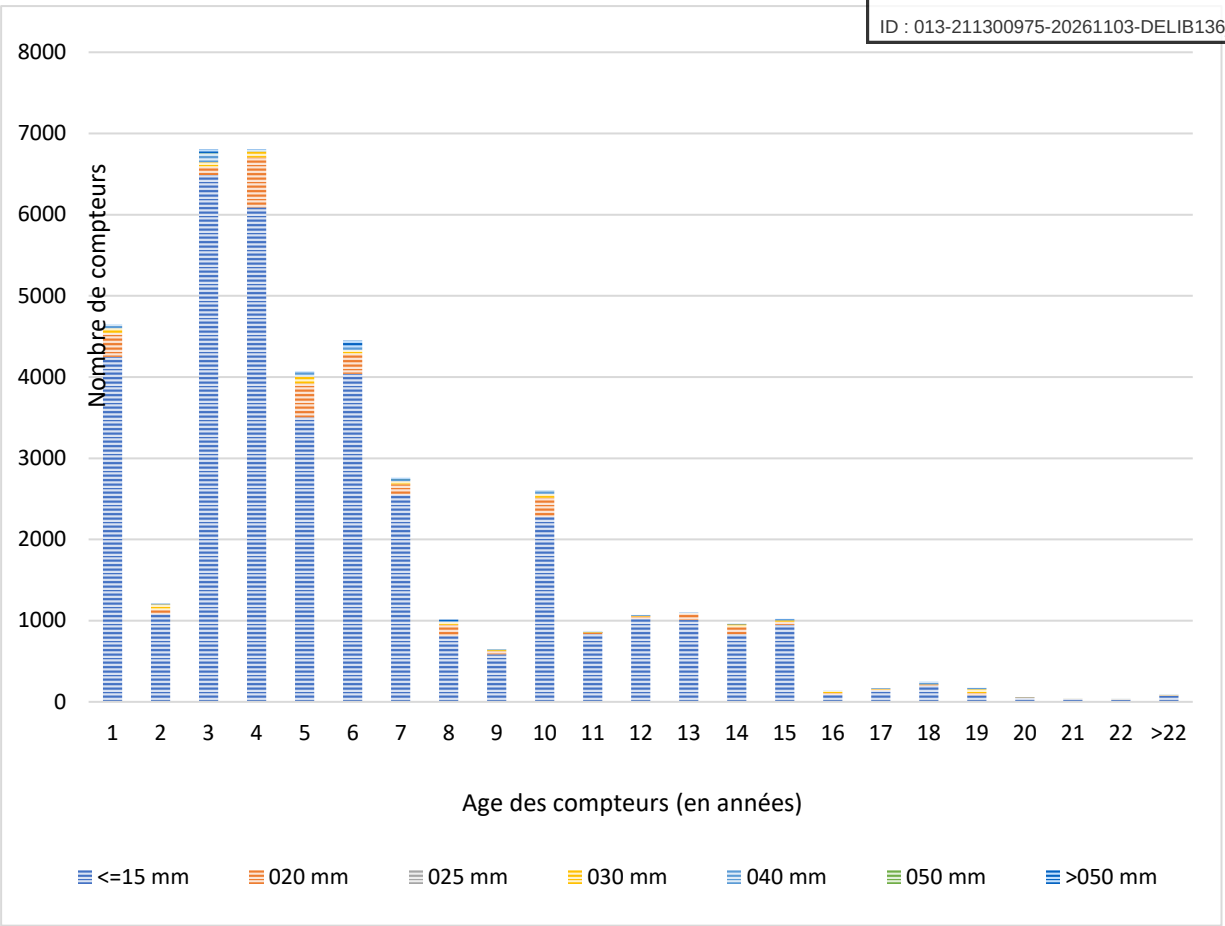
5.5 UNE GESTION RIGOUREUSE DU PARC DES COMPTEURS

La métrologie des compteurs d'eau se dégrade au fil du temps, ce qui peut entraîner des erreurs dans l'estimation du volume d'eau à facturer. Ce phénomène ne dépend pas uniquement de la durée d'exploitation des compteurs, mais aussi d'autres facteurs.

Les remplacements de compteurs sont également effectués pour des raisons curatives, telles que des compteurs bloqués, gelés ou défectueux.

En 2025, le plan de renouvellement des compteurs s'est poursuivi, en priorité, sur les compteurs âgés de plus de 15 ans, en s'appuyant notamment sur les données de la pyramide des âges des compteurs pour identifier les équipements à remplacer.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Pyramide des compteurs

La pyramide confirme un parc **globalement récent et déjà largement renouvelé**, avec **peu de volumes critiques au-delà de 15 ans**.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	4250	290	0	58	43	0	11	4652
2	1084	50	0	65	0	0	11	1210
3	6489	103	0	53	111	2	49	6807
4	6090	616	0	74	9	4	14	6807
5	3505	416	0	85	49	0	15	4070
6	4041	246	0	39	37	0	88	4451
7	2553	128	0	33	24	1	23	2762
8	809	141	0	28	18	0	19	1015
9	587	38	0	13	0	1	7	646
10	2281	233	0	41	45	1	9	2610
11	832	21	1	9	8	0	3	874
12	1025	25	0	9	8	0	5	1072
13	1009	79	0	2	6	0	2	1098
14	828	94	0	33	3	0	7	965
15	948	35	0	22	4	0	13	1022
16	90	18	0	26	2	0	5	141
17	141	12	0	5	2	0	4	164
18	196	17	0	2	29	0	7	251
19	82	26	0	49	11	0	1	169
20	47	7	0	1	0	0	3	58
21	33	6	0	4	2	0	0	45
22	30	4	0	1	0	0	2	37
>22	76	4	0	7	3	0	2	92
Total	**37 026**	**2 609**	**1**	**659**	**414**	**9**	**300**	**41 018**

Détail des compteurs du Territoire

En 2025, sur les 41 018 compteurs, 6 092 compteurs ont été renouvelés.

Commune	015 mm	020 mm	030 mm	040 mm	050 mm	060/065 mm	100 mm	150 mm	Total général
ARLES	3369	258	62	25	0	5	0	0	3 719
BOULBON	128	7	1	1	0	0	0	0	137
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	258	12	5	1	0	0	0	0	276
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	607	37	5	2	1	0	1	1	654
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	20	7	0	0	0	0	0	0	27
TARASCON	1239	28	7	3	0	0	0	2	1279
Total général	**5621**	**349**	**80**	**32**	**1**	**5**	**1**	**3**	**6 092**

Détail renouvellement compteurs par commune 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Agent clientèle terrain renouvelant un compteur

ACCM Eau a lancé, avec toute l'équipe en charge de la relève des compteurs, une démarche pour la géolocalisation des compteurs des abonnés. Cela permet une meilleure qualification des données du système d'information clientèle enrichissant ainsi le Système Information Géographique et cela permet surtout de faciliter le travail de nos releveurs.

Chiffres clés

6,0 ans, c'est l'âge moyen des compteurs.

6 092 compteurs renouvelées soit un taux de 14,8 %.

Commune	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Arles		414	594	405	2 377	2 431	2 847	4 698	2 948	3 719
Boulbon		7	36	41	68	72	32	26	3	137
Saintes-Maries-de-la-Mer		250	63	574	374	400	473	63	211	276
Saint-Martin-de Crau		36	301	362	6	215	930	203	388	654
Saint-Pierre de Mézoargues		-	-	-	193	0	1	0	1	27
Tarascon		33	316	241	782	838	671	405	160	1279
TOTAL	**691**	**740**	**1 310**	**1 623**	**3 800**	**3 956**	**4 954**	**5 395**	**3 711**	**6 092**

Renouvellement des compteurs depuis 2016

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

DIFFICULTES RENCONTREES POUR LE RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE

Dans le cadre du contrat d'exploitation du service d'eau potable, ACCM Eau est tenue de garantir un âge maximal des compteurs et d'assurer le renouvellement systématique des compteurs de plus de 15 ans. Cet objectif structurel vise à maintenir la fiabilité de la mesure, limiter les pertes en eau.

Consciente de cet enjeu, ACCM Eau a engagé depuis plusieurs années un programme soutenu de renouvellement de son parc. Toutefois, malgré une mobilisation croissante des moyens, ce programme se heurte à des contraintes opérationnelles fortes qui freinent mécaniquement l'atteinte du rythme cible.

2 catégories de difficultés majeures sont identifiées :

- des difficultés d'accès aux compteurs, dépendantes des abonnés ou de tiers ;
- des impossibilités techniques, liées à l'état ou à la configuration des installations privatives.

Ces contraintes expliquent les écarts observés entre l'objectif contractuel et les volumes effectivement renouvelés.

Efforts renforcés et résultats du renouvellement en 2025

Afin d'accélérer le renouvellement des compteurs de plus de 15 ans et de respecter le cadre contractuel, ACCM Eau a renforcé de manière significative ses moyens en 2025 par le recrutement de **4 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires** dédiés aux interventions terrain de renouvellement.

Ce renfort a permis :

- d'augmenter la capacité quotidienne d'intervention,
- de multiplier les tentatives de rendez-vous,

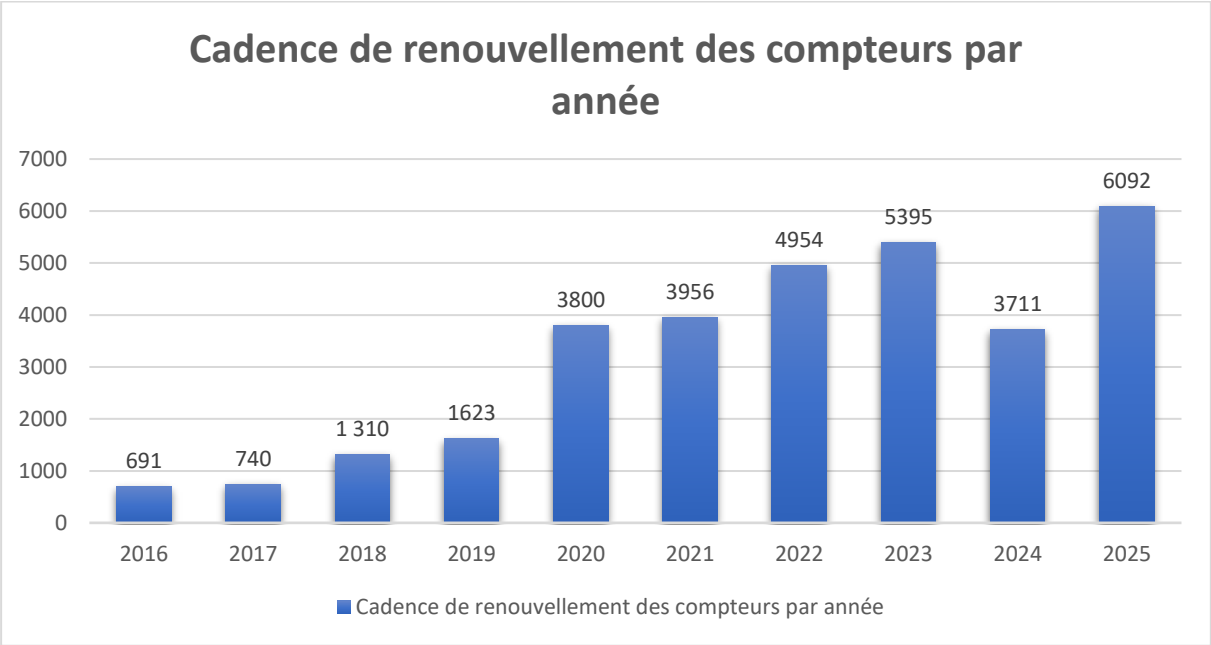
et rattraper le retard accumulé.

Bilan quantitatif des renouvellements

L'année 2025 marque un **niveau record de renouvellement**, avec **6 092 compteurs renouvelés**, soit une progression nette par rapport aux exercices précédents.

L'évolution pluriannuelle met en évidence une montée en puissance continue du dispositif, avec un saut quantitatif notable à partir de 2020 et un maximum atteint en 2025.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Graphe des compteurs renouvelés depuis 2016

Malgré ces résultats, certains compteurs restent non renouvelés, non par manque d'intervention, mais du fait de blocages indépendants de la volonté d'ACCM Eau.

Difficultés d'accès aux compteurs

Une part significative des compteurs à renouveler est située :

- à l'intérieur des logements,
- dans des locaux privatifs (caves, garages, dépendances),
- ou dans des espaces nécessitant l'autorisation d'un tiers (voisin, syndic, gardien).

Dans ces configurations, l'intervention dépend directement de la disponibilité et de la coopération des abonnés. Malgré des relances répétées, un nombre non négligeable d'usagers ne répond pas ou ne permet pas l'accès, rendant toute opération impossible.

Actions menées par ACCM Eau

Afin de limiter ces situations, ACCM Eau déploie chaque année un plan structuré de communication et de relance, combinant outils digitaux et courriers ciblés.

Communication digitale (Eautolib, mails, courriers) sur l'année 2025

Eautolib permet aux abonnés concernés de programmer directement leur rendez-vous de renouvellement via l'espace client.

- **20/02/2025** : 294 courriers/mails (Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon)
- **27/02 & 06/03** : relances ciblées sur Tarascon
- **15/05 & 22/05** : campagnes sur Arles
- **25/06** : 532 mails envoyés à 771 abonnés non accessibles (hors Saintes-Maries-de-la-Mer)
- **16/07** : 191 mails à 296 abonnés non accessibles à Arles
- **25/07** : 239 mails à 323 abonnés non accessibles à Tarascon
- **21/11** : 222 mails à 362 abonnés non accessibles à Arles et Saintes-Maries-de-la-Mer

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Courriers ciblés – Arles - 2025

- 26/06 : 113 courriers adressés
- 03/07 : 113 courriers
- 10/07 : 112 courriers

Malgré la multiplication de ces démarches, un nombre significatif de compteurs demeure inaccessible, empêchant leur renouvellement dans des délais contractuels.

	Inaccessibles
Arles	113
Boulbon	9
Saintes-Maries-de-la-Mer	28
Saint-Martin-de Crau	21
Saint-Pierre de Mézoargues	0
Tarascon	145
TOTAL	**316**

Nombre de compteurs inaccessible par commune

Définition des compteurs inaccessibles :

- **Compteur situé chez un tiers ou en copropriété privée**

Accès conditionné à une autorisation extérieure non garantie (voisin, syndic, gardien).

- **Compteur implanté dans un local fermé à clé**

Cave, garage, local technique ou dépendance inaccessible en l'absence du propriétaire ou d'un tiers.

- **Compteur masqué ou encombré**

Présence de mobilier, cloisons, étagères, électroménager ou stockage divers empêchant l'accès direct et sécurisé.

- **Compteur enterré ou sous regard non dégagé**

Regard recouvert par une dalle, une terrasse ou un revêtement fixe rendant l'ouverture impossible.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Accès au compteur difficile – A dégager par le propriétaire - 46 rue Senebier – Arles (Gauche)

Accès au compteur difficile – A dégager par le propriétaire – Quartier mas de Guigue – Tarascon (Centre)

Accès impossible - à dégager par propriétaire – Rue de la République- Rond-point du Taureau – Saintes-Maries-de-la-Mer (Droite)

Proposition

Afin de garantir la continuité et la fiabilité du suivi du parc de compteurs, il est proposé d'introduire dans le règlement de service une disposition permettant la suspension de l'abonnement en cas de refus ou d'absence de réponse répétée aux demandes d'accès au compteur.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Difficultés techniques sur les installations

Certaines impossibilités de renouvellement ne relèvent pas de l'accès, mais de contraintes techniques structurelles, principalement liées à la configuration ou à l'état des réseaux privatifs.

Branchements collectifs

Les immeubles collectifs concentrent une part importante de situations bloquantes, en lien avec la vétusté des installations intérieures.

- **Colonnes montantes dégradées**

 L'état de certaines colonnes ne permet plus d'intervention sans risque immédiat de casse ou de fuite. Toute opération impose alors des travaux lourds de reprise, préalables au renouvellement du compteur.

- **Absence d'entretien des installations privées**

 Bien que relevant de la responsabilité des copropriétés, les colonnes montantes et réseaux intérieurs sont fréquemment mal entretenus. Ce défaut de maintenance empêche ou retarde fortement les interventions.

- **Difficultés d'accès aux sites**

 Sécurisation accrue des résidences, dispositifs d'accès complexes, réticence de certains occupants à ouvrir aux intervenants : ces éléments rallongent les délais et multiplient les échecs d'intervention.



Pas de robinet avant compteur sur colonne et installation privée fragile - 108 quai Saint-Pierre - Arles

Branchements individuels

Sur les branchements individuels, plusieurs cas rendent le renouvellement techniquement impossible sans travaux préalables à la charge du propriétaire :

- **Présence d'un écrou fixe en aval du compteur**

 Cette configuration interdit la dépose du compteur. Elle nécessite une mise en conformité du réseau privatif par la pose d'un raccord démontable (écrou libre ou manchon adapté) après compteur.

- **Présence de fuites après compteur**

 Toute intervention est suspendue tant que les fuites sur la partie privative ne sont pas réparées.

- **Compteur scellé dans un massif béton ou encastré - Niche compteur effondrée**

 L'accès mécanique au compteur est impossible sans démolition ou reprise du support.

- **Compteur dans un regard trop profond ou trop petit**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

	Techniquement impossible
Arles	338
Boulbon	9
Saintes-Maries-de-la-Mer	40
Saint-Martin-de Crau	95
Saint-Pierre de Mézoargues	1
Tarascon	120
TOTAL	**603**

Nombre de compteurs techniquement impossibles par commune

Des courriers sont adressés par notre service clientèle aux abonnés afin de réaliser les travaux de mise en conformité.






Présence d'un écrou fixe après compteur - 32 Avenue Joseph Imbert – Arles (Gauche)

Regard compteur effondré – Chemin Rural N19 de Sainte-Cécile – Arles (Centre)

Béton coulé dans le regard – Compteur inaccessible - 9 rue Fleury Prudhon – Arles (Droite)




Regard compteur à réhausser - trop profond pour travailler- 27 avenue des alpilles VLA LE CABANOUN – Saint-Martin-de-Crau (Gauche)

Regard non conforme - trop petit - A reprendre – Chemin Saint-Joseph Gaillard – Tarascon (Droite)

À titre d'illustration, le nombre de compteurs inaccessibles ou techniquement impossibles demeure très limité au regard du parc total d'environ 40 740 compteurs sur le territoire ACCM, représentant environ 2,3 %. Ce ratio témoigne de la mobilisation

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

effective des équipes et de la démarche engagée par ACCM Eau pour lever progressivement les situations bloquantes depuis l'origine du contrat.

Propositions

Afin de limiter durablement ces situations techniques bloquantes, il est proposé :

- Introduire dans le règlement de service une clause incitant les syndics à assurer l'entretien régulier des colonnes montantes.
- En l'absence de mise en conformité, envisager de limiter la gestion aux compteurs généraux, sans maintien des compteurs divisionnaires, afin d'éviter les risques techniques et de clarifier les responsabilités.
- En cas d'absence de compteur général, celui-ci sera installé au frais du syndic par l'exploitant.

5.5.1 Cas particuliers des gros compteurs

Les gros compteurs, de diamètre important, sont utilisés par des industriels, des cliniques, des centres commerciaux, etc., qui ont des impératifs de production et de continuité de service. Il est donc essentiel de mettre en place des mesures préventives avant toute intervention pour minimiser l'impact sur leurs activités.

Le renouvellement de ces compteurs requiert un savoir-faire spécifique et se déroule en plusieurs étapes clés :

1 - Enquête préalable

- Rencontre avec le client pour définir le jour optimal pour la coupure.
- Identification d'un éventuel by-pass via un poteau incendie.
- Estimation du temps d'interruption et vérification de l'accessibilité et de la manœuvrabilité du carré de manœuvre.

2 - Travail de repérage

- Vérification de l'espace de travail disponible.
- Relevé des côtes et estimation des travaux nécessaires (découpe, dépose d'équipements, etc.).
- Appréciation du verrouillage amont et aval du compteur et préparation de la dépose de la dalle.

3 - Identification du matériel et des moyens humains nécessaires

- Définition du matériel (camion grue, minipelle, etc.) et des équipes à mobiliser.

4 - Travail préparatoire

- Changement des boulons quelques jours avant l'intervention afin de limiter le temps de coupure.

Ces étapes permettent d'assurer une intervention fluide et rapide, en respectant les impératifs des clients et en garantissant la continuité du service

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Renouvellement compteur DN 200 sur la commune de Saint-Martin-de-Crau

Les agents responsables des interventions sur les gros compteurs et le réseau d'eau potable possèdent :

Une solide expérience en travaux et exploitation de réseau, leur permettant d'anticiper et de réagir rapidement en cas d'imprévu.

Des habilitations spécifiques pour travailler en zone à risques, comprenant :

- Risque d'asphyxie dû au dégagement d'H_2S ou au manque d'oxygène dans les regards.
- Manipulation de charges lourdes, telles que des compteurs de diamètre nominal supérieur à 80 mm ou des tronçons de tuyaux en fonte.

De plus, nos agents sont habilités pour :

- Les gestes et postures
- Le levage de charges lourdes et l'élingage
- Le travail en espace confiné

Ces compétences et habilitations garantissent une intervention sécurisée et efficace dans les conditions les plus complexes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.5.2 Demandes de contrôles de compteur

Certains abonnés du service d'eau demandent un contrôle et un étalonnage de leur compteur lorsqu'ils contestent leur facture, estimant que le volume d'eau facturé est anormalement élevé. Cette démarche vise à vérifier le bon fonctionnement du compteur et à s'assurer de l'exactitude de la mesure de consommation.

Lorsqu'un abonné formule une telle demande, le compteur est soumis à un test d'étalonnage, réalisé en laboratoire accrédité. Si le contrôle révèle un dysfonctionnement entraînant une surestimation de la consommation, des ajustements sont effectués sur la facturation. En revanche, si le compteur est conforme et en bon état de fonctionnement, la facture initiale est maintenue et les frais de contrôles de refacturés.

Ce processus permet de garantir la transparence et l'équité dans la facturation du service d'eau, tout en rassurant les abonnés sur la fiabilité des équipements de comptage.

Communes	2023	2024	2025
Nombre de demandes	**1**	**0**	**4**
Compteurs étalonnés conformes	**1**	**0**	**4**
Compteurs étalonnés non conformes	**0**	**0**	**0**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



6 Bilan de l’activité

Un regard sur notre activité

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.1 VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur *:* Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

- ⇨ Compteur domestique
- ⇨ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

- ⇨ Mairie = 1 Compteur
- ⇨ Salle des fêtes =1 Compteur
- ⇨ Piscine = 2 Compteurs

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de branchements	39 766	40 049	40 572	40 738	41 016

Nombre de branchements

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

6.2 LES VOLUMES CONSOMMES

Volume consommé : Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

➔ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé *:* Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, …).

ATTENTION ➔ Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaitre le volume facturé.

	2021	2022	2023	2024	2025
Volume consommé hors VEG (m^3)	5 707 833	5 984 342	5 834 458	5 764 131	5 930 705

Volumes consommés

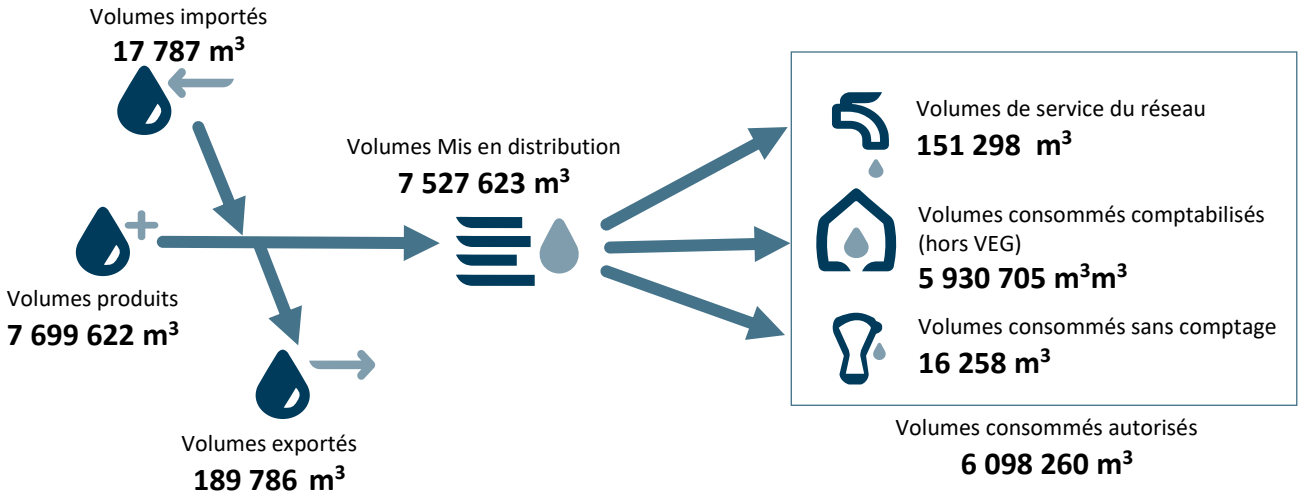
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.3 SYNTHESE DES VOLUMES

Synthèse des volumes (m³) transitant dans le réseau	2023	2024	2025
Volumes produits	8 105 004	7 452 720	7 699 622
Volumes importés	19 521	17 411	17 787
Volumes exportés	183 959	178 512	189 786
Volumes mis en distribution	7 940 566	7 291 619	7 527 623
Volumes consommés	5 834 458	5 764 131	5 930 705

Synthèse des volumes

Le volume prélevé est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit, …)
Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.
Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.
Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.
Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.
Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, …) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, …).



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

VOLUMES PRELEVES ET ORIGINE DES RESSOURCES

Total prélevé en 2025 : **7 699 622 m³** (hors achat d'eau)

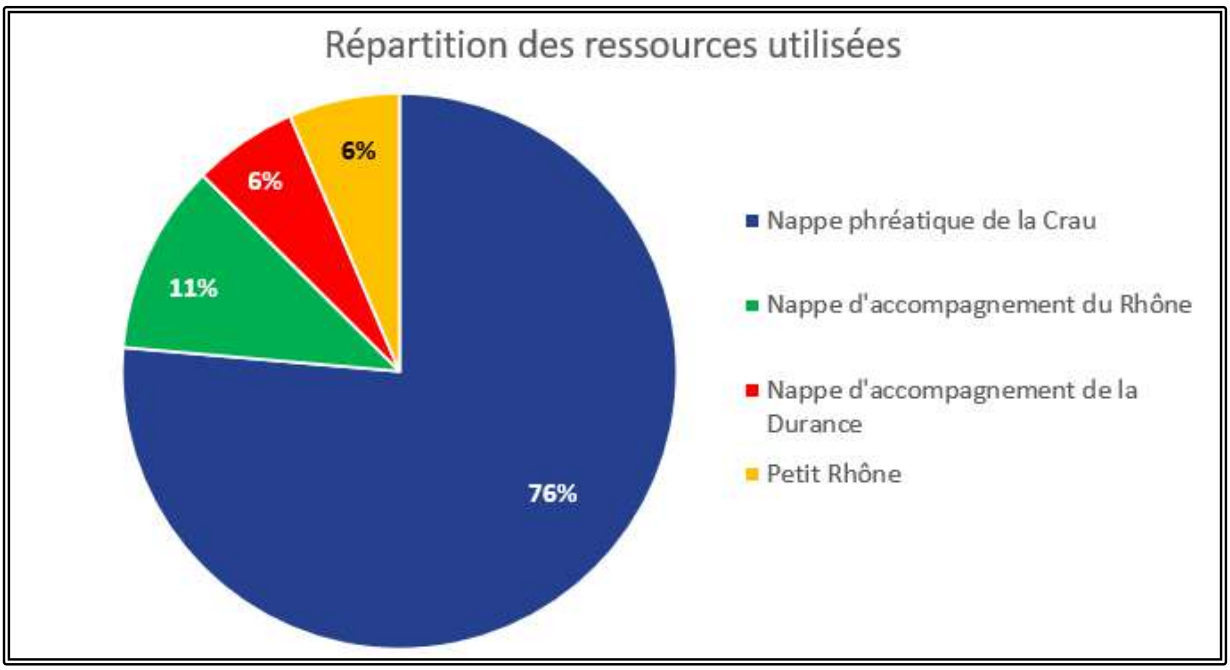
- **94 % des ressources** proviennent des **nappes souterraines**
- **6 % de l'eau prélevée** provient des eaux de surface (**Petit Rhône**)

REPARTITION DES RESSOURCES UTILISEES

- **Nappe phréatique de la Crau** (Arles & Saint-Martin-de-Crau) → **76 %**
- **Nappe d'accompagnement du Rhône** (Tarascon, Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues) → **11 %**
- **Nappe d'accompagnement de la Durance** (Tarascon & Saint-Pierre-de-Mézoargues) → **6 %**
- **Petit Rhône** (Saintes-Maries-de-la-Mer) → **6 %**

CAPACITE JOURNALIERE DES RESSOURCES EN EAU

Environ **21 000 m³/jour**



Prélèvement d'eau potable sur l'ACCM

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

IMPORTATION D'EAU

Origine : La totalité de l'eau potable achetée par l'ACCM provient de la commune de **Vauvert (Gard)** et est destinée à la commune des **Saintes-Maries-de-la-Mer (rive droite)**.

Objectif : Ce volume sert principalement à soutenir la forte demande estivale liée au **tourisme**.

Chiffres 2025 :

- **Volume importé** : représente **3,0 %** du volume total mis en distribution pour la commune.
- **Tendance** : stabilité par rapport à 2024.

Configuration du réseau de Saintes-Maries-de-la-Mer :

- **Deux réseaux distincts et non connectés** :
 - Le secteur principal est **alimenté par le prélèvement du Sénébier**.
 - Le réseau parallèle, séparé par le **Petit Rhône**, est **alimenté à 100 % par l'import de Vauvert**.
- **Capacité d'importation** : **5 - 6 m³/h maximum** vers Pin Fourcade.

EXPORTATION D'EAU

Destination : La commune de **Fourques**, située au **Nord-Ouest d'Arles**, séparée par le Rhône.

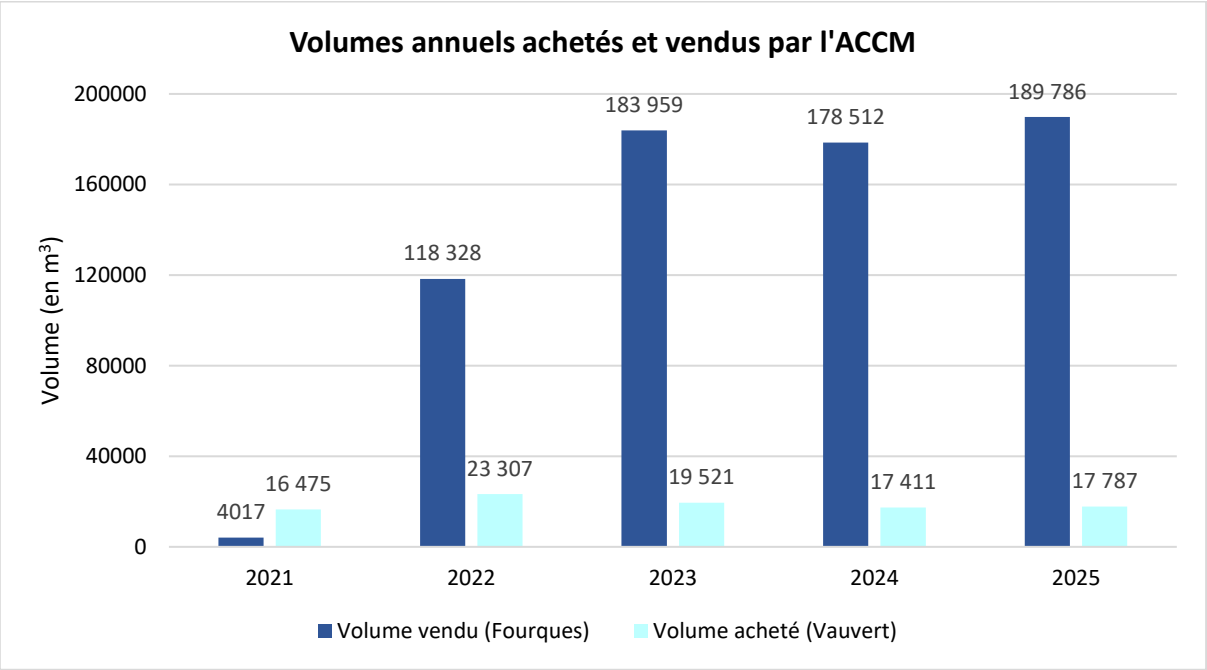
Depuis le 16 mai 2022 : **Fourques** est entièrement alimentée depuis Arles via :

- **Le réservoir de Margaillan**
- **Transit par le réseau du quartier Trinquetaille**
- **Passage au niveau du vieux Pont de Fourques**

Chiffres 2025 :

- **Volume exporté** : 189 786 m³
- **Part du volume mis en distribution** : 2,5 %
- **Évolution** : +0,1 % par rapport à 2024
- **Débit de pointe** : 43 m³/h
- **Volume moyen journalier** : 500 m³/jour

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Volumes annuels achetés et vendus par l'ACCM

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Les principaux indicateurs utilisés pour qualifier le niveau des pertes en eau sur un réseau sont :

- le rendement,
- l'Indice Linéaire de Perte (ILP),
- l'Indice Linéaire de Consommation (ILC),
- l'Indice Linéaire de Volume Non Compté (ILVNC).

6.4 L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

$$ILP = \frac{V_{\text{olume mis en distrib}} - V_{\text{olume consommé autorisé}}}{L_{\text{ongueur du réseau de desserte}} \times 365} \text{ (m}^3\text{/km.j)}$$

Avec :

- volume mis en distribution = Volume produit + Volume acheté en gros – Volume vendu en gros
- volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + Volume des consommateurs sans comptage + Volume de service du réseau

	Arles	Boulbon	Les Saintes Marie de la mer	Tarascon	St Pierre de Mézoargues	Saint Martin de Crau	ACCM
ILP 2023 (en m³/km/j)	6,47	4,55	1,84	5,86	1,24	6,94	5,91
ILP 2024 (en m³/km/j)	4,37	3,39	2,31	3,80	0,97	5,28	4,15
ILP 2025 (en m³/km/j)	**4,92**	**5,27**	**1,92**	**3,79**	**0,74**	**4,02**	**4,35**

Tableau de synthèse de l'ILP par commune

L'ensemble des agences de l'eau a validé la classification suivante :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-Urbain	Urbain
ILP satisfaisant	1 – 3	3-7	7-12

La valeur de l'ILP est en effet plus forte sur les réseaux urbains.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.5 L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

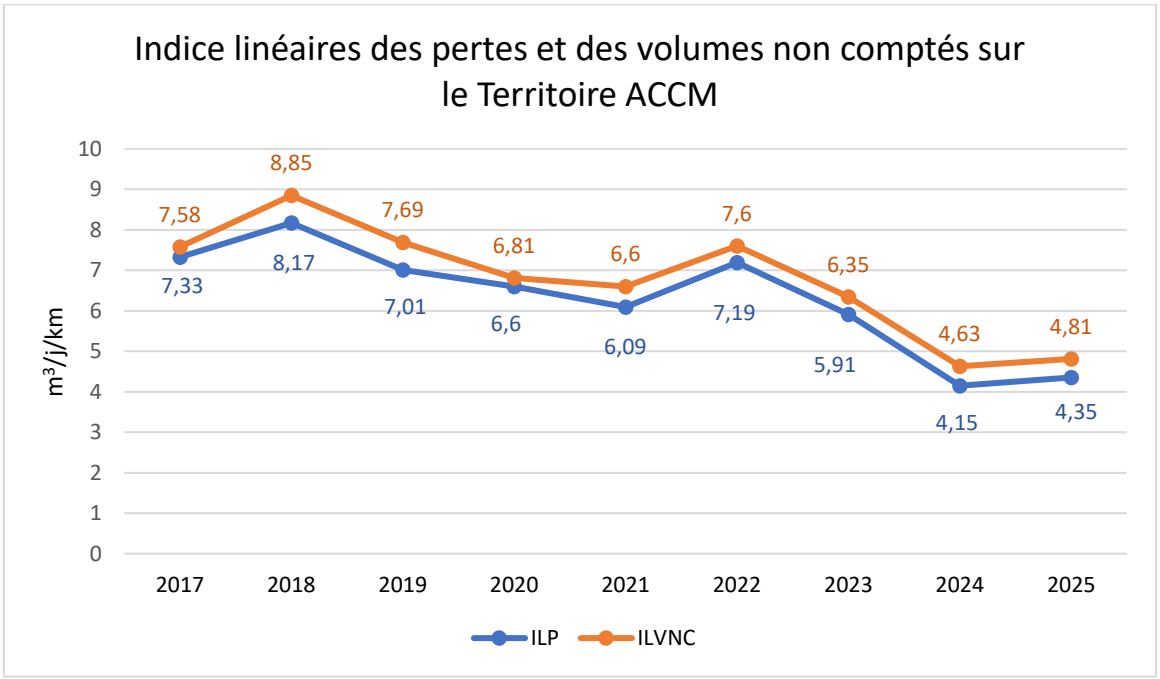
Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{ILVNC} = \frac{V_{\text{olume mis en distrib}} - V_{\text{olume comptabilisé}}}{L_{\text{ongueur du réseau de desserte}} \times 365} \text{ (m}^3\text{/km.j)}$$

Le tableau suivant détaille l'ILVNC par commune.

	Arles	Boulbon	Les Saintes Marie de la mer	Tarascon	St Pierre de Mézoargues	Saint Martin de Crau	ACCM
ILVNC 2022	8,92	4,09	3,17	5,75	1,00	7,47	7,60
ILVNC 2023	6,86	5,27	2,31	6,48	1,69	7,47	6,35
ILVNC 2024	4,77	4,21	2,80	4,47	1,54	5,88	4,63
ILVNC 2025	**5,34**	**5,98**	**2,38**	**4,40**	**1,22**	**4,53**	**4,81**
ILVNC moyen 2024-2025	5,06	5,10	2,59	4,44	1,38	5,21	4,72
Objectif contractuel	4,9	4,0	3,0	4,5	4,5	8,3	-

Tableau de synthèse de l'ILVNC par commune en en m³/km/j



Evolution de l'ILVNC sur le Territoire ACCM

L'Indice linéaire de pertes (ILP) et Indice linéaire des volumes Non Comptés (ILVNC) sont en baisse globale depuis 2018. Un pic est observé en 2022, il s'explique par la **découverte de fuites anciennes et importantes**. Ces réparations ont entraîné une **remontée de la pression dans le réseau**, ce qui a **provoqué de nouvelles casses** sur des canalisations vétustes, dans le même secteur.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.6 L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur.

$$ILC = \frac{V_{olume\ consommé\ autorisé}}{L_{ongueur\ du\ réseau\ de\ desserte} \times 365} \text{ (m}^3\text{/km.j)}$$

Avec :

- volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + Volume des consommateurs sans comptage + Volume de service du réseau.

Le tableau suivant détaille l'ILC par commune.

	Arles	Boulbon	Les Saintes Marie de la mer	Tarascon	St Pierre de Mézoargues	Saint Martin de Crau	ACCM
ILC 2023 (m3/km/jour)	18,93	10,66	15,33	24,59	4,24	18,97	18,89
ILC 2024 (m3/km/jour)	18,54	10,83	14,10	25,09	4,16	19,39	18,64
ILC 2025 (m3/km/jour)	**19,05**	**11,12**	**13,90**	**25,89**	**4,40**	**20,20**	**19,14**

Tableau de synthèse de l'ILC par commune

La classification du réseau se fait selon les critères suivants :

Type de réseau	ILC (m3/j.km)
Rural	ILC < 10
Semi-Urbain	10 < ILC < 30
Urbain	ILC > 30

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.7 LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2022	2023	2024	2025
Rendement primaire (%)	70,71%	73,48%	79,05%	**78,79%**
Rendement IDM (%)	72,93%	76,18%	81,79%	**81,48%**

Rendement du Territoire ACCM

Le tableau suivant détaille le rendement par commune.

	Arles	Boulbon	Les Saintes Marie de la mer	Tarascon	St Pierre de Mézoargues	Saint Martin de Crau	ACCM
Volumes produits	4 923 384	135 091	497 062	1 187 526	0	956 559	7 699 622
Volumes importés	0	0	17 787	0	15 000	0	17 787
Volumes exportés	189 786	0	0	15 000	0	0	189 786
Volumes mis en distribution	**4 733 598**	**135 091**	**514 849**	**1 172 526**	**15 000**	**956 559**	**7 527 623**
Volumes consommés comptabilisés 365 JOURS	3 622 854	85 775	437 313	996 627	11 453	776 682	5 930 705
Besoins réseaux	84 756	5 901	14 887	24 288	1 390	20 076	151 298
Consommation Poteaux comptabilisé	15 012	0	203	6	0	1 037	16 258
Volumes consommés autorisés	3 722 622	91 676	452 403	1 020 921	12 843	797 795	6 098 261
Rendement IDM 2025	**79,47%**	**67,86%**	**87,87%**	**87,23%**	**85,62%**	**83,40%**	**81,48%**
Rendement primaire	76,53%	63,49%	84,94%	85,00%	76,35%	81,20%	78,79%
Linéaire	562,694	22,583	89,169	109,611	7,998	108,182	900,236
ILVNC	**5,34**	**5,98**	**2,38**	**4,40**	**1,21**	**4,53**	**4,81**

Performances hydrauliques par communes

En 2025, le rendement du territoire ACCM reste stable avec une évolution globale de **-0,38%** par rapport à 2024. Cette tendance masque toutefois des dynamiques contrastées selon les communes.

Une **forte dégradation est observée à Boulbon (-10,9 %)**, constituant la baisse la plus significative du territoire en 2025. Cette évolution pèse fortement sur la dynamique globale du secteur et constitue le principal point de vigilance de l'année.

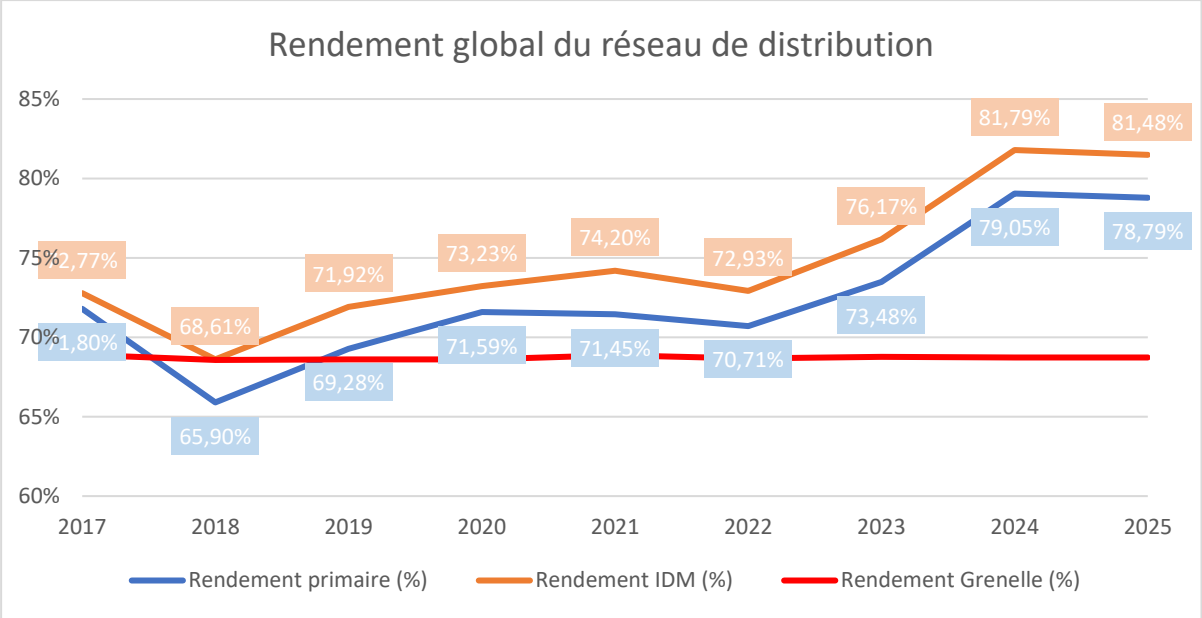
À l'inverse, plusieurs communes affichent des progressions notables :

- **Saint-Pierre-de-Mézoargues** : +5,6 %
- **Saintes-Maries-de-la-Mer** : +2,2 %
- **Saint-Martin-de-Crau** : +6,1 %
- **Tarascon** : +0,4%

La commune d'Arles (-1,8 %) enregistre une légère baisse, sans remise en cause majeure de la performance globale.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Depuis 2017, le rendement du réseau de distribution est en nette progression et reste systématiquement **au-dessus du seuil fixé par le Grenelle II**.



Evolution du rendement de réseau du territoire

Le **rendement moyen** des réseaux de distribution d'eau potable du Territoire est actuellement évalué à **81,5 %**. Cela signifie que les **fuites représentent environ 18,5 %** du volume d'eau mis en distribution. Autrement dit, pour chaque 5 litres d'eau envoyés dans le réseau, **1 litre d'eau retourne au milieu naturel sans passer par le consommateur**.

Depuis 2022, le rendement a évolué de **72,9 % à 81,5 %**. En 2022, les pertes par fuites représentaient **2 322 671 m³/an**, tandis qu'en 2025, elles sont de **1 429 363 m³/an**, soit une **économie de 893 308 m³/an** grâce aux efforts de réduction des fuites.

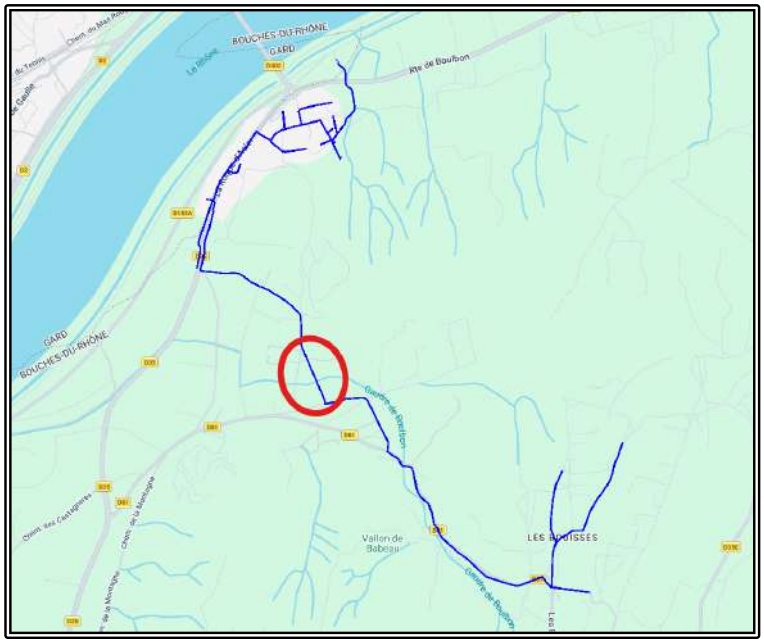
Focus

RENDEMENT SUR LA COMMUNE DE BOULBON

La baisse du rendement observée en 2025 de 10,9 % par rapport à 2024 s'explique principalement par la présence d'une fuite estimée à environ 3 m³/h.

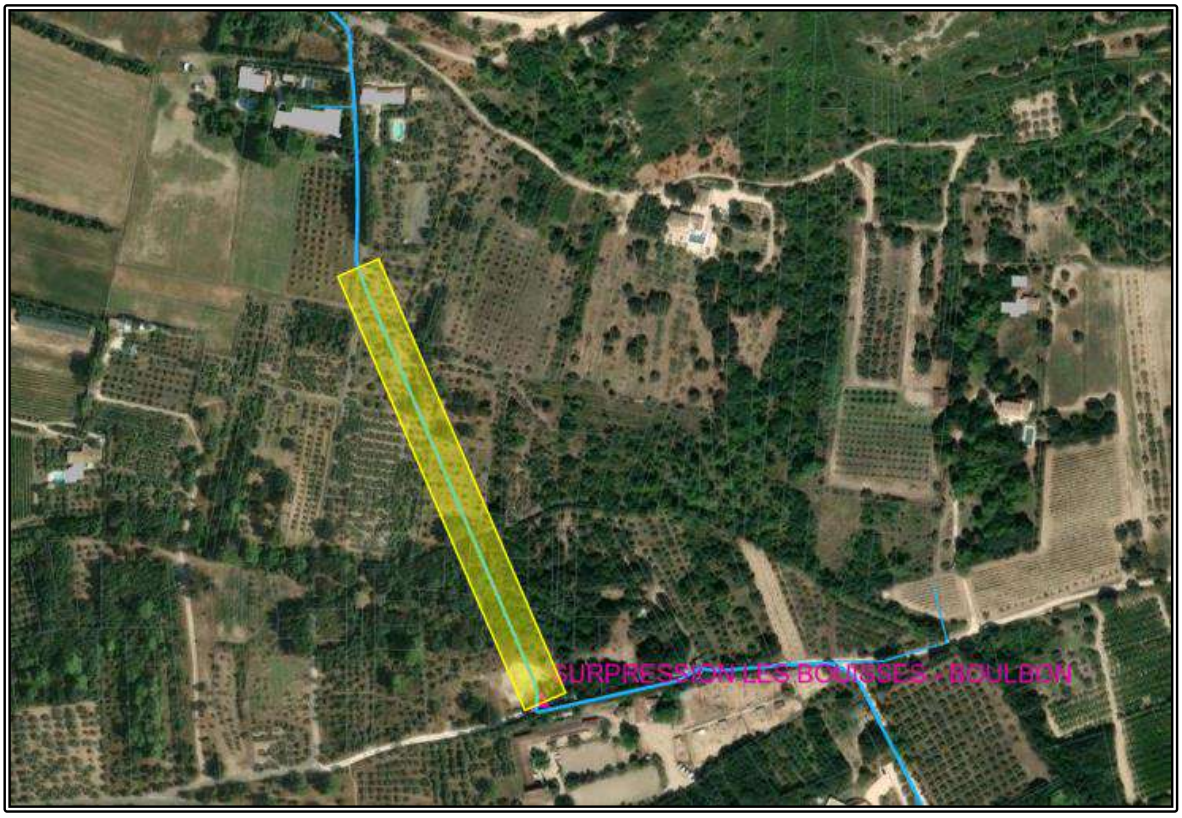
Compte tenu du faible linéaire de réseau de Boulbon (22,583 km), ce débit de fuite, bien que limité en valeur absolu, engendre un impact significatif sur le rendement.

Les investigations menées, notamment par sectorisation et suivi des débits nocturnes, orientent vers une fuite située sur une conduite en PVC collé de DN90, d'une longueur d'environ 350 ml. Cette canalisation présente la particularité d'être implantée en domaine privé, au sein d'une parcelle agricole (oliveraie).



Localisation de la conduite en PVC collé de DN 90 situé en domaine privé

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Localisation de la conduite en PVC collé de DN 90 situé en domaine privé

Les campagnes de recherche de fuite sont contraintes par plusieurs facteurs structurels : l'incertitude sur le tracé précis de la canalisation, absence de point de contact (bouche à clés, ventouses, regard, branchement), ainsi que la localisation en domaine privé. Par ailleurs, sa nature non apparente, avec infiltration direct dans le sol, rend sa détection particulièrement difficile.

Au regard des difficultés structurelles rencontrées et de la sensibilité de ce tronçon, une solution pérenne consisterait à envisager le dévoiement de cette canalisation en domaine public. Cette opération permettrait de fiabiliser la connaissance patrimoniale, de faciliter les interventions d'exploitation et de maintenance, et de réduire significativement les délais de détection et de réparation en cas de fuite.

UN RESEAU D'EAU POTABLE SOUS CONTRAINTES EN CAMARGUE

Le **Parc Naturel Régional de Camargue** présente des défis majeurs pour l'exploitation du réseau d'eau potable. **Accessibilité limitée, habitat dispersé et infrastructures vieillissantes** compliquent la gestion et l'entretien des conduites.

<u>Un réseau difficile à localiser et à maintenir</u>

S'étendant à travers les **plaines, fossés et champs**, le réseau ne suit pas systématiquement les routes ou chemins, rendant sa localisation et l'identification des fuites particulièrement complexes.

<u>Des infrastructures fragiles et peu équipées</u>

Les hameaux d'Arles (Sambuc, Salin-de-Giraud) et les écarts des Saintes-Maries-de-la-Mer sont desservis par de longues conduites en **PVC, PE et amiante**, souvent **dépourvues de vannes de sectionnement**, compliquant les interventions et augmentant les risques de pertes en eau.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

UN PLAN D'ACTION POUR AMELIORER LE RENDEMENT DU RESEAU

- **Installation de vannes de sectionnement** pour isoler rapidement les tronçons en fuite.
- **Ajout de points de contact** pour optimiser la recherche acoustique des fuites.
- **Pose de compteurs de sectorisation** pour un suivi précis et une meilleure gestion des volumes distribués.

ACCM Eau est en mesure de proposer à la collectivité un plan d'action détaillé, incluant la localisation des interventions et une estimation chiffrée des travaux à réaliser.

6.8 COMMENTAIRES SUR LE RENDEMENT DE RESEAU

➔ Comment se situe le Territoire ACCM ?

Afin d'évaluer l'état des réseaux d'eau potable, le Rendement primaire (Rp) est comparé à des seuils de performance définis selon le type de réseau (rural, intermédiaire ou urbain). Ces seuils, précisés par l'Agence de l'Eau permettent de classer les réseaux selon quatre niveaux : bon, acceptable, médiocre et mauvais.

La typologie d'un réseau est déterminée par la **densité d'abonnés** (nombre d'abonnés par kilomètre de réseau).

	Réseau rural Nb abonnés/km<50	Réseau intermédiaire 50 < NB abonnés/km<80	Réseau urbain NB abonnés/km>80
Bon	**Rp>70%**	**Rp>80%**	**Rp>90%**
Acceptable	**65%<Rp<70%**	**75%<Rp<80%**	**85%<Rp<90%**
Médiocre	**60%<Rp<65%**	**70%<Rp<75%**	**80%<Rp<85%**
Mauvais	**Rp<60%**	**Rp<70%**	**Rp<80%**

Critères de jugement de l'état d'un réseau en fonction du rendement primaire - Source Agence de l'Eau / Révision SAUR (Ajout de la classe médiocre)

À partir de ce critère, le territoire ACCM est majoritairement constitué de **réseaux ruraux** (densité < 50 abonnés/km), avec quelques réseaux intermédiaires.

	Arles	Boulbon	Les Saintes Marie de la mer	Tarascon	St Pierre de Mézoargues	Saint Martin de Crau	ACCM
Linéaire km	562,694	22,583	89,169	109,611	7,998	108,182	900,236
Nombre d'abonnés	24 903	791	3 065	6 331	72	5 854	41 016
Nombre abonnés/km	44,2	35	34,4	57,7	9	54,1	45,5
Type réseau	Rural	Rural	Rural	Intermédiaire	Rural	Intermédiaire	Rural

Détail par commune :

Commune	Type de réseau	Rendement primaire	Classement
ACCM	Rural	78,79%	Bon
Arles	Rural	76,53%	Bon
Boulbon	Rural	63,49%	Médiocre
Les Saintes-Maries-de-la-Mer	Rural	84,94%	Bon
Tarascon	Intermédiaire	85,00%	Bon
Saint-Pierre-de-Mézoargues	Rural	76,35%	Bon
Saint-Martin-de-Crau	Intermédiaire	81,20%	Bon

- Les communes disposant d'un réseau rural présentent globalement des niveaux de rendement « bon », tous supérieurs à 70 %, à l'exception de **Boulbon**, dont le rendement de **63,49 %** la classe en catégorie médiocre.
- **Tarascon** et **Saint-Martin-de-Crau**, réseaux classés intermédiaires, dépassent également le seuil « **bon** » de 80 %, avec des rendements respectifs de **85,00 %** et **81,20 %.**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3 caractéristiques essentielles sont à prendre compte dans l'analyse des pertes en eau sur le Territoire ACCM.

➔ Le taux de défaillance

Actuellement, il n'existe pas d'indicateur de performance idéal pour évaluer la qualité d'un réseau de distribution d'eau. Toutefois, un critère majeur pour mesurer la performance du réseau est le **taux de défaillance**. Cela permet d'évaluer la fréquence des incidents et de les comparer aux standards nationaux.

Taux de Défaillance en France

À titre de comparaison, les taux de défaillance moyens en France métropolitaine sont les suivants :

- **0,2 fuite/an/km** pour les canalisations,
- **8 fuites/an/1000 branchements** pour les branchements.

Taux de Défaillance par Commune

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de fuites par kilomètre de canalisation (fuite/km/an) et par tranche de 1000 branchements (fuite/1000 brts) pour chaque commune du territoire ACCM en 2025 :

Commune	Nb fuite/an/Km	Nb fuite /an/1000 brts
Arles	**0,4**	5,1
Boulbon	0,1	5,1
Saintes-Maries-de-la-Mer	0,1	4,6
Tarascon	0,1	1,4
Saint-Martin-de-Crau	0,1	2,9

Taux de défaillance par commune

Analyse des Taux de Défaillance

Arles présente un taux de défaillance des canalisations **2 fois supérieur** à la moyenne nationale (0,4 contre 0,2 fuite/km/an). Bien que son taux de fuites sur les branchements reste dans les limites nationales, cette surreprésentation des fuites sur les canalisations complique l'atteinte d'un bon rendement du réseau.

= > 1 fuite tous les 3,8 km et par an

BONNE PRATIQUE DU TERRITOIRE ACCM

La réparation d'une fuite locale modifie l'équilibre des pressions dans le réseau et est à l'origine d'une nouvelle fuite sur le même tronçon ou le même secteur traduisant un réseau vieillissant.

C'est la raison pour laquelle, au titre des bonnes pratiques mises en place sur le Territoire ACCM, nous relançons localement une campagne de recherche de fuites quelques jours après une précédente réparation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Impact du bioxyde de chlore

Le vieillissement des matériaux polymères, notamment le **polyéthylène basse densité** utilisé pour les branchements et certains tronçons du réseau, est un processus **naturel et irréversible**. Cependant, certains facteurs externes peuvent accélérer cette dégradation, notamment **l'exposition au dioxyde de chlore**.

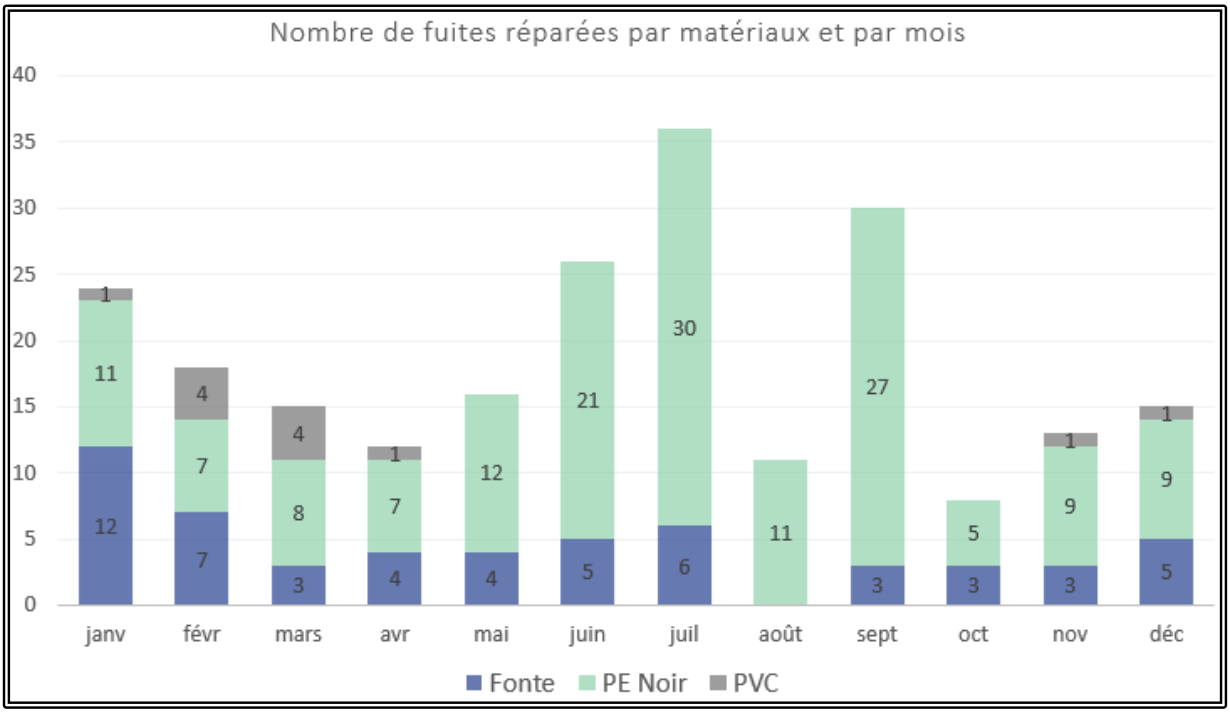
Contexte sur le Territoire ACCM

- **Historiquement**, l'eau distribuée sur le territoire ACCM a été désinfectée au dioxyde de chlore il y a une vingtaine d'années.
- **Conséquence observée** : une augmentation significative des défaillances sur les branchements en polyéthylène alimentés par cette eau traitée.

Analyse des Données et Observations

Le graphique ci-dessous illustre l'influence de ce phénomène sur le taux de casses, en mettant en évidence :

- **L'effet accéléré du vieillissement du polyéthylène**, un matériau pourtant récent,
- **L'impact aggravant des températures élevées**, fréquentes sur le territoire ACCM, qui accentuent encore la dégradation des conduites.



Casse conduite 2025 par matériau et par mois

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Focus

LUTTE CONTRE LE PUISAGE ILLICITE SUR LES POTEAUX INCENDIE

Afin de mieux quantifier et contrôler les vols d'eau par puisage non autorisé sur les poteaux incendie, 15 poteaux ont été équipés de compteurs permettant d'enregistrer les volumes prélevés. Le tableau ci-dessous présente les volumes d'eau puisés en de 2023 à 2025 :

Commune	Emplacement	Volumes en m3 puisés 2023	Volumes en m3 puisés 2024	Volumes en m3 puisés 2025
Arles	Bld des Lices – parking marché toilettes	1 013	519	279
Arles	Boulevard des Lices – La Poste	2 210	2 772	1 864
Arles	Parking du cirque romain	-	135	242
Arles	Caserne de pompiers	1 839	1 372	1 378
Arles	Hydrant Saliers	4 986	1 212	1 323
Arles	Boulevard Emile Combes	1 536	1 749	1 366
Arles	Ecole maternelle Pont de Crau	42	91	107
Arles	Boulevard Clémenceau Roquette	422	621	330
Arles	Rue de l'ancien moulin à tabac	2	13	12
Arles	Rue Coty	6	27	12
Arles	Rue Eugénie et Aimé Cotton	-	-	2 573
Saint-Martin-de-Crau	Caserne de pompiers	-	-	1 023
Saint-Martin-de-Crau	Parking Forain	-	-	14
Saintes-Maries-de-la-Mer	Déchetterie communale	-	-	203
Tarascon	Place Verdun	413	139	6

En 2025, dans le cadre des travaux de construction du troisième réservoir de Margaillan à Arles, un compteur de chantier a été installé par ACCM Eaux afin d'assurer le suivi et la comptabilisation des volumes nécessaires à la mise en service de l'ouvrage.

Commune	Emplacement	Volumes en m3 puisés 2023	Volumes en m3 puisés 2024	Volumes en m3 puisés 2025
Arles	Réservoir Margaillan	-	-	5 526

Analyse et Extrapolation des Volumes Volés

Les données collectées mettent en évidence des volumes significatifs d'eau potable détournés par ces prélèvements non autorisés.

En **2025**, le volume moyen prélevé par poteau incendie surveillé est de **757 m³/an**.

D'après les retours d'expérience, environ **15 % des poteaux incendie** du territoire seraient concernés par ces prélèvements illicites. En extrapolant à l'ensemble du réseau, on estime que, sur le 1054 poteaux incendie, **119 648 m³ d'eau** pourraient être détournés chaque année.

Ce volume représente **1,6 %** du volume total mis en distribution, soit une perte équivalente à **1,4 % du rendement** du réseau. Ces chiffres soulignent l'impact de ces pratiques et la nécessité d'une prise de conscience collective pour limiter ces pertes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Proposition

Plan d'actions pour lutter contre le puisage illicite sur les poteaux incendie

Face aux prélèvements d'eau non autorisés, plusieurs mesures peuvent être mises en place afin de mieux contrôler et réduire ces pratiques.

ACTION 1 – INSTALLATION DE BORNES MONETIQUES



Face à cette situation, plusieurs mesures sont proposées pour lutter contre ces prélèvements illicites :

- **Installation de bornes de puisage monétiques** sur des emplacements stratégiques, facilement accessibles aux entreprises et aux services utilisateurs.
- **Information et sensibilisation** :
 - Diffusion d'une communication renforcée auprès des entreprises et services concernés.
 - Rappel systématique des règles d'usage de l'eau dans les courriers de réponse au DICT (*Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux*).
- **Renforcement du cadre réglementaire** :
 - Prise d'un arrêté municipal par le 323Maire, précisant l'usage réglementé des poteaux incendie et les sanctions applicables en cas d'infraction.
 - Mise à jour du règlement de service d'ACCM en cohérence avec cet arrêté.

ACTION 2 – INSTALLATION DE CAPTEUR D'OUVERTURE SUR LES POTEAUX INCENDIE



Ces capteurs permettent une surveillance en temps réel des poteaux incendie en enregistrant chaque manipulation (ouverture/fermeture).

Mise en œuvre :

- Installation d'un **module électronique** sur la partie haute du poteau incendie.
- Envoi d'**alertes automatiques** lors de chaque ouverture ou fermeture.
- Investissement dans une **vingtaine de modules**, déplaçables tout au long de l'année pour identifier les zones les plus concernées.
- Évaluation plus précise des volumes détournés grâce à une couverture progressive du réseau.

Exemple de calcul de volume puisé sur un poteau incendie :

- **Fréquence d'utilisation** : 2 fois par semaine
- **Durée moyenne d'utilisation** : 6 minutes (remplissage d'une cuve de 3 m³ à un débit de 30 m³/h)
- **Volume annuel estimé** : 312 m³

Impact attendu : Une meilleure détection des fraudes et une estimation plus précise des volumes détournés par secteur.

Ces actions traduisent la volonté de la collectivité de **préserver la ressource en eau**, d'**encadrer strictement son utilisation** et de **sanctionner les abus** afin d'améliorer la gestion du réseau d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔Outil d'aide à la décision dans la gestion patrimoniale des réseaux

Le maintien du rendement des réseaux d'eau potable ne repose pas uniquement sur les actions d'amélioration (recherche de fuites, sectorisation, régulation). Il nécessite également la mise en œuvre d'un programme de renouvellement structuré et ciblé.

À ce titre, les références techniques recommandent un taux de renouvellement annuel compris entre 1,5 % et 2 %, soit une durée de vie moyenne des réseaux d'environ 50 ans.

Or, les taux actuellement observés sur le territoire ACCM sont nettement en deçà :

- **Arles : 0,13 %/an** (275 + 431 ml renouvelés en 2025)
- **Les Saintes-Maries-de-la-Mer : 1,09 %/an** (977 ml renouvelés en 2025)
- **Autres communes (Boulbon, Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues) : 0 % en 2025 (**0 ml renouvelés en 2025)

Ce sous-investissement chronique entraîne un vieillissement progressif du patrimoine, avec un impact direct et croissant sur les pertes en eau et les coûts d'exploitation. Dans ce contexte, la priorisation des travaux devient un enjeu central. Il ne s'agit plus seulement de renouveler, mais de renouveler au bon endroit, au bon moment.

En 2025, **ACCM Eau** a ainsi développé un **outil d'aide à la décision** destiné à améliorer la planification des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Cet outil permet d'**objectiver les choix d'investissement** en s'appuyant sur une modélisation statistique du risque de défaillance des conduites.

UN OUTIL POUR OBJECTIVER LES CHOIX D'INVESTISSEMENT

En 2025, ACCM Eau a développé un outil d'aide à la décision visant à fiabiliser et optimiser la programmation des renouvellements.

Cet outil repose sur une **modélisation statistique du risque de défaillance**, permettant d'objectiver les décisions d'investissement à partir de données terrain.

Le modèle s'appuie sur un jeu de données consolidé, croisant :

- les historiques d'exploitation,
- les caractéristiques techniques des conduites.

Le taux de défaillance estimé est ensuite traduit en un **indice de criticité**, utilisé pour hiérarchiser les tronçons.

Trois familles de critères structurent l'analyse :

- **Les incidents enregistrés**, intégrant la date, le type et le motif d'intervention, afin de reconstituer un historique de défaillance fiable ;
- **Le volume de fuite estimé (m³/an)**, indicateur direct de l'impact hydraulique et économique ;
- **Les paramètres physiques du tronçon** : longueur, diamètre, année de pose et matériau, qui influencent la probabilité de casse.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

UNE HIERARCHISATION OPERATIONNELLE DES PRIORITES

Chaque tronçon est désormais classé selon **4 niveaux de criticité**, facilitant la prise de décision et l'optimisation des investissements :

- **État bon – Réseau récent,** risque négligeable
- **État fragile – premiers signes d'usure,** à surveiller
- **État dégradé – Dysfonctionnements avérés,** renouvellement à programmer
- **État critique – Risque imminent,** renouvellement d'urgence

Le bilan de l'état des tronçons analysé par cet outil est le suivant :

	Arles	Arles	Boulbon	Saint-Martin-de-Crau	Total général
État bon	1 013	583		102	1 698
État fragile	2 518		730		3 248
État dégradé	2 103			69	2 172
État critique	2 443			174	2 617
Total général	**8 077**	**583**	**730**	**345**	**9 735**

UN DIAGNOSTIC SANS AMBIGUÏTE

L'analyse met en évidence plusieurs points structurants :

- Près d'un **tiers du linéaire total** se situe dans un état **dégradé ou critique**, témoignant d'un vieillissement marqué du réseau sur certains secteurs ;
- Les **communes d'Arles et de Boulbon** concentrent la majorité des tronçons à forte criticité, en lien avec l'ancienneté des canalisations et la nature des matériaux utilisés ;
- Les zones récentes, notamment sur Saint-Martin-de-Crau, présentent à l'inverse un **niveau de fiabilité satisfaisant**, confirmant la pertinence des renouvellements déjà opérés.

Cet outil constitue une **avancée majeure dans la gestion patrimoniale du Territoire ACCM**, en offrant une approche plus structurée et efficace pour le renouvellement du réseau.

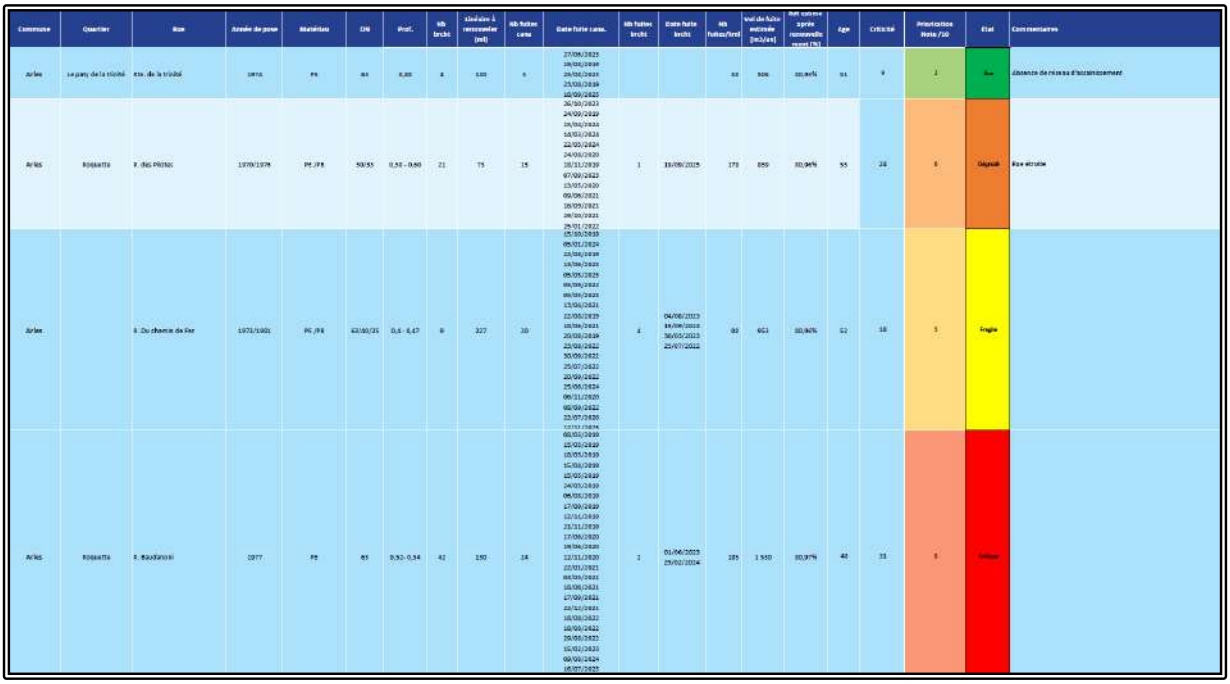
Il permet de passer :

- d'une logique **réactive** (intervenir après casse),
- à une logique **anticipative et ciblée**, fondée sur le risque.

À terme, il constitue un levier clé pour :

- optimiser les investissements,
- lisser les besoins de renouvellement,
- et améliorer durablement la performance du réseau.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Commune	Quartier	Rue	Année de pose	Matériau	DN	Prof.	Nb bris	Linéaire à renouveler (ml)	Nb fuites cumu	Date fuite cumu.	Nb fuites bris	Date fuite bris	Nb fuites/km	Vol de fuite estimée (m3/an)	Rdt calculé après renouvellement (%)	Age	Criticité	Priorisation Note /10	Etat	Commentaires
Arles	Le parc de la Roche	Ave. de la Roche	1974	PE	63	0,80	0	100	0	27/06/2023 18/08/2020 29/08/2020 25/08/2020 18/09/2020			0,0	0,0	80,46%	51	9	1	Bon	Absence de réseau d'assainissement
Arles	Roquette	R. des Prêtres	1970/1974	PE /FE	50/55	0,50 - 0,60	21	75	15	26/10/2023 24/09/2020 19/04/2021 14/03/2023 22/03/2024 24/09/2020 19/11/2020 07/09/2023 15/05/2020 09/08/2021 19/09/2021 28/10/2021 29/01/2022	1	19/09/2025	178	890	80,94%	55	28	8	Déjà vu	Rue étroite
Arles		R. Du chemin de fer	1970/1981	PE /FE	63/80/25	0,6 - 0,67	8	227	10	19/10/2020 05/01/2024 22/08/2020 14/06/2023 09/05/2025 04/09/2022 08/04/2020 13/04/2021 22/05/2020 18/08/2021 20/08/2020 23/08/2022 30/09/2025 25/07/2022 20/09/2022 25/08/2024 09/11/2020 02/09/2022 23/07/2020 13/03/2024	4	04/08/2023 04/09/2020 26/03/2023 22/07/2022	80	401	80,96%	52	18	5	Fragile	
Arles	Roquette	R. Bastianini	1977	PE	63	0,52- 0,54	42	150	14	19/10/2020 18/03/2020 12/01/2020 18/05/2020 10/05/2020 15/03/2020 10/05/2020 24/03/2020 06/03/2020 17/09/2020 12/11/2020 23/11/2020 17/09/2020 18/06/2020 12/11/2020 22/01/2021 04/05/2021 10/06/2021 17/09/2021 22/12/2021 16/03/2022 16/03/2022 26/05/2022 15/02/2023 09/10/2024 16/07/2025	1	01/06/2023 25/02/2024	185	1 550	80,97%	48	33	9	Critique	

Extrait du tableau de priorisation des tronçons de rues à renouveler

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.9 LA REDUCTION DES PERTES EN EAU

Les fuites d'eau dans les réseaux sont souvent invisibles, car elles peuvent s'infiltrer sans jamais apparaître à la surface. Par exemple, une fuite de 0,1 l/s au niveau du joint entre deux canalisations (l'équivalent d'un verre d'eau par seconde) représente une perte de 9 m³ par jour, soit plus de 3 000 m³ par an, ce qui correspond à la consommation annuelle de 60 personnes. Une telle fuite ne provoque pourtant aucune interruption de service.

Autrefois, il était courant d'établir un plan annuel de recherche de fuites, inspectant minutieusement l'ensemble du réseau. Cependant, cette approche, bien que méthodique, s'est avérée inefficace, n'apportant que peu d'améliorations au rendement, voire entraînant une diminution de celui-ci.

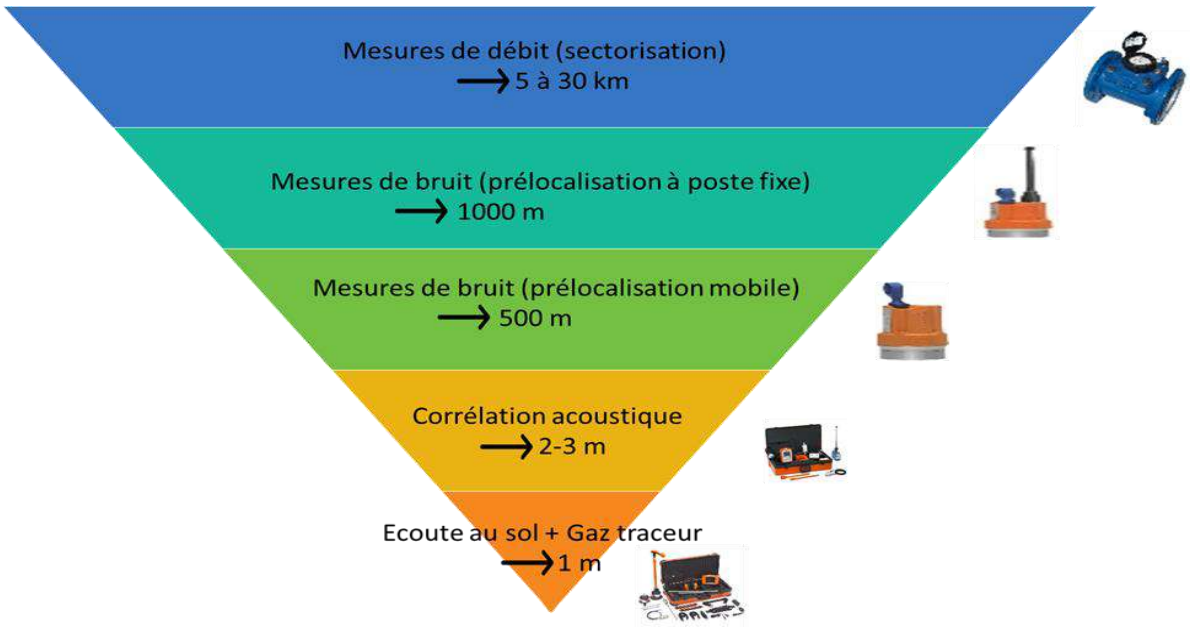
Aujourd'hui, un tel planning est considéré comme dépassé. La recherche de fuites est désormais une tâche quotidienne assurée par le référent responsable de la performance hydraulique. En effet, certains secteurs récents, implantés sur des sols peu corrosifs ou peu argileux, sont peu sujets aux fuites. En revanche, des zones plus anciennes, composées de canalisations en fonte grise fragiles et situées sur des terrains argileux, sont particulièrement vulnérables et nécessitent une attention accrue, avec parfois plusieurs interventions sur les mêmes portions de réseau.

Pour garantir un rendement optimal, les équipes d'ACCM Eau utilisent des techniques éprouvées pour détecter, localiser et réparer les fuites. Ces équipes maîtrisent l'ensemble des procédés de recherche et savent choisir la méthode la plus adaptée à la nature de chaque réseau. Ces techniques incluent :

1. Sectorisation : surveillance continue des débits entre les différentes zones du réseau.
2. Prélocalisation : utilisation de loggers pour repérer les zones suspectes.
3. Corrélation : analyse acoustique pour localiser précisément les fuites.
4. Écoute au sol : détection directe grâce à des équipements spécifiques.
5. Réparation rapide et systématique des fuites sur les canalisations et branchements.

Localiser la fuite, ce sont des hommes et des moyens techniques.

Une fois la fuite signalée, il faut la trouver. La cellule performance déploie des moyens matériels par étape et selon la technique de l'entonnoir illustrée ci-dessous.



Etapes chronologiques de la recherche de fuites

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

La technique de l'entonnoir consiste à réduire progressivement la zone de recherche.

1. La sectorisation : l'évolution du débit et de la pression vont être contrôlés par secteur sur l'outil de supervision. Les variations importantes permettront d'identifier le secteur de la fuite.
2. L'écoute nocturne : Elle se fait avec des pré-localisateurs de fuite qui permettent de réduire encore la zone qui rencontre potentiellement une fuite. Il s'agit de petits enregistreurs, d'une portée de 300 m, qui vont identifier s'il y a du bruit de fuite. Ce système est installé en journée et le bruit sera enregistré plusieurs nuits d'affilées entre 2h et 3h du matin (période la plus creuse). Les données sont ensuite récupérées pour être analysées.
3. L'écoute directe : une opération réalisée essentiellement la nuit (en zone urbaine et en journée pour les zones rurales plutôt calmes) par 2 agents de la cellule. Elle consiste à écouter les bruits de fuites avec des micros spécifiquement conçus à cet effet.
4. Enfin, l'utilisation d'un corrélateur acoustique permet de localiser très précisément la position d'une fuite sur un tronçon de canalisation. Il s'agit d'un système d'écoute installé sur la canalisation fuyarde et qui va permettre de déterminer très précisément la position de la fuite.

Dans l'hypothèse où aucune de ces investigations n'aurait porté ses fruits, une dernière solution existe : le gaz traceur. Ce gaz, inodore et non toxique, est injecté dans le réseau. Il va s'échapper par le trou sur le tuyau, remonter à la surface où des capteurs vont le détecter et permettre ainsi de localiser la fuite.

UNE EQUIPE AVEC « UNE OREILLE »

Derrière les tuyaux, nos agents tendent l'oreille, guettent les moindres « bruits de fuite » et s'activent pour entretenir les réseaux d'ACCM. Que ce soit lors d'actions préventives ou en situation d'urgence, c'est grâce à leur expertise, leurs capacités d'écoute et d'analyse des bruits de fuites, qu'ils vous ont peut-être éviter une casse sur une canalisation située juste au coin de la rue.

Chaque année ce sont ainsi environ 400 à 500 fuites qui sont détectées puis réparées.

Revenons plus en détail sur le travail quotidien de nos équipes.



6.9.1 Sectorisation - Contrôle en permanence les débits transitant entre les différentes zones

La sectorisation d'un réseau consiste à le décomposer en un ou plusieurs sous-réseaux pour lesquels les volumes mis en distribution sont mesurés en permanence
Cette sectorisation permet donc de suivre de façon réactive les volumes distribués par secteur et les débits de fuites sur chacune de ces zones. L'apparition d'une fuite sera ainsi immédiatement décelable et localisée dans un secteur donné.

Sur le périmètre ACCM, nous avons 90 compteurs/débitmètres de sectorisation répartis sur 5 communes, ci-après le bilan par commune :

Commune	Nombre de débitmètres
Arles	48
Saint-Martin-de-Crau	18
Tarascon	13
Les-Saintes-Maries-de-la-Mer	6
Boulbon (Village + Zone d'Activité)	6
TOTAL ACCM	**90**

Nombre de débitmètres de sectorisation par commune

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Focus

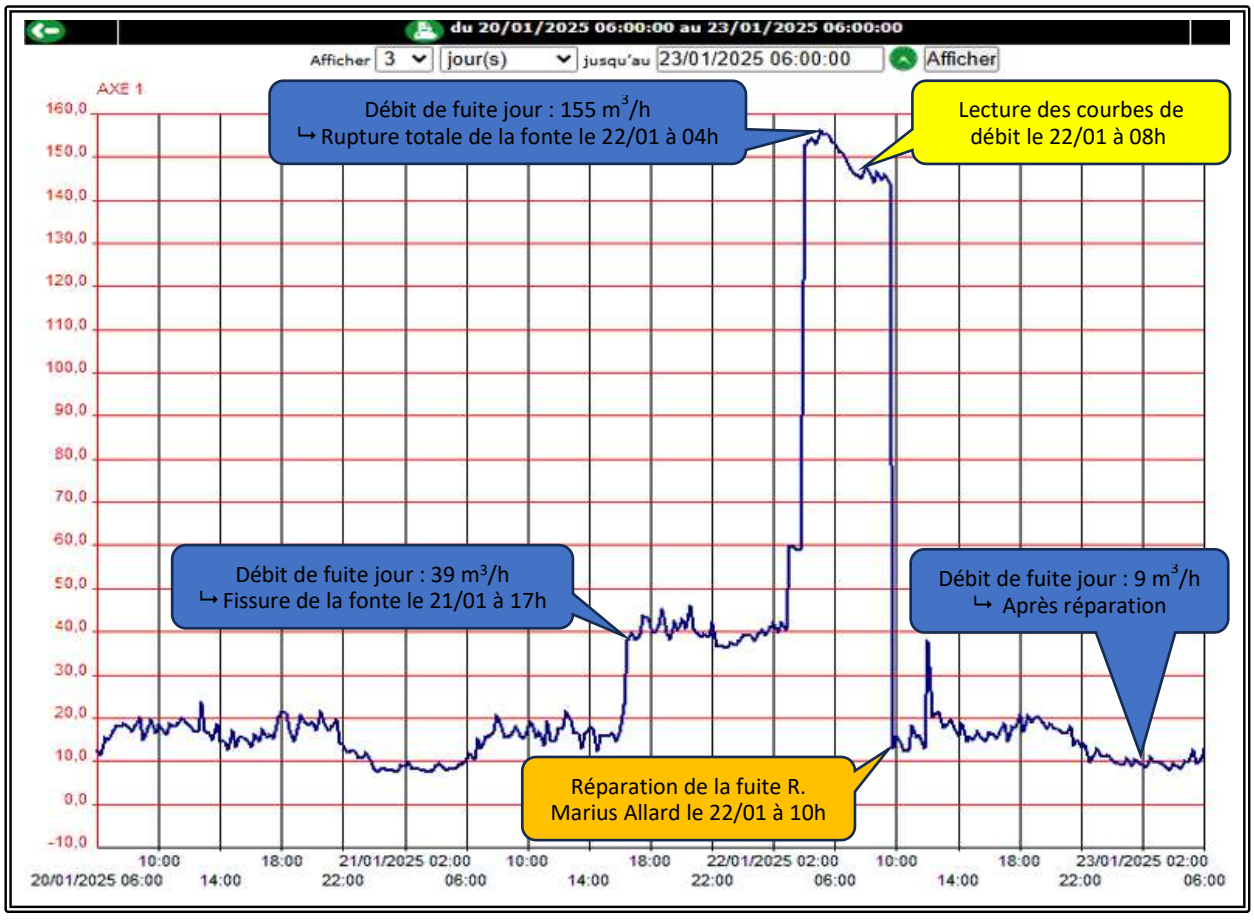
FOCUS SUR LE DEBIT DE NUIT

Un bilan hydraulique traduit ce qui est consommé par un système en prenant en compte ce qui rentre (production + achat en gros) dans le système, ce qui en sort (vente en gros) et ce qui est stocké (réservoirs).

Le volume distribué sur une zone comprend la consommation des clients et les fuites sur le réseau. Un débit minimum nocturne ou débit de nuit peut être assimilé au débit de fuite lorsque la consommation est théoriquement à son minimum. A partir du moment où les débits mis en distribution sont mesurés et rapatriés sur le système de télégestion un bilan peut être mis en place :

- bilan Journalier : génération d'une alerte si la variation du débit minimum par secteur évolue de manière non négligeable (correspondant à une probabilité d'apparition de fuites).
- bilan Mensuel : hiérarchisation de la recherche de fuite sur les secteurs et comparaison aux ILP objectifs.
- récapitulatif : ces deux types de bilans donnent lieu à des bilans récapitulatifs permettant de piloter de manière réactive l'orientation de la recherche de fuite.

La courbe suivante, extraite du logiciel **GEREMI**, illustre l'évolution du débit nocturne sur le secteur Hongrie avant et après la **réparation d'une fuite d'environ 130 m³/h**. Cette fuite, localisée grâce à l'analyse quotidienne des débits nocturnes de chaque secteur, a été rapidement réparée, entraînant une réduction significative du débit anormal.



Courbe bilan du secteur CS120 Hongrie à Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Les débits de nuit sont étudiés quotidiennement sur chacun des secteurs hydrauliques. Leur analyse est faite à 3 niveaux différents :

1) Etude dite « Inter période »

- Le débit de nuit de la semaine en cours est comparé avec les valeurs extrêmes (minimums et maximums) des débits de nuit observés pour cette même semaine depuis fin 2022. La comparaison est également faite avec les débits de nuit médians et les débits « 3ème quartile » (75% des débits observés se trouvent en deçà de cette valeur),
- A partir de ces valeurs, un seuil d'alerte est déterminé pour différentes périodes de l'année et prend donc en compte les variations saisonnières de consommation.

2) Etude « Long terme »

- Comparaison des débits de nuit de l'année en cours avec tous les débits de nuit enregistrés,
 - ⇨ Cette comparaison permet de tracer une courbe de tendance de l'évolution des débits de nuit.

3) Etude « Court terme » :

- Comparaison du dernier trimestre avec les 3 trimestres précédents (soit une fenêtre d'observation d'un an) et mise en relation avec toutes les fuites réparées sur le même réseau,
 - ⇨ Cette comparaison permet de tracer une tendance d'évolution des débits de nuit plus fine sur le court terme.

Focus

FOCUS SUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DES GROS CONSOMMATEURS

Afin de mieux comprendre les variations de consommation des clients, il est essentiel de suivre régulièrement l'évolution des volumes consommés tout au long de l'année. Cela permet d'identifier rapidement toute anomalie ou tendance inhabituelle et d'ajuster la gestion en conséquence.

Pour les **gros consommateurs**, la fréquence de relève des indices est particulièrement importante : plus la consommation est élevée, plus la surveillance et les relevés doivent être fréquents.

Sur le Territoire **ACCM**, les abonnés dont la consommation annuelle varie entre **6 045 m³** et **184 977 m³/an** sont classés comme **gros consommateurs**. Ces abonnés sont répartis de la manière suivante :

- **47 gros consommateurs** sur la commune d'Arles
- **8 gros consommateurs** sur la commune de Tarascon
- **4 gros consommateurs** sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer
- **9 gros consommateurs** sur la commune de Saint-Martin-de-Crau

Pour ces gros consommateurs, un **relevé mensuel des consommations** est effectué afin de suivre leur utilisation de manière rapprochée et de détecter rapidement toute variation significative qui pourrait nécessiter une action. Ce suivi garantit un contrôle optimal et la gestion efficace des ressources en eau.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Photo du compteur du centre hospitalier J. Imbert à Arles

Chiffres clés

1 272 976 m³, volumes consommés par les plus gros consommateurs (> 6 000 m³/an).

0,17 % des abonnés pour **21,6 %** des volumes consommés.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Outil innovant

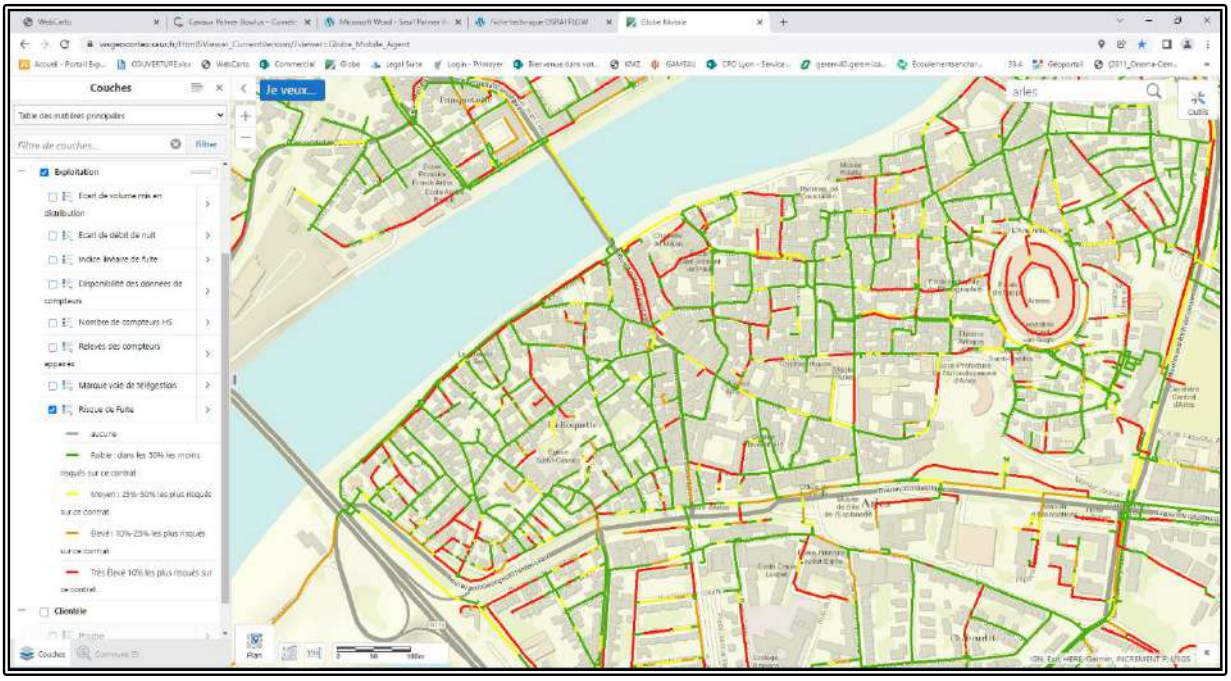
Leakfinder : Une Solution Innovante pour la Détection de Risques de Fuite

Leakfinder est une solution basée sur **l'Intelligence Artificielle** développée par l'équipe Data Science de SAUR, visant à anticiper et à détecter les risques de fuites dans les canalisations du réseau. Grâce à un recoupement de diverses données, cette technologie permet d'identifier les conduites les plus susceptibles de présenter des fuites.

Comment ça fonctionne ?

Leakfinder analyse plusieurs facteurs clés qui influencent la probabilité de fuites sur les canalisations, notamment :

- **L'ancienneté des conduites** : Les canalisations plus anciennes sont souvent plus sujettes à des dégradations et des fuites.
- **L'historique des réparations** : Les canalisations ayant déjà subi des réparations sont plus susceptibles de rencontrer à nouveau des problèmes.
- **Les résultats des bilans de sectorisation** : Ces bilans permettent de mieux comprendre les zones de faiblesse du réseau et d'identifier les secteurs à risque.



Canalisations prioritaires dans le centre-ville d'Arles

Avantages de Leakfinder :

1. **Priorisation des canalisations à investiguer** : En déterminant quelles conduites présentent un plus grand risque de fuite, la solution permet de prioriser les actions de maintenance et de recherche de fuites. Cela réduit le temps consacré à la recherche de problèmes, car les équipes se concentrent sur les zones les plus critiques.
2. **Gain de temps** : La solution améliore l'efficacité des équipes de maintenance et permet d'agir de manière préventive avant qu'une fuite ne se produise.
3. **Amélioration du rendement du réseau** : En optimisant la détection et la gestion des fuites, Leakfinder contribue à la réduction des pertes d'eau et à une gestion plus durable des ressources en eau.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Déploiement en 2024

Le déploiement de cette technologie innovante a été réalisé pour **2024** sur le **Territoire ACCM**, afin d'optimiser la gestion du réseau de distribution d'eau potable et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

En résumé, **Leakfinder** offre une approche novatrice et proactive pour améliorer la performance des réseaux en eau, en réduisant les fuites et en optimisant les ressources.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Grâce à la sectorisation des réseaux vu précédemment, nous orientons la pré-localisation et la recherche de fuites sur les secteurs fuyards.

3 techniques sont déployées sur le Territoire ACCM :

- la pré-localisation,
- la corrélation,
- l'auscultation.

6.9.2 La pré-localisation

La **pré-localisation acoustique** est une étape essentielle dans la **recherche de fuites**, permettant un **diagnostic rapide** sur un large périmètre. Elle fournit des informations binaires **"fuite" ou "non fuite"**, facilitant ainsi la détection préliminaire sans nécessiter d'intervention nocturne. Cette méthode permet également d'**éviter les bruits parasites** liés à la consommation d'eau ou à la circulation urbaine en journée.

Fonctionnement des pré-localisateurs acoustiques

- **Enregistrement et filtrage nocturnes** : Les pré-localisateurs captent les bruits durant la nuit et mémorisent le **minimum constant**.
- **Analyse du bruit** : Un bruit **constant dans le temps** est interprété comme une fuite potentielle. L'intensité et la fréquence du son permettent d'estimer la **probabilité de présence d'une fuite**.
- **Facteurs influençant la détection** : Le niveau sonore généré dépend de **l'ampleur de la fuite**, de la **distance entre le capteur et la fuite**, ainsi que de la **nature de la conduite**.

Procédure d'exploitation des données

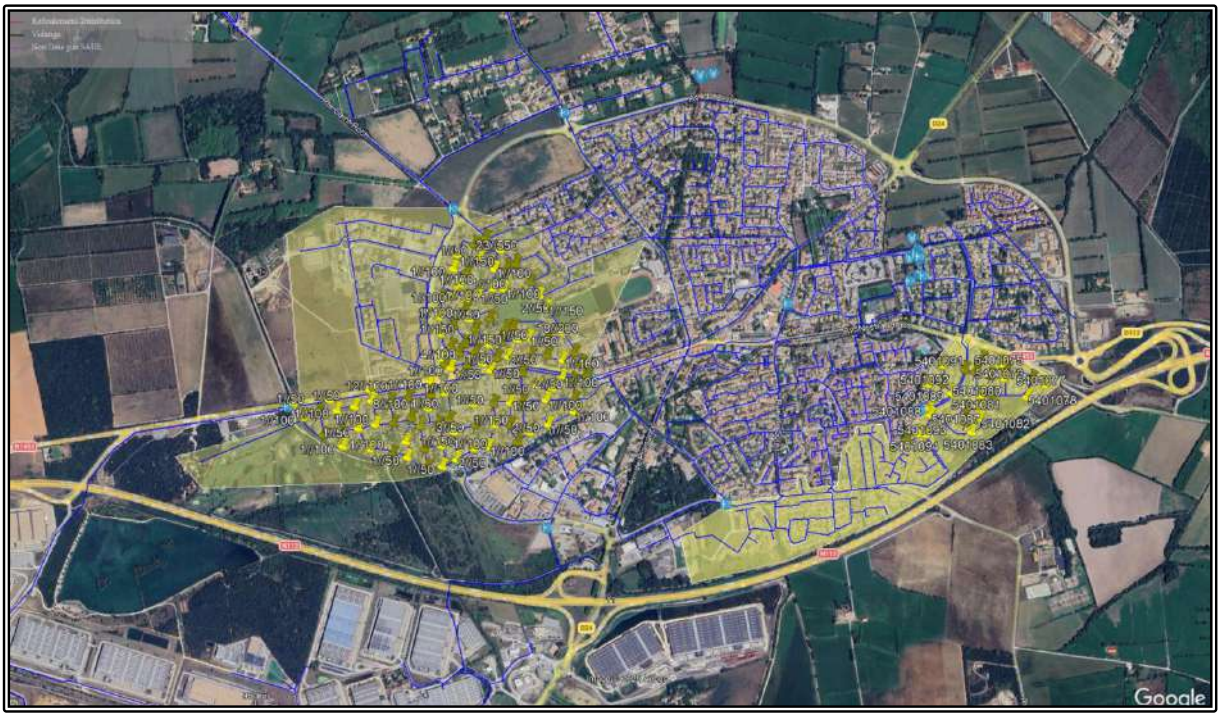
- Après **une nuit de mesure**, les résultats sont extraits et analysés sur **ordinateur**.
- Les zones suspectes, dites **"fuyardes"**, font l'objet d'une **confirmation et localisation précise** grâce à la **corrélation acoustique**.
- Les **capteurs acoustiques**, ou **"oreilles acoustiques"**, sont placés en **journée** dans les **bouches à clé**, assurant un **contact direct avec les conduites de distribution** pour une écoute optimale.



Pose de logger sur l'Ancienne route de St-Gilles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

La figure ci-dessous montre l'installation des loggers de pré-localisation sur différents secteurs de Saint-Martin-de-Crau.



Localisation des loggers de pré localisation – Secteurs de Saint-Martin-de-Crau

Un **niveau de bruit constant** dans le temps peut être interprété comme une **fuite potentielle**. Les pré-localisateurs déterminent ainsi une **probabilité de présence de fuites** en analysant **l'intensité et la fréquence du bruit** sur l'ensemble de leur périmètre d'écoute.
Le **bruit généré par une fuite** dépend de plusieurs facteurs :

- **L'importance de la fuite**,
- **La distance entre le capteur et la fuite**,
- **La nature de la conduite**, qui influence la propagation du son.

Après **une nuit de mesure**, les résultats sont extraits des appareils et analysés sur un **ordinateur**, permettant d'identifier et de localiser avec précision les éventuelles anomalies sur le réseau.

Logger	Fuite	Niveau
LOG 009 ID045509		34db
LOG 006 ID045791		37db
LOG 003 ID045547		17db
LOG 012 ID045795		15db
LOG 005 ID043914		44db
LOG 015 ID043836		11db
LOG 013 ID045735		4db
LOG 010 ID050814		1db
LOG 014 ID045446		28db
LOG 011 ID045730		1db
LOG 004 ID043911		29db
LOG 008 ID045545		14db
LOG 007 ID045634		60db
LOG 002 ID045728		48db
LOG 001 ID045451		34db

Résultats des bruits enregistrés via les loggers

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Chiffres clés

5 852 loggers ont été posés en 2025

597 Km ont et inspectés en 2025, ce qui représente 66 % du linéaire total.

	2022	2023	2024	2025
Nombre de logger posés	5 400	5 840	5 994	5 852
Linéaire inspectés (Km)	540	584	610	597

Suivi de la pré localisation sur le territoire ACCM

Dans le cadre des **campagnes de recherche de fuites actives**, un total de **5 852 loggers** a été installé, principalement en utilisant la méthode **"lift and shift"**.

Période de Recherche de Fuites

Les campagnes de recherche de fuites sont **principalement menées en hiver**, période où la **consommation nocturne est la plus faible**. Cette réduction du bruit de fond (absence d'arrosage ou de remplissage de piscines) **facilite la détection des fuites**.

En été, l'augmentation des **usages nocturnes** (arrosage des jardins, remplissage des piscines) **fausse les mesures** en accroissant le débit d'eau durant les heures creuses, ce qui **rend plus complexe l'identification des fuites réelles**.

A l'issue des résultats des campagnes d'enregistrement des bruits, nous déterminons les tronçons de canalisation qui font l'objet d'une suspicion de fuite. Nous réalisons alors une corrélation acoustique.

6.9.3 Corrélation acoustique

Cette méthode permet la **détection des fuites** sur des **canalisations en charge, enterrées et constituées de matériaux conducteurs**.

- Le **bruit généré par la fuite** se propage le long de la canalisation à une certaine vitesse.
- Des **capteurs acoustiques** enregistrent ces ondes sonores.
- Les signaux sont transmis par **liaison radio** à un **ordinateur équipé d'un logiciel spécialisé**.
- L'algorithme intègre plusieurs paramètres :
 - **Vitesse de propagation du son**,
 - **Longueur du tronçon inspecté**,
 - **Nature et diamètre des canalisations**.

En analysant les **écarts de temps de propagation**, l'outil est capable de **déterminer précisément la localisation de la fuite**.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Intervention du Technicien

Un **technicien spécialisé** intervient sur les tronçons identifiés lors de la **prélocalisation acoustique**. Il choisit le **positionnement optimal des capteurs** sur le réseau pour maximiser la précision du diagnostic.

	2023	2024	2025
Nombre de tirs de corrélation	270	545	490

Nombre de tirs de corrélations

Cette intervention est systématiquement complétée par l'écoute au sol.

Chiffres clés

490 tirs de corrélation réalisés en 2025.



Tirs de corrélation réalisé Rue du Barcarin à Saint-Martin-de-Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.9.4 L’écoute au sol

L’**écoute au sol** est une méthode de recherche de fuites utilisant un **appareil électroacoustique**. Elle permet de capter le **bruit généré par une fuite** à l’aide d’un **micro de contact**, positionné :

- **Directement sur la canalisation**,
- **Au-dessus du sol**.

Le bruit de la fuite peut également **se propager à travers le sol** et, dans certaines conditions, atteindre la surface.

Un outil complémentaire

L’écoute au sol est une **technique de confirmation** des résultats obtenus par **corrélation acoustique**. Elle permet d’affiner la localisation de la fuite avant intervention.

Les fuites identifiées sont ensuite **matérialisées au sol** par un **marquage à la peinture**, facilitant leur réparation rapide.



Auscultation du réseau Rue de la Capelière à Saint-Martin-de-Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.9.5 L’écoute de vannes

Lorsque le réseau est composé de **canalisations en PVC ou en PEHD**, la recherche de fuites par **méthodes acoustiques classiques** (prélocalisation et corrélation) est **moins efficace**, car ces matériaux **atténuent fortement la transmission du son**.

Dans ce cas, la technique de **l’écoute de vannes** est privilégiée. Elle consiste à :

- Écouter les bruits de fuite **directement sur les vannes du réseau**,
- Identifier les éventuelles anomalies acoustiques malgré la faible transmission sonore des conduites en plastique.

Grâce à cette approche, **95 kilomètres de réseau** ont été inspectés par les équipes de recherche de fuites en 2025.



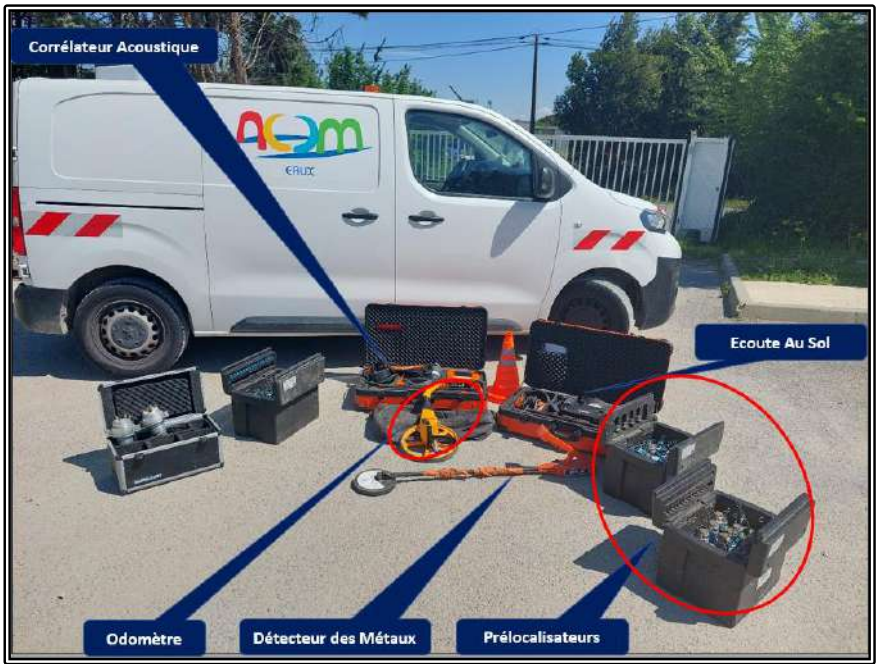
Ecoute systématique à la zone d’activité de Boulbon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Focus

Pour accomplir cette mission, ACCM Eau dispose de ressources locales permettant une intervention immédiate :

- 4 valises contenant chacune 15 loggers pour identifier la zone de fuite,
- 3 corrélateurs acoustiques pour localiser précisément la fuite,
- 3 détecteurs électrostatiques.



Equipement d'un véhicule de recherche de fuite

En 2025, 55 nouveaux loggers autocorrélants ont été acquis afin de renforcer significativement les moyens de détection des fuites et de moderniser l'équipement des équipes terrain.

Ces capteurs de dernière génération reposent sur l'analyse fine du spectre des fréquences acoustiques émis par les réseaux d'eau. Dotés de capacités avancées d'enregistrement et de traitement du signal, ils permettent une surveillance continue et intelligente des canalisations. Leur principale innovation réside dans leur fonction d'autocorrélation et d'intercorrélation automatique entre plusieurs loggers déployés sur un même secteur.

Grâce à cette technologie, les données collectées sont croisées et analysées de manière synchronisée, ce qui permet :

- de discriminer avec précision les bruits parasites (circulation, usages domestiques, perturbations environnementales),
- de réduire significativement les faux positifs,
- et d'identifier avec une grande fiabilité la présence réelle d'une fuite.

La corrélation des signaux acoustiques entre capteurs permet en outre de localiser précisément la position de la fuite sur le réseau, optimisant ainsi les interventions et réduisant les temps de recherche sur le terrain.

Cette montée en gamme technologique s'inscrit pleinement dans une démarche d'amélioration continue de la performance des rendements de réseau. Elle traduit la volonté de se doter d'outils innovants, fiables et performants, afin d'accroître l'efficacité des campagnes de recherche de fuites, de limiter les pertes en eau et de mieux cibler les opérations de maintenance.

Chiffres clés

Nombres de fuites trouvées par les chercheurs de fuite, en 2025 :

405 fuites réseau public

165 fuites niche à compteur ou après compteur

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.9.6 Ecoute en continu

Afin d'atteindre rapidement les objectifs ambitieux de rendement fixés par le contrat, et face à un rendement à la prise du contrat particulièrement dégradé, il a été décidé de financer, via un budget concessif, la mise en place d'un système de prélocalisation à poste fixe

Contrairement aux méthodes ponctuelles, cette approche permet une **surveillance acoustique permanente** du réseau et **déclenche une alerte** en cas d'augmentation anormale du niveau sonore transmis par les conduites.

Deux technologies utilisées

Les prélocalisateurs existent en **deux versions** :

1. **Version accéléromètre** :
 - Se fixe en **contact direct** avec la conduite,
2. **Version hydrophone** :
 - Se place en **contact direct avec l'eau**,
 - Moins sensible à la nature des conduites (idéal pour les matériaux plastiques),

Étant donné la **forte présence de conduites non métalliques** sur le réseau ACCM, il a été décidé d'**installer les 2 types de prélocalisateurs**, afin d'optimiser la détection des fuites quelle que soit la nature des matériaux en place.

- ✓ **VERSION ACCELEROMETRE AUTOCORRELANTS -** pré localisateurs acoustiques fixes GSM.

En 2025, 180 capteurs autocorrélants ont été déployés dans le cadre du renouvellement en configuration fixe sur des secteurs stratégiques du réseau (161 à Arles, 19 à Tarascon), permettant la mise en place d'un dispositif de surveillance permanente des infrastructures.

Installés de manière pérenne sur les organes du réseau (vannes, poteaux incendie, branchements), ces capteurs assurent un suivi continu du bruit de fond acoustique. Ils enregistrent et analysent le spectre fréquentiel sur des plages horaires optimisées (notamment en période nocturne, propice à la détection des fuites), avec une grande sensibilité aux signatures caractéristiques des écoulements anormaux.

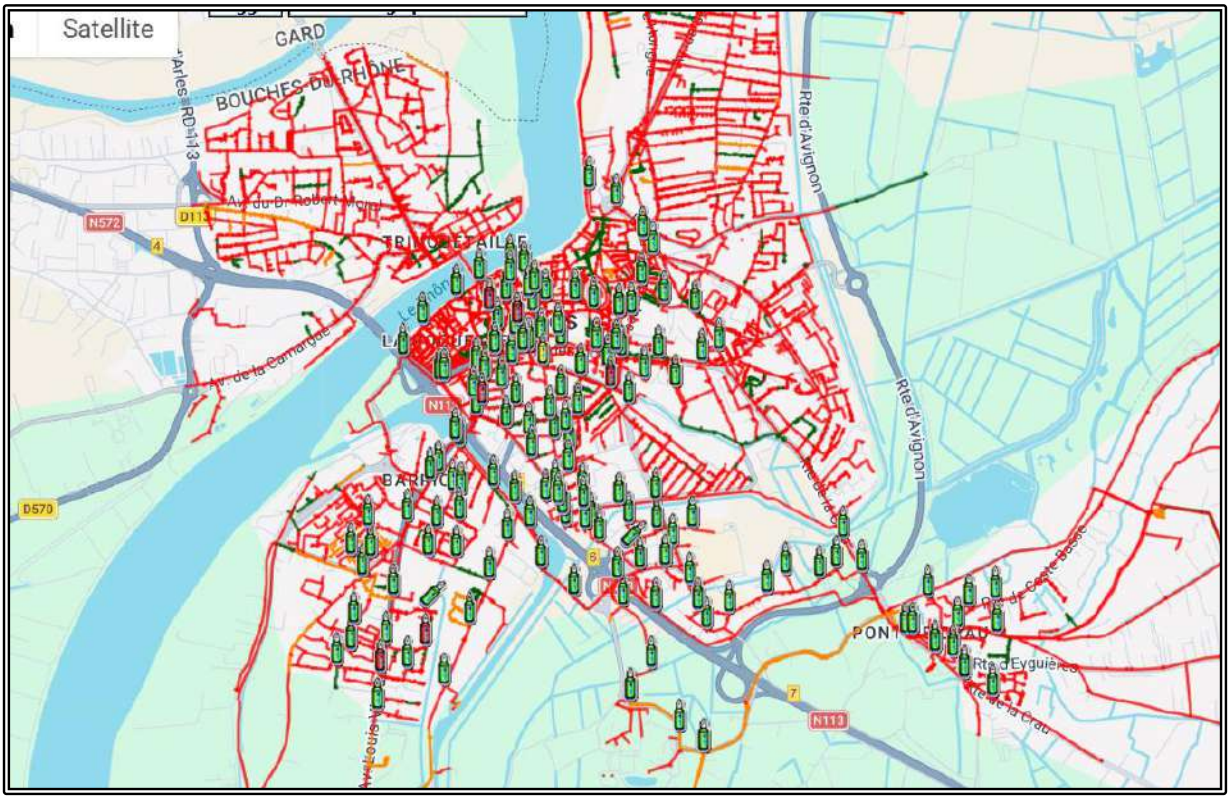
L'architecture du système repose sur une corrélation automatique et régulière entre loggers adjacents. Les algorithmes embarqués et/ou déportés permettent :

- l'analyse comparative des signaux acoustiques dans le temps (suivi d'évolution),
- la détection d'anomalies par dérive du bruit de fond,
- et la corrélation croisée des signaux pour confirmer la présence d'une fuite et en affiner la localisation.

Cette approche permet de passer d'une logique de recherche ponctuelle à une logique de **surveillance proactive et continue**, avec génération d'alertes en cas de détection d'événements atypiques. Le filtrage avancé des bruits parasites (pressions variables, usages intermittents, bruits de surface) améliore fortement la fiabilité des diagnostics et limite les interventions inutiles.

Le déploiement en fixe offre également la possibilité de constituer une base de données historique des signatures acoustiques du réseau, facilitant l'analyse prédictive et l'identification précoce de dégradations.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



161 capteurs acoustiques corrélants fixes de la commune d'Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

✓ **VERSION HYDROPHONE**

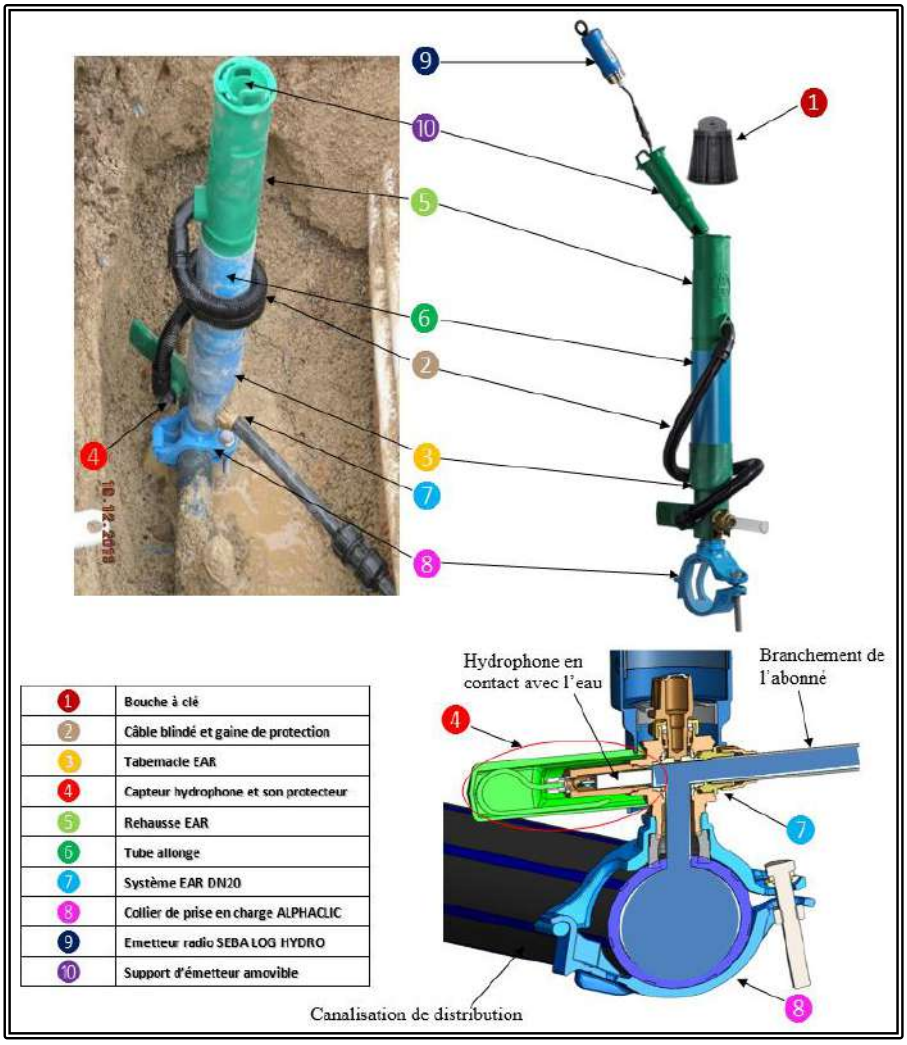
88 hydrophones ont été installés sur l'ensemble du territoire ACCM via 86 branchements EAR, répartis comme suit :

- **Saint-Martin-de-Crau** : 32 branchements EAR
- **Les Saintes-Maries-de-la-Mer** : 7 branchements EAR
- **Boulbon** : 5 branchements EAR
- **Arles** : 28 branchements EAR (dont 3 supprimés après renouvellement de rue)
- **Tarascon** : 15 branchements EAR (dont 2 supprimé après renouvellement de rue)

Remarque :

Dans le cadre des travaux concessifs, 91 branchements EAR ont été mis en place, mais 5 ont été supprimés suite à des renouvellements de canalisation :

- 1 branchement supprimé **Rue Gaston Tessier** – Arles
- 1 branchement supprimé **Rue Docteur Fanton** - Arles
- 1 branchement supprimé **Rue Saint-Simon** – Arles
- 1 branchement supprimé **1 bis Rue de l'Ancien Collège** – Tarascon
- 1 branchement supprimé **Rue Monge** – Tarascon



Branchement EAR installé au n°35 avenue de la Pastorale à Saint-Martin-de-Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Un branchement EAR est équipé d'un capteur intégré au robinet de prise en charge, permettant une mesure directe du bruit généré par d'éventuelles fuites en contact avec l'eau. Ce dispositif est couplé à un système d'acquisition et de transmission des données, indépendant du capteur. Installé sous la chaussée, ce système reste facilement accessible pour l'exploitant, garantissant une maintenance simplifiée.

Ces capteurs offrent un avantage majeur : leur mesure est indépendante du matériau de la canalisation, ce qui les rend efficaces quel que soit le type de conduite. De plus, ils sont peu sensibles aux bruits parasites environnants, assurant ainsi une détection plus fiable des fuites.

Focus

FOCUS SUR L'ARRET DE LA 2G

Dans le cadre de la modernisation des réseaux de télécommunications, les opérateurs mobiles en France prévoient progressivement l'arrêt du réseau 2G.
Cette transition permettra de libérer des fréquences pour les technologies plus récentes comme la 4G et la 5G, offrant de meilleures performances et une sécurité renforcée.

Les principaux opérateurs français ont planifié l'arrêt progressif de leurs réseaux 2G selon le calendrier suivant :

- **Orange** : L'arrêt de la 2G débutera fin 2025, avec une extinction complète prévue d'ici fin 2026.
- **SFR** : La 2G sera maintenue jusqu'à fin 2026.
- **Bouygues Telecom** : L'arrêt de la 2G est également programmé pour fin 2026.

Ces extinctions visent à libérer des fréquences pour les technologies plus récentes, telles que la 4G et la 5G, offrant de meilleures performances et une sécurité accrue. Les utilisateurs possédant des appareils dépendant de la 2G sont encouragés à vérifier leur compatibilité avec les réseaux plus récents et à envisager une mise à niveau si nécessaire.

Les appareils de pré localisation de fuite GT-3 / N-3 sont concernés par cette interruption de service des opérateurs de télécommunication.

Un renouvellement de l'ensemble du parc est à prévoir.

La Surveillance acoustique permanente est la solution adaptée au réseau historique d'Arles !
Le centre historique d'Arles repose sur un réseau de distribution ancien, fragile et sujet aux fuites. Face à cette vulnérabilité, une surveillance acoustique continue s'impose comme une réponse efficace et indispensable.

Pourquoi une surveillance permanente ?

- Fuites récurrentes : Les campagnes de recherche ont confirmé la nécessité d'un suivi constant.
- Pression faible (3,5 bars) et sous-sol spécifique : Les fuites restent invisibles en surface et nécessitent une détection fine.
- Réduction des pertes : Identifier rapidement les fuites permet de limiter leur impact et d'améliorer le rendement du réseau.

Notre objectif est d'économiser l'eau en maintenant une écoute active du réseau, nous réduisons le temps d'écoulement des fuites.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.9.7 Réparation des fuites

Une fois que les fuites ont été localisées avec précision, ACCM Eaux met en œuvre une **planification minutieuse des interventions** pour garantir une réparation rapide et efficace, avec un objectif de limiter au maximum les pertes en eau et les perturbations pour les usagers.

Processus d'Intervention :

1. **Conduite par le Responsable Réseau**

 L'intervention est dirigée par le **responsable réseau**, qui coordonne les équipes d'agents travaux (généralement 2 ou 3 personnes). Ce responsable assure une supervision étroite de l'intervention afin de garantir sa bonne exécution.

2. **Sécurisation et Signalisation**

 La **mise en sécurité** du chantier et la **signalisation adéquate** sont les premières étapes réalisées avant toute intervention. Cela permet de garantir la sécurité des équipes de travail et des usagers avoisinants.

3. **Communication avec les Clients**

 En cas de **perturbation de la distribution en eau**, le **responsable clientèle terrain** informe les clients concernés via un SELLIGENT (information SMS), les **clients sensibles** (hôpitaux, écoles, entreprises essentielles, ...). De plus, il alerte également le **service clientèle**, qui peut recevoir des appels d'abonnés signalant la coupure.

Réactivité et délais de réparation :

ACCM Eau met un point d'honneur à répondre rapidement aux fuites détectées. La **réactivité** dans la gestion des fuites est cruciale, car certaines fuites, bien que petites, peuvent entraîner des pertes importantes sur une longue période.

Exemple de pertes d'eau :

- Une **casse spectaculaire** (type "geyser") génère une perte d'eau considérable en un court laps de temps. Par exemple, un **geyser de 400 m³/h pendant 30 minutes** génère une perte de **200 m³**. Cependant, ces fuites sont généralement détectées rapidement, et l'interruption de service est souvent **réparée en moins de 30 minutes**.

- A l'inverse, des **fuites insidieuses** comme une fuite de **0,1 l/s** (équivalente à un verre d'eau par seconde) peuvent passer inaperçues pendant longtemps, générant des pertes de **3 000 m³/an**, soit l'équivalent de la consommation de **60 personnes** sur une année. Ces fuites ne perturbent pas directement la distribution en eau, mais peuvent entraîner des pertes significatives à long terme.

Délai de réparation en 2025 :

En 2025, la répartition des délais de réparation des fuites témoigne d'une forte réactivité :

- 9 % des fuites réparées le jour même
- 16 % réparées en moins de 3 jours
- 26 % réparées entre 4 et 7 jours

Un chiffre clé : 51 % des fuites sont réparées en moins d'une semaine, démontrant une gestion efficace des interventions.

Les délais supérieurs à une semaine concernent principalement des contraintes externes (coordination avec la collectivité, transport scolaire, événements locaux, interdiction de travaux en centre-ville durant l'été, ….).

Les fuites réparées dans un délai supérieur à une semaine sont souvent dues à un phasage nécessaire avec la collectivité (parcours, bus, présence école, évènement communal dans le secteur, …)

L'Importance de la Réactivité :

Le succès dans la gestion des fuites repose sur la **réactivité** à les détecter, les quantifier rapidement, les localiser avec précision, puis procéder aux réparations nécessaires. La capacité à réparer les fuites efficacement et rapidement a un impact direct sur la **réduction des pertes en eau** et sur la **préservation de la qualité de service** pour les usagers.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Focus

LE MAGASIN D'ACCM EAUX : GESTION ET APPROVISIONNEMENT

Le magasin d'ACCM Eaux est un **élément clé** dans le fonctionnement optimal des interventions et des réparations sur le territoire. Son rôle est de garantir une **disponibilité immédiate des pièces** nécessaires pour intervenir rapidement et limiter les délais de réparation.

Stock Permanent

Le magasin est approvisionné en **permanence** avec un large éventail de **pièces de fontainerie** (matériel et accessoires nécessaires pour l'entretien des réseaux d'eau) et de **canalisations de divers diamètres**. Cela permet à l'équipe d'intervention de disposer immédiatement des **composants essentiels** pour réparer les fuites, effectuer des remplacements de conduites ou répondre à toute autre urgence.

Gestion des Interventions d'Urgence

Le **stock permanent** permet de répondre à toutes sortes de situations d'urgence (fuites importantes, réparations de canalisations, maintenance des équipements, etc.), garantissant ainsi des **délais de réparation réduits** et une **interruption minimale du service d'eau** pour les usagers.

Rôle du Magasinier

Le magasinier en charge est responsable de la **gestion quotidienne des stocks** et de l'**approvisionnement en fonction des sorties** effectuées par les équipes d'intervention. Cela signifie que :

- Il assure le suivi des sorties de matériel, en veillant à ce que les pièces utilisées soient remplacées en temps réel.
- Il effectue des **commandes de réapprovisionnement** selon les besoins constatés, anticipant les demandes à venir pour garantir la disponibilité continue des pièces nécessaires.
- Il veille également à l'organisation du **stockage** des pièces pour une **accessibilité rapide**, facilitant ainsi le travail des équipes sur le terrain.

Ce système de gestion optimisé permet de **réagir rapidement** en cas de panne ou d'incident sur le réseau, assurant ainsi une **réactivité maximale** face aux imprévus et une **performance accrue** des équipes d'intervention.





Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Gestion du magasin

Chiffres clés

470, références de pièces en stock allant du consommable laiton au pièces gros diamètre.

Grâce à notre localisation, nous pouvons également être dépannés par les dépôts de la Direction d'Exploitation PACA et de la Direction d'Exploitation Languedoc-Roussillon.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Le détail des fuites par commune est listé dans le tableau suivant :

Commune	2023	2024	2025
Arles	267	213	211
Boulbon	12	6	2
Saintes-Maries-de-la-Mer	9	7	5
Saint-Pierre et Mazargues	0	0	0
Saint-Martin-de-Crau	19	22	11
Tarascon	9	7	6
Total Conduites	**316**	**255**	**235**

Nombre de fuites conduites par commune

Commune	2023	2024	2025
Arles	241	177	126
Boulbon	5	2	4
Saintes-Maries-de-la-Mer	32	7	14
Saint-Pierre et Mézoargues	0	0	0
Saint-Martin-de-Crau	41	38	17
Tarascon	17	27	9
Total Branchements	**336**	**251**	**170**

Nombre de fuites branchements par commune

ANALYSE DES REPARATIONS ET FUITES PAR COMMUNE ET TYPE

Répartition des Réparations :

- La majorité des réparations de fuites a été logiquement réalisée sur la commune d'**Arles**, qui représente **83 %** des interventions. Cela reflète la densité du réseau ou la fréquence plus élevée des incidents dans cette zone, nécessitant une attention particulière.

Type de Fuites Identifiées :

- **42 % des fuites** ont concerné des **branchements**, tandis que **58 %** des fuites ont touché les **conduites** principales,
- Comparé à la répartition habituelle des fuites (75% sur les branchements et 25% sur les conduites), cette situation est atypique, avec un **taux plus élevé de fuites sur les canalisations**.

AMELIORATION DU RENDEMENT RESEAU : UNE BAISSE DE 9 % DES FUITES DETECTEES, SIGNE D'EFFICACITE ACCRUE

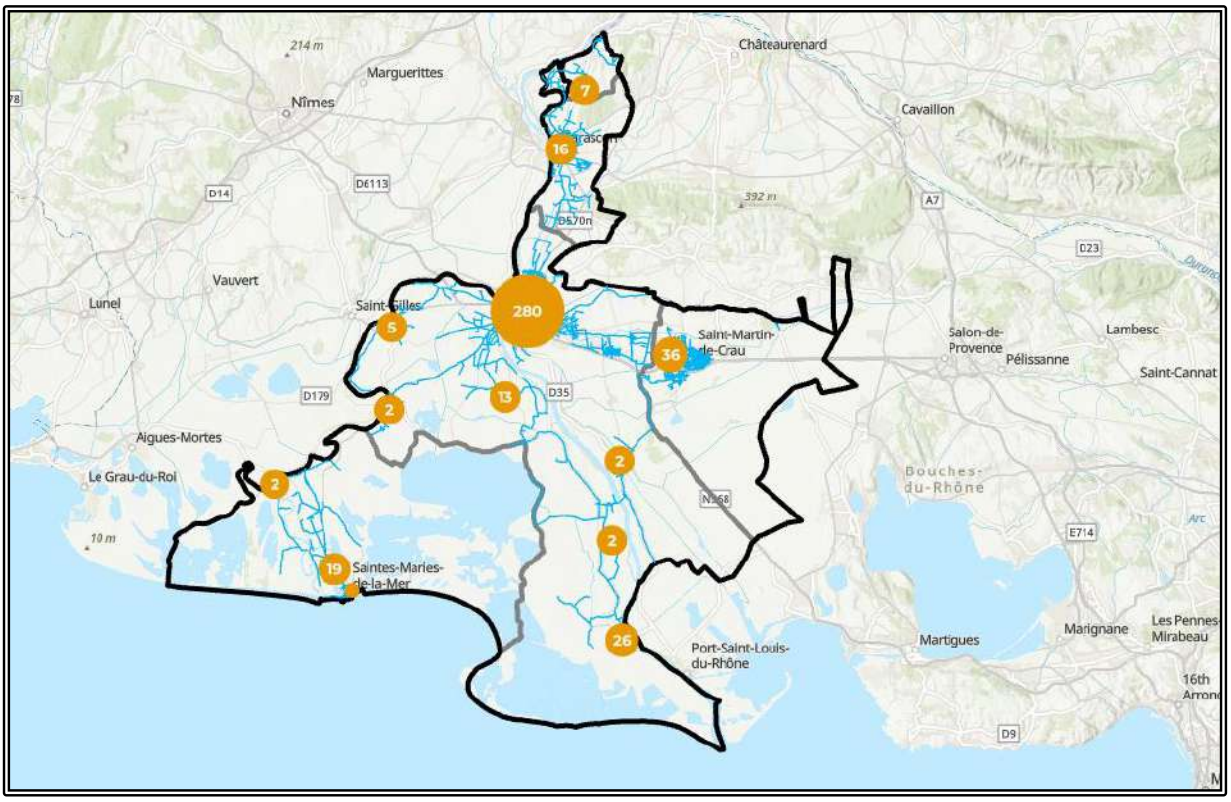
Nous constatons une **baisse de 9 % du nombre de fuites sur conduites**, un indicateur significatif des progrès réalisés dans la **recherche de fuites** et l'**amélioration du rendement du réseau**. Cette évolution traduit deux avancées majeures :

- Les **petites fuites**, à l'origine de **bruits parasites**, ont été **détectées et réparées**, permettant un assainissement du signal acoustique.
- Désormais, ce sont les **fuites historiques**, jusqu'ici **masquées par ces nuisances sonores**, qui peuvent être **localisées et traitées efficacement**.

Ainsi, même si le **nombre de fuites réparées diminue**, le **rendement du réseau continue de s'améliorer**, preuve de l'efficacité accrue de la surveillance et de l'entretien du réseau.

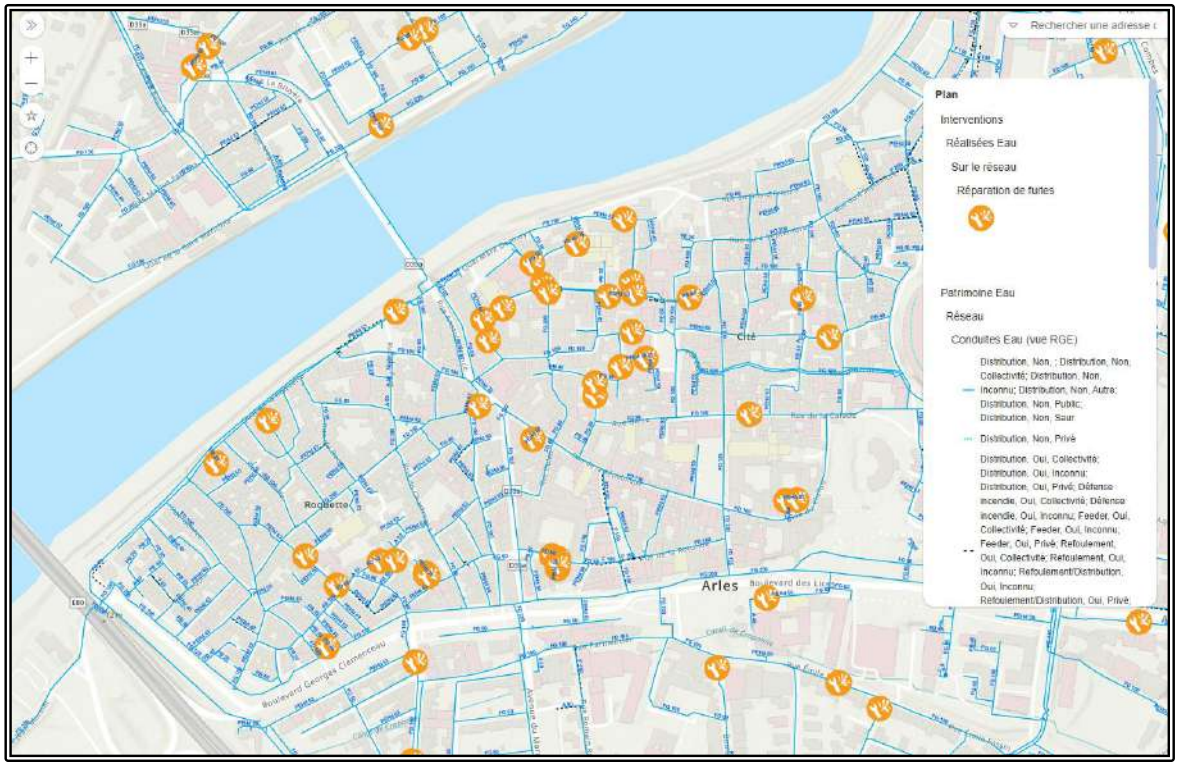
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

La répartition spatiale de ces fuites est consultable via **VISEAU**, notre outil de supervision partagé avec la collectivité.



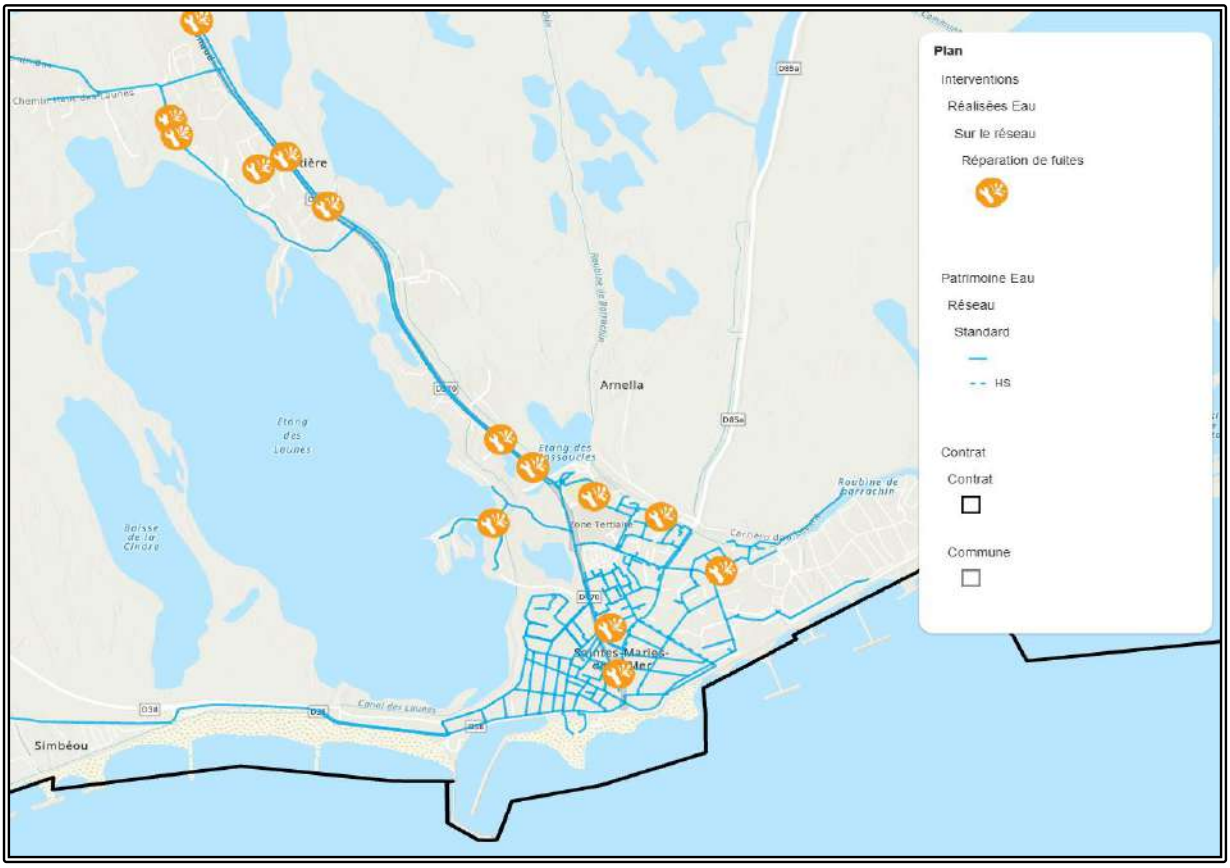
Carte VISEAU illustrant la répartition spéciale des fuites sur le territoire de l'ACCM en 2025

Cette visualisation offre un aperçu rapide des **zones les plus sujettes aux fuites**, facilitant ainsi l'identification des secteurs nécessitant une attention particulière. La capture d'écran ci-dessous illustre les fuites réparées en 2025, notamment dans le centre historique d'Arles, ou encore aux Saintes-Maries-de-la-Mer.



Carte VISEAU illustrant la répartition spéciale des fuites réparées en 2025 dans le centre historique d'Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Carte VISEAU illustrant la répartition spéciale des fuites réparées en 2025 aux Saintes-Maries-de-la-Mer

LOGICIEL ALERTE USAGER

Dans le cadre de l'exploitation du réseau, des actions de sensibilisation et d'information sont régulièrement menées auprès des usagers. Ces communications concernent notamment les coupures d'eau, la qualité du service, le remplacement des compteurs, ainsi que toute autre intervention impactant le réseau.

Un message d'information est systématiquement adressé aux abonnés via la plateforme *Alerte Usager*, y compris lorsque l'intervention est réalisée dans la journée. Un exemple de communication par SMS est présenté ci-dessous :



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Un exemple de communication par mail est présenté ci-dessous :

Pour être sûr de recevoir nos emails, ajoutez notre adresse d'envoi à votre carnet d'adresses
Si vous n'arrivez pas à lire cet email, consultez la version en ligne.

saur France

Client : SAUR

Votre espace client



Adresse de votre branchement : ROUTE DE VARAIRE - BEAUREGARD

Bonjour

En raison de travaux, une coupure d'eau sur le réseau de distribution de votre commune est prévue le

Le Jeudi 04 Avril

De 08h00 à 16h00 environ

Durant cette intervention, la distribution d'eau sera interrompue, ou vous constaterez une baisse de pression.

Si vous constatez, après cette intervention,la présence d'eau colorée, laissez couler votre robinet pendant une à deux minutes avant toute utilisation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

En cas de perturbation plus importante, n'hésitez pas à contacter votre service dépannage.

Nous vous demandons de nous excuser pour la gêne occasionnée et nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement

Votre Responsable Clientèle

Ce message est strictement confidentiel.
Pour toute correspondance avec votre conseiller, connectez-vous à votre espace client

Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).

saur France
Siège social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX
www.saurclient.fr
SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.9.8 Les moyens matériels de réparation

Pour garantir des réparations rapides et efficaces des fuites détectées, nous disposons d'un ensemble de moyens techniques adaptés, permettant d'intervenir avec réactivité sur le terrain.

Moyens de transport et de manutention

- 38 véhicules légers pour les déplacements rapides des équipes,
- 6 camions benne 3,5 T,
- 1 camion benne 2,5 T,
- 1 camion benne 19 T,
- 4 camions poids lourds 10 T,
- 1 camion grue 16 T,
- 6 mini-pelles avec remorques pour les interventions nécessitant des excavations précises.

Équipements de chantier

- 6 pilonneuses pour compacter et assurer une base solide,
- 1 plaque vibrante de 60 kg pour la réfection des chaussées,
- 6 pompes d'épuisement pour le drainage,
- 1 marteau-piqueur de 27 kg et 1 de 13 kg pour la démolition de surfaces dures,
- 2 tronçonneuses à chaîne et 6 tronçonneuses thermiques pour les découpes nécessaires,
- 2 groupes électrogènes pour assurer l'alimentation électrique sur site,
- 1 lot d'éclairage et 1 lot de feux tricolores pour les interventions de nuit ou en zone à risque,
- 1 blindage léger et 1 blindage en plaques d'aluminium pour sécuriser les fouilles profondes.

Grâce à ces équipements, nos équipes sont en mesure d'assurer des réparations rapides et sécurisées, minimisant ainsi l'impact des fuites sur le réseau et les usagers.

Proposition

L'installation de 2 doubles bornes de recharge électrique rapides permettrait de renouveler progressivement le parc roulant en véhicules électriques.

6.9.9 Taux des interruptions de service non programmées

Cet indicateur compare le jour de la détection de la fuite avec le jour de réparation. Les fuites réparées en urgence (sans information préalable, ce sont les fuites urgentes présentant un risque de rupture d'alimentation ou de sinistre) sont celles dont le délai de réparation est de 0 jour.

En effet, le délai de réparation d'une casse n'est pas uniquement conditionné par son débit de fuite. D'autres critères doivent également être considérés, tels que les risques d'inondation de biens, d'affaissements de chaussée ou encore de manque d'eau pour un abonné.

	Fuites réparées	Fuites réparées en urgence	% fuites réparées en urgences
2023	652	40	6.1 %
2024	510	51	10 %
2025	405	53	13%

Synthèse des fuites réparées en urgence

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

L'augmentation des réparations en urgence s'explique par une hausse du nombre de fuites apparentes, immédiatement visibles et présentant un risque important. Ces situations nécessitent une intervention rapide afin de prévenir :

- une rupture d'alimentation en eau potable,
- des sinistres liés à des infiltrations ou affouillements,
- des dangers pour la sécurité publique, notamment en matière de circulation routière.

Ce type de fuites, plus critiques que les fuites dites « silencieuses » ou diffuses, impose donc un traitement prioritaire et contribue mécaniquement à la hausse des interventions classées en urgence.

Commune	Nombre de fuites réparées en urgence
Arles	47
Boulbon	1
Saintes-Maries-de-la-Mer	4
Saint-Martin-de-Crau	1
Saint-Pierre-de-Mézoargues	-
Tarascon	-

Détail par commune

6.9.10 Gestion des sinistres

Des infiltrations d'eaux sont parfois constatées dans les parties privatives et font l'objet d'une déclaration de sinistre. Une enquête est alors lancée afin de déterminer la cause du sinistre et s'assurer que ces désordres sont causés une fuite sur le réseau public.

S'il est avéré que l'eau provient du réseau public, la victime est alors indemnisée par ACCM Eaux.

3 sinistres recensés en 2025.

Date sinistre	Commune	Adresse	Cause
11 août 2025	Arles	COPRO. LES C ADRES BAT B 17 RUE M.ALLARD	FUITE SUR COLONNE
16 avril 2025	Arles	[redacted]RUE MOLIERE	CASSE RESEAU
14 mai 2025	Arles	[redacted]RUE BAREME	FUITE AVANT COMPTEUR

6.9.11 Casses par tiers

Les casses des réseaux d'eau potable par tiers sont responsables de nombreux dommages : interruptions de service, perturbations dans la rue, pertes d'eau, …

Pour rappel, tout travaux sur domaine public doit faire l'objet d'une déclaration de travaux auprès de tous les concessionnaires, afin de se renseigner sur la présence de canalisations à proximité des travaux envisagés.

Cette déclaration permet une réduction très significative des dommages aux réseaux. Toutefois, il arrive que des entreprises provoquent une casse du réseau public d'eau potable. Ainsi, en 2025, nous avons été confrontés à 5 casses.

Date casse	Commune	Localisation	DN - Matériaux
11-févr.-2025	Tarascon	[redacted]Route de St Remy	Nourrice DN40
13-mars-2025	Arles	Rue Philippe Lebon	Fonte DN 150
27-oct.-2025	Saint-Martin-de-Crau	[redacted]mpasse chante merle	PE DN 25
28-oct.-2025	Arles	Petite route de Tarascon	PE DN 63
15-mai-2025	Arles	[redacted]rue de la liberté	FONTE DN 100

Tableau de synthèse des casses par tiers en 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



7. La qualité de l'eau distribuée

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. ACCM EAU SAS œuvre chaque jour afin de vous fournir, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux. Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe une synthèse des problématiques émergentes de qualité d'eau, en lien avec les évolutions du contexte réglementaire :

- la problématique des pesticides et de leurs métabolites,
- la problématique des PFAS,
- la problématique des nouveaux paramètres et seuils réglementaires liés à la Transcription de la Directive Européenne Eau,
- la problématique des nouvelles exigences pour l'autocontrôle réalisé par la PRPDE, liée à l'arrêté du 30 décembre 2022,
- la problématique de la mise en place des PGSSE, en lien avec l'arrêté du 3 janvier 2023.

ACCM EAU SAS est bien entendu à disposition pour vous accompagner dans la gestion de ces nouvelles problématiques le cas échéant.

7.1 SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2025

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages …).

Nature de l'analyse	2023	2024	2025
Bactériologique	13	17	14
Physico-chimique	13	23	17
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	13	23	17

Synthèse des analyses eaux brutes

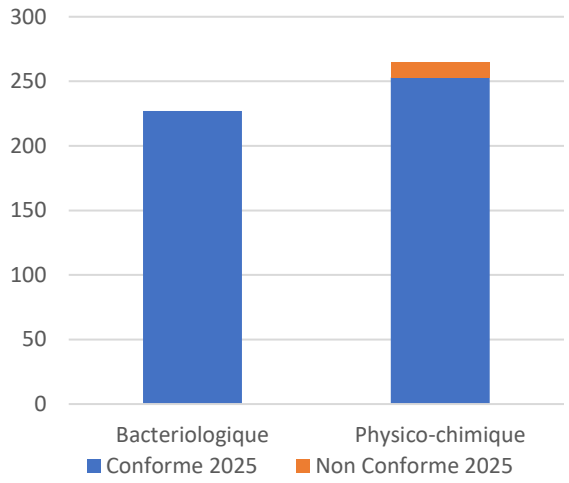
7.2 SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2025

Taux de conformité	2023	2024	2025
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	99.5%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	97,2%	97%	95,9%

Nombre total de non-conformités	2023	2024	2025
Bactériologiques	0	1	0
Physico-chimiques	1	7	12

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes pour tous les types d'eau analysés

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

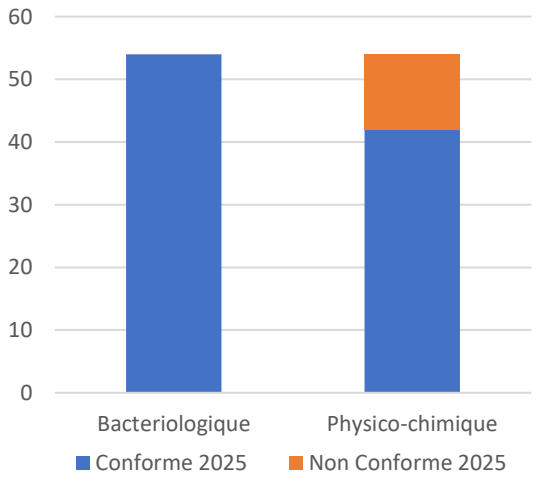
7.3 L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2023	2024	2025
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	98%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	87%	87%	77%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2023	2024	2025
Bactériologiques	0	1	0
Physico-chimiques	7	7	12

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution.

Communes	bactériologiques réalisés	bactériologiques conformes	Taux de conformité microbiologiques	physico-chimiques réalisés	physico-chimiques conformes	Taux de conformité physicochimique
ARLES	121	121	100%	137	137	100.0%
SAINT MARIES DE LA MER	37	37	100%	45	33	73.3%
TARASCON	36	36	100%	44	44	100.0%
SAINT MARTIN DE CRAU	37	37	100%	42	42	100.0%
BOULBON	21	21	100%	24	24	100.0%
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	4	4	100%	5	5	100.0%
TOTAL	**256**	**256**	**100%**	**297**	**285**	**96%**

Analyses réalisées par l'**ARS** en **2025**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Focus

FOCUS SUR L'AUTOCONTROLE

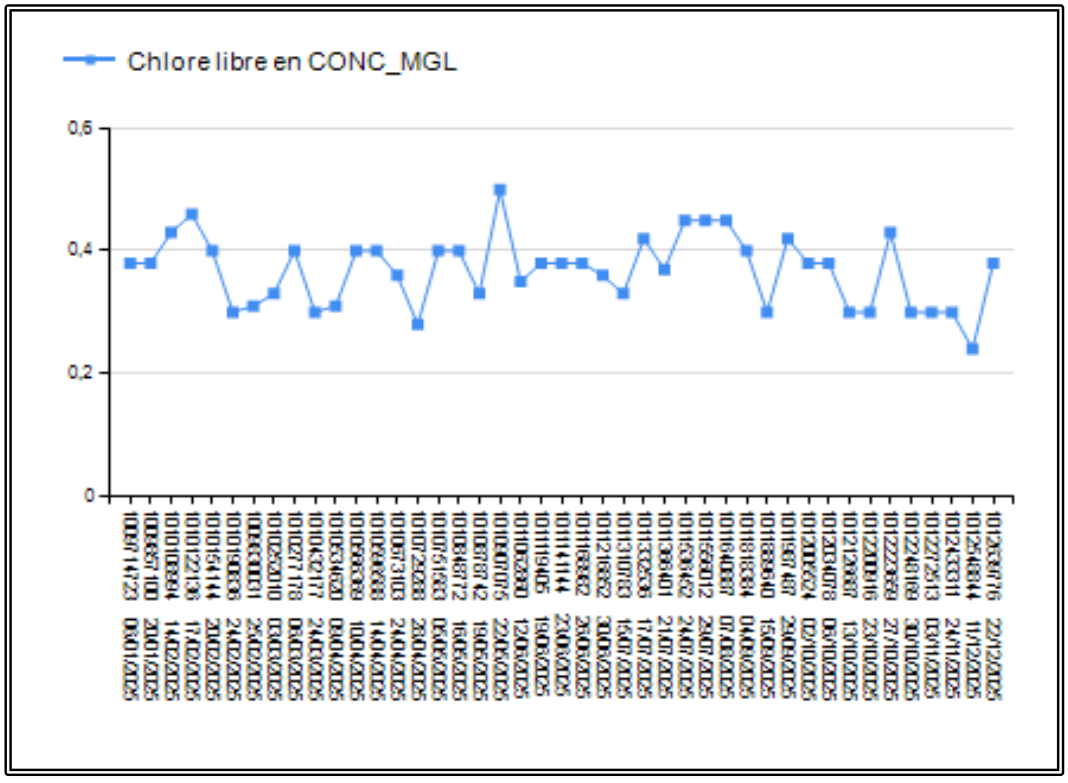
Une fois traitée, l'eau distribuée fait l'objet d'un suivi régulier de sa qualité à partir de la sortie des stations de potabilisation, au niveau réservoirs et des châteaux d'eau permettant son stockage et tout le long du réseau de distribution. Au total, une soixantaine de paramètres sont contrôlés via des limites et des références de qualités bactériologiques, physico-chimiques, organoleptiques faisant de l'eau du robinet l'aliment le plus contrôlé en France.

Au-delà du programme de contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ACCM Eau a mis en place un programme d'autocontrôle de la qualité de l'eau. Et ACCM Eau procède systématiquement à des contrôles avant mise en service des réseaux et à des investigations suite à des analyses d'eau non-conformes.

Communes	bactériologiques réalisés	bactériologiques conformes	Taux de conformité microbiologiques	physico-chimiques réalisés	physico-chimiques conformes	Taux de conformité physicochimique
ARLES	45	45	100%	82	82	100.0%
SAINT MARIES DE LA MER	25	25	100%	73	73	100.0%
TARASCON	25	25	100%	39	39	100.0%
SAINT MARTIN DE CRAU	30	30	100%	44	44	100.0%
BOULBON	10	10	100%	30	30	100.0%
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	6	6	100%	6	6	100.0%
TOTAL	**141**	**141**	**100%**	**274**	**274**	**100.00%**

Autocontrôle réalisé par **ACCM Eau** en **2025**

L'ensemble des mesures de terrain est ainsi récupéré via les outils de reporting et permet l'analyse des données par la cellule performance et les experts.



Courbe de mesure de chlore libre, relevées par les agents, sortie Saint Hippolyte en **2025.**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Etuves pour bactériologie et spectrophotomètre portable pour la mesure de chlore in-situ.



Flaconnage prélèvement pour suivi qualité d'eau au réservoir du Cimetière (Les Saintes maries de la mer)

Chiffres clés

297, le nombre de prélèvement réalisés dans le cadre du contrôle officiel en 2025.

274, le nombre de prélèvement d'autocontrôles réalisés en 2025 (augmentation du suivi sur la commune des Saintes Maruies de la Mer : Suivi THM et Aluminium).

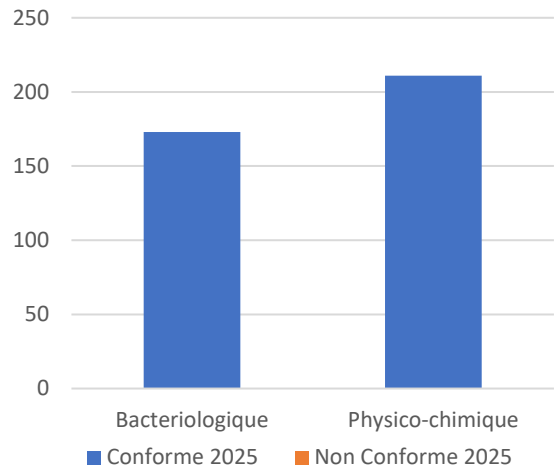
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

7.4 L'EAU DISTRIBUEE

L'eau distribuée est celle disponible chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Type d'analyse	2023	2024	2025
Analyses Bactériologiques	100 %	100 %	100%
Analyses Physicochimiques	99 %	100 %	100%

Taux de conformité des analyses d'eau distribuée



Nombre d'analyses d'eau distribuée conforme et non conforme

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

7.5 CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME D'AUTO CONTROLE

L'eau distribuée est celle disponible chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

SUIVI DES EAUX BRUTES ET MISES EN DISTRIBUTION

Ce programme a pour objectif de disposer de données complémentaires pour :

- Suivre l'évolution de la qualité des eaux brutes tout au long de l'année afin d'optimiser en continu les protocoles d'exploitation et d'anticiper des évolutions de qualité
- Mettre à disposition de la collectivité des données qui seront nécessaire à la modernisation des ouvrages comme l'usine de Sénébier
- Suivre des problématiques particulières comme le risque de remontée du biseau salé au Mas Thibert
- Compléter et calibrer des mesures de terrain comme le suivi du fer et du manganèse à Roque d'Acier et de la matière organique à Sénébier (Corrélation COT/Absorbance UV)
- De calculer les équilibres calco-carboniques
- Ajuster le fonctionnement des analyseurs de terrain.
- Surveiller et limiter la production de sous-produits du traitement :
 - THM, trihalométhanes, produits par réaction du chlore et de la matière organique
 - Aluminium, pour contrôler les éventuelles fuites d'aluminium à l'aval d'un traitement de clarification conduit dans des conditions défavorables

Le programme indicatif est présenté dans le tableau ci-dessous. Les fréquences et paramètres sont adaptés chaque année en fonction des problématique :

Points de surveillance	Balance ionique *+ COT**	Cl^-	conduc.	BrO_3^-	Alu	THM	Absorb. UV	Fe	Mn	Prélèv.
LA CLASTRE PMED	4	-	-	-	-	-	-	-	-	4
LA ROQUE D'ACIER EB	4	-	-	-	-	-	-	4	4	4
LA ROQUE D'ACIER PMED	4	-	-	-	-	-	-	4	4	
LA MOTTE	6	-	-	-	-	-	-	-	-	6
LE LION D'OR PMED	6	-	-	-	-	-	-	-	-	6
VALBOISE PMED	6	-	-	-	-	-	-	-	-	6
MAS PAYAN PMED	4	-	-	-	-	-	-	-	-	4
SAINT-HIPPOLYTE PMED	12	-	-	-	-	-	-	-	-	12
MAS-THIBERT PMED	12	-	-	-	-	-	-	-	-	12
SENEBIER EB	12	-	-	-	-	-	12	-	-	12
SENEBIER ET	12	-	-	12	12	12	12	-	-	
Total	82	60	60	12	12	12	24	8	8	66

SUIVI PHYSICOCHIMIQUE EXPLOITANT DES POINTS DE MISE EN DISTRIBUTION PMED

*y compris la mesure du pH et de la température sur le terrain dans des conditions contrôlées : $NH4^+$, Ca^{++}, Cl^-, Conductivité, Mg^{++}, $NO3^-$, K^+, Na^+, SO_4^{2-},TA, TAC, Turbidité, F^-.

**COT : Carbone organique total

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

SUIVI DES EAUX DISTRIBUEES

En complément des analyses règlementaires, ACCM Eau réalise des prélèvements sur des points choisis judicieusement sur le réseau afin de vérifier l'efficacité des unités de traitements et l'absence de dégradation entre le traitement et le point de prélèvement. Selon le principe adopté par l'Etat, ACCM Eau à défini un nombre de points de prélèvement fonction de la population des UDI :

UDI	Population	nb de points	nb/an.point	Analyse B5C1
BOULBON ROQUE D'ACIER	50 à 499	1	6	6
BOULBON VILLE	500 à 1999	1	6	6
TARASCON	15000 à 29999	5	6	30
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	15000 à 29999	5	6	30
SAINT-MARTIN-DE-CRAU MAS PAYAN	< 50	1	6	6
ARLES VILLE	30000 à 99999	6	6	36
ARLES MAS THIBERT	5000 à 14999	2	6	12
LES SAINTES MARIES DE LA MER	5000 à 14999	2	6	
Total annuel		**23**		**138**

Suivi bactériologique exploitant – Méthodes normalisées

Les analyses de type B5C1 correspondent à un menu spécifique d'analyses réalisées selon des méthodes normalisées. Les paramètres recherchés sont : les bactéries aérobies revivifiables à 22°C et 36°C, les bactéries coliformes, les spores de bactéries anaérobies sulfito-réductrices, les Entérocoques intestinaux et Escherichia Coli + Turbidité, pH, couleur, conductivité.

A l'occasion de ces prélèvements seront également réalisées des mesures de chlore résiduel libre et total.

L'objectif de ces prélèvements n'est pas seulement de vérifier la conformité de l'eau distribuée mais aussi d'évaluer l'évolution de la qualité de l'eau dans les réseaux, dans le temps et dans l'espace.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet et suit cinq axes d'évolution :

- L'accès à l'eau potable pour tous, en réponse à la 1ère initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain ».
- L'évaluation de la sécurité sanitaire de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive.
- L'actualisation de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques.
- L'harmonisation entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable.
- Le renforcement de la transparence pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

Les 14 premiers arrêtés de la directive eau potable ont été publiés

Après sa traduction en droit français, et la publication de l'ordonnance du 22 décembre 2022 (n°2022-1611) et de deux décrets (2022-1720 et N°2022-1721) du 29 décembre 2022, le nouveau cadre de la directive eau potable 2020/2184 s'est mis en place en 2023. De nombreux arrêtés se rapportant à cette directive ont été publiés dès le mois de janvier sans que ne soient toutefois précisé les moyens financiers alloués aux collectivités pour la mise en place de ces nouvelles dispositions.



- L'arrêté du 3 janvier relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau est également paru au JO du 11 janvier 2023.
 - Il précise les modalités de sa mise en place par les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE)
 - Sa mise en place devra être effective avant le 12 juillet 2027 pour les zones de captage et avant le 12 janvier 2029 pour la production et la distribution d'eau.
 - Il devra faire l'objet d'une mise à jour tous les 6 ans et d'une évaluation obligatoire de sa mise en œuvre avant chaque mise à jour.
 - Le texte rappelle les finalités des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau d'identifier les dangers et évènements dangereux susceptibles de détériorer la qualité de l'eau prélevée, les acteurs , d'évaluer les risques associés (ces risques sont soit qualitatif soit quantitatif si ils agissent indirectement sur la qualité de l'eau) et de mettre en place des mesures de gestion des risques, dont la faisabilité technique et financière aura été éprouvée, afin de permette d'éviter ou de diminuer ces risques à un niveau acceptable.
 - En annexe l'arrêté précise le contenu de l'évaluation des risques appliquée aux zones de captage et à la production et à la distribution d'eau.
 - SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

13 arrêtés d'application sont également parus début 2023 :

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées au articles R.1321-2, R .1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique
 - Principales dispositions transposées :
 - Intégration de nouveaux paramètres et des exigences de qualité associées : sous-produits de la désinfection, chlorates, chlorites, acides haloacétiques, composés perfluorés, bisphénol A, uranium chimique, microcystines.
 - Normes de qualité relevées pour : antimoine, bore, sélénium.
 - Normes de qualité abaissées pour : plomb, chrome.
 - Normes précisées pour : métabolites de pesticides.
 - Introduction des valeurs indicatives → utilisation pour les métabolites de pesticides non pertinents
 - Introduction des valeurs de vigilance
- Principales évolutions pour les exigences de qualité en eaux distribuées

Évolutions par rapport à la réglementation antérieure	Paramètres	Limites de qualité	Commentaires	Dates pour la mise en conformité
Nouveaux paramètres				Janvier 2023
	Chlorates	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorates	
	Chlorites	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorites	
	Bisphénol A	2,5 µg/L	Mise à jour possible par la CE au regard des travaux EFSA	
	AHA (somme de 5)	60 µg/L	Si traitement de désinfection pouvant générer des AHA. Somme : acide chloroacétique, dichloroacétique et trichloroacétique, acide bromoacétique et dibromoacétique	
	Uranium chimique	30 µg/L		
	Microcystines Total	1 µg/L	À analyser en fonction de la situation	
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/L	Somme de 20 molécules définies dans l'arrêté	
	Chrome VI	6 µg/L		
Relèvement de la limite de qualité				Janvier 2023
	Antimoine	10 µg/L		
	Bore	1,5 mg/L	2,4 mg/L si eau de mer dessalée ou conditions géologiques particulières	
	Sélénium	20 µg/L	30 µg/L si conditions géologiques particulières	
Abaissement de la limite de qualité				Janvier 2036
	Chrome	25 µg/L		
	Plomb	5 µg/L	En amont des installations privées de distribution	
Autre				Janvier 2023
	Pesticides	Pas de changement	Précision sur la notion de pertinence d'un métabolite dans les EDCH. Les métabolites de pesticides non pertinents sont exclus du calcul pour la somme des pesticides. Définition d'une valeur de gestion (valeur indicative) pour les métabolites non pertinents = 0,9 µg/L.	

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles pris en application des articles R.1321-31 à R.1321-36 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production et de la distribution d'eau et aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant ce programme, en application des articles R.1321-23 et R.1321-24 du code de la santé publique
 - Le programme de tests et d'analyses de la surveillance est défini sur la base d'une analyse des dangers que peuvent présenter les installations du système de production et de distribution d'eau, réalisée dans le cadre du PGSSE.
 - Réévaluation a minima tous les 6 ans.
 - Il doit comprendre la surveillance des paramètres :
 - turbidité, notamment afin de vérifier l'efficacité de l'élimination physique au moyen de procédés de filtration ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

 - coliphages somatiques, afin de vérifier, si nécessaire, l'efficacité des procédés de traitement des eaux brutes contre les virus pathogènes ;
 - chlore et sous-produits de désinfection, afin d'évaluer l'efficacité du traitement de désinfection, ainsi que la rémanence du chlore et la présence de sous-produits de la désinfection en tout point et jusqu'au bout du réseau de distribution, lorsqu'untraitement de désinfection est mis en oeuvre ;
 - équilibre calco-carbonique, afin de prévenir ou d'anticiper les phénomènes de corrosion ou d'entartrage des réseaux dedistribution et une éventuelle dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau ;
 - tout autre paramètre caractéristique d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou d'une dégradation de la qualité de l'eau au cours de sa distribution tel que le chlorure de vinyle monomère, au regard des limites de qualité fixées dans l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié susvisé et relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R.1321-24 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une eau de source ou une eau rendue potable par traitement à des fins de conditionnement
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvement et d'analyse du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique
 - Ce texte établit le programme du contrôle sanitaire assuré par les agences régionales de santé pour les eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine et pour les eaux destinées à la consommation humaine.
 - Il détermine le contenu des analyses types à effectuer sur la ressource (eaux d'origine souterraine ou superficielle), sur les points de mise en distribution, et au robinet du consommateur.
 - Il détermine les fréquences minimales annuelles des prélèvements d'échantillons d'eau et d'analyses en fonction du débit (en m3/jour).
 - Il entrera en vigueur le 1er janvier 2026.
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyses utilisées dans le cadre de la réalisation du contrôle sanitaire des eaux
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2013 relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant les prélèvements et les analyses de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire

D'autres arrêtés d'application complémentaires viendront transposer des exigences de la Directive Européenne (UE) 2020/2184, en particulier les articles suivants :

- L'article 4.3, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m3/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.
- L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.
- L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoints à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,
- L'article 17 vise améliorer la confiance du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production …)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

METABOLITES DE PESTICIDES

L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

Comment définit-on la liste des pesticides et métabolites recherchés ?

- La liste des pesticides à rechercher dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux n'est pas arrêtée au niveau national.
- Compte-tenu du nombre élevé de molécules de pesticides étant ou ayant été autorisées/utilisées et de la diversité des contextes régionaux, le choix des molécules est effectué par chaque ARS et est révisé régulièrement.
- Il est ainsi tenu compte des activités et usages agricoles, des surfaces cultivées, de la probabilité de les retrouver dans les eaux et de leur toxicité sur la santé humaine.

Comment surveille-t-on les pesticides et leurs métabolites ?

Les exigences de qualité de l'eau distribuée sont précisées dans le Code de la santé publique en application de la Directive européenne 2020/2184. La surveillance mise en œuvre par les ARS dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux compare les concentrations retrouvées dans les eaux distribuées à ces limites ainsi qu'à des valeurs de gestion introduites par l'instruction N°DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 :

Pour les métabolites PERTINENTS et les pesticides :

- La limite de qualité (LQ) :
 - 0,1 µg/l par molécule (sauf pour l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et l'heptachlorépoxyde : 0,03 µg/l) et 0,5 µg/l pour la somme des molécules mises en évidence.
 - L'eau est conforme lorsqu'elle répond à la limite de qualité.
 - Ces valeurs réglementaires ont été établies dans un objectif de lutte contre la pollution de la ressource et non sur la base d'une approche toxicologique d'impact sur la santé.
- La valeur sanitaire maximale (Vmax) :
 - C'est une valeur de gestion, établie par l'ANSES, propre à chaque molécule, en deçà de laquelle l'eau peut être consommée sans entraîner d'effet néfaste pour la santé.
 - A vocation à n'être utilisée que pour une durée limitée (période de dérogation), pendant laquelle des actions de remédiation doivent être mises en place.

Pour les métabolites NON-PERTINENTS :

- Ne sont pas soumis aux limites de qualité. Cependant leur concentration dans l'eau doit rester inférieure à la valeur guide de gestion sanitaire (Vguide) définie pour chaque substance par l'ANSES, ou à défaut, à une valeur indicative unique fixée à 0,9 µg/l.

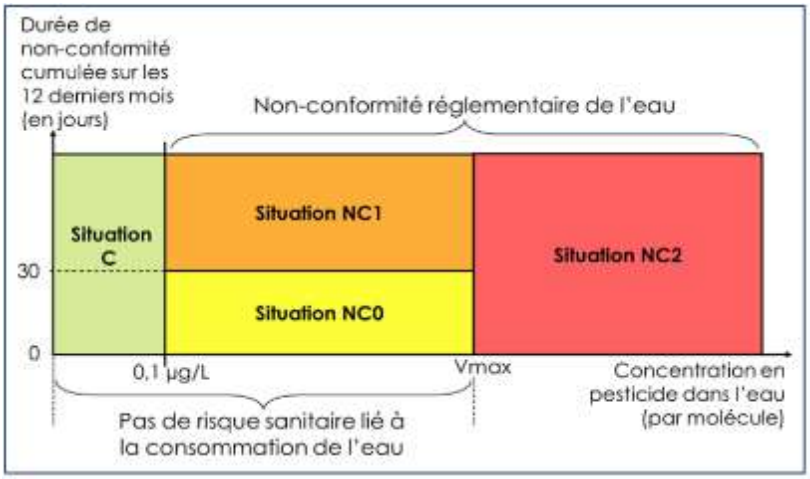
Comment sont déterminées les Vmax ?

- Les valeurs sanitaires maximale sont déterminées par l'ANSES à partir des valeurs toxicologiques de référence (VTR) s'appliquant aux substances actives ou métabolites, en considérant que l'exposition d'une personne par l'eau qu'elle consomme ne doit pas dépasser 10 % de la VTR.
- Pour assurer la plus grande sécurité possible, la Vmax est construite pour protéger les forts consommateurs d'eau du robinet et tient compte de la consommation d'eau tout au long de la vie.
- Ces valeurs sanitaires maximales sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, en particulier quand des VTR sont actualisées, ou encore quand les méthodes de calculs sont revues. La méthode d'élaboration des Vmax, mise en place à l'Agence en 2007, a ainsi été réactualisée dans un avis de 2019 en utilisant des données nationales récentes.
- Depuis 2007, ce sont un peu moins de 200 molécules qui ont fait l'objet d'une détermination de Vmax, dont environ 20 ont fait l'objet d'une réévaluation. A ce jour, les Vmax déterminées sont presque toutes supérieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L (rares exceptions pour certains chlorés)
- En l'absence d'évaluation disponible de la Vmax par l'ANSES, l'instruction de la DGS du 24 mai 2022 prévoit la possibilité d'utiliser une Valeur Sanitaire Transitoire (VST) établie par l'Agence fédérale de l'environnement allemande (Umweltbundesamt, UBA)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Mesures de gestion en cas de dépassement de la LQ

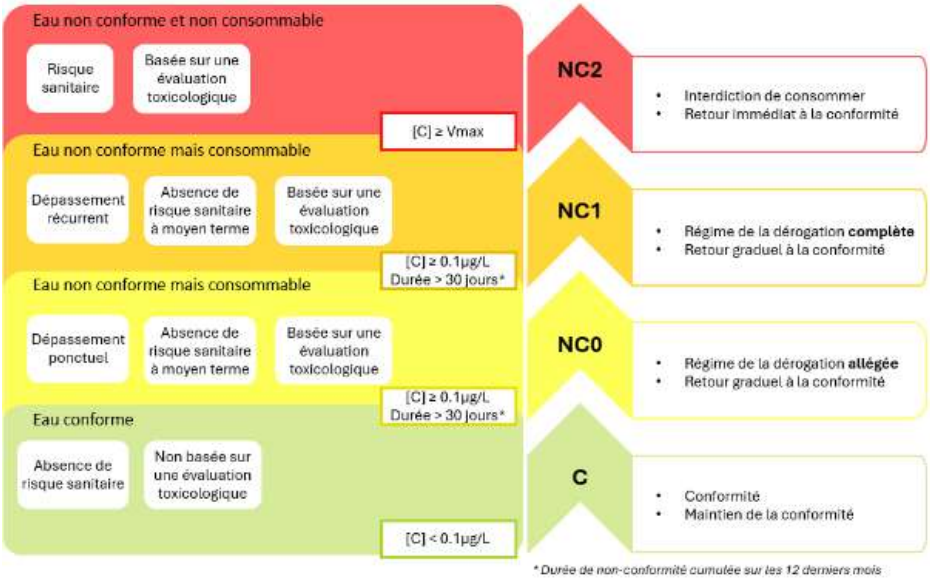
L'instruction de la DGS du 18/12/2020 distingue 4 types de situations selon la concentration et la durée du dépassement :



Situation		Risque sanitaire pour la population	Qualification	Actions à engager par l'ARS	Actions à engager par la PRPDE
C	<LQ en permanence	Non	Eau conforme	RAS	RAS
NC0	>LQ mais <Vmax pendant <30j/an cumulés	Non	Eau non conforme mais consommable	Programme renforcé de suivi, distribution eau encadrée par une dérogation selon une procédure "allégée"	• Information de la population, • demande de dérogation auprès du préfet avec plan d'action retour à la conformité sous 3 ans maxi. Renouvelable 1 fois.
NC1	>LQ mais <Vmax pendant >30j/an cumulés	Non	Eau non conforme mais consommable	Programme renforcé de suivi, distribution eau encadrée par une dérogation selon une procédure "complète"	• Information de la population • demande de dérogation auprès du préfet avec plan d'action retour à la conformité sous 3 ans maxi. Renouvelable 1 fois.
NC2	> Vmax quelle que soit la durée du dépassement	Oui	Eau non conforme et non consommable	Pas de dérogation possible	• Réaliser une enquête afin de déterminer l'origine de la contamination. • Informer la population de ne pas utiliser l'eau du réseau public pour les usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson, hormis le lavage des aliments). • Informer les centres de dialyse, professions médicales et responsables d'entreprise du secteur alimentaire. • Informer les propriétaires ou utilisateurs de puits privés.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Principes de gestion des non-conformités



Instruction DGS du 20 octobre 2023

- Parution d'une instruction interministérielle de la DGS à destination des ARS : Instruction N° DGS/EA/2023/160 du 20 octobre 2023 relative à « la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les EDCH, à l'exclusion des eaux conditionnées. »
- Fait suite aux difficultés d'application des mesures de gestion sanitaire par certaines ARS sur des territoires qui font face à des valeurs particulièrement élevées de certaines molécules sans V max.
- Les métabolites du Chloridazone et du Chlorothalonil sont particulièrement ciblés, car concernés par des dépassements des valeurs transitoires (VST) définies dans l'instruction du 24 mai 2022. L'application littérale des mesures de gestion impliquerait des restrictions d'usages pour plusieurs centaines de milliers de personnes sur le territoire national.
- Compte tenu de :
 - la difficulté de mise en œuvre des restrictions sur un tel périmètre,
 - le risque subséquent de difficulté d'accès à l'eau potable,
 - les différences d'application des règles sanitaires issues de la même Directive au sein des pays de l'UE,
 - la prise en compte du rapport bénéfice/risque.
- La DGS recommande donc à ses ARS de surseoir temporairement à l'application de ces restrictions d'usage.
 ➔ « approche de gestion proportionnée » de l'action publique.

 ➔ concerne également le cumul des substances
- Un plan d'action interministériel découle immédiatement de cette décision.

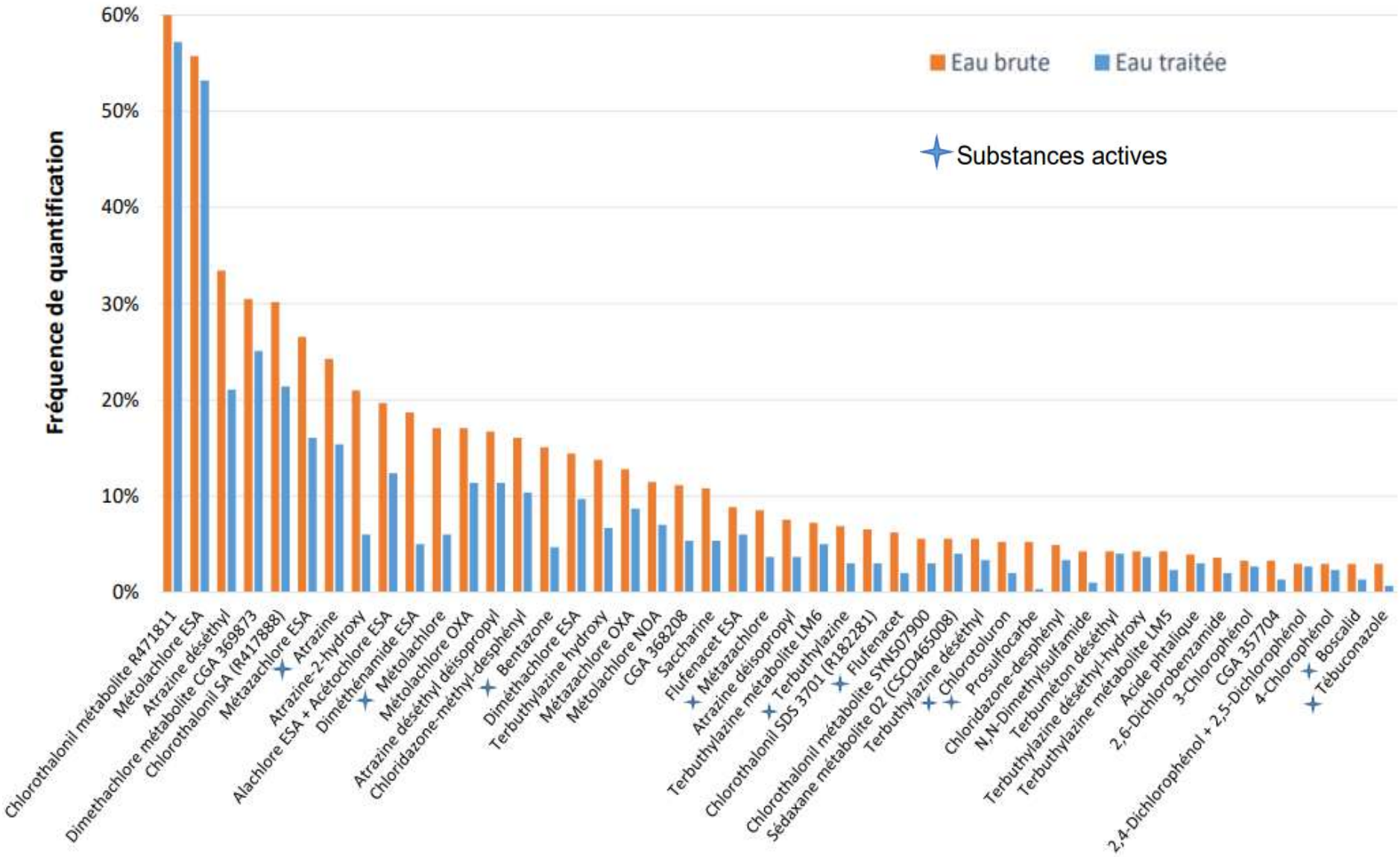
Les métabolites du Chlorothalonil

Le Chlorothalonil est un fongicide qui a été utilisé en France depuis les années 70 sur de nombreuses grandes cultures : la vigne, le blé-orge, le pois, la betterave, le tournesol, la pomme de terre, l'avoine, seigle, triticale, gazon, cultures de pleins champs type ail, oignon, melon… 39 préparations commerciales en contenant ont obtenu une autorisation de mise sur le marché. Il a été interdit à la vente en France en 2019 avec une fin d'utilisation en mai 2020. Ses produits de dégradation sont très persistants.

Parmi les métabolites du chlorothalonil, le R471811 est particulièrement résistant à la dégradation (forme d'acide sulfonique – la famille phénolique se dégrade beaucoup plus vite).

La campagne nationale menée à grande échelle par l'ANSES entre 2020 et 2022 sur les eaux brutes et eaux traitées représentant 20 % de la population consommatrice d'EDCH (136 000 résultats d'analyses) a montré la présence du R471811 dans plus d'un prélèvement sur 2 et un dépassement de 0.1 µg/l dans un tiers des échantillons.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Fréquence de quantification des pesticides et métabolites en eau brute (EB) et eau traitée (ET) dans les eaux destinées à la consommation humaine - Campagne ANSES 2020-2022

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Le chlorothalonil R471811, métabolite pertinent, a été déclassé le 29/04/2024 en métabolite non pertinent alors qu'une nouvelle molécule issue de la dégradation de la même substance active dans l'environnement, le chlorothalonil R417888 (ou chlorothalonil SA) a été déclaré pertinent à la même date.

Dans la campagne nationale de l'ANSES, ce nouveau métabolite pertinent est détecté 2 voire 3 fois moins souvent que le chlorothalonil R471811 et à des concentrations 4 à 5 fois plus faibles.

Les métabolites du Chloridazone

Le Chloridazone un herbicide de la famille des diazines qui a été utilisé principalement dans la culture des betteraves depuis les années 1960 jusqu'en décembre 2020.

Il n'a pas été prouvé de potentiel cancérigène ou mutagène pour l'homme. L'arrêt de sa commercialisation est lié à l'absence de demande de renouvellement d'autorisation par le producteur.

Le desphényl-chloridazone (DPC) et le méthyl-desphényl-chloridazone (MDPC) sont deux produits de dégradation du chloridazone dans le sol ou dans l'eau (métabolites).

En 2007, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) écarte un risque pour la santé humaine associé à ces deux métabolites → toxicité comparable ou inférieure à celle de la chloridazone qui ne présente aucun potentiel cancérigène ou mutagène.

En 2020, l'ANSES identifie des faiblesses dans les protocoles toxicologiques disponibles → elle classe ces 2 métabolites PERTINENTS, par défaut (principe de précaution).

Pas de Valeur Sanitaire Maximum (Vmax) établie par l'ANSES à date, en l'absence de données d'études suffisantes concernant le potentiel génotoxique du DPC et le MDPC.

Certaines ARS intègrent le suivi de ces 2 molécules au contrôle sanitaire, notamment l'ARS HDF à partir de mai 2021. En l'absence de Vmax disponible, elles utilisent une valeur de gestion provisoire (VGP) de 44 µg/l, c'est-à-dire 5 fois plus protective que la Vmax établie par l'ANSES pour la molécule mère de chloridazone (222µg/l).

Cette valeur de gestion provisoire n'est plus appliquée depuis juin 2022, date à laquelle le ministère de la santé a fixé une valeur commune à toutes les régions.

En juin 2022, en attendant que l'ANSES établisse la Vmax de ces 2 métabolites, le ministère de la santé fixe une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L, applicable dans toutes les régions.

Elle correspond à celle établie par l'UBA (Umweltbundesamt, agence fédérale pour l'environnement) en Allemagne. A noter qu'un dépassement de cette valeur en Allemagne n'entraîne pas de restriction de la consommation de l'eau, comme en France, mais uniquement des actions de surveillance des concentrations dans l'eau et de réduction des apports en pesticides.

Le 04 mai 2023, ces deux molécules sont déclarées métabolites pertinents par l'ANSES et le 25 juillet 2024 des Valeurs Sanitaires Maximum (Vmax) ont été déterminées permettant une gestion sanitaire classique de ces deux molécules en cas de dépassement des limites de qualité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS© DE SAUR, VERITABLE BARRIERE CONTRE LES MICROPOLLUANTS





Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

PFAS

Les PFAS ou composés perfluorés

- Les substances per- et polyfluoroalkylées, également connues sous le nom de PFAS, sont une large famille de plus de 4 000 composés chimiques aux propriétés très diverses.
- Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, les substances PFAS sont largement utilisées depuis les années 1950 dans de très nombreux domaines industriels et produits de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, produits phytosanitaires, produits utilisés pour la photographie, isolant de câbles électriques, etc.

Les sources d'exposition aux PFAS

- Les PFAS se dégradent très peu, c'est pourquoi il est possible d'en retrouver des traces dans l'environnement, y compris des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années (d'où l'appellation de « polluants éternels »).
- La présence de PFAS dans l'environnement a une origine uniquement anthropique, c'est-à-dire due à l'activité humaine.
- Du fait de l'utilisation variée de ces composés chimiques et de leur persistance, tous les milieux peuvent être concernés par des contaminations : l'eau, l'air, les sols, et la chaîne alimentaire.
- Toute la population est exposée, à des niveaux variables.
- La principale source d'exposition est l'alimentation, en particulier la consommation de produits de la mer, de viande, de fruits, d'œufs et la consommation d'eau de boisson.
- L'air intérieur et extérieur est aussi une voie d'exposition possible mais moins importante, ainsi que l'ingestion de poussières contaminées.
- Une campagne exploratoire est lancée en 2024 sur tout le territoire national par la Direction Générale de la Santé. Le rapport sera publié à une date prévisionnelle à mi année 2025.

Réglementation relative aux eaux de consommation en France

- Les PFAS font partie des nouveaux paramètres introduits à l'occasion de la refonte de la directive cadre sur l'eau, par la directive européenne 2020/2184 du 16/12/2020 relative à la qualité des Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).
- Ainsi, 20 PFAS sont ciblés et une limite de qualité réglementaire (0,10 µg/L ou 100 ng/L) est fixée pour la somme de ces 20 molécules dans les EDCH. Un autre paramètre plus global, intitulé « PFAS (total) », est également introduit avec une limite de qualité associée de 0,50 µg/L.
 - En décembre 2022, la directive européenne a été transposée en droit français (ordonnance n°2022-1611 du 22.12.2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine)
 - A partir du 1er janvier 2023, la France a décidé de faire appliquer, en anticipation, la directive européenne pour les points où la présence de PFAS a déjà été identifiée par l'administration.
 - A partir du 1er janvier 2026, les PFAS seront intégrés dans le contrôle sanitaire de routine de l'eau de consommation.

Procédés de traitement

- SAUR mène depuis plusieurs années des programmes de recherche et de développement afin d'analyser l'occurrence et le traitement de ces composés dans l'eau.
- Plusieurs technologies sont en cours de développement, présentant des niveaux de maturités différents, et des niveaux de performances technico-économiques variés.
- Il convient de préciser qu'il n'existe pas de traitement « universel » pour éliminer les PFAS, compte tenu de la très grande variété de molécules que cette dénomination recouvre.
- Plusieurs paramètres intrinsèques à chaque molécule influent sur leur facilité à être éliminée : la longue de la chaine carbonée, le groupe fonctionnel (carboxylique ou sulfonique), polarité, hydrophilie, etc.

SAUR dispose de solutions de traitement adaptées, avec de nombreux retours d'expérience permettant de vous guider au mieux vers la solution la plus pertinente en fonction de votre problématique locale :

- Traitements au charbon actif (charbon en grain ou micrograin)
 - Le choix du charbon actif doit être adapté aux molécules à éliminer : longueur de la chaîne carbonée et du groupe fonctionnel (acides sulfoniques = OK, carboxyliques = KO).
 - Peut se montrer inefficace sur composés à chaîne courte.
 - Impact important de la matière organique dissoute sur les capacités d'adsorption.
- Filtration membranaire par osmose inverse et nanofiltration
 - Adaptée à l'ensemble des composés perfluoroalkylés

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

 - Mais génère des volumes de concentrats importants qui doivent être éliminés : pas de filière économique à date pour le devenir de ces rejets.
- Résines échangeuses d'ions
 - Choix de résine polystyrénique anionique sélective, exploitation du filtre jusqu'à saturation du média filtrant – durée de vie avancée > durée de vie du CAG
 - Efficacité limitée sur les acides carboxyliques
- Solutions eaux souterraines :
 - à court terme = location d'unité mobile CAG
 - à moyen/long terme = mis en place d'unité fixe à CAG ou d'une unité CarboPlus micrograin.

Par ailleurs, SAUR dispose de pilotes-démonstrateurs « CarboPlus », spécialement conçus pour permettre une mise en place rapide sur une filière de traitement.

Un protocole de 6 mois est alors mis en place, sous pilotage par notre Direction Technique, afin de tester différentes configurations opérationnelles et vous proposer la solution technique la plus performante (validation du type de charbon actif utilisé, prise en compte des variations de qualité de l'eau à traiter, validation des paramètres de pilotage du CarboPlus, validation des hypothèses de consommation et de couts d'exploitation, etc.).



NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement.
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines .

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- filtration biologique, avec le **Bionitracycle©.**
- résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce©.**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

MANGANESE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau.
- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution.
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée.
- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessus.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse …

CHLORURE DE VINYL MONOMERE (CVM)

Valeur de référence dans l'eau destine à la consommation humaine (EDCH) : < 0,5 µg/L

Description générale :

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, la DGS a modifié l'instruction du 18 Octobre 2012 en lien avec le CVM dans l'EDCH. Une **nouvelle instruction** est parue avec une échéance de respect de cette dernière pour **le 29 avril 2023**. Les évolutions majeures étaient :

- **Votre collectivité,** en tant que Personne Responsable de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE) et Maître d'ouvrage, est responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et vos obligations de moyen et de résultats, à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.
- Un repérage des canalisations à risques devait être finalisé **pour le 29 avril 2023**, avec identification **des conduites PVC ou matériau inconnu posées avant 1980**. Un **diagnostic CVM** devait être transmis à la Délégation Départementale de l'ARS (DDARS) à la date prévue sur l'ensemble des conduites à risque (selon la nature de la conduite, sa date de pose et le temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses (effectués dans un laboratoire accrédité COFRAC et agréé par le ministère de la santé)
- **Pour les conduites à risques**, une mesure initiale devait être programmée pour confirmer le risque, avec une priorisation des sites selon le risque, dans le cas où plusieurs tronçons devaient faire l'objet d'un prélèvement. Ce programme d'investigation devait être transmis à l'ARS dans un délai court et toute analyse non-conforme, devait faire l'objet d'une communication à la DDARS. Par la suite, une campagne de prélèvement est à organiser annuellement pour suivre les évolutions de concentration de CVM, avec 4 prélèvements au minimum dont 2 lors des périodes estivales (température de l'eau pouvant être supérieure à 15°C).
- En cas de non-conformité confirmée (> 0,5 µg/l), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.

Comme évoqué plus haut, l'arrêté du 30 décembre 2022 exige que le programme d'autocontrôle de la PRPDE intègre des actions de surveillance sur tout paramètre caractéristique d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou distribuée, tel que le chlorure de vinyle monomère. Les plans d'actions doivent être transmis à la DDARS ainsi que les plannings des travaux qui seront entrepris pour limiter le risque CVM, avec leurs chiffrages, les échéanciers, et le suivi des réalisations.

Le PRPDE et les maîtres d'ouvrage risquent une mise en demeure en cas de non mise en œuvre de programmes de travaux permettant la fin des non-conformités CVM de manière pérenne (la DDARS ne considère pas les purges de réseau une méthode pérenne pour limiter le contact CVM).

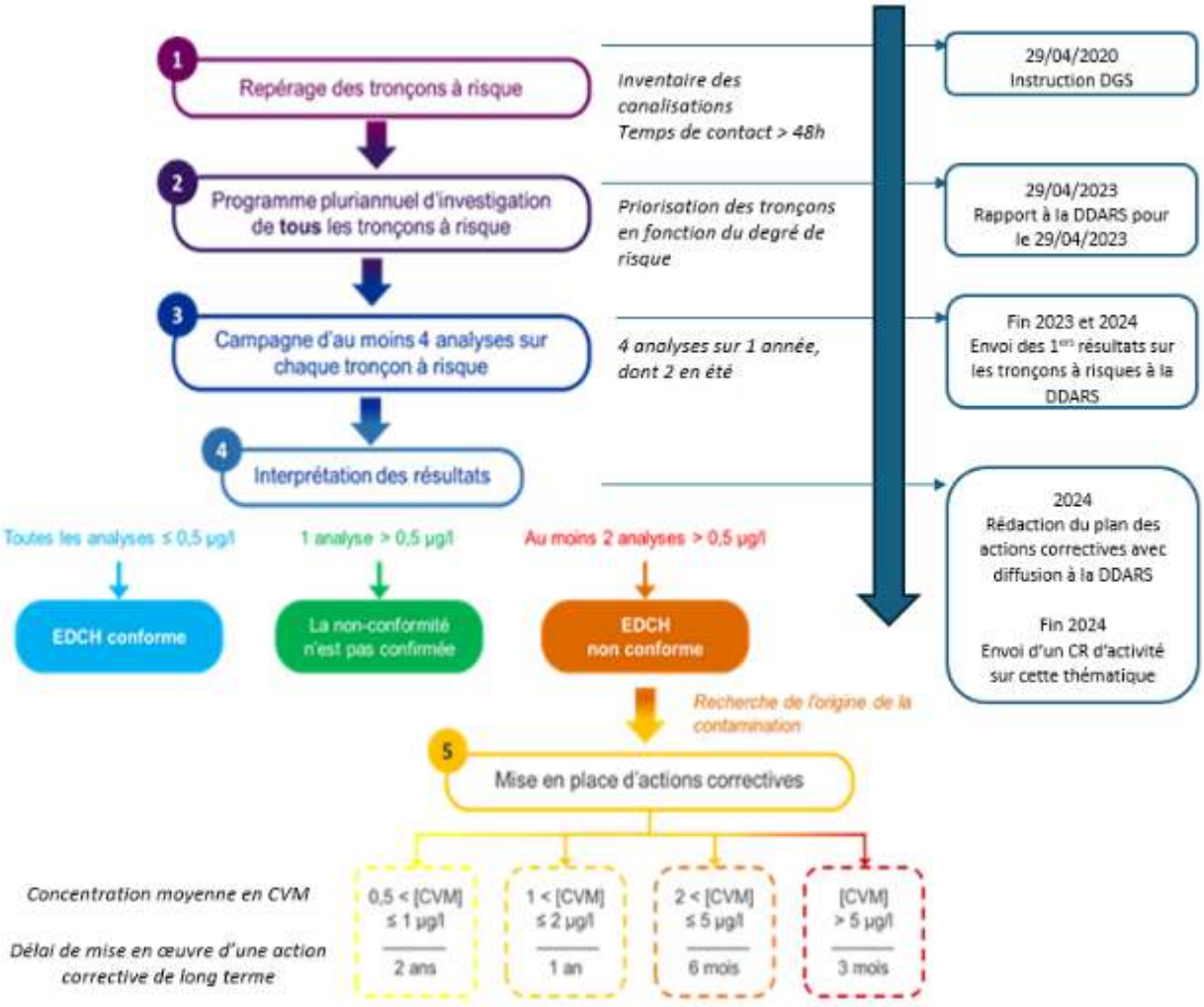
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

De plus, avec l'établissement du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), qui est une obligation réglementaire à l'horizon de janvier 2029, l'analyse des dangers permettra de déterminer le programme de surveillance en fonction du niveau de risque identifié.

SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact.
- mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **proposition** d'actions correctives.

Le logigramme ci-dessous reprend les grandes étapes et les dates clés définies pour transmettre les informations aux autorités compétentes.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



8 Les indicateurs de performances

Garantir la performance de votre réseau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE

Description du contrat
ACCM AEP DSP
Délégation de service public
Début contrat : 1 février 2016 fin contrat : 1 février 2028

Tarification de l'eau potable			
D102.0 Tarification de l'eau potable au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant à la collectivité	**0**	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant à la collectivité : Prix unitaire de 0 à 120 m³	**0,0000**	€HT/m³
VP.178	**Montant total HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité** *(abonnement + consommation x 120)*	**0,00**	**€HT/120m³**
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant au délégataire	**14,79**	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant au délégataire : Prix unitaire de 0 à 120 m³	**1,4595**	€HT/m³
VP.177	**Montant total HT de la facture 120m³ revenant au délégataire** *(abonnement + consommation x 120)*	**189,93**	**€HT/120m³**
Taxes des organismes publics			
VP.215	Redevance Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	**0,0703**	€HT/m³
VP.216	Redevance Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	**0,0330**	€HT/m³
VP.214	Redevance prélèvements AEP (Voies Navigables de France)	**0,4078**	€HT/m³
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	**0**	€HT/m³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	**5.50%**	%
VP.179	**Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³** *(VP.214+VP.215+VP.216+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100*	**75,15**	**€TTC/120m³**
	Montant total d'une facture 120m³ TTC au 1er janvier de l'année N+1	**278,43**	**€TTC/120m³**
D102.0	**Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1**	**2,19**	**€TTC/m³**
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2024 au 31/12/2025	**CARE**	€TTC
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour 2025 (hors travaux)	**CARE**	€HT

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Qualité de l'eau Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité		
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie		
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	**227**
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes microbiologiquement	**10**
P101.1	**Conformité microbiologique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)**	**100%**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	**265**
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes physico-chimiquement	**12**
P102.1	**Conformité physico-chimique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)**	**95,5%**
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) *Rapport en pourcentage entre les volumes prélevés par pompage sur volumes prélevés total moins les imports*	Voir les données Agence de l'Eau

Réseau			
P104.3 Rendement du réseau de distribution			
Production propre du service (Volumes sur la période de relève ramenés sur 365 jours)			
VP.059	Total des Volumes produits	**7 699 622**	m^3
VP.060	Total des Volumes importés	**17 787**	m^3
VP.061	Total des Volumes exportés	**189 786**	m^3
VP.232	Total des Volumes consommés comptabilisés	**5 930 705**	m^3
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique	**5 655 383**	m^3
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique	**275 322**	m^3
VP.221	Volumes consommés sans comptage	**16 258**	m^3
VP.220	Volumes de service du réseau	**151 298**	m^3
Rendement du réseau de distribution			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	**900,236**	Km
VP.235	Y a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes ?	**Non**	Oui si + de 5% Non si – de 5%
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	**41 016**	ab
VP.228	**Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnements au kilomètre)**	**45**	**ab/Km**
P104.3	**Rendement du réseau de distribution**	**81.48%**	
P105.3	**Indice linéaire des volumes non comptés**	**4.81**	**m^3/Km /j**
P106.3	**Indice linéaire de pertes en réseau**	**4.35**	**m^3/Km/j**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	**1,683**	Km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	**13,19**	Km
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	**900,236**	Km
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés pour l'année	**CARE**	€HT
P107.2	**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**	**0,29**	**%**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	**Code SISPEA**	**Descriptif**	**Résultats**	**Note**
PARTIE A : Plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2025	**OUI**	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	**OUI**	5 points
		Total Partie A : (Sur 15 points)	**15 points / 15 points**	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	**OUI**	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	**OUI**	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ;>95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	**Pourcentage de connaissance des informations structurelles**	**97,15%**	15 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2025	**874,411**	Km
Sur 15 points	VP.241	**Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations**	**97,08%**	15 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2025	**873,798**	Km
Pour évaluer :	-	Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2025	**900,236**	Km
		Total Partie B : (Sur 30 points)	**30 points / 30 points**	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	**NON**	0 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	**OUI**	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	**Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations**	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	10 points
	-	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	**OUI**	
	-	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	**OUI**	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	**OUI**	5 points
		Total Partie C : (Sur 75 points)	**65 points / 75 points**	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
	P103.2B	**VALEUR DE L'INDICE**	**110 points / 120 points**	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Abonnés			
VP.056	Nombre d'abonnés (abonnements) total	**41 016**	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) domestiques	**40 847**	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) non domestiques	**169**	Ab
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (selon données INSEE N-2)	**89 981**	Hab
VP.229	Ratio du nombre d'habitants par abonnement	**2,19**	Habitants/abonnements
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	**52**	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnements	**1,3**	‰
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	**98,04**	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	**2**	jours
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire	**32**	
VP.152	*Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité*	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
P155.1	**Taux de réclamations pour 1000 abonnements**	**0,79**	**°/₀₀**

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	**NC**	€
VP.232	Volumes consommés comptabilisés (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	**5 930 705**	m^3
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	**5 655 383**	m^3
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	**275 322**	m^3
Les données suivantes relèvent de la responsabilité de la collectivité :			
VP.182	*Encours total de la dette*		*€*
VP.183	*Epargne brute annuelle*		*€*
P153.2	*Durée d'extinction de la dette de la collectivité*		
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	**554 602,01**	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2024 au 31/12/2025	**6 916 896,5**	€TTC
P154.0	**Taux d'impayés sur les factures d'eau**	**8,02**	**%**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



9 La maintenance du Patrimoine

Préserver et moderniser votre patrimoine

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Dans le cadre de la continuité de service, ACCM Eau a pour objectif d'assurer les missions principales suivantes :

- l'exploitation et le bon fonctionnement des installations 24 heures sur 24 et 365 jours par an,
- la fourniture des réactifs chimiques nécessaires au bon fonctionnement des installations,
- la production à des fins d'évacuation pérenne des boues,
- les analyses de contrôle de la qualité des eaux.
- …

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées et notamment au service maintenance basé à Salon de Provence. Ce service composé de 7 électromécaniciens et automaticiens apporte leur compétence mais également les retours d'expérience des autres Secteurs/Territoires.

Dans cette perspective, nous nous attachons donc à développer une maintenance préventive et à y intégrer une gestion calendaire des entretiens et travaux de maintenance qui sera systématiquement et autant que possible calée sur le temps de fonctionnement ou le taux d'utilisation des différents équipements.

9.1 LES TACHES REGULIERES

Les tâches régulières sont cruciales pour maintenir le bon fonctionnement des équipements d'ACCM Eau. Elles incluent notamment les actions suivantes :

1. Visites régulières pour le contrôle des équipements électromécaniques :

- **Surveillance visuelle :** Vérification des bruits, des odeurs et des vibrations anormales des équipements pour repérer les premiers signes de vieillissement ou de défaillance.

- Ces inspections permettent de détecter des problèmes potentiels avant qu'ils ne deviennent critiques, garantissant ainsi une gestion préventive des équipements.

2. Contrôle et réglage des pompes, équipements et instrumentation :

- **Pompes et équipements :** Contrôler leur fonctionnement pour s'assurer qu'ils opèrent dans les conditions optimales.

- **Instrumentation :** Vérification de la précision des instruments de mesure et leur calibration pour garantir des relevés exacts, nécessaires pour une gestion efficace des ressources et des pannes.

Ces tâches régulières permettent une gestion proactive, minimisant les risques de pannes majeures et optimisant la performance de l'ensemble des installations. Elles sont essentielles pour garantir une continuité de service et réduire les coûts à long terme en évitant des réparations plus complexes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

USINE DE PRODUCTION DE MAS PAYAN

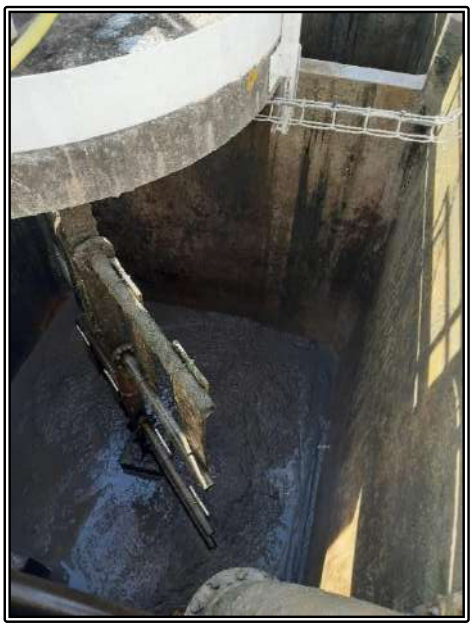


Entretien de la pompe doseuse

- gestion de la filière de production (contrôle des principaux paramètres de traitement, changements des graisseurs, contrôle des niveaux d'huile des motoréducteurs et vidange éventuelle…)
- tenue d'un journal d'enregistrement des principaux paramètres et événements de la journée (journal de bord avec relevé des compteurs, …).

USINE DE PRODUCTION DU SENEBIER

Le Petit Rhône est la source d'alimentation des Saintes Maries de la Mer. Cette eau brute est fortement chargée en M.E.S. La filière de traitement de l'usine permet une coagulation/floculation des boues, celles-ci s'accumulent au fond des ouvrages, il est nécessaire de procéder à une évacuation mécanique régulière.



Zone d'agitation lente – SENEBIER



Décanteur lamellaire - SENEBIER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Les boues n'ayant pas décantées subissent un dernier traitement. Les filtres à sables utilisent une base de gravier et de sable. En traversant une charge de sable, l'eau se décharge de ses impuretés mécaniques, en bas du filtre un ensemble de crépines retiennent le sable et laissent passer l'eau claire.



Lavage du filtre à sable n°2 – SENEBIER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.2 LES TACHES PERIODIQUES

Ces tâches englobent notamment :

- le nettoyage systématique des équipements, les opérations d'entretien préventif (graissage, vidange, remplacement de pièces d'usure) et de maintien en bon état des différents équipements confiés,
- le contrôle du bon fonctionnement des organes de sécurité,
- le contrôle et calibration des différents appareils de mesure et capteurs,
- la réalisation des analyses conformément à l'arrêté préfectoral et au programme d'analyses,
- les opérations de nettoyage des équipements et des locaux techniques,
- le maintien du stock de pièces de première urgence (mécaniques ou électriques avec pour objectif d'avoir toujours du matériel de secours).

FORAGE DE SAINT HIPPOLYTE – ARLES

Remplacement des ventouses en tête de forages.

Elles permettent de laisser échapper l'air accumulée, au risque de créer des coups de béliers et une réduction du débit des pompes



Ventouses sur les forages F10/F11 – Forage Saint Hippolyte - ARLES

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

USINE DE PRODUCTION DU SENEBIER – SAINTES MARIES DE LA MER

Remplacement d'accouplement des pompes.



Pompe exhaure – Prise d'eau petit Rhône – SENEBIER – Saintes Maries de la Mer

USINE DE PRODUCTION VAL BOISE – SAINT MARTIN DE CRAU

Remplacement des filtres chaussette.



Filtre sortie forage – Val Boisé – SAINT MARTIN DE CRAU

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

USINE DE PRODUCTION DU MAZET – MAS THIBERT

Le technicien reparamètre la télétransmission.



Reprogrammation d'un Sofrel - Mazet – Mas Thibert

USINE DE PRODUCTION LA MOTTE - TARASCON

Une réfection du système de chloration en PVC de l'usine de production de La Motte a été réalisée, comprenant :

- La réparation de diverses micro-fuites.
- La modification du système d'évacuation.





Reprise évacuation eau de service analyseur turbidimètre/chlore – Production La Motte

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

RESERVOIR DE MARGAILLAN - ARLES

Un changement des afficheurs a été effectué.



Afficheurs du réservoir n°2

USINE DE PRODUCTION DE SAINT-HIPPOLYTE

Le chlore est utilisé en eau potable principalement pour la désinfection et son effet bactériostatique dans le réseau.

On mesure la production de courant entre deux électrodes dû à des réactions d'oxydoréduction. Ce courant est proportionnel à la concentration d'oxydant en solution.

Chaque mois l'agent d'exploitation effectue une vérification de l'analyseur de chlore en sortie d'usine.



Vérification analyseur de chlore en ligne – Station de Saint Hippolyte

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.3 LES NETTOYAGES DE RESERVOIRS

Le territoire est équipé de 26 ouvrages de stockage.

9.3.1 Autonomie des réservoirs de stockage

La capacité du stockage sur le territoire est la suivante.

Synthèse des volumes mis en distribution	2023	2024	2025
Capacité de stockage (en m³)*	20 900	20 900	26 236
Volume mis en distribution moyen/jour (en m³)	21 755	19 922	20 624
Capacité d'autonomie (en jour)	0,96	1,05	1,27

**Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.*

Le détail du stockage par commune est détaillé dans le tableau suivant.

Commune	Capacité stockage (m³)	Volume mis en distribution (m³)	Autonomie en jour 2023	Autonomie en jour 2024	Autonomie en jour 2025	Evolution N/N-1
ARLES	18 318	12 969	0,94	1,05	1,41	+34%
BOULBON	700	370	2,04	2,19	1,89	-13%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	3 218	1 411	2,13	2,23	2,28	+2%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	1 000	2 621	0,36	0,38	0,38	0%
TARASCON	3 000	3 253	0,90	0,95	0,92	-3%

Autonomie des réservoirs du Territoire pour 2025

En 2025, la mise en service du troisième réservoir de Margaillan a permis d'augmenter significativement la capacité de stickage et donc le temps d'autonomie sur la commune d'Arles.

9.3.2 L'entretien et le nettoyage des réservoirs

Pour chaque réservoir, nous procédons à un nettoyage annuel en suivant le mode opératoire ci-dessous :

- mise en vidange par gravité ou pompage du réservoir, en fonction des spécificités techniques locales,
- isolement de l'ouvrage du réseau,
- nettoyage et désinfection avec les produits agréés,
- contrôle et neutralisation des eaux de lavage,
- rinçage à grandes eaux,
- prise d'échantillons pour analyse de contrôle.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Libellé	Capacité stockage	Date de lavage
Réservoir 1 Margaillan	5500 m³	14/02/2025 et 19/09/2025
Réservoir 1 ZUP Barriol Intérieur	494 m³	19/09/2025
Réservoir 2 Margaillan	5500 m³	31/01/2025 et 08/10/2025
Réservoir 2 ZUP Barriol extérieur	490 m³	16/09/2025
Réservoir Albaron	41 m³	22/09/2025
Réservoir Mas Thibert	120 m³	06/10/2025
Réservoir Saliers	58 m³	22/09/2025
Réservoir sur Tour Balarin (Désaffecté)	210 m³	x
Réservoir sur tour de Salin de Giraud	164 m³	21/10/2025
Réservoir sur Tour Raphèle	513 m³	06/10/2025
Réservoir cimetière - Boulbon	500 m³	06/11/2025
Réservoir Colombier -Boulbon	200 m³	07/11/2025
Réservoir n°1 cimetière - Ste Maries de la Mer	1687 m³	14/02/2025 et 26/09/2025
Réservoir n°2 cimetière – Ste Maries de la Mer	1531 m³	31/01/2025 et 29/09/2025
Réservoir sur tour - Lion d'Or – Saint Martin	1000 m³	21/10/2025
Réservoir la Montagnette - Tarascon	3000 m³	03/10/2025
Réservoir la Motte- Tarascon	50 m³	09/10/2025

Tableau de synthèse de nettoyage des réservoirs 2025

BACHES DE REPRISE ET BACHES DE SURPRESSION

Nom de la bâche	Capacité stockage	Date de lavage
Balarin - Bâche reprise 1er étage (Désaffectée)	164 m³	X
Mazet - Bâche de reprise 1	200 m³	20/10/2025
Mazet - Bâche de reprise 2	200 m³	20/10/2025
Saint Hippolyte - Bâche de reprise 1	39 m³	16/09/2025
Saint Hippolyte - Bâche de reprise 2	65 m³	16/09/2025
Saint Hippolyte - Bâche de reprise 3	65 m³	16/09/2025
Saint Hippolyte -Bâche de reprise 4	242 m³	16/09/2025
Sénébier - Bâche reprise 2	454 m³	15/01/2025
Sénébier - Bâche reprise 1	126 m³	15/01/2025
BOULBON - Bâche des Buisses	10 m³	22/09/2025

Tableau de synthèse de nettoyage des réservoirs 2025



Réservoir N°1 Margaillan – ARLES - Lavage 2025– Avant (Gauche) – Après (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Pour donner suite aux lavages de réservoir, il apparaît les travaux suivants à réaliser :

Commune	Nom du réservoir	Type de travaux	Priorité	Commentaires
Tarascon	La Montagnette 1-2	Renouvellement complet conduites de distributions	Urgent	Corrosion avancée

Détail des travaux nécessaires suite aux lavages



Conduite distribution - Montagnette 2

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.4 LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Afin de garantir un bon fonctionnement des équipements de l'usine (disponibilité opérationnelle, durée de vie, …) nous nous appuyons sur :

- la mise en place d'une maintenance autonome,
- une maintenance préventive,
- des contrôles réglementaires.

9.4.1 Développement de la maintenance autonome

Outil innovant local

APPROCHE LEAN MANAGEMENT POUR AMELIORER LA PERFORMANCE DES STATIONS D'ASSAINISSEMENT

Depuis fin 2022, une approche industrielle, le **Lean Management**, a été mise en place sur les stations d'assainissement du territoire. L'objectif principal de cette démarche est d'améliorer la performance tout en éliminant la **non-valeur ajoutée** et de garantir le bon fonctionnement des équipements à long terme.

Objectifs de la Démarche Lean :

1. **Maintenir les conditions de base des machines sous contrôle :**
 - Cela inclut des pratiques régulières de **nettoyage**, **inspection** et **graissage** des équipements pour assurer leur bon fonctionnement et éviter les pannes ou dégradations prématurées.
2. **Capaciter les agents à identifier les anomalies :**
 - Former les agents afin qu'ils soient en mesure de **détecter rapidement** les anomalies et d'agir de manière proactive pour prévenir la détérioration des machines.
3. **Développer les compétences des agents :**
 - Fournir des outils et des formations pour **améliorer les compétences** des agents, permettant ainsi une amélioration continue de la performance des installations.

Outils Mis en Place :

Pour assurer une mise en œuvre efficace de cette démarche Lean, trois outils principaux ont été utilisés :

1. **Le 5S** :
 - Cette méthode consiste à organiser le lieu de travail pour maximiser l'efficacité et la sécurité.
2. **Les Variables de Réglage** :
 - Identifier les paramètres clés à contrôler et à ajuster pour garantir le bon fonctionnement des machines, en évitant toute dérive pouvant affecter la performance ou entraîner des pannes.
3. **La Standardisation et la Création de Modes Opératoires** :
 - Créer des **procédures standardisées** pour les opérations récurrentes, afin d'assurer que chaque tâche soit effectuée de manière uniforme et optimale. Les **modes opératoires** permettent de guider les agents dans la réalisation de leurs tâches et de garantir une qualité constante.
4. **Le Déploiement de Cartes de Contrôle** :
 - Utiliser des **cartes de contrôle** pour suivre et analyser les performances des équipements. Cela permet de repérer les écarts de fonctionnement et de mettre en place des actions correctives rapidement, afin de maintenir la stabilité et l'efficacité des machines.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Bénéfices Attendus de la Démarche Lean :

- **Amélioration continue de la performance** : Grâce à l'implication des agents et à l'identification proactive des problèmes, la performance des stations d'assainissement s'améliore de manière continue.
- **Réduction des pannes et des coûts** : En assurant une maintenance préventive efficace et en identifiant rapidement les anomalies, les coûts liés aux pannes et aux interventions d'urgence sont réduits.
- **Meilleure gestion des ressources** : L'organisation optimisée permet une utilisation plus efficace des ressources humaines et matérielles, ce qui contribue à une gestion plus durable du système d'assainissement.
- **Augmentation de la sécurité** : En adoptant une approche systématique pour l'entretien des équipements et la gestion des risques, la sécurité des installations est renforcée.

Cette démarche, bien implantée depuis fin 2022, s'inscrit donc dans une logique de performance durable et de gestion proactive des stations d'assainissement, avec une participation active des agents et une attention particulière à la qualité des équipements.

➔ Le 5S - «Une place pour chaque chose, chaque chose à sa place»

Le 5S est une méthode japonaise visant à aménager les espaces de façon à travailler plus efficacement et en sécurité dans un environnement de travail agréable, propre et ordonné. Chaque « S » correspond à une étape de la mise en place de la méthode :

1. **Seiri** (Trier) : Éliminer les éléments inutiles.
2. **Seiton** (Ranger) : Organiser les outils et équipements de manière optimale.
3. **Seiso** (Nettoyer) : Maintenir un environnement propre.
4. **Seiketsu** (Standardiser) : Créer des standards pour maintenir l'ordre.
5. **Shitsuke** (Maintenir) : Veiller à maintenir la discipline dans les pratiques.

Le maintien des sites propres et ordonnés permet de détecter plus rapidement les petites défaillances et les sources de salissures (fuite d'huile, ...).



1er S = Débarrasser, Trier

Il s'agit d'éliminer l'inutile du poste de travail. La bonne pratique est de tout vider et de « réintégrer » les objets en se posant la question : « est-ce utile ? »



Zone avant la mise en place du 5S – Avant (Gauche) / Après (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2ème S = Organiser et Ranger

Le principe est le suivant : une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place
L'objectif de cette étape est de ne plus perdre de temps à chercher les objets dont on a besoin.





Mise en place du 2ème S sur l'usine de production du Sénebier – Avant (Gauche) / Après (Droite)





Usine de production du Senebier – Avant (Gauche) / Après (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3ème S = Nettoyer

Le principe est le suivant : supprimer les sources de salissure.
Les objectifs sont :

2 maintenir le poste de travail propre,
3 améliorer les conditions de vie au travail,
4 détecter rapidement les dysfonctionnements.

Nettoyer n'est pas un objectif en soi. En revanche, identifier les causes de salissure et chercher les solutions pour les réduire ou les éliminer en est un.
Le nettoyage est réalisé par le ou les agents du site, car ce sont eux qui vont détecter les anomalies de leur poste de travail ou de leur machine.
Par exemple, lors de cette étape, repeindre la zone, c'est 2 objectifs :

5 l'aspect visuel propre et « beau »,
6 rendre les salissures évidentes et insupportables.





Nettoyage et mise en peinture de l'usine de production de Saint-Hippolyte – Avant (Gauche) / Après (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Mise en peinture des portes d'entrée production d'eau La Motte – TARASCON Avant (Gauche) / Après (Droite)



Peinture des plaques – local injection javel/chlore forage du colombier - BOULBON

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Reprise peinture des portes du MAZET – Mas Thibert Avant (Gauche) / Après (Droite)

USINE DE PRODUCTION ROUBIAN – TARASCON

Une reprise des peintures :

- des trappes sur la toiture de l'usine de production de Roubian. Ces trappes essentielles permettent de sortir les pompes du local en cas de maintenance.
- de la porte du local



Trappes avant (Gauche) – Après (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Porte d'entrée du local avant (Gauche) – Après (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

USINE DE PRODUCTION DU SENEBIER– SAINTES MARIES DE LA MER

Une reprise de peinture a été réalisée sur la porte et les murs extérieurs du local des pompes d'exhaure. De plus, le béton a également été mis en peinture pour une meilleure protection et un aspect rénové.







Ouvrage pompes exhaure et puits de captage - SENEBIER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4ème S = Standardiser

Le principe est le suivant : standardiser visuellement les meilleures pratiques

Nous mettons en place des standards parce que :

7 chaque collaborateur a ses propres méthodes de travail,
8 les paramètres ne sont pas évidents, difficile à comprendre avec un simple coup d'œil,
9 suite à une résolution de problème, le standard permet d'éviter le retour du problème,
10 intégrations de nouveaux entrants.

Ainsi, tous les sites ont été standardisés selon le code de couleur suivant :

Pour les éléments de sécurité,
Pour le matériel de stockage (palettes de consommable, pièces de rechanges…),
Pour le matériel d'exploitation (échelles, Nettoyeurs haute pression, …),
Pour l'élimination des déchets (poubelles).





Marquage au sol des zones

5ème S= Impliquer

Le principe est le suivant : rendre systématique le respect des meilleures pratiques

Les objectifs sont :

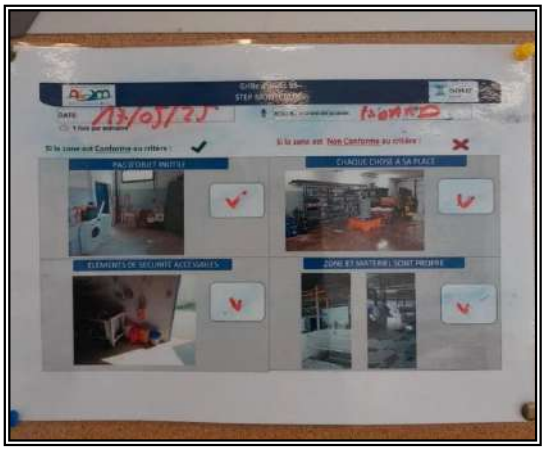
11 utiliser les meilleures pratiques
12 les améliorer en permanence

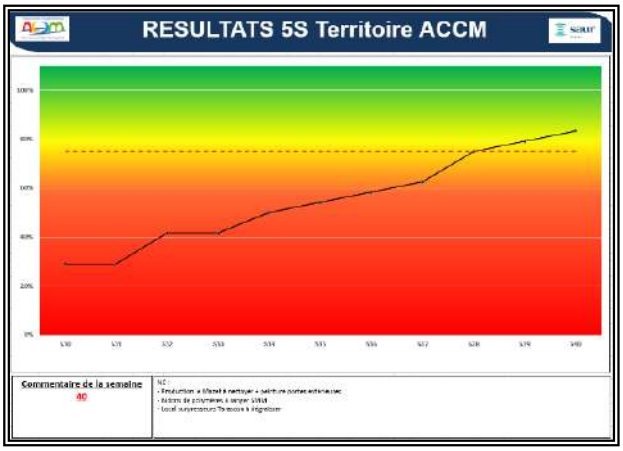
en mainteant le respect des 4 premiers « S »et en mettant en place des audits de la zone

Chaque agent est responsable de sa zone. Il réalise un audit 5S de sa zone chaque semaine et remonte au Responsable Usine le résultat de l'audit.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Les résultats 5S sont présentés chaque semaine sous forme d'indicateur visuel avec un objectif de 75% de conformité sur l'ensemble des stations.





Fiche d'autoévalation (Gauche) – Synthèse Territoire(Droite)

Au final, le 5S, c'est avant tout un système de management car il :

- rend visible les dysfonctionnements,
- permet l'accroissement de la productivité et un gain de surface,
- contribue à l'amélioration de la qualité et de la sécurité,
- est la base de l'amélioration continue en créant les conditions du changement d'état d'esprit.

➔Variable de réglages

Les variables de réglages font référence aux paramètres spécifiques des équipements, définis conformément aux préconisations techniques, nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement et garantir leur performance. Ces réglages peuvent être :

- Physiques : Comme la distance, la largeur ou la position des composants.
- Électroniques : Tels que la température, la vitesse, ou la temporisation des systèmes.

Objectifs des Variables de Réglage :

1. **Simplicité Opérationnelle** :
 - **Faciliter le suivi** : Le but est de rendre les contrôles des équipements **visuellement accessibles**, pour permettre aux agents de réaliser rapidement des diagnostics. Cette approche améliore la réactivité en cas de dysfonctionnement et simplifie l'entretien quotidien.
2. **Stabilité Opérationnelle** :
 - **Éviter le bricolage** : Plutôt que de manipuler les paramètres de manière ad hoc, il est crucial de stabiliser le processus en s'appuyant sur des réglages définis et en garantissant une bonne constance dans les performances des équipements.
 - Cela permet d'éviter l'instabilité ou les perturbations dues à des ajustements non conformes.

Exemple d'Application : Station d'Épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer

Un exemple précis de l'utilisation des **variables de réglage** se trouve dans la gestion de la pression de sortie de l'eau blanche sur le flottateur de la station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer. L'objectif est d'optimiser la **capture des boues** en formant de **fines bulles**. Pour cela, les paramètres de pression sont ajustés pour maximiser cette captation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Méthode de Suivi :

- **Indicateurs visuels** : Des indicateurs de couleur (rouge et vert) sont utilisés pour signifier les zones de bon fonctionnement :
 - **Vert** : Zones où les réglages sont corrects et où la machine fonctionne normalement.
 - **Rouge** : Zones indiquant que le réglage est hors des tolérances recommandées, nécessitant une intervention.



Manomètre de régulation

Les **variables de réglage** constituent un outil clé pour améliorer à la fois la **simplicité** et la **stabilité opérationnelle**, ce qui se traduit par une gestion plus efficace des équipements et une plus grande fiabilité du réseau d'assainissement.

➔ Standardisation et création de Modes Opératoires

La standardisation est essentielle dans la gestion des opérations, surtout lorsqu'il s'agit de garantir la cohérence et la qualité dans des environnements où différents opérateurs peuvent avoir leurs propres méthodes de travail. Voici les principaux avantages de la standardisation des modes opératoires :

Objectifs de la Standardisation des Modes Opératoires :

1. **Éviter le Retour des Problèmes :**

Lorsque des procédures claires et standardisées sont mises en place, cela aide à résoudre définitivement les problèmes. Une fois un problème identifié et traité, la standardisation garantit que les solutions appliquées sont pérennes, évitant ainsi des récurrences.

2. **Atteindre les Résultats Espérés :**

La standardisation permet de s'assurer que les objectifs et résultats attendus sont atteints de manière constante, indépendamment de l'opérateur ou du moment de l'intervention.

3. **Faciliter l'Intégration des Nouveaux Arrivants :**

Les nouveaux employés ou opérateurs peuvent plus facilement prendre en main leurs fonctions grâce à des consignes claires et des processus bien définis. Cela permet également de réduire le temps d'adaptation et d'assurer une formation uniforme.

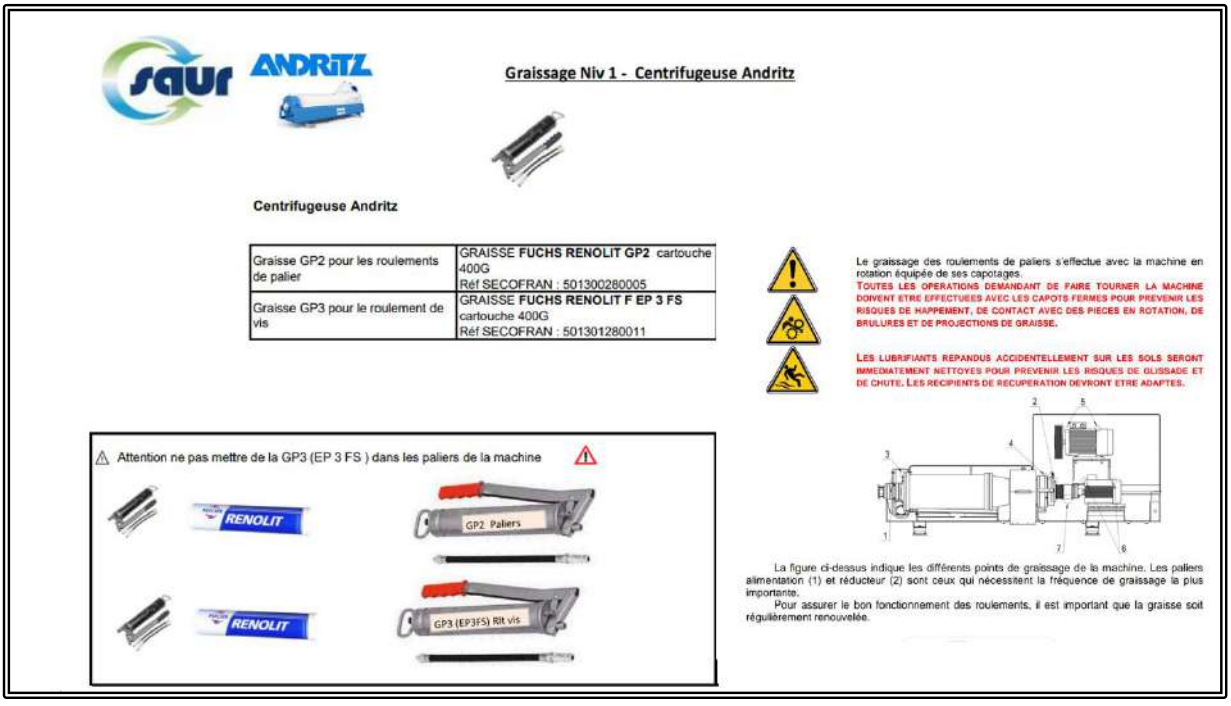
Ainsi, il est créé des standards avec les consignes de pilotage de l'usine : les instructions de site.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Rédaction de standard d'exploitation sur la station d'épuration de Salin de Giraud

Des **standards de graissage** sont affichés directement sur les sites, garantissant que tous les opérateurs appliquent les bonnes procédures pour maintenir un bon fonctionnement des équipements. La lubrification des machines est un élément essentiel de la maintenance préventive. En réduisant le frottement, elle permet aux pièces en mouvement de coulisser en douceur, augmentant ainsi la durée de vie des équipements et réduisant les risques de pannes.



Standard de graissage affiché sur les usines

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Savoir faire

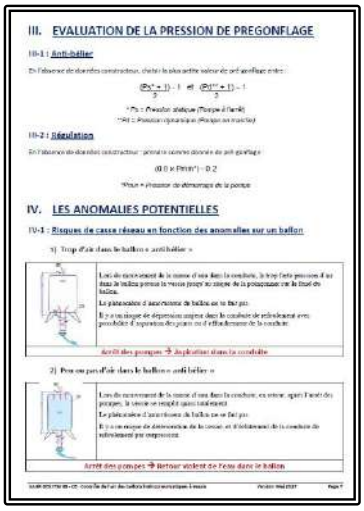
L'exploitation des stations est effectuée sur la base de notre savoir-faire et des nombreux documents qui ont été créés par les experts SAUR et mis à disposition des techniciens et des responsables de site.

Ces documents comportent des :

- ITM ou Instruction de Travail Métier (Le comment ?),
- IT ou Instruction de Travail,
- Vidéo technique,
- Procédure organisationnelle (Qui fait quoi où et quand ?),
- Consignes d'exploitation et des consignes de sécurité.





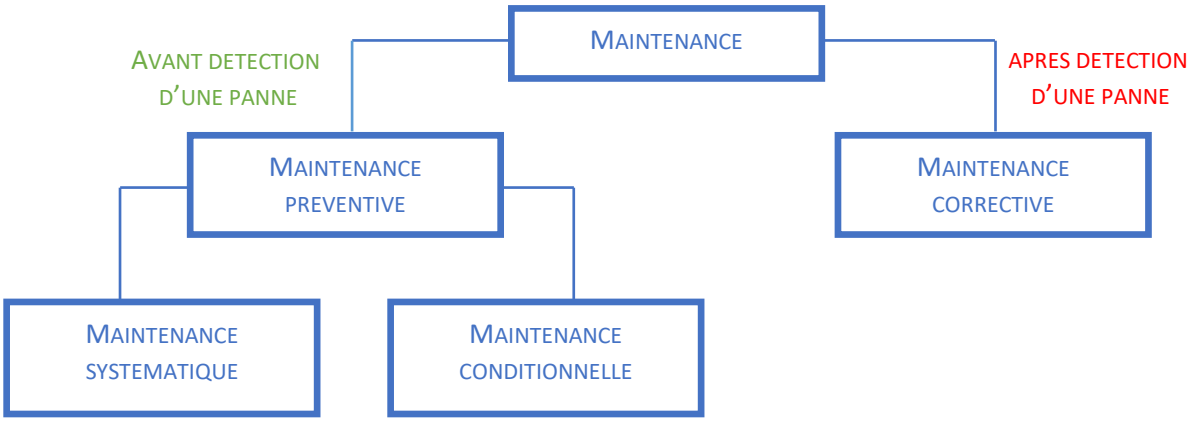


Exemple ITM contrôle de l'air des ballons

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.4.2 Maintenance préventive

L'organisation de la fonction maintenance sur le Territoire ACCM suit les catégories définies dans le diagramme ci-dessous. Cette approche vise à établir un équilibre optimal entre maintenance et renouvellement. Ainsi, les interventions de maintenance se déclinent en deux types :



Typologie de maintenance

Maintenance préventive, qui se divise en :

- **Maintenance préventive systématique** : visant les équipements nécessitant des visites programmées, ainsi que les contrôles périodiques imposés par la réglementation.
- **Maintenance préventive conditionnelle** : pour les équipements de haute technicité nécessitant un suivi de l'état général avant d'envisager une intervention. Ce suivi repose sur des contrôles non destructifs tels que la thermographie ou l'analyse d'huile, entre autres.

Maintenance corrective, qui vient compléter les actions de maintenance préventive lorsque des défaillances ou des anomalies sont constatées.

Type	2023	2024	2025
Pilotage installation AEP sans traitement	288	242	281
Pilotage installation AEP traitement simple	1 153	1 150	1 134
Pilotage installation AEP Traitement complet	177	220	217
Vérification, entretien, étalonnage des équipements de mesure	12	0	0
Entretien 1er niveau équipements électromécaniques	30	27	18

On constate en général que le temps moyen d'une intervention corrective est plus long en moyenne que les autres types d'intervention. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit d'interventions souvent plus importantes et non préparées/anticipées.

L'objectif est donc de diminuer et d'optimiser le taux de correctif. La baisse du nombre d'interventions corrective se fait au bénéfice de la maintenance préventive.

Avec une part de 3 % du temps de maintenance consacrée aux interventions correctives, le niveau de maîtrise du fonctionnement des équipements est satisfaisant, traduisant une bonne gestion du vieillissement des équipements. Cela traduit également la qualité de la maintenance préventive, aussi bien en termes d'adéquation des gammes de maintenance, que des techniques de maintenance utilisées.

Type	2023	2024	2025
Curatif	47	35	41
Préventif*	1660	1 639	1 650

*Dont les interventions de pilotages et suivi de routines des ouvrages suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Chiffres clés

1 650, le nombre d'opération de maintenance préventive systématique réalisées chaque année sur le périmètre ACCM. Ces opérations concernent principalement des opérations de nettoyage, vidange, graissage, calibration, remplacement de consommables (courroies, filtre à air, …).

3 814, le nombre d'équipements actuels actifs.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Maintenance préventive conditionnelle

La maintenance préventive conditionnelle s'applique pour les équipements d'une technicité plus lourde qui demandent un suivi de l'état général avant de programmer une tâche de maintenance. Ce suivi est réalisé à partir de contrôles non-destructifs.
La maintenance conditionnelle se fonde sur la mesure et l'analyse de données issues de capteurs, fixes ou mobiles, pour prédire une défaillance. La technique de maintenance conditionnelle mises en œuvre sur le Territoire ACCM est l'analyse thermographique.

CONTROLE THERMOGRAPHIQUE

La thermographie, qui consiste à mesurer la température à l'aide d'une caméra infrarouge, permet de détecter des dérives électriques et mécaniques potentielles. Cette méthode repose sur l'observation des températures de surface des installations électriques sous tension. L'objectif est d'identifier les zones susceptibles de présenter des échauffements anormaux, pouvant être causés par diverses problématiques, telles que :

- Mauvaises connexions,
- Surcharge,
- Déséquilibre des phases,
- Contacts défaillants.





Contrôle thermographique réalisé sur l'armoire de commande de Saint-Hippolyte

Pour exemple, un échauffement anormal était causé par un desserrage de la borne de connexion concernée ainsi qu'un mauvais sertissage.

Une révision de la connexion a été immédiatement réalisée (nettoyage, sertissage, serrage).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Maintenance préventive systématique

La maintenance préventive systématique s'applique pour les équipements qui nécessitent :

- une visite calendaire,
- les contrôles périodiques réglementaires.

Outil innovant local

MISE EN PLACE D'OUTILS DE SUIVI VISUEL

Notre objectif est de maintenir les installations et de maîtriser le vieillissement du patrimoine. Nos interventions d'entretien courant et de maintenance des équipements visent ainsi :

- leur maintien en parfait état de fonctionnement et d'exploitation,
- l'optimisation de leur disponibilité opérationnelle,
- la préservation de leur durée de vie.

En 2022, il a été décidé de déployer sur chaque site un programme de maintenance qui veille à conserver les performances initiales de chaque équipement à travers une maintenance rigoureuse. Ce programme est affiché sur site et renseigné par les agents d'exploitation. Un affichage sur site permet à l'agent de voir d'un simple coup d'œil l'état d'avancement et les éventuels manquements afin d'y remédier immédiatement. Ces interventions sont également consignées dans notre logiciel de maintenance.



Tableau de maintenance sur l'usine de production de Saint Hippolyte

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

ENTRETIEN DES GROUPES ELECTROGENES

Afin de pallier toute coupure prolongée de courant au niveau du distributeur d'électricité, l'utilisation d'un groupe électrogène permet d'assurer l'alimentation des équipements indispensables à la sécurité des personnes et au maintien d'un service minimum de l'usine afin d'éviter toute coupure d'eau.

9 groupes électrogènes sont installés sur les usines du Territoire.

Site	Puissance (kVA)	Equipements secourus
Saint Hipollyte	500	Toutes les ppe forages + 1 pompe reprise + surpresseur Moules
Saliers AEP	45	Station entière : 3 surpresseurs + 2 pompes incendie + accélérateur
Albaron AEP	25	Station entière : 4 surpresseurs
SR ZUP Barriol	120	3 surpresseurs + 1 pompe de secours ou la pompe incendie
SR Roubian	120	Station entière : 2 forages
Cimetière St Maries		Station entière : 2 pompes jockey + 3 surpresseurs + 2 secours
Lion d'Or	125	Station entière : 2 forages
Val Boisé	88	Station entière : 2 forages
Mazet	165	Station entière : 1 pompe forage et 5 pompes en ligne

Détail et fonction des groupes électrogènes

Pour garantir le bon fonctionnement des groupes électrogènes de secours et prolonger leur durée de vie, il est effectué une maintenance appropriée et spécifique de chacun des systèmes qui composent ces équipements : le moteur mécanique, l'alternateur, le réservoir de combustible, la batterie et le tableau de commande. Étant donné leur faible temps de marche en charge, il n'est pas possible de suivre les préconisations du constructeur qui prévoit un calendrier d'entretien standard toutes les 250, 500, 1000, 2000, 3000 et 6000 h de service.

En conséquence, pour ce type de fonctionnement, il est réalisé l'entretien spécifique suivant pour garantir leur bon démarrage en cas de besoin :

- tous les mois : vérification du niveau d'huile, d'eau et de combustible, du dispositif de réchauffage du moteur et de l'état de la source utilisée pour le démarrage (batterie et air comprimé),
- tous les mois : pour s'assurer de la disponibilité du groupe électrogène, 1 fois par mois un basculement sur le groupe durant 1 heure de fonctionnement en charge.
- tous les ans : entretien mécanique et électrique et mise en marche du groupe.





Entretien Groupe de secours Roubian (Gauche) - Entretien Groupe de secours ZUP Barriol (Droite)

La mise en marche en charge permet de tester la tenue en puissance, l'équilibrage du moteur, les éventuelles fuites, le bon refroidissement, le turbo opérationnel, l'automatisme du contrôle commande, …

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

L'usine du Senebier est régulièrement sujette à des coupures électriques, notamment en raison de défauts sur le transformateur (perte de phase) et de phénomènes de nidification de cigognes.



Nidification d'une cigogne sur la ligne d'alimentation du Senebier

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'envisager l'installation d'un groupe électrogène de secours fixe afin de garantir la continuité d'alimentation électrique du site et de sécuriser son fonctionnement.

En complément, dans une logique de fiabilisation durable de l'alimentation, l'ensemble des éléments techniques nécessaires à l'étude d'un bouclage du réseau via un réseau secondaire HTA a été transmis à ACCM. Cette solution permettrait de limiter les risques de coupures intempestives, notamment ceux liés aux perturbations sur le transformateur existant.

Ces informations ont été communiquées par courriel en date du 06 décembre 2024, incluant les premières analyses techniques ainsi que les modalités de raccordement identifiées en lien avec ENEDIS. Il a également été précisé que certaines démarches administratives relevaient du maître d'ouvrage, nécessitant une prise en charge directe par ACCM via le portail de raccordement dédié.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les principaux contrôles réglementaires réalisés et pris en compte dans le plan de maintenance sont ceux repris dans le tableau ci-dessous :

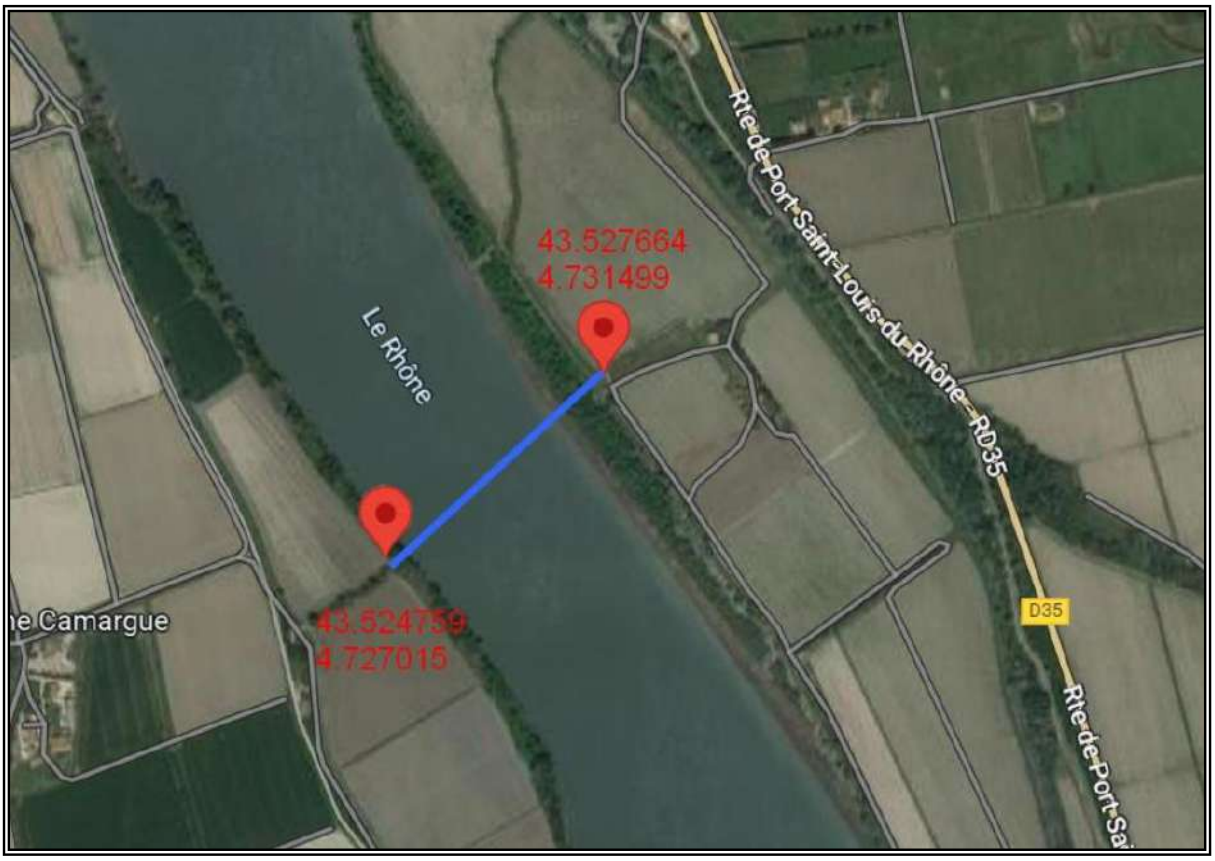
Equipement	Type vérification	Date contrôle
Installation électrique	Vérification annuel (+ éventuellement sur mise en demeure de l'inspecteur du travail)	Avril – Mai 2025
Moyens de levage	Examen de l'état de conservation	Juin 2025

Principaux contrôles réglementaires réalisés en 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

CONTROLE DE LA PROTECTION CATHODIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE TRAVERSANT LE RHONE

Afin d'assurer la pérennité du linéaire d'acier recouvert de béton DN 400 sur une longueur de 700 m traversant le Rhône, on doit s'assurer du fonctionnement permanent du dispositif de soutirage de courant. Un relevé des indications numériques des appareils de mesure (voltmètre, ampèremètre) est réalisé une fois par mois.



Localisation de la canalisation protégée

Ainsi, lors de la tournée mensuelle, un agent d'exploitation effectue la surveillance du bon fonctionnement du poste de soutirage en procédant :

- à un nettoyage des connexions si besoin et une vérification du bon serrage des connexions,
- à un relevé mensuel des valeurs de la tension et de l'intensité.

Il est indispensable de contrôler l'intensité. Cette mesure permet :

- d'une part de comparer le besoin réel en courant avec la valeur prise dans les calculs pour la densité de courant de protection.
- d'autre part d'évaluer éventuellement le coefficient de dégradation du revêtement, de détecter les évolutions des conditions de corrosion du milieu et ainsi d'apporter les corrections appropriées.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Poste de soutirage

Afin de vérifier que la canalisation à protéger répond bien aux critères de protection cathodique assurant sa protection contre la corrosion, des mesures sont réalisées le long de l'ouvrage. La canalisation n'étant pas directement accessible, des prises de potentiel ont été aménagées pour réaliser des mesures.

Le critère de protection cathodique retenu pour la protection contre la corrosion électrolytique des canalisations enterrées en acier est celui du potentiel à courant déclenché inférieur à - 850 mV, mesuré par rapport à une électrode Cu/CuSO4 posée à proximité de la conduite.

Ainsi, tous les ans, il est effectué les mesures du potentiel d'électrode de la structure avec un équipement approprié afin de s'assurer que les critères de potentiel établis soit - 850 mV/$CuSO_4$ sont bien atteints en présence de courant alternatif sur la canalisation.

Ce contrôle annuel a été réalisé le 07 février 2025 sur 2 prises de potentiel situées :

- Point 1 – Avant de traverser le Rhône,
- Point 2 – Après avoir traversé le Rhône.





Prise de potentiel côté Sambuc

Les valeurs relevées restent identiques ou proches aux valeurs de l'année précédente. Cela indique que le système fonctionne correctement et que la protection cathodique assure la durée de vie de l'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.5 LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Le renouvellement des installations techniques du Territoire (équipements de pompage et de traitement, canalisations, compteurs, accessoires, ...) est un aspect important de l'exploitation d'un service d'eau : il conditionne l'avenir de moyen et long terme des équipements.

9.5.1 Le renouvellement électromécanique

Les opérations de renouvellement dans le cadre du fonds contractuel : un Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

1317000101 - ACCM AEP DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : G+C	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total (€)
Dotations(€)	181 591	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	17 346	**2 381 282**

1317000101 - ACCM AEP DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : G+C	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000	1,002613	1,013986	1,036649	1,052757	1,042876	1,094285	1,224211	1,259501	1,250625
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000	0,996410	0,996360	0,996330	0,995350	0,995190	0,994890	1,034020	1,036630	1,036630

1317000101 - ACCM AEP DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : G+C		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total (€)
Dotation actualisée (€)		181 591	198 913	201 170	205 666	208 862	206 901	217 101	242 877	249 879	248 118	0	**2 161 078**
Report de solde actualisé (€)		0	67 491	159 466	202 126	220 812	86 213	194 573	334 687	436 167	253 809	365 082	
												0	**0**
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Non Programmé au contrat	PARTIEL		13 780					1 473	16 356	17 454			**49 063**
	TOTAL			8 423	6 119	23 311	9 794	3 813	25 330	275 996	37 990		**390 776**
Programmé au contrat	PARTIEL			1 474			8 776	9 472	16 593	2 882			**39 197**
	TOTAL	113 857	92 576	147 868	179 829	319 733	78 971	73 239	98 531	144 874	111 755		**1 361 233**
Total renouvellement(€)		**113 857**	**106 356**	**157 765**	**185 948**	**343 044**	**97 541**	**87 997**	**156 810**	**441 206**	**149 745**	**0**	**1 840 269**
Solde(€)		**67 734**	**160 048**	**202 871**	**221 844**	**86 630**	**195 573**	**323 677**	**420 755**	**244 840**	**352 182**	**365 082**	

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Le renouvellement peut concerner les installations des stations ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement.

En 2025, le suivi du compte de renouvellement s'est fait au travers de nombreux échanges et réunions spécifiques : un point trimestriel est fait permettant de valider les différentes opérations proposées à la réalisation.

Le solde du compte de renouvellement est positif de + 352 182 €.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1317000101 - ACCM AEP DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : G+C Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13004CO00001 - Ssecto Rte des Salins Guinot - ARLES / KST00007912 - Télésurveillance	Télésurveillance	TOTAL	19/04/2025	1 112
13004CO00012 - Secto Quai du 8 Mai - ARLES / KST00006030 - Poste Local 1317 CS 000 QUAI DU 8 MAI	Poste Local 1317 CS 000 QUAI DU 8 MAI	TOTAL	15/10/2025	1 423
13004DP00038 - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA - ARLES / DAM00001916 - Réservoir anti-bélier N°1	Réservoir anti-bélier N°1	TOTAL	16/06/2025	21 673
13004DP00038 - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA - ARLES / DAM00001917 - Réservoir anti-bélier N°2	Réservoir anti-bélier N°2	TOTAL	11/08/2025	21 673
13004PT00001 - CAPTAGES DE ST HIPPOLYTE - ARLES / IQE00005328 - 1317EX009 - Cpt d'exhaure - Purge Puits N°1 Arles St Hippolyte	1317EX009 - Cpt d'exhaure - Purge Puits N°1 Arles St Hippoly	TOTAL	04/07/2025	1 247
13004PT00001 - CAPTAGES DE ST HIPPOLYTE - ARLES / PIM00001656 - Pompe immergée forage N°2	Pompe immergée forage N°2	TOTAL	16/05/2025	4 006
13004PT00001 - CAPTAGES DE ST HIPPOLYTE - ARLES / PIM00012698 - Pompe d'épuisement PUIT	Pompe d'épuisement PUIT	TOTAL	10/04/2025	3 000
13004PT00001 - CAPTAGES DE ST HIPPOLYTE - ARLES / VAN00598469 - Vanne extérieure refoulement pompe N°1	Vanne extérieure refoulement pompe N°1	TOTAL	07/02/2025	550
13004PT00001 - CAPTAGES DE ST HIPPOLYTE - ARLES / VAN00598470 - Vanne extérieure refoulement pompe N°2	Vanne extérieure refoulement pompe N°2	TOTAL	07/02/2025	550
13004PT00002 - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET - ARLES / NPV00002193 - Variateur pompe N° 3	Variateur pompe N° 3	TOTAL	17/07/2025	3 177
13004SA00002 - RAPHELE MOULES - ACCELERATEUR DE MOULES - ARLES / DAM00001904 - Ballon antibélier	Ballon antibélier	TOTAL	19/02/2025	2 425
13004SS00001 - RESERVOIRS + SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU - ARLES / NPA00003632 - Câble électrique alimentation générale TGBT	Câble électrique alimentation générale TGBT	TOTAL	11/08/2025	4 742
13004SS00001 - RESERVOIRS + SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU - ARLES / PCS00004396 - Pompe de surpression N°2	Pompe de surpression N°2	TOTAL	10/04/2025	1 912
13004SS00001 - RESERVOIRS + SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU - ARLES / VAN00598694 - Vanne Distrib réservoirs N°1 et N°2	Vanne Distrib réservoirs N°1 et N°2	TOTAL	04/02/2025	1 956
13004SS00003 - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY - ARLES / PCS00004408 - Pompe de surpression N°2	Pompe de surpression N°2	TOTAL	30/10/2025	1 917
13004SS00006 - SALIER - SURPRESSION DE SALIER - ARLES / NPV00002302 - Variateur pompe N° 2	Variateur pompe N° 2	TOTAL	10/07/2025	1 407
13017SS00002 - SURPRESSION DU COLOMBIER - BOULBON / PCS00002991 - Pompe de reprise verticale n°1	Pompe de reprise verticale n°1	TOTAL	27/10/2025	2 282
13061SS00001 - SURPRESSION MEZOARGUES - ST PIERRE DE MEZOARGUES / IAN00001619 - Analyseur de taux de chlore	Analyseur de taux de chlore	TOTAL	27/10/2025	3 418

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1317000101 - ACCM AEP DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : G+C Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13096CO00003 - Secto les Ecarts 3 - STES MARIES DE LA MER / KST00007911 - Télésurveillance	Télésurveillance	TOTAL	19/04/2025	1 112
13096PT00001 - PRODUCTION DE SENEBIER - STES MARIES DE LA MER / PCS00004385 - Pompe de reprise N°1	Pompe de reprise N°1	TOTAL	13/02/2025	5 577
13096PT00001 - PRODUCTION DE SENEBIER - STES MARIES DE LA MER / VAN04724846 - Vanne d'isolement refoulement	Vanne d'isolement refoulement	TOTAL	24/10/2025	700
13096PT00001 - PRODUCTION DE SENEBIER - STES MARIES DE LA MER / ZME00000289 - Moto Réducteur agitateur lent N°2	Moto Réducteur agitateur lent N°2	TOTAL	23/07/2025	4 575
13096SS00001 - SURPRESSION DU CIMETIERE - STES MARIES DE LA MER / XTU00009280 - Canalisations de Trop plein Vidange	Canalisations de Trop plein Vidange	TOTAL	30/10/2025	6 253
13097CO00012 - Compteur de sectorisation Alpilles - ST MARTIN DE CRAU / IQE00005518 - 1317CS054 - St Martin de Crau secto Alpilles	1317CS054 - St Martin de Crau secto Alpilles	TOTAL	10/06/2025	1 146
13097PT00003 - PRODUCTION MAS PAYAN + SURPRESSION - ST MARTIN DE CRAU / XTU00006929 - Tête de forage	Tête de forage	TOTAL	11/08/2025	2 491
13097PT00005 - LION D'OR Production + réservoir sur tour ST MARTIN DE CRAU / MGE00000101 - Groupe Electrogène (sur remorque)	Groupe Electrogène (sur remorque)	TOTAL	20/11/2025	30 422
13097PT00005 - LION D'OR Production + réservoir sur tour ST MARTIN DE CRAU / NCA00005485 - Inverseur de source	Inverseur de source	TOTAL	29/10/2025	3 532
13097PT00005 - LION D'OR Production + réservoir sur tour ST MARTIN DE CRAU / PIM00001272 - Pompe immergée + jonction cable F1	Pompe immergée + jonction cable F1	TOTAL	12/11/2025	6 473
13097PT00005 - LION D'OR Production + réservoir sur tour ST MARTIN DE CRAU / XTU00006934 - Tête de forage F2	Tête de forage F2	TOTAL	11/08/2025	2 491
13097PT00005 - LION D'OR Production + réservoir sur tour ST MARTIN DE CRAU / XTU00006938 - Tête de forage F1	Tête de forage F1	TOTAL	11/08/2025	2 015
13108CO00002 - Comptage sectorisation Petite route d'Arles - TARASCON / IQE00005509 - 1317CS059 - Tarascon - Route d'Arles	1317CS059 - Tarascon - Route d'Arles	TOTAL	19/04/2025	1 146
13108DP00014 - Loggers fixes réseau -TARASCON / KTL00002828 - Logger Réseau Tarascon Ch des radoubs	Logger Réseau Tarascon Ch des radoubs	TOTAL	20/12/2025	491
13108SG00001 - RESERVOIR LA MONTAGNETTE - TARASCON / IFE00003207 - 1317RE034 débitmètre sortie réservoir la Montagnette	1317RE034 débitmètre sortie réservoir la Montagnette	TOTAL	04/12/2025	2 852

Le renouvellement peut concerner les installations des stations ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

ARLES

PRODUCTION DE SAINT HIPPOLYTE

Renouvellement des ballons anti-bélier

Le ballon anti-bélier est un dispositif qui absorbe les surpressions dans un réseau suite à un arrêt brutal de l'écoulement (coup de bélier). Grâce à un volume d'air compressible, il amorti les chocs hydrauliques et protège les canalisations lors des démarrages/arrêts des pompes.

En raison de la vétusté des 2 ballons, ainsi que de leurs emplacements contraignants, il a été privilégié de les remplacer à l'extérieur. Cette solution permet de faciliter les opérations futures de maintenance et de manutention.
La réalisation de cette opération a nécessité la création d'un support béton, une modification de la tuyauterie et l'intervention d'une grue.
La manipulation par levage des anciens ballons ayant été jugée trop dangereuse, une découpe au plasma a été réalisée afin de permettre leur extraction en toute sécurité.







Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE







Renouvellement ballons anti-bélier – Pompes de reprise – Saint Hippolyte

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement du compteur pompe d'épuisement du puit :

Ce compteur permet de mesurer avec précision le volume d'eau produit, il est utilisé pour le suivi des consommations, la facturation et la détection d'anomalies. Le compteur de production du puit de Saint Hippolyte arrivant à échéance celui-ci a été renouvelé.



Compteur pompe épuisement puit – Saint Hippolyte

Renouvellement de la pompe de forage F2

Partie intégrante du captage de l'eau potable sur la commune d'Arles, l'une des pompes de forage a été renouvelée suite à sa mise hors service.



Pompe de forage F2 – Saint Hippolyte

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement des vannes sortie puit – Saint Hippolyte

L'étanchéité des vannes permettant d'isoler le puit n'étant pas satisfaisante, il a été nécessaire de procéder à leur renouvellement.

L'emplacement étant restreint, le déploiement d'une grue a été nécessaire







Renouvellement vannes sortie puit – Saint Hippolyte

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement ballon anti-bélier accélérateur de Moules



Ballon anti-bélier – Accélérateur de Moules

Renouvellement pompe de surpression réservoir / surpression de Margaillan - Arles

Le réservoir de Margaillan, situé en point haut nécessite un groupe surpresseur permettant de maintenir une pression suffisante aux abonnées situé à une altimétrie similaire.

L'une d'entre elles rendu hors service, son remplacement a été nécessaire.



Pompes de surpression – Réservoir de Margaillan – ARLES

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

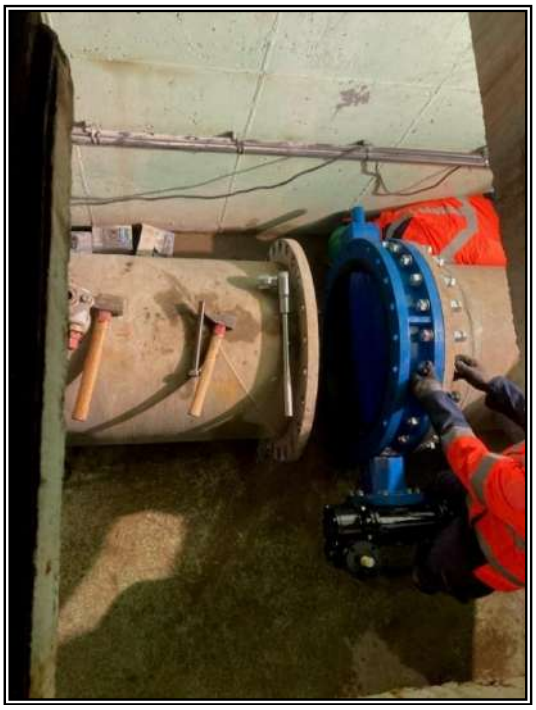
Renouvellement vanne sortie réservoir de Margaillan - ARLES

Dans le cadre de la construction du 3e réservoir de Margaillan, il a été décidé de moderniser la technologie de comptage. Initialement équipée d'une canne à insertion, l'installation a été remplacée par un débitmètre électromagnétique. La réalisation de cette opération a nécessité une coupure d'eau.

La vanne principale d'adduction d'eau de la ville d'Arles (DN700), ne présentant pas une étanchéité suffisante pour garantir une intervention en toute sécurité, celle-ci a été renouvelée. Une intervention de nuit a été privilégiée afin de limiter l'impact de cette coupure sur les abonnés.







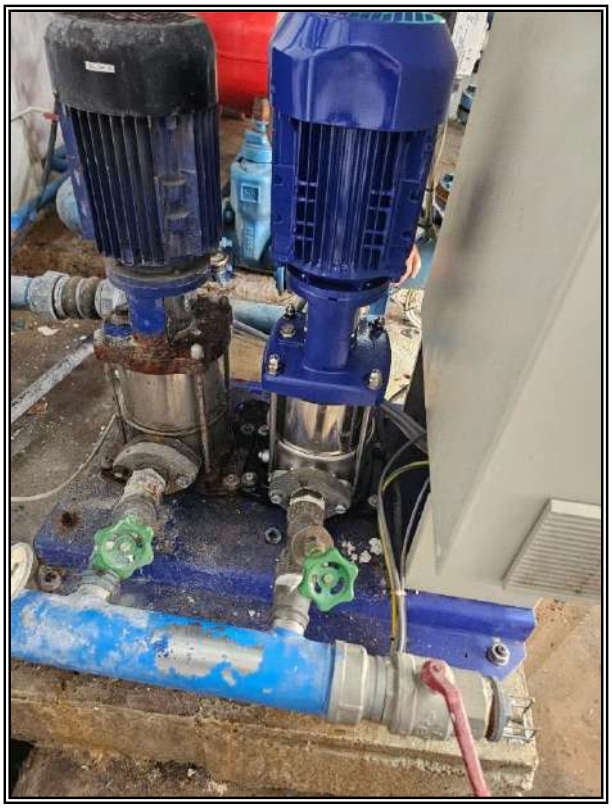
Vanne de distribution DN700 – Réservoir de Margaillan – ARLES

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement pompe de surpression château d'eau d'Albaron

L'altimétrie du château d'eau d'Albaron étant faible, un groupe surpresseur est installé au pied du réservoir permettant de fournir aux abonnés une pression confortable.

L'une des 2 pompes de surpression étant hors d'usage, son remplacement a été nécessaire.



Pompes de surpression – Réservoir d'Albaron

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement pompe surpression du Colombier – BOULBON

La Z.A.C du Colombier situé en hauteur à proximité du réservoir, nécessite un groupe surpresseur afin de distribuer une pression suffisante aux abonnés. L'une des pompes étant hors d'usage, son renouvellement a été nécessaire.



Pompes de surpression Colombier - BOULBON

Renouvellement analyseur de chlore – Saint Pierre de Mézoargues

Dispositif indispensable au suivi d'injection de chlore, cet analyseur de chlore a été remplacé.



Renouvellement analyseur de chlore – Saint Pierre de Mezoargues

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement pompe de reprise – Production du SENEBIER – SAINTES MARIES DE LA MER

L'usine de production est située à une dizaine de kilomètres du réservoir du Cimetière de la commune. L'eau potable produit est donc transférée via des pompes de reprise. La pompe de reprise 1 a été renouvelée.







Pompe de reprise 1 – SENEBIER – Saintes Maries de la Mer

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement conduite de trop plein/surverse réservoir du cimetière – SAINTES MARIES DE LA MER

La conduite de trop plein du réservoir, en raison de sa vétusté, a été remplacée afin de prévenir tout risque de percement susceptible d'entraîner une fuite d'eau potable dans le milieu naturel. Cette intervention était d'autant plus pertinente car la traversée de paroi présentait également des signes de faiblesse.



Conduite de trop plein/traversée de paroi - réservoir du cimetière – Saintes Maries de la Mer

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement de la platine tête de forage – Mas Payan

La platine/plaque en tête soutient l'ensemble du forage, la pompe ainsi que le poids de l'eau au sein de la colonne. Son état de vétusté visible en surface a permis de lancer une opération de renouvellement tout en améliorant le type de matériaux.

L'utilisation d'une grue a été nécessaire pour mener cette opération.







Platine tête de forage – Mas Payan

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement groupe électrogène / inverseur de source – Forage Lion d'OR – SAINT MARTIN DE CRAU

Le groupe électrogène assure l'alimentation électrique du site en cas de coupure. Il permet de maintenant en fonctionnement les équipements essentiels, notamment les pompes, et armoires électriques. Garantissant ainsi la continuité de la distribution d'eau potable et la sécurité des installations.

L'ancien groupe, du fait de sa vétusté, présentait des défaillances mécaniques dont le coût de réparation jugé trop élevé, le rendant économiquement irréparable. Il a donc été décidé de procéder à son renouvellement. Il a été également opportun de remplacer l'inverseur de source : dispositif électromécanique permettant de basculer automatiquement la source d'alimentation électrique de l'installation.



Groupe électrogène / inverseur de source – Réservoir Lion d'Or – SAINT MARTIN DE CRAU

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement pompe de forage Lion d'OR – Saint Martin de Crau

La mise hors service d'une des pompes de forage à contraint son renouvellement. Le déploiement d'une grue a été nécessaire pour soulever l'ensemble de la colonne et procéder à son remplacement.





Pompe de forage – Lion d'Or – SAINT MARTIN DE CRAU

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement de la platine tête de forage – Lion d'OR – SAINT MARTIN DE CRAU

La platine/plaque en tête soutient l'ensemble du forage, la pompe ainsi que le poids de l'eau au sein de la colonne. Son état de vétusté visible en surface a permis de lancer une opération de renouvellement tout en améliorant le type de matériaux.

L'utilisation d'une grue a été nécessaire pour mener cette opération.



Platines – Forages Lion d'OR – SAINT MARTIN DE CRAU

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Renouvellement débitmètre électromagnétique – Réservoir La Montagnette - TARASCON

Le débitmètre ayant atteint sa date d'échéance, son renouvellement a été nécessaire afin de garantir la fiabilité des volumes distribues.

L'intervention de remplacement a été réalisée de nuit, permettant ainsi d'assurer la continuité de distribution d'eau sans interruption.



Débitmètre électromagnétique – Réservoir La Montagnette - TARASCON

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.5.2 Le renouvellement du réseau

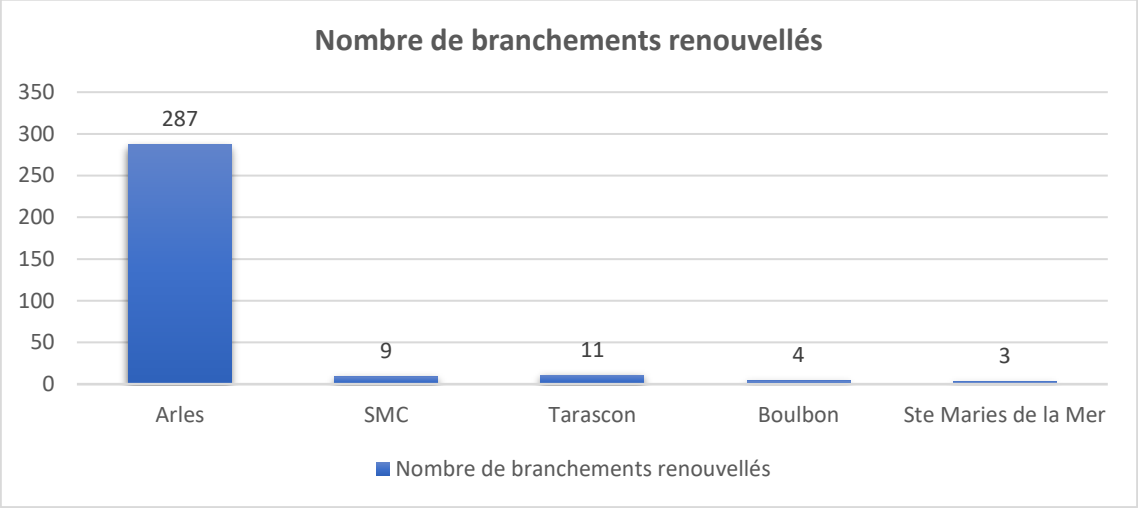
➔ Renouvellement des branchements

Les branchements constituent une part importante du patrimoine du réseau d'eau potable du périmètre ACCM, en particulier en zone urbaine en raison de leur densité (commune d'Arles). Ils ont aussi une grande importance en termes de pertes en eau car ils sont à l'origine d'une part importante des fuites.

ACCM Eau privilégie (sauf cas techniquement difficiles), le renouvellement systématique des branchements faisant l'objet d'une fuite à la simple réparation, étant donné que seul le remplacement ou la rénovation du patrimoine avec un choix des matériaux, un dimensionnement et des conditions de mise en œuvre adaptés au contexte local peuvent permettre une performance technique satisfaisante des réseaux à long terme.

De ce fait, chaque année ACCM Eau procède au renouvellement de branchements.

Ainsi, en 2025, 314 branchements ont été renouvelés.



Nombre de branchements renouvelés en 2025 par commune

	ARLES	SAINTES MARIES DE LA MER	TARASCON	SAINT MARTIN DE CRAU	BOULBON	SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	TOTAL
2023	134	6	4	11	2	0	157
2024	132	0	15	16	1	0	164
2025	287	3	11	9	4	0	314

Renouvellement des branchements par commune lors des 3 dernières années

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Dans le cadre du contrat, nous devons renouveler 2 183 branchements. Le tableau ci-dessous récapitule les renouvellements réalisés depuis le début du contrat.

Année	Nombre réalisés	Reste à faire (contrat)
		2 183
2016	134	2 049
2017	157	1 892
2018	244	1 648
2019	214	1 434
2020	86	1 348
2021	167	1 181
2022	159	1 022
2023	191	831
2024	164	667
2025	314	353
Total	**1830**	

Synthèse des branchements renouvelés

Nous pouvons constater que nous avons réalisé 84 % du renouvellement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Renouvellement des accessoires de réseaux

Nous renouvelons chaque année des accessoires de réseau tels que ventouses non étanches, vannes de réseau cassées ou fuyardes, niches compteurs cassées, …. Ainsi, il a été renouvelé en 2025 :

- 39 vannes.
- 21 bouches à clé.

Date	Commune	Adresse	Type	DN
07-janv-25	Arles	BLD DELATTRE DE TASSIGNY	Vanne	100
15-janv-25	Arles	RUE CAMILLE FLAMARION	Vanne	100
12-févr-25	Saintes-Maries-de-Mer	RUE DES ARTISANS	Vanne	100
12-févr-25	Saintes-Maries-de-Mer	RUE DES ARTISANS	Vanne	100
12-févr-25	Saintes-Maries-de-Mer	RUE DES ARTISANS	Vanne	100
17-mars-25	Arles	RUE DE CALADE	BAC	10 kg
18-mars-25	Arles	RTE DE LA CRAU ANGLE RUE ETIENNE DOLET	Vanne	100
20-mars-25	Arles	[redacted]RUE DES CHAMOINES	BAC	10 kg
21-mars-25	Arles	RUE FLEURY	BAC	10 kg
25-mars-25	Barbentane	[redacted] IMP DE LA REBUTE	BAC	10 kg
26-mars-25	Arles	[redacted]rue de Coste	BAC	10 kg
28-mars-25	Arles	Rue Floriant	BAC	10 kg
18-avr-25	Arles	Avenue de camargue	Vanne	100
18-avr-25	Arles	Avenue de camargue	Vanne	100
09-mai-25	Fontvieille	Grande Draille	Vanne	60
09-mai-25	Fontvieille	Chemin de la grande Draille	Vanne	60
12-mai-25	Salin de Giraud	Rue Claude Lautier	Vanne	60
12-mai-25	Salin de Giraud	Rue Claude Lautier	Vanne	60
23-mai-25	Arles	Rue Jean Charcot	Vanne	100
24-mai-25	Arles	Rue Paul Lacroix	Vanne	60
24-mai-25	Arles	Rue Formiget	Vanne	100
24-mai-25	Arles	Rue Formiget	Vanne	100
26-mai-25	Saint-Martin-de-Crau	Rue Georges Bizet	Vanne	100
26-mai-25	Saint-Martin-de-Crau	Rue Georges Bizet	Vanne	100
26-mai-25	Saint-Martin-de-Crau	Rue Georges Bizet	Vanne	100
26-mai-25	Arles	Rue Jacques Marie Trichaud	Vanne	60
27-mai-25	Arles	[redacted]BIS RUE PAUL LACROIX	Vanne	60
27-mai-25	Arles	Rue Trichaud	Vanne	60
03-juin-25	Arles	Rue du Salan	Vanne	60
04-juil-25	Arles	Rue Mathias Duval	Vanne	80
10-juil-25	Arles	[redacted]Rue du petit Rhône	Vanne	60
11-juil-25	Arles	Avenue Edouard Herriot	Vanne	100
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	10 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	10 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	10 kg

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Date	Commune	Adresse	Type	DN
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	10 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	10 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	10 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	10 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	10 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	10 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	10 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	19 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	19 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	19 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	19 kg
25-juil-25	Salier	Rue des 3 fontaines	BAC	19 kg
13-août-25	Boulbon	Rue du Portalet	Vanne	80
30-sept-25	Arles	Boulevard Emile Zola	Vanne	100
08-oct-25	Arles	Chemin des Severins	Vanne	100
09-oct-25	Arles	Rue Romain Rolland	Vanne	80
09-oct-25	Saint-Martin-de-Crau	Rue de La Laure/Rue des Lavandins	Vanne	150
05-nov-25	Arles	Rue Antoine Raspal surt Té	Vanne	100
05-nov-25	Arles	Rue Antoine Raspal sur Té	Vanne	100
05-nov-25	Arles	Rue Antoine Raspal/Rué Théo Rigaud au niveau du Té	Vanne	100
05-nov-25	Arles	Rue Antoine Raspal/Rué Théo Rigaud au niveau du Té	Vanne	100
05-nov-25	Arles	Rue Théo Rigaud côté RN 453	Vanne	100
08-déc-25	Arles	[redacted] Rue Gérald Rey	Vanne	60
11-déc-25	Tarascon	Petit chemin Saint Georges	Vanne	60
22-déc-25	Arles	Av Edouard Herriot	Vanne	60

Détail du renouvellement des accessoires en 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.6 FONDS DE TRAVAUX

Une dotation contractuelle permet de financer des travaux de renouvellement de réseaux.

En 2025, le réseau de 3 rues situées sur la commune d'Arles a été renouvelé suite à une analyse de multicritère réalisée fin d'année 2024. Les critères pris en compte dans cette analyse sont :

- rue Fuyarde,
- nombre d'intervention de réparation de fuite,
- état physique de la conduite,
- prioriser les secteurs possédant un ILP important.

Il a été également convenu avec la collectivité de renouveler chaque année une rue dont le réseau est en plomb

Le tableau suivant récapitule les rues renouvelées :

Nom de la rue	Matériau de la conduite	Diamètre (mm)	Linéaire (ml)	Nombre de branchements
Guillaume Dupuy - Saliers	PEBD	50	175	24
Edouard Herriot	Fonte grise	60	72	5
Quai de la Roquette	PEBD	60	55	3
Rue Bénézet	Plomb	40	40	13
Rue Docteur Fanton	PEBD	60	89	16
TOTAL	**-**	**-**	**431**	

Détail des rues renouvelées



Dans le cadre du contrat, il est mobilisé une dotation de renouvellement de canalisation et branchements. Le tableau ci-dessous récapitule la dotation et les travaux réalisés.

Année	Dotation annuelle engagée €	Budget initial €	Nombre rues renouvelées	Linéaire renouvelé ml
2016	153 956	137 500	8	842
2017	225 174	300 784	14	1 417
2018	378 745	304 196	11	2 273
2019	301 448	310 995	10	1 496
2020	161 611	157 914	9	1 079
2021	157 686	156 431	8	628
2022	74 798	82 071	3	295
2023	92 305	91 816	2	252
2024	82 196	94 463	3	250
2025	95244	93 797	5	431
TOTAL	**1 722 413**	**1 729 966**	**73**	**8 532**

Synthèse des dotations annuelles mobilisées

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Nous pouvons constater que les dépenses engagées sont en phase avec le budget.

Focus

FOCUS SUR LE TAUX DE RENOUVELLEMENT

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les 5 dernières années est de 0,29 %, hors branchements ce qui signifie qu'il faut 344 ans pour tout renouveler. Ce taux est inférieur à 2024 (0,31 %), 2023 (0,33 %) et en 2022 (0,49 %).

Pour rappel, la durée de vie moyenne par matériau est :

- Acier, Fonte grise >> 50 ans,
- Fonte ductile > 40 ans en sol peu corrosif,
- PVC : durée de vie « mécanique » de ~50 ans,
- PEHD : si pas de dioxyde chlore ou pas de Chlore à température et pression élevées > 50 ans,
- PEBD : si pas de dioxyde chlore ou pas de Chlore à température et pression élevées, environ 30 ans.

Il conviendrait de rechercher un renouvellement plus rapide (entre 75 et 125 ans) pour éviter la dégradation des rendements des réseaux (augmentation du fond de travaux lié au contrat et ou des travaux réalisés par ACCM).

Pour information la moyenne nationale s'établit à 0,56 % (à ce rythme les réseaux seront remplacés entièrement en… 178 ans).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7 LES TRAVAUX CONCESSIFS

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, le délégataire a mis en œuvre un programme de travaux neufs. Vous trouverez ci-dessous une synthèse des différents travaux réalisés.

9.7.1 Station d'alerte du Senebier

Conformément à l'article 22.3 du contrat de délégation de service public, « Le Délégataire met en œuvre une station d'alerte à l'amont du point de prélèvement de l'usine de Sénébier ».

La station d'alerte mise en place assure **un suivi permanent de la qualité de l'eau** grâce à **sept paramètres**, mesurés par les sondes suivantes :

- **pH**,
- **Potentiel redox**,
- **Oxygène dissous**,
- **Turbidité**,
- **Conductivité**,
- **Carbone organique total (COT) / Demande chimique en oxygène (DCO)**,
- **Niveau piézométrique**.

Les sondes, directement immergées dans le Petit Rhône, fournissent une analyse en temps réel **de la qualité de l'eau brute**. Elles sont fixées par des **chaînes et des supports en inox** et protégées par **la grille et le batardeau** de la prise d'eau.



Protection des sondes

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Protection et transmission des données

La station d'alerte est équipée **d'un coffret électrique fixé sur un support en inox**, abritant un afficheur déporté. Ce dernier permet **la lecture locale des mesures**, ainsi que **les contrôles et réglages nécessaires**.

Pour assurer une transmission efficace des données, **des cartes électroniques ont été ajoutées à l'armoire électrique du local d'exhaures**. Elles permettent d'envoyer **en continu** les informations à l'automate de la station de traitement, garantissant ainsi **un pilotage optimisé de l'usine en fonction de la qualité de l'eau brute**.



Coffret électrique

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.2 Mise à niveau de l'usine Sénébier

Conformément à l'article 22.4 du contrat de délégation de service public, « Le Délégataire prévoit une mise à niveau de l'usine Sénébier, avant le 30 juin 2017, comprenant les opérations suivantes :

- vidange et nettoyage des ouvrages dans la limite de la continuité de service,
- nettoyage intégral des deux décanteurs lamellaires,
- évacuation du sable des filtres à sable et vérification de l'état des planchers et buselures,
- renouvellement des buselures cassées et apport d'une charge de sable neuf,
- reprise des peintures de rambarde,
- installation d'équipements de sécurité pour contrôler l'accès aux bassins (barrières optiques aux 4 angles de l'ouvrage),
- vérification de l'intégralité des équipements. »

Travaux réalisés

Les opérations suivantes ont été menées à bien :

- Vidange et nettoyage des ouvrages dans le respect de la continuité de service,
- Nettoyage intégral des deux décanteurs lamellaires,
- Reprise des peintures des rambardes,
- Vérification complète des équipements.





Ajustements suite à l'audit et à la première année d'exploitation

Après évaluation, certaines interventions initialement prévues se sont révélées non nécessaires :

- Évacuation du sable des filtres et vérification de l'état des planchers et buselures,
- Renouvellement des buselures cassées et ajout de sable neuf,
- Installation de barrières optiques de sécurité aux bassins.

Travaux de remplacement proposés par le délégataire

Pour garantir l'amélioration de l'installation, les actions suivantes ont été mises en place :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Sécurisation et accessibilité

- **Remplacement des caillebotis vétustes et dangereux** par des caillebotis en résine (voir photos avant/après).







Renouvellement des caillebotis avant et après

- **Renouvellement de la trappe d'accès par le toit**, qui était endommagée et mal fixée (voir photos avant/après).





Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Entretien et amélioration du processus de traitement

- **Curage et nettoyage de la prise d'eau du Petit Rhône** (extraction d'1 mètre de limons et matériaux divers).





- **Mise en place de deux turbidimètres « eau décantée »** pour un suivi optimisé.
- **Étanchéification du décanteur lamellaire de la file 1**.
- **Optimisation de l'injection de coagulant** : le PAX XL7 doit être injecté en profondeur entre l'arrivée de l'eau brute en fond d'ouvrage et l'hélice de l'agitateur. Pour cela, nous allons créer 2 entonnoirs en acier Inox entre l'arrivée de la canalisation provenant des pompes doseuses et le fond du coagulateur,

Fiabilisation du puits d'exhaure

- **Réamorçage automatique des pompes** : les crépines du puits d'exhaure étant souvent colmatées par des impuretés (limons, feuilles, brindilles), provoquant des désamorçages.
- **Ajout d'une rallonge de tuyau** pour un niveau d'aspiration plus bas et plus efficace.
- **Mise en place d'un dispositif de réamorçage rapide** par retour d'eau via une manœuvre de vanne.







Renouvellement de la tuyauterie WAAK – file 2

- **Remplacement de la tuyauterie existante** de la station Senebier par un **tube inox 304L Ø 254x2** pour plus de robustesse et de longévité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.3 Analyseur de chlore

Conformément à l'Article 25.4 du contrat de délégation de service public, **« ACCM Eau a procédé à l'installation d'analyseurs de chlore au Lion d'Or et au réservoir de Salin de Giraud ».**

Mise en place des analyseurs de chlore

- **Réservoir du Lion d'Or et compteur (Saint-Martin-de-Crau)** : Un analyseur de chlore a été installé conformément aux dispositions contractuelles.
- **Réservoir de Salin de Giraud** : Ce réservoir n'étant pas en fonctionnement, il a été décidé, en remplacement, d'installer un analyseur de chlore au réservoir de Raphèle-les-Arles.

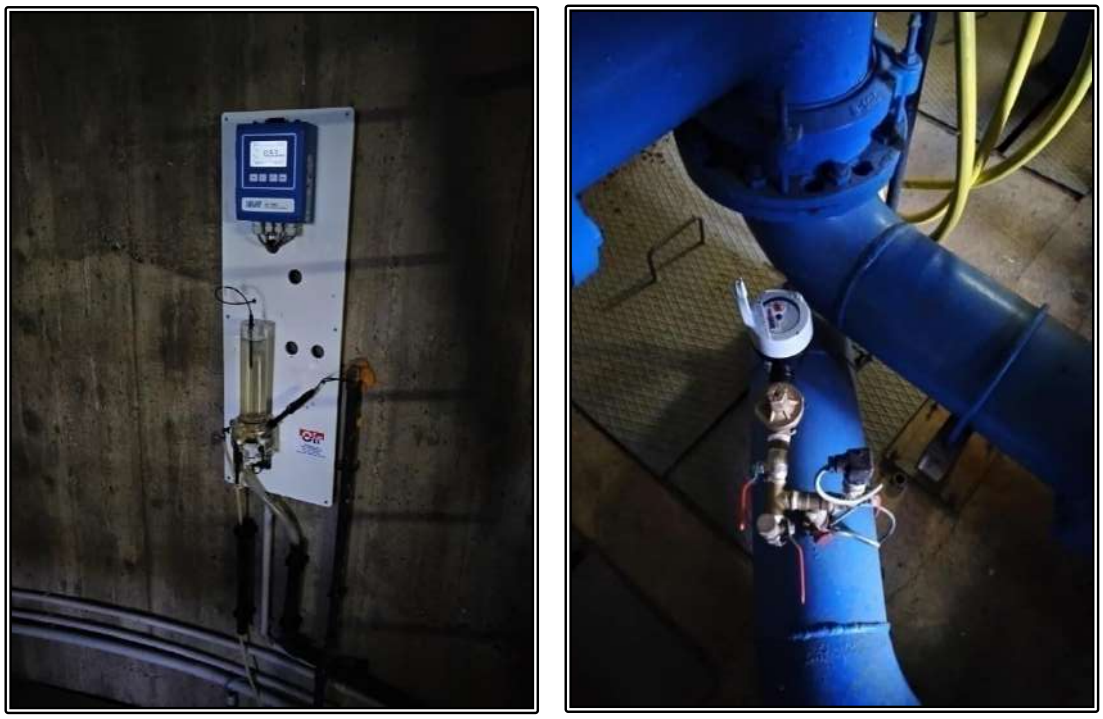


Analyseur de chlore Réservoir Lion d'Or et compteur(Saint Martin de Crau)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Suivi des pertes liées aux analyseurs

Des **compteurs d'eau de service** ont été installés afin de **quantifier les pertes** occasionnées par le fonctionnement des analyseurs.



Analyseur de chlore réservoir Raphèle et compteur d'eau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.4 Débitmètres de sectorisation

Conformément à l'Article 26.3 du contrat de délégation de service public, **ACCM Eau « a posé et mis en service 15 débitmètres télésurveillés supplémentaires sur les réseaux »**.

Déploiement des débitmètres

Au total, **16 débitmètres de sectorisation télésurveillés** ont été installés, répartis comme suit :

- **8 à Arles**,
- **3 aux Saintes-Maries-de-la-Mer**,
- **5 à Tarascon**.

Origine	Dénomination site	Latitude	Longitude
Les Saintes-Maries-de-la-Mer	CS ECART 1	43.458156°	4.426276°
	CS ECART 2	43.490000°	4.403653°
	CS ECART 3	43.517300°	4.398057°
Tarascon	CS LANSAC	43.766278°	4.665384°
	CS JULES FERRY	43.802852°	4.662560°
	CS VERT PRES	43.813227°	4.670799°
	CS GUYNEMER	43.810591°	4.665289°
	CS ROUTE DE BOULBON	43.811187°	4.665968°
Arles	CS ROUTE DE GUINOT	43.560401°	4.670486°
	CS CAMARGUE NORD 1	43.683579°	4.593667°
	CS RUE DE L'AGASSE	43.662637°	4.656577°
	CS CAMARGUE NORD 2	43.660527°	4.584132°
	CS 400 PETIT FOURCHON	43.653273°	4.630915°
	CS 400 SALIN	43.501179°	4.711426°
	CS CAVALERIE	43.681193°	4.631325°
	CS GRIFEUILLE	43.680072°	4.634421°

Localisation des débitmètres installés

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE









Débitmètre de sectorisation DN 400 petit fourchon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Débitmètre de sectorisation Cavalerie centre

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.5 180 pré-localisateurs acoustiques fixes GSM pour recherche de fuite

Conformément à l'Article 27.2 du contrat de délégation de service public, **ACCM Eau a installé 180 prélocalisateurs acoustiques fixes GSM** afin d'améliorer la détection des fuites sur le réseau d'eau potable.

Répartition des prélocalisateurs

Depuis fin 2017, **180 prélocalisateurs fixes** ont été déployés sur le périmètre :

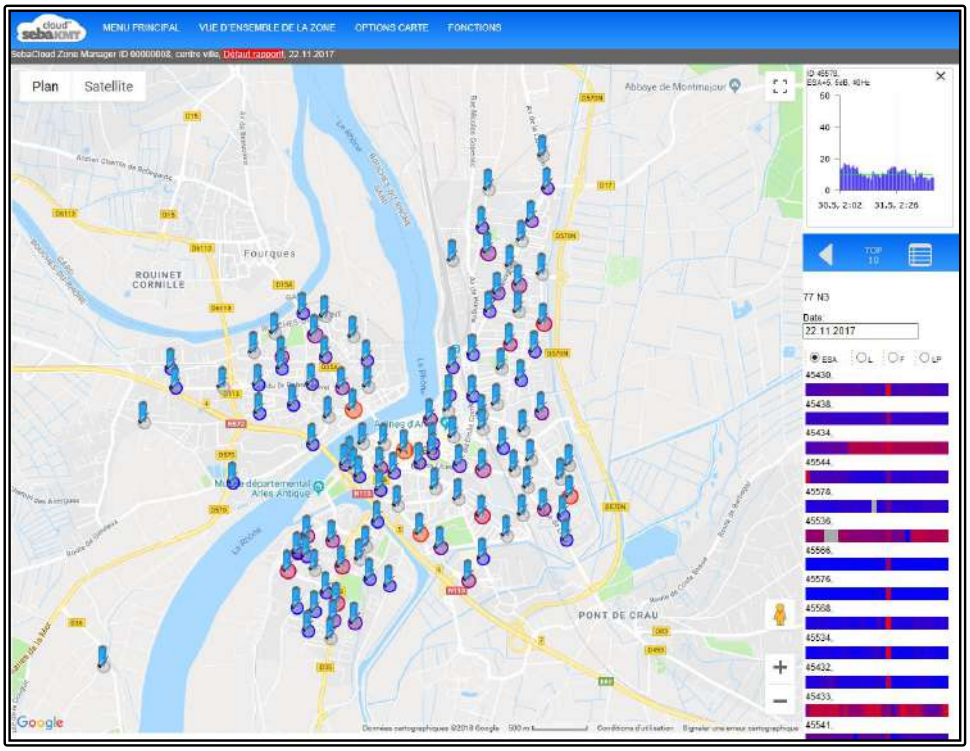
- **100 à Arles**
- **20 aux Saintes-Maries-de-la-Mer**
- **30 à Tarascon**
- **10 à Boulbon**
- **20 à Saint-Martin-de-Crau**

Principe de fonctionnement

Ces capteurs détectent **le bruit provoqué par les fuites** à l'aide d'un micro, avec un rayon d'écoute d'environ **200 mètres**, variant selon le diamètre, le matériau de la canalisation et la pression du réseau.

Ils sont placés sur les vannes du réseau, généralement dans des **bouches à clés ou regards**, et enregistrent les sons **durant la nuit (2h00 – 4h00 du matin)**, période où le tirage et les bruits parasites sont les plus faibles.

Chaque capteur est équipé d'un **émetteur GSM avec carte SIM**, qui envoie les données quotidiennement sur un serveur. Une **interface informatique** permet ensuite d'analyser ces informations afin de **prélocaliser les fuites et optimiser leur détection**.



Interface de visualisation

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Flexibilité et optimisation

Les capteurs sont **géolocalisés et déplaçables**, ce qui permet d'adapter la surveillance en fonction des besoins :

- Cibler **un quartier spécifique**,
- Réaliser **une campagne globale** sur une commune pendant une période donnée.





Exemple de pose de logger dans un regard de vannes

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.6 88 pré-localisateurs acoustiques branchements EAR pour recherche de fuite

Conformément à l'Article 26.3 du contrat de délégation de service public, le délégataire **a installé et exploite en permanence des prélocalisateurs acoustiques branchements EAR** afin d'améliorer la détection des fuites sur les branchements d'eau potable.

Répartition des prélocalisateurs branchements EAR

Bien que le contrat prévoyait **88 branchements EAR**, **91 ont finalement été déployés** sur le territoire d'ACCM :

- **Saint-Martin-de-Crau** : 32 branchements EAR
- **Les Saintes-Maries-de-la-Mer** : 7 branchements EAR
- **Boulbon** : 5 branchements EAR
- **Arles** : 30 branchements EAR
- **Tarascon** : 17 branchements EAR

Liste des branchements EAR - territoire ACCM			
ADRESSE SITE	commmunes	lat	longitude
1 RUE CHARLES GOUNOD	SAINT MARTIN DE CRAU	43,63568961	4,793925857
13 RUE JEAN BAPTISTE VALIERE	SAINT MARTIN DE CRAU	43,63538117	4,797774889
7 AVENUE DE LA PASTORALE	SAINT MARTIN DE CRAU	43,64500869	4,808094688
30 AVENUE DE LA POSTARALE	SAINT MARTIN DE CRAU	43.645716°	4.811754°
35 AVENUE DE LA POSTARALE	SAINT MARTIN DE CRAU	43,64343021	4,811523221
6 IMPASSE LE BUCHERON	SAINT MARTIN DE CRAU	43,64272107	4,812389104
9 ALLEE GOYA	SAINT MARTIN DE CRAU	43.632339°	4.816626°
31 RUE JEAN JAURES	SAINT MARTIN DE CRAU	43.642542°	4.804297°
2 RUE DE LA JASSE	SAINT MARTIN DE CRAU	43.637886°	4.819325°
26 RUE DE LA JASSE	SAINT MARTIN DE CRAU	43.636126°	4.819912°
5 RUE DU DR MORIZOT	SAINT MARTIN DE CRAU	43,63431396	4,798580222
CHEMIN MARIUS CEYNAUD	SAINT MARTIN DE CRAU	43.646834°	4.806604°
RTE DU MAS DE PERROT	SAINT MARTIN DE CRAU	43,65521822	4,784219571
1 RUE DES BOUGAINVILLIERS	SAINT MARTIN DE CRAU	43.643080°	4.814588°
7 RUE DES MARGUERITES	SAINT MARTIN DE CRAU	43.643794°	4.813591°
7 RUE DU LAC D'ALLOS	SAINT MARTIN DE CRAU	43,6365294	4,824407883
RUE DU LAC D'ALLOS	SAINT MARTIN DE CRAU	43,63700984	4,826788008
2 RUE DE CONSTANCE	SAINT MARTIN DE CRAU	43,63551802	4,822679535
2 IMPASSE DE L'AIGUILLEUR	SAINT MARTIN DE CRAU	43,63948844	4,82528463
21 RUE DES MANADIERS	SAINT MARTIN DE CRAU	43,63836405	4,826795384
54 RUE DES MANADIERS	SAINT MARTIN DE CRAU	43,639264	4,827728122
80 RUE DES MANADIERS	SAINT MARTIN DE CRAU	43,64101195	4,824894369
1 RUE PASCAL	SAINT MARTIN DE CRAU	43.640336	4.826649
9 RUE DES SANSOUIRES	SAINT MARTIN DE CRAU	43,64136281	4,813150736
16 RUE DE L'OLIVIER	SAINT MARTIN DE CRAU	43,63426786	4,81328208
8 bis rue des Tambourins	SAINT MARTIN DE CRAU	43.640454°	4.804565°
9 rue jules ferry	SAINT MARTIN DE CRAU	43.642167°	4.806289°
29 rue gaston saporta	SAINT MARTIN DE CRAU	43.635115°	4.802341°
13 Chemin de Fleuchon	SAINT MARTIN DE CRAU	43.644058°	4.805082°
2 Rue Geroge Bizet	SAINT MARTIN DE CRAU	43.636696°	4.805054°
2 Rue Charles Rieu	SAINT MARTIN DE CRAU	43.636382°	4.802584°
10 Rue Folco de Baroncelli	SAINT MARTIN DE CRAU	43.636686°	4.797128°

Localisation des branchements sur Saint-Martin-de-Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Liste des branchements EAR - territoire ACCM			
ADRESSE SITE	commmunes	lat	longitude
3 RUE JEAN JAURES	STE MARIE DE LA MER	43.453211°	4.426524°
4 CARRIERO DI COURREJOU	STE MARIE DE LA MER	43.455555°	4.429434°
8 RUE FANFONNE GUILLERME	STE MARIE DE LA MER	43.457332°	4.430277°
saintes salicornes	STE MARIE DE LA MER	43.457474°	4.424425°
Saintes Sadi carnot	STE MARIE DE LA MER	43.450662°	4.426078°
Saintes Penitents Blanc	STE MARIE DE LA MER	43.451156°	4.428312°
33 AV THEODORE AUBANEL	STE MARIE DE LA MER	43.450009°	4.423387°

Localisation des branchements sur Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Liste des branchements EAR - territoire ACCM			
ADRESSE SITE	commmunes	lat	longitude
ROUTE DES BOUISSES 1	BOULBON COLOMBIER	43,88719	4,700201
ROUTE DES BOUISSES 2	BOULBON COLOMBIER	43,885076	4,70560379
ROUTE DES BOUISSES 3	BOULBON COLOMBIER	43,87839851	4,712485
6 DEPARTEMENTALE 34 ARAMON	BOULBON COLOMBIER	43.893292°	4.702828°
28 ROUTE DEPARTEMENTALE 35	BOULBON COLOMBIER	43,89095249	4,700512625

Localisation des branchements sur Boulbon

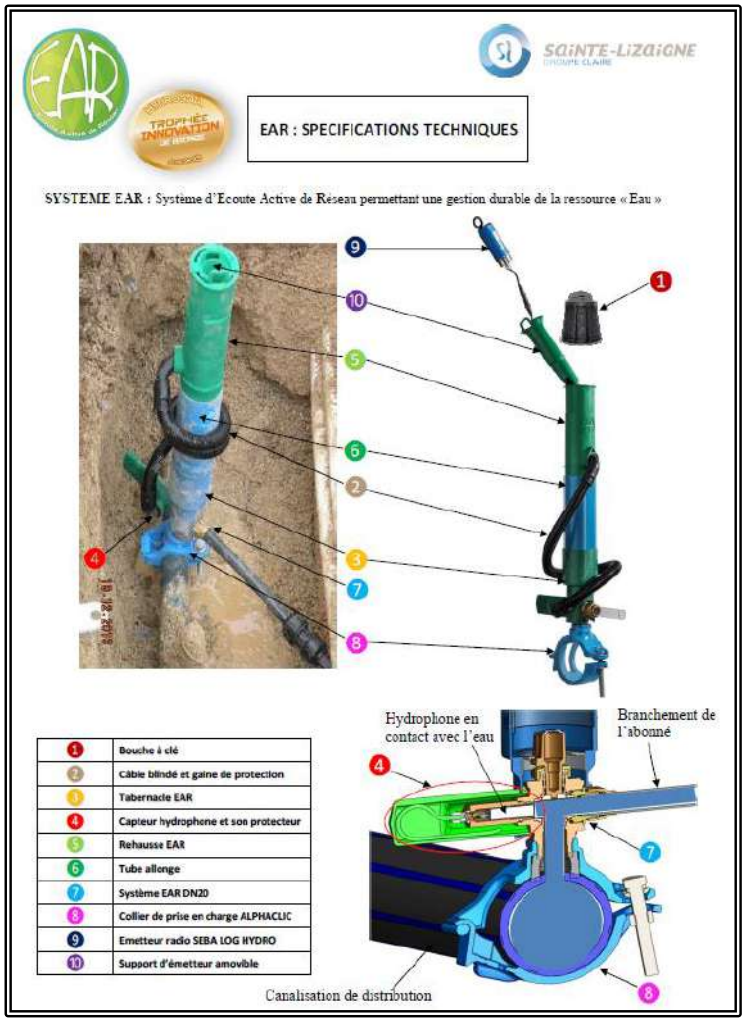
Liste des branchements EAR - territoire ACCM			
ADRESSE SITE	commmunes	lat	longitude
25 RUE HENRI BARBUSSE	ARLES	43.681782°	4.636781°
56 CHEMIN DE LA MONTCALDETTE	ARLES	43.662807°	4.612931°
RUE ACHILLE GAUTIER DESCOTTE	ARLES	43.691558°	4.641951°
64 CHEMIN DE FALET	ARLES	43.663184°	4.662845°
MAS LAVALETTE COSTE BASSE	ARLES	43.667639°	4.660589°
50 ROUTE DE LA COSTE BASSE	ARLES	43.664439°	4.656281°
6 RUE PAUL VALLERY	ARLES	43.681732°	4.640989°
rue saint simon	ARLES	43.673335°	4.640276°
lavendière	ARLES	43.680159°	4.636692°
Rue Marc Sangnier	ARLES	43.683092°	4.637282°
Rue Van Ens	ARLES	43.678153°	4.635105°
Rue Jean Richepin	ARLES	43.672346°	4.632314°
1 Bdv George Bizet	ARLES	43.673265°	4.629683°
1 Rue baudanoni	ARLES	43.676939°	4.621482°
3 Rue des Matelots	ARLES	43.675863°	4.619957°
23 Rue Bibion	ARLES	43.674887°	4.620403°
10 Rue des Mouettes	ARLES	43.666546°	4.615924°
3 Rue du Commandant Abat	ARLES	43.684463°	4.608986°
1 Rue Gaston Tessier	ARLES	43.681627°	4.622015°
14 Route de Severin	ARLES	43.678701°	4.596491°
21 Rue Gondrand	ARLES	43.687448°	4.617122°
9 Chemin entre les 2 gares	ARLES	43.692019°	4.631667°
23 Avenue Libération	ARLES	43.700638°	4.641963°
26 Rue Pierre Saxy	ARLES	43.687805°	4.639179°
Mazet Saint Pierre Rte de Tintarlot	ARLES	43.658588°	4.591830°
Saint Verant Rte de Tintarlot	ARLES	43.650902°	4.584859°
38 RUE PIERRE RENAUDEL	ARLES	43.671724°	4.634856°
2 RUE DOMINIQUE MORRA	ARLES	43.663185°	4.623003°
33 Rue Jean Jacques Rousseau	ARLES	43.678567°	4.633241°
23 Rue Dr Fanton	ARLES	43.678160°	4.626141°

Localisation des branchements sur Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Liste des branchements EAR - territoire ACCM			
ADRESSE SITE	commmunes	lat	longitude
43 LOTISSEMENT ASTIER	TARASCON	43.819789°	4.668709°
7 LOTISSEMENT FARIGOULE	TARASCON	43.812808°	4.667136°
17 LOTISSEMENT FLEURAVANTE	TARASCON	43.816093°	4.663064°
245 AV PROFESSEUR SC GOUVERNET	TARASCON	43.812945°	4.659023°
35 LOTISSEMENT PIERRE PLANTEE 2	TARASCON	43,81865236	4,665522538
14 LOTISSEMENT PIERRE PLANTEE 1	TARASCON	43,81777754	4,66553662
14 RUE MARIE CURIE	TARASCON	43,81167154	4,655873626
IMPASSE DE L'OLIVIER RUE CHATEAUGAILLARD	TARASCON	43,81414728	4,654764198
7 BOULEVARD DU ROI RENE	TARASCON	43,80661765	4,655651338
5 BOULEVARD ITAM	TARASCON	43,80659006	4,657791071
45 RUE MONGE	TARASCON	43.806605°	4.660564°
55 TER BOULEVARD ITAM	TARASCON	43,80778502	4,661240727
7 AVENUE MARGARIDO	TARASCON	43,80669677	4,664285369
49 BOULARD GAMBETTA	TARASCON	43,80448858	4,662489966
FACE 196 ANCIEN CHEMIN ARLES	TARASCON	43,79947425	4,662681757
FACE AU 2 RUE BARBES	TARASCON	43,80240227	4,655891731
1 BIS RUE DE L'ANCIEN COLLEGE	TARASCON	43,80531588	4,655934311

Localisation des branchements sur Tarascon



Description d'un branchement EAR

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

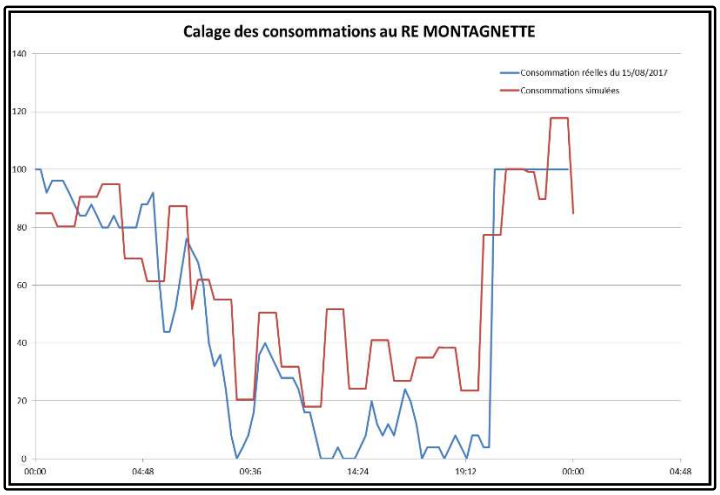
9.7.7 Modélisation hydraulique

Conformément à l'Article 26.4 du contrat de délégation de service public, **ACCM Eau a réalisé une modélisation hydraulique des réseaux communautaires sous EPANET** et en assure le suivi quotidien.

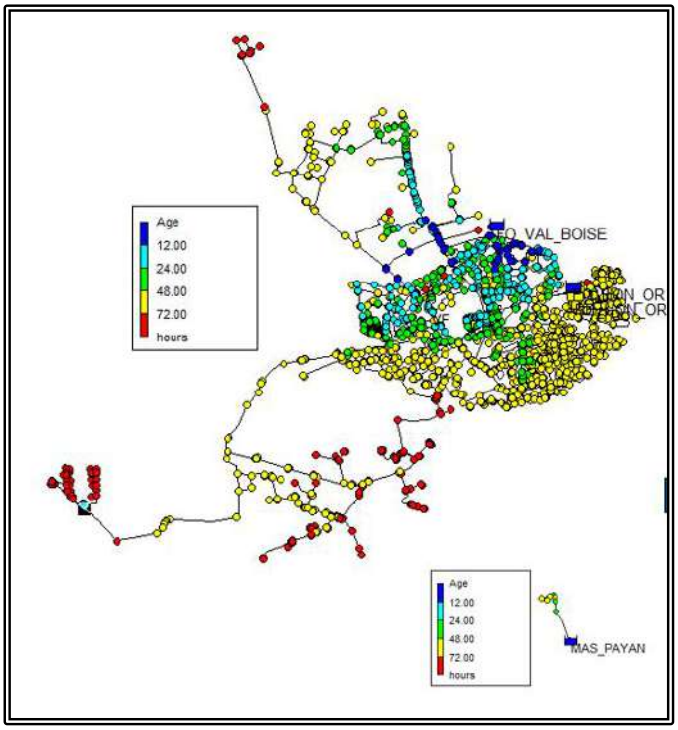
Mise en œuvre et mise à jour du modèle hydraulique

Pour garantir un fonctionnement optimal, le délégataire a entrepris :

- **Le calage du modèle hydraulique** afin d'assurer la cohérence entre les données de terrain et la simulation informatique.
- **La mise à jour régulière du modèle** pour prendre en compte les évolutions du réseau et les ajustements nécessaires.



Calage des consommations en sortie du réservoir de la Montagnette



Exemple d'analyse des temps de séjour sur la commune de Saint-Martin-de-Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.8 Gestion patrimoniale

Conformément à l'Article 26.3 du contrat de délégation de service public, **ACCM Eau a réalisé une étude de gestion patrimoniale en s'appuyant sur l'outil PHARE**.

Objectif de l'étude

L'étude vise à **établir un programme pluriannuel (sur 10 ans) des canalisations à renouveler en priorité** afin d'optimiser la gestion des infrastructures.

Méthodologie et étapes clés

L'analyse s'appuie sur **l'outil REZO+ Patrimoine** et se restitue sous forme de cartes, accompagnées d'un rapport ou d'une présentation selon les besoins du client.

Les principales étapes de l'étude comprennent :

- **Vérification et extraction des données** pour garantir leur fiabilité.
- **Intégration des fichiers annexes** : modélisation, interventions supplémentaires, ILP, rues.
- **Traitement sous PHARE** : paramétrage des indicateurs, calcul des notes et export des données.
- **Analyse terrain** : confrontation avec l'expertise des agents et chefs de secteur.
- **Post-traitement** : intégration des facteurs d'opportunité et ajustement des priorités.
- **Restitution cartographique et chiffrage des chantiers**, avec recommandations sur les matériaux et diamètres à privilégier.

Planification des travaux

Le programme est structuré en trois phases pour assurer une gestion efficace :

- **Court terme (0 à 3,5 ans)**
- **Moyen terme (3,5 à 6,5 ans)**
- **Long terme (6,5 à 10 ans)**

Le scénario retenu prévoit un **renouvellement annuel de 1% du réseau**, soit environ **8,8 km linéaires par an**.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Exemple de localisation et de priorité

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.9 Télérelève gros compteurs

L'objectif de la télérelève des gros compteurs est **d'assurer un suivi continu des consommations** et d'optimiser la détection des fuites sur le réseau.

Pourquoi la télérelève ?

- **Suivi en temps réel des consommations** des gros consommateurs.
- **Meilleure précision dans l'analyse des volumes d'eau** mesurés par les compteurs de recherche de fuites.
- **Évitement des biais liés aux consommations importantes** qui pourraient fausser les résultats des campagnes de recherche de fuites.

Ces consommateurs, ayant des **débits élevés de jour comme de nuit**, nécessitent un suivi précis afin de ne pas pénaliser l'efficacité des analyses sur les réseaux d'eau potable.

	LOCALISATION COMPTEUR					
Nom Client	**Coordonnée X**	**Coordonnée Y**	**Voie Branchement**	**Complément Adresse**	**Code Postal Branchement**	**Commune Branchement**
AKERYS GESTION	4,63856395	43,67837796	RUE ANCIEN MOULIN A TABAC	RESIDENCE	13200	ARLES
MAIRIE D'ARLES	4,64135687	43,69684739	AVENUE STALINGRAD	PISCINE	13200	ARLES
S E - CAPGEMINI	4,62299263	43,66260335	RUE GASPARD MONGE - ZIS	INTERNATIONAL PAPER	13200	ARLES
MAIRIE D'ARLES	4,63037965	43,6873655	CHEMIN DES SEGONNAUX TREBON	CAMP DE NOMADE	13200	ARLES
SOCIETE HOTELIERE ARLES-CAMARGUE	4,61899993	43,6709784	AVENUE 1E DIV FRANCE LIBRE	HOTEL IBIS ARLES	13200	ARLES
MAIRIE D'ARLES	4,65161326	43,66293134	ROUTE DE COSTE BASSE	ECOLE PONT DE CRAU	13200	ARLES
MAIRIE D'ARLES	4,637639634	43,69421406	RUE VINCENT SCOTTO	ECOLE MONTMAJOUR	13200	ARLES
SOCIÉTÉ HLM FAMILLE ET PROVENCE	4,61513234	43,66935802	AVENUE PRESIDENT SALVADOR ALLENDE	HLM DE PROVENCE	13200	ARLES
SALIN SOLVAY IMERIS	4.734251°	43.419396°	ROUTE DE SALIN DE GIRAUD	IMERYS	13200	ARLES
HOPITAL ARLES	4.636081°	43.657820°	CHEMIN DE FOURCHON	HOPITAL ARLES	13200	ARLES
SA MAS DE LA FOUQUE	4,395444542	43,46707866	ROUTE DE SYLVEREAL	MAS DE LA FOUQUE	13460	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
SOCIÉTÉ NOUVELLE HLM	4,817943089	43,64106921	HLM LE LION D'OR	HLM LION D OR NORD	13310	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
HOPITAUX DES PORTES DE CAMARGUES	4,668578915	43,80006447	ROUTE ARLES	CENTRE HOSPITALIER	13150	TARASCON
IDEX ENERGIES PRISON TARASCON	4,655799195	43,79372306	QUARTIER DES RADOUBS	PRISON TARASCON	13150	TARASCON
SYNDIC DES COPROPRIETAIRES	4.662933°	43.815095°	RESIDENCE SOUSPIRON	RESIDENCE SOUSPIRON	13150	TARASCON

Localisation de la télérelève des gros compteurs

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE




Photo du compteur de IMERYS PCC France à Salin-de-Giraud




Photo du compteur d'export de Fourques à Arles




Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Photo du compteur de la PRISON à Tarascon



Photo du compteur de l'HOPITAL DES PORTES DE CAMARGUES à Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.10 Supervision centralisée

L'activité économique et touristique du territoire d'ACCM nécessite un réseau de distribution et de traitement d'eau potable sous haute surveillance pour garantir une continuité de service et une qualité d'eau distribuée sans faille.

Dans ce contexte les enjeux du système de télégestion sont :

- de s'assurer du parfait fonctionnement des ouvrages en contrôlant de façon continue leur état par un dispositif innovant, et totalement sécurisé, et d'intensifier la surveillance des sites stratégiques,
- d'avoir une organisation opérationnelle pour :
 - paramétrer de façon pertinente afin de garantir une traçabilité parfaite des évènements et historiques associés,
 - Anticiper d'éventuels dysfonctionnements et prévenir en interne comme en externe,
- de disposer d'un système accessible en temps réel depuis les bureaux d'ACCM Eau.

Ces supervisions sont notamment reportées en permanence sur les murs d'image des CPO local situés en face des régulateurs de performance, leur permettant d'avoir une vision globale des installations.

Ainsi, ces systèmes permettent une prise de décision rapide en situation de crise, sécheresse ou intempéries.



Ce système affiche une ou plusieurs **vues de synthèse** du secteur supervisé.

Ces vues permettent de **visualiser les grandeurs les plus importantes** des sites distants et leur historique sous forme de courbes pour suivre leur évolution dans le temps.

Ceci est une aide importante à **l'anticipation des actions à réaliser** et une aide pour une planification efficace.

Des outils zoom permettent de focaliser sur une partie du secteur supervisé pour accéder à des **détails plus précis**.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.11 Etude vulnérabilité

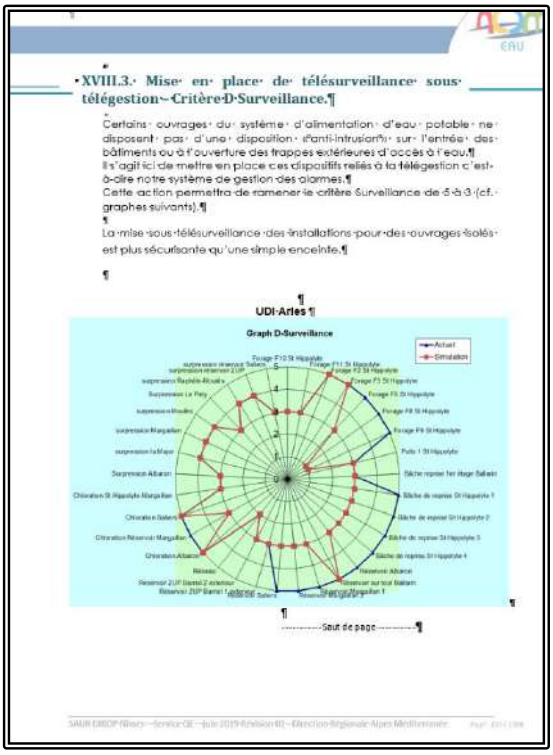
Conformément à l'article 26.3 du contrat de délégation de service public, ACCM Eau a réalisé sous EPANET une modélisation hydraulique des réseaux communautaires et en assure son fonctionnement au quotidien.

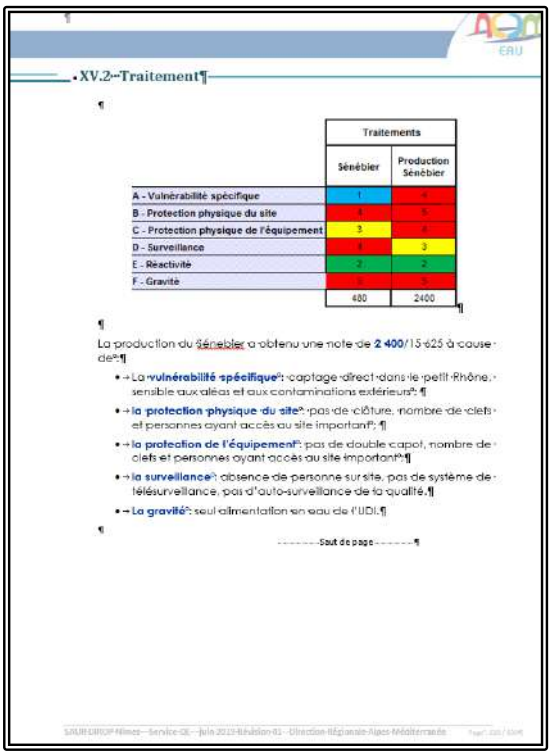
L'évaluation de la vulnérabilité des systèmes d'alimentation en eau potable permet d'analyser la vulnérabilité de toutes les installations, depuis le captage jusqu'au point de délivrance de l'eau chez l'abonné. Elle permet également, à partir des résultats, de proposer des améliorations de la sécurité des réseaux de production et de distribution d'eau.

L'étude de vulnérabilité de la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette a mis en évidence qu'une priorité d'actions doit être mise sur 7 des 9 UDI pour obtenir une vulnérabilité acceptable c'est-à-dire ≤ à 3 (cf. résultats ci-dessous).

Celles qui ne sont pas prioritaire avec des résultats ≤3 sont :

- UDI Saint-Martin-de Crau,
- UDI Saintes-Maries-de-la-Mer Import.





Exemple de pages du rapport global

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.12 Panneautage des sites

Afin de mettre en valeur les installations aux couleurs de la société dédiée, une signalétique adaptée a été mise en place et permet aux habitants de reconnaitre les ouvrages de l'ACCM EAU.



Réservoir La Montagnette - TARASCON



Senebier – Saintes Maries de la Mer

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Val Boisé – Saint Martin de Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.13 Plan de Gestion de Crise (PGC)

Un plan de gestion de crise (PGC) décrit comment ACCM Eau réagira à une crise, y compris qui sera impliqué et ce qu'ils feront. Le plan vise à minimiser les dommages et à rétablir les activités dès que possible.



Exemples de pages du rapport de plan de gestion de crise

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.14 Systèmes anti-intrusion

Conformément à l'article 25.1 du contrat de délégation de service public, « le Délégataire fait son affaire de l'installation de systèmes anti-intrusion par badge ou contacteur de porte sur 27 sites ».

Conscients des problèmes de vols et de vandalisme, plusieurs mesures permettent d'être alerté en cas d'intrusion sur les sites, et permettant de mieux contrôler les accès.

Les sites critiques ont été équipés de systèmes d'accès à badges couplés aux systèmes de télégestion. Ils permettent de détecter et d'identifier les personnes accédant aux sites. De plus, la personne badgeant en entrant et en sortant du site met automatiquement en marche ou inhibe l'alarme en place.

27 sites d'eau potable ont été identifiés pour la pose de badges ou contacteurs de portes.

Commune	Type Installation	Nom	Solution
Arles	Captage Forage	SAINT HIPPOLYTE	Badges
Arles	Pompage	MAS THIBERT	Badges
Arles	Réservoir	MAS THIBERT	Badges
Arles	Pompage	MOULES	Badges
Arles	Pompage	BALARIN (250+300)	Badges
Arles	Pompage	MARGAILLAN (2 x 5 500)	Badges
Arles	Pompage	Z.U.P BARIOL (2 x 500)	Badges
Arles	Réservoir	RAPHELE (500)	Badges
Arles	Réservoir	SALIN (150)	Badges
Arles	Surpression	ALBARON (45)	Badges
Arles	Surpression	SALIER (45)	Badges
Arles	Surpression	MAJOR	Badges
Sainte Marie la Mer	Usine	USINE DE SENEBIER II	Badges
Sainte Marie la Mer	Réservoir	RESERVOIR (1 200 m3)	Badges
Tarascon	Réservoir	LA MOTTE	Badges
Tarascon	Captage Forage	ROUBIAN	Badges
Tarascon	Réservoir	MONTAGNETTE (3 x 1 000 m3)	Contact Alarme
Boulbon	Captage Forage	LA CLASTRE	Badges
Boulbon	Captage Forage	APIC	Badges
Boulbon	Déferrisation	COLOMBIER	Badges
Boulbon	Surpression	LES BOUISSES	Badges
Boulbon	Surpression	COLOMBIER	Badges
Boulbon	Réservoir	CIMETIERE 500 m3	Contact Alarme
Saint-Martin de Crau	Captage Forage	LION D'OR	Badges
Saint-Martin de Crau	Captage Forage	VALBOISE	Badges
Saint-Martin de Crau	Captage Forage	MAS PAYAN	Badges
Saint Pierre de Mezoargues	Surpression	MEZOARGUES	Badges

Localisation des sites équipés d'alarmes anti-intrusion

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

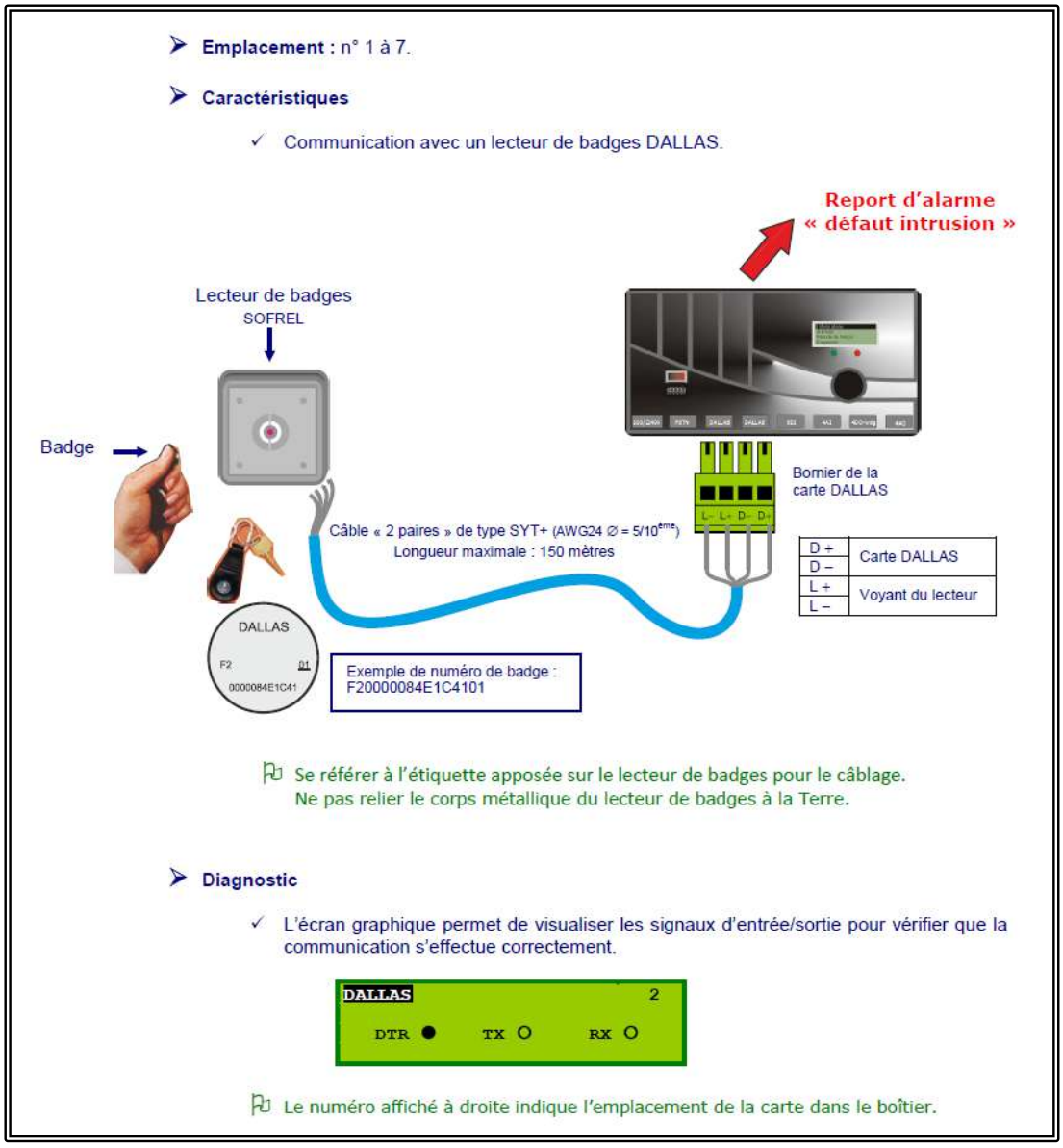


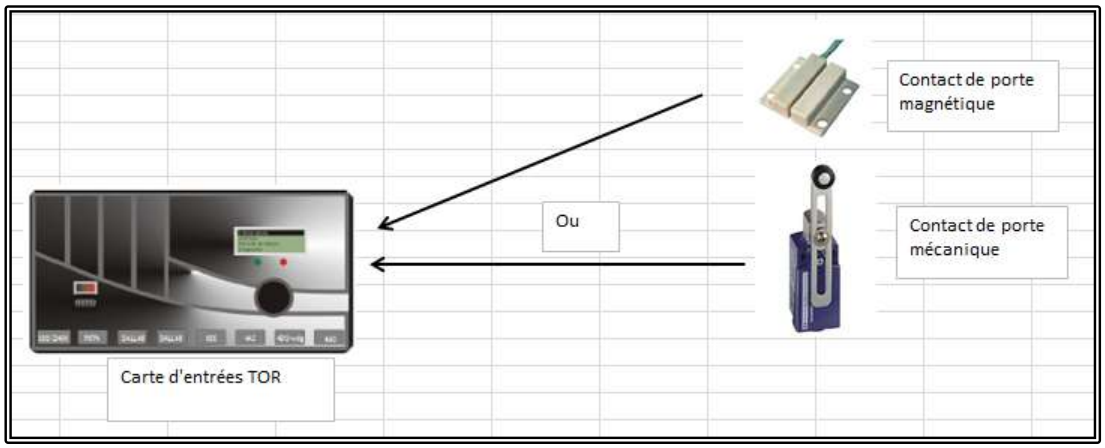
Système anti-intrusion Albaron



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Techniquement, cela a consisté à poser les éléments suivants :





Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9.7.15 Serrurerie ouvrages

Pour ce faire, ACCM Eau a installé les cylindres et cadenas suivants :

- 11 sites de production,
- 16 ouvrages de stockage en service,
- 12 stations de de surpression.

Commune	Nombre
Serrures + cylindre	
Cadenas	



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

10 LES propositions D'AMELIORATION



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

10.1 PROPOSITIONS D'AMELIORATION

10.1.1 Commune d'ARLES

TYPE	PRIORITE	COMMUNE	DESCRIPTION	Commentaire
Accélérateur de la Major	Pas urgente	Arles Centre-ville	Deux améliorations techniques seraient **judicieuses** pour renforcer la fiabilité du système et optimiser l'exploitation des réservoirs : **Mise en place d'une régulation de pression par variateurs** • Permettrait d'**éviter le fonctionnement en continu** des pompes. • Réduirait la consommation énergétique et prolongerait la durée de vie des équipements. **Création d'une bâche de reprise au niveau de l'accélérateur de la Major** • Un **réservoir existant ayant été supprimé**, sa réintégration serait bénéfique. • Actuellement, les **pompes en ligne** nécessitent une pression d'alimentation suffisante. • Si le **niveau du réservoir de Margaillan** descend en dessous de **3,8 m**, les pompes se désamorcent, entraînant une coupure d'alimentation pour le **quartier de la Hauture** en centre-ville. • **Conséquence** : Le volume total des réservoirs de Margaillan **ne peut pas être exploité**, limitant ainsi l'autonomie du réseau. **Solution recommandée** : • Installer une **bâche de reprise** équipée de **pompes en aspiration classique**. • Permettrait **d'utiliser pleinement le volume du réservoir** et d'assurer une alimentation continue du réseau.	
Arles Centre-ville	Moyenne	Arles Centre-ville	Des prises d'eau sur les hydrants sont pratiques courantes bien que non autorisées excepté pour les pompiers. Un plan d'action des volumes non comptés doit être lancé (pose compteurs sur hydrants, purges, …). Envisager la mise en place de bornes de puisages sur le territoire ACCM.	
Station d'Albaron-le Paty	Forte	Paty	Cette station comporte réellement deux stations de surpression car les réseaux d'Albaron et du Paty ne pouvaient à l'époque accepter la même pression. Les réseaux ayant été renouvelés, une simplification pourrait être envisagée pour n'avoir qu'un groupe de pompage pour tout le réseau.	
Réservoir de Saliers	Forte	Saliers	Non clôturé, l'accès au site est libre à ce jour. Génie civil de la cuve en mauvais état. Etudier son by-pass ou sa réhabilitation.	
Station de Saint-Hippolyte	Forte	Arles	Etanchéité de la toiture à reprendre en totalité.	
Mazet	Urgente	Mas Thibert	Une fuite sur la toiture coule dans le local pompe en cas de fortes pluies et dégrade le génie civil.	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

TYPE	PRIORITE	COMMUNE	DESCRIPTION	Commentaire
Réservoir de Raphèle	Forte	Raphele - Moules	Non clôturé complètement, l'accès au site est libre à ce jour par le lotissement.	
Réservoir de Raphèle	Moyenne	Raphele - Moules	La mise en œuvre d'un surpresseur est préconisée : manque de pression sur Moulés à prévoir.	
Réservoir Salin-de-Giraud	Moyenne	Salin de Giraud	Pression de service basse : surpresseur à prévoir.	

Complément d'information Usines

➔ Usine de production du Mazet

Suite à de nombreuses infiltrations, il faudrait prévoir une reprise de l'étanchéité de la toiture.

Ces fuites entraînent une détérioration de certains équipements.





Localisation de la fuite (Gauche) – Accessoires détériorés (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Réseau d'eau potable

Une canalisation placée sous le pont de Trinquetaille alimente toute la zone de Camargue Nord. En cas de casse sur cette conduite, il n'y aucun secours pour la zone. Une conduite de secours en parallèle permettrait de limiter les risques.

La canalisation DN 350 qui passe rue des Cormorans et la rue Deflo Novi passe en partie privative dans le jardin des particuliers à une profondeur importante. Nous sommes intervenus plusieurs fois pour réparer des fuites sur ce tronçon. Il serait intéressant de renouveler cette conduite et de la dévoyer sur le domaine public.



Image aérienne du tronçon DN350 qui passe par les jardins privés

Suite à une fuite sur la vanne DN 350 « Rue des Cormorans », la coupure d'eau a impacté tout le quartier de Barriol, privant d'eau plus de 500 personnes durant toute une journée. Il serait judicieux, pour sécuriser l'alimentation du quartier de Barriol de réaliser des maillages structurants :

- Un premier maillage au niveau de l'Avenue Bachaga Said Boualem à la sortie du pont côté Barriol entre la canalisation fonte DN 200 qui descend vers Barriol et la canalisation fonte DN 400 qui arrive du centre-ville. Ce maillage serait intéressant car il permettrait d'alimenter le quartier de Barriol directement depuis l'arrivée de la canalisation en DN 400. Cela permettrait de renforcer la défense incendie et de sécuriser le réseau en cas de casse. De plus, cela pourrait être une occasion de rajouter un débitmètre de sectorisation pour optimiser la recherche de fuite sur ce secteur.
- Un second maillage : la conduite en fonte DN 400 qui arrive du secteur Fourchon et qui vient se mailler avec le réseau de Barriol, au niveau du chemin de Maillanen, ne permet pas une réelle sécurisation de Barriol. En effet, depuis ce maillage, une canalisation en DN 200 part vers Gaspard Monge ce qui est un diamètre relativement suffisant. En revanche la conduite qui part vers l'Avenue Louis Vissac n'est qu'en PEHD de diamètre 63mm. Cette conduite est sous dimensionnée. Il serait intéressant de la renouveler et de la dilater en DN 300 jusqu'à la rue Marie Rose Flandrin Pons afin de venir se mailler sur la canalisation en fonte DN 300 qui arrive de Barriol. Cela permettrait même de réalimenter une partie du centre-ville

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

d'Arles en cas de casse sur les feeders en béton (DN 600 et 700) qui arrivent de Margaillan, côté Pont de Crau.

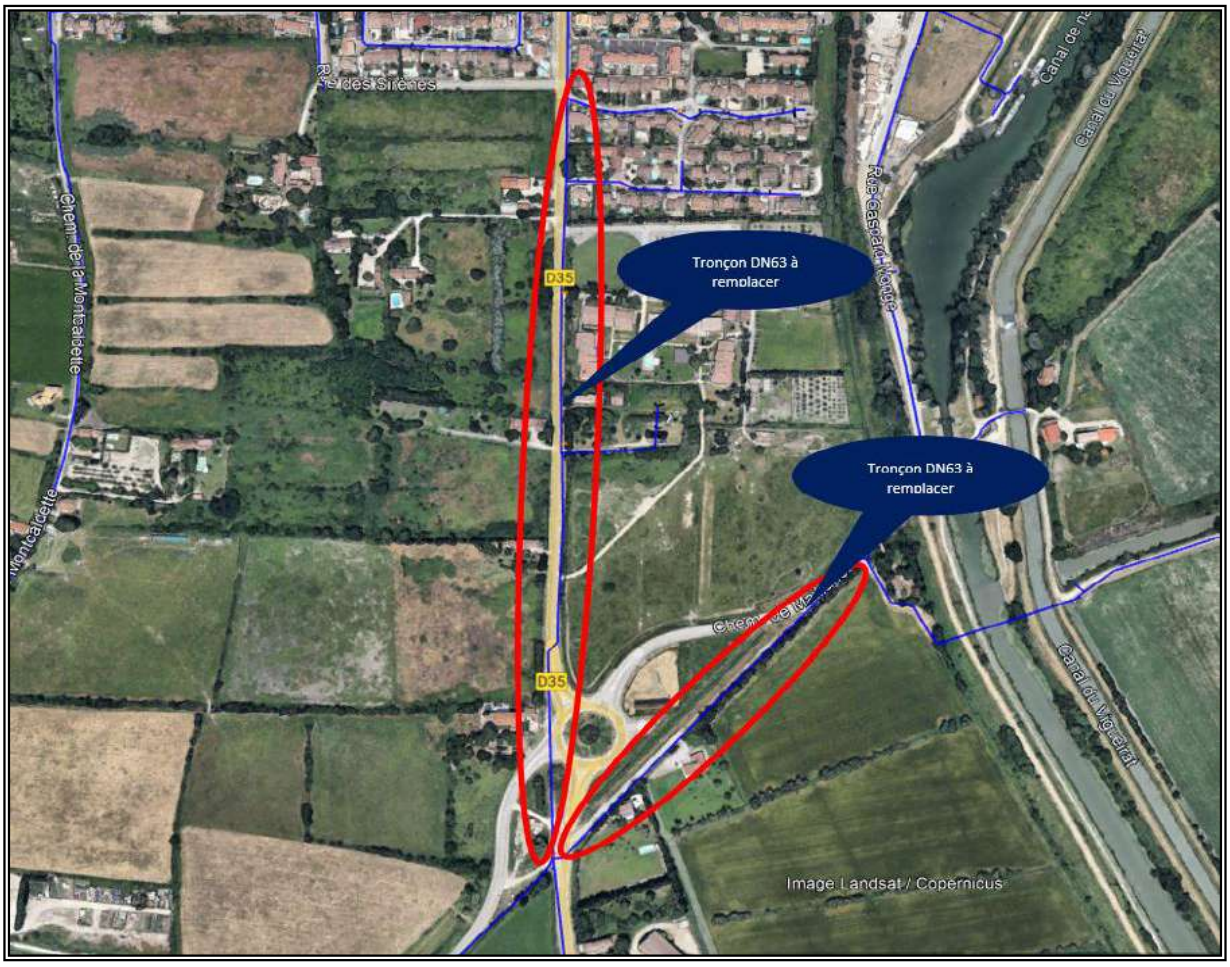


Image aérienne qui montre les 2 tronçon en PEHD DN63 à dilater en DN 300

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- La canalisation en fonte DN 60 au niveau du chemin des Templiers en zone nord pourrait être renouvelée par une fonte en diamètre 100 afin de sécuriser l'alimentation de ce secteur en cas de casse sur une artère principale.



Image aérienne du tronçon DN 60 à dilater en DN 100

Afin de sécuriser l'alimentation du réseau sur la partie « Camargue Nord », il serait intéressant de mailler les réseaux de Salier et d'Albaron au niveau de la route des Figares et de la départementale D37. Cela permettrait d'alimenter l'un ou l'autre réservoir en cas de casse sur le réseau.

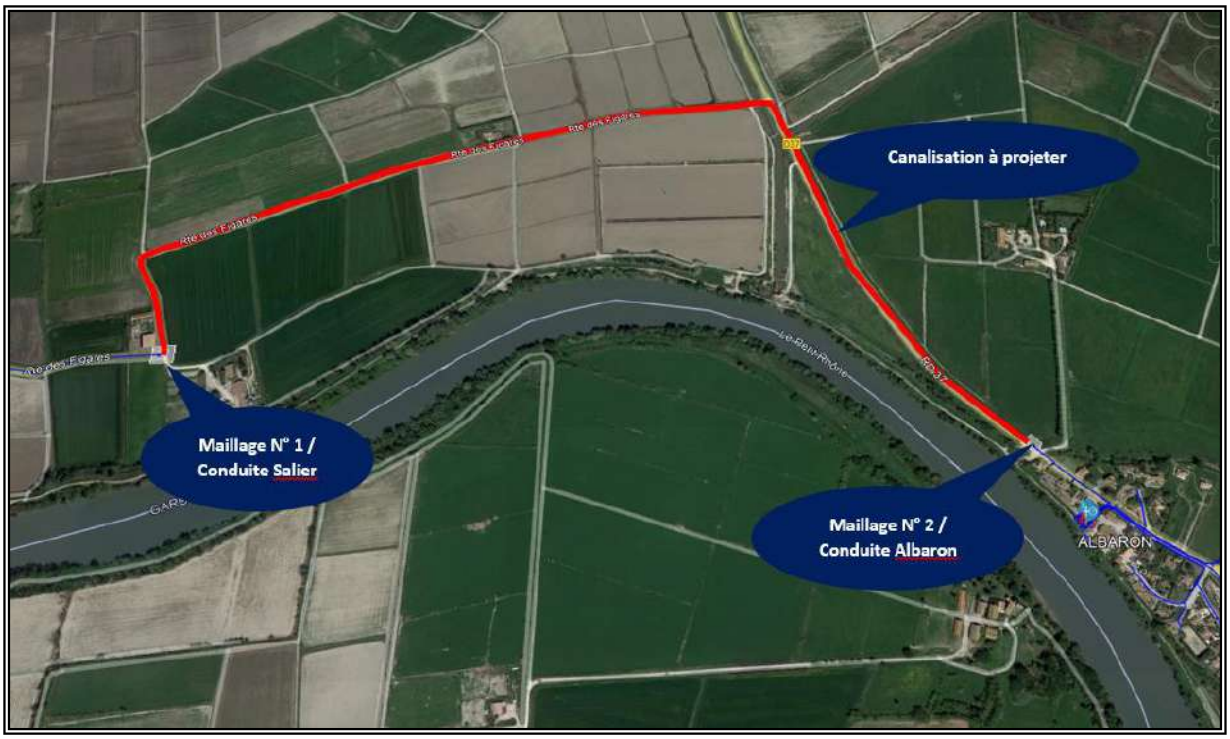


Image aérienne du tronçon DN 60 à dilater en DN 100

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Qualité d'eau

ACCM Eau réalise régulièrement des purges sur la conduite du chemin de Compostelle (Trinquetaille) car les abonnés se plaignent d'avoir de l'eau rouge. La conduite est en acier DN 50 sur environ 40 m. Un renouvellement de cette conduite serait intéressant.

➔ Réservoirs

Réservoir de Margaillan

Ce réservoir n'est pas complètement clôturé, compte tenu de la présence d'une propriété riveraine avec des accès communs. Il conviendrait de sécuriser le site avec des clôtures.

D'autre part, afin d'assurer un meilleur comptage des volumes mis en distribution, la canne à insertion pourrait être renouvelée par des débitmètres électromagnétiques.

Réservoir de Saliers

Le site du réservoir de Saliers n'est pas clôturé : l'accès au site est libre à ce jour.





Localisation de l'absence de clôture

A noter que le Génie civil de la cuve en mauvais état : il faudrait étudier son by-pass ou sa réhabilitation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Réservoir de Raphèle Moulès

Le site du réservoir de Raphèle n'est pas complètement clôturé. De ce fait, l'accès au site est libre à ce jour par le lotissement.



Localisation de l'absence de clôture

➔ Station de surpression

Accélérateur de la Major

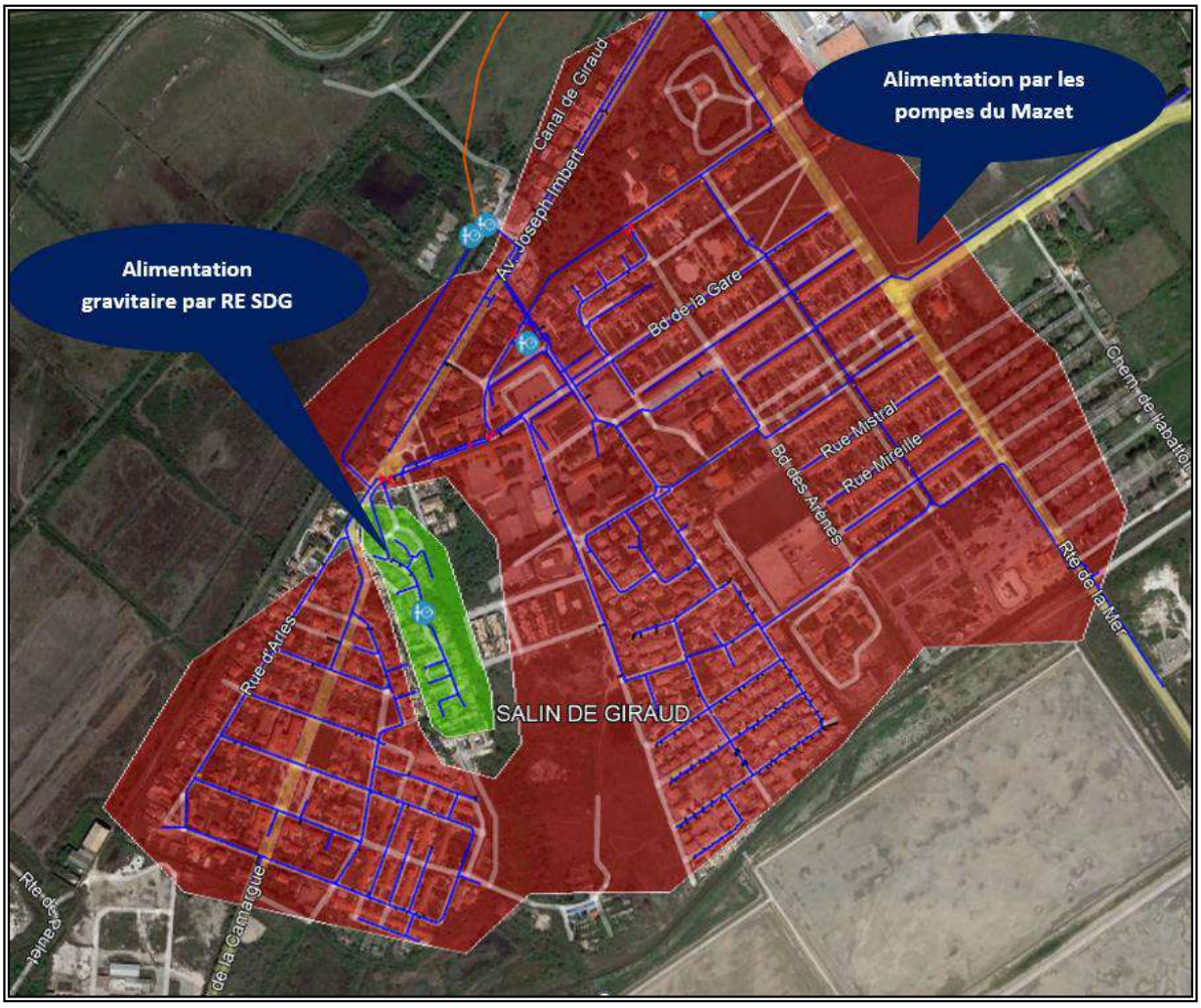
La mise en place d'une régulation de pression par variateurs pour éviter le fonctionnement en continu serait intéressante.

La création d'une bâche de reprise au niveau de l'accélérateur de la Major serait judicieuse (un réservoir existant avait été supprimé). En effet, cette station est équipée de pompe en ligne qui a besoin d'une pression d'alimentation suffisante en amont. De ce fait, si le niveau du réservoir de Margaillan descend en dessous de 3 m ces pompes en ligne se désamorcent et le quartier de la Hauture en centre-ville n'est plus alimenté. Le volume total des réservoirs de Margaillan n'est donc pas exploitable et l'autonomie est donc limitée. Une bâche de reprise avec des pompes en aspiration classique permettrait d'utiliser le volume total de ce réservoir.

Station de Salin de Giraud

La pression de service de la partie alimentée par le réservoir de Salin de Giraud est basse (1,8 – 2 bars).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Fonctionnement du réseau AEP de Salin De Giraud

Dans le but d'utiliser le volume de stockage du réservoir de SDG et alimenter le quartier en entier via ledit réservoir, il est nécessaire de mettre en place un surpresseur au pied du château afin de soulager les pompes de la station du Mazet.

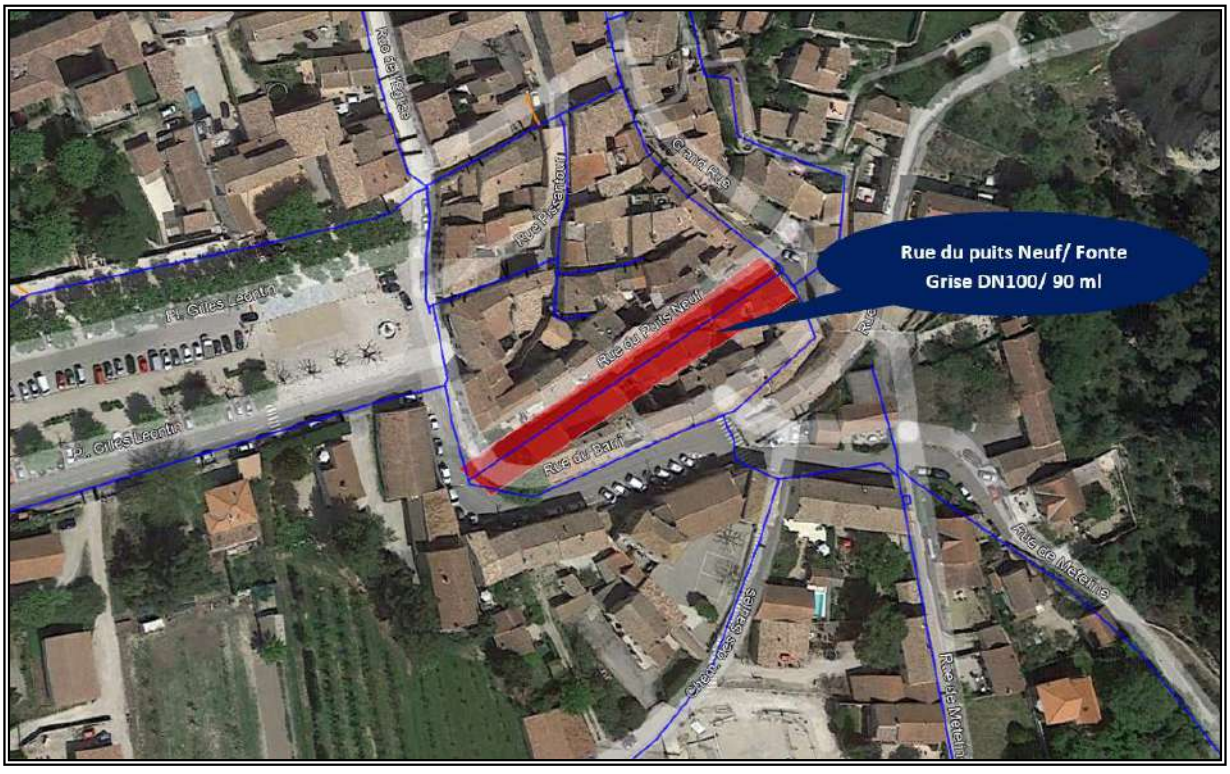
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

10.1.2 Commune de BOULBON

TYPE	PRIORITE	DEXRIPTION	Actions
Colombier Ouvrages	Forte	Démantèlement déferrisation	
Colombier Captage APIC	Forte	Protection captage APIC - clôture - problème foncier avec entretien des cannes.	
Surpresseur des Bouisses	Forte	La mise en place un analyseur de chlore pour le surpresseur des Bouisses est à prévoir. En effet ce dernier étant désormais alimenté par le forage d'Apic, cela permettrait d'optimiser le dosage d'injection de chlore en sortie du forage.	
Surpresseur du Colombier	Forte	Maillage surpresseur du Colombier À la suite de la remise en service du forage APIC sur le réseau de distribution du Colombier, il est nécessaire de réaliser un maillage au niveau du surpresseur du Colombier situé en aval du réservoir. Ce maillage permettra de by-passer le clapet anti-retour du surpresseur qui empêche de remplir le réservoir depuis le forage APIC. En effet, actuellement en cas de panne sur le forage Roque d'Acier, le forage APIC prend le relais mais seulement en régulation de pression sans alimenter le réservoir.	
Sectorisation	Forte	Les volumes sont très faibles sur ce village et le rendement peut évoluer très vite en fonction d'une fuite, même de faible débit. Afin de mieux sectoriser le réseau pour la recherche de fuite, il serait intéressant de mettre en place deux débitmètres de sectorisations pour diviser le réseau de distribution en deux parties et ainsi réduire le linéaire de recherche par zones. Ces deux débitmètres permettraient de sectoriser la partie Sud de Boulbon qui descend vers le Mas de Boissière quartier Chemin du Breuil.	

➔ Complément réseau d'eau potable

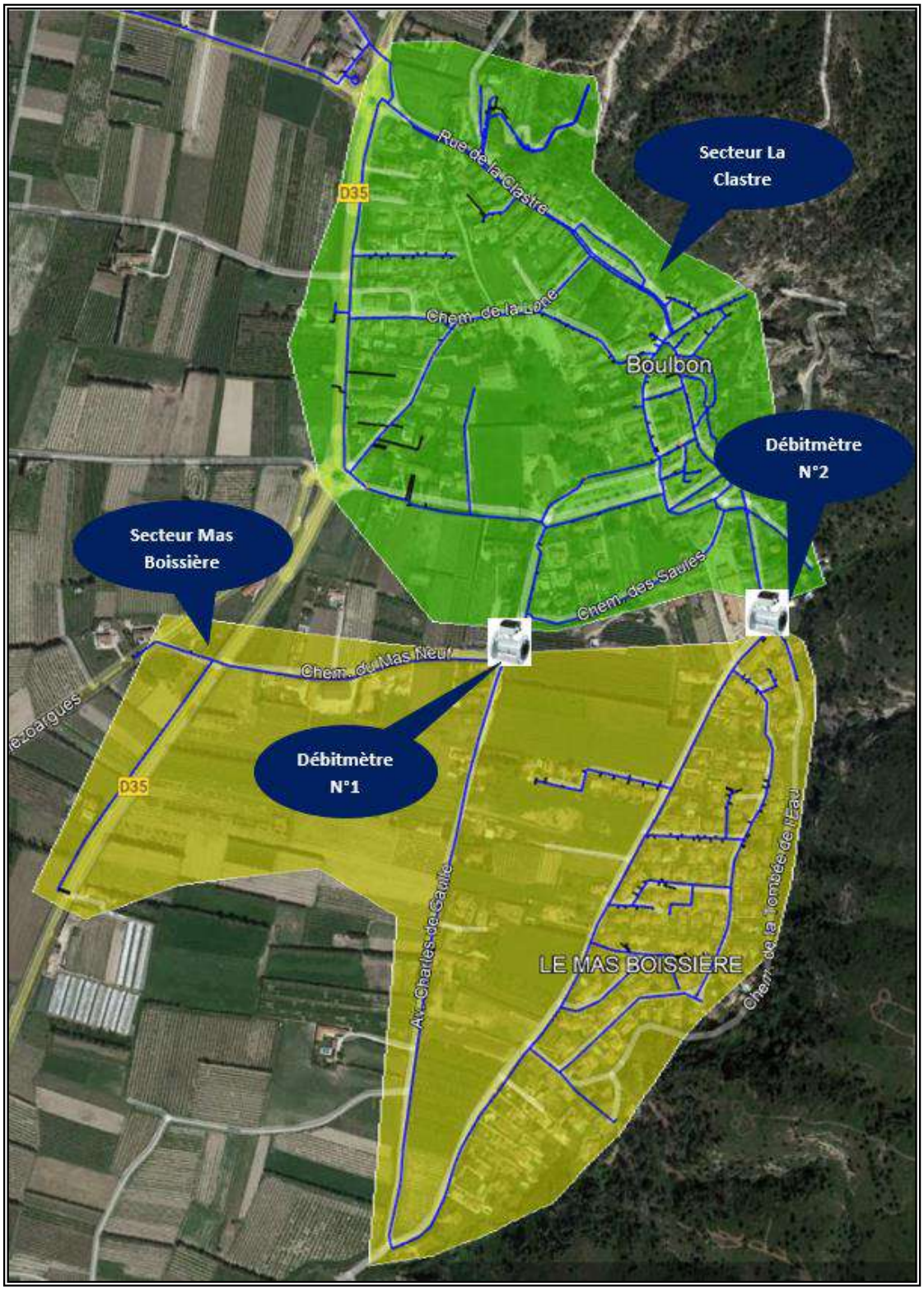
Les conduites en fonte grise du centre ancien situées rues Scala et Puits neufs sont à renouveler.



Plan de la rue du puits Neuf

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Sectorisation proposée



Représentation de la sectorisation de Boulbon village

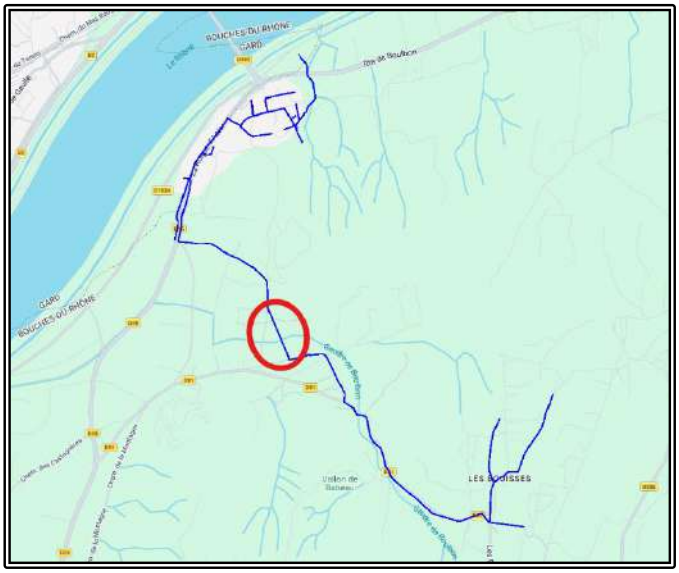
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

DEVOIEMENT DU RESEAU FUYARD EN DOMAINE PRIVE

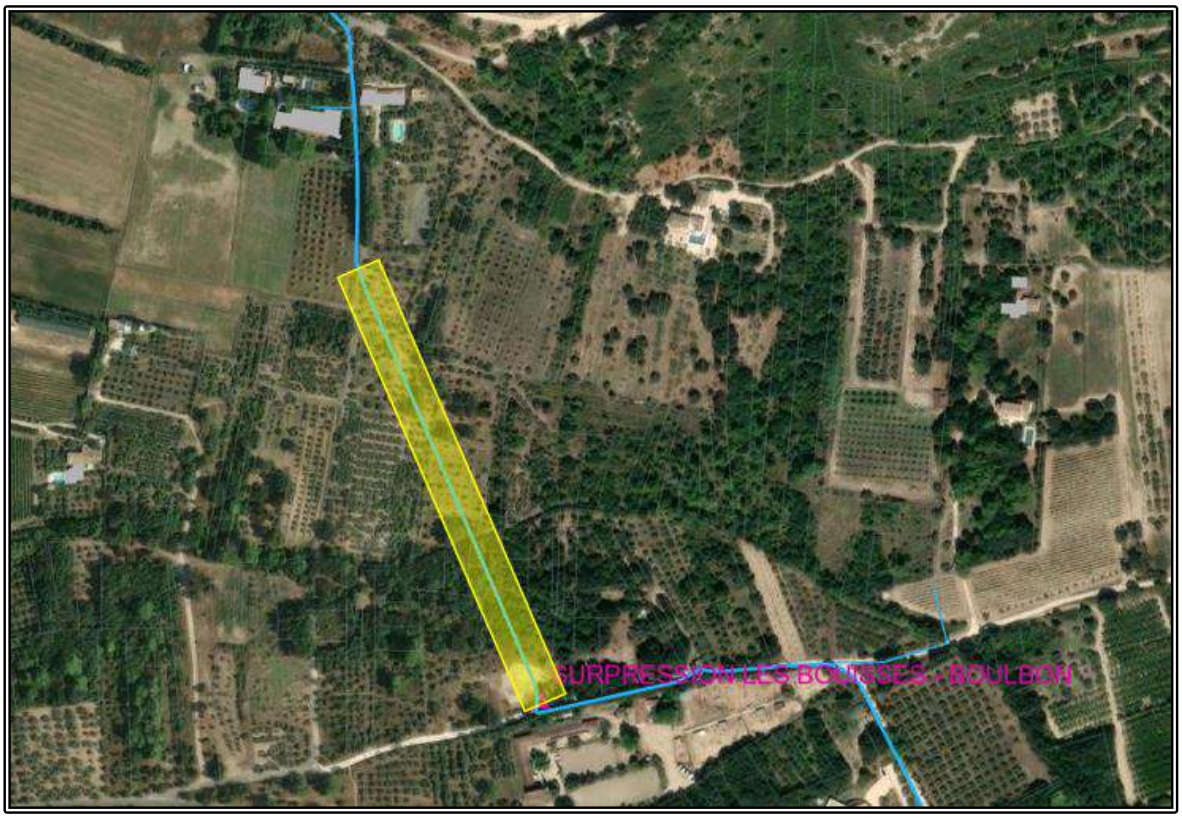
La baisse du rendement observée en 2025 de 10,9 % par rapport à 2024 s'explique principalement par la présence d'une fuite estimée à environ 3 m³/h.

Compte tenu du faible linéaire de réseau de Boulbon (22,583 km), ce débit de fuite, bien que limité en valeur absolu, engendre un impact significatif sur le rendement.

Les investigations menées, notamment par sectorisation et suivi des débits nocturnes, orientent vers une fuite située sur une conduite en PVC collé de DN90, d'une longueur d'environ 350 ml. Cette canalisation présente la particularité d'être implantée en domaine privé, au sein d'une parcelle agricole (oliveraie).



Localisation de la conduite en PVC collé de DN 90 situé en domaine privé



Localisation de la conduite en PVC collé de DN 90 situé en domaine privé

Les campagnes de recherche de fuite sont contraintes par plusieurs facteurs structurels : l'incertitude sur le tracé précis de la canalisation, absence de point de contact (bouche à clés, ventouses, regard, branchement), ainsi que la localisation en domaine privé. Par ailleurs, sa nature non apparente, avec infiltration direct dans le sol, rend sa détection particulièrement difficile.

Au regard des difficultés structurelles rencontrées et de la sensibilité de ce tronçon, une solution pérenne consisterait à envisager le dévoiement de cette canalisation en domaine public. Cette opération permettrait de fiabiliser la connaissance patrimoniale, de faciliter les interventions d'exploitation et de maintenance, et de réduire significativement les délais de détection et de réparation en cas de fuite.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

10.1.3 Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

TYPE	PRIORITE	DEXRIPTION	Actions
Réseau	Forte	Etudes à réaliser sur la mesure de pression et des températures élevées sur certains secteurs.	

10.1.4 Commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues

TYPE	PRIORITE	DESCRIPTION	Actions
Surpresseur	Moyenne	Rajouter un surpresseur de capacité adaptée à la consommation actuelle pour éviter surpression et dépense énergétique.	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

10.1.5 Commune des SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

TYPE	PRIORITE	DESCRIPTION	Actions
Station du Senebier	Urgente	Alarme sur puits exhaure serrurerie et TS	Devis transmis
Station du Senebier	Urgente	Une fuite sur la toiture coule dans le local pompe en cas de fortes pluies et dégrade le génie civil : une reprise de l'étanchéité de la toiture est à prévoir.	
Station du Senebier	Moyenne	Déplacement à l'extérieur et mise aux normes des cuves de coagulant (type aluminium dit Pax) avec double enveloppe, coffret de dépotage.	
Station du Senebier	Forte	Filière de traitement : filtration charbon actif à prévoir pour lutter contre les pesticides et les micro-algues.	
Réservoir du cimetière	Forte	Le risque d'inondation de la station de surpression du Cimetière persiste lors d'évènements pluvieux. Il serait donc judicieux d'envisager l'installation d'un clapet anti-retour et d'un poste de refoulement des eaux pluviales, au niveau de cette station.	
Hors travaux	Pas urgente	La convention d'import d'eau de Vauvert vers le hameau de Pin Fourcat est caduque. Il conviendrait de régulariser cette situation. Aucun secours n'existe pour les habitants du hameau de Pin Fourcat en cas de problème d'alimentation par Vauvert. La conduite d'adduction est située en domaine privé et non géographiquement repérée.	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Complément d'information - Usine de production du Senebier

Génie Civil – Fuite toiture



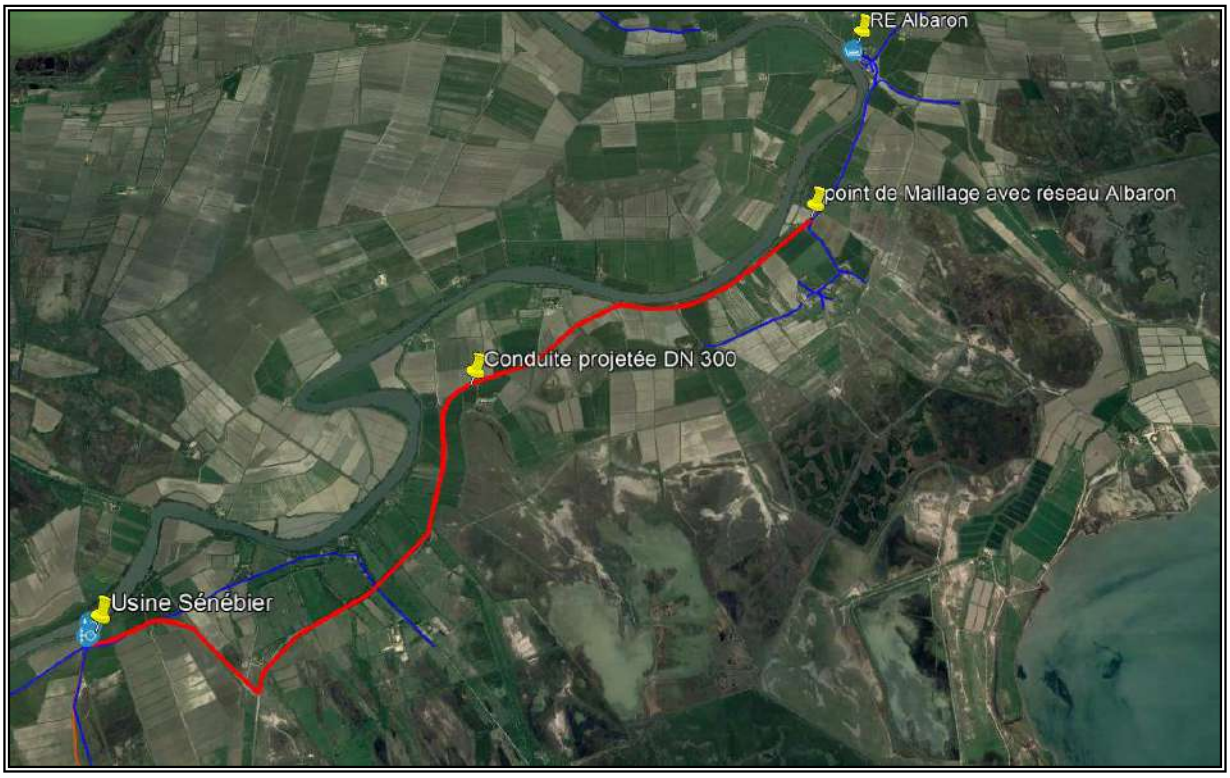
Localisation de la fuite au plafond de l'usine du Senebier

➔ Complément d'information réseaux

Deux maillages entre les conduites 300 et 200 d'adduction et distribution depuis l'usine de traitement jusqu'au réservoir du centre-ville ont été réalisés pour sécuriser partiellement la distribution. En effet les conduites principales d'adduction et de distribution sont majoritairement implantées sur des parcelles privées sans servitudes et sans géo-référencement. Des entreprises ont été consultées pour tenter de repérer géographiquement cette conduite, mais les techniques se heurtent à des contraintes diverses qui rendent difficile la progression.
L'action doit être néanmoins poursuivie pour permettre la sectorisation de cette conduite tous les 500 m et non comme actuellement tous les 2.5 km afin de faciliter les interventions en cas de rupture ou de fuite.

Une étude de faisabilité pour sécuriser les Saintes-Maries-de-la-Mer en eau potable dans le cadre du schéma directeur a été réalisé en préconisant la liaison avec Arles via captage du Mazet.

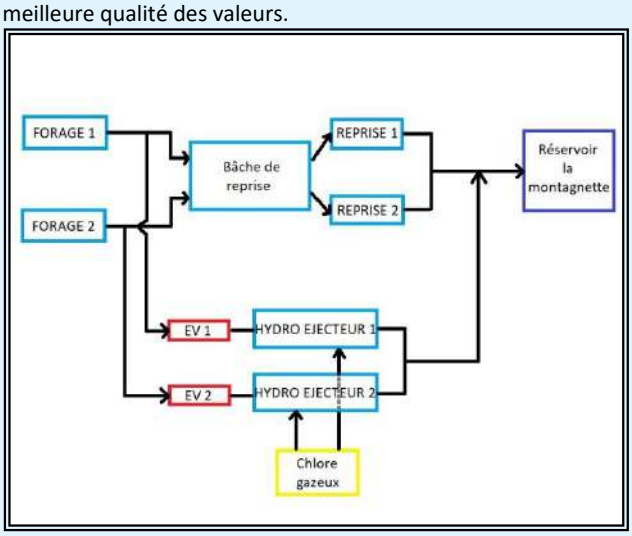
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Plan maillage Arles-Albaron / Les Saintes-Maries-de-la-Mer/Senebier

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

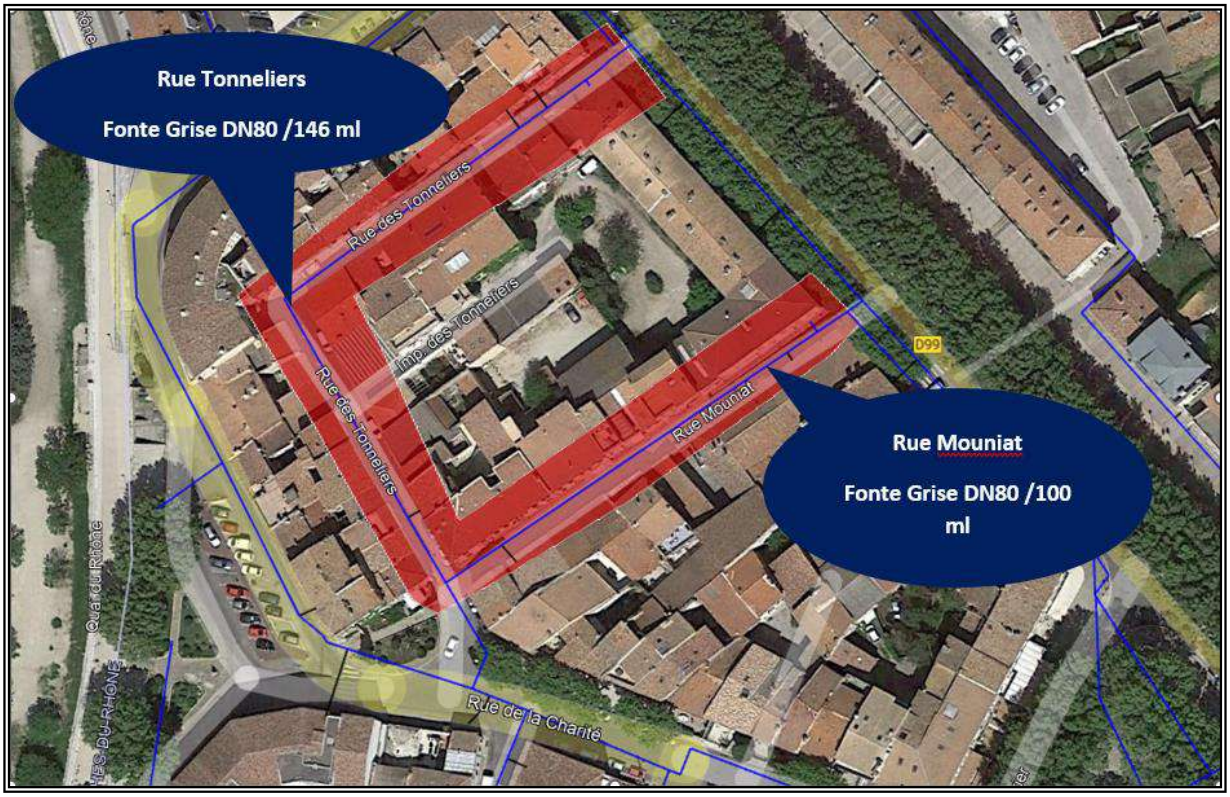
10.1.6 Commune de TARASCON

TYPE	PRIORITE	COMMUNE	DEXRIPTION	Actions
Station La Motte	Moyenne	Tarascon	Modification du système de chloration. En effet actuellement l'injection de chlore se fait en amont de la bâche de reprise et la prise d'eau pour l'injection se fait après la bâche de reprise sur la conduite de refoulement vers le réservoir de la Montagnette. Si bien que de l'eau déjà chlorée est re-chlorée. Il faut réaliser un piquage en amont sur les deux conduites de forages avec une pompe eau motrice puis réinjecter avant la bâche. La prise d'eau pour l'analyseur pourra également être déplacée au niveau du compteur en sortie d'usine pour une meilleure qualité des valeurs.  D'autre part, il est nécessaire de prévoir la mise en place d'un système de refroidissement de l'armoire électrique plus performant afin d'éviter l'usure prématurée de l'appareillage électronique.	
Station La Motte	Forte	Tarascon	Armoire électrique : mise en place d'un système de refroidissement de l'armoire électrique plus performant afin d'éviter l'usure prématurée de l'appareillage électronique.	Devis envoyé.
Station de pompage du Roubian	Moyenne	Tarascon	Un agriculteur/éleveur de chèvre est en activité au sein du périmètre rapproché. Il conviendrait de régulariser cette situation.	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Complément d'information réseau d'eau potable

Les canalisations des rues Mounia et rue du Tonnelier sont dans un état de fragilité important. Il conviendrait de les renouveler.



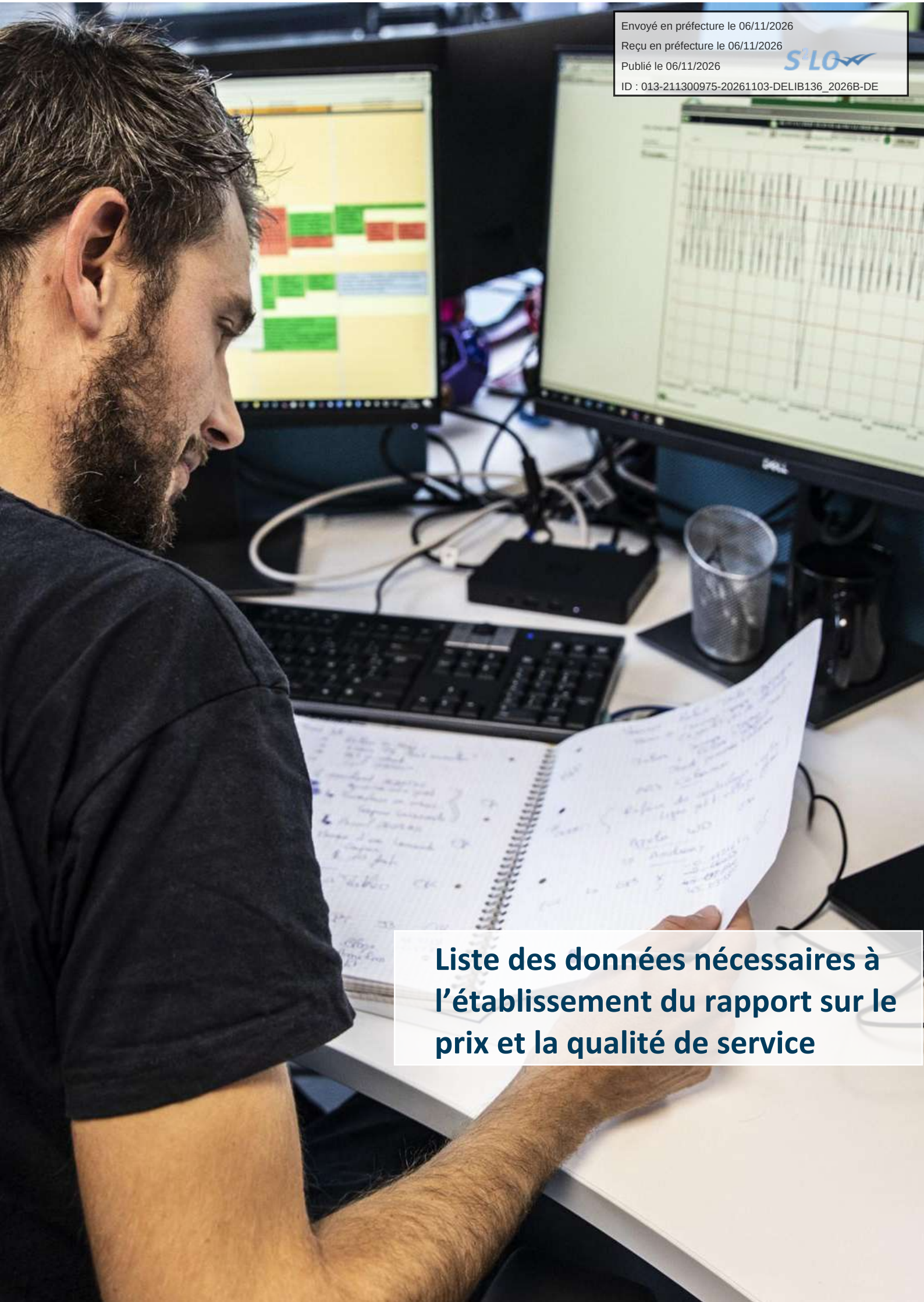
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





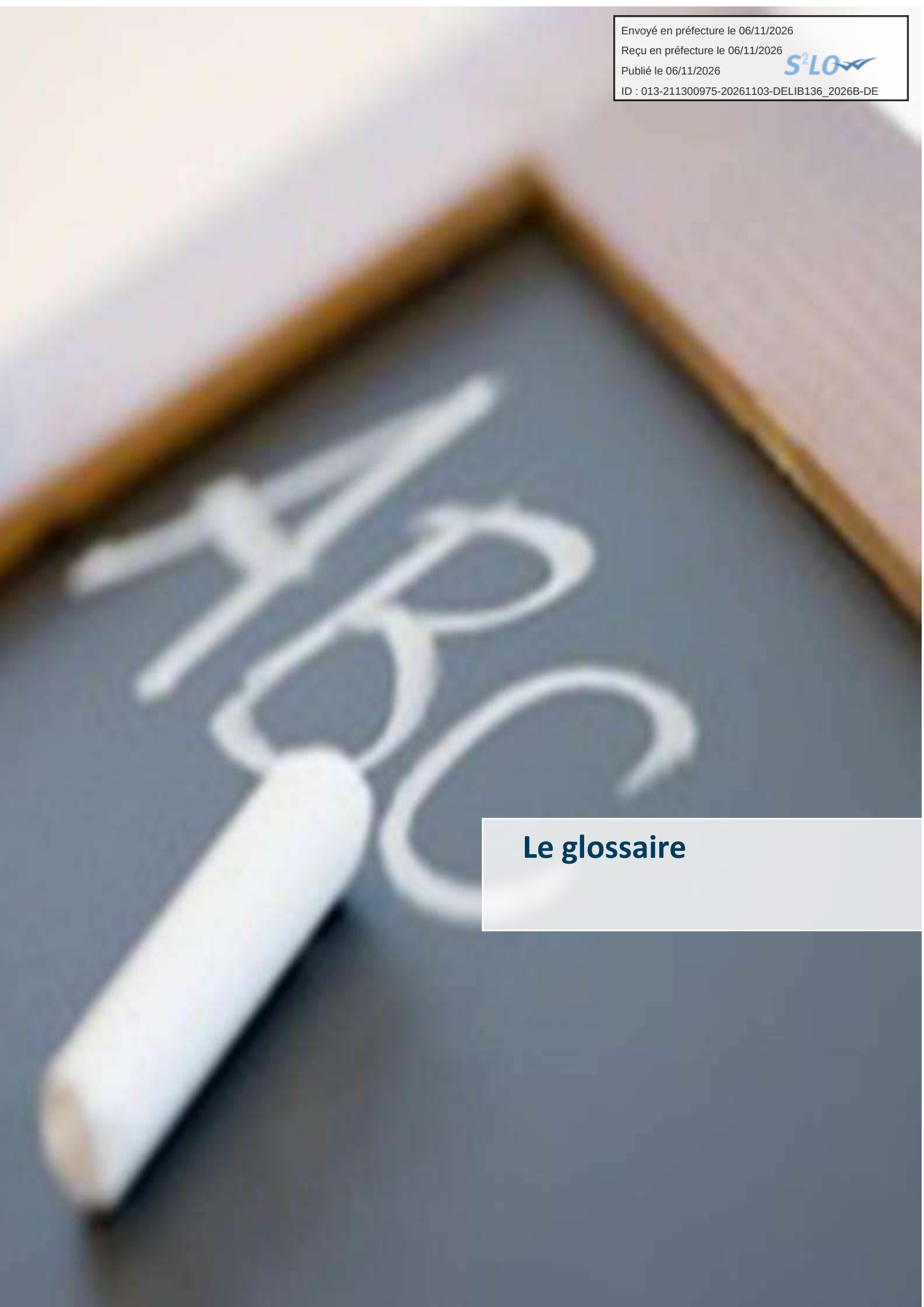
11 Annexes

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Liste des données nécessaires à l'établissement du rapport sur le prix et la qualité de service

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Le glossaire

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relient la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'usager sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m^3/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m^3/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégataire (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, …) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Les nouveaux textes réglementaires

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE 2025

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2025 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

ENVIRONNEMENT

➔ **Décret n° 2025-239 du 14 mars 2025 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement et des installations nucléaires de base et modifiant les dispositions relatives à l'utilisation des eaux usées traitées et des eaux de pluie pour des usages non domestiques**

Le décret du 14 mars 2025 permet l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour certains usages domestiques, en remplacement de l'eau potable, lorsque la qualité de ces eaux n'a aucune influence, directe ou indirecte, sur la santé des usagers. Le décret annonce l'arrêté du même jour. Il prévoit également des modifications des dispositions du code de l'Environnement relatives à l'utilisation d'eaux de pluie et d'eaux usées traitées pouvant être utilisées pour des usages non domestiques afin de clarifier son champ d'application.

➔ **Arrêté du 14 mars 2025 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement**

L'arrêté définit les critères de qualité et les conditions techniques à respecter pour l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine, dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour des usages dits « domestiques », tels que le lavage du linge, le lavage des sols intérieurs, l'évacuation des excreta ou l'arrosage des espaces verts à l'échelle des bâtiments. Cet arrêté détaille également les utilisations d'eaux impropres à la consommation humaine qui peuvent être librement mises en œuvre et celles dont les critères de qualité et les conditions techniques sont préalablement fixées.

En définissant ces règles, son objectif est de favoriser la sobriété hydrique des installations classées pour la protection de l'environnement par la réutilisation d'eau non potable afin de préserver la ressource en eau provenant du réseau d'alimentation en eau potable ou du milieu naturel.

➔ **Décret n° 2025-804 du 11 août 2025 portant diverses dispositions de simplification du droit de l'environnement**

Le décret met notamment en place une procédure dématérialisée pour la transmission de la déclaration et des rapports accident/incident à l'inspection des installations classées (R.512-69) avec une entrée en vigueur différée au 1er janvier 2026

Une autre mesure concerne les inventaires faune-flore réalisés pour l'évaluation environnementale des projets (ajout d'un article R.411-21-4 au code de l'environnement). Le texte fixe à cinq ans la durée de validité de ces inventaires réalisés dans le cadre de la description de l'état initial et de l'évaluation des incidences notables directes et indirectes d'un projet sur la biodiversité. Le cas échéant, l'autorité compétente peut solliciter des compléments ou actualisations nécessaires.

PFAS

➔ **Loi du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS)**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Depuis le 1er janvier 2026, sont interdits à la fabrication, à l'importation, à l'exportation et à la mise sur le marché des produits suivants contenant des PFAS : cosmétiques,farts (revêtement sous les skis),

-vêtements, chaussures et leurs imperméabilisants (excepté les vêtements et chaussures de protection, comme ceux des militaires ou des pompiers).

Cette interdiction sera étendue au 1er janvier 2030 à tous les textiles (d'ameublement, par exemple) contenant des PFAS (sauf exceptions, comme les textiles techniques à usage industriel, qui seront listés par décret).

Ces interdictions ne concerneront pas les produits contenant seulement des traces de PFAS. Des seuils de concentration résiduelle seront définis par décret.

➔ **RÈGLEMENT (UE) 2025/1988 DE LA COMMISSION du 2 octobre 2025 – Substances per- et polyfluoroalkylées dans les mousses anti-incendie**

La réglementation européenne et française (UE 2025/1988) entrée en vigueur fin 2025 va **interdire progressivement l'usage et la mise sur le marché des extincteurs contenant des agents fluorés (PFAS).** Le calendrier prévoit des dates clés : à partir de 2026 pour la mise sur le marché et une interdiction générale d'utilisation à partir de 2030.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➔ **DICT**

Rappel :

À partir du 1er janvier 2026, la réglementation dite « anti-endommagement » évolue et franchit une nouvelle étape à travers l'entrée en vigueur de nouvelles exigences en matière de cartographie des réseaux, visant à renforcer la sécurité des chantiers et la fiabilité des données de localisation des ouvrages.

Cartographie en classe A : réseaux sensibles : classe A obligatoire sur tout le territoire/ Réseaux non sensibles : au 1er janvier 2026 pour les exploitants de réseaux non sensibles en unité urbaine ; au 1er janvier 2032 pour les exploitants de réseaux non sensibles hors unité urbaine

Généralisation de l'usage du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) : Dès qu'il existe dans la zone géographique concernée, les réponses aux DT/DICT devront s'appuyer sur ce référentiel cartographique.

➔ **Évolutions apportées par l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la santé publique**

Rappel :

- De nouvelles limites de qualité dans l'eau potable sont introduites permettant ainsi une meilleure protection de la santé du consommateur vis-à-vis de certains paramètres d'intérêt, notamment les sous-produits de la désinfection – chlorates, chlorites, acides haloacétiques – les composés perfluorés, le bisphénol A, l'uranium chimique, les microcystines. Le suivi de ces nouveaux paramètres en eaux distribuées, et pour certains également en eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable, est attendu au plus tard pour le 1er janvier 2026

- Mise en place du mécanisme de vigilance pour les paramètres de la liste de vigilance (nonylphénol, 17-béta-estradiol) à compter du 1er janvier 2026

- Mise à jour des modalités d'adaptation du suivi de la qualité de l'eau (simplification) à compter du 1e janvier 2026

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ **LOI n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »**

La loi abroge le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération. Ce transfert redevient facultatif, comme c'était le cas avant l'entrée en vigueur de la loi "NOTRe", pour l'ensemble des communes qui n'avaient pas encore transféré leurs compétences au 23 avril 2025, date d'entrée en vigueur de la loi. En revanche, les transferts déjà réalisés à cette date ne pourront pas être remis en cause.

Les communes n'ayant pas encore transféré ces compétences auront désormais le choix de les confier ou non, en tout ou partie, à un syndicat, quelle que soit sa date de création (suppression de l'obligation d'une création antérieure au 1er janvier 2019), ou à leur communauté de communes ou d'agglomération.

➔ **Décret n° 2025-431 du 14 mai 2025 d'application de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la transmission des informations sur les services publics d'eau et d'assainissement et de l'article L. 1321-9 du code de la santé publique**

Ce texte vise à adapter les obligations relatives à la mise en ligne d'informations relatives aux services publics d'eau et d'assainissement. Il fait suite à l'ordonnance de transposition de la nouvelle directive "eau potable" (ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine) qui prévoit notamment une meilleure information des usagers sur la production d'eau, l'organisation du service public de distribution de l'eau, la qualité de l'eau et la facture d'eau. Ce texte apporte ainsi des précisions sur les informations à faire figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Et renvoie au décret le soin de préciser les indicateurs qui doivent y figurer et sont transmis au système d'information dédié (mentionné au 1° du I de l'article R.131-34 du code de l'environnement), ainsi que les modalités de transmission de ces données.

➔ **Accise électricité : nouveaux tarifs réduits 2026 (PLF)** :

Fin de l'ARENH. L'article Article L336-8 - Code de l'énergie - Article L336-8 - Code de l'énergie - Légifrance dispose que : *« Le dispositif transitoire d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique est mis en place à compter de l'entrée en vigueur du décret mentionné à l'article L. 336-10 et jusqu'au 31 décembre 2025. (...) »*

L'accise électricité du PLF précise en son article 18 précise :

Le tarif réduit à 0,5 €/MWh tel qu'il existe aujourd'hui prend fin au 31 décembre 2025.

Dès le 1er janvier 2026, quatre catégories fiscales sont introduites, avec des seuils d'intensité énergétique plus structurés.

Le Conseil constitutionnel a été saisi du projet de loi de finances les 4, 5 et 6 février 2026. La loi de finances n'a donc pas encore été promulguée à date d'élaboration de cette veille.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➔ **Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics**

Le décret modifie les seuils prévus par les articles R. 2122-8 et R. 2132-2 du code de la commande publique. Plus précisément, le décret rehausse le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de faible montant, de 40 000 euros à 60 000 euros hors taxes (HT) pour les marchés de fournitures ou de services et de 40 000 euros à 100 000 euros pour les marchés de travaux.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Rapport annuel du délégataire 2025



ACCM Eaux (Arles Crau Camargue Montagnette)

Assainissement

Parce que chaque Territoire est unique.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Table des matières

EDITORIAL 4

1 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 5

1.1 FAITS MARQUANTS 2025 6
1.2 LES CHIFFRES CLES 13
1.3 COMPARATIF DES CHIFFRES CLES 14

2 LE CONTRAT 15

2.1 LA VIE DE VOTRE CONTRAT 16
2.1.1 Les avenants du contrat 16

3 PRESENTATION D'ACCM EAUX 17

3.1 LES REPRESENTANTS DU CONTRAT 18
3.2 DES PROFESSIONNELS PERFORMANTS A VOTRE SERVICE 19
3.2.1 Déploiement d'un organigramme simplifié 19
3.2.2 L'Alternance et la transmission 24
3.2.3 LE CPO© animateur d'excellence opérationnelle 25
3.2.4 Une porte d'entrée unique -Viseau 27
3.2.5 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) 29
3.3 CERTIFICATIONS DU TERRITOIRE ACCM 30
3.3.1 ISO 14001 – Management de l'environnement 34
3.3.2 ISO 45001 - Agir collectivement et individuellement pour prévenir les accidents 42

4 LE PATRIMOINE DE SERVICE 49

4.1 VOTRE PATRIMOINE 50
4.2 LES USINES 51
4.3 LE RESEAU 52
4.3.1 Répartition par matériau 52
4.3.2 Répartition par diamètre 52
4.3.3 Les casses par tiers 52
4.3.4 Les moyens matériels de réparation 53
4.3.5 Le Système d'Information Géographique (SIG) 54

5 LE SERVICE AUX USAGERS 55

5.1 LES CHIFFRES CLES DU SERVICE 56
5.2 UN SERVICE CLIENT DISPONIBLE ET ACCESSIBLE 58
5.3 GESTION DES SINISTRES 68
5.4 CONTROLES DE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS 69

6 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 71

6.1 LE TRAITEMENT 72
6.1.1 Charge hydraulique 72
6.1.2 Charge polluante 76
6.1.3 Les volumes d'effluents épurés (en m³) 78
6.1.4 Les boues et les sous-produits 79
6.1.5 Les apports extérieurs 86

7 LA QUALITE DU TRAITEMENT 88

7.1 SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP 89
7.1.1 Nombre de bilans journaliers réalisés 89
7.1.2 Conformité des stations d'épuration 90

8 LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE 97

8.1 LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION SUR LE RESEAU 98
8.1.1 Analyse des performances du réseau 99

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1. Les débouchages 99
2. Les points noirs 103
3. Des effondrements liés à un patrimoine vieillissant 107
8.1.2 Réalisation d'études diagnostiques 114
1. Mesures H_2S 114
2. Le diagnostic E.P.O.U.S.E. 126
3. Le diagnostic Permanent 131
8.1.3 Investigations approfondies du réseau 136
1. Inspection des branchements 137
2. Inspection des regards d'assainissement 138
3. Les recherches des eaux parasites 142
4. Les Inspections TéléVisées (ITV) 154
8.1.4 Programme d'entretien 162
1. Le nettoyage préventif du réseau 162
2. Le nettoyage préventif des ouvrages 166
3. Programme de renouvellement du réseau 175
4. Les interventions de désinfection/dératisation 176
8.2 LE SUIVI DES REJETS NON DOMESTIQUES 180
8.2.1 Définition des rejets non domestiques 180
8.2.2 Réglementation des rejets non domestiques 180
8.2.3 Problématiques liées aux rejets non domestiques 180
8.2.4 Référent rejets non domestiques 180
8.2.5 Etablissement de la liste prioritaire des établissements à rejets non domestiques 181
8.2.6 Visites des établissements identifiés 187
8.2.7 Rédaction des CSD et ASD 188
8.2.8 Assurer un suivi annuel des conventions 189
4.2 GESTION ET INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) 190
1. Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes 190
2. Contrôle de l'entretien des installations 192
3. Contrôles des installations neuves ou réhabilitées 192
4. Contrôle pour certificat lors des ventes 194
5. Bilan 196
4.3 LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION SUR LES STATIONS 200
1. Les tâches régulières 201
2. Les tâches périodiques 206
4.4 LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 241
1. Développement de la maintenance autonome 241
2. Maintenance préventive 258
4.5 LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 265
1. Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fond contractuel 265
4.6 TRAVAUX CONCESSIFS REALISES PAR LE DELEGATAIRE 284
1. Pose de débitmètre sur poste de refoulement 284
2. Equipement en télésurveillance de 21 postes de relevage 288
3. Mise en place de 5 points de mesure en réseau 290
4. Optimisation des équipements existants de traitement de l'H_2S 302
5. 6 nouveaux équipements de traitement au Nutriox 307
6. Diagnostic et suivi de l'H_2S 312
7. Equipements pour le diagnostic permanent 315
8. Aménagement atelier déshydratation de Raphèle 317
9. Bâche de stockage des boues sur Montcalde 321
10. Supervision centralisée 323
11. Atelier de chaulage sur la station de Montcalde 324
12. Panneautage des sites 327
13. Serrurerie ouvrages 329
14. Gestion des données (SI) 330
15. Systèmes anti-intrusion 331

5 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION 332

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.1 COMMUNE D'ARLES....333
5.2 COMMUNE DE BOULBON....343
5.3 COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU....343
5.4 COMMUNE DE SAINTES-MARIES-DE-LA-MER....345
5.5 COMMUNE DE TARASCON....347
5.6 GESTION DU STOCK EN LIEN AVEC L'AMDEC POUR ASSURER LA CONTINUITE DE SERVICE....351

6 LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE....352

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

EDITORIAL



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire pour l'année 2025. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2025 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégataires de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

Estelle Grelier
Présidente de Saur France

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



1-L’essentiel de l’année

Les temps forts et les chiffres clés de l’année d’exercice

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.1 FAITS MARQUANTS 2025

Le territoire ACCM fait face à plusieurs défis critiques qui affectent la performance et la durabilité de son réseau d'assainissement. Ces contraintes nécessitent une approche stratégique pour garantir un service efficace et durable.

1 - Un taux d'effondrement préoccupant

- Développement par ACCM Assainissement d'un outil d'aide à la décision suite aux inspections télévisées (ITV).
- Analyse des eaux claires parasites (ECP) avec l'outil de diagnostic EPOUSE déployé sur le territoire.

2 – Des pollutions industrielles récurrentes des réseaux

- Nomination d'un Responsable Rejets Non Domestiques
- Déploiement d'une méthode de suivi, de contrôle et d'outil de prélèvement innovant : la Pieuvre !
- Proposition d'un nouveau règlement de service

3 – Un patrimoine usine vieillissant

- Mise en place du Lean management avec la méthode 5S
- Management visuel pour aider à la maintenance préventive
- Stratégie de gestion du renouvellement : partiel ou total

1 - UN TAUX D'EFFONDREMENT PREOCCUPANT

Les effondrements de réseau d'assainissement sont une problématique majeure sur le territoire ACCM, illustrant la fragilité croissante des infrastructures. En 2025, 14 effondrements ont été recensés, un chiffre élevé qui souligne l'urgence d'une intervention renforcée.

Principales Causes Identifiées

- **Vieillissement des canalisations** : De nombreuses canalisations, anciennes de plusieurs décennies, souffrent d'usure avancée et nécessitent une réhabilitation ciblée.
- **Surcharge hydraulique due aux eaux claires parasites (ECP)** : l'infiltration massive de ces eaux, notamment par temps de pluie ou de nappes hautes, provoque un engorgement du réseau, accélérant ainsi la détérioration des conduites et augmentant le risque d'effondrement.
- **Présence de sulfure d'hydrogène (H_2S)** : Ce gaz, issu de la décomposition des matières organiques en milieu anaérobie, est particulièrement corrosif pour les canalisations en béton. À Arles, la **topographie plane** favorise la stagnation des effluents, créant un environnement propice à la formation de H_2S et accélérant ainsi la dégradation des infrastructures.

Année	Nombre de casses sur conduites
2022	17
2023	11
2024	18
2025	14

Taux d'effondrement = 3,50 % (*Nombre d'effondrements / Longueur totale du réseau × 100*).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Chaque intervention de pompage provisoire mise en place par ACCM Assainissement détourne des moyens essentiels au curage préventif du réseau, ralentissant les opérations courantes et allongeant les délais d'intervention.

Le temps d'attente avant le déploiement des travaux aggrave les perturbations et engendre des gênes pour la population impactée. **Un fonds dédié aux travaux d'urgence** permettrait de réduire ces délais, d'accélérer la mobilisation des ressources et d'assurer une meilleure réactivité face aux effondrements.

Face à ces enjeux, il est essentiel de renforcer la surveillance et la maintenance du réseau. L'utilisation d'outils de diagnostic avancés :

- Outil d'analyse des ITV,
- Diagnostics EPOUSE et PERMANENT

permet d'anticiper les zones à risque et de prioriser les interventions : une réhabilitation ciblée des tronçons les plus vulnérables, associée à une politique de réduction des ECP, constitue une réponse efficace pour limiter ces effondrements et garantir un réseau pérenne.

➔ OUTIL D'AIDE A LA DECISION SUITE AUX INSPECTIONS TELEVISEES

En 2024, ACCM Assainissement a développé un **outil d'aide à la décision** permettant de mieux **prioriser le renouvellement des tronçons** suite aux inspections télévisées (ITV).

UN SUIVI PLUS STRUCTURE DES INSPECTIONS

Jusqu'à présent, les résultats des ITV étaient transmis via un mail de synthèse accompagné du rapport. Désormais, **un tableau consolidé** regroupe l'ensemble des ITV réalisées depuis 2016, offrant une vision d'ensemble et facilitant l'analyse.

UNE HIERARCHISATION OBJECTIVE DES TRAVAUX

L'outil permet d'identifier les tronçons à renouveler en priorité grâce à une **analyse basée sur trois critères** :

- **Structure de l'ouvrage** : fissures, effondrements, dégradations…
- **Fonctionnement hydraulique** : dépôts, infiltrations, interventions récurrentes…
- **Enjeux environnementaux** : nuisances, plaintes riveraines, proximité de nappes…

UNE CLASSIFICATION CLAIRE POUR UNE MEILLEURE PLANIFICATION

Chaque tronçon est désormais classé selon **4 niveaux de criticité**, facilitant la prise de décision et l'optimisation des investissements :



État bon – Réseau récent, aucun risque

État fragile – Début d'usure, à surveiller

État dégradé – Dysfonctionnements notables, intervention à prévoir

État critique – Risque imminent, action urgente requise

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Depuis 2016, les ITV réalisées sur l'ensemble du territoire ACCM ont permis d'évaluer plus de 91 km de réseau. Le bilan de l'état des tronçons inspectés par cet outil est le suivant :

	Linéaire (ml)	Répartition (%)
Bon	6 669	7 %
Fragile	17 091	19 %
Dégradé	33 907	37 %
Critique	33 874	37 %
Total général	**91 541**	**100 %**

Un constat très préoccupant

L'analyse des ITV met en lumière une situation préoccupante :

- **74 % du réseau présente un état dégradé ou critique**, nécessitant des interventions rapides ou à moyen terme.
- **Seulement 7 % du réseau est considéré en bon état**, ce qui témoigne d'un besoin accru de renouvellement.

D'autre part, le fort taux d'effondrement constaté précédemment vient confirmer cette analyse.

Cet outil constitue une **avancée majeure dans la gestion patrimoniale du Territoire ACCM**, en offrant une approche plus structurée et efficace pour le renouvellement du réseau.

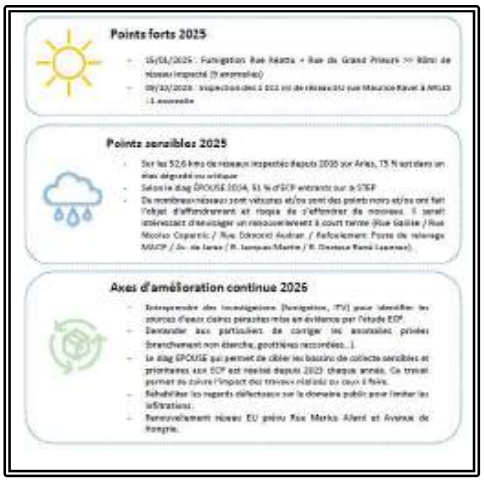
➔ DIAGNOSTIC PERMANENT – UNE PREMIERE SUR LE TERRITOIRE ACCM

L'année 2025 marque une étape structurante avec la première production du diagnostic permanent sur le territoire ACCM.

ACCM Assainissement a pris en charge cette mission en fin d'année 2025 et a mobilisé l'ensemble de ses compétences métiers (exploitation, hydraulique, data, réseaux) afin de garantir la production des rapports dans les délais impartis.

Ce dispositif constitue désormais un véritable outil de pilotage du système d'assainissement, permettant :

- une lecture consolidée du fonctionnement des réseaux,
- une identification plus fine des secteurs sensibles aux eaux claires parasites,
- une hiérarchisation des actions à engager à l'échelle des bassins versants.



Le diagnostic permanent s'impose ainsi comme un outil structurant d'aide à la décision pour ACCM, au service d'une gestion plus réactive, plus ciblée et plus performante du patrimoine d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2 – DES REJETS NON DOMESTIQUES SOUS SURVEILLANCE RENFORCEE

Des pollutions industrielles encore trop récurrentes

Le territoire ACCM reste confronté à des **rejets non domestiques récurrents**, aux impacts lourds et immédiats sur les ouvrages et les filières de traitement.

Commune	Date	Description pollution
Saint Martin de Crau Zone Industrielle	Mars 2021	Moussage du bassin d'aération – Origine non identifiée
Saint Martin de Crau Zone Industrielle	Nov. 2023	Contamination des boues au zinc – Compostage impossible, envoi en incinération – Origine non identifiée
Saintes Maries de la Mer	Mars 2024	Déversement d'hydrocarbures dans le réseau suite au démantèlement d'une station-service
Tarascon	Juin 2020	Débordement du poste de relevage – Rejet non conforme de l'entreprise Jean Martin
Tarascon	Déc. 2021	Pollution aux hydrocarbures – Compostage impossible, envoi en incinération – Origine : cuve domestique (fioul)
Tarascon	Mars 2023	Moussage du bassin d'aération – Origine non identifiée
Arles	Déc. 2016	Pollution au PCB – Compostage impossible, envoi en incinération – Origine non identifiée
Arles	Mai 2024	Pollution au PCB – Compostage impossible, envoi en incinération – Origine non identifiée
Tarascon	Janvier 2025	Rejet Plateforme de compostage – STEP Tarascon rédhibitoire.
Saint Martin de Crau Zone Industrielle	Juin 2025	Contamination des boues au zinc – Compostage impossible, envoi en incinération – Origine non identifiée

Ces événements génèrent notamment :

- la **dégradation de la qualité des boues**, rendant leur valorisation impossible,
- des **non-conformités de traitement en station d'épuration**,
- des coûts d'exploitation fortement accrus (incinération, curage, curatif).

Une organisation renforcée et des moyens opérationnels dédiés

Face à ces enjeux, ACCM Assainissement a structuré une réponse robuste et opérationnelle :

- nomination d'un **Responsable Rejets Non Domestiques dédié**,
- mise en œuvre d'une stratégie de contrôle et de suivi renforcée,
- déploiement d'un outil innovant de prélèvement et de traçage : **la "Pieuvre"**, permettant une capture ciblée des polluants dans le réseau,
- proposition d'un **nouveau règlement de service**, plus adapté aux enjeux industriels du territoire et validé fin 2025.



Un constat clair : des pollutions à fort impact

Les événements constatés depuis plusieurs années confirment la nécessité d'un suivi permanent et d'une action renforcée sur les rejets industriels, notamment sur les zones d'activités et secteurs sensibles.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3 - UN PATRIMOINE USINE VEILLISSANT

Face à un patrimoine des usines vieillissant et à un besoin croissant de renouvellement curatif, il devient essentiel d'adopter des approches stratégiques afin de préserver les infrastructures tout en respectant la dotation annuelle de renouvellement.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs méthodes ont été déployées sur le territoire, visant à optimiser la maintenance, améliorer la performance des équipements et prolonger leur durée de vie.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs méthodes ont été déployées sur le territoire, visant à optimiser la maintenance, améliorer la performance des équipements et prolonger leur durée de vie.

- **Mise en place du Lean management avec la méthode 5S** : cette approche repose sur cinq principes (Trier, Ranger, Nettoyer, Standardiser et Maintenir) qui permettent d'améliorer l'organisation des espaces de travail, de réduire les pertes de temps et de limiter les risques de panne en maintenant un environnement fonctionnel et structuré.







- **Management visuel pour aider à la maintenance préventive** : des outils visuels ont été mis en place afin de faciliter le suivi des interventions et d'anticiper les opérations de maintenance. Cette approche permet aux équipes d'identifier rapidement les équipements nécessitant une attention particulière, de prioriser les actions et d'optimiser l'allocation des ressources.





- **Stratégie de gestion du renouvellement : partiel ou total** : une analyse systématique des équipements permet de déterminer la meilleure approche de renouvellement. Selon l'état des installations et leur criticité, un renouvellement partiel est privilégié pour limiter les coûts et maximiser la durée de vie des infrastructures, tandis qu'un renouvellement total est envisagé lorsque la pérennité de l'équipement est compromise.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Impact budgétaire et évolution du solde

Malgré un solde négatif de - 79 K€ à fin 2025, la mise en place de cette gestion efficiente a permis une baisse progressive de la dotation dépensée depuis 2022, traduisant une meilleure maîtrise des coûts et une réduction du déficit cumulé.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total (€)
Dotation annuelle	135 319	103 141	317 364	358 193	338 507	317 146	202 293	231 202	163 070	195 232	589 504
Solde (€)	10 678	94 204	-32 165	-195 180	-334-362	- 451 464	-445 464	-364 999	-205 064	-79 130	

Cette tendance démontre que l'optimisation des choix de renouvellement et l'application rigoureuse des méthodes de gestion (Lean management, maintenance préventive et priorisation des investissements) contribuent progressivement à réduire le solde négatif et à stabiliser les finances du compte renouvellement.

4 - DES OBJECTIFS POUR AUTANT TENUS PAR ACCM ASSAINISSEMENT …

Malgré ces taux d'effondrement, un patrimoine vieillissant, ACCM Assainissement a respecté ses engagements

Taux de désobstruction des réseaux

Les objectifs ont été atteints pour Arles, Boulbon, Tarascon et les Saintes-Maries-de-la-Mer. À Saint-Martin-de-Crau, un incident sur le réseau Rue des Mûriers a nécessité plusieurs interventions, impactant l'indicateur global.

	Linéaire réseau (km)	Objectif annuel (débouchages/km)	Indicateur 2025 (débouchages/km)
Arles (et hameaux)	230.6	1	0,46
Boulbon	11.3	0.3	0,18
Saint-Martin-de-Crau	83.5	0.3	0,23
Saintes-Maries-de-la-Mer	19.6	0.5	0,47
Tarascon	54.4	1	0,48

Taux de désobstruction réseau 2025

Taux de désobstruction des branchements

Toutes les communes du territoire affichent des indicateurs conformes aux objectifs. Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, une amélioration notable a été observée grâce à une campagne de sensibilisation sur la gestion des graisses et huiles.

	Nombre de branchements EU	Objectif annuel (débouchages/100 brt)	Indicateur 2025 (débouchages/100 brt)
Arles (et hameaux)	22 117	1	0,76
Boulbon	702	1.6	1,00
Saintes-Maries-de-la-Mer	2 401	1	1,00
Saint-Martin-de-Crau	5 677	1.6	0,58
Tarascon	5 822	2	1,01

Taux de désobstruction branchement 2025

Objectifs atteints : des résultats concrets

Interventions	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Nombre d'interventions de débouchage (réseau et branchement)	632	496	455	-8,3%
Linéaires total hydrocurés sur le réseau (ml)	47 376	50 833	48 367	-4,9%

Une diminution notable des désobstructions depuis 2022

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Cette amélioration résulte de plusieurs actions structurantes mises en place dès 2022, notamment :

- **La création d'une cellule performance** dédiée à l'analyse des données, à l'identification des zones sensibles, et à la mise en œuvre d'actions ciblées et efficaces.
- **Des opérations coup de poing** menées sur certaines communes prioritaires, comme **les Saintes-Maries-de-la-Mer**, permettant d'anticiper et de prévenir les engorgements.

Des objectifs contractuels tenus

Les objectifs des réseaux sont globalement respectés, voire dépassés en raison de la vétusté du réseau.

Objectif contractuel	Objectif contractuel depuis 2016	Cumulé réalisé depuis 2016	Avancement contractuel (%)
Curage préventif (km)	542,0	543,2	100,2 %
Inspection télévisée des réseaux (km)	107,0	104,1	97,2 %
Inspections nocturnes (heures)	264	292	109,6 %
Inspection diurne par temps de pluie (heures)	348	390	110,8 %
Test à la fumée (interventions)	572	800	128,5 %
Dératisation (km)	100,0	107,4	106,9 %
Désinsectisation (km)	300,0	285,8	95,0%

Conformité des stations d'épuration

Malgré la vétusté des installations et un taux élevé de maintenance curative, 87 % des stations d'épuration ont été déclarées conformes en 2025.

La station de Tarascon est classée non conforme en raison de rejets polluants non déclarés sur la plateforme de compostage située sur la commune.

Par ailleurs, la station d'épuration de Saliers, vétuste, nécessite un renouvellement à court terme.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.2 LES CHIFFRES CLES

4 610 412 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

36 848 branchements raccordés

-€TTC/m³ Au 1er janvier 2025 pour une facture de 120 m³

399.5 kml de réseau

48 367 ml de réseau hydrocurés avec le camion

455 interventions de débouchage



15 stations d'épuration

141 602 équivalent habitants

153 Postes de relèvement

92,1% des bilans réalisés sont conformes

6 245 542 m³ d'effluents épurés

1 550,7 tMS de boues évacuées

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1.3 COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

Volumes	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m^3)	4 581 970	4 536 984	4 610 412	+ 1,6 %
Volumes épurés (m^3)	5 501 306	5 856 073	6 245 542	+6,7%
Patrimoine	**2023**	**2024**	**2025**	**Evolution N/N-1**
Nombre de stations	15	15	15	-
Nombre de branchements raccordés	36 447	36 591	36 848	+0,7%
Linéaire de réseau total (kml)	397,7	398.3	399,5	+0,3%
Interventions	**2023**	**2024**	**2025**	**Evolution N/N-1**
Nombre d'interventions de débouchage (réseau et branchement)	632	496	455	-8,3%
Linéaires total hydrocurés sur le réseau (ml)	47 376	50 833	48 367	-4,9%
Qualité du traitement	**2023**	**2024**	**2025**	**Evolution N/N-1**
Quantité de boues évacuées (tMS)	1 468,261 tMS	1 668.8 tMS	1550,674 tMS	-7,1%
Taux de conformité des bilans réalisés	97,8%	93.28%	92,1%	-1,3%
Prix de la facture	**2023**	**2024**	**2025**	**Evolution N/N-1**
Prix de l'eau (€ TTC / m3)	2.44	2.41	2,41	-

*Le nombre de désobstruction a fortement diminué grâce au plan d'actions mené par ACCM Assainissement sur l'ensemble du territoire ACCM et le travail de la cellule performance.

**Le curage des lits de roseaux à Salin de Giraud explique la forte augmentation de boues évacuées constatée entre 2023 & 2024.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



2 - Le contrat

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2.1 LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat ACCM EU est délégué à ACCM ASSAINISSEMENT SAS dans le cadre d'une Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 février 2016, arrivera à échéance le 1 février 2028.

2.1.1 Les avenants du contrat

Une société dédiée a été créée pour réaliser l'exploitation du service d'eau potable « ACCM Assainissement ».

A noter que le contrat en 2016 ne concernait que les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer. Les 4 autres communes ont été intégrées partir du 1er mars 2017.

Les avenants du contrat :

- Avenant n°1 du 2016/10 : transfert au bénéfice de la société ACCM Assainissement de l'ensemble des droits et obligations souscrits par SAUR au titre du contrat de délégation de service public du contrat d'assainissement.
- Avenant n°2 au marché n°2014-84 du 2018/01 : actualisation des modalités de reversement des recettes et intégration des nouveaux ouvrages dont la nouvelle station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer.
- Avenant n°3 du 2018/06 : nouveaux indices et modification du bordereau de prix.
- Avenant n°4 du 2019/04 : modification des prestations d'assainissement non collectif d'ACCM Assainissement.
- Avenant n°5 du 2022/12 : Evolution de la dotation annuelle au titre du renouvellement

Les conventions du contrat :

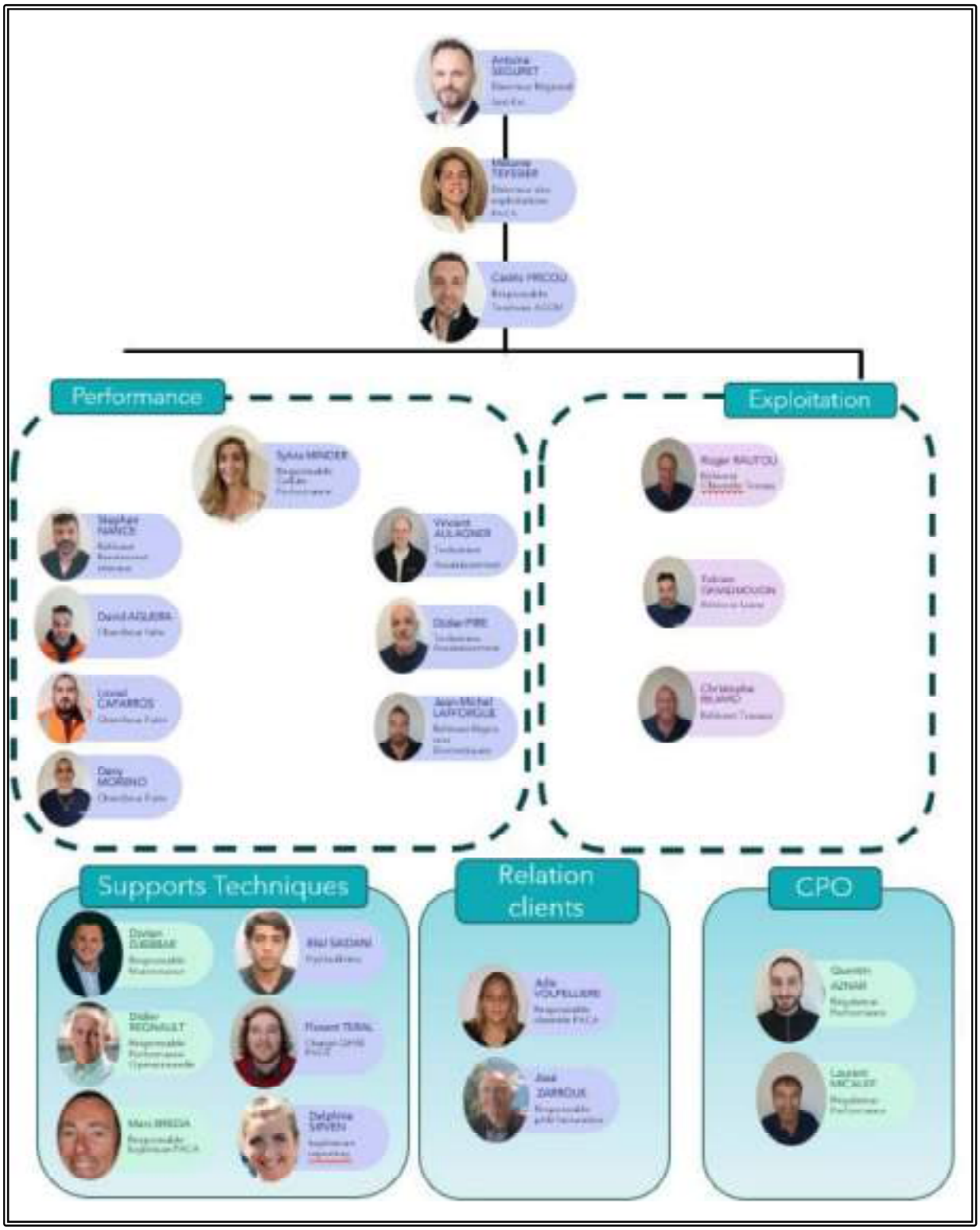
- Convention facturation — Date d'effet : 02/02/2016
- Convention recouvrement redevance — Date d'effet : 06/11/2017
- Convention et contrat avec des tiers — Date d'effet : 20/12/2018

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.1 LES REPRESENTANTS DU CONTRAT



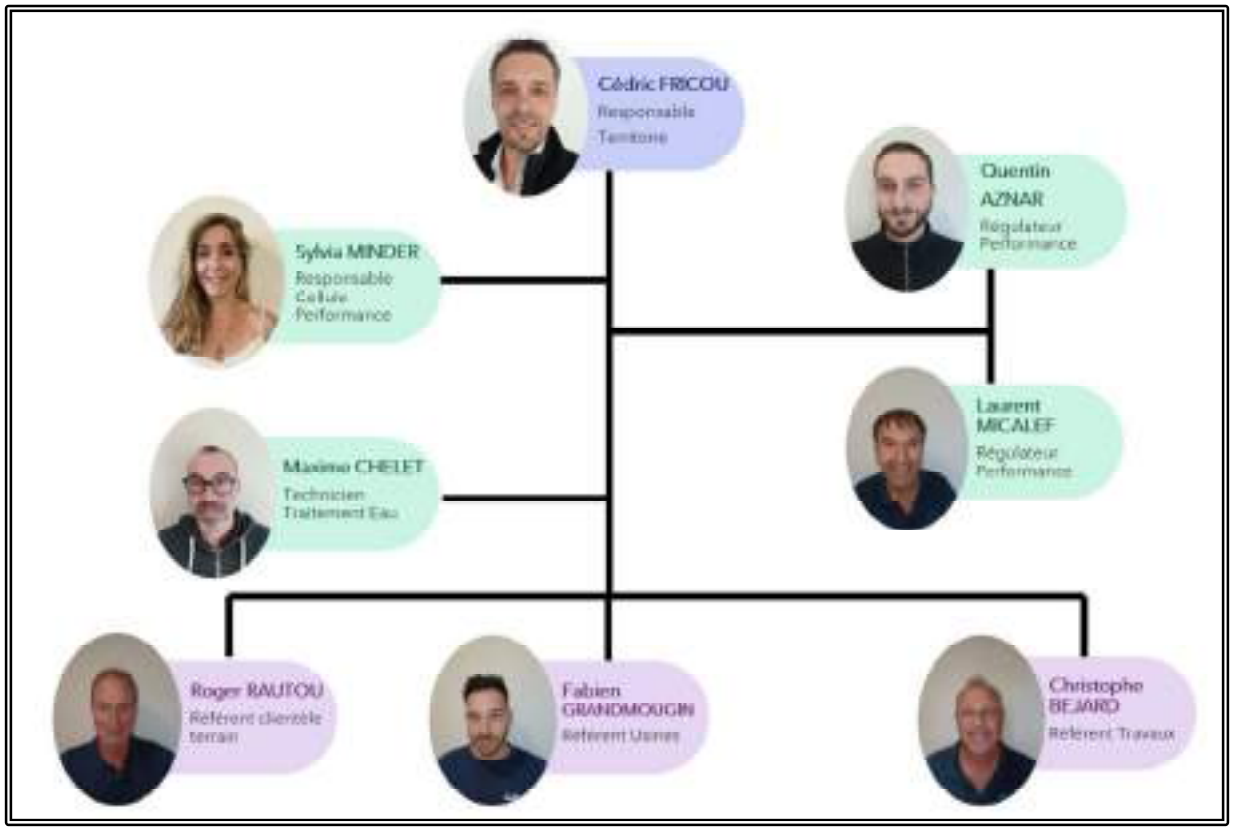
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.2 DES PROFESSIONNELS PERFORMANTS A VOTRE SERVICE

62 femmes et hommes, basés à Arles, (dont 5 apprentis) assurent au quotidien le fonctionnement d'ACCM Eaux.

3.2.1 Déploiement d'un organigramme simplifié

Une réorganisation du Territoire s'est opérée en fin d'année 2022. Cette nouvelle organisation simple et lisible vise à mieux répondre aux attentes de la collectivité en s'appuyant sur 4 piliers :



Organisation lisible du territoire ACCM

- **1 pilier exploitation usine**

La réorganisation de ce service a permis notamment de renforcer le périmètre sensible des Saintes-Maries-de-la-Mer pendant la période estivale. En effet, il y a dorénavant 1,5 ETP affecté à temps plein contre 1 seul auparavant.
D'autre part, la redéfinition des périmètres permet de mieux gérer les périodes d'absences.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Equipe exploitation usine

- **<u>1 pilier travaux</u>**

Cette cellule constituée de 5 équipes travaux (recrutement externe de 2 nouveaux agents fin 2022) a en charge la réparation des fuites, la réalisation des branchements neufs, la gestion des maillages, …



Equipe travaux

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



REPONDRE A VOS ATTENTES

ACCM Eaux a constitué une équipe supplémentaire travaux afin de :

- renforcer les équipes travaux de réparation de fuites en période estivales,
- répondre également à la forte sollicitation des équipes lors des travaux de maillage.

Pour des chantiers importants ou en période de fortes casses sur le réseau (Période hivernale), nous pouvons mobiliser les moyens de nos partenaires locaux :

- Entreprise CPS PAREGNO,
- Entreprise MASONI,
- Entreprise FBTP.

- **<u>Cellule performance</u>**

Cette organisation s'appuie sur une cellule performance constituée d'experts techniques et opérationnels. Ils sont axés sur la performance des réseaux, ils connaissent parfaitement le contexte et les infrastructures. Cette cellule est constituée de 7 personnes pilotée par une ingénieure spécialisée en hydraulique assistée par :

- 2 techniciens (1 technicien est venu renforcer l'équipe en septembre 2023) pour les diverses enquêtes réseaux assainissement, la recherche des Eaux Claires Parasites, …
- 1 référent
- 3 agents de recherche de fuites terrain : 1 chercheur de fuite supplémentaire est venu renforcer l'équipe fin 2023.



Equipe de la cellule performance

- **<u>1 pilier exploitation réseaux</u>**

Ce pilier s'appuie sur 3 référents connaissant parfaitement les réseaux du Territoire et les différents interlocuteurs. Ils peuvent intervenir sur l'ensemble des communes. Cette redistribution des périmètres permet de mieux répartir la charge de chacun.

D'autre part, les 3 équipes travaux dédiés à la réparation des fuites sont rattachées au Responsable réseaux. Il en découle une plus grande fluidité dans la planification des interventions d'exploitation (fuites, renouvellement de branchement et appareils hydrauliques).

Cette cellule a en charge notamment :

- le suivi des chantiers y compris la réception/potabilité,
- le suivi des sinistres,
- la réalisation des enquêtes AEP/EU avant travaux ou suite demandes abonné/Mairie/ACCM,
- les enquêtes notaires,
- l'étude des permis de construire.

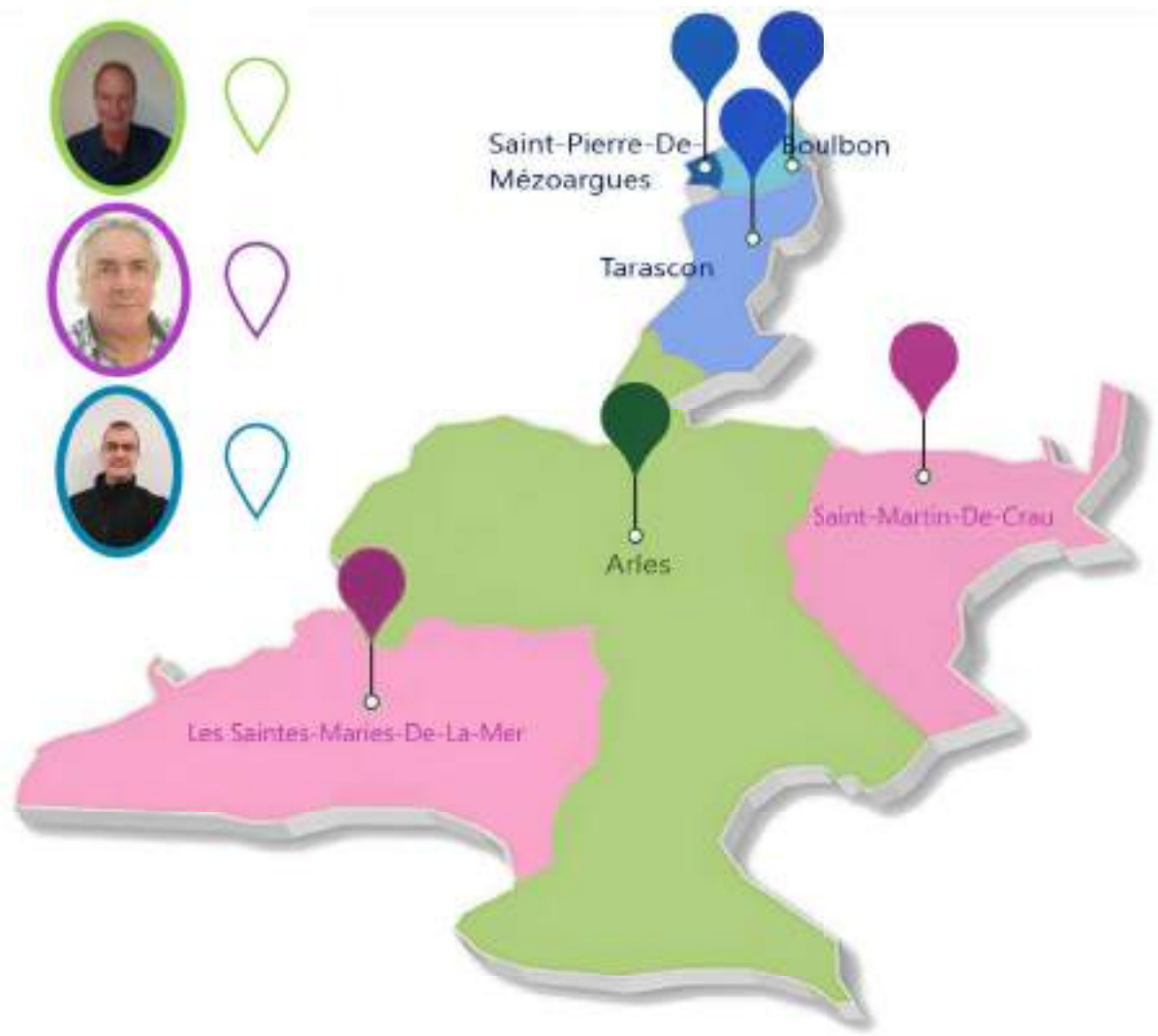
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Equipe clientèle terrain

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

AFIN DE REPONDRE A VOS ATTENTES, ACCM EAUX A MIS EN PLACE 3 INTERLOCUTEURS LOCAUX



LE REFERENT LOCAL DE LA COMMUNE A POUR MISSION D'ETRE L'INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE AFIN DE FACILITER LES ECHANGES, APPORTER DE LA FLUIDITE, GERER LES SITUATIONS COMPLEXES, REALISER LES ENQUETES TECHNIQUES SUR LES RESEAUX DE LA COMMUNE, ASSURER LE LIEN AVEC NOS EXPERTS TECHNIQUES DE LA CELLULE PERFORMANCE, …

NOTA : LA COMMUNE D'ARLES FOCALISE 80 % DE L'ACTIVITE, LES 2 AUTRES REFERENTS PEUVENT VENIR RENFORCER AU BESOIN EN CAS DE PIC D'ACTIVITE.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.2.2 L'Alternance et la transmission

ACCM Eaux s'engage activement dans la vie économique locale en collaborant avec des entreprises d'insertion pour le nettoyage de nos locaux et l'entretien de nos espaces verts. Cette démarche permet de soutenir des structures qui favorisent le retour à l'emploi de personnes en situation d'exclusion.

Par ailleurs, nous investissons dans l'avenir en accueillant des apprentis dans le cadre de formations en alternance, afin de transmettre nos savoir-faire aux jeunes talents. En leur offrant une première expérience professionnelle enrichissante, nous contribuons à leur insertion sur le marché du travail, avec la possibilité, pour les plus motivés et compétents, de rejoindre durablement notre équipe.

	Sous-traitance	Apprentissage	TOTAL
2023	724,00	1 150,00	1 874,00
2024	1 068,00	2 249,00	3 317,00
2025	761	4 810,00	5 571,00

Synthèse des heures de sous-traitance des entreprises à insertion et apprentissage

En 2025, notre entreprise a accueilli 5 alternants au sein de ses équipes :

- Un étudiant en BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau (GEMEAU), chargé de déployer des standards sur les usines du territoire,
- Un autre étudiant en BTS GEMEAU, qui a épaulé l'équipe dédiée à la recherche de fuites,
- Un étudiant en licence, dont la mission portait sur la réalisation des diagnostics EPOUSE,
- Un étudiant en BUT Génie des Procédés, focalisé sur l'analyse de la production de H_2S dans les réseaux,
- Un étudiant en TS GEMEAU, qui a épaulé le service ANC.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.2.3 LE CPO© animateur d'excellence opérationnelle

Le Centre de Pilotage Opérationnel (CPO) est une véritable tour de contrôle dédiée à la gestion et à l'optimisation des interventions. Il regroupe des experts et techniciens spécialisés dans divers domaines tels que le traitement des eaux, l'hydraulique, la maintenance et la cartographie. Grâce à un réseau de capteurs fonctionnant 24h/24, il collecte, analyse et valorise en continu les données issues des installations.

SAUR, pionnier dans l'ordonnancement, reste inégalé

Focus

Le CPO, installé dans les locaux d'ACCM Eaux d'Arles, est animé par deux régulateurs de performance :



Laurent MICALEF – Fort de 34 ans d'expérience au sein de l'entreprise, ancien Responsable clientèle et impliqué depuis 6 ans sur le contrat d'ACCM.

Quentin AZNAR – 12 ans d'expérience, ancien Électromécanicien.



Ces régulateurs orchestrent les interventions des équipes d'exploitation, de clientèle et de travaux. Grâce à des outils de supervision avancés, ils assurent le pilotage en temps réel des installations. Reliés en permanence aux capteurs et analyseurs déployés sur le terrain, ils reçoivent et traitent les données instantanément.

UN PILOTAGE OPTIMISE POUR UNE EFFICACITE MAXIMALE

En interaction constante avec les agents opérationnels, ils :

- Analysent les situations et établissent des diagnostics précis.
- Priorisent les interventions en fonction des urgences et des contraintes terrain.
- Ajustent et optimisent les plannings des équipes, en tenant compte des compétences et habilitations de chaque agent.

Avec près de 50 collaborateurs sous leur coordination, ils garantissent une continuité de service conforme à nos engagements contractuels et réglementaires.

DES OUTILS CONNECTES POUR UNE REACTIVITE ACCRUE

Grâce aux solutions de mobilité (smartphones, tablettes), les agents ont une vision en temps réel des interventions à effectuer et accèdent aux informations essentielles :

- Plans des réseaux
- Données des installations
- Contacts et consignes opérationnelles

Ainsi, chaque agent est immédiatement informé des actions à mener sur le terrain, et les bases de données sont mises à jour en temps réel, assurant un suivi précis du patrimoine et du fonctionnement des installations.

Le CPO, c'est l'alliance de l'expertise humaine et de la technologie pour une gestion efficace et réactive des services.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Centre de Pilotage Opérationnel du Territoire ACCM

Chiffres clés

Le CPO d'ACCM Eaux :

360, interventions planifiées chaque semaine pour l'assainissement,

19 000 interventions par an.

Le tableau suivant synthétise le type d'interventions gérées :

	2023	2024	2025
Intervention sur réseau d'assainissement	2 584	1 955	2 311
Intervention sur les stations d'épuration et les postes de relèvement	5 943	5 795	5 235
Intervention de maintenance et de dépannage	494	384	422
Répondre aux demandes extérieures	258	161	134

Tableau de synthèse des interventions sur les 3 dernières années

Le CPO d'ACCM Eaux, c'est aussi des milliers de capteurs installés sur l'ensemble des usines du territoire qui vont récolter, qualifier et détecter la moindre anomalie ou défaillance sur les installations. C'est environ 90 alarmes par jour qui sont traitées.

	2023	2024	2025
Nombre d'alarmes traitées	20 988	19 847	27 525

Tableau de synthèse des alarmes traitées en assainissement sur le Territoire

DECLARATION DE TRAVAUX-(DT)- DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT) – AUTORISATION DE TRAVAUX URGENTS (ATU)

Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à émettre des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et des Autorisations de Travaux Urgents (ATU) afin d'assurer la bonne exécution de nos interventions. Par ailleurs, nous répondons également aux demandes des autres concessionnaires de réseaux souhaitant réaliser des travaux à proximité de nos infrastructures.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Émission des DICT et ATU

Nous émettons :

- DT, qui permettent d'identifier les réseaux existants avant la planification de travaux,
- DICT : principalement pour la réalisation de branchements neufs et autres travaux programmés sur nos réseaux.
- ATU : ces autorisations sont essentielles pour garantir la continuité du service public, notamment pour intervenir rapidement en cas de fuite. Lorsqu'une intervention urgente est nécessaire, un Avis de Travaux Urgents (ATU) est transmis aux concessionnaires de réseaux concernés.

L'ATU est une obligation réglementaire qui s'applique aux travaux non prévisibles nécessitant une intervention immédiate. Il est justifié par des impératifs de sécurité et de maintien du service public. Nos équipes, en charge de la régulation, veillent à émettre ces ATU afin de permettre des interventions rapides et efficaces sur le terrain.

	ATU	DICT	DT-DICT
2023	558	7	129
2024	572	6	117
2025	405	3	107

Tableau de synthèse de nos demandes émises

	ATU	DICT	DT-DICT
Arles	337	2	44
Boulbon	6	0	0
Saint-Pierre-de-Mézoargues	0	0	4
Saintes-Maries-de-la-Mer	19	0	11
Saint-Martin-de-Crau	28	0	16
Tarascon	15	1	32
TOTAL	**405**	**3**	**107**

Détail par commune sur l'année 2025

Réponses DT/DICT/ATU

Nous répondons également aux demandes de travaux émanant d'autres gestionnaires de réseaux souhaitant intervenir à proximité de nos infrastructures.

	Récépissé ATU	Récépissé DICT	Récépissé DT	Récépissé DT-DICT
2023	842	372	378	765
2024	306	337	432	753
2025	311	335	456	750

Tableau de synthèse des demandes répondues

2025	Récépissé ATU	Récépissé DICT	Récépissé DT	Récépissé DT-DICT
Arles	240	195	295	541
Boulbon	5	12	7	9
Saint-Pierre-de-Mézoargues	0	2	6	6
Saintes-Maries-de-la-Mer	23	16	21	30
Saint-Martin-de-Crau	28	52	53	86
Tarascon	15	58	74	78
TOTAL	**311**	**335**	**456**	**750**

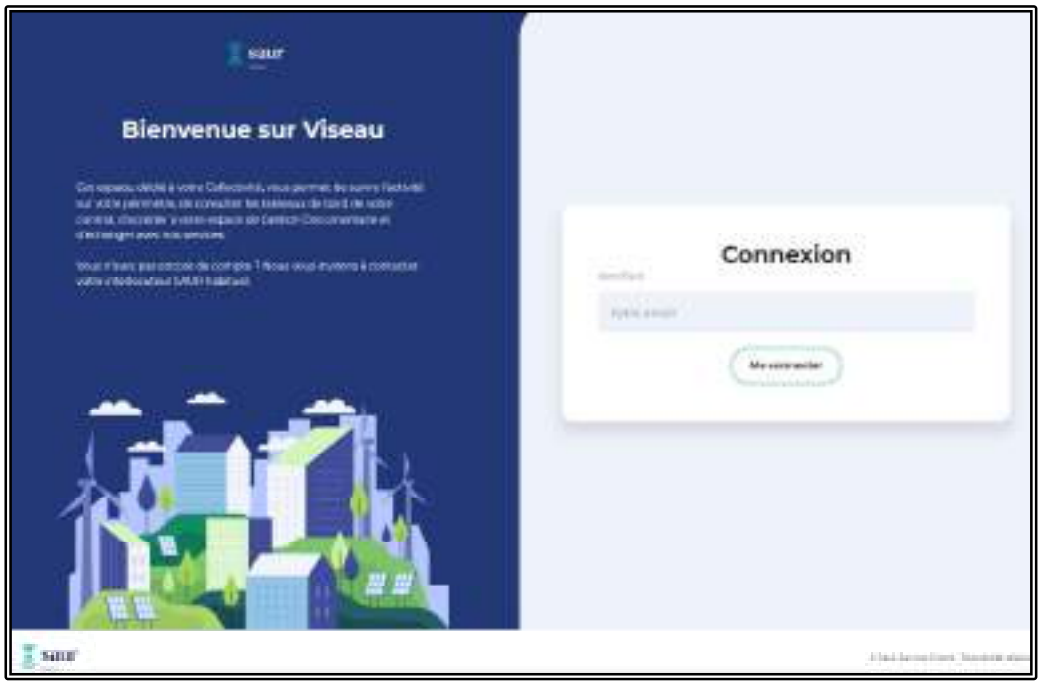
Détail par commune sur l'année 2025

3.2.4 Une porte d'entrée unique -Viseau

RAPIDE ET SECURISE

- accès en deux clics, en illimité, 24h/24 (sauf pendant la maintenance du site) aux élus et aux techniciens,
- un login et mot de passe par utilisateur,
- possibilité de donner des accès temporaires (durée limitée programmée dans le temps selon votre demande) et restreints.

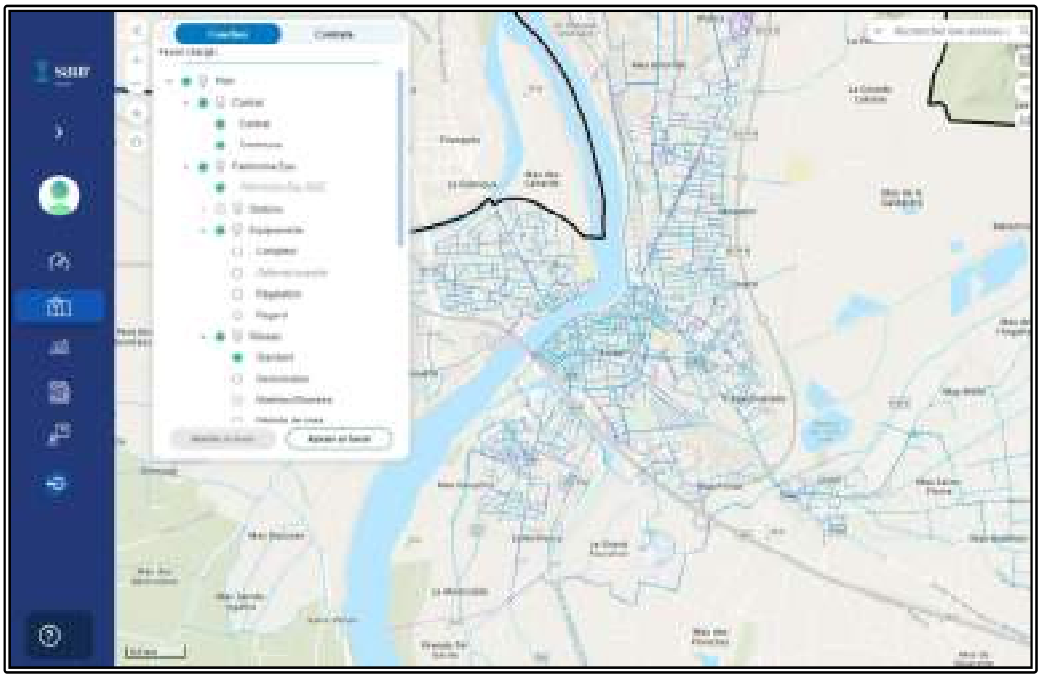
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



TRANSPARENT

ACCM Assainissement fournit en totale transparence tous les éléments qui vous sont nécessaires au travers de cet outil personnalisable.

Les informations que vous visualisez sont directement issues de nos bases de données qui sont renseignées par les agents de terrain et transmises en temps réel au Centre de Pilotage Opérationnel (CPO). Les données de Viseau se mettent à jour automatiquement chaque nuit



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Plus que des données brutes, nous mettons en ligne des visuels clairs mettant en forme les données à l'aide de graphiques et d'histogrammes (nombre et nature des interventions, casses…). Il est possible de visualiser l'historique sur plusieurs jours ou plusieurs mois (paramétrage par l'utilisateur).

Au cours de l'année 2025, plusieurs évolutions majeures ont été apportées à la plateforme VISEAU afin d'enrichir ses fonctionnalités et d'améliorer l'expérience utilisateur :

- Déploiement d'une nouvelle version de la fiche client, offrant une interface et des fonctionnalités optimisées
- Mise à disposition de nouveaux tableaux de bord de reporting, incluant notamment :
 - le suivi des lavages de réservoirs
 - la pyramide des âges des compteurs abonnés
- Introduction d'une distinction des réseaux d'assainissement selon le type de flux
- Ajout d'une fonctionnalité d'export des interventions depuis les tableaux de bord
- Mise en place d'un zoom direct accessible depuis la cloche de notification
- Intégration d'une nouvelle couche cartographique « Ronds visitables »
- Extension de l'affichage des détails des interventions à de nouvelles typologies

3.2.5 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La CCSPL a pour objet de recueillir l'avis des citoyens représentés à travers des associations, lors de la délégation des services publics.

Elle est composée d'élus et de représentants d'associations intervenant dans les domaines où existent des délégations de services publics.

Chaque année, la CCSPL examine les rapports annuels et les rapports des services.

La réunion s'est déroulée cette année dans les locaux d'ACCM, le 09 septembre 2025.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.3 CERTIFICATIONS DU TERRITOIRE ACCM

La reconnaissance des bonnes pratiques de notre Territoire au service de la qualité de nos prestations, de la préservation de la santé et de la sécurité de nos salariés et des tiers, et de nos actions associées en faveur de l'environnement et de l'énergie, concerne l'ensemble des activités et des établissements du groupe et valorise les engagements de SAUR dans une démarche d'amélioration continue du système de management.
SAUR est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification.
Cette quadruple certification ISO 9001, ISO 14001 ISO 45001 et ISO 50001 par Afnor Certification couronne un travail quotidien mené par l'ensemble des collaborateurs pour placer la satisfaction client, la sécurité et la démarche environnementale et énergétique au cœur de nos engagements.
Les activités certifiées sont :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- la gestion de la clientèle.



Certificats

Cette quadruple certification QHSEé de Saur pour l'exploitation de votre service d'assainissement a plusieurs finalités :

- utiliser des outils et des méthodes de management éprouvés pour poursuivre, dès le début du contrat la qualité du service, *la protection du personnel* intervenant sur vos installations ainsi que la *prévention des risques environnementaux,*
- développer sur vos installations du service d'assainissement de la Collectivité les moyens nécessaires pour rechercher *l'amélioration continue* ainsi que pour capitaliser et partager les *meilleures pratiques*,
- disposer régulièrement d'un regard objectif externe, à travers des audits d'AFNOR Certification, à la fois, stimulants pour progresser vers l'excellence et, gage de *transparence* pour la Collectivité et les parties prenantes du service.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ La fête de l'eau – Une action pédagogique

Sous la forme d'un village pédagogique itinérant, la fête de l'eau s'est installée aux Saintes-Maries-de-la-Mer le jeudi 21 juillet, de 10 heures à 17 heures.
Le principe du village s'articule autour d'une tente centrale, espace de détente pour les grands et les petits.



Cet événement avait pour but de sensibiliser le grand public à l'importance de préserver l'eau et la biodiversité, tout en adoptant des gestes écoresponsables, grâce à des jeux et des ateliers ludiques.
Le concept du village s'articulait autour d'une tente centrale, conçue comme un espace de détente accessible à tous, petits et grands. Autour de cette tente, plusieurs espaces étaient dédiés : des ateliers pédagogiques pour les enfants, axés sur la protection de l'environnement, et des stands d'information pour les adultes, animés par des collaborateurs de Saur, qui présentaient les métiers liés à l'eau et à l'environnement.
Tout au long de la journée, de nombreuses animations gratuites ont rythmé l'événement :

- **Peinture à l'eau** : un atelier créatif invitant les jeunes artistes à représenter l'eau selon leur imagination et leur interprétation.
- **Le jeu de l'oie** : un défi pour tester les connaissances des enfants sur des thèmes liés à l'eau.
- **L'atelier Chrono** : une activité pour retracer les moments marquants de l'histoire de l'eau, où les enfants devaient replacer des événements clés sur une frise chronologique.
- **Le quiz de l'environnement** : une série de questions sur l'environnement, adaptée à tous les âges, avec des livrets « Incollables » sur l'eau à gagner pour les participants.
- **Le bar à eau** : une dégustation à l'aveugle pour petits et grands, permettant de découvrir et différencier les goûts entre eau du robinet, eau minérale et eau de source.

Ce programme varié a permis de sensibiliser de manière conviviale et interactive à des enjeux cruciaux pour notre planète.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Atelier peinture à l'eau (Gauche) – Cycle de l'eau (Droite)



Bar à eau

Les enfants de 6 à 12 ans tout en s'amusant dans ces ateliers, peuvent parfaire leurs connaissances sur la préservation de la Planète et devenir de véritables petits ambassadeurs du développement durable.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Borne fontaine



Localisation de la borne fontaine

Borne fontaine ACCM eaux / SAUR implantée en plein cœur du théâtre antique d'Arles, lieu incontournable des festivals, concerts et rencontres de la photographie.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.3.1 ISO 14001 – Management de l'environnement

➔ Préserver et restaurer la Biodiversité

La biodiversité, contraction des termes « biologique » et « diversité », désigne la richesse des formes de vie (faune et flore) ainsi que les écosystèmes dans lesquels elles évoluent. Essentielle à l'équilibre des milieux naturels, elle joue un rôle crucial, notamment en assurant la pollinisation des fleurs, la régulation des espèces indésirables ou encore l'entretien des sols.

Conscients de son importance, nous avons entrepris depuis 2 ans de transformer nos pratiques en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Cela passe par l'adoption de mesures concrètes et respectueuses de l'environnement :

- **ACTION 1 = Diversifier les habitats** pour offrir des refuges variés aux espèces locales.
- **ACTION 2 = Intégrer des critères de biodiversité** dans notre fonctionnement quotidien.
- **ACTION 3 = Développer l'éco-pâturage**, une méthode naturelle et écologique pour l'entretien des espaces verts.
- **ACTION 4 = Gérer la pollution lumineuse** afin de préserver le cycle de vie des espèces nocturnes.

Ces actions traduisent notre volonté de contribuer à des écosystèmes sains et durables, tout en renforçant l'image de nos sites comme des espaces engagés pour l'environnement.

ACTION 1 = DIVERSIFIER LES HABITATS

Cette action vise à multiplier les types de refuges disponibles pour attirer une grande diversité d'espèces. En créant des zones de refuge naturelles, comme des tas de pierres ou des bûches de bois, en harmonie avec le contexte local, nous enrichissons les habitats pour la faune présente sur nos sites.

✓ **INSTALLATION D'ABRIS A INSECTES**

Les insectes jouent un rôle essentiel dans la nature : pollinisation, fertilisation des sols, recyclage des végétaux, etc. Pour répondre à leurs besoins en abris pour se réfugier ou se reproduire, nous avons installé des structures spécifiques. Ces abris viennent compléter les milieux existants, tels que des tas de bois, de sable ou des prairies riches en plantes mellifères, afin de favoriser la présence d'une grande diversité d'espèces d'insectes.



Abris à insectes réalisés à partir de palettes et diverses récupérations sur la station de Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

✓ **INSTALLATION DE PIERRES SECHES**

Pourquoi aménager un tas de pierres sèches ?

Les interstices et cavités qu'il offre constituent des refuges précieux pour de nombreuses espèces :

- **Insectes** : ils apprécient la chaleur et les cavités propices à la chasse et à la reproduction.
- **Reptiles** : ils s'y installent pour prendre des bains de soleil.
- **Amphibiens** : ils y trouvent un abri sûr.
- **Flore spécifique** : certaines plantes adaptées aux conditions extrêmes peuvent également s'y développer.

✓ **INSTALLATION DE FEUILLES MORTES**

À l'automne, les tas de feuilles mortes et, en été, les restes de taille deviennent des refuges prisés :

- **Chrysopes et carabes** : ces insectes auxiliaires colonisent rapidement ces abris.
- **Hérissons** : ils adorent s'y reposer et y trouver refuge.
- **Décomposeurs** : ces organismes essentiels accélèrent la dégradation naturelle des feuilles et branches.

✓ **INSTALLATION DE BOIS MORT**

Le bois mort constitue un abri vital pour de nombreux insectes et pollinisateurs :

- Un **tronc percé de trous (4 à 10 cm de diamètre) exposé au soleil** est idéal pour les **abeilles solitaires** (osmies, xylocopes, mégachiles). Elles y pondent leurs œufs en y déposant des réserves de nourriture avant de boucher l'entrée avec de la terre ou de la sciure.
- Un **tronc percé de trous de différentes tailles** peut servir de gîte aux abeilles et guêpes solitaires, qui peinent à trouver des refuges dans la nature.

✓ **GESTION DES BOIS ISSUS DES COUPES**

Lorsque cela est possible, nous conservons les branches et résidus de coupe sur site, en les rassemblant sous forme de tas de bois. Ces amas constituent des refuges naturels très prisés par la petite faune (mammifères, reptiles, etc.).

✓ **INTEGRATION DE PASSAGES "PETITE FAUTE" DANS LES CLOTURES DU SITE**

Les clôtures de nos sites, nécessaires pour des raisons de sécurité, ne doivent pas constituer une barrière infranchissable pour la petite faune sauvage. Afin de permettre à des espèces comme le hérisson d'Europe de circuler librement et d'accéder aux espaces verts, des passages spécifiques ont été intégrés aux clôtures.

Ces aménagements consistent en de petites ouvertures (minimum 10 cm x 10 cm) créées à la base des clôtures, avec un soin particulier apporté pour éviter tout dépassement de fil de fer pouvant blesser les animaux. Cette démarche contribue à maintenir une continuité écologique entre les habitats situés à l'intérieur et à l'extérieur des sites, tout en réduisant l'impact de nos infrastructures sur la biodiversité locale.

Nos équipes opérationnelles veillent à la mise en œuvre rigoureuse de ces passages pour garantir des déplacements sûrs et fluides pour les espèces concernées.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Type de passage “petite faune” installé sur la station d’épuration de Raphèle

✓ **AMENAGEMENT DE NICHOIRS A OISEAUX**

Les habitats naturels favorables à l’installation des oiseaux sont en déclin en raison de plusieurs facteurs :

- La disparition des vieux vergers et des prairies naturelles,
- L’arrachage des haies et bosquets,
- L’abattage des arbres isolés et des vieux arbres,
- La démolition ou la rénovation des bâtiments anciens.

Face à cette situation, l’installation de nichoirs représente une solution simple et efficace pour offrir aux oiseaux un habitat de substitution. Une seule action peut ainsi permettre de maintenir une espèce sur un site.

En 2023, nous avons installé sur les différents sites :

- 10 nichoirs semi-ouverts,
- 10 nichoirs « boîte aux lettres ».

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE


Usine Saint Martin de Crau


Usine de Montcalde


Usine de Tarascon

ACITION 2 = INTEGRER DES CRITERES DE BIODIVERSTE DANS LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN

Si les écogestes liés à l'énergie ou à la gestion des déchets sont désormais bien connus, ceux en faveur de la biodiversité restent encore peu pratiqués au sein des entreprises. Pourtant, les activités quotidiennes en entreprise ont des impacts qu'il est possible de réduire grâce à des actions simples et accessibles.

Ainsi, nous avons mis en place des initiatives concrètes pour intégrer la biodiversité dans nos pratiques courantes :

- Optimisation de la gestion des déchets : des efforts ont été engagés pour trier et réduire les déchets.
- Sensibilisation des salariés : des campagnes d'information, comme des affichages dans les bureaux et des communications saisonnières, sont déployées pour promouvoir les écogestes favorisant la biodiversité.

✓ **MISE EN PLACE DU COMPOST**

Sur le site d'ACCM Eaux, deux bacs à compost ont été installés pour valoriser les déchets de cuisine. Cette initiative permet de réduire les déchets organiques, qui représentent environ un tiers de nos ordures ménagères, en les transformant en compost riche en azote, idéal pour enrichir les sols.

Le compost devient également un habitat vivant, accueillant une diversité d'espèces, telles que des microorganismes, champignons, vers de terre, cloportes et autres. Ces organismes jouent un rôle essentiel dans la décomposition des matières organiques et, une fois intégrés au potager, ils favorisent l'aération des sols et le bon développement des plantes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Bacs de compostage

✓ **ACTION 3 = INTEGRER L'ECO-PATURAGE, UNE TECHNIQUE D'ENTRETIEN NATURELLE DES ESPACES VERTS**

Depuis fin 2022, l'éco-pâturage a été progressivement mis en place sur nos sites. Cette pratique consiste à collaborer avec des agriculteurs et éleveurs locaux pour leur offrir des espaces enherbés souvent indispensables à leurs animaux, particulièrement face aux périodes de sécheresse récurrentes.

Le pâturage par des herbivores, comme les chevaux sur les stations d'épuration de Montalde et Pin Fourcat, constitue une alternative écologique aux méthodes d'entretien mécanique. Ses nombreux avantages incluent :

- Une réduction de l'empreinte carbone : plus besoin de tondre, ni d'utiliser de carburants ou d'électricité, ce qui élimine également les besoins de transport pour l'évacuation des déchets verts.
- Une gestion naturelle des déchets verts : les animaux réduisent la fauche et fertilisent les sols de manière organique grâce à leurs déjections, favorisant ainsi l'hétérogénéité des espèces animales et végétales présentes sur les sites.
- Un contrôle de la végétation : l'éco-pâturage limite l'embroussaillement, maîtrise la propagation des ligneux et des espèces envahissantes, même dans des zones difficiles d'accès.
- Une réduction de la pollution sonore : contrairement aux tondeuses et autres machines, l'éco-pâturage est totalement silencieux, à l'exception de quelques bêlements discrets.
- En combinant entretien efficace des espaces verts et préservation de la biodiversité, l'éco-pâturage s'inscrit pleinement dans notre démarche environnementale tout en créant des synergies positives avec le monde agricole local.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE







Eco-pâturage sur la station d'épuration de Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

✓ **ACTION 4 = GERER LA POLLUTION LUMINEUSE**

Sur nos sites, nous avons pris la décision de ne pas éclairer les espaces la nuit. Cette démarche répond à plusieurs objectifs :

- Réduire la consommation d'énergie et, par conséquent, notre empreinte environnementale.
- Respecter l'obscurité naturelle indispensable à l'équilibre des écosystèmes nocturnes.
- Protéger la biodiversité, en limitant les impacts négatifs de la lumière artificielle sur la faune.

En effet, la lumière artificielle est aujourd'hui la deuxième cause d'extinction des insectes après les pesticides. Les papillons de nuit, par exemple, sont attirés hors de leur habitat naturel par les sources lumineuses, ce qui perturbe leur comportement et leur cycle de vie. De même, les rapaces nocturnes, dont l'acuité visuelle est extrêmement sensible, sont affectés par l'intensité lumineuse, compromettant leurs capacités de chasse et leur équilibre écologique.

En adoptant cette approche, nous contribuons à la préservation des espèces nocturnes et à la réduction de notre impact environnemental, tout en participant à la lutte contre la pollution lumineuse à l'échelle locale.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice. Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2023	2024	2025
Consommation en KWh	4 376 892	4 592 159	4 606 619

Consommation électrique facturée

Remarque : La consommation électrique est définie en fonction des factures reçues à date.

La consommation d'énergie électrique facturée a augmenté de 0,3 % en 2025 pour s'établir à 4 606 619 kWh.

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO_2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, ACCM Assainissement a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3.3.2 ISO 45001 - Agir collectivement et individuellement pour prévenir les accidents

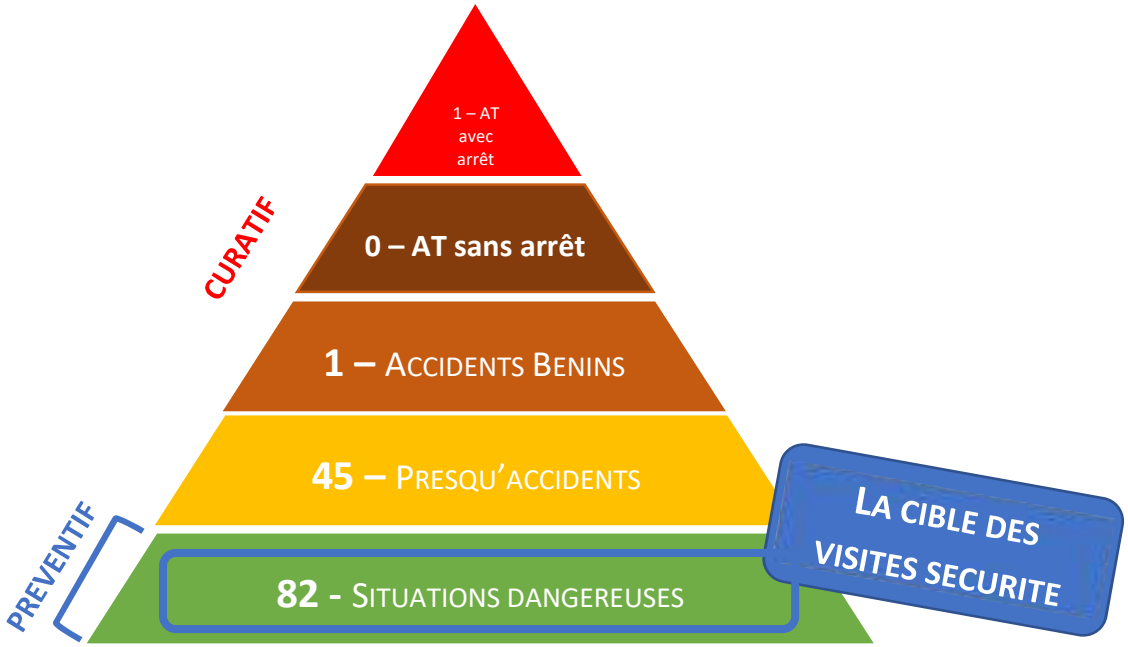
ACCM Eaux renforce chaque année ses actions pour prévenir les risques professionnels, car la sécurité au travail est une de nos priorités essentielles. Afin de garantir un environnement de travail sécurisé, nous avons mis en place de nouveaux rituels, des formations spécifiques et des causeries sécurité. L'objectif est d'adopter les « bons gestes et postures » pour minimiser les risques d'accidents du travail.

Dans le cadre du management instauré chez ACCM, les collaborateurs deviennent des acteurs clés de cette démarche. Ce sont eux qui réalisent les minutes sécurité et s'auto-auditent, prenant ainsi une part active à la prévention des risques. Ce passage d'un management traditionnel dirigé par l'encadrement à une approche d'amélioration continue portée par les collaborateurs permet d'installer une vigilance partagée, où chacun est responsable de la sécurité.

Plusieurs méthodes ont été déployées sur le territoire afin de favoriser cette culture de sécurité collaborative et d'impliquer chaque acteur dans le processus de prévention des risques.

➔ Réalisation de visites sécurité

L'ensemble des managers ont été formés en 2022 aux techniques de la visite de sécurité. L'objectif est d'agir sur les comportements et d'obtenir l'engagement des collaborateurs à travailler sécuritairement. Ainsi, en s'attaquant à la base de la pyramide de Bird, on agit sur les comportements à risques et situations dangereuses afin d'obtenir une pyramide préventive.



Cible de la visite de sécurité sur la pyramide de Bird ACCM 2024

Chiffres clés

168, jours sans accident sur le territoire ACCM. Avant l'accident sans arrêt survenu en 2025, une période de 624 jours consécutifs sans accident avait été réalisée, équivalente à environ un an et 8 mois.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Un WhatsApp pour remonter les Situations Dangereuses et les Presqu'accident

Un groupe a été créé pour permettre à l'ensemble du personnel de communiquer instantanément en cas de presqu'accident ou de situation dangereuse, dans le but d'éviter tout accident ou sur-accident.
L'objectif principal est de réduire le "risque comportemental", qui représente 90 % de nos accidents du travail. En partageant ces incidents quotidiennement et en en faisant un rituel intégré à notre activité, nous visons à changer notre regard sur la sécurité et à influencer positivement nos comportements individuels et collectifs.
Cette approche promeut une culture de vigilance partagée et renforce notre engagement commun à prévenir les risques sur le terrain.

➔ Réalisation de minutes engageantes animées par les collaborateurs

Ce sont de nouvelles minutes sécurité qui intègrent désormais des leviers d'engagement pour développer l'envie individuelle et collective de s'adapter et de progresser. Le collaborateur ne consomme pas un discours descendant mais est mis à contribution dans une réflexion, dans les propositions et dans la recherche de solutions.



Animation d'une minute engageante par un collaborateur

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

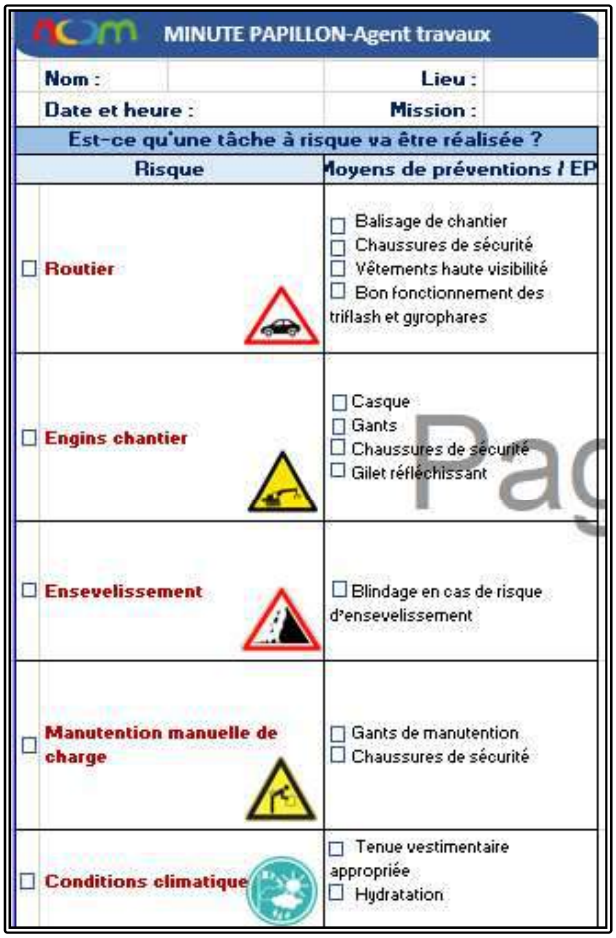
➔ 1 nouveau rituel accompagne notre changement de culture sécurité : la minute papillon

Le principe de la Minute Papillon repose sur une analyse complète de son environnement avant toute intervention. Ce rituel consiste à prendre 5 minutes, avant de commencer une tâche, que ce soit sur les chantiers, dans les usines, ou au bureau, pour visualiser les risques existants ou liés à l'intervention à venir. Il s'agit d'une étape essentielle pour identifier les dangers et mettre en place les mesures de prévention nécessaires. Avant de commencer, chaque agent doit répondre à une série de sept à huit questions pour évaluer les risques.

Si un risque persiste, l'intervention ne doit pas débuter sans que les mesures de protection appropriées soient mises en place. Le but est de systématiser l'analyse des risques avant toute activité inhabituelle, afin de garantir une sécurité maximale.

Pour faciliter cette analyse, un outil pratique a été mis en place sur le territoire : un petit carnet à souches, simple à utiliser, permettant de noter rapidement les risques identifiés et les actions de prévention à prendre. Ce rituel s'inscrit dans une volonté d'intégrer la sécurité dans chaque geste quotidien et de renforcer la culture de vigilance et de prévention au sein de notre organisation.





Minute papillon de la Team ACCM Eaux

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Intégration des nouveaux salariés

Les premiers jours dans l'entreprise sont, pour chacun, des moments très importants pour prendre connaissance de notre fonctionnement, de nos règles, de notre collectif, et de nos valeurs.

Un parcours d'intégration de tout nouveau salarié est organisé par son supérieur hiérarchique et dure 5 jours ouvrés consécutifs. Le nouveau salarié rejoint donc son poste de travail le 6ème jour ouvré après son arrivée.

Ces 5 jours sont organisés comme suit :

- ½journéeestconsacréeàl'accueildusalariésursonlieud'embaucheoPrésentationdeslocaux
 - ✓ présentation des équipes présentes,
 - ✓ remise des équipements et vêtements de travail,
 - ✓ présentation des outils informatiques et de mobilité,
 - ✓ présentation de la politique de sécurité, des consignes associées à ses fonctions, remise des équipements de protection individuels et du livret sécurité «Gardiens de la sécurité-10 règles vitales»,
 - ✓ présentation de la politique éthique et conformité du groupe, et des consignes,
 - ✓ recensement des formations à suivre dans le cadre de la prise de poste.

- 4 jours sont consacrés à l'accompagnement de personnels opérationnels dans les domaines suivants :
 - ✓ exploitation de réseau et/ou hydrocurage,
 - ✓ exploitation de station,
 - ✓ travaux et/ou maintenance,
 - ✓ clientèle terrain,
 - ✓ relation clientèle.

- ½ journée est consacrée au débriefing des visites de la semaine :
 - ✓ sécurité,
 - ✓ outils de travail et matériels,
 - ✓ observations générales.

Ce dispositif contribue à une meilleure intégration, une meilleure prise en main des outils, une meilleure compréhension du fonctionnement de l'entreprise, et à la baisse de l'accidentologie parmi les personnels à faible ancienneté.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ La Formation

Afin de maintenir les compétences nécessaires au bon fonctionnement du Territoire, la formation apporte aux collaborateurs des compétences techniques, ainsi que la connaissance des risques liés à l'électricité, espaces confinés, levage, … et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité. Ces formations comprennent un volet théorique et un volet pratique.

En 2025, il a été octroyé :

- 3 formations dispensées par salarié dans l'année,
- 10 h de formation par collaborateur.

Les ratios évoluent en fonction du nombre de formation de recyclages et des nouveaux embauchés en formation initiale.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Formation	Durée formation (heures)	Nombre de salariés formés à la sécurité
E-Espaces Confinés - CATEC	99,0	13
TRAVAUX EN HAUTEUR	56,0	8
2026_Habilitation Electrique H0V B0 BS BE Manoeuvre - Niveau 2 (initial et recyclage)	51,0	4
RECYCLAGE SST	35,0	5
AIPR ENCADREMENT	35,0	5
RECYCLAGE AMIANTE SS4 OPERATEUR	28,0	4
Habilitation Chlore	27,0	3
2026_CACES R490 GRUE AUXILIAIRE	21,0	1
Sécurité : nos 10 règles vitales	20,8	38
LC : Recherche de fuites	16,0	2
2026_Habilitation Electrique B1 B2 BR BC - Niveau 3	14,0	1
2026_CACES R482 CAT.A - MINI PELLE	14,0	1
Formation des tuteurs	14,0	2
2026_Recyclage Hab. Elec. H1 H2 HC - Niveau 4	10,5	1
2026_Habilitation Electrique H0V B0 - Niveau 1	10,0	1
LC : Lecture des schémas électriques	8,0	1
LC : Recherche de panne sur une installation électrique	8,0	1
TERRASSEMENT ET BLINDAGE	7,0	1
Habilitation Electrique BF-HF	7,0	1
Maîtriser l'écoute active pour développer la centricité client	6,6	11
Tous engagés contre la corruption !	6,4	8
Prorogation Habilitation électrique BS-BEManœuvre-B0-H0V - Niveau 2	6,0	3
Saur pour les nouveaux embauchés	6,0	4
Manipulation sécurisée des produits chimiques	4,8	8
Prorogation Habilitation électrique B1-B2-BR-BC - Niveau 3	4,0	2
Sensibilisation Incendie	3,2	4
Mission Cyber	2,0	5
Prorogation Habilitation électrique Basse Tension et Haute Tension - Niveau 4	2,0	1
Le droit de la concurrence	1,8	6
Le RGPD et la protection des données personnelles	1,6	2
Initiation au risque routier	1,5	5
Gestes qui sauvent (premiers secours)	1,0	1
Tempo Web : l'application pour les managers	0,5	1
Sécurité : nos 10 règles vitales à destination des nouveaux embauchés	0,4	1
Entretien annuel d'évaluation & Entretien Professionnel	0,3	1
AMIANTE SS4 ENCADRANT CHANTIER		1
Total général	**529,4**	**157**

Synthèse des formations sécurité sur le Territoire ACCM

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Tout de rose vêtu pour Movember Rose !

Cette année encore, le Réseau EllEau nous invite à nous mobiliser pour la lutte contre les cancers. En fusionnant les événements Octobre Rose et Movember, nous célébrons le Movember Rose ! Un appel à la solidarité qui a véritablement porté ses fruits, comme en témoigne la mobilisation remarquable sur le territoire.

Des courses et des marches ont été organisées, permettant à chacun de participer activement à cette cause importante. Et qui dit octobre, dit Rose ! Nos collaborateurs ont su saisir cette opportunité pour exprimer leur soutien de manière concrète, en mettant en place des actions à leur échelle. Que ce soit par leur présence sur les événements ou des initiatives locales, ils ont prouvé leur engagement dans cette lutte commune contre les cancers.



Octobre Rose – Bureau ACCM Eaux

Nous continuerons à nous engager au quotidien !

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



4 - Le Patrimoine de service

Votre patrimoine sous surveillance

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.1 VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station d'épuration	15
Capacité épuratoire (eq Hab)	141 602
Postes de relevage	153
Linéaire de conduites (KmL)	399,5

Synthèse des principaux ouvrages

Proposition

DIAGNOSTICS PERMANENTS :

Pour rappel, les diagnostics doivent être réalisés sur les systèmes d'assainissement qui collectent et traitent une **charge brute de pollution organique (DBO5)**, définie par les seuils suivants :

1. **Pour les systèmes traitant une charge supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 (soit environ 10 000 EH) :**
 - Le diagnostic doit être réalisé **avant le 31 décembre 2021**.
2. **Pour les systèmes traitant une charge supérieure à 120 kg/j de DBO5 (2 000 EH) mais inférieure à 600 kg/j de DBO5 (10 000 EH) :**
 - Le diagnostic doit être effectué **avant le 31 décembre 2024**.

Le contrat qui nous lie inclut plusieurs éléments de diagnostic permanent. Une compilation et une analyse de ces données restent à réaliser. L'expertise de SAUR est disponible pour accompagner ACCM dans cette démarche.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.2 LES USINES

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq. Hab)	Description	Commune	Milieu récepteur
MAS THIBERT – STEP – 1700 EH	2004	1 700	Eaux usées Boues activée. Boues Déshydratation.	ARLES	Canal d'Arles à Fos Sur Mer
STES MARIES – STEP – 17300 EH	2016	17 300	Eaux usées Traitement primaire avec décanteur digesteur. Boues Infiltration	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	Etang des Impériaux puis Mer Méditerranée
SALIN DE GIRAUD – STEP – 2200 EH	2007	2 200	Eaux usées Rizostep. Boues Extraction par curage.	ARLES	Grand Rhône du seuil de Terrin a la méditerrané Sylveréal
RAPHELE MOULES – STEP – 4667 EH	2006		Eaux usées Boues activée. Boues Déshydratation.	ARLES	Canal de Chalavert – Golf de Fos
ST MARTIN DE CRAU – Micro-Station CLOS PERROT	2024	60	Eaux usées Traitement primaire avec fosse toutes eaux. Boues Infiltration	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Infiltration
LE SAMBUC – STEP – 450 EH	2007	450	Eaux usées Boues activée et Traitement secondaire. Boues Déshydratation lits plantés de roseaux.	ARLES	Roubine de fumemorte
TARASCON – STEP RADOUBS – 20000 EH	2009	20 000	Eaux usées Boues activée. Boues Déshydratation.	TARASCON	Le Rhône d'Avignon à Beaucaire
STES MARIES – STEP TERTRE FILTRANT CABANES	2010	75	Eaux usées Traitement primaire. Boues Extraction par curage.	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	Infiltration
SALIERS – STEP – 225 EH	2007	225	Eaux usées Boues activée et Traitement secondaire. Boues Déshydratation lits plantés de roseaux.	ARLES	Roubine
BOULBON – STEP ZI Colombier – 500 EH	1960	500	Eaux usées Rizostep. Boues biofiltre	BOULBON	Le Rhône
STES MARIES – STEP – PIN FOURCAT – 60 EH	1960	60	Eaux usées Boues activée. Boues Déshydratation solaire.	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	Roubine
ST MARTIN DE CRAU – STEP – ZI – 1000 EH	2006	1 000	Eaux usées Boues activée aération prolongée à faible charge. Boues Déshydratation.	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Roubine de la Chapelette – Golfe de Fos
BOULBON – STEP village – 1500 EH	2006	1 500	Eaux usées Boues activée. Boues Déshydratation.	BOULBON	Vallon de Vaulubière
ST MARTIN DE CRAU – STEP VILLE – 15000 EH	2006	15 000	Eaux usées Boues activée. Boues Déshydratation.	SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Roubine de la Chapelette – Golfe de Fos
ARLES – STEP MONTCALDE – 77000 EH	2011	77 000	Eaux usées Boues activée à faible charge et Traitement secondaire. Boues Déshydratation par centrifugeuse puis compostage.	ARLES	Le Rhône

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.3 LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2024, le linéaire de canalisations est de 398.3 km. Ce linéaire se répartit par commune comme détaillé dans le tableau suivant.

Commune	Linéaire en m
ARLES	230 621
BOULBON	11 332
SAINT MARTIN DE CRAU	83 513
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	19 636
TARASCON	54 436
Total général	**399 539**

Linéaire de réseau par commune

4.3.1 Répartition par matériau

Le réseau est constitué des matériaux suivants :

Matériau	Valeur (%)
Pvc	34,7%
Amiante ciment	21,7%
Grès	15,3%
Polyéthylène expansé haute densité	5,1%
PVC CR8	3,6%
Autres	19,6%

Répartition par matériaux

4.3.2 Répartition par diamètre

Le réseau est réparti selon les diamètres suivants :

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	62,3%
Circulaire 150	9,7%
Circulaire 300	2,9%
Circulaire 160	6,4%
Circulaire 250	4,3%
Autres	14,4%

Répartition par diamètre

4.3.3 Les casses par tiers

Les casses par tiers des réseaux d'eaux usées sont responsables de nombreux dommages : interruptions de service, écoulement d'eaux usées dans la rue, nuisances olfactives, …

Pour rappel, tout travaux sur domaine public doit faire l'objet d'une déclaration de travaux auprès de tous les concessionnaires, afin de se renseigner sur la présence de canalisations à proximité des travaux envisagés.

Cette déclaration permet une réduction très significative des dommages aux réseaux. Toutefois, il arrive que des entreprises provoquent une casse du réseau public d'eaux usées.

0 casse par tiers a été constatée en 2025.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.3.4 Les moyens matériels de réparation

Pour garantir des réparations rapides et efficaces des fuites détectées, nous disposons d'un ensemble de moyens techniques adaptés, permettant d'intervenir avec réactivité sur le terrain.

Moyens de transport et de manutention

- 38 véhicules légers pour les déplacements rapides des équipes,
- 6 camions benne 3,5 T,
- 1 camion benne 2,5 T,
- 1 camion benne 19 T,
- 4 camions poids lourds 10 T,
- 1 camion grue 16 T,
- 6 mini-pelles avec remorques pour les interventions nécessitant des excavations précises.

Équipements de chantier

- 6 pilonneuses pour compacter et assurer une base solide,
- 1 plaque vibrante de 60 kg pour la réfection des chaussées,
- 6 pompes d'épuisement pour le drainage,
- 1 marteau-piqueur de 27 kg et 1 de 13 kg pour la démolition de surfaces dures,
- 2 tronçonneuses à chaîne et 6 tronçonneuses thermiques pour les découpes nécessaires,
- 2 groupes électrogènes pour assurer l'alimentation électrique sur site,
- 1 lot d'éclairage et 1 lot de feux tricolores pour les interventions de nuit ou en zone à risque,
- 1 blindage léger et 1 blindage en plaques d'aluminium pour sécuriser les fouilles profondes.

Grâce à ces équipements, nos équipes sont en mesure d'assurer des réparations rapides et sécurisées, minimisant ainsi l'impact sur le réseau et les usagers.

Proposition

L'installation de 2 doubles bornes de recharge électrique rapides permettrait de renouveler progressivement le parc roulant en véhicules électriques.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.3.5 Le Système d'Information Géographique (SIG)

Globe cartographie, le SIG de Saur basé sur les solutions ArcGIS de l'éditeur ESRI, constitue la base de données de référence pour les informations patrimoniales des réseaux.

Pour les réseaux de distribution d'eau, les utilisations possibles du SIG pour les besoins d'exploitation sont nombreuses. En particulier, pour la création de nos plans d'exploitation, l'aide à la réalisation d'arrêt d'eau, la gestion des données patrimoniales (diamètre, matériau, date de pose des tronçons), la représentation cartographique des données d'exploitation ou encore la mise en œuvre des techniques de recherche de fuite (matériaux, tracé des conduites, …).

Pour toutes ces raisons, il est essentiel de garantir une mise à jour régulière de la base de données et du tracé des conduites au sein du SIG, par une transmission régulière de toutes les modifications et plans de récolement numérisés au Service SIG du Territoire ACCM.

Chiffres clés

7 plans de récolement eaux usées intégrés.

5 signalements linéaires traités.

8 signalements ponctuels traités.

UN REFERENT SIG DEDIE AU CONTRAT ACCM



Pour un véritable partenariat sur les données, le géomaticien du périmètre entretient un lien permanent et privilégié avec le service cartographie ACCM.

Notamment, il :

- saisit les plans de récolement et valide les incohérences en lien avec les équipes sur le terrain,
- met à votre disposition les données semestrielles et temps réel,

ACCM Eaux transmet l'intégralité des données SIG semestriellement au format ACCM. Les 2 exports annuels ont été réalisés.

- participe aux relations avec vos services techniques en charge du SIG.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



5 -Le service aux usagers

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.1 LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

➔ VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	36 447	36 591	**36 848**	0,70%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ARLES	21 330	21 410	21 431	21 578	21 853	21 973	22 202
BOULBON	677	672	684	693	699	699	703
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	2 336	2 344	2 352	2 387	2 390	2 403	2 402
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	5 309	5 360	5 450	5 480	5 667	5 676	5 695
TARASCON	5 706	5 761	5 800	5 816	5 838	5 840	5 846
Total	**35 358**	**35 547**	**35 717**	**35 954**	**36 447**	**36 591**	**36 848**

Détail par commune

➔ LES CLIENTS PAR COMMUNE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ARLES	21 143	21 182	21 193	21 114	21 367	21 479	21 731
BOULBON	665	665	677	686	691	693	696
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	2 306	2 312	2 314	2 337	2 342	2 353	2 352
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	5 286	5 332	5 410	5 439	5 624	5 634	5 654
TARASCON	5 678	5 726	5 753	5 787	5 812	5 808	5 824
Total	**35 078**	**35 217**	**35 347**	**35 363**	**35 836**	**35 967**	**36 257**

➔ LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2023	2024	2025	Evolution
Total de la collectivité	4 581 970	4 536 984	4 610 412	**+ 1,6 %**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA GESTION CLIENTÈLE

	2022	2023	2024	2025	Total général
26-Intervenir chez le client	**28**	**38**	**29**	**29**	**104**
2601-Résiliation avec fermeture		1	2	2	3
2602-Intervention robinetterie / fuite sur comptage			1	1	1
2607-Constat de sinistre EU	16	16	7	7	42
2608-Contrôle odeur EU	10	19	19	19	51
2614-Recherche client ou PF					2
2617-Visite commerciale	2	2			5
Total général	**28**	**38**	**29**	**29**	**104**

➔ LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

Dans les RAD, deux valeurs de réclamations sont transmises (potentiellement différentes) :

- Une valeur en synthèse, ci-dessous, qui fait état de la totalité des réclamations reçues par SAUR.
- Une autre valeur dans les paragraphes des indicateurs du maire et du RPQS. Cette seconde valeur est normée et réglementaire. Il s'agit de l'indicateur **VP.003** qui ne prend en compte que les réclamations écrites (hors réclamation sur le prix).

Motifs de réclamations	2023	2024	2025
Facturation encaissement	0	0	0
Produit	0	7	2
Qualité de service	0	0	1

Chiffres clés

0,08, pour 1 000 abonnés, ce taux de réclamation est faible.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.2 UN SERVICE CLIENT DISPONIBLE ET ACCESSIBLE

L'équipe, composée de **cinq conseillers**, est à votre disposition pour répondre à vos besoins et attentes :

- **Accueil physique** :

 📍 **8 rue Aimé et Eugénie Cotton, Arles**

 🕒 **Horaires d'ouverture** : du lundi au vendredi, de **8 h à 19 h**.

- **Service téléphonique** :

 Demandes de renseignements : 📞 **04 90 99 52 14** (disponible du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h).

 Urgences : 📞 **04 90 99 50 89** (service accessible **24 h/24, 7 j/7**).

Grâce à ces dispositifs, **ACCM Eaux garantit un service réactif, accessible et efficace**, afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Chiffres clés

16,27 %, la proportion des appels urgences, soit 4 652 appels sur les 28 588 appels reçus en 2025.

➔ MODALITÉS D'INTERACTION AVEC LE CLIENT

Le service gère l'ensemble des interactions via différents canaux : visite, téléphone, courrier, courriel, internet, …

Canal de la demande	2025	Taux en %
Site internet, espace client	4 241	10,72
Courrier	928	2,35
Appels téléphoniques pris en charge	28 588	72,28
Visites	5 797	14,65
TOTAL	**39 554**	**100**

➔ LE TAUX DE DECROCHE

Le taux de décroché est un pourcentage qui compare le nombre d'appels traités par notre service de relation client au volume total d'appels entrants. Sa formule de calcul se présente sous la forme :

(Nombre d'appels pris en charge/Nombre d'appels reçus) x 100 = Taux d'appels décrochés

En 2025, le taux de décroché (TAR) s'est établi à :

- **89 %** pour les appels liés au **dépannage.**
- **82 %** pour les appels **consommateurs.**

En 2025, le taux de clients répondus (TCR) s'est établi à :

- **93 %** pour les appels liés au **dépannage.**
- **91 %** pour les appels **consommateurs.**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Ces résultats traduisent notre engagement en matière de **disponibilité**, **d'écoute** et illustrent un véritable **facteur de différenciation** vis-à-vis de nos interlocuteurs.

➔ UN ACCUEIL AMÉLIORÉ POUR UN MEILLEUR SERVICE

Pour optimiser l'expérience des abonnés, le **bureau d'accueil** et la **zone d'attente** ont été réaménagés, intégrant un **espace de confidentialité** pour un service plus adapté et personnalisé.





Ancienne organisation (Gauche) – Nouvelle organisation (Droite)

➔ UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES VISITES

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de visites	818	1 487	1 864	3 236	4 418	5 797

Évolution du nombre de visites au point d'accueil d'Arles

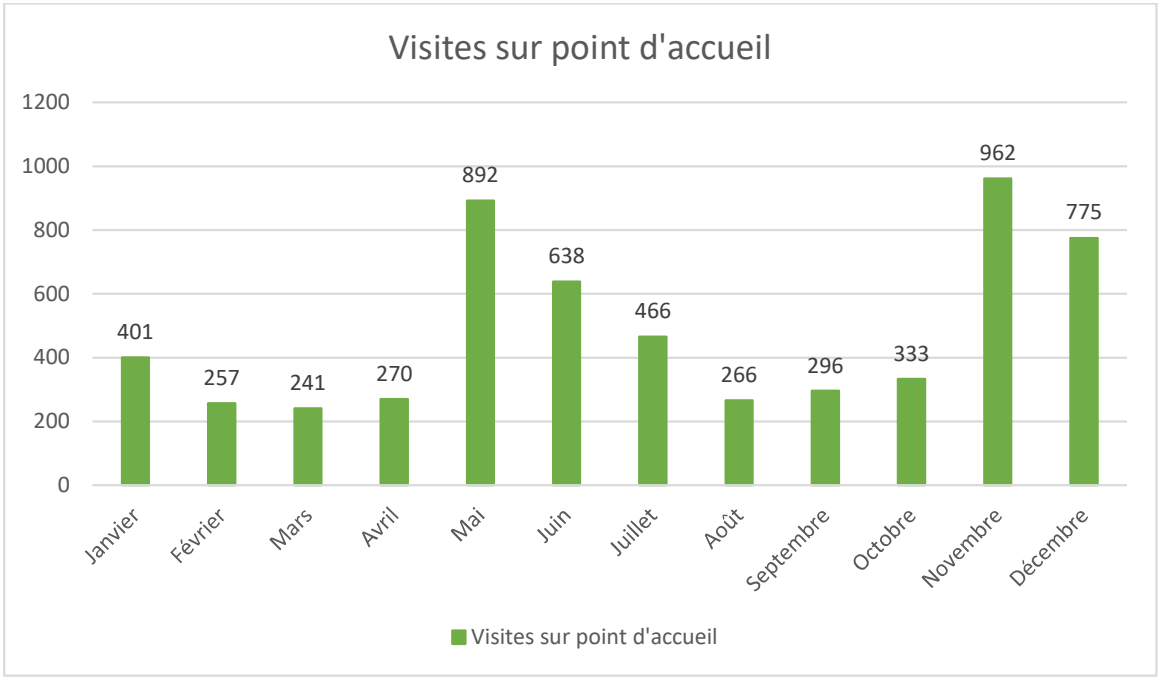
Après une forte baisse en 2020 due à la pandémie, la fréquentation du point d'accueil a progressivement augmenté : une reprise a été observée en 2021, avec un retour aux niveaux d'avant-crise dès 2022.

En 2023, le déploiement d'un nouvel outil de gestion clientèle a permis d'enregistrer systématiquement chaque visite, quel que soit le motif (demande de duplicata, explication de facture, relevé de compteur, etc.). Cette modernisation a conduit à une hausse significative de 73 % des visites par rapport à 2022.

En 2024, la dynamique s'est poursuivie avec **4 418 visites**, soit une **hausse de 36 % par rapport à 2023**, confirmant l'intérêt croissant des usagers pour un accueil de proximité.

En 2025, la fréquentation poursuit sa progression avec **5 797 visites**, soit une **hausse de 31 % par rapport à 2024**, confirmant la montée en puissance du point d'accueil et son rôle central dans la relation avec les usagers.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Evolution au cours de l'année 2025 des visites

Focus

ZOOM SUR LA FREQUENTATION DE L'ACCUEIL

L'analyse des taux de fréquentation du bureau d'accueil met en évidence **deux plages horaires à très faible affluence** :

- **12h-13h :** 5%
- **18h-19h :** 2 %

À l'inverse, les périodes de **forte affluence** se situent :

- **10h-12h :** 25%
- **14h-16h :** 25 %
- **16h-17h :** 15 %

	8 – 10 h00	10 – 12 h00	12 – 13 h00	13 – 14 h00	14 – 16 h00	16 – 17 h00	17 – 18 h00	18 – 19 h00
Taux de fréquentation (%)	15	25	5	5	25	15	8	2

Evolution du taux de fréquentation sur l'année 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Recommandations

1. **Optimisation des horaires d'ouverture**
 - La tranche **18h-19h**, avec seulement **2 % de fréquentation**, semble **non pertinente** à maintenir.
 - La plage **12h-13h** affiche également une faible demande (5 %), ce qui invite à **réévaluer son utilité**.
2. **Renforcement des périodes de forte affluence**
 - Réaffecter les ressources humaines des créneaux peu fréquentés vers les horaires de **10h-12h, 14h-16h et 16h-17h**, où l'affluence est plus forte, permettrait **d'améliorer la qualité de l'accueil**.
3. **Alternatives numériques**
 - Si certains usagers ont des contraintes horaires, nous proposons **des solutions en ligne (prise de rendez-vous, service digitalisé)** pourrait compenser la réduction des horaires.

La **fermeture des créneaux 12h-13h et 18h-19h** semble justifiée pour optimiser les ressources et améliorer l'accueil aux heures de pointe. Une **analyse complémentaire** sur les attentes des visiteurs et des solutions alternatives pourrait accompagner cette réorganisation.

➔ UN SERVICE DE PROXIMITE AVEC LE BUS ITINERANT

Service itinérant : Le bus clientèle

En complément de l'accueil physique à Arles, **ACCM Eau** a mis en place un **bus clientèle itinérant**, permettant d'assurer une **relation de proximité** avec les habitants du territoire. Ce service innovant offre des **permanences régulières** dans plusieurs communes et hameaux, facilitant ainsi l'accès aux services clientèle.

Calendrier des permanences :

- **Saint-Martin-de-Crau** :
 - **Mardi**, de **8 h à 12 h** – Place François Mitterrand
- **Tarascon** :
 - **Mercredi**, de **8 h à 12 h** – Place Colonel Berrurier
- **Les hameaux d'Arles** *(en alternance chaque jeudi, de 8 h à 12 h)* :
 - **Hameau Raphèle** : 1er jeudi du mois – Place des Micocouliers, derrière la Mairie Annexe
 - **Hameau Le Sambuc** : 2e jeudi du mois – Parking de la Mairie Annexe
 - **Hameau Mas Thibert** : 3e jeudi du mois – Place Jacques Gueyraud, face à la Mairie Annexe
 - **Hameau Salin-de-Giraud** : 4e jeudi du mois
- **Les Saintes-Maries-de-La-Mer** :
 - **Vendredi, de 8 h à 12 h – Parking du complexe sportif Marius Aillet.**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Emplacement du bus sur la place François Mitterrand à Saint-Martin-de-Crau



Place des Micocouliers à Raphèle les Arles

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Visites BUS	966	1 087	1 123	1 378	1 231	1 112

L'analyse des données entre 2020 et 2025 met en évidence une dynamique en trois temps : un choc lié à la crise sanitaire, une phase de reprise marquée, puis un ajustement progressif des usages :

1. **2020 – Forte baisse liée à la crise sanitaire**

 Le nombre de visites chute à 966, conséquence directe des restrictions de déplacement.

2. **2021 à 2022 – Reprise progressive**

- 2021 : 1 087 visites → première hausse, amorçant la reprise.
- 2022 : 1 123 visites → retour à des niveaux comparables à l'avant-crise.

3. **2023 – Pic d'activité**

- 1 378 visites → nette progression, traduisant un regain de fréquentation et une meilleure visibilité du dispositif.

4. **2024 à 2025 – Phase d'ajustement**

- 2024 : 1 231 visites → léger repli (-11 % par rapport à 2023), tout en restant au-dessus des niveaux 2020-2022.
- 2025 : 1 112 visites → poursuite de la baisse (-9,7 % par rapport à 2024), avec un retour à un niveau proche de 2021-2022.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Cette évolution suggère une stabilisation de la fréquentation après le pic de 2023. Le bus itinérant conserve un niveau d'usage solide, mais semble désormais s'inscrire dans un équilibre entre les différents canaux de contact, possiblement au profit du digital ou d'autres points d'accueil.

Focus

FOCUS SUR L'ANNEE 2025 PAR COMMUNE

Communes	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Jui.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Tot.
Mas Thibert	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	**4**
Raphèle les Arles	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2	**5**
Saint Martin de Crau	28	10	10	17	8	17	25	27	15	12	12	28	**209**
Saintes-Marie-de-la-Mer	11	13	12	20	4	10	18	12	10	5	5	14	**134**
Salin de giraud	0	0	8	4	0	2	0	0	2	0	1	2	**19**
Sambuc	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	**2**
Tarascon	68	48	26	52	23	68	97	116	46	40	45	110	**739**
Total général	**107**	**72**	**57**	**93**	**36**	**98**	**141**	**155**	**74**	**57**	**63**	**159**	**1112**

Synthèse des visites mensuelles par communes

Variabilité des visites selon les communes (2025)

- **Tarascon concentre très largement l'activité avec 739 visites sur l'année**, soit près des 2/3 du total. L'activité est particulièrement élevée en **été et fin d'année**, avec des pics en **août (116)** et **décembre (110)**, suivis de **juillet (97)**.
- **Saint-Martin-de-Crau arrive en deuxième position avec 209 visites**, avec une activité relativement régulière et quelques hausses en **janvier (28)**, **juillet (25)** et **décembre (28)**.
- **Saintes-Maries-de-la-Mer totalise 134 visites**, avec une activité plus diffuse mais un léger renforcement au printemps (**avril : 20**) et en été (**juillet : 18**).
- Les autres communes restent très marginales :
 - **Salin de Giraud : 19 visites**
 - **Raphèle-lès-Arles : 5 visites**
 - **Mas Thibert : 4 visites**
 - **Sambuc : 2 visites**

→ Activité quasi résiduelle sur ces secteurs.

Saisonnalité des visites (2025)

- Deux périodes de forte activité se distinguent clairement :
 - **été (juillet–août)** avec un pic en **août (116 visites)**
 - **fin d'année**, notamment **décembre (110 visites)**
- Une activité intermédiaire est observée en **janvier, juin et avril**, tandis que les mois de **mars, mai, octobre et novembre** restent globalement plus faibles.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ UNE AGENCE EN LIGNE MODERNE ET ACCESSIBLE

UN ACCES DIGITAL SIMPLIFIE

Pour offrir une expérience fluide et accessible à ses usagers, **ACCM Eaux** propose deux solutions numériques :

- **Site internet** : https://www.accm-eau.fr/
- **Application mobile** : **ACCM & Moi**

UNE NOUVELLE VERSION AMELIOREE

La récente mise à jour de l'agence en ligne d'ACCM Eaux a introduit :

- **Un graphisme modernisé, pour une interface visuellement agréable.**
- **Une ergonomie optimisée, permettant à chaque abonné de trouver rapidement les informations nécessaires et de réaliser** ses démarches en toute simplicité.

SERVICES DISPONIBLES EN LIGNE

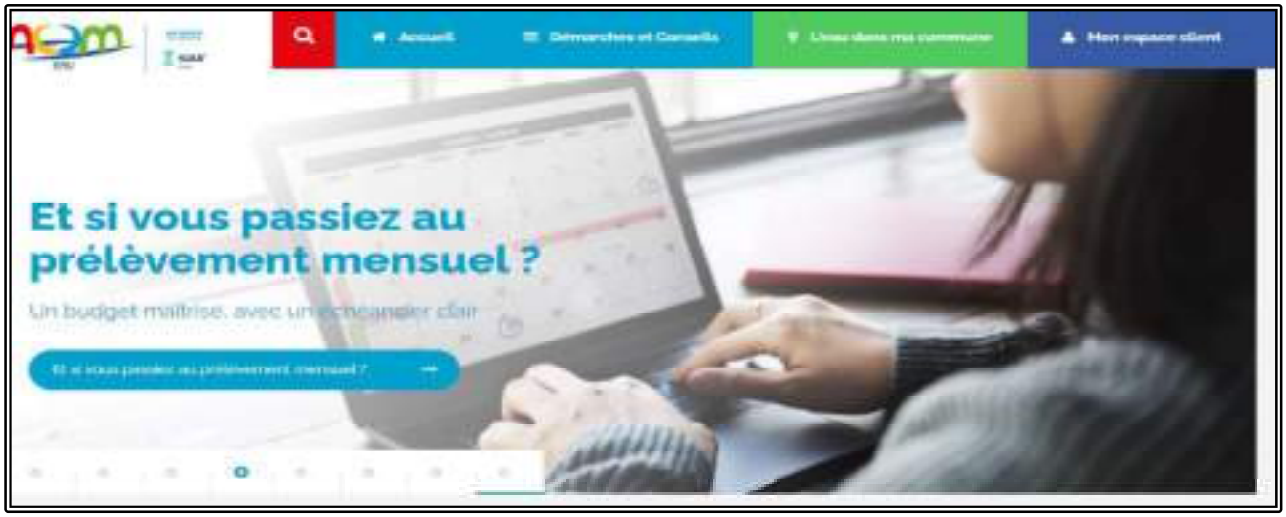
Grâce à cette plateforme digitale, les abonnés peuvent accéder à une variété de services :

- **Consultation des contrats** et gestion des abonnements.
- Visualisation et téléchargement des **factures**.
- Suivi détaillé des **consommations d'eau**.
- **Souscription à des services pratiques**, tels que :
 - Prélèvement automatique.
 - Mensualisation des paiements.
 - E-facture, pour un mode de facturation écologique et simplifié.

Avec cette transition numérique, **ACCM Eaux** renforce son engagement en faveur de la proximité et de la modernité, tout en facilitant les démarches de ses abonnés.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Interface du site internet ACCM Eaux

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Interface de l'application mobile disponible sous Android ou IOS

➔ ENQUÊTE DE SATISFACTION – TERRITOIRE ACCM

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des abonnés ayant récemment été en contact avec les services et pour lesquels une adresse mail était disponible.

Le questionnaire a été diffusé par voie électronique, via la plateforme interne Skeepers, permettant un recueil en ligne des réponses.

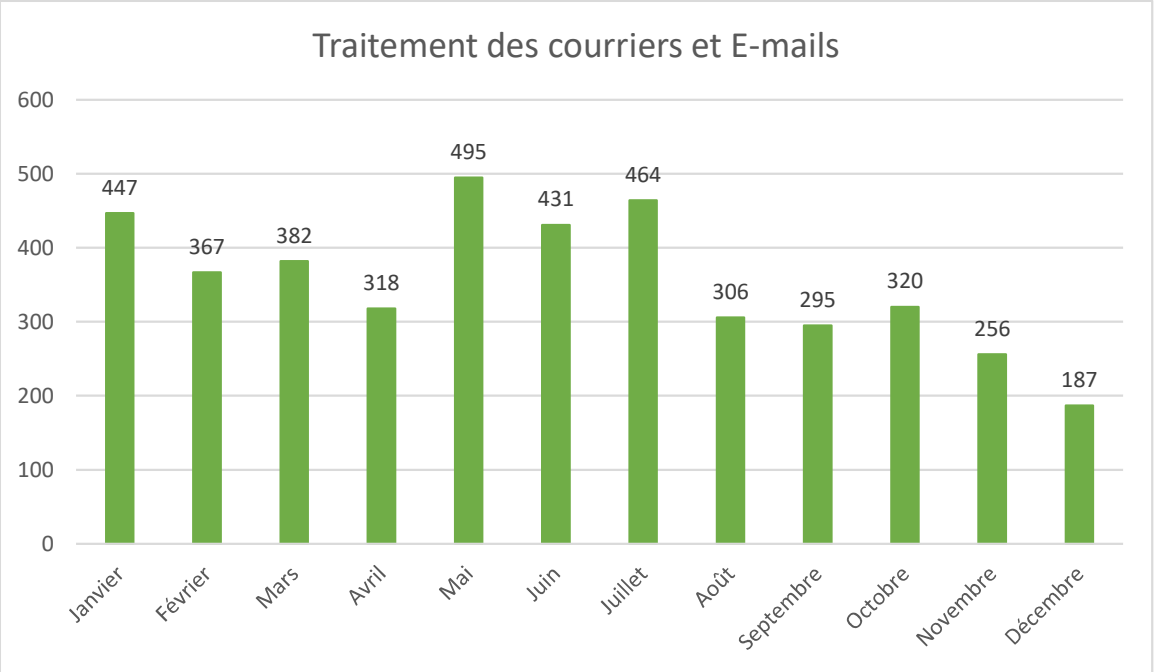
Cette enquête interne vise à mesurer la satisfaction des usagers à chaud, à la suite de leurs interactions avec les services.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ LE TRAITEMENT DES COURRIERS

L'équipe clientèle répond également aux courriers qui lui sont adressés (mails et courriers postaux) et s'efforce de respecter l'engagement fixé par le contrat de répondre aux courriers dans les meilleurs délais.



Chiffres clés

4 268, le nombre de courriers et mails reçus en 2025 contre 3495 courriers en 2024

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.3 GESTION DES SINISTRES

La gestion des sinistres est un aspect essentiel du service d'**ACCM Eaux**, qui s'engage à intervenir rapidement en cas d'incident impliquant des infiltrations d'eaux usées dans des propriétés privatives.

Procédure en cas de sinistre

Lorsqu'un sinistre est déclaré, **une enquête est immédiatement ouverte** pour :

- Identifier la cause de l'infiltration.
- Déterminer si la responsabilité incombe à la partie **publique** (réseau d'assainissement) ou à la partie **privative** (installations privées).

Si l'enquête conclut que le problème provient du réseau public, **ACCM Eaux indemnise la victime** et engage des actions correctives.

Origines possibles des sinistres

Les infiltrations d'eaux usées provenant du réseau public peuvent être dues à :

- **Une obstruction** du réseau ou du branchement public, empêchant l'écoulement normal des eaux usées.
- **Une fissure** dans le réseau ou le branchement public, entraînant une fuite des eaux usées vers les propriétés avoisinantes.

En 2025, 0 sinistre a été recensé, démontrant l'efficacité des mesures de maintenance et de prévention mises en place par **ACCM Eaux** pour limiter ce type de désordre.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.4 CONTROLES DE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS

Les **contrôles de conformité** des installations de rejets d'assainissement aux réseaux publics sont réalisés par **ACCM Assainissement**. Ces contrôles répondent aux demandes ponctuelles, que ce soit des particuliers ou des notaires (en cas de vente de bien immobilier, par exemple).

Méthodologie de Contrôle

Le contrôle de conformité se déroule selon les étapes suivantes :

- **Visite terrain** : pour vérifier la présence d'une **caisse de branchement**, élément essentiel pour un raccordement conforme au réseau d'assainissement.
- À l'issue de la visite, un **constat de conformité** est rédigé, certifiant que les installations sont conformes ou indiquant une **non-conformité** nécessitant des travaux de mise en conformité à réaliser par le client.

Le nombre total de contrôles réalisés est détaillé dans le tableau suivant :

	2023	2024	2025
Nombre de contrôles conformes	577	523	558
Nombre de contrôles non conformes	105	118	153
Nombre de contrôles correspondant à des appartements en copropriété	151	135	159
TOTAL	**833**	**776**	**870**

Synthèse des contrôles de conformité

L'interprétation brute du nombre de contrôles conformes et non conformes peut être biaisée par la variation du volume total de contrôles réalisés chaque année. En effet, le nombre de demandes fluctue (833 en 2023, 776 en 2024, 870 en 2025), ce qui limite la pertinence d'une analyse en valeurs absolues.

Il est donc plus représentatif d'analyser la proportion de conformité (hors copropriétés) :

- **2023 : 85 %**
- **2024 : 82 %**
- **2025 : 78 %** (558 conformes / 711 contrôles hors copropriétés)

Cette lecture met en évidence une légère baisse du taux de conformité en 2025 (–4 points par rapport à 2024 et –7 points par rapport à 2023).

Toutefois, cette évolution doit être nuancée :

- L'augmentation du nombre total de contrôles en 2025 (+94 par rapport à 2024) traduit une activité plus soutenue.
- La hausse du nombre de non-conformités peut s'expliquer en partie par un ciblage plus large ou plus exigeant des contrôles, et non nécessairement par une dégradation structurelle des installations.

On peut en conclure que :

- La conformité globale des branchements reste à un niveau satisfaisant, bien qu'en légère diminution en 2025.
- L'évolution observée semble davantage liée à l'intensification et à la nature des contrôles qu'à une dégradation significative de la qualité des raccordements.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Exemple d'attestation de desserte avec un contrôle Conforme



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



6 - Bilan de l’activité de cette année

Un regard sur notre activité

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

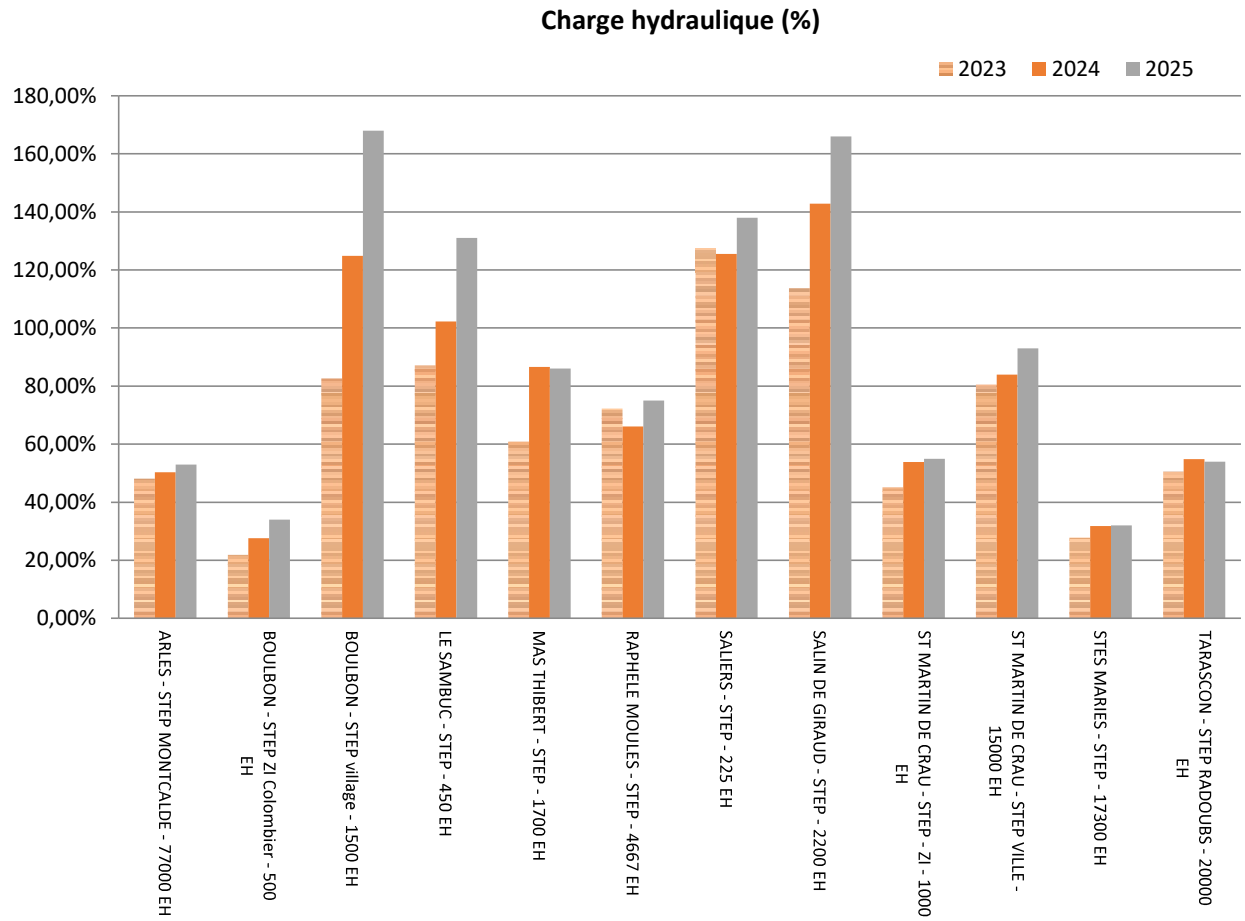
6.1 LE TRAITEMENT

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

6.1.1 Charge hydraulique

	2023	2024	2025
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	48%	50%	53%
BOULBON - STEP ZI Colombier - 500 EH	22%	28%	34%
BOULBON - STEP village - 1500 EH	83%	125%	168%
LE SAMBUC - STEP - 450 EH	87%	102%	131%
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	61%	87%	86%
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	72%	66%	75%
SALIERS - STEP - 225 EH	128%	126%	138%
SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH	114%	143%	166%
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	45%	54%	55%
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	81%	84%	93%
STES MARIES - STEP - 17300 EH	28%	32%	32%
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	51%	55%	54%

Synthèse de la charge hydraulique de chaque STEP du territoire ACCM

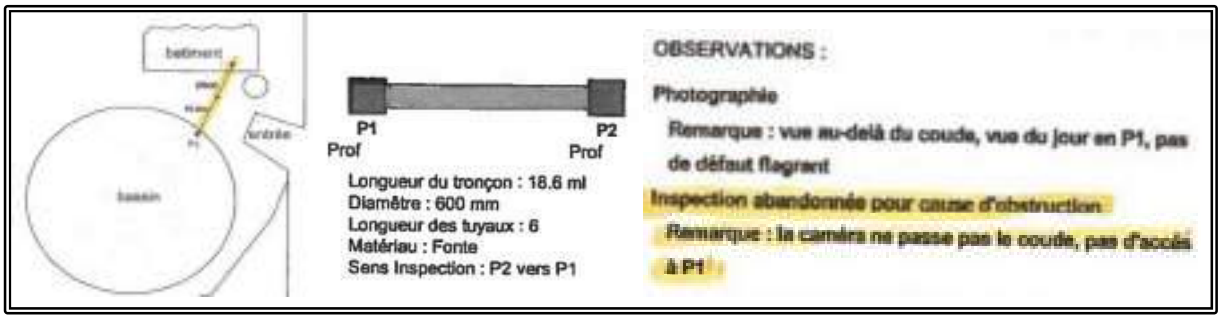


Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION D'ARLES

- **Charge moyenne en 2025** : **7 760 m³/j**, soit **53% de la capacité nominale** (14 631 m³/j).
- L'installation admet les débits jusqu'à **930 m³/h** via le « module à masques ».
- Les volumes rejetés en **by-pass après prétraitement** résultent de :

 - Débits instantanés dépassant la capacité admissible des ouvrages.
 - Une **conduite de liaison sous-dimensionnée** entre le prétraitement et le bassin d'aération (écrasement constaté sur la conduite DN 600 lors d'un passage caméra à la fin des travaux).



Rapport de la société STT en avril 2013 et courrier de réponse 2021 au rapport de manquement 2020.

STATION D'EPURATION DE RAPHELE

- **Charge moyenne en 2025** : **688 m³/j**, soit **75% de la capacité nominale**.
- **Facteur aggravant** : **Impact du Canal de Craponne** sur les eaux parasites.

STATION D'EPURATION DE SALIERS

- **Charge moyenne en 2025** : **52 m³/j**, soit **137% de la capacité nominale** (38 m³/j).
- **Mesures mises en place** :

 - Le débit d'entrée est **bridé via l'automate** pour éviter une surcharge.

 - Au-delà de **50 m³/j**, activation de la **pompe d'écrêtage** pour préserver la biomasse et limiter les départs de boues.

 Origine des surcharges : **Raccordements non conformes** de particuliers rejetant des ECP dans le réseau, entraînant des **déversements au point A2**.

STATION D'EPURATION SALIN DE GIRAUD

- **Charge moyenne en 2025 : 547 m³/j, soit 165% de la capacité nominale (330 m³/j).**
- **Facteur aggravant : Présence de volumes excédentaires en cas de fortes pluies.**
- **Améliorations récentes :**

 - **Diminution des eaux parasites** grâce aux actions menées sur le réseau de collecte (**reprise de branchements, suppression des connexions pluviales privées, arrosage optimisé…**).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION SAINT MARTIN DE CRAU VILLAGE

- **Charge moyenne en 2025** : **3 448 m³/j**, soit **93% de la capacité nominale** (3 700 m³/j).
- **Facteur aggravant** : **Impact du Canal de Craponne** sur les eaux parasites.

STATION D'EPURATION DE SAINT MARTIN DE CRAU ZONE INDUSTRIELLE

- **Charge moyenne en 2025** : **111 m³/j**, soit **56% de la capacité nominale** (200 m³/j).
- **Caractéristiques spécifiques** :
 - Située en zone industrielle, avec **variabilité des volumes** (baisse le week-end).
 - **Volume d'entrée ≈ volume de sortie**, mais mesure toujours perturbée par des **mousses** malgré l'injection d'antimousse.



Canal de sortie avec mousse



Poste d'injection antimousse

Actions mises en place :

- **Injection d'antimousse** depuis 2021 (porter à connaissance transmis).

Problème persistant : Présence résiduelle de mousses dans le canal de sortie, en fonction des variations d'eau brute.

- **Installation d'un débitmètre bulle à bulle en octobre 2024**, permettant une mesure plus fiable.





Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION DE BOULBON VILLAGE

- **Charge moyenne en 2025** : **378 m³/j**, soit **168% de la capacité nominale**.
- **Facteur aggravant** : **Impact des canaux d'irrigation** sur les eaux parasites.





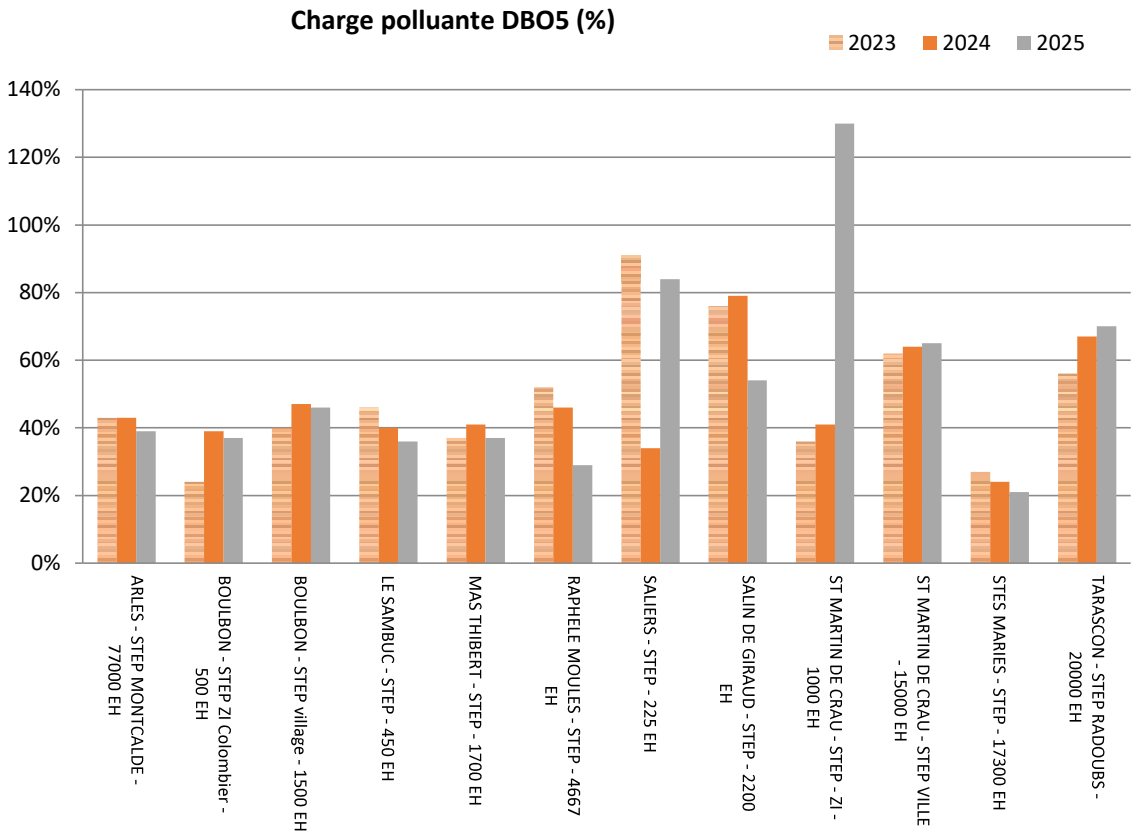
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.1.2 Charge polluante

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO_5 par rapport capacité nominale

	2023	2024	2025
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	43%	43%	39%
BOULBON - STEP ZI Colombier - 500 EH	24%	39%	37%
BOULBON - STEP village - 1500 EH	40%	47%	46%
LE SAMBUC - STEP - 450 EH	46%	40%	36%
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	37%	41%	37%
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	52%	46%	29%
SALIERS - STEP - 225 EH	91%	34%	84%
SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH	76%	79%	54%
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	36%	41%	130%
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	62%	64%	65%
STES MARIES - STEP - 17300 EH	27%	24%	21%
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	56%	67%	70%

Synthèse de la charge polluante de chaque STEP du territoire ACCM



Remarque :

La fluctuation des charges doit être relativisée, notamment en raison de la fréquence des prélèvements, surtout pour les stations d'épuration ayant une capacité inférieure à 2 000 EH.

Concernant Saint-Martin de Crau – STEP ZI – 1000 EH, nous pouvons noter une charge entrante 2025 en hausse. Cette hausse peut se justifier par l'augmentation du nombre de bilan 24h. et donc de la ''connaissance'' du fonctionnement du système d'assainissement. La charge organique annuelle moyenne en DBO5 représente en 2025 : 78kg DBO5/j soit 1 304 EH. La charge collectée n'est pas en adéquation avec la charge théorique mais étant dans une zone industrielle les calculs théoriques ne sont pas représentatifs.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Focus

STATION D'EPURATION D'ARLES

- **Effluent** : Majoritairement urbain.
- **Rapport moyen de biodégradabilité** : **DCO/DBO5 ≈ 2,7**

Charge organique moyenne annuelle :

- **1 791 kg DBO_5/j soit 39% de sa charge nominale** (4 620 kg DBO_5/j).
- **4 880 kg DCO/j soit 40% de sa charge nominale** (12 320 kg DCO/j).
- **2 923 kg MES/j soit 42% de sa charge nominale** (6 930 kg MES/j).
- **491 kg NTK/j soit 49% de sa charge nominale** (1 001 kg NTK/j).

STATION D'EPURATION DE TARASCON

- **Effluent** : Majoritairement urbain.
- **Rapport moyen de biodégradabilité** : **DCO/DBO5 ≈ 2,5**

Pics de charge :

5 dépassements de charge en DCO, 3 en NTK et 12en DBO5 sans justification : Aucun évènement identifié sur le réseau EU et pas d'événement météorique.

Police de réseau accrue sur les industriels débuté en 2025 qui se poursuit en 2026.

Une fiche de synthèse a été transmise par mail à la DREAL :

5_01.01.2025_DYSF_1317 STEP TARASCON_Dépassement de charge en entrée STEP.pdf

Charge organique moyenne annuelle :

- **842 kg DBO_5/j soit 70% de sa charge nominale** (1 200 kg DBO_5/j).
- **2 061 kg DCO/j soit 69% de sa charge nominale** (3 000 kg DCO/j).
- **882 kg MES/j soit 57% de sa charge nominale** (1 800 kg MES/j).
- **258 kg NTK/j soit 86% de sa charge nominale** (300 kg NTK/j).

STATION D'EPURATION DE SALIN DE GIRAUD

- **Effluent** : Majoritairement urbain.
- **Rapport moyen de biodégradabilité** : **DCO/DBO5 ≈ 2,8**

Charge organique moyenne annuelle :

- **71 kg DBO_5/j soit 54% de sa charge nominale** (132 kg DBO_5/j).
- **196 kg DCO/j soit 54% de sa charge nominale** (364 kg DCO/j).
- **82 kg MES/j soit 41% de sa charge nominale** 198 kg MES/j).
- **26 kg NTK/j soit 84% de sa charge nominale** (31 kg NTK/j).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.1.3 Les volumes d'effluents épurés (en m³)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2023	2024	2025
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	Entrée	2 569 820	2 687 975	2 832 505
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	Sortie	2 756 304	2 847 970	3 030 976
BOULBON - STEP ZI Colombier - 500 EH	Entrée	6 006	7 559	9 389
BOULBON - STEP ZI Colombier - 500 EH	Sortie	4 347	5 919	8 921
BOULBON - STEP village - 1500 EH	Entrée	67 868	102 614	137 980
BOULBON - STEP village - 1500 EH	Sortie	84 736	111 572	142 125
LE SAMBUC - STEP - 450 EH	Entrée	28 639	33 605	43 207
LE SAMBUC - STEP - 450 EH	Sortie	28 639	33 605	43 207
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	Entrée	56 679	80 619	79 749
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	Sortie	57 660	84 634	80 556
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	Entrée	240 844	220 123	251 019
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	Sortie	228 933	230 480	268 160
SALIERSS - STEP - 225 EH	Entrée	17 450	17 182	18 841
SALIERSS - STEP - 225 EH	Sortie	17 450	17 182	18 841
SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH	Entrée	136 989	171 998	199 551
SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH	Sortie	136 989	171 998	207 374
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	Entrée	32 955	39 275	40 381
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	Sortie	32 955	40 195	38 567
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	Entrée	1 087 218	1 134 311	1 258 568
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	Sortie	1 115 001	1 159 211	1 257 007
STES MARIES - STEP - 17300 EH	Entrée	309 554	354 222	357 705
STES MARIES - STEP - 17300 EH	Sortie	315 944	356 315	369 811
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	Entrée	737 118	800 070	780 941
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	Sortie	722 348	796 992	779 997

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.1.4 Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (par exemple : boues primaires, boue biologique, boue mixte, ...)

➔ Production de boues (en tMS)

	2023	2024	2025
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	857,829	775.549	870,312
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	42,075	53.73	48,255
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	9,768	13.71	13,508
SALIERS - STEP - 225 EH	0	0	0,645
BOULBON - STEP ZI Colombier - 500 EH	1,43	0.605	0,807
BOULBON - STEP village - 1500 EH	10,42	11.825	13,121
STES MARIES - STEP - 17300 EH	101,669	149.059	168,172
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	4,413	11.174	4,957
SALIN DE GIRAUD – STEP 2200 EH	0	183.818	0
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	248,838	252.677	248,323
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	297,035	379.352	350,412

STATION D'EPURATION D'ARLES

La production de boue est en hausse de 2024 à 2025.

Cette hausse se justifie par la pollution aux PCB en 2024.

Pour l'année 2025, la production de boue théorique attendue est de de **860 TMS**. Calculée sur la base de :

Production de boues théorique = (MES + DBO_5) /2 = (2 923 + 1 791) x365j./2 = **860 TMS**

➔ La production réelle est donc égale à **101%** de la production attendue.

Pour rappel en 2024, pollution PCB justifiant la diminution de la production.

STATION D'EPURATION DES SAINTES MARIES DE LA MER

La production de boue est en hausse de 2024 à 2025. A relier avec l'augmentation du $FeCl_3$ et les difficultés rencontrées sur la filière de déshydratation. Problème de filasses et bouchages.

Pour l'année 2025, la production de boue théorique attendue est de **108 TMS**. Calculée sur la base :

Production de boues théorique = (MES + DBO_5) /2 x365j.= (258 + 229) x365j./2 = **89 TMS**

La production réelle est donc égale à **188%** de la production attendue.

STATION D'EPURATION DE TARASCON

La production de boue est en baisse de 2024 à 2025 : -8%

Pour l'année 2025, la production de boue théorique attendue est de **341 TMS**. Calculée sur la base :

Production de boues théorique = (MES + DBO_5) /2 = (1026 + 842) x365j./2 = **341 TMS**

La production réelle est donc égale à **102%** de la production attendue.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION DE SAINT MARTIN DE CRAU VILLE

La production de boues est stable de 2024 à 2025.

Pour l'année 2025, la production de boue théorique attendue est de de **238 TMS**. Calculée sur la base de :

Production de boues théorique = (MES + DBO_5) /2 = (726 + 582) x365j./2 = **238 TMS**

La production réelle est donc égale à **104%** de la production attendue.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Evacuation des boues (en tMS)

Nom de l'installation	Destination	2023 (tMS)	2024 (tMS)	2025 (tMS)
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	666,855	653,245	701,97
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	Boues traitées évacuées vers incinération (F)	-	95,538	-
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	Boues traitées vers épandage agricole	221,866	-	169,543
BOULBON - STEP ZI Colombier - 500 EH	Boues traitées évacuées vers transit	1,43	0,605	0,807
BOULBON - STEP village - 1500 EH	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	9,898	13,664	12,494
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	Boues évacuées sans traitement vers transit	-	-	-
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	Boues traitées évacuées vers transit	9,768	13,71	13,508
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	22,719	41,604	21,046
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	Boues traitées évacuées vers transit	9,658	4,127	11,113
SALIERS – STEP – 225 EH	Boues évacuées sans traitement vers transit	-	-	0,645
SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	-	183,818	-
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	Boues évacuées sans traitement vers transit	4,413	11,174	3,029
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	Boues traitées évacuées vers incinération	-	-	1,319
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	207,043	238,403	217,341
STES MARIES - STEP - 17300 EH	Boues évacuées sans traitement vers transit	1,178	4,87	-
STES MARIES - STEP - 17300 EH	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	62,116	110,315	103,336
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	251,317	297,679	294,523
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	Boues traitées évacuées vers incinération (F)	-	-	-

STATION D'EPURATION D'ARLES

L'évacuation des boues est en en hausse de 2024 à 2025.

Concernant l'évacuation des boues (872 TMS), celle-ci est égale à **100%** de la production réalisée (870 TMS).

Les boues évacuées sont en adéquation avec la production. Le différentiel entre la production et l'évacuation justifie le taux de capture du système de déshydratation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Tableau comparatif des boues produites et évacuées sur le périmètre ACCM :

	Production 2025 (tMS)	Evacuation 2025 (tMS)	Δ absolu (tMS)	Δrelatif (%)
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	870,312	871,513	-1,201	-0,14%
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	48,255	32,159	16,096	33,36%
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	13,508	13,508	0	-
SALIERS - STEP - 225 EH	0,645	0,645	0	-
BOULBON - STEP ZI Colombier - 500 EH	0,807	0,807	0	-
BOULBON - STEP village - 1500 EH	13,121	12,494	0,627	4,78%
STES MARIES - STEP - 17300 EH	168,172	103,336	64,836	38,55%
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	4,957	4,348	0,609	12,29%
SALIN DE GIRAUD – STEP 2200 EH	183,818	0	183,818	100,00%
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	248,323	217,341	30,982	12,48%
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	350,412	294,523	55,889	15,95%
TOTAL	1902,33	1550,674	351,656	27,16%

L’écart le plus important est observé sur la STEP de Salin de Giraud. Les 100% de différence relevés sont cohérents puisqu’en 2024 a été réalisé le curage des filtres plantés de roseaux.

Le deuxième écart le plus important est observé sur la STEP de Saintes-Maries-de-la-Mer. Les 38% de différence relevés sont justifiés par les difficultés rencontrées sur le système de déshydratation.

Le différentiel entre la production et l’évacuation justifie le taux de capture du système de déshydratation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Les sous-produits : les graisses (en kg)

Les graisses collectées proviennent de deux sources principales :

- Des effluents bruts « entrée station »,
- Des graisses issues des bacs à graisses dépotés en mélange avec les matières de vidange sur les stations de Tarascon et Montcalde.

	Destination	2023	2024	2025
BOULBON - STEP village - 1500 EH	Graisses évacuées vers STEP	9 600	20 200	23 740
STES MARIES - STEP - 17300 EH	Graisses évacuées vers STEP	30 000	103 560	49 480
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	Graisses évacuées vers STEP	11 760	10 330	10 380
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	Graisses évacuées vers STEP	7 200	19 820	15 740
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	Graisses évacuées vers STEP	0	61 520	530 040

Synthèse des éliminations des graisses

Dans les réseaux d'assainissement, les eaux résiduaires et pluviales transportent une quantité significative de matières en suspension et de déchets. Ces éléments sont traités à différentes étapes du processus :

- Les refus de dégrillage : les déchets solides sont stoppés au niveau des grilles de filtration.
- Les matières en suspension (sables) : captées principalement par les dessableurs.

STATION D'EPURATION DE TARASCON

Le dégraisseur a été remis en service fin 2020, ce qui a conduit à une augmentation des évacuations en 2021.

En 2023, aucune évacuation de graisse n'a été effectuée, les sous-produits ayant été stockés sur place. L'évacuation a été réalisée en 2024.

STATION D'EPURATION DES SAINTES MARIES DE LA MER

Fluctuation des évacuations de graisses justifiés par la capacité de stockage et la sensibilisation des restaurateurs de la commune réalisés en 2024.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Les sous-produits : les refus de dégrillage (en kg)

	Destination	2023	2024	2025
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	16 920	19 860	12 507
SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	1 200	1 400	1 375
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	4 235	3 200	3 630
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	1 800	1 400	1 425
SALIERSS - STEP - 225 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	265	250	295
BOULBON - STEP ZI Colombier - 500 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	345	210	255
BOULBON - STEP village - 1500 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	290	325	411
STES MARIES - STEP - 17300 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	14 600	11 900	8 091
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	1 300	1 200	1 160
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	18 100	15 900	14 120
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	12 810	5 800*	4 807

Synthèse des refus de grilles

STATION D'EPURATION DE TARASCON

(*) : La baisse de l'évacuation des refus de dégrillage se justifie par le fait que la benne des refus des déchets grossier est évacuées tous les deux ans environ.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Les sous-produits : les sables (en kg)

	2023	2024	2025
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	195 160	179 560	205 500
BOULBON - STEP village - 1500 EH	12 600	0	0
STES MARIES - STEP - 17300 EH	13 860	18 940	981
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	0	0	0
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	4 680	5 740	0
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	0	0	156 109

Synthèse des évacuations de sables

STATION D'EPURATION DE BOULBON VILLAGE

L'évolution de l'évacuation de sable est justifiée par la faible quantité produite annuellement et la capacité de stockage disponible sur site.

STATION D'EPURATION DE TARASCON

Aucune évacuation de sable n'a eu lieu depuis 2021. Les sous-produits sont stockés sur place.

L'évacuation a été réalisée en 2025.

STATION D'EPURATION DES SAINTES MARIES DE LA MER

Panne de la pompe à sable en 2025, justifiant la baisse des évacuations. Sables stockés dans l'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6.1.5 Les apports extérieurs

Les stations de Tarascon et Montcalde reçoivent des apports extérieurs.

Nous traitons les apports extérieurs dans la limite des charges admissibles de la station d'épuration.

- **Les graisses**

Libellé de l'installation	Origine	2023	2024	2025
STEP MONTCALDE - 77000 EH	Apport graisses Arles (S7) - (en m³)	58	471	281

En 2023, les quantités ont diminué en raison d'un arrêt pour maintenance du traitement des graisses, qui a été remis en service en septembre. Cette intervention a impliqué le nettoyage complet de la bâche à graisses et du Carbofil. De plus, la reprise du dispositif a été retardée en raison d'un délai important dans la livraison du moteur spécifique au système de traitement. Afin d'assurer un suivi réglementaire, une fiche d'information a été transmise à la DREAL, avec copie à l'ACCM.

En 2025, panne de la pompe de transfert des graisses vers la filière de traitement justifiant la baisse des apports.

- **Les matières de curages**

Libellé de l'installation	Origine	2023	2024	2025
STEP MONTCALDE - 77000 EH	Apport matières de curages Ar-M3 (en m³)	1 418	1 429	1 477

- **Les matières de vidange**

Libellé de l'installation	Origine	2023 (Kg)	2024 (Kg)	2025 (Kg)
STEP MONTCALDE - 77000 EH	Apport matières de vidange-M3 (en m³)	668	312	368
STEP RADOUBS - 20000 EH	Apport Matières vidange-curage-M3 mat vidange Tarascon (en m³)	1 653	1 180	542

À ce jour, 18 conventions ont été signées entre l'exploitant et les dépoteurs, et validées par l'ACCM. Les volumes d'apports dépendent de l'activité des vidangeurs. Ces volumes varient en fonction de l'activité des vidangeurs et des sites de dépotage choisis.

Pour la **station d'épuration (STEP) d'Arles**, en 2024, une baisse des apports est justifiée par la pollution aux PCB. Les apports extérieurs ont été suspendus du 25 avril au 6 août 2024. De plus, l'arrêt des pompages de la microstation d'épuration du Clos Perrot a eu lieu en janvier 2024 en raison de sa réhabilitation. Les apports étaient alors identifiés en MDV.

Concernant la **STEP de Tarascon**, une baisse des apports en 2024 est également observée, en raison de l'arrêt de l'activité de l'entreprise SVAM.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **Les boues liquides**

Libellé de l'installation	Origine	2023 (Kg)	2024 (Kg)	2025 (Kg)
STEP MONTCALDE - 77000 EH	Apports boues liquides Arles -Kg de MS (en kg matière sèche)	25 016	33 991	29 920
STEP MONTCALDE - 77000 EH	Apports boues liquides Arles -M3 (en m³)	1 607	2 070	1 635
STEP RADOUBS - 20000 EH	Apport boues liquides Tarascon-Kg de MS apport boues Tarascon (en kg matière sèche)	1 430	618	0
STEP RADOUBS - 20000 EH	Apport boues liquides Tarascon-M3 apport boues Tarascon (en m³)	44	19	0

Commentaires sur l'évolution des apports de boues liquides :

STATION D'EPURATION D'ARLES

Pour rappel, les apports de boues extérieures avaient été arrêtés le 31 juillet 2019. Cependant, une démarche menée dans le cadre du nouveau schéma directeur a permis de les reprendre par la suite.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



7- La qualité du traitement

La qualité du traitement, notre priorité

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

7.1 SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Qualité du traitement à l'échelle du contrat

	2023	2024	2025
Taux de conformité du contrat	97.8%	93.3%	92,1

Pour mieux comprendre

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas inclus dans le présent rapport, car il ne nous a pas été communiqué avant la rédaction de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être transmise à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1. Ces modifications réglementaires, fondées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des changements de conformité.

Nous sommes à votre disposition pour expliquer ces évolutions.

7.1.1 Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2023	2024	2025
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	104	104	104
BOULBON - STEP ZI Colombier - 500 EH	1	2	2
BOULBON - STEP village - 1500 EH	2	3	3
LE SAMBUC - STEP - 450 EH	2	2	2
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	12	12	13
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	12	12	12
SALIERSS - STEP - 225 EH	2	2	2
SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH	24	24	24
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	5	5	5
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	24	24	24
STES MARIES - STEP - 17300 EH	24	24	25
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	24	24	24

Nombre maximal d'échantillons moyens journaliers non conformes autorisés en fonction du nombre d'échantillons moyens journaliers prélevés dans l'année.

NOMBRE D'ÉCHANTILLONS MOYENS journaliers prélevés dans l'année	NOMBRE MAXIMAL D'ÉCHANTILLONS MOYENS journaliers non conformes
1-2	0
3-7	1
8-16	2
17-28	3
29-40	4
41-53	5
54-67	6
68-81	7
82-95	8
96-110	9

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

7.1.2 Conformité des stations d'épuration

STEP	2023	2024	2025	Evaluation de la conformité par l'exploitant
ARLES - STEP MONTCALDE - 77000 EH	100%	91.3%	93,3%	Conforme
BOULBON - STEP ZI Colombier - 500 EH	100%	100%	100%	Conforme
BOULBON - STEP village - 1500 EH	100%	100%	100%	Conforme
LE SAMBUC - STEP - 450 EH	100%	100%	100%	Conforme
MAS THIBERT - STEP - 1700 EH	100%	100%	100%	Conforme
RAPHÈLE MOULES - STEP - 4667 EH	100%	100%	83,3%	Conforme
SALIERS - STEP - 225 EH	50%	100%	0%	Non conforme
SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH	100%	100%	100%	Conforme
ST MARTIN DE CRAU - STEP - ZI - 1000 EH	100%	100%	100%	Conforme
ST MARTIN DE CRAU - STEP VILLE - 15000 EH	100%	91.7%	100%	Conforme
STES MARIES - STEP - 17300 EH	87.5%	87.5%	92%	Conforme
TARASCON - STEP RADOUBS - 20000 EH	95.8%	91.7%	75%	Non conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilans journaliers conformes sur le nombre de bilans réalisés.

DETAIL DES NON-CONFORMITES

Toutes les non-conformités ont fait l'objet d'une fiche de dysfonctionnement transmise aux services de la police de l'eau (DREAL/DDTM) avec copie à ACCM.

Station d'épuration d'Arles

- **Normes de rejet respectées**, conformes à l'arrêté d'autorisation, avec un effluent traité de bonne qualité.
- **104 bilans 24h réalisés en 2025** : **6 non-conformités en MES** et **1 en DCO**.

Station d'épuration de Tarascon

- **Normes de rejet NON respectées**, NON conformes à l'arrêté d'autorisation.
- **24 bilans 24h réalisés en 2025** : **2 non-conformités en MES, 3 en NTK** et **1 rédhibitoire en DBO5**.

Station d'épuration des Saintes Maries de la Mer

- **Normes de rejet respectées**, conformes à l'arrêté d'autorisation, avec un effluent traité de bonne qualité.
- **25 bilans 24h réalisés en 2025** : **2 non-conformités en MES**.

Station d'épuration de Saliers

- **Normes de rejet NON respectées**, NON conformes à l'arrêté d'autorisation.
- **2 bilans 24h réalisés en 2025** : **1 rédhibitoire en MES.**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Focus

SUIVI DES NON CONFORMITES ET DYSFONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION

En **2025**, un total de **77 fiches de dysfonctionnement** ont été rédigées et transmises aux services de la **police de l'eau** (DREAL et DDTM).

Dès qu'un dysfonctionnement est détecté, une fiche est établie si :

- Une panne d'équipement impacte le traitement des eaux, pouvant entraîner un rejet dégradé et/ou direct dans le milieu naturel.
- Un technicien en traitement des eaux identifie une non-conformité dans l'eau traitée.



SAUR DIRECTION TERRITORIALE – BOUCHES DU RHÔNE
Fiche de suivi de DYSFONCTIONNEMENT- Eaux Usées
Référence de la Fiche :
12_17.11.2025_DYSF_1317 STEP STES MARIES DE LA MER_Prétraitements

Direction Territoriale :	BOUCHES DU RHÔNE	Unité d'exploitation :	ACCM

DESIGNATION

Ouvrage :	Communs ou lieu-dit concernée :	Date d'apparition :	Origine :	Nature :
STEP	1317 STEP STES MARIES DE LA MER	17.11.2025	DYSF	Prétraitements

Initiateur / Observateur NC	Nom : Mathis STEFANI	Date : 28.11.2025

1. OUVERTURE DE LA FICHE (Volume, impact, durée...)	Nom : M CHELET	Date : 28.11.2025

DESCRIPTION

Circonstance ayant permis l'identification de la non-conformité :

Dégrilleur du prétraitement hors service.

Type de contrôle : Sans objet

Paramètre Non conforme : Sans objet

Valeur : Sans objet

2. TRAITEMENT NC	Nom : M CHELET	Date : 28.11.2025

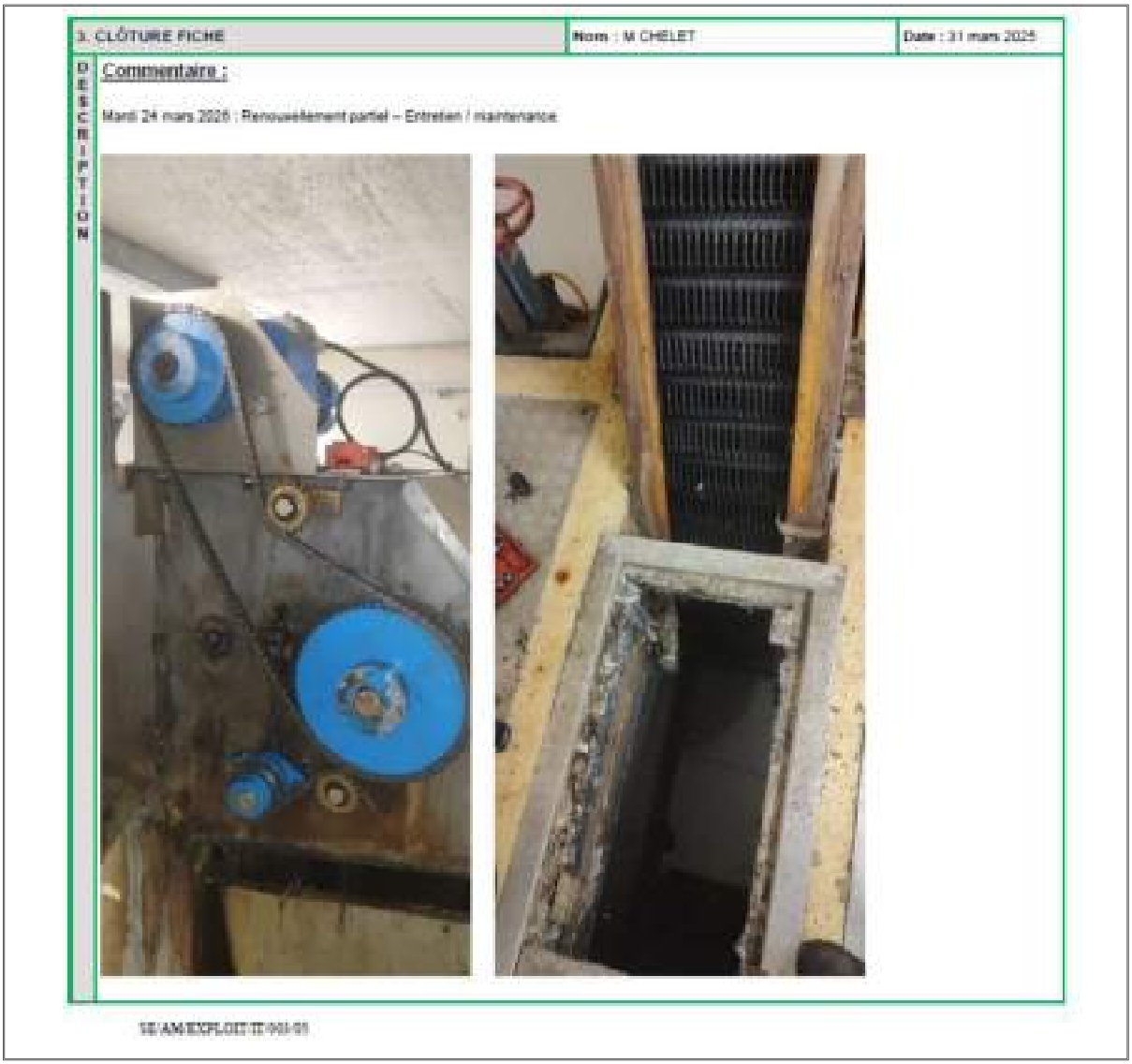
DESCRIPTION

Destinataire pour action : M CHELET - Ouverture fiche de Dysfonctionnement

Traitement de la non-conformité :

Chaine d'entrainement du dégrilleur en cours de renouvellement, Risque de non-conformité : Impact sur le fonctionnement des MBBR

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Exemple de fiche de dysfonctionnement transmise à la DDTM - Station d'épuration des Saintes Maries de la Mer

Toutes les non-conformités font l'objet d'une fiche de dysfonctionnement transmise à la DDTM/DREAL et copie ACCM. Ces fiches décrivent les circonstances de la non-conformité et les actions engagées.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEU ≥10 000 EH)

RAPPEL REGLEMENTAIRE ET CONTEXTE :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent)



La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.
Cette note prévoit:

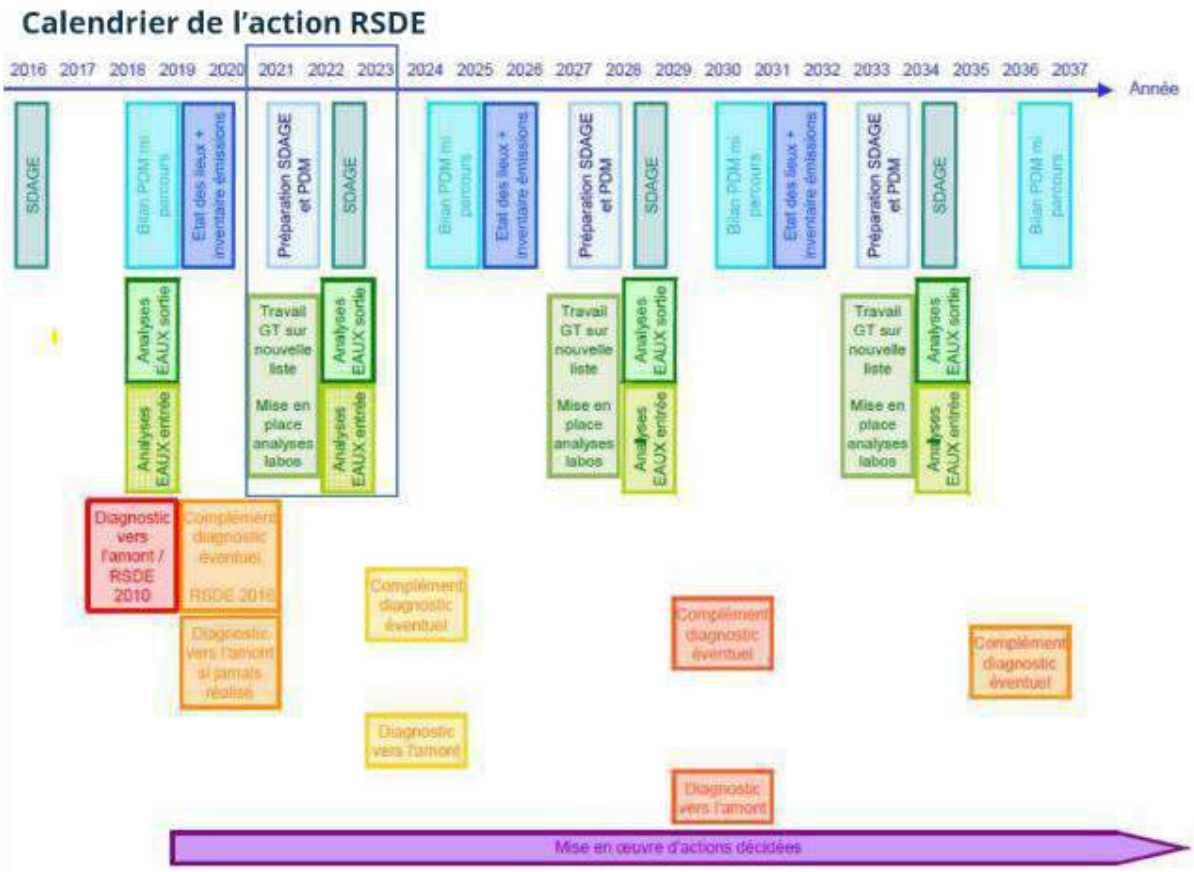
- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).
- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.



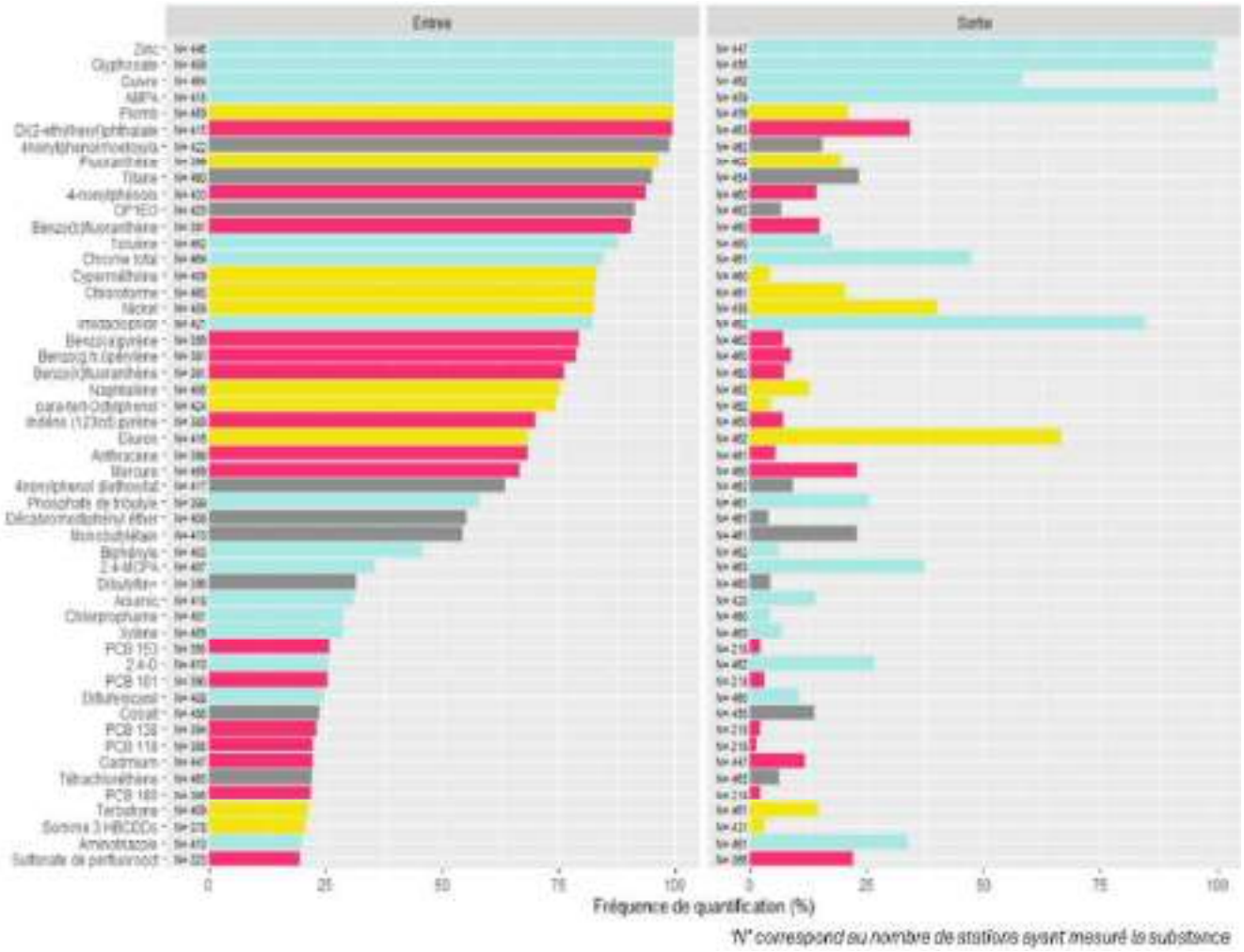
Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle reprécise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notemment avec des blancs.

Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEU.

Les campagnes suivantes auront lieu tous les 6 ans (en 2028, 2034, etc.).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Fréquences de quantification en entrée et en sortie pour les substances quantifiées dans les eaux en entrée de 20 % ou plus des stations selon Bilan INERIS (campagne RSDE STEU 3 2017-2020)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.





Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



9- La maintenance du patrimoine

Préserver et moderniser votre patrimoine

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

8.1 LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION SUR LE RESEAU

Avec l'urbanisation croissante, l'accent a longtemps été mis sur le développement des infrastructures, reléguant au second plan la gestion et l'entretien des réseaux existants. Or, ces réseaux ne sont pas statiques : ils subissent une dégradation progressive sous l'effet du temps et des conditions environnementales.

Conscient de ces enjeux, **ACCM Assainissement** a développé une stratégie globale de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement. Cette approche vise à accompagner les collectivités en garantissant la pérennité des infrastructures, tout en répondant aux exigences de sécurité et de confort des usagers.

Un Processus Structuré en 4 Étapes

1. **Analyse des performances du réseau**
 - Identification des zones à risques : débouchages
 - Détection des points noirs
 - Analyse des effondrements de réseau & branchements
2. **Réalisation d'études diagnostiques**
 - Mesures H_2S : Installation de capteurs pour identifier les zones sensibles aux attaques du gaz et aux risques d'effondrement.
 - Diagnostic EPOUSE : Analyse du fonctionnement hydraulique du réseau pour quantifier les infiltrations d'eaux claires parasites et optimiser la gestion des flux.
3. **Investigation approfondie du réseau**
 - Inspection des branchements et regards par tests à la fumée et colorant.
 - Recherche des infiltrations d'eaux claires parasites susceptibles de perturber le fonctionnement du réseau.
 - Inspections Télévisées (ITV) pour évaluer l'état des canalisations et détecter les anomalies structurelles.
4. **Programme d'entretien**
 - Curage et nettoyage préventif des réseaux et ouvrages pour éviter l'accumulation de dépôts et limiter les risques d'obstruction.
 - Planification des renouvellements de canalisations en fonction de l'état du réseau et des priorités d'intervention.

Chiffres clés

Type d'intervention	2023	2024	2025
Linéaire hydrocuré avec le camion (ml)	47 376	50 833	48 367
Hydrocurage préventif (ml)	38 139	47 746	46 690
Passage caméra (ml)	8 241	11 563	11 666
Nombre de débouchage	632	496	454
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	9 237	4 443	4 645
Nettoyage postes de relevage (nombre)	585	519	503

Les éléments présentés dans cette partie ont pour objectif de constituer une base d'analyse globale et structurée du fonctionnement du réseau d'assainissement. Ils permettent d'alimenter et de consolider le diagnostic permanent, désormais mis en œuvre pour la première fois par ACCM Assainissement pour ACCM. Cette démarche s'appuie sur l'ensemble des interventions d'exploitation, des analyses de performance, des investigations ciblées et des programmes d'entretien réalisés sur le réseau. Elle vise à renforcer la compréhension fine de l'état du patrimoine, à identifier les points de fragilité, et à prioriser les actions d'exploitation et de renouvellement dans une logique d'amélioration continue du service.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

8.1.1 Analyse des performances du réseau

ACCM assainissement s'appuie sur plusieurs indicateurs pour évaluer l'efficacité et l'état du réseau d'assainissement :

- **L'analyse des débouchages** : identification des zones nécessitant des interventions fréquentes pour optimiser les actions de maintenance.
- **Le recensement des points noirs** : localisation des secteurs sujets à des dysfonctionnements récurrents afin d'anticiper les travaux de réhabilitation.
- **Le suivi des effondrements du réseau et des branchements** : détection des dégradations structurelles pour prioriser les réparations et limiter les risques d'incidents.

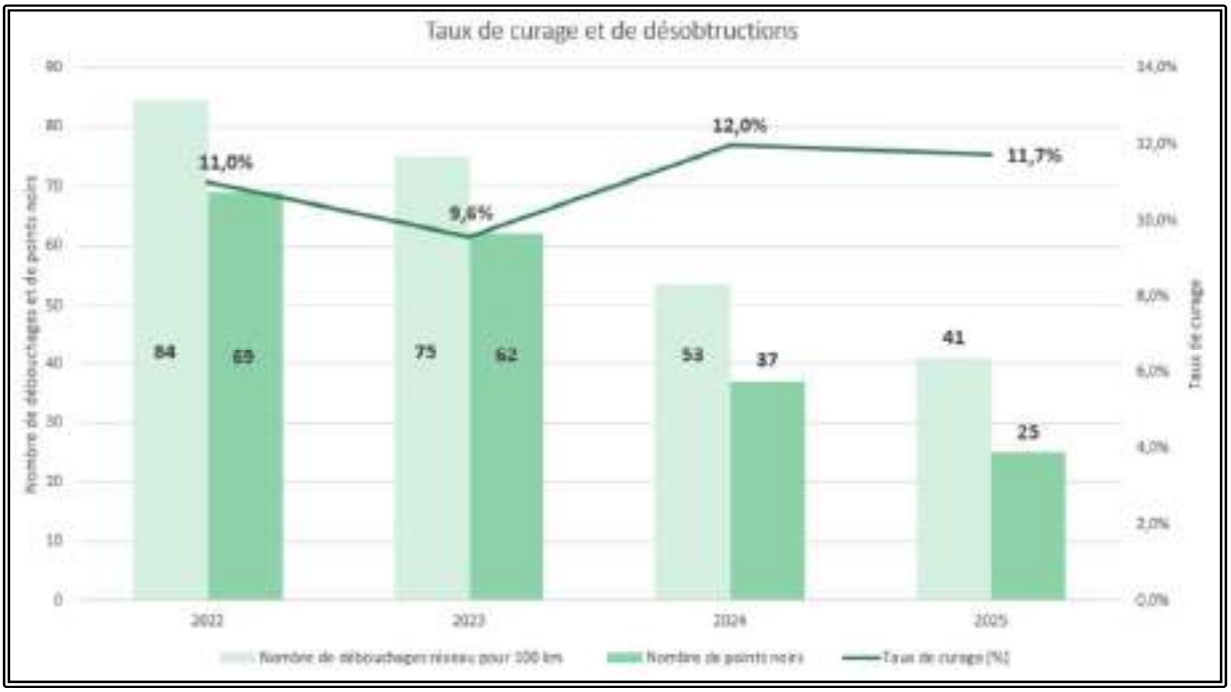
1. Les débouchages

Dès qu'un dysfonctionnement est identifié sur le réseau, une demande d'intervention est immédiatement adressée à notre Centre de Pilotage Opérationnel (CPO), qui se charge de planifier et de mobiliser les moyens nécessaires à la résolution du problème.

L'année 2024 a été marquée par la réalisation d'un total de 496 débouchages répartis sur l'ensemble des communes du Territoire ACCM. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de débouchages par commune, permettant ainsi de suivre les interventions et de mieux comprendre les tendances de d'exploitation à travers le territoire.

Nombre d'interventions de débouchage	2022	2023	2024	2025
Arles (et hameaux)	388	382	288	275
Tarascon	141	116	85	85
Saint-Martin-de-Crau	81	70	90	52
Boulbon	7	6	7	9
Saintes-Maries-de-la-Mer	69	58	26	33
Territoire ACCM	**686**	**632**	**496**	**454**

Evolution du nombre de débouchage (réseau + branchement) par commune sur les 3 dernières années



Variation du nombre de débouchages, de points noirs et le taux de curage des réseaux d'assainissement

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

ÉVOLUTION DU TAUX DE CURAGE ET DES DESOBSTRUCTIONS SUR 5 ANS

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution de ces indicateurs clés :

- **Nombre de débouchages pour 100 km de réseau** (barres vert clair).
- **Nombre de points noirs** (barres vert foncé).
- **Taux de curage [%]** (ligne verte).

Deux tendances majeures se dégagent :

1. **Corrélation entre débouchages et points noirs** : chaque année, ces deux indicateurs évoluent de manière similaire, confirmant leur lien direct.
2. **Impact du curage sur la prévention des obstructions** : une baisse du taux de curage est généralement suivie d'une augmentation du nombre de points noirs, soulignant le rôle préventif du curage programmé.

En **2025**, le maintien du taux de curage s'accompagne d'une diminution des débouchages et des points noirs, démontrant l'efficacité de cette action pour préserver le bon fonctionnement du réseau.

Ces observations confirment que **le maintien d'un taux de curage élevé est essentiel** pour limiter les obstructions, réduire le nombre d'interventions et assurer la pérennité du réseau d'assainissement.

ACCM assainissement s'est engagé à respecter les objectifs contractuels en matière de débouchages réseau et branchement. Les tableaux ci-dessous présentent les indicateurs de débouchage des réseaux et des branchements d'eaux usées pour l'année 2025, répartis par commune.

TAUX DE DESOBSTRUCTION DES RESEAUX

	Linéaire réseau (km)	Objectif annuel (débouchages/km)	Indicateur 2025 (débouchages/km)
Arles (et hameaux)	230.6	1	0.46
Boulbon	11.3	0.3	0.18
Saint-Martin-de-Crau	83.0	0.3	0.23
Saintes-Maries-de-la-Mer	19.0	0.5	0.47
Tarascon	54.4	1	0.48

Taux de désobstruction réseau 2025

L'analyse des indicateurs montre que les objectifs de débouchage des réseaux ont été respectés sur **l'ensemble des communes** appartenant au territoire ACCM.

TAUX DE DESOBSTRUCTION DES BRANCHEMENTS

	Nombre de branchements EU	Objectif annuel (débouchages/100 brt)	Indicateur 2025 (débouchages/100 brt)
Arles (et hameaux)	21 973	1	0.76
Boulbon	699	1.6	1.00
Saintes-Maries-de-la-Mer	2 403	1	1.00
Saint-Martin-de-Crau	5 676	1.6	0.58
Tarascon	5 840	2	1.01

Taux de désobstruction branchement 2025

L'analyse des résultats montre que les objectifs de débouchage des branchements ont été atteints pour la **totalité des communes** appartenant au territoire de l'ACCM.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Bien que les indicateurs en matière de débouchage de réseau soient satisfaisants, le graphique des variations du nombre de débouchages, de points noirs et du taux de curage présenté précédemment démontrent l'impact du curage sur la prévention des obstructions.

Au regard de l'étendue du réseau, de la vétusté de certaines infrastructures et de la quantité importante de détritus et de graisses, il apparaît nécessaire d'augmenter de 10 kilomètres linéaires le curage préventif. Cette mesure permettrait d'améliorer le fonctionnement global du réseau d'assainissement et de réduire les interventions de débouchage, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et durable du réseau.




Débouchage réseau - Rue Gustave Eyglument à ARLES (Gauche)
Intervention CATEC pour débouchage de réseau - Rue Gustave Eyglument à ARLES (Gauche)




Débouchage réseau - Av. Léon Gambetta aux SAINTES-MARIES-DE-LA-MER (Gauche)
Débouchage réseau - Av. Président Salvador Allende à ARLES (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Focus

FOCUS SUR LE RESEAU PUBLIQUE IMPLANTE SUR UN SITE SEVESO

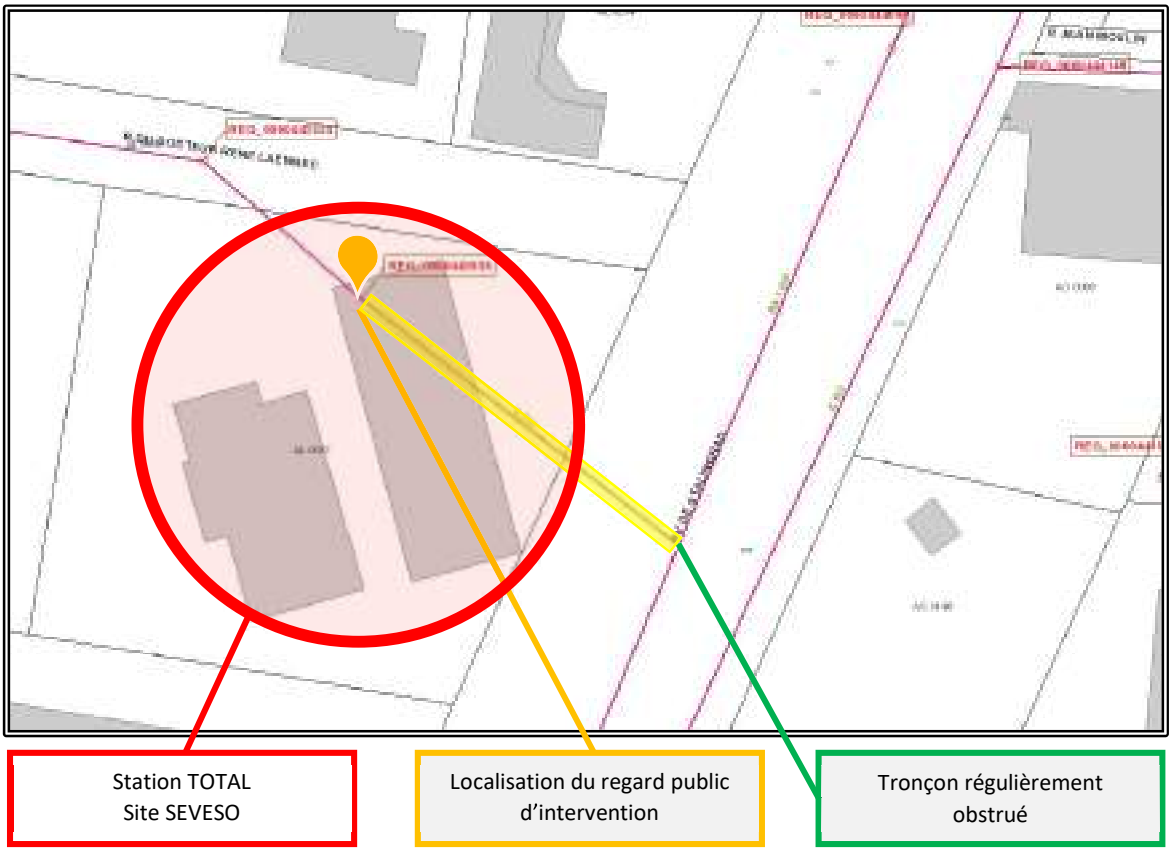
Sur la commune d'Arles, le réseau d'assainissement de la Rue du Docteur René Laennec est directement raccordé à l'ovoïde de l'Avenue Stalingrad, sans regard d'assainissement intermédiaire. Cette configuration entraîne des difficultés d'exploitation majeures.

Un réseau sujet aux obstructions récurrentes

Le dernier tronçon de ce réseau est fréquemment obstrué, provoquant une mise en charge du réseau en amont et générant des risques de débordements d'eaux usées chez les riverains.



Regard public sur site classé SEVESO – Mise en sécurité du site obligatoire par une entreprise spécialisée (Gauche)
Débouchage réseau - Rue du Dr René Laennec à ARLES (Site SEVESO) (Droite))



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Une zone d'intervention à contraintes fortes

Les opérations de débouchage doivent être réalisées depuis un regard situé sur un site SEVESO, en l'occurrence la station-service Total. Toute intervention nécessite donc la mise en sécurité du site par une entreprise spécialisée (TSG), ce qui :

- Allonge les délais d'intervention, en raison des disponibilités de TSG.
- Entraîne des débordements chez les usagers en tête de réseau.
- Oblige à fermer temporairement la station-service, occasionnant une perte d'exploitation pour l'établissement.

Face à ces contraintes, une réflexion est nécessaire pour sécuriser et optimiser l'exploitation du réseau tout en limitant les impacts pour les riverains et la station TOTAL.

Proposition

Une solution envisageable : le dévoiement du réseau

Le détournement du réseau d'assainissement en dehors de la zone SEVESO permettrait :

- Des interventions plus rapides, sans nécessité de mise en sécurité préalable.
- Une réduction des risques de débordements chez les usagers.
- Une limitation des interruptions d'activité pour la station-service.

Cette solution garantirait ainsi une exploitation plus efficace et réactive, tout en préservant les acteurs locaux.

2. Les points noirs

Un tronçon de réseau est qualifié de « point noir » lorsqu'il nécessite au moins 2 interventions de curage par an. Ces points noirs représentent des tronçons du réseau particulièrement sujets à des obstructions répétées ou des dysfonctionnements fréquents, ce qui justifie des interventions plus régulières pour assurer leur bon fonctionnement.

Le curage préventif des rues identifiées comme points noirs est essentiel, car il permet de limiter le besoin d'interventions curatives et de réduire les risques de débordements ou de mauvaises odeurs.

Une diminution significative en 2025

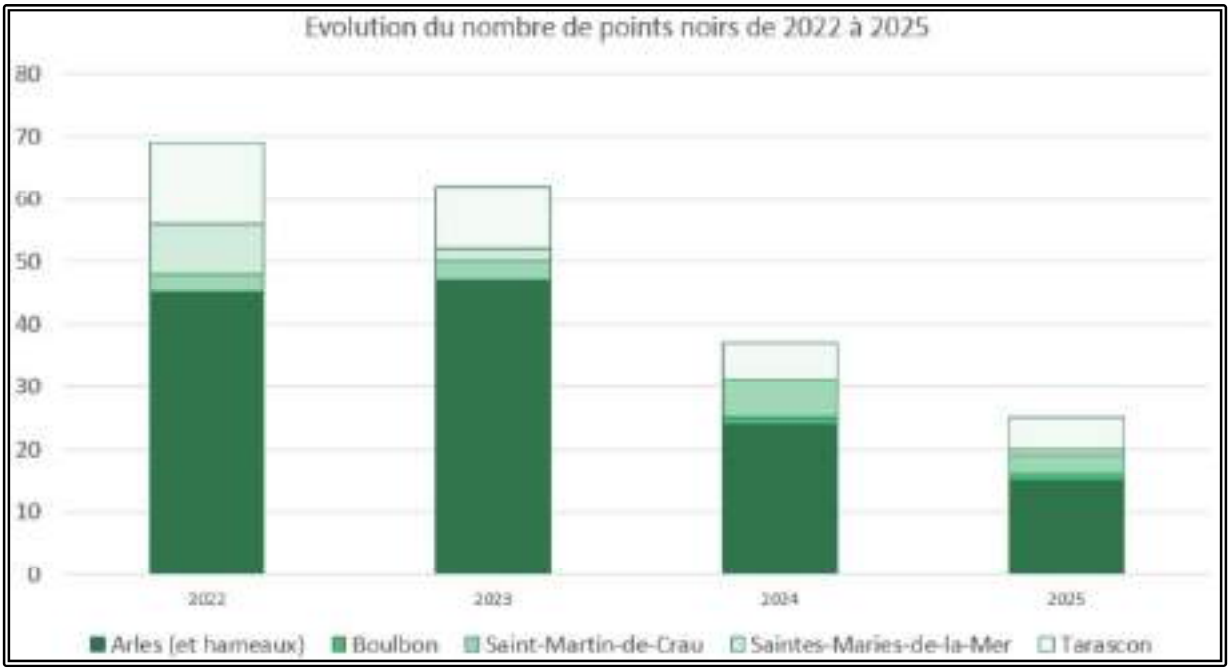
Sur l'année 2025, un total de **25 rues** ont été classées comme points noirs au sein des communes du Territoire ACCM.

Grâce aux efforts de curage préventif, le nombre de rues classées comme "points noirs" sur le territoire ACCM a connu **une nette baisse**, passant de **62 en 2023 à 25 en 2025**. Le détail de ces rues est annexé au rapport.

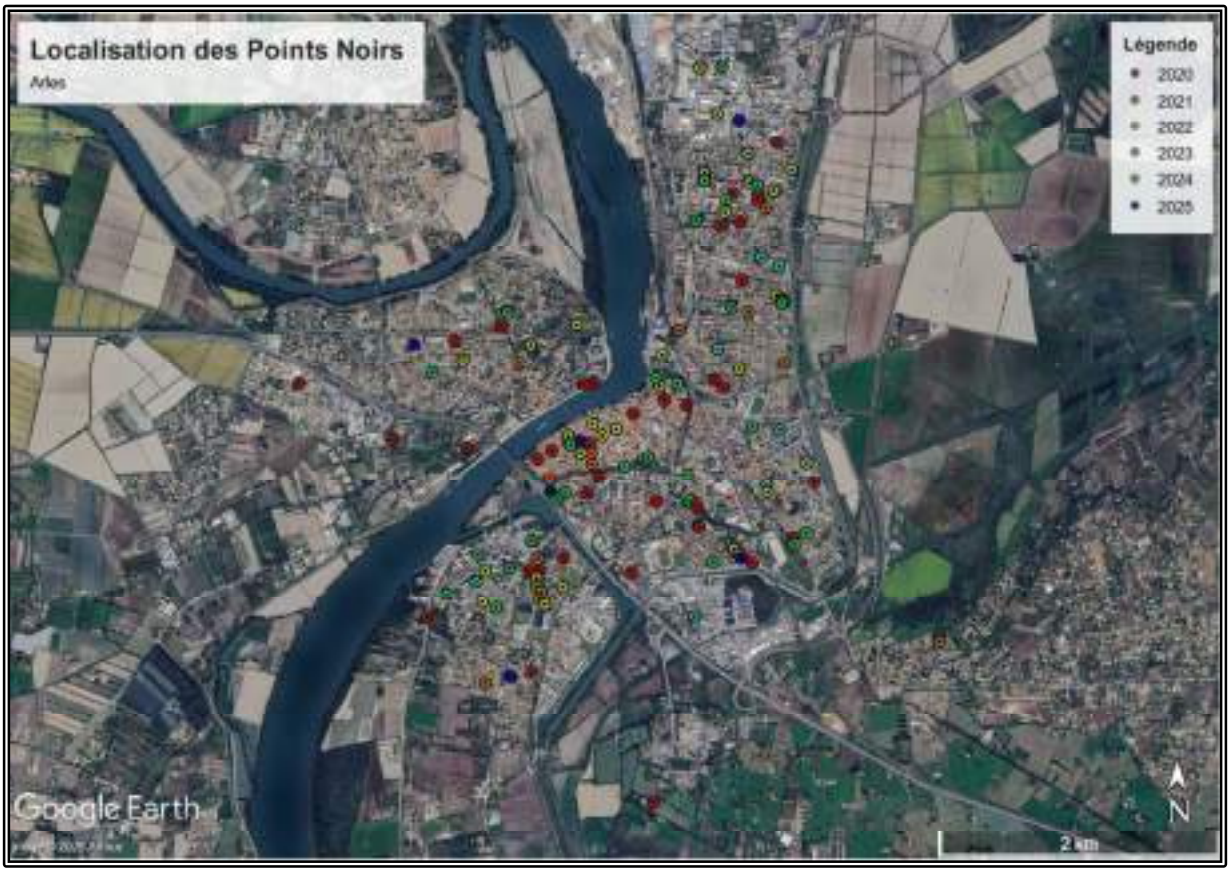
Nombres de rue « points noirs »	Arles (et hameaux)	Boulbon	Saint-Martin-de-Crau	Saintes-Maries-de-la-Mer	Tarascon	TOTAL
2023	47	0	3	2	10	62
2024	24	1	6	0	6	37
2025	15	1	3	1	5	25

Tableau recensant le nombre de rue points noirs par commune

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

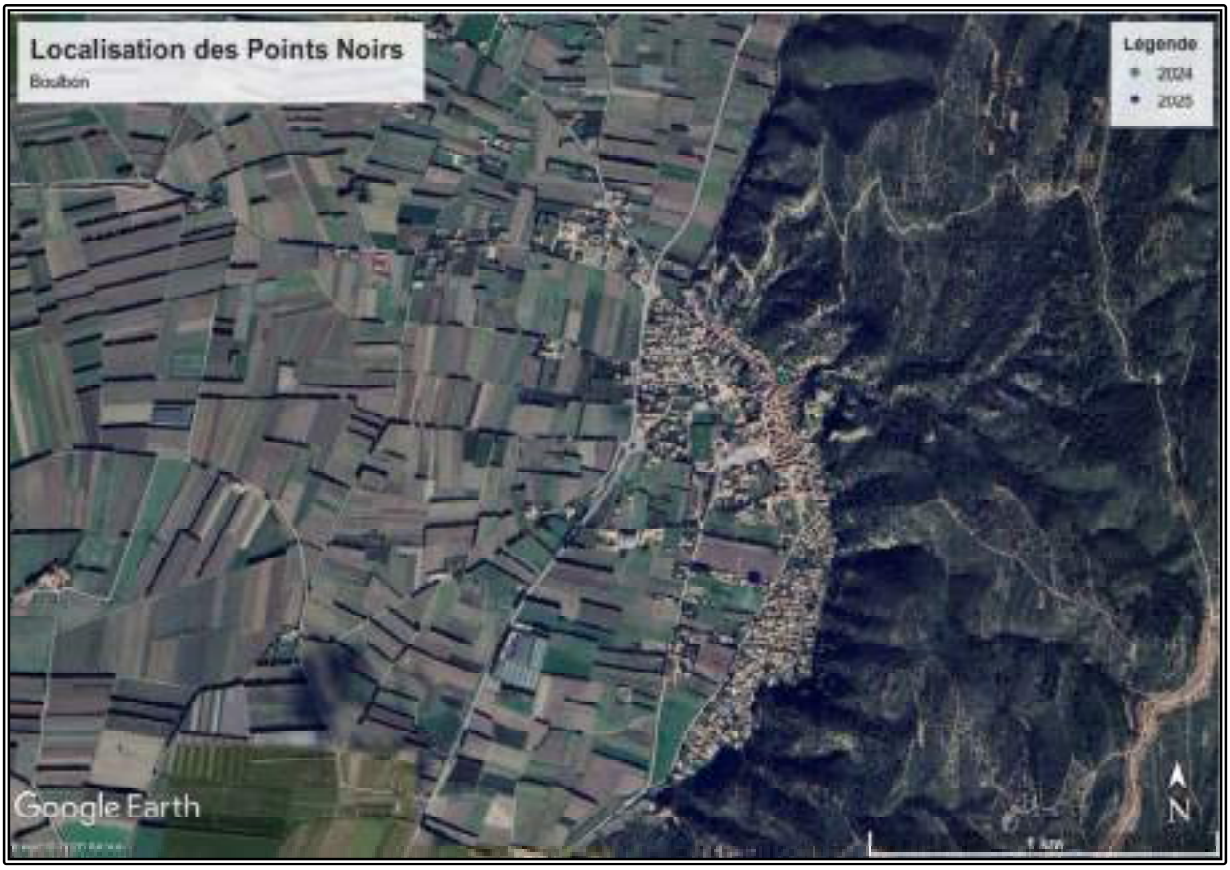


Evolution du nombre de points noirs sur chaque commune de 2022 à 2025



Localisation des points noirs de la commune d'Arles (hors Hameaux)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Localisation des points noirs sur la commune de Boulbon



Localisation des points noirs sur la commune de Saint-Martin-de-Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Localisation des points noirs sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer



Localisation des points noirs sur la commune de Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Un indicateur clé pour évaluer la performance du réseau

La baisse du nombre de points noirs témoigne de l'efficacité des interventions préventives mises en place. Un faible taux de points noirs reflète un réseau bien curé préventivement.

3. Des effondrements liés à un patrimoine vieillissant

Les réseaux d'assainissement, par nature enterrés et invisibles, restent souvent méconnus, tant en ce qui concerne leur évolution dans le temps que leur prise en compte par les élus. Pourtant, l'effondrement de certains collecteurs peut avoir des conséquences majeures pour les riverains et les usagers du service.

Sur le Territoire ACCM, les effondrements de réseau d'assainissement constituent un problème récurrent. Ces phénomènes résultent :

- d'un **vieillissement des canalisations** : de nombreuses canalisations, parfois anciennes de plusieurs décennies, souffrent d'usure avancée et nécessitent une réhabilitation ciblée.
- d'une **surcharge hydraulique liée aux eaux claires parasites (ECP)**, l'infiltration massive de ces eaux entraîne une surcharge du réseau et accélère la dégradation des conduites.
- De la **formation de sulfure d'hydrogène (H_2S)** : Ce gaz, issu de la décomposition des matières organiques en milieu anaérobie, est particulièrement corrosif pour les canalisations en béton. À Arles, la topographie plane favorise la stagnation des effluents, créant un environnement propice à la formation de H_2S et accélérant ainsi la dégradation des infrastructures.

Ce problème récurrent nécessite une attention particulière pour garantir la pérennité du réseau.

	2023	2024	2025
Casses sur conduites (nombre)	11	18	14

Synthèse des casses subies annuellement

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des casses constatées sur 2025.

DATE	Adresse	Matériaux	Diamètre (mm)	Linéaire	Réparé par
21/01/25	Avenue de Jerez - ARLES	PVC	250	7 ml	ACCM Assainissement
03/02/25	Avenue Président Salvador Allende - ARLES	BA	800	66 ml	ACCM
26/02/25	Rue Blanqui - TARASCON	Grès	200	14 ml	ACCM
03/03/25	Rue des Félibres – SAINT-MARTIN-DE-CRAU	AC	200	20 ml	ACCM
07/03/25	Chemin des Moines - ARLES	AC	200	35 ml	ACCM
17/03/25	Rue Marius Saulcy - ARLES	AC	150	10 ml	ACCM Assainissement
03/04/25	Rue des Vinatiers - ARLES	Grès	150	3 ml	ACCM Assainissement
28/04/25	Rue Blaise Cendrars - ARLES	Grès	150	11 ml	ACCM Assainissement
05/25/25	Rond-Point des Arènes - ARLES	Grès	200	3,5 ml	ACCM Assainissement
08/07/25	Avenue Stalingrad - ARLES	AC	200	9 ml	ACCM Assainissement
21/07/25	Place des Troubadours - ARLES	AC	300	3 ml	ACCM Assainissement
17/10/25	Rue Raspail - ARLES	Grès	200	1 ml	ACCM Assainissement
13/11/25	Rue Jean Charcot - ARLES	AC	400	43 ml	ACCM
26/11/25	Rue Nicolas Copernic - ARLES	AC	200	150 ml	ACCM

Détail des casses réseau assainissement sur l'année 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Photos illustrant l'état de la conduite rue Marius Saulcy (droit) – La réparation de la conduite rue Marius Saulcy (gauche) – 17 mars 2025

Afin d'assurer la continuité de service, des travaux de pompage sont engagés pas ACCM assainissement. Ces pompages ont pour but de contenir l'écoulement d'eaux usées grâce :

- à des rotations continues de camions hydrocureurs,
- ou par la mobilisation de groupes d'électropompes. Ces dispositifs permettent de canaliser les eaux usées en amont de la casse pour les rejeter en aval de celle-ci.

Les travaux de pompage se poursuivent en attendant la réparation de la canalisation.



Pompage des eaux usées suite à la casse du réseau eaux usées par camion hydrocureur pour la casse du chemin des Moines à Arles – 07 mars 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Pompage des eaux usées suite à la casse du réseau eaux usées pour la casse de l'avenu Président Salvador Allende à Arles – 03 février 2025

Chiffres clés

3,5%, le taux d'effondrement (Nb d'effondrements / Longueur totale du réseau * 100)

367 heures de pompage hydrocureur, dont **340 heures** pour des travaux de renouvellement pris en charge par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

PROPOSITION – CREATION D'UN FONDS POUR TRAVAUX D'URGENCE

Les interventions de pompage provisoire et l'utilisation de camions hydrocureurs pour assurer la continuité du service perturbent l'exploitation courante en mobilisant des ressources initialement prévues pour le curage régulier du réseau. Ce détournement des moyens entraîne un allongement des délais d'intervention, le temps qu'ACCM puisse mettre en place les travaux nécessaires. Pour pallier ces délais, la mise en place d'un fonds dédié aux travaux d'urgence permettrait d'accélérer la mobilisation des ressources et de garantir une meilleure réactivité.

De la même manière, nous sommes confrontés régulièrement à des effondrements sur les branchements vétustes du réseau d'assainissement. Ainsi, nous avons procédé à 32 réparations cette année.

Date réparation	Commune	Adresse
14/01/2025	Arles	[redacted] Rue Sauze
15/01/2025	Arles	[redacted] Rue Sauze
22/01/2025	Boulbon	[redacted]Rue de la Croix du Jubilé
20/02/2025	Tarascon	[redacted] Hameau Ste Cécile
01/04/2025	Arles	[redacted] rue Jean Granaud
02/04/2025	Arles	[redacted]ter Chemin des Templiers
03/04/2025	Saint Martin de Crau	[redacted]Avenue de Plaisance
04/04/2025	Arles	[redacted] Rue des Vinatiers
04/04/2025	Arles	[redacted]rue Jean Granaud
17/04/2025	Arles	[redacted] Rue de la Libérté
28/04/2025	Arles	[redacted] Rue Blaise Cendrars
19/05/2025	Arles	[redacted]Avenue de Stalingrad
22/05/2025	Arles	[redacted] Avenue de Stalingrad
12/06/2025	Arles	[redacted] Quai de la Roquette
13/06/2025	Arles	[redacted] Rue André Francçois Raffray
01/07/2025	Arles	PR Paul Genet
07/07/2025	Arles	[redacted] Route de la Corse
07/07/2025	Arles	[redacted] Rte de la Corse
23/07/2025	Arles	[redacted]Rue Tour de Fabre
30/07/2025	Arles	[redacted]rue auguste tardieu
31/07/2025	Tarascon	[redacted] chemin du bosquet
12/08/2025	Arles	[redacted] Rue Edmond Rostand
12/08/2025	Arles	[redacted] Emile Fassin
29/09/2025	Tarascon	[redacted]Chemin des Bosquet
29/09/2025	Arles	[redacted] rue portagnel
02/10/2025	Arles	[redacted] Rue des Arènes
17/10/2025	Arles	[redacted]rue Raspail
22/10/2025	Arles	[redacted]Rue du Forum
28/10/2025	Arles	[redacted] Rue Lagoy
05/11/2025	Tarascon	[redacted]Ter Boulevard Itam
06/11/2025	Tarascon	[redacted]bis Boulevard Itam
24/11/2025	Arles	[redacted] Place Antonelle

Tableau de synthèse des réparations de branchement sur l'année 2025

Face à ces enjeux, il est essentiel de renforcer la surveillance et la maintenance du réseau. L'utilisation d'outils de diagnostic avancés, tels que l'inspection par caméra et la modélisation des flux, permet d'anticiper les zones à risque et de prioriser les interventions.

De plus, la réhabilitation ciblée des tronçons les plus vulnérables, associée à une politique de réduction des ECP, constitue une réponse efficace pour limiter ces effondrements et garantir un réseau pérenne.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Focus

ENTRETIEN DES TAMPONS DU RESEAU

Les tampons du réseau d'assainissement sont soumis au trafic routier et aux intempéries. Le scellement à une durée de vie. Au cours de l'année 2025 ACCM Eaux a repris 82 tampons DN800 et 16 tampons de boite de branchement dangereux ou effondrés afin de maintenir la sécurité sur la voirie. Cette opération se décompose en plusieurs étapes :

- décaisser autour du tampon : décaissez environ 10 cm autour du tampon en faisant une découpe verticale franche jusqu'à la tête de la cheminée ou un support solide et stable,
- nettoyer le support : enlevez toutes les parties friables, non cohésives ou souillées comme l'huile, et les graisses et dépoussiérer le support et le cadre à l'air comprimé ou par brossage,
- humidifier pour favoriser l'accrochage,
- gâcher le micro béton ou le mortier,
- placer le cadre l'ajuster à nu de la couche de roulement,
- réaliser la finition.



Reprise du tampon d'assainissement Avenue Jean Monnet sur Arles

Date réparation	Commune	Adresse	Type matériel
10/01/2025	Tarascon	[redacted] Lotissement la Farigoule	Tampon EU
21/01/2025	Arles	Croisement Av Libération / rue Adrien Mouton	Tampon EU
21/01/2025	Arles	Avenue de Jerez	Tampon EU
21/01/2025	Arles	Chemin du Clos de l'Isle	Tampon EU
21/01/2025	Arles	Chemin du Clos de l'Isle	Tampon EU
21/01/2025	Arles	[redacted]Chemin du Clos de l'Isle	Tampon EU
21/01/2025	Arles	Chemin du Clos de l'Isle	Tampon EU
21/01/2025	Arles	Chemin du Clos de l'Isle	Tampon EU
21/01/2025	Arles	[redacted] Chemin du Clos de l'Isle	Tampon EU
22/01/2025	Arles	[redacted] Rue Honoré Daumier	Tampon EU
29/01/2025	Tarascon	[redacted] Rue du jeu de Paume	Tampon EU
31/01/2025	Saint Martin de Crau	Rue des Manadiers / crst imp Ventadour	Tampon EU
06/02/2025	Arles	Rue Ancien Moulin à Tabac	Tampon EU
11/02/2025	Tarascon	[redacted] Rue de la Farigoule	Tampon Brcht
05/03/2025	Tarascon	[redacted] Rue Gouvernet	Tampon EU
31/03/2025	Tarascon	[redacted] rue du 4 septembre	Tampon Brcht
15/05/2025	Arles	Parking Gens du Voyage	Tampon EU
19/05/2025	Arles	Rue Robert Martin	Tampon EU
20/05/2025	Saint Martin de Crau	[redacted] Avenue Marie Curie	Tampon EU

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Date réparation	Commune	Adresse	Type matériel
20/05/2025	Arles	[redacted] Av. des grands Platanes	Tampon Brcht
23/05/2025	Arles	[redacted]Chemin de Bigot	Tampon Brcht
23/05/2025	Tarascon	[redacted] Rue Amy	Tampon EU
30/05/2025	Arles	Avenue des Arches	Tampon EU
04/06/2025	Arles	[redacted]Rue Edgar Degas	Tampon Brcht
04/06/2025	Arles	Impasse des Lilas	Tampon EU
10/06/2025	Arles	Rue du chemin de fer	Tampon Brcht
10/06/2025	Arles	[redacted]Quai de la Roquette	Tampon EU
17/06/2025	Arles	[redacted]Avenue de Provence	Tampon Brcht
17/06/2025	Arles	[redacted] Avenue de Provence	Tampon EU
17/06/2025	Arles	[redacted]Avenue de Provence	Tampon EU
17/06/2025	Arles	Draille Marseillaise	Tampon EU
20/06/2025	Boulbon	[redacted]Av Charles de Gaulle	Tampon EU
26/06/2025	Arles	[redacted] Route de la Corse	Tampon Brcht
07/07/2025	Arles	[redacted] Route de la Corse	Tampon Brcht
07/07/2025	Arles	[redacted] Route de la Corse	Tampon Brcht
21/07/2025	Arles	[redacted]Rue Jean Baudin	Tampon EU
24/07/2025	Tarascon	[redacted]Jean de la fontaine	Tampon EU
29/07/2025	Arles	[redacted]Rue Saint jean	Tampon EU
29/07/2025	Arles	[redacted]Rue Saint jean	Tampon EU
29/07/2025	Arles	[redacted] Rue Saint jean	Tampon EU
29/07/2025	Arles	[redacted] Rue Saint jean	Tampon EU
29/07/2025	Arles	[redacted]Rue Saint jean	Tampon EU
01/08/2025	Arles	rue des sarcelles	Tampon Brcht
04/08/2025	Arles	[redacted]rue copernic	Tampon EU
05/08/2025	Tarascon	[redacted] Lotissement le pré Fleuri	Tampon EU
05/08/2025	Tarascon	[redacted]Lotissement le pré Fleuri	Tampon EU
06/08/2025	Arles	[redacted] rue pierre martin	Tampon EU
07/08/2025	Arles	[redacted] route du mazet	Tampon EU
13/08/2025	Saint Martin de Crau	[redacted]Rue du Lac Majeur	Tampon EU
13/08/2025	Arles	Chemin de Nadal	Tampon EU
26/08/2025	Arles	Rue des Acacias	Tampon EU
26/08/2025	Arles	Route du Mazet	Tampon EU
26/08/2025	Arles	[redacted] Impasse du Mazet	Tampon EU
02/09/2025	Arles	[redacted] rue du grand gallegue	Tampon Brcht
05/09/2025	Saint Martin de Crau	[redacted] Rue des Mérinos	Tampon EU
10/09/2025	Arles	[redacted]Rue Renaudel	Tampon EU
19/09/2025	Arles	Rte de la Corse	Tampon EU
19/09/2025	Arles	Rte de la Corse	Tampon EU
07/10/2025	Arles	[redacted] Route de la Corse	Tampon EU
07/10/2025	Arles	[redacted] Route de la Corse	Tampon Brcht
08/10/2025	Arles	[redacted] Ancien mouline à Tabac	Tampon EU
08/10/2025	Arles	[redacted] Route de Corse	Tampon EU
10/10/2025	Tarascon	[redacted] Rue du jeu de paume	Tampon EU
10/10/2025	Tarascon	[redacted] Rue Marat	Tampon EU
10/10/2025	Tarascon	[redacted] nicolas laugier	Tampon Brcht
13/10/2025	Arles	Rue Charles Mauron	Tampon EU
13/10/2025	Arles	Rue Claude Férigoule	Tampon EU
13/10/2025	Arles	Route de Crau	Tampon EU
13/10/2025	Arles	[redacted]Rue de l'Ecole	Tampon EU
13/10/2025	Arles	[redacted] Rue des pluviers	Tampon Brcht
15/10/2025	Arles	Route de la Crau	Tampon EU

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Date réparation	Commune	Adresse	Type matériel
15/10/2025	Arles	Route de la Crau	Tampon EU
15/10/2025	Arles	Route de la Crau	Tampon EU
15/10/2025	Arles	Route de la Crau	Tampon EU
17/10/2025	Arles	[redacted]Rue Honoré Daumier	Tampon EU
17/10/2025	Arles	[redacted] Rue Honoré Daumier	Tampon EU
20/10/2025	Arles	[redacted] Rue du Grand Couvent	Tampon EU
21/10/2025	Arles	[redacted] Chemin entre les Deux Gares	Tampon EU
21/10/2025	Arles	[redacted] Chemin entre les Deux Gares	Tampon EU
22/10/2025	Arles	[redacted] Rue François Mesnier	Tampon Brcht
22/10/2025	Arles	[redacted] rue du BAC	Tampon EU
24/10/2025	Arles	[redacted] rue de la Forge	Tampon EU
24/10/2025	Arles	[redacted] rue de la Forge	Tampon EU
24/10/2025	Arles	Route de la Crau	Tampon EU
24/10/2025	Arles	Route de la Crau	Tampon EU
24/10/2025	Arles	Route de la Crau	Tampon EU
24/10/2025	Arles	Rue du Pigeonnier	Tampon EU
28/10/2025	Arles	[redacted] rue Lamartine	Tampon EU
28/10/2025	Arles	Chemin des Jonquets	Tampon EU
28/10/2025	Arles	Angle Pierre Martin / Jean Charcot	Tampon EU
29/10/2025	Arles	[redacted]Rue Teresa Maxence Chaix	Tampon EU
31/10/2025	Arles	[redacted]entre le [redacted]chemin de Margaillan	Tampon EU
07/11/2025	Arles	[redacted] Rue Condorcet	Tampon EU
07/11/2025	Arles	Rue Mireille, angle rue Luigi Natali	Tampon EU
07/11/2025	Arles	Rue Mireille, angle rue Luigi Natali	Tampon EU
07/11/2025	Arles	[redacted] Rue du Vaccarés	Tampon EU
24/11/2025	Arles	[redacted]Honoré Daumier	Tampon EU
18/12/2025	Arles	[redacted]Rue Louis David	Tampon EU

Tableau de synthèse des renouvellements de tampons sur l'année 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

8.1.2 Réalisation d'études diagnostiques

ACCM Assainissement s'appuie sur plusieurs études afin d'évaluer et d'optimiser le fonctionnement du réseau :

- **Mesures H_2S** : Installation d'Odalog en continu sur le réseau pour identifier les zones exposées aux attaques du gaz hydrogène sulfuré (H_2S), responsable de la corrosion des canalisations et de potentiels effondrements.
- **Diagnostic EPOUSE** : Évaluation des eaux claires parasites par bassin versant afin de quantifier et réduire les infiltrations indésirables dans le réseau d'assainissement.
- **Diagnostic Permanent** : Suivi du fonctionnement des réseaux d'eaux usées des systèmes d'assainissement d'une capacité supérieure ou égale à 10 000 EH afin de réduire l'impact des eaux usées sur le milieu récepteur, de sécurisé la santé publique, de pérenniser le patrimoine et de maitriser les nuisances associées à l'assainissement.

1. Mesures H_2S

La ville d'Arles, en raison de sa topographie plate, fait face à un réseau de collecte des eaux usées complexe, avec une pente moyenne très faible. Ce réseau s'étend sur 144 km et comprend 73 postes de relevage/refoulement (PR), soit environ 3 postes de refoulement par kilomètre, un chiffre largement supérieur à la norme. Dans certains cas, l'effluent passe par jusqu'à 8 stations de relevage avant d'atteindre la station d'épuration de Montcalde.

Cette configuration génère deux phénomènes propices à l'apparition d'hydrogène sulfuré (H_2S), un gaz sulfuré particulièrement nuisible :

- La longueur et la faible pente du réseau gravitaire, qui ralentissent l'écoulement des eaux usées,
- Les postes de relevage/refoulement, où l'effluent stagne parfois plusieurs minutes avant d'être refoulé,
- Les conduites de refoulement, parfois longues de plus de 4,5 km, qui favorisent la stagnation et l'apparition de H_2S.

Afin de lutter contre l'apparition de l'H_2S, 19 postes de refoulement ont été équipés de traitement de l'Hydrogène Sulfuré (H_2S) par une injection de Chlorure Ferrique ($FeCl_3$) ou de Nutriox.

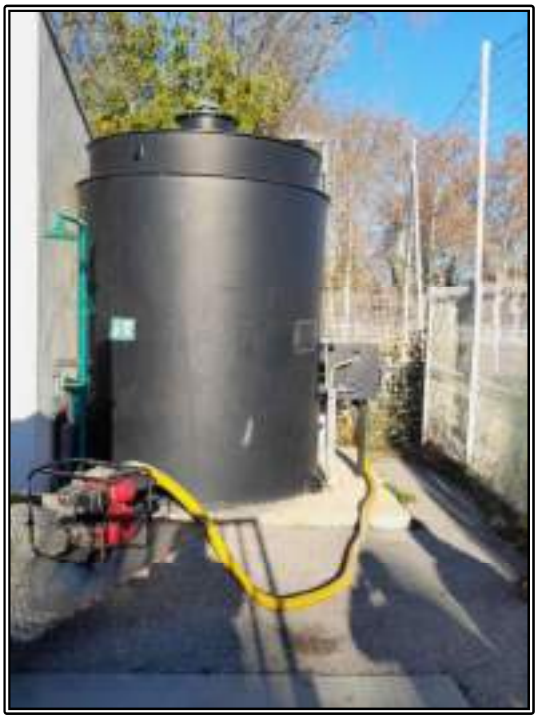
Commune	Station	Volume	Type de réactif
ARLES	PR BDR	Cuve de stockage du réactif en plastique 1180 L	Nutriox
ARLES	PR CES MOREL	Cuve de stockage du réactif en plastique 1020 L	Nutriox
ARLES	PR PAGR	Cuve de stockage du réactif en plastique 1330 L	Nutriox
ARLES	PR LIBERATION	Cuve de stockage du réactif 3000 L	Nutriox
ARLES	PR GENOUILLADE	Cuve de stockage du réactif 3000 L	Nutriox
ARLES	PR ST GILLES	Cuve de stockage du réactif 3000 L	Nutriox
ARLES	PR ZI NORD	Cuve de stockage du réactif 1700 L	Nutriox
ARLES	PR ECOLE	Cuve de réactif de 3000 L	Nutriox
ARLES	PR PETIT FOURCHON	Cuve de stockage du réactif 10000 L	Nutriox
ARLES	PR PONT DE CRAU	Cuve de stockage du réactif 10000 L	Nutriox
ARLES	PR MACIF	Cuve FeCl3 en plastique 1000 L (x2)	$FeCl_3$
SMC	PR ECOPOLE EXTENSION 2	Cuve de stockage du réactif en plastique 6000 L	Nutriox
SMC	PR DOMAINE DU LAC	Cuve de stockage du réactif 3000 L	Nutriox
SMC	PR CHAPELETTE	Cuve de stockage du réactif 3000 L	Nutriox
SDG	PR SALINS DU MIDI	Cuve FeCl3 1000 L (x2)	$FeCl_3$
SMDLM	PR FLAMAND	Cuve de stockage du réactif 1200 L	Nutriox
SMDLM	PR LE LARGE (PR entrée STEP)	Cuve de stockage du réactif 16 000 L	$FeCl_3$
TARASCON	PR L'ATHANEE	Cuve de stockage du réactif 870 L	Nutriox
TARASCON	PR ZA ROUBIAN 7	Cuve de stockage du réactif 3000 L	$FeCl_3$

Détail des Poste de relevage équipés d'injection pour le traitement de l'H_2S

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



PR Genouillade



PR Pont de Crau





PR Libération

Livraison/remplissage des cuves de Nutriox

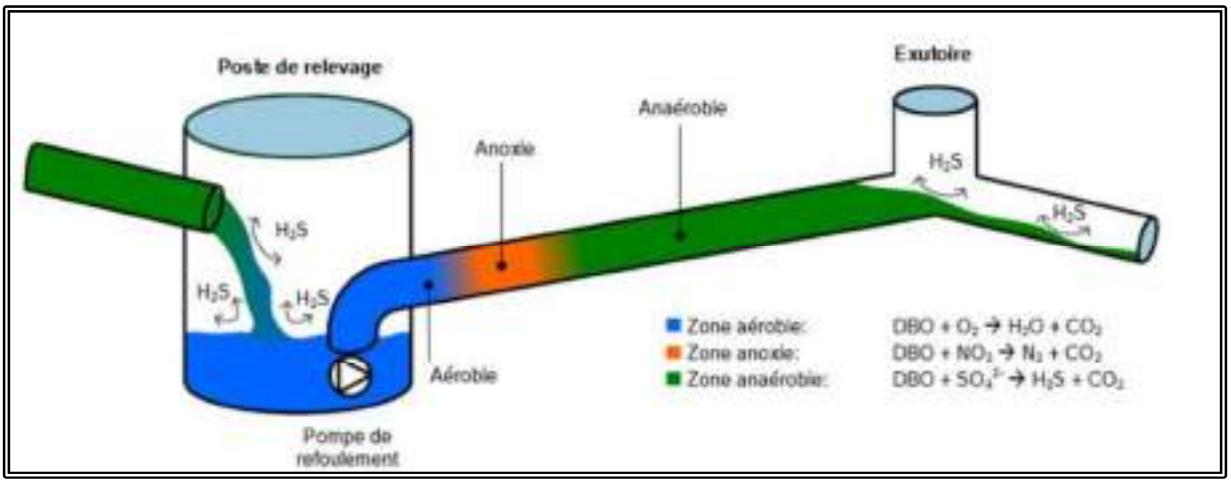
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Cela a pour conséquences :

- des plaintes de riverains sur les odeurs / odeurs en centre-ville,
- une détérioration de canalisations : des problèmes de casse de canalisation posent des soucis techniques, en particulier des infiltrations parasites pouvant aller jusqu'à 700% en temps de pluie.

L'hydrogène sulfuré H_2S est un gaz toxique naturellement présent dans les réseaux d'assainissement. Il se forme préférentiellement au niveau de zones à faible écoulement favorisant la fermentation ou dans des ouvrages qui imposent une absence de contact prolongé avec l'atmosphère (conduites de refoulement).

Les risques de formations d'H_2S sont conditionnés par la morphologie du réseau. Les conditions anaérobies apparaissent principalement dans les conduites de refoulement sous pression, mais aussi dans les canalisations gravitaires aux endroits où l'écoulement est freiné par des sédiments ou par une contre-pente. Ces zones sont donc susceptibles d'être à l'origine de la formation de sulfures. La production de H_2S se produit également dans les sédiments accumulés dans les ouvrages comme dans les postes de relevage.



Zones de formation des sulfures

Cette production d'hydrogène sulfuré dans les réseaux d'assainissement est responsable des trois types de problèmes suivants :

1. les risques sanitaires pour le personnel exploitant : l'hydrogène sulfuré est un gaz toxique qui inhibe l'odorat à partir de 150 ppm et qui devient mortel à partir de 500 ppm. Pour éviter des accidents, des mesures de sécurité strictes sont donc à respecter lors des interventions du personnel dans les réseaux.

2. les nuisances olfactives subies par les riverains : le dégagement de ces gaz sulfureux, caractérisé par une odeur bien connue d'œuf pourri, peut être à l'origine de plaintes des riverains.

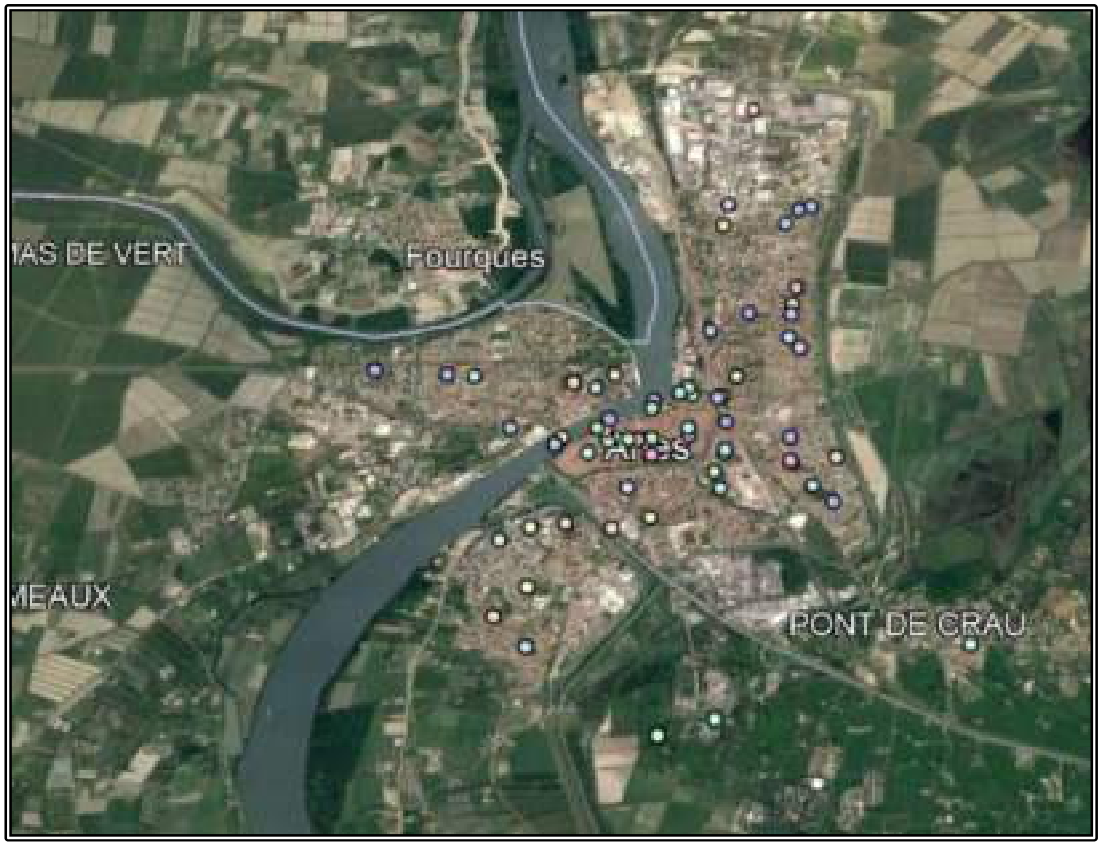
Le tableau suivant récapitule les interventions réalisées pour des nuisances olfactives par commune.

	2023	2024	2025
Arles	14	13	15
Boulbon	-	-	-
Saintes-Maries-de-la-Mer	-	2	-
Saint-Martin-de-Crau	2	1	1
Tarascon	2	3	3
TOTAL	**18**	**19**	**19**

Détail des interventions suite à des nuisances olfactives

D'une part, ce chiffre reste faible et d'autre part, la répartition spatiale ne fait pas apparaître de points noirs.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Localisation des interventions pour odeurs sur la commune d'Arles

3. la dégradation du patrimoine : l'hydrogène sulfuré peut être à l'origine de la dégradation des bétons dans les bâches de relevage et les ouvrages situés en aval des collecteurs de refoulement. Cette dégradation est plus particulièrement observée sur la zone de marnage de l'effluent. L'hydrogène sulfuré est également à l'origine de la dégradation des équipements métalliques dont certains tels que les échelons de descente en fer ou les échelles en aluminium peuvent causer des accidents.



Exemple d'ouvrages corrodés par l'H_2S – Route de Crau à Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Pour réduire la production d'H_2S, notre méthode se décompose selon les 4 étapes suivantes :

- une étude théorique pour identifier les risques de présence H_2S,
- la caractérisation de l'effluent,
- les mesures sur le terrain de l'H_2S contenu dans le ciel gazeux,
- les comptes-rendus avec propositions.

1 - UNE ETUDE THEORIQUE POUR IDENTIFIER LES RISQUES DE PRESENCE DE SULFURE

Les facteurs favorisant la production d'hydrogène sulfuré sont notamment :

- un temps de séjour élevé : ce dernier varie selon la fréquence et le débit de pompage, ainsi qu'avec le volume de la conduite,
- un faible auto curage des conduites.

ACCM Assainissement a déployé un modèle associant les temps de séjour des effluents avec des observations in situ pour établir un diagnostic du risque H_2S. Ce modèle a été mis en œuvre sur le territoire.

L'étude basée sur les années 2022 et 2023 met en évidence un temps de séjour pouvant être supérieur à 3 heures dans certains refoulements du territoire.

Poste de relevage	Niveau de Risque 1	Niveau de Risque 2	Niveau de Risque 3	Niveau de Risque 4
PR Masoni	X			
PR Montilles	X			
PR Temple	X			
PR Lustucru	X			
PR Viguérat	X			
PR Clos Marie	X			
PR BDR	X			
PR Allard	X			
PR Jardin de Lucas	X			
PR Observance	X			
PR Trou Allard	X			
PR Bigot	X			
PR Roquette	X			
PR Carmes	X			
PR Semestre	X			
PR Clos Mariniers	X			
PR Manade	X			
PR Gallieni		X		
PR Libération		X		
PR Paul Genet		X		
PR Alyscamps		X		
PR Aurélienne 2		X		
PR Lebon		X		
PR Barriol		X		
PR Braille		X		
PR Tolosana		X		
PR Grand Gallègue			X	
PR Chemin des Engrais			X	
PR ZI Nord			X	
PR Seguin			X	
PR Centaure			X	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Poste de relevage	Niveau de Risque 1	Niveau de Risque 2	Niveau de Risque 3	Niveau de Risque 4
PR Brissy			X	
PR Griffeuille			X	
PR Genouillade			X	
PR Bosquet			X	
PR Guinot				X
PR St Gilles				X
PR Severin				X
PR CES Morel				X
PR St Pierre				X
PR Camargue				X
PR Papeterie				X
PR CNR				X
PR PAGR				X
PR Clos Arlésia				X
PR Abbaye				X
PR CMP				X
PR Vallier				X
PR Droit de l'Homme				X
PR Arcade				X
PR Aurélienne 1				X
PR Gens du Voyage				X
PR Macif				X
PR Monge				X
PR Pont de Crau				X
PR SDIS				X
PR Petit Fourchon				X

Tableau des postes de relevages de la commune d'Arles classés en fonction de leur implication quant à la production d'H_2S (du niveau 1 : les moins à risque, au niveau 4 : les plus à risque)

2 – CARACTERISATION DE L'EFFLUENT

Afin de mieux caractériser et apprécier la qualité des effluents collectés, les processus et la cinétique de production d'H_2S dans le réseau d'assainissement, la cellule performance réalise un suivi et une analyse des paramètres physicochimiques.

pH	Cette mesure permet d'identifier la forme sous laquelle les sulfures sont en majorité dans l'effluent. De façon générale les effluent d'eaux usées ont un pH qui varie de 7,5 à 8,5 et de ce fait les formes majoritaires sont HS- et H_2S
Température	La mesure de ce paramètre permet de rendre compte de l'activité biologique, elle-même déterminante pour la production des sulfures. Par ailleurs, la température définit également la valeur de la constante d'équilibre de Henry (équilibre phase liquide/phase gazeuse). Il est donc intéressant d'identifier les périodes où la température est élevée.
Potentiel redox	L'oxygène dissous reflète l'état de fraîcheur de l'effluent. Il semble que pour une concentration en oxygène dissous supérieur à 1 mg/l, les sulfures produits sont oxydés et il n'y a pas de dégagement d'H_2S. La mesure du potentiel redox reflète l'historique de l'effluent et renseigne donc sur l'état de septicité des eaux. Le potentiel redox chutera d'autant plus vite que la température est élevée et la DBO_5 importante.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3 - MESURE EN CONTINU DE L'H_2S DANS L'AIR

Cette campagne consiste à enregistrer les concentrations en H_2S en continu, sur une période d'une semaine, afin de prendre en compte les variations du volume journalier (jour/nuit) et hebdomadaire (semaine/week-end), en installant des capteurs de type Odalog.

Pour ce faire, nous utiliserons 6 appareils de mesures en continu de type Odalog permettant la remontée d'informations acquises à distance pour davantage de réactivité.





Pose d'enregistreur d'H_2S au niveau du poste de relevage Vallier et de son refoulement

L'Odalog est un capteur robuste, qui permet d'enregistrer en continu les concentrations en H_2S dans l'air avec une grande précision. Ces enregistrements permettent de connaître les teneurs effectives en H_2S et complètent les données utiles à l'identification des points sensibles.

La production d'H_2S étant assujetti aux variations de température, deux campagnes sont réalisées pour un même point de mesure, une en période hivernale et l'autre en période estivale.

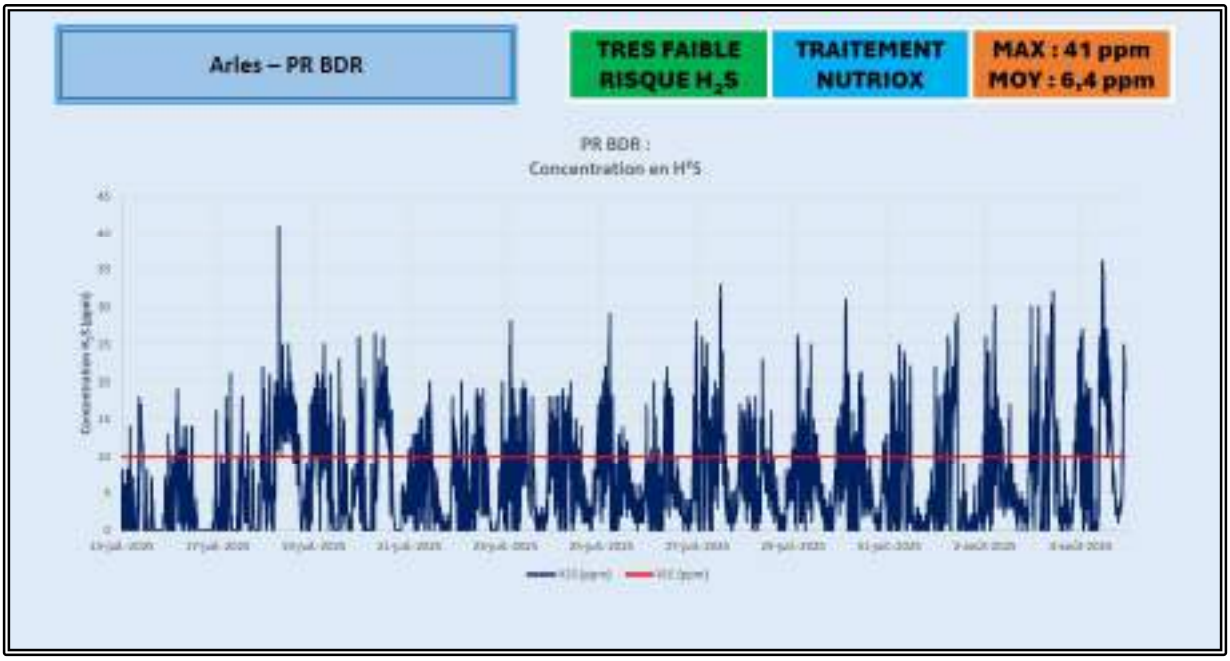
Les résultats de ces mesures seront intégrés aux fiches de synthèse et au compte rendu final du diagnostic H_2S.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

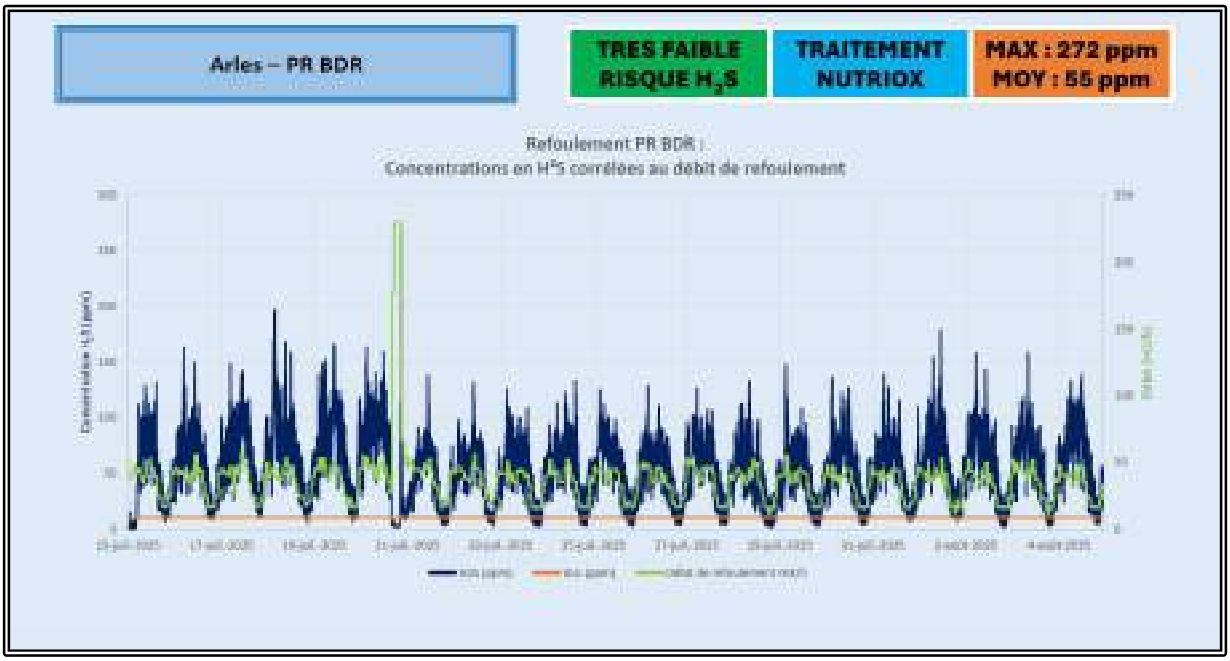
Période de pose	Date de pose	Secteur de pose	Lieu de pose	Traitement ?	[c] max mesurée PR	[c] moy mesurée PR	[c] max mesurée RF	[c] max mesurée RF	Criticité
Estivale	19/07 - 04/08	Arles - Il Nord	Alésya		74	3,7	137	9,2	2
	24/06 - 01/07	Arles - Mas'if	Apollonne 1		34	6,6	1360	336	4
	15/07 - 01/08	Arles - Trébon	BDR	NUTRIOX	11	6,8	273	55	1
	17/06 - 23/06	Arles - Barriol	Bosquet		45	14	788	39	4
	01/07 - 08/07	Arles - Observance	Brissy		19	1,2	179	29	3
	01/07 - 08/07	Arles - Observance	Crottaire		91	3,9	187	3,8	3
	18/06 - 17/06	Arles - Trinquetaille	CES Morel	NUTRIOX	12	2,6	88	3,8	2
	15/07 - 01/08	Arles - Il Nord	CMP		21	1,2	1199	5,1	4
	09/06 - 11/06	Arles - Il Nord	C.N.R		9	2,2	1106	146	4
	24/06 - 01/07	Arles - Griffeuille	Droit de Thomine		324	4,9	458	4,1	4
	17/06 - 23/06	Arles - Gimnase	Ecole	NUTRIOX	10	0,7	5	0,2	
	17/06 - 23/06	Arles - Trinquetaille	Galloni		0	0	46	8,8	2
	17/06 - 23/06	Arles - Bigot	Gendaillade	NUTRIOX	10	2	185	22	3
	24/06 - 01/07	Arles - Griffeuille	Griffeuille		250	74	333	78	3
	12/06 - 18/06	Arles - Il Nord	Librairie	NUTRIOX	41	3,9	67	11	2
	24/06 - 30/06	Arles - Mas'if	Mas'if		71	1,6	638	18	4
	08/07 - 14/07	Arles - Observance	Observance		26	2	52	0,8	1
	09/06 - 11/06	Arles - Il Nord	PAGR	NUTRIOX	0	0	6	0,02	4
	30/06 - 17/06	Arles - Trinquetaille	Pajadeiro		91	7,5	912	19	4
	08/07 - 14/07	Arles - Pont de Crau	Petit Pourchet	NUTRIOX	216	3,1	226	13	4
	08/07 - 14/07	Arles - Pont de Crau	Pont de Crau	NUTRIOX	53	0,3	438	21	4
	10/06 - 17/06	Arles - Trinquetaille	Saint Gilles	NUTRIOX	1153	64	1209	256	4
	10/06 - 17/06	Arles - Trinquetaille	Saint Pierre		3	1	39	8,5	3
	01/07 - 08/07	Arles - Observance	Seguin		30	1,6	91	4,5	3
	09/06 - 11/06	Arles - Il Nord	Vallier		29	1,1	36	2,8	4
	12/06 - 18/06	Arles - Il Nord	Il Nord	NUTRIOX	77	38	8	0,01	3
	19/06 - 31/06	Sainte-Marie-de-la-Mer	Flamand	NUTRIOX	466	38	213	14	1
	18/06 - 02/06	Sainte-Marie-de-la-Mer	Le Large	NUTRIOX	67	2,6	624	14	1
	19/06 - 31/06	Sainte-Marie-de-la-Mer	Salicornes		6	0,1	561	2,8	4
	02/09 - 09/06	Saint-Martin-de-Crau 2)	Chapelette	NUTRIOX	17	2,9	318	7	4
	02/09 - 09/06	Saint-Martin-de-Crau	Domaine du Lac	NUTRIOX	2	0,03	11	3,8	3
Hivernale	22/01 - 02/02	Arles - Barriol	Bosquets		0	0	14	1	2
	02/02 - 17/02	Arles - Observance	Brissy		2	0	27	1	3
	16/01 - 22/01	Arles - Trinquetaille	Casanova		39	5	22	4	
	02/02 - 17/02	Arles - Observance	Crottaire		4	1	16	1	3
	09/01 - 16/01	Arles - Trinquetaille	CES Morel	NUTRIOX	0	0	168	12	4
	09/01 - 16/01	Arles - Trinquetaille	Chemin des Etoiles		1	0	194	1	3
	22/01 - 02/02	Arles - Trinquetaille	Ecole	NUTRIOX	4	0	44	1	
	16/01 - 23/01	Arles - Trinquetaille	Galloni		200	9	42	8	2
	22/01 - 02/02	Arles - Bigot	Gendaillade	NUTRIOX	11	1	19	1	3
	16/01 - 23/01	Arles - Trinquetaille	Grand Oulibique		1	0	4	1	3
	17/02 - 24/02	Arles - Il Nord	Librairie	NUTRIOX	13	2	21	1	2
	02/02 - 17/02	Arles - Mas'if	Mas'if		139	14	37	1	4
	16/01 - 23/01	Arles - Trinquetaille	Mazane		9	1	148	1	1
	17/02 - 24/02	Arles - Il Nord	PAGR	NUTRIOX	0	0	6	1	4
	17/02 - 24/02	Arles - Pont de Crau	Petit Pourchet		43	6	378	69	4
	17/02 - 24/02	Arles - Pont de Crau	Pont de Crau	NUTRIOX	10	2	214	48	4
	09/01 - 16/01	Arles - Trinquetaille	Saint Gilles	NUTRIOX	10	0	169	47	4
	09/01 - 16/01	Arles - Trinquetaille	Saint Pierre		2	1	0	01	4
	22/01 - 02/02	Arles - Trinquetaille	Starky		0	0	40	1	
	02/02 - 17/02	Arles - Observance	Seguin		4	0	41	1	3
	16/01 - 23/01	Sainte-Marie-de-la-Mer	Flamand	NUTRIOX	26	2	39	1	1
	16/01 - 23/01	Sainte-Marie-de-la-Mer	Salicornes		0	0	193	1	4
	25/01 - 01/02	Saint-Martin-de-Crau 2)	Chapelette	NUTRIOX	4	1	328	8	4
	16/01 - 23/01	Saint-Martin-de-Crau	Domaine du Lac	NUTRIOX	13	0	66	1	3
	16/01 - 23/01	Saint-Martin-de-Crau	Escapin - Bat 2	NUTRIOX	3	1	118	2	4
	25/01 - 01/02	Stazion	Mistrau	NUTRIOX	0	0	2	0	0

Tableau récapitulatif des résultats obtenus lors des deux campagnes 2025 de mesures d'H_2S sur les réseaux d'assainissement

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

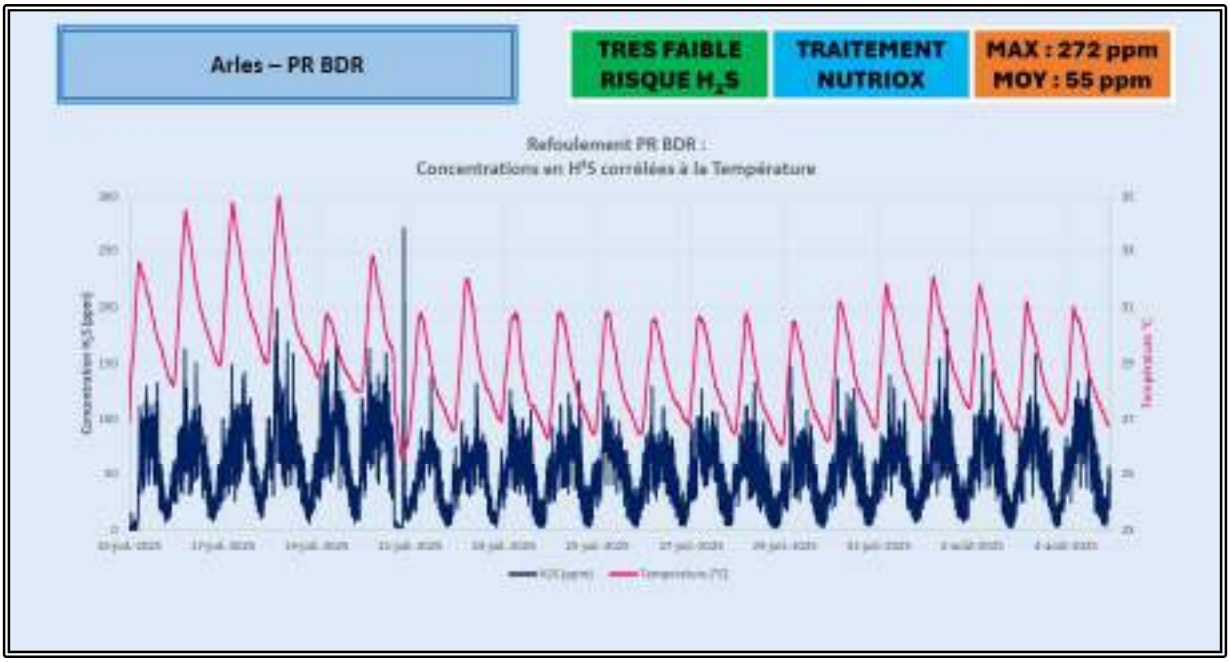


Exemple de fiche de synthèse des mesures H_2S, en période estivale, au sein du poste de relevage



Exemple de fiche de synthèse des mesures H_2S corrélé au débit de refoulement du PR, en période estivale, au sein du regard de refoulement

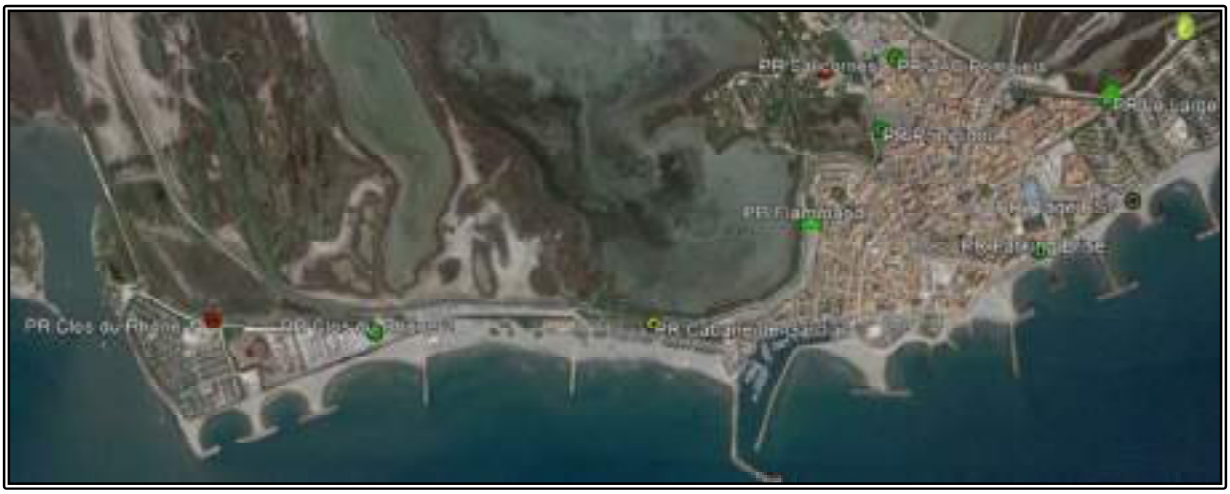
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Exemple de fiche de synthèse des mesures H_2S corrélé à la température, en période estivale, au sein du regard de refoulement

4 - COMPTE RENDU DU DIAGNOSTIC H_2S

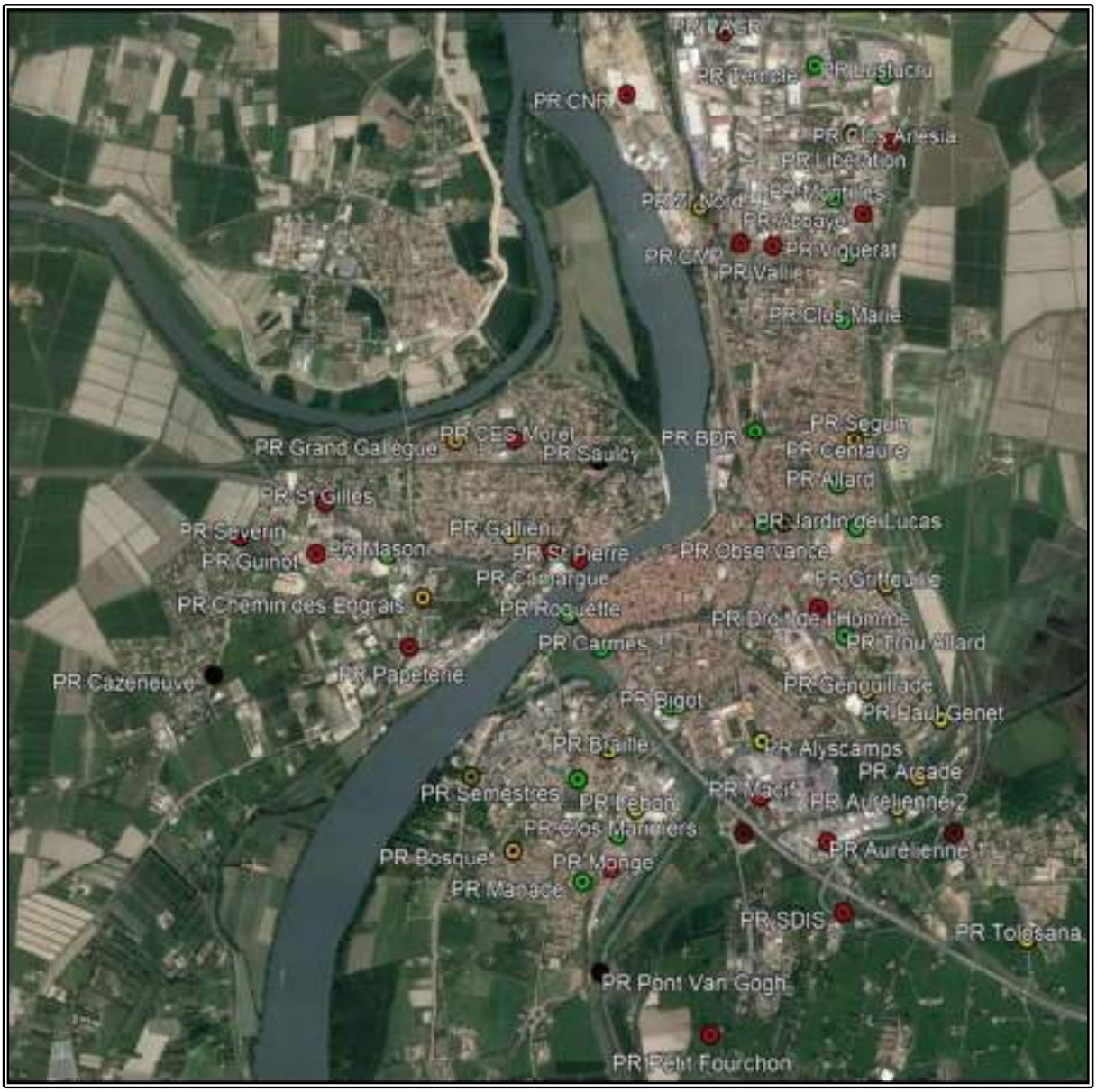
L'ensemble des données collectées et mesurées sur le réseau d'assainissement permet de présenter, sous forme de cartographie, le niveau de risque H_2S sur chaque poste de relèvement, et l'identification des points sensibles du réseau.



Légende :
Très faible — Faible — Moyenne — Forte

Cartographie des postes de relevage des Saintes-Maries-de-la-Mer, en fonction de leur niveau de risque H_2S

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Légende :			
Très faible	Faible	Moyenne	Forte

Le compte rendu du diagnostic intègre nos préconisations/propositions d'aménagement afin de protéger le patrimoine et de limiter les nuisances olfactives.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5 – SUIVI DES CONSOMMATIONS PAR COMMUNE

L'ensemble des stocks est relevé chaque mois par les agents d'exploitation. Une analyse des consommations et du taux de traitement est réalisée par le technicien traitement des eaux et l'ingénieur Performance.





Relevé de stock Nutriox au PR Flamand et pompe doseuse pour ajustement du taux de traitement

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2. Le diagnostic E.P.O.U.S.E.

L'outil EPOUSE (Eaux Parasites : Outil, Simple, Evaluation) développé par SAUR, permet, grâce au suivi du fonctionnement des postes de relevage, couplé au suivi journalier de la pluviométrie et au suivi hebdomadaire du niveau de la nappe, d'identifier :

- les réseaux sensibles aux infiltrations de nappe, canal d'irrigation et de cours d'eau,
- les réseaux fortement touché par les apports d'eaux claires lors d'évènements pluvieux,
- l'impact des travaux réalisés sur le réseau.

Notre méthodologie est basée sur l'exploitation régulière des données de fonctionnement des ouvrages aboutissant à l'édition annuelle d'un rapport « Diagnostic Eaux Claires Parasites ». Ces données proviennent :

- de la télésurveillance des postes de relevages : temps de fonctionnement des pompes ou débits de refoulement,
- des pluviomètres (SAUR ou Météo France),
- du niveau des nappes (SAUR ou Symcrau).

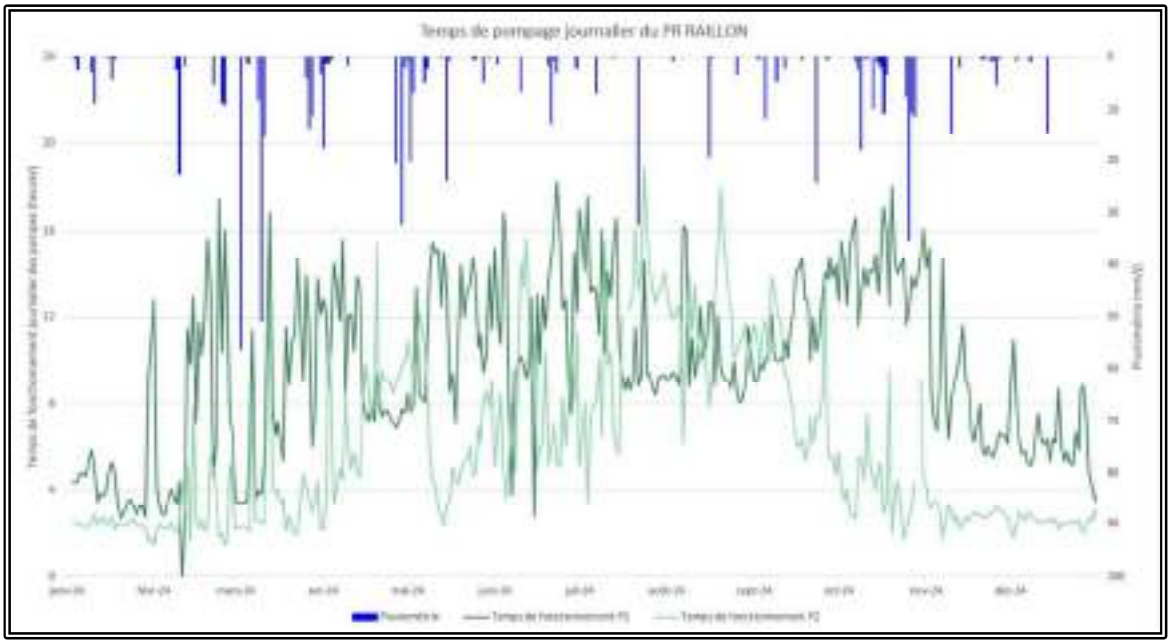
➔ Méthodologie

La réalisation du diagnostic E.P.O.U.S.E se divise en trois étapes :

1. Collecte des données

La première étape consiste à obtenir le volume horaire d'effluents refoulés par le poste de relevage à l'étude. Les données collectées sont issues soit :

- du débit calculé : par extrapolation entre le temps de fonctionnement et le débit nominal des pompes,
- du débit mesuré : par des débitmètres.



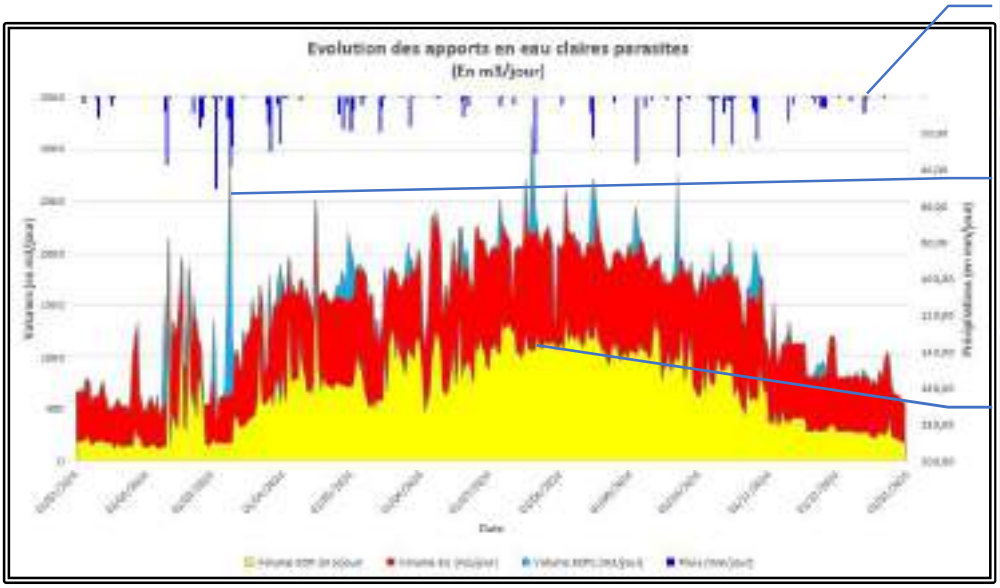
Graphique du temps de fonctionnement des pompes du poste relevage Raillon, corrélé avec la pluie annuelle à Saint-Martin-de-Crau

Les volumes refoulés par l'ouvrage sont corrélés avec la pluviométrie mesurée dans le même secteur. De cette manière, il est possible d'observer l'influence de la pluie sur le fonctionnement de l'ouvrage d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Interprétation des données

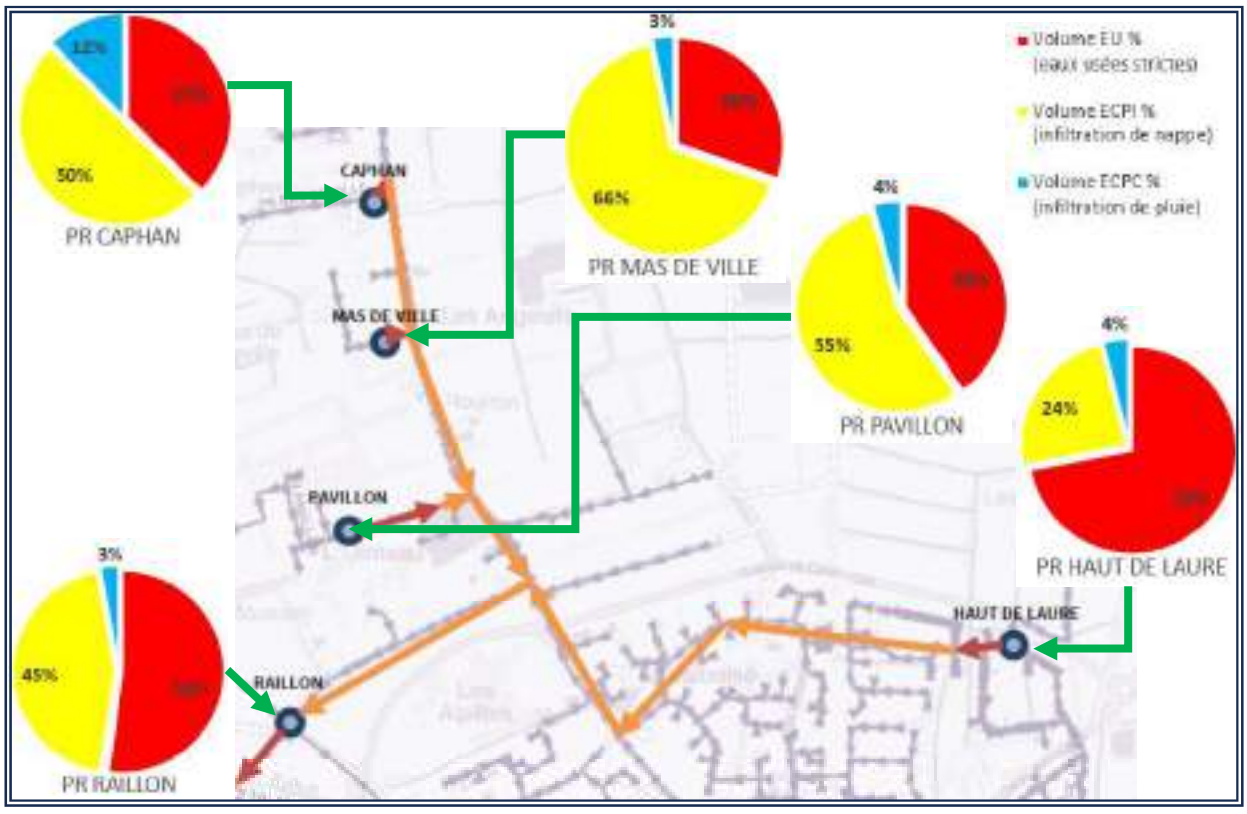
A parti des données collectées précédemment, les tableurs développés par SAUR permettent de déterminer d'une part le volume d'eaux parasites (de captage et d'infiltration) et d'autre part le volume d'eaux usées strictes.



Graphique de la répartition des eaux usées et eaux claires de l'année 2024 du réseau en amont du PR Raillon à Saint-Martin-de-Crau

2. Conclusion

La cartographie des postes de relevage à l'étude, ainsi que leur bassin de collecte, permettent une approche visuelle et simplifiée des conclusions de l'étude.



Carte représentant les bassins de collecte des 5 postes à l'étude, et la part d'eaux par bassin

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Lorsque le pourcentage d'eaux claires parasites est supérieur à 20%, le bassin de collecte peut être considéré comme « sensible ». Alors un complément d'étude est envisagé.

En fonction de la nature des eaux claires parasites (captage / infiltration) les investigations doivent être adaptées. Il pourra s'agir de tests à la fumée, ou encore de campagnes par temps de pluie pour les eaux de captage. En revanche pour les eaux d'infiltration, la réalisation d'inspections caméra ou encore de campagnes nocturnes sont plus appropriées.

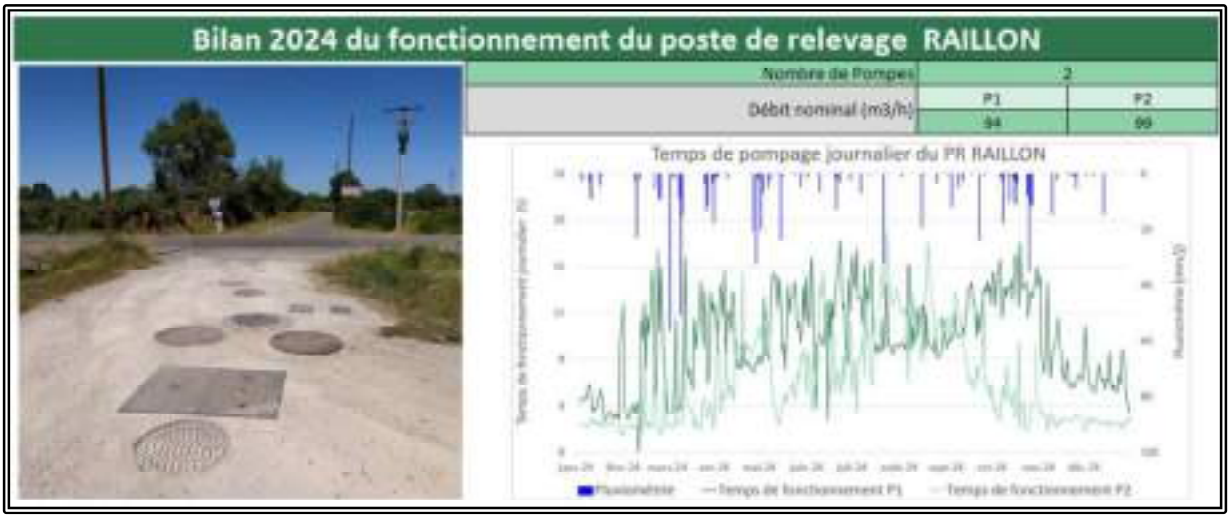
➔ Le diagnostic E.P.O.U.S.E. – Exemple du Poste Relevage Raillon – SAINT-MARTIN-DE-CRAU

A partir du volume total d'effluents refoulé par le poste de relevage RAILLON, cette étude permet de distinguer le pourcentage :

- Eaux usées strictes (EU) (en rouge sur les graphiques),
- Eaux parasites d'infiltration (ECPI), provenant de nappe et des canaux d'irrigation (en jaune),
- Eaux parasites de captage (ECPC), issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Un bilan de l'ouvrage peut alors être établie comme suit :

CARACTERISTIQUE DU POSTE DE RELEVAGE

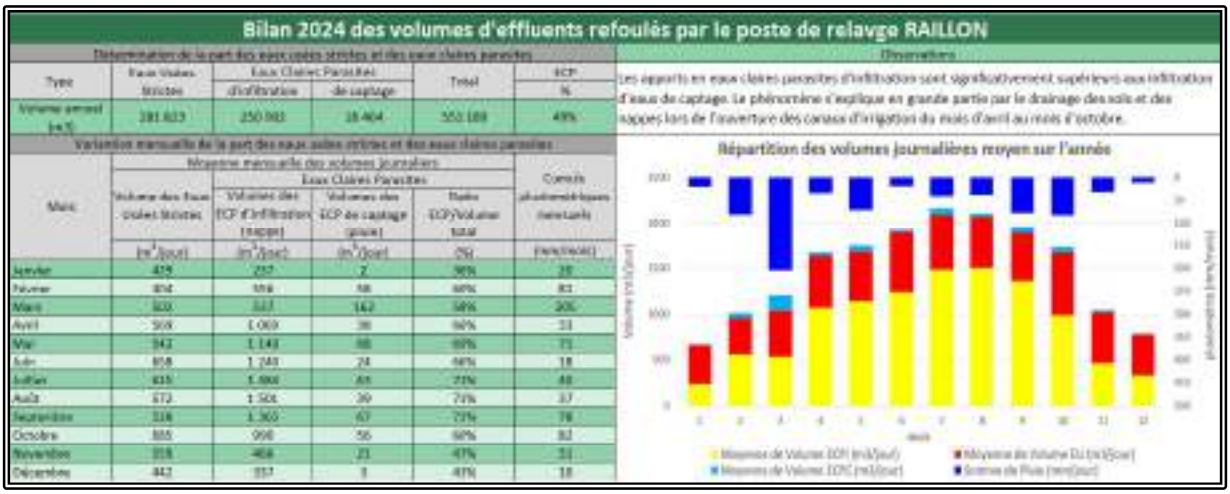


Caractéristique du poste de relevage

Cette partie met en évidence, le fonctionnement des pompes, corrélé avec la pluviométrie. Ainsi, une première indication est obtenue quant à l'influence des évènements pluvieux sur le fonctionnement de l'ouvrage d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

BILAN DES VOLUMES D'EFFLUENTS REFOULES PAR LE POSTE DE RELEVAGE



Bilan 2024 des volumes d'effluents refoulés par le poste de relavge RAILLON

Type	Eaux Usées strictes	Eaux Claires Parasites d'infiltration	Eaux Claires Parasites de captage	Total	ECP %
Volume annuel (m3)	281 613	250 993	18 464	551 069	49%

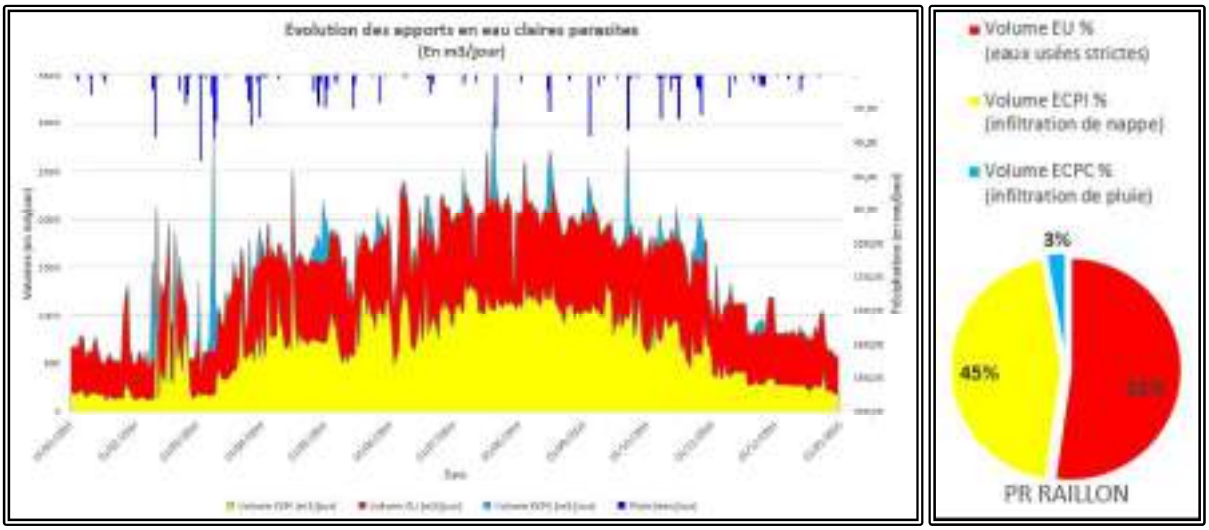
Observations

Les apports en eaux claires parasites d'infiltration sont significativement supérieurs aux infiltration d'eaux de captage. Le phénomène s'explique en grande partie par le drainage des sols et des nappes lors de l'ouverture des canaux d'irrigation du mois d'avril au mois d'octobre.

Variation mensuelle de la part des eaux usées strictes et des eaux claires parasites

Mois	Moyenne mensuelle des volumes journaliers				Cumuls pluviométriques mensuels
	Volume des Eaux Usées Strictes	Eaux Claires Parasites: Volumes des ECP d'infiltration (nappe)	Eaux Claires Parasites: Volumes des ECP de captage (pluie)	Eaux Claires Parasites: Ratio ECP/Volume total	
	(m³/jour)	(m³/jour)	(m³/jour)	(%)	(mm/mois)
Janvier	479	297	2	38%	28
Février	804	994	58	56%	83
Mars	820	837	162	58%	205
Avril	908	1 069	38	56%	53
Mai	942	1 149	68	55%	71
Juin	858	1 249	24	56%	18
Juillet	835	1 888	44	73%	48
Août	672	1 506	39	73%	37
Septembre	336	1 303	67	73%	78
Octobre	885	998	56	60%	82
Novembre	858	468	21	47%	31
Décembre	842	357	3	43%	18

Répartition des volumes journalières moyen sur l'année



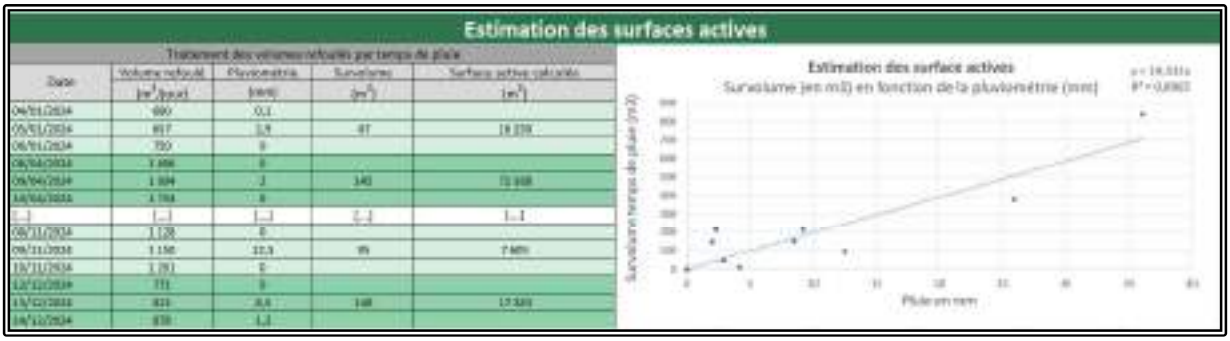
Bilan des volumes d'effluents refoulés par le poste de refoulement

Cette étape concerne **les volumes d'effluents refoulés** par l'ouvrage, prenant également en compte les volumes transitant par les postes de relevage en amont du poste à l'étude. Elle permet de distinguer, la part des eaux usées strictes et celle des eaux claires parasites en fonction de leur origine (drainage de la nappe et/ou captage des eaux de pluie).

DETERMINATION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

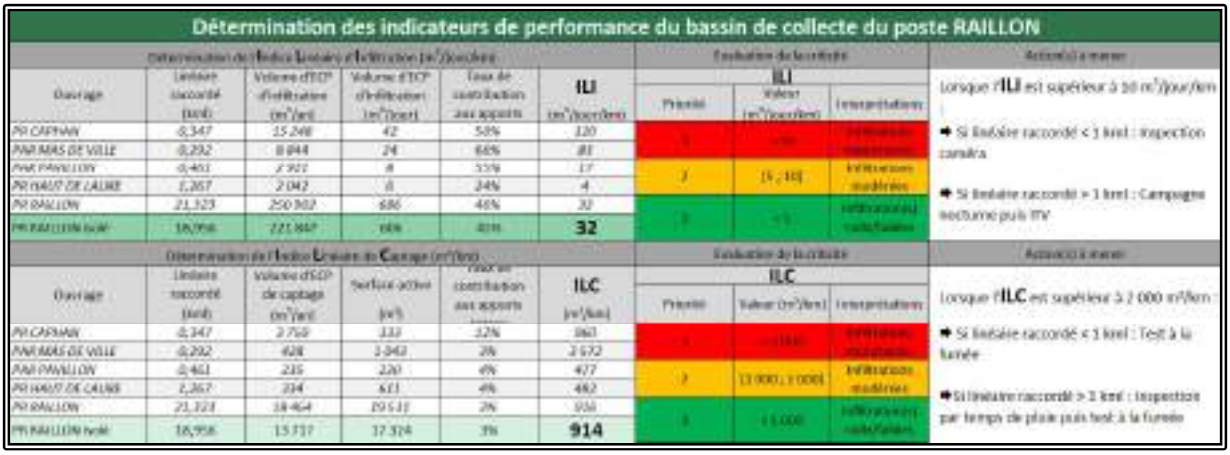
La dernière étape du diagnostic consiste à déterminer les indicateurs de performance à partir des volumes d'effluents ainsi que la surface active estimée par corrélation des sur-volumes refoulés par temps de pluie. Les sur-volumes sont calculés, lors d'un évènement pluvieux isolé significatif, à partir de l'addition des volumes refoulés à J0 et J+1 de l'évènement pluvieux considéré, en y ayant soustrait le volume refoulé de référence à J-1 (par temps sec).

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Estimation des surfaces actives à partir des sur-volumes refoulés par temps de pluie

Afin d'obtenir un diagnostic spécifique de l'ouvrage à l'étude, il faut considérer uniquement les volumes d'effluents récoltés par son bassin de collecte. Les volumes refoulés par l'ensemble des ouvrages en amont du poste à l'étude doivent alors être soustraits, ainsi que leur surface active. Le diagnostic E.P.O.U.S.E de chaque poste en amont doit alors être réalisé.



Détermination des indicateurs de performance du bassin de collecte du poste à l'étude

Avec un ILI de 32 m³/jour/km [Priorité 1 = Infiltration importante] et un ILC de 914 m²/km [Priorité 3 = Infiltration nulle/faible], il est possible de prioriser les actions à mener pour localiser les infiltrations. Ici, en prenant en compte le linéaire de raccordé il est nécessaire d'effectuer dans un premier temps une campagne nocturne, puis programmer une inspection caméra des zones spécifiques à risques identifiées lors des investigations nocturnes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3. Le diagnostic Permanent

Le diagnostic permanent constitue un outil structurant pour la gestion et l'amélioration continue des systèmes d'assainissement supérieur ou égale à 10 000 équivalent-habitants. Il repose sur une approche globale visant à mieux comprendre le fonctionnement hydraulique et épuratoire du système, en s'appuyant sur le suivi en continu des données issues de l'instrumentation, des campagnes de mesures, des investigations terrain et de l'analyse croisée des informations disponibles.

Au-delà de son caractère réglementaire, le diagnostic permanent permet d'identifier les dysfonctionnements, notamment les apports d'eaux claires parasites, les surcharges hydrauliques ou les anomalies de fonctionnement des ouvrages. Ils contribuent ainsi à fiabiliser le fonctionnement du système, à limiter les rejets non conformes et à réduire l'impact sur le milieu récepteur.

Il constitue également un outil d'aide à la décision, en permettant de hiérarchiser les enjeux, de cibler les secteurs prioritaires et d'orienter les programmes d'investissements, tant sur le réseau de collecte que sur les ouvrages de traitement.

Enfin, le diagnostic permanent participe à l'amélioration de la gestion patrimoniale, en apportant une meilleure connaissance des réseaux en facilitant l'anticipation de besoin de renouvellement et de réhabilitation.

La diagnostic permanent s'articule autour de 4 volets complémentaires :

- **Présentation du système d'assainissement** : description du périmètre, des ouvrages structurants et des principales caractéristiques du service.
- **Système de collecte :** analyse du fonctionnement des différents basson de collecte, intégrant les interventions réalisées sur le réseau, les campagnes spécifiques (H_2S, recherche d'eaux claires parasites) ainsi que le suivi des apports industriels.
- **Système de traitement :** évaluation des performances épuratoires, analyse de la conformité réglementaire et appréciation de l'impact sur le milieu récepteur.
- **Synthèse de la sensibilité des bassins de collecte :** hiérarchisation des secteurs à enjeux, identification des bassin prioritaire et définition des actions à engager.

Cette structure permet de disposer d'un outil opérationnel, facilitant le pilotage du service et l'orientation des programmes d'investissements à court et moyen terme. Les constats issus du diagnostic permanent permettent de définir les principales orientations d'amélioration du système d'assainissement. Les actions à engager portent notamment sur :

- La réduction des apports d'eaux claires parasites (campagnes d'investigation, réhabilitation ciblée)
- La maitrise des nuisances liées à l'H_2S sur les secteurs sensibles
- Le renfoncement de la maintenance et du renouvellement des équipements
- L'amélioration de la connaissance patrimoniale du réseau.
- La poursuite de la sectorisation et de l'instrumentation du réseau.

Sur le territoire de l'ACCM, 6 systèmes d'assainissement sont concernés par le diagnostic permanant, à savoir celui **d'Arles, Raphèle-Moulès, Saint-Martin-de-Crau (ville), Saintes-Maries-de-la-Mer, Salin-de-Giraud, Tarascon.**

Focus

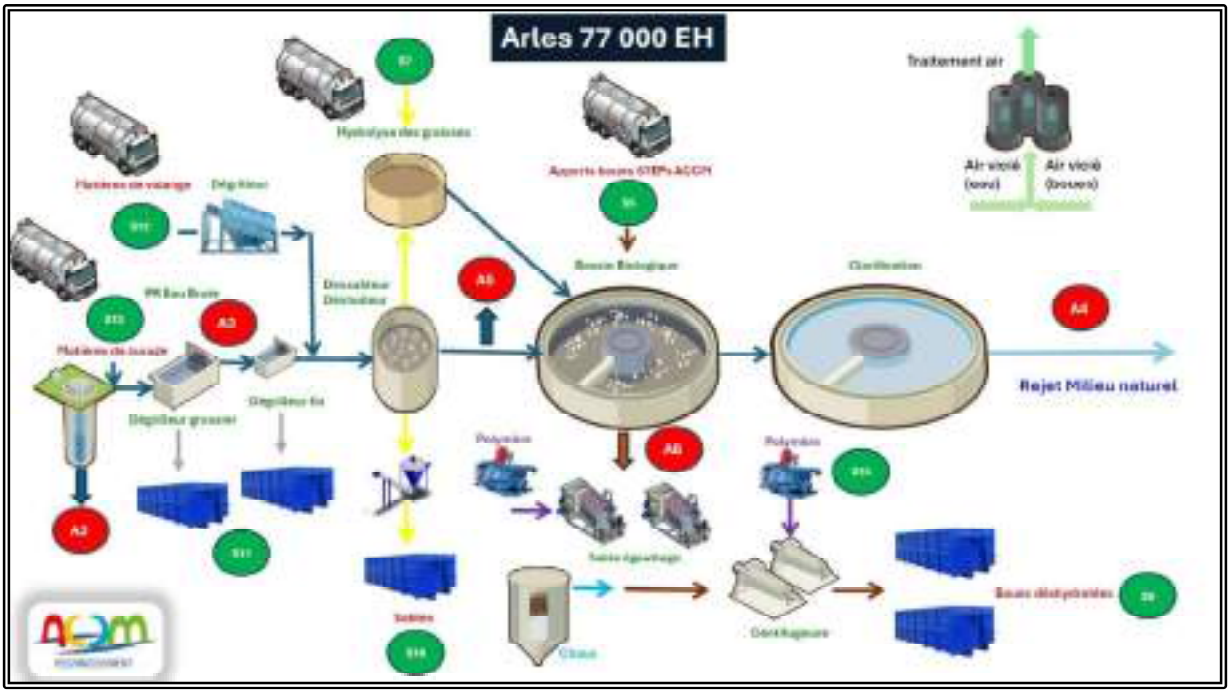
DIAGNOSTIC PERMANENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE ARLES-MONTCALDE

Le diagnostic permanent réalisé en 2025 a donné lieu à une analyse approfondie de l'ensemble des composantes du systèmes d'assainissement de la commune d'Arles, en s'appuyant sur l'exploitation des données disponibles et le retour d'expérience.

1 – PRESENTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Ce volet regroupe les éléments généraux du système : capacité, description des ouvrages structurants, données réglementaires et synthèse des études existantes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Synoptique de fonctionnement de la STEP Montcalde

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	**0600003130004**
Commune	ARLES			
Taille de l'agglomération - CPBO	45 936 EH – 2 756 KG DBO5/J <CN – LE 02/04/2025 – SEMAINE N°14			
Rappel 2024 :	90 667 EH – 5 440 KG DBO5/J >CN – LE 16/01/2024 – SEMAINE N°3			
Évolution N-1	- 49%			
Système de collecte			**Code Sandre**	**0608130004003**
Nom	ARLES - MONTCALDE			
Type de réseau	Pseudo séparatif			
Industriels raccordés	Oui			
Exploitant	ACCM Assainissement			
Personne à contacter	Cédric FRICOU			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	**0608913004003**
Nom	ARLES - STEP MONTCALDE – 77 000 EH			
Lieu d'implantation	Arles			
Date de mise en oeuvre	2011			
Maître d'ouvrage	ACCM (Arles Crau Camargue Montagnette)			
Capacité nominale	**Organique en kg/jour de DBO5**	**Hydraulique en m3/jour**	**Q Pointe en m3/heure**	**Equivalent habitant (EH)**
	4 620	14 631	1 600 m³/h (point A2) 930 m³/h (point A5)	77 000
Débit de référence	10 016 m3/j < Q nominal – Donnée DREAL 2025			
Charge entrante en DBO5 moyenne (année 2025)			1 791 kg/jour	29 855 EH
File Eau	Type de traitement		Boue activée faible charge	
	Filière de traitement		Traitement secondaire	
File Boue	Type de traitement		Epaississement et déshydratation par centrifugation mécanique	
	Filières de traitement		Compostage et Epandage	
Exploitant	ACCM Assainissement			
Personne à contacter	Cédric FRICOU			
Milieu récepteur				
Nom	Fleuve – Le Rhône			
Masse d'eau	FRDR2009 Le Rhône de Beaucaire au seuil de Terrin et au pont de Sylveréal			
Type	Rejet superficiel		Eau douce de surface	

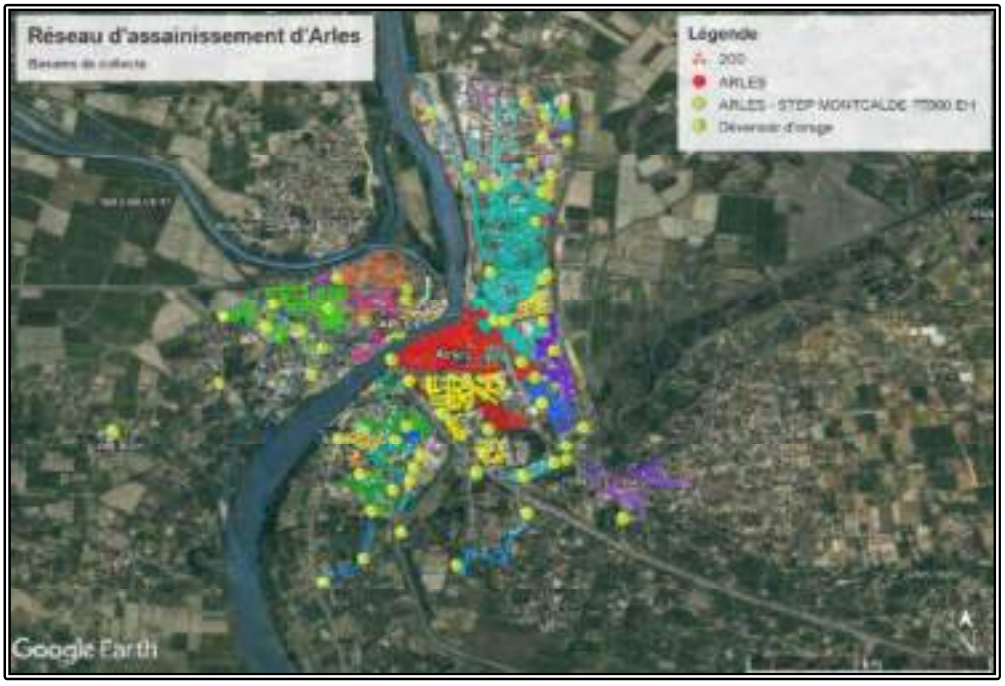
Tableau récapitulatif des informations relatives à la STEP Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2 – ANALYSE DU SYSTEME DE COLLECTE

Une analyse détaille des bassins de collecte a été réalisée, intégrant :

- Le fonctionnement des postes de relevage (télésurveillance, disponibilité) ;
- Le bilan des interventions d'exploitation et l'identification des points sensibles ;
- Les campagnes spécifiques (H_2S, nuisances olfactives, analyse des apports d'eaux claires parasites par temps de pluie et par temps sec)
- Le suivi des rejets non domestiques (industriels)

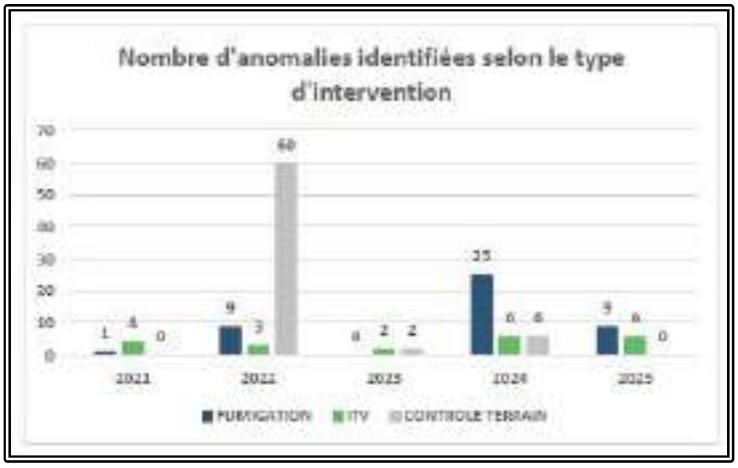


Carte des bassins de collecte de la ville d'Arles

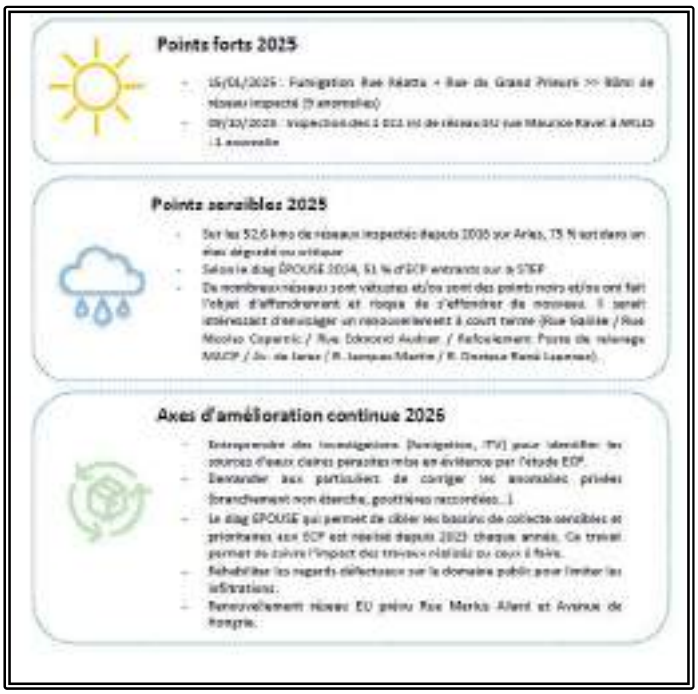


Bilan des interventions d'exploitation (à gauche) – Bilan des campagnes spécifiques H_2S (à droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Graphique du nombre d'infiltrations d'eaux claires parasites détectées selon le type d'intervention



Bilan des apports d'eaux claires parasites (à droite)

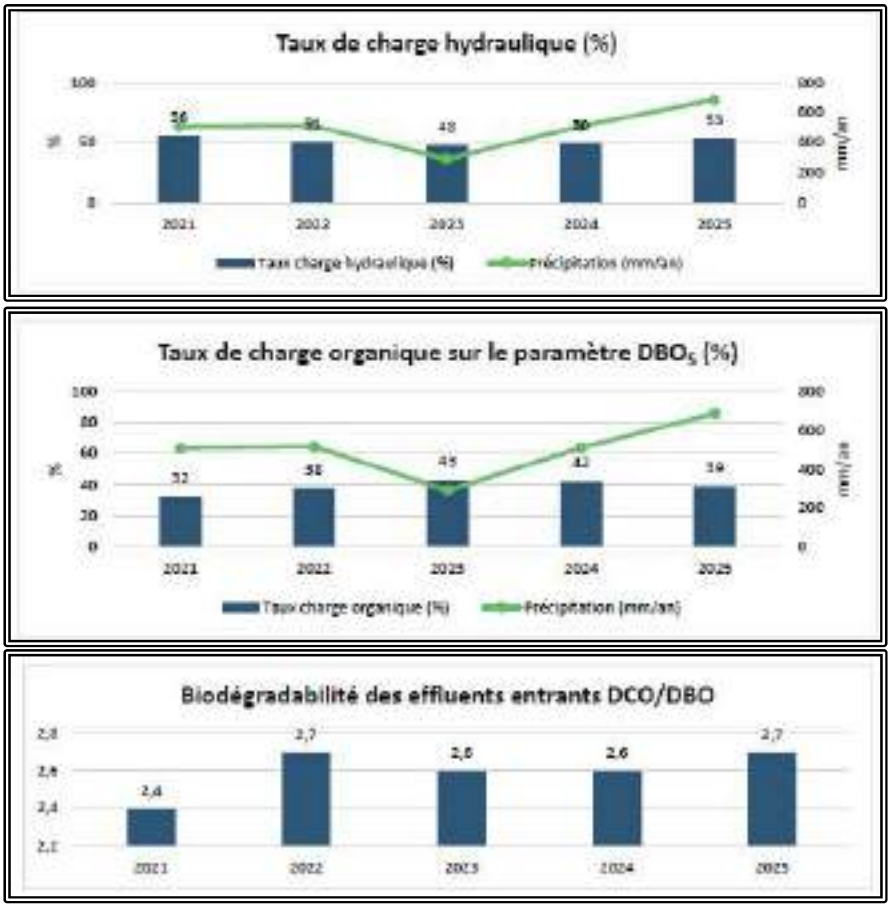
3 – ANALYSE DU SYSTEME DE TRAITEMENT

Le fonctionnement de la station d'épuration a été évaluée au regard des performances épuratoires, de la conformité réglementaire et de l'impact sur le milieu récepteur.

	2021	2022	2023	2024	2025
Conformité système de collecte	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Tableau conformité réglementaire

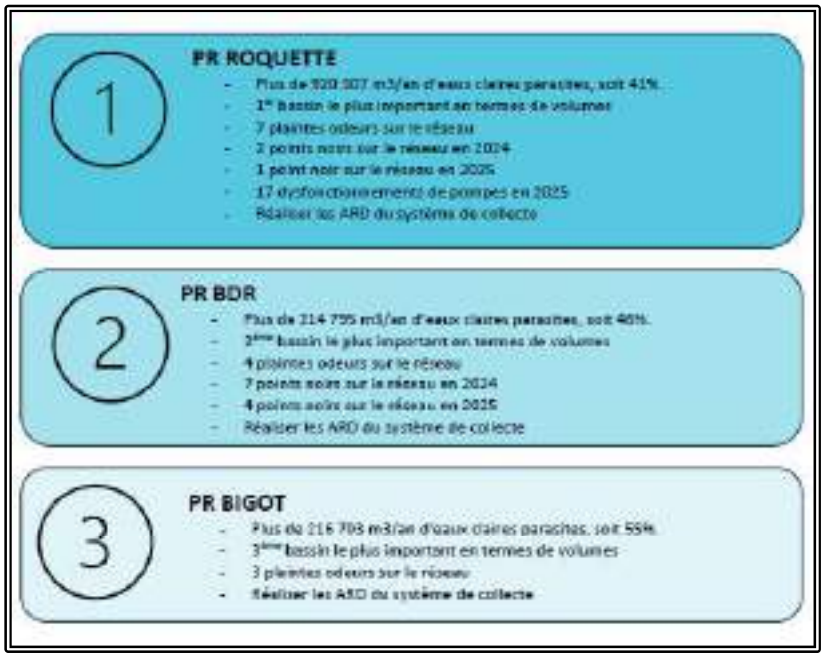
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Graphiques des performances

3 – SYNTHESE DE LA SENSIBILITE DES BASSINS

Une analyse croisée des indicateurs a permis de hiérarchiser les bassins de collecte selon leur niveau de sensibilité et d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant de actions spécifiques.



Hiérarchisation des bassins prioritaires

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

L'ensemble de ces analyses permet de disposer d'une vision détaillée et cohérente du fonctionnement du système d'assainissement. Les principaux enseignements qui en découlent sont présentés ci-après :

- **Un suivi performant et une bonne connaissance des ouvrages :** Le système de télésurveillance permet un suivi fiable du fonctionnement des postes de relevage et une bonne réactivité en exploitation.
- **Un fonctionnement globale maitrisé avec des marges d'amélioration :** Certain équipements présentent des fragilités, nécessitant une attention particulière en matière de maintenance et de renouvellement.
- **Une amélioration de l'exploitation du réseau :** La diminution des points noirs traduit une optimisation des pratiques d'exploitation et de maintenance.
- **Des enjeux persistant liés aux nuisances :** Concernant la problématique de l'H_2S, certains secteurs restent sensibles aux problématiques d'odeurs, nécessitants la poursuite des actions engagés. Concernant les apports d'eaux claires parasites, ils impactent le fonctionnement hydraulique du réseau et de la station, en particulier en période de pluie.
- **Un système de traitement globalement conforme et performant** : la station d'épuration présente des performances satisfaisantes et un impact maîtrisé sur le milieu récepteur.
- **Une hiérarchisation claire des secteurs à enjeux :** Le diagnostic permet d'identifier des bassins prioritaires et de cibler les actions à mener.

Le diagnostic permanent réalisé en 2025 constitue une étape structurante dans la connaissance et le pilotage du système d'assainissement.

Il met en évidence un fonctionnement globalement maîtrisé, tout en identifiant des enjeux localisés nécessitant des actions ciblées, notamment en matière d'eaux claires parasites et de nuisances.

En apportant une vision hiérarchisée et opérationnelle des priorités, il constitue un outil d'aide à la décision essentiel pour la collectivité, permettant d'orienter efficacement les actions d'exploitation et les investissements futurs.

8.1.3 Investigations approfondies du réseau

ACCM Assainissement déploie plusieurs techniques pour analyser et diagnostiquer l'état du réseau :

1 **Tests à la fumée et au colorant** : Permettent d'identifier les défauts de raccordement et les infiltrations parasites dans les branchements.
2 **Inspection visuelle des regards** : Vérification des ouvrages accessibles afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements.
3 **Inspection télévisée** : Utilisation de caméras pour examiner l'intérieur des canalisations et localiser les anomalies (fissures, obstructions, effondrements).
4 **Recherche des eaux claires parasites** : Identification des intrusions d'eaux pluviales ou souterraines dans le réseau d'assainissement afin d'améliorer son efficacité et d'éviter les surcharges.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1. Inspection des branchements

L'identification des mauvais raccordements domestiques est essentielle pour réduire les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel et limiter les débordements du réseau par temps de pluie. Deux techniques principales permettent de localiser ces dysfonctionnements : le **test au colorant** et le **test à la fumée**.

1. Test au Colorant

Le test au colorant permet de vérifier les raccordements des eaux usées et pluviales des habitations et d'identifier des inversions ou des non-conformités dans le branchement des particuliers au réseau d'assainissement.

Méthodologie

- Injection de colorant non toxique dans les différentes sorties d'eau de l'habitation.
- Observation des flux pour détecter :
 - Des inversions de branchement en amont des boîtes de branchement.
 - Des inversions entre les boîtes de branchement et le réseau public.
 - Un raccordement incomplet ou erroné de l'habitation au réseau d'assainissement.

Avantage

Ce test visuel est simple, rapide et permet une identification précise des anomalies comme :

- Les eaux pluviales raccordées au réseau d'eaux usées (source d'eaux parasites).
- Les eaux usées mal raccordées.

	2023	2024	2025
Nombre de test au colorant réalisé	9	11	15

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2. Inspection des regards d'assainissement

L'inspection visuelle des réseaux d'assainissement est une méthode essentielle pour évaluer l'état fonctionnel et structurel des ouvrages. Ce processus permet d'identifier et d'anticiper les problèmes susceptibles d'affecter le fonctionnement ou la durabilité du réseau.

OBJECTIFS DE L'INSPECTION VISUELLE

1. **Diagnostic d'exploitation**
 - **Évaluation de l'encrassement** : Permet de détecter les zones où un curage est nécessaire pour maintenir l'efficacité du réseau.
 - **Détection des pollutions** : Identifie la présence de rejets indésirables ou de pollutions spécifiques (graisses, filasses, autres déchets).
 - **Observation des dysfonctionnements** : Comme des stagnations d'eau ou des écoulements anormaux.
2. **Diagnostic structurel**
 - **État intérieur des ouvrages** : Inspection des cunettes, des cheminées, et autres composants pour détecter fissures, infiltrations ou dommages structurels.
 - **Étanchéité du réseau** : Identification des fuites ou des infiltrations liées à des joints défectueux ou des structures endommagées.
 - **Présence de racines ou flashs** : Détection des intrusions ou obstacles pouvant obstruer les écoulements.

Chaque année, des contrôles spécifiques sont réalisés sur les regards du réseau. Ces contrôles consistent à :

- Inspecter l'état général des regards : cunette, tampon, cheminée, système de réduction.
- Repérer et documenter les **anomalies structurelles** (déformations, fissures) ou **fonctionnelles** (défauts d'étanchéité, accumulation de dépôts).

Une **fiche d'inspection** est remplie pour chaque regard contrôlé, permettant d'assurer un suivi rigoureux et d'historiser l'état de chaque point du réseau.



Fiche regard complétée (à gauche) – Mesure de la hauteur du fil d'eau lors d'une campagne de contrôle de regard (à droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

La fiche d'inspection, illustrée ci-dessus est un document structuré permettant de consigner :

- Les observations visuelles (anomalies, dépôts).
- Les mesures prises (fil d'eau, niveau d'encrassement).
- Les actions recommandées (curage, réparation, etc.).

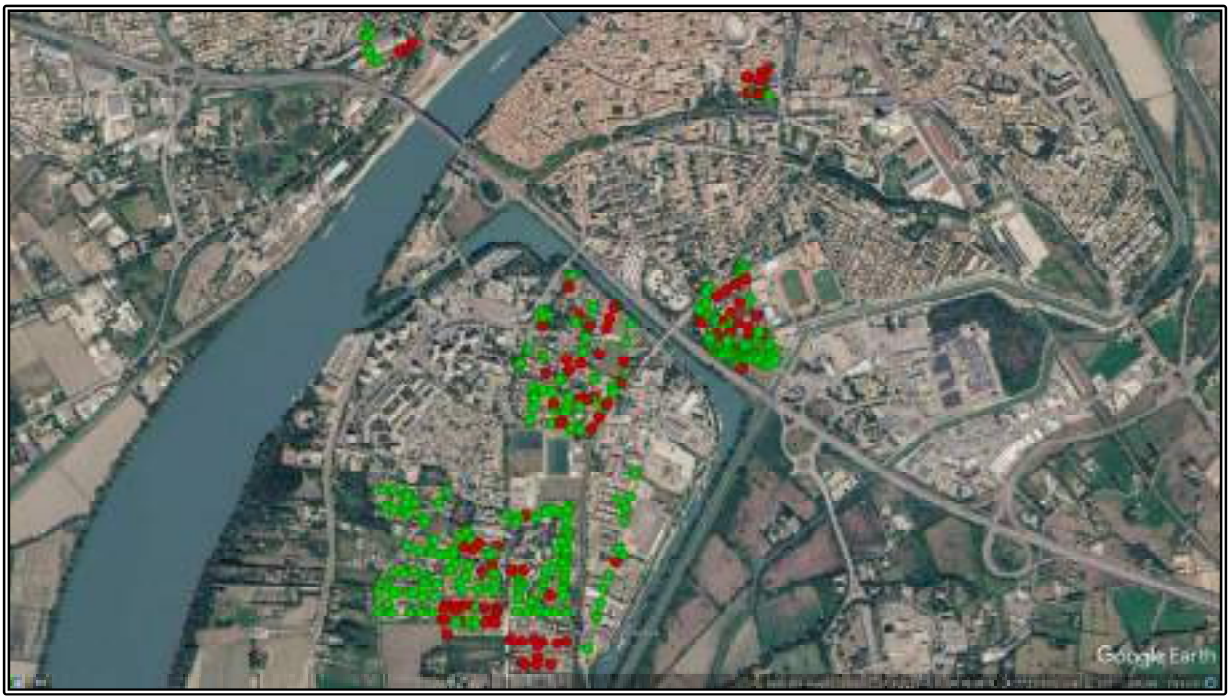
Cette documentation constitue une **base de données essentielle** pour planifier les interventions, programmer les travaux et suivre l'évolution de l'état des ouvrages.

Chiffres clés

653, regards ont été inspectés en 2025 et 801 regards inspectés en 2024.

L'ensemble des regards contrôlés sont représentés sur un plan, illustrant grâce à un code couleur l'état de l'ouvrage :

- RAS
- Détérioré
- Présence de cafards
- Présence de racines
- Présence de graisses
- Infiltration d'ECP



Localisation des regards contrôlés sur la commune d'ARLES en 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Localisation des regards contrôlés sur le hameau de Raphèle en 2025



Localisation des regards contrôlés sur le hameau de Saliers en 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Localisation des regards contrôlés sur le hameau de Mas-Thibert en 2025



Localisation des regards contrôlés sur la commune de Saint-Martin-de-Crau en 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Localisation des regards contrôlés sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer en 2025

3. Les recherches des eaux parasites

La gestion des **eaux parasites** est cruciale pour garantir le bon fonctionnement du réseau d'assainissement sur le territoire ACCM.

TYPES D'EAUX CLAIRES PARASITES (ECP)

Les **eaux claires parasites** sont classées en deux types selon leur origine :

1. **Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP)**
 - **Origine** : Apports constants d'eaux provenant des nappes phréatiques, sources, ruisseaux, ou même de la mer, qui se collectent ou sont drainées par le réseau d'assainissement. Ces eaux s'infiltrent lentement dans le réseau à travers des fissures, joints ou autres points de faiblesse.
 - **Caractéristiques** :
 - Débit relativement constant.
 - Influence peu les conditions climatiques, et les variations se font de manière lente (saisonnières).
2. **Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM)**
 - **Origine** : Ces eaux proviennent des **pluies** et s'introduisent dans le réseau d'assainissement à travers des **mauvais raccordements** (domestiques ou en domaine public), ou par défaut d'étanchéité du réseau (fissures, joints défectueux).
 - **Caractéristiques** :
 - Augmentation du volume dans le réseau lors de conditions météorologiques particulières (pluies).
 - Plus difficile à gérer en raison de la variabilité des débits.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

CONSÉQUENCES DES EAUX PARASITES SUR LE RÉSEAU

Les **eaux parasites** peuvent entraîner des conséquences majeures sur le réseau d'assainissement, notamment :

1. **Difficultés de traitement des eaux usées**
 - **Impact** : Augmentation du volume à traiter en station d'épuration. Cela peut entraîner une **dilution des effluents**, rendant le traitement plus complexe et coûteux.
2. **Surconsommation des pompes**
 - **Impact** : Les pompes des **postes de relevage** et **surpresseurs** risquent une **usure prématurée** en raison du volume supplémentaire d'eau à traiter. Cela génère également des **surcoûts énergétiques**.
3. **Risque environnemental**
 - **Impact** : Les **trop-pleins** fréquents sur le réseau et les postes de relevage entraînent des **rejets d'eaux usées** non traitées dans le milieu naturel, avec des risques de pollution environnementale.

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE DES EAUX PARASITES

La **lutte contre les intrusions d'eaux claires parasites** dans le réseau d'assainissement repose sur plusieurs étapes clés :

1. **Établissement des diagnostics EPOUSE**
2. L'analyse du **fonctionnement des postes de relevage** (diurne et nocturne) permet de détecter la présence d'eaux parasites. Cela inclut :
 - **Inspection visuelle** (diurne et nocturne)
 - **Inspection par télédetection (ITV)**
 - **Fumigation** pour identifier les points d'infiltration.
3. **Localisation des Eaux Claires Permanentes (ECP)**

 Cette étape consiste à identifier les infiltrations lentes et permanentes d'eaux claires dans le réseau. Cela se fait par un suivi précis des niveaux d'eau dans les postes de relevage et les points de détection.
4. **Localisation des Eaux Claires Météoriques (ECM)**

 Cette étape se concentre sur les **mauvaises connexions** et les défauts d'étanchéité qui permettent aux eaux de pluie de pénétrer dans le réseau. Des techniques comme les tests à la fumée ou à la caméra peuvent être utilisés.

Précision Importante : Nappe Haute

Une particularité du territoire ACCM est que la **nappe phréatique** est haute **entre mars et octobre**, principalement en raison de l'irrigation par le canal Craponne.

Le tableau ci-dessous illustre les bassins versants les plus sensibles aux infiltrations d'entrées d'eaux claires parasites pour chaque système de traitement d'eaux usées.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Commune	Bassin Versant	Système de traitement d'eaux usées
Arles	ALYSCAMPS	STEP MONTCALDE
Arles	BARRIOL	STEP MONTCALDE
Arles	BIGOT	STEP MONTCALDE
Arles	MONTCALDE	STEP MONTCALDE
Arles	MONTILLES + LIBERATION	STEP MONTCALDE
Arles	PONT DE CRAU	STEP MONTCALDE
Arles	ST GILLES	STEP MONTCALDE
Arles	CLOS ARLESIA	STEP MONTCALDE
Arles	CLOS MARINIERS	STEP MONTCALDE
Arles	CMP	STEP MONTCALDE
Arles	GENS DU VOYAGE	STEP MONTCALDE
Arles	TEMPLE	STEP MONTCALDE
Arles	CES MOREL + GRAND GALLEGUE	STEP MONTCALDE
Arles	AURELIENNE 1	STEP MONTCALDE
Arles	CARMES	STEP MONTCALDE
Arles	GENOUILLADE + ARCADE	STEP MONTCALDE
Arles	GRIFFEUILLE	STEP MONTCALDE
Arles	GUINOT + MASONI	STEP MONTCALDE
Arles	MACIF	STEP MONTCALDE
Arles	PETIT FOURCHON	STEP MONTCALDE
Arles	ZI NORD + PAGR + CNR	STEP MONTCALDE
Arles	ABBAYE	STEP MONTCALDE
Arles	AURELIENNE 2	STEP MONTCALDE
Arles	CLOS MARIE	STEP MONTCALDE
Arles	GALLIENI	STEP MONTCALDE
Arles	LEBON	STEP MONTCALDE
Arles	LUSTUCRU	STEP MONTCALDE
Arles	MONGE	STEP MONTCALDE
Arles	PAUL GENET	STEP MONTCALDE
Arles	SDIS	STEP MONTCALDE
Arles	TOLOSANA	STEP MONTCALDE
Arles	TROU ALLARD	STEP MONTCALDE
Arles	ALBARON	PR ALBARON
Arles	EGLISE	STEP MAS-THIBERT
Arles	CABRE D'OR	STEP RAPHÈLE MOULES
Arles	VERT PRES	STEP RAPHÈLE MOULES
Arles	CORSE 1	STEP RAPHÈLE MOULES
Arles	PRINCIPAL MOULES	STEP RAPHÈLE MOULES
Arles	SAMBUC 2	STEP SAMBUC
Arles	PRINCIPAL + SAMBUC 1	STEP SAMBUC
Arles	VANNEAUX	STEP SALIN-DE-GIRAUD
Arles	SOLVAY + RUE DU BOIS	STEP SALIN-DE-GIRAUD
Arles	SALADELLES	STEP SALIN-DE-GIRAUD
Arles	PRINCIPAL SDG	STEP SALIN-DE-GIRAUD
Arles	SALINS DU MIDI	STEP SALIN-DE-GIRAUD
Boulbon	LES PLATANES	STEP BOULBON VILLAGE
Boulbon	CROIX DU JUBILE	STEP BOULBON VILLAGE
Boulbon	PIGEONNIER	STEP BOULBON VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	RAILLON	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	SALAT	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	MAS BOUSSARD	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	POMPIER 1	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	UGAP	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	LA GARE	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	ECOPOLE - EXTENSION 3	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Commune	Bassin Versant	Système de traitement d'eaux usées
Saint-Martin-de-Crau	MAS DE VILLE	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	CENTRE AERE	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	MAS DE LAURE	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	ZI ECOPOLE	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	ECOPOLE - EXTENSION 1	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	ECOPOLE - EXTENSION 2	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	CAPHAN	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	PAVILLON	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	LES MARAIS	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	DOMAINE REDON	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU VILLAGE
Saint-Martin-de-Crau	CUISINE	STEP SAINT-MARTIN-DE-CRAU ZI
Tarascon	ZA7 + ROUBIAN	STEP RADOUBS
Tarascon	PLATANES + FERRAGES	STEP RADOUBS
Tarascon	ECOLES	STEP RADOUBS
Tarascon	MARGARIDO 2 (SNCF)	STEP RADOUBS
Tarascon	PARC A FOURRAGE	STEP RADOUBS
Tarascon	LES ALPINES	STEP RADOUBS
Tarascon	MARLY + PETITE RTE D'ARLES + ST ANTOINE	STEP RADOUBS
Saintes-Maries-de-la-Mer	FLAMAND	STEP SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
Saintes-Maries-de-la-Mer	SALICORNES	STEP SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
Saintes-Maries-de-la-Mer	ZAC POMPIERS	STEP SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
Saintes-Maries-de-la-Mer	POMPIDOU	STEP SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
Saintes-Maries-de-la-Mer	PARKING BRISE	STEP SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

LOCALISATION DES EAUX CLAIRES PERMANENTES (ECP)

La **campagne de recherche nocturne** est une méthode efficace pour identifier la présence d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement. Cette campagne est cruciale pour isoler les apports non désirés dans le système d'assainissement.

Caractéristiques des Campagnes Nocturnes :

- **Période de réalisation** : Entre **1 h et 5 h du matin** (en dehors des heures de forte consommation d'eau, lorsque l'absence d'eaux usées est la plus probable).
- **Procédure** : Durant cette période, 80 % du débit mesuré correspond généralement à des **eaux claires parasites**.
- **But de la mesure** :
 - La **mesure du NH_4^+** permet de calculer le **taux de dilution** des effluents, en soustrayant le débit d'eaux usées pour obtenir le débit des eaux claires parasites.
 - La **mesure de la conductivité** sert à identifier la présence d'eaux claires parasites, puisque les **sels dissous** sont caractéristiques de ces eaux.

Stratégie de Recherche :

1. **Privilégier les périodes de nappe haute** (mars à octobre), deux fois sur trois des campagnes doivent être réalisées pendant cette période. Cela permet de maximiser la recherche d'eaux claires parasites liées à la nappe.
2. **Condition météorologique** : Il est recommandé d'attendre au moins **2 jours sans pluie** avant de réaliser la campagne pour éviter les infiltrations temporaires dues à la pluie.
3. **Méthode de recherche** : La campagne doit être effectuée **de l'aval vers l'amont** du réseau. Cela permet d'éliminer rapidement les branches non productives d'eau claire, et de concentrer l'effort sur les zones les plus problématiques.
4. **Troisième campagne** : Cette campagne peut être effectuée en période de **nappe basse** et par **temps sec**. Cela permet de cibler les infiltrations permanentes liées à la nappe, ou les zones où l'eau claire est plus persistante.

Les 2 tableaux suivants récapitulent les inspections réalisées dans le cadre de réduction des eaux claires parasites.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisée (heures/an)	52	48	44	32	32	20	12	16	20	16
Objectif (heures/an)	48	48	48	24	24	24	12	12	12	12

Nombre d'heures d'inspections nocturnes réalisées par temps sec

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisé (heures/an)	60	52	56	40	48	52	12	24	24	22
Objectif (heures/an)	48	48	48	36	36	36	24	24	24	24

Nombre d'heures d'inspections diurnes réalisées par temps de pluie

En 2025, **4 interventions d'inspections nocturnes** ont été réalisées sur les systèmes d'assainissement **de Saliers, de Saint-Martin de-Crau et de Tarascon**. Ces inspections ont permis de contrôler un total d'environ **10 346 mètres linéaires (ml)** de réseau.

L'ensemble des regards des réseaux sont inspectés, en remontant, de l'entrée du poste de relevage jusqu'à la tête de réseau.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Prélèvement d'effluents pour mesure de la conductivité lors de l'inspection nocturne à Saliers – 10 septembre 2025



Passage caméra jonc dans un branchement lors de l'inspection nocturne à Saint-Martin-de-Crau – 17 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Plusieurs anomalies d'infiltrations de nappe ont été décelées lors des 4 campagnes nocturnes réalisées en 2025.

Date	Commune	Nom de voirie	Défaut constaté	PR Associé
10/09/2025	Saliers	[redacted] rue des trois fontaines	Infiltration branchement	STEP Saliers
10/09/2025	Saliers	Rue des trois fontaines	Etanchéité réseau	STEP Saliers
10/09/2025	Saliers	Rue Jeanne de Flandreysy	Etanchéité réseau	STEP Saliers
17/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	Rue Copernic	Etanchéité réseau	PR Salat
17/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	Rue Isaac Nexton	Infiltration branchement	PR Salat
17/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	Rue Galilée	Etanchéité réseau	PR Salat
17/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	[redacted]Rue Galilée	Infiltration branchement	PR Salat
17/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	Rue Galilée	Etanchéité réseau	PR Salat
17/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	[redacted] Rue Galilée	Infiltration branchement	PR Salat
17/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	Rue de la méditerranée	Etanchéité réseau	PR Salat
17/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	Rue Galilée	Etanchéité réseau	PR Salat
17/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	Rue de la méditerranée	Etanchéité réseau	PR Salat
17/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	Rue des calanque	Infiltration branchement	PR Salat
24/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	Rue Tabernaïre	Etanchéité réseau	PR Pompier 1
24/10/2025	Saint-Martin-de-Crau	Avenue Pierre Mendès France	Etanchéité réseau	PR Pompier 1

Tableau de synthèse des anomalies répertoriées lors des 4 campagnes nocturnes

Par ailleurs, dans le cadre de la recherche d'eaux parasites, plusieurs campagnes d'inspections diurnes ont été effectuées cette année. Ces dernières ont permis de déceler 4 anomalies d'infiltrations.

Date	Commune	Nom de voirie	Défaut constaté	PR Associé
25/04/2025	Arles	[redacted] Rue jeanne de Flandreysys – *Saliers*	Branchement	STEP Saliers
19/05/2025	Arles	[redacted]Allées des aigrettes – *SDG*	Fuite AEP	PR Vanneaux
11/06/2025	Arles	[redacted] Rue jeanne de Flandreysys - Saliers	Regard de branchement	STEP Saliers
14/08/2025	Arles	[redacted] Route de la Tour de Cazeau – *Sambuc*	Branchement	PR Sambuc 2

Tableau de synthèse des anomalies répertoriées lors des campagnes diurnes

Focus

FOCUS SUR LE POSTE DE RELEVAGE BIGOT

Dans le cadre du suivi quotidien des volumes en entrée de la station d'épuration de Montcalde, une augmentation significative de près de 2 000 m³/j a été constatée sur une durée de 5 jours, en avril ainsi qu'en mai 2023. Dans le cadre de la lutte contre les entrées d'Eaux Claires Parasites, une enquête a donc été réalisée afin de déterminer et de localiser leurs origines.

Une étude du fonctionnement des différents poste de relevage d'Arles a permis de mettre en avant une augmentation considérable du temps de pompage de l'ouvrage Bigot, correspondante aux observations en entrée de la station. D'après les volumes mesurés, ces infiltrations représentent entre 400 à 850 m³/j. Ces augmentations de volumes coïncident avec les jours d'ouverture des canaux d'irrigation du Craponne.



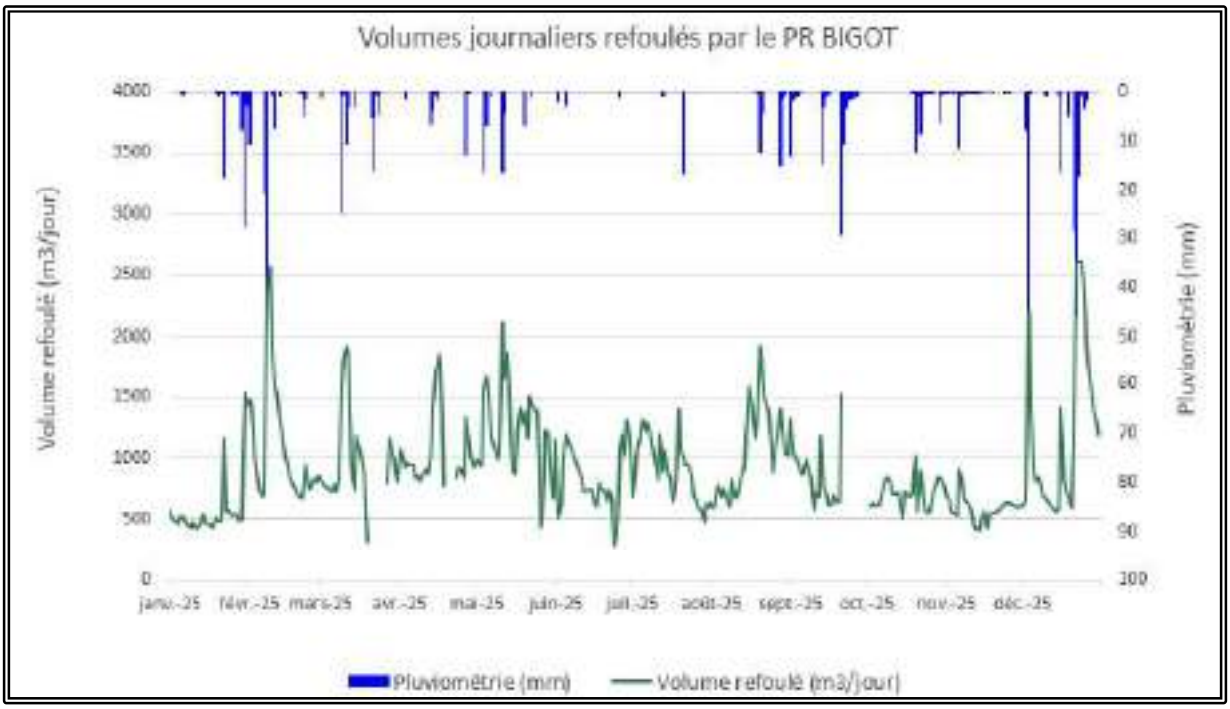
Poste de relevage Bigot, rue Lucien Guintoli à Arles

Le 11 mai 2023, une campagne diurne, pendant laquelle la conductivité des effluents a été mesurée en différents points du réseau, a mis en évidence un défaut d'étanchéité du bâti du poste de relevage Bigot.

Aussi, les défauts d'étanchéité au sein même de l'ouvrage, constatés en 2024, sont responsables d'importantes entrées d'eaux claires parasites lors de l'ouverture des canaux d'arrosant accolés au poste de relevage. Il est donc primordial d'envisager des travaux conséquents d'étanchéité au sein même de l'ouvrage.

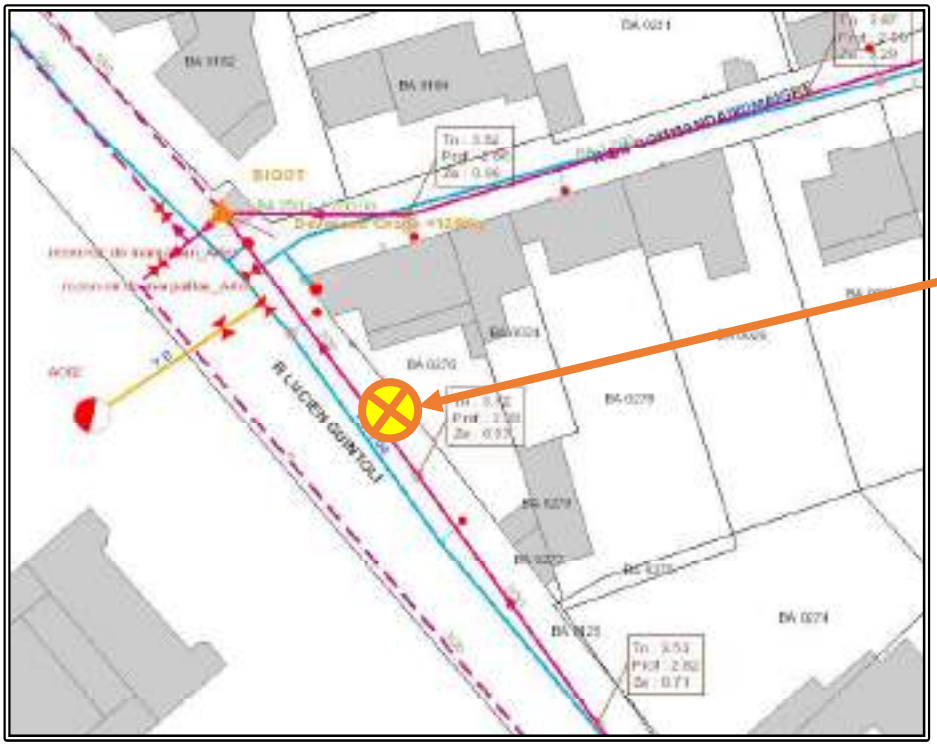
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Chaque année, ces variations de volumes sont constatées, avec une augmentation générale à partir du mois de Mars jusqu'au mi-octobre. Le phénomène coïncide avec la période d'ouverture des canaux d'arrosant. D'autre part, le fonctionnement du poste montre une sensibilité non négligeable aux évènements pluvieux.



Evolution des volumes journaliers refoulés par le poste de relevage BIGOT sur l'année 2025

En aout 2025, suite à un affaissement de voirie rue Lucien Guintoli, à proximité de l'ouvrage Bigot, des enquêtes terrains ont été entreprises, notamment une écoute pour la recherche de fuite du réseau d'adduction d'eau potable, ainsi que l'inspection caméra du réseau d'assainissement.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Affaissement de voirie rue Lucien Guintoli à Arles

Bonjour,

Voici le constat de l'enquête suite à l'affouillement de la chaussée rue Lucien Guintoli à Arles.

- AEP → pas de fuite sur le réseau d'eau potable
- EU → Impossibilité de procéder à l'inspection du tronçon EU, et pour cause :
 Au vu de la nature et de l'importance des déchets retrouvés dans le réseau EU (bouteilles en plastique par dizaines, canettes, boites polystyrène, gravats en tout genre, blocs d'enrobés, etc.), nous suspectons une casse du réseau EP (connecté aux canaux d'irrigation). Malgré la mise en place de ballons en amont et en aval du tronçon, ainsi que le maintien du niveau bas du PR, l'ITV du réseau EU reste irréalisable au vu du volume d'effluents s'écoulant dans la canalisation.
 Atteignant la limite technique d'investigation sur le réseau EU, une inspection télévisée du réseau EP semble indispensable.

Cordialement,

Retour d'enquête des réseaux Rue Lucien Guintoli à Arles envoyé le 22 aout 2025

Ainsi, en complément des défauts d'étanchéité identifiés au sein même de l'ouvrage Bigot déjà connus et signalé depuis 2024, les investigations menées rue Lucien Guintoli en 2025, suite à l'affaissement de voirie, ont mis en évidence une connexion entre le réseau d'assainissement et le réseau mixte dans ce secteur. En effet, la nature des déchets observés dans le réseau d'eaux usées, notamment des bouteilles en plastiques, des canettes, des boites de polystyrène, est caractéristiques d'apports issus des eaux pluviales.

Afin, dans le cadre de l'analyse globale de l'origine des eaux claires parasites au sein de l'ouvrage Bigot, une inspection caméra du réseau pluvial mixite de la rue Lucien Guintoli est préconisé depuis le mois d'aout 2025. Ces investigations complémentaire à proximité du poste pourraient utilement être mise en perspective avec celles réalisées sur le réseau d'assainissement, afin d'identifier précisément les mécanismes d'infiltrations.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

LOCALISATION DES EAUX PARASITES MÉTÉORIQUES

Le **test à la fumée** est une méthode efficace pour identifier les **eaux parasites météoriques** et détecter les erreurs de raccordement dans un réseau séparatif, notamment les branchements pluviaux raccordés sur le collecteur d'eaux usées.

Voici les principales étapes du test à la fumée :

1. **Utilisation d'un ventilateur** : De la fumée est générée à partir de paraffine alimentaire, un produit non dangereux et non tachant. Le ventilateur est utilisé pour diffuser cette fumée dans le collecteur d'eaux usées, qui a été préalablement isolé du réseau par des obturateurs.
2. **Contrôle des anomalies** : Si des inversions de branchements existent (par exemple, des eaux pluviales raccordées aux eaux usées), la fumée va s'échapper à travers des fumerolles au niveau des **gouttières** ou **avaloirs**. Cela permet de localiser rapidement les anomalies dans le système.
3. **Objectif du test** : Le test permet de vérifier la conformité des branchements pluviaux et d'identifier ceux qui sont mal raccordés, ce qui pourrait entraîner des **infiltrations d'eaux pluviales** dans le réseau des eaux usées, augmentant la surcharge du système et nuisant à son bon fonctionnement.

Ainsi, ce test permet de prendre des mesures correctives rapidement en cas d'inconformité et de garantir l'efficacité du réseau de collecte des eaux usées.



Photo du générateur thermique de fumée avec la bombonne d'huile de paraffine (à gauche) / Photo d'une gouttière connectée sur le réseau d'eau usée repérée grâce au test à la fumée (à droite).

En 2025, des **campagnes de fumigation** ont été menées dans le cadre de la **recherche des eaux claires parasites météoriques**, visant à identifier et corriger les **raccordements non conformes** dans le réseau d'assainissement. Ces campagnes permettent de détecter les **inversions de branchements**, tels que les gouttières ou avaloirs raccordés au réseau des eaux usées, ce qui peut provoquer des infiltrations d'eaux pluviales.

Voici les détails des campagnes réalisées :

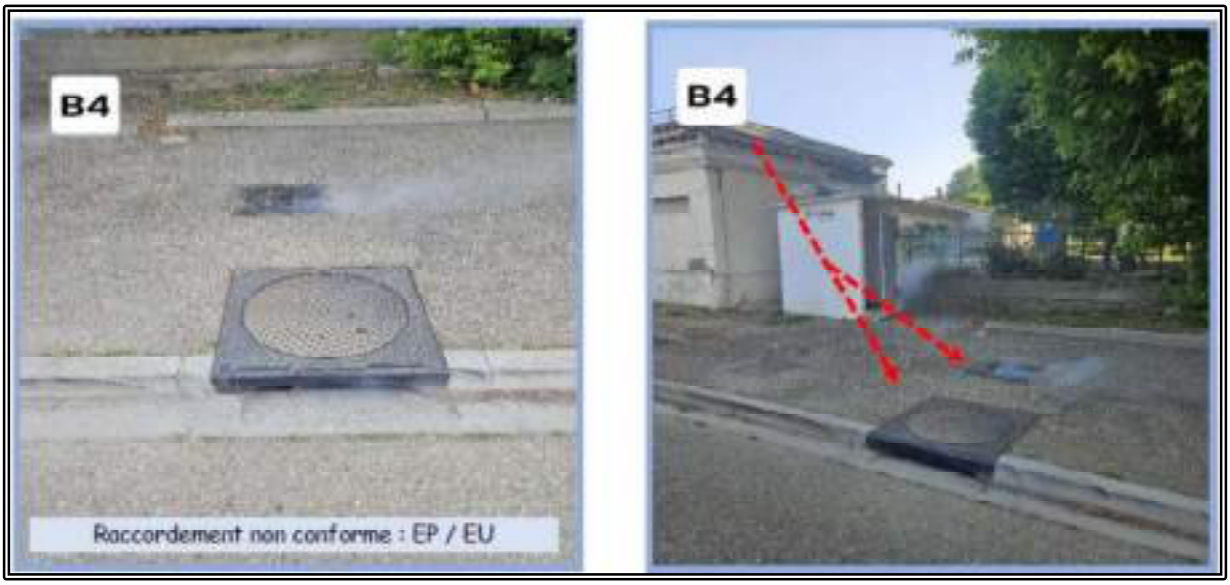
- **Nombre de campagnes** : 4 campagnes de fumigation ont été effectuées en 2025.
- **Total du réseau fumigé** : 1 937 mètres linéaires (ml) de réseau ont été inspectés.
- **Zones ciblées** : Albaron / Centre-ville et Zone Nord d'Arles
- **Anomalies détectées** : 23 anomalies ont été mises en évidence.

Après chaque campagne, un suivi rigoureux est effectué. Les particuliers concernés par les anomalies sont **informés par une lettre explicative** qui détaille les **travaux à réaliser pour la mise en conformité**. Cette lettre est accompagnée de **photos** des problèmes identifiés et envoyée à la fois aux particuliers et à l'ACCM pour suivi.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Date	Commune	Nom de voirie	Défaut constaté	PR Associé
24/01/2025	Arles	[redacted]bis rue Réattu	Branchement EU	Roquette
24/01/2025	Arles	[redacted] rue Réattu	Branchement EU	Roquette
24/01/2025	Arles	[redacted] rue Réattu	Chambre compteur AEP	Roquette
24/01/2025	Arles	[redacted] rue Réattu	Branchement EU	Roquette
24/01/2025	Arles	[redacted]rue du Grand Pieuré	Branchement EU	Roquette
24/01/2025	Arles	[redacted] rue du Grand Pieuré	Chambre compteur AEP	Roquette
24/01/2025	Arles	[redacted] rue du Grand Pieuré	Branchement EU	Roquette
28/03/2025	Arles	Rue Barrème	Réseau EU privé	Roquette
28/03/2025	Arles	Rue Barrème	Branchement EU	Roquette
28/03/2025	Arles	Rue Barrème	Branchement EU	Roquette
28/03/2025	Arles	Rue Barrème	Regard privé EU	Roquette
28/03/2025	Arles	Rue Barrème	Regard privé EU	Roquette
28/03/2025	Arles	Rue Barrème	Regard privé EU	Roquette
28/03/2025	Arles	Rue Barrème	Banchement EU	Roquette
28/04/2025	Arles	Rue Saint Simon	Avaloir EP	Trou Allard
11/06/2025	Arles - Albaron	Rue des Tadornes	Boite de branchement EU	Albaron
11/06/2025	Arles - Albaron	Rue des Tadornes	Boite de branchement EU	Albaron
11/06/2025	Arles - Albaron	Rue des Tadornes	Boite de branchement EU	Albaron
11/06/2025	Arles - Albaron	Rue des Peupliers Blancs	Avaloir EP	Albaron
11/06/2025	Arles - Albaron	Rue des Peupliers Blancs	Réseau EU	Albaron
11/06/2025	Arles - Albaron	Rue des Peupliers Blancs	Boite de branchement EU	Albaron
11/06/2025	Arles - Albaron	Rue des Peupliers Blancs	Avaloir EP	Albaron
09/10/2025	Arles	[redacted]rue Maurice Ravel	Gouttière	BDR

Tableau de synthèse des anomalies répertoriées lors des différentes campagnes de fumigations

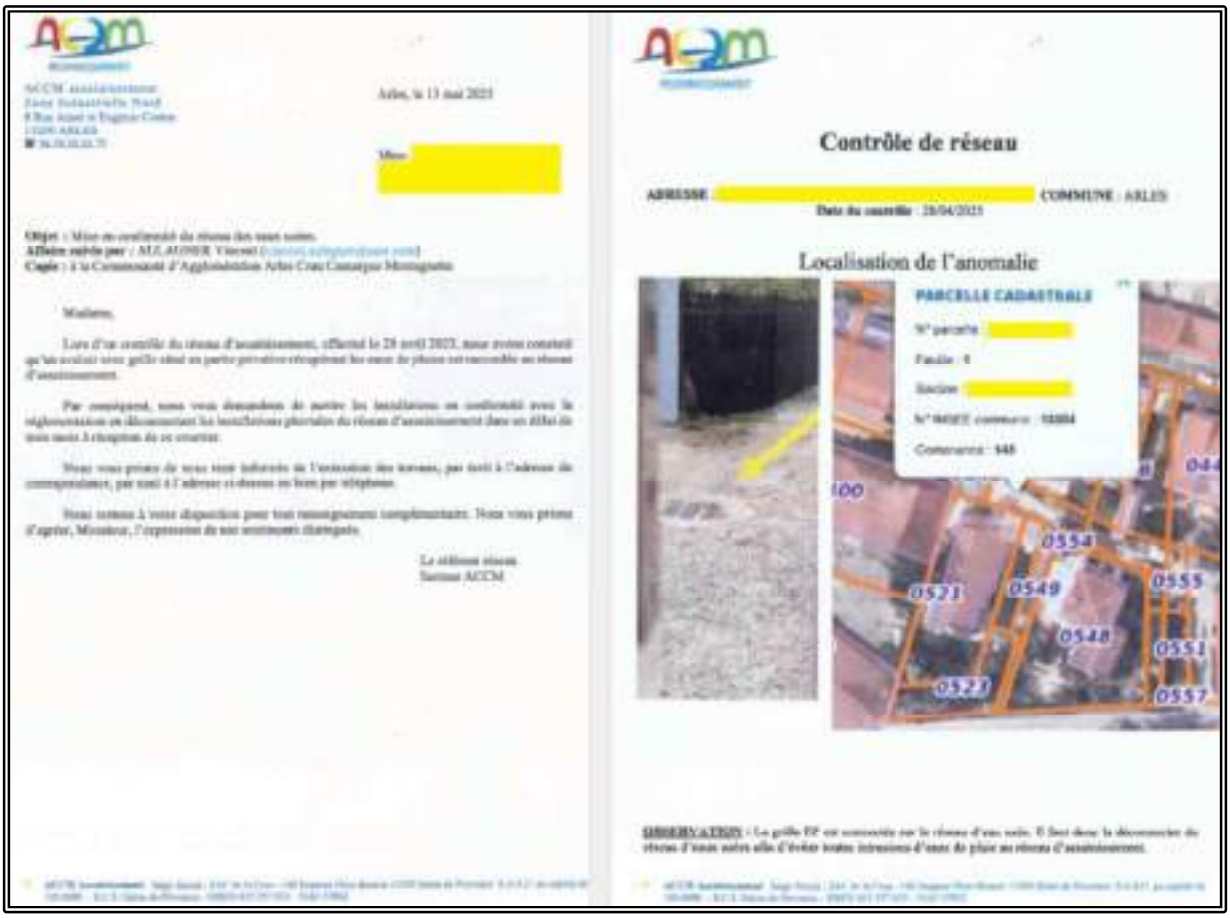


Connexion flagrante du réseau pluvial et d'assainissement, rue des Peupliers Blancs à Albaron – 11 juin 2024

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Connexion du réseau d'eaux usées avec une gouttière rue Maurice Ravel à Arles – 09 octobre 2025



Exemple de courrier envoyé aux abonnés pour la demande de mise en conformité d'un raccordement non conforme

Le test à la fumée est utilisé pour diagnostiquer les réseaux séparatifs d'eaux usées suspectés de collecter des eaux pluviales. Il identifie les inversions de branchements ou les défauts structurels dans le réseau.

Observation des échappatoires de fumée.

- Les branchements conformes sont équipés de siphons qui empêchent la réapparition de la fumée.
- Les inversions de branchements sont identifiées par la sortie de fumée dans des gouttières, avaloirs ou autres points d'échappement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

La localisation des désordres sera documentée sur des plans, indiquant :

- Les zones où la fumée est apparue (gouttières, avaloirs, ...).
- Les surfaces actives équivalentes drainées qui causent des eaux parasites.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Nombre de contrôle de branchement réalisé (nb/an)	41	233	245	104	62	115	**800**
Objectif du nombre de contrôle de branchement (nb/an)	59	59	60	60	61	61	**572**

Contrôle des branchements par test à la fumée

Nous pouvons constater une avance de 28,5 % par rapport à l'objectif contractuel.

Proposition

FOND DE RENOUVELLEMENT DES ACCESSOIRES

Les inspections ont révélé plusieurs anomalies :

- Défaut d'étanchéité des regards du réseau,
- Défaut d'étanchéité des branchements,
- Avaloirs connectés au réseau d'assainissement.

La mise en place d'un fonds dédié au renouvellement des accessoires permettrait d'intervenir rapidement à la suite de ces inspections et de réduire de manière significative les apports d'eaux claires parasites.

4. Les Inspections TéléVisées (ITV)

Cette opération a pour objectif de contrôler l'état intérieur des réseaux et des ouvrages associés. Elle a pour but de déceler les défauts structurels et fonctionnels. Ainsi, chaque année, le linéaire contractuel inspecté est de 10,7 km.

Ces inspections ont pour objectif de détecter des :

- infiltrations d'eaux claires parasites,
- fissures/décalages,
- anomalies,
- obstacles,
- effondrements.

Exemples d'anomalies rencontrées en 2024 :

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Pénétration de racines dans le réseau d'assainissement, Place Colonel Berrurier – Tarascon



Décentrage de l'assemblage, Impasse fauré – Arles



Dépôt de graisses provoquant une réduction de section du réseau, Rue Georges Bizet – Saintes-Maries-de-la-Mer



Infiltration d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement, chemin de la Croix de Jubilé – Boulbon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Effondrement provoquant une obstruction totale du réseau d'assainissement, Rue des Félibres – Saint-Martin-de-Crau

Un plan prévisionnel d'inspection caméra est réalisé chaque année et transmis à la collectivité avant le mois de janvier de l'année N+1. Lors de l'année 2024, les inspections télévisées ont été axées sur la recherche d'eaux claires parasites, les points noirs et les suspicions de casse.

Les inspections télévisées (ITV) des réseaux d'assainissement sont souvent réalisées suite à des désordres constatés, pour lesquels des actions d'exploitation sont proposées, ou lors de la programmation de travaux de réhabilitation. Les réseaux à inspecter ont été définis sur la base des éléments suivants :

- Les données issues de la télésurveillance des installations (postes de relèvement et stations d'épuration),
- Résultats obtenus lors du diagnostic des entrées d'eaux claires parasites
- Les observations réalisées lors des inspections nocturnes et diurnes,
- L'analyse des interventions de débouchage (présence cailloux, désobstructions répétées, …)
- Les retours d'expérience des agents hydrocureurs,
- Les demandes formulées par l'ACCM (programme de voirie, affaissement de voirie, …)

Concernant la recherche d'eaux parasites par inspection caméra, il est important de planifier au moment opportun l'intervention afin d'identifier au mieux les anomalies d'infiltrations. Une analyse des données de télésurveillance, des inspections diurnes et nocturnes permet une planification optimale en fonction du contexte territorial (influence du Canal du Craponne pour les communes de Saint Martin de Crau, Arles secteur Pont de Crau et hameau de Raphèle et/ou influence des pluies automnales et hivernales pour le reste des autres communes)

En 2025, cette répartition se présente comme suit :

Typologie	2023	2024	2025
Recherche des entrées d'eaux claires parasites	47 %	38 %	60 %
Suspicion de casse	12 %	20 %	20 %
Etat du réseau	31 %	29 %	6 %
Demandes ACCM	10 %	14 %	14 %

Typologie des besoins en ITV

Le Territoire s'appuie sur 4 types de matériels pour réaliser les inspections télévisées :

- 1 caméra montée sur chariot,
- 1 caméra portable sur jonc,
- 1 caméra de regard,
- 1 caméra radeau.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

INSPECTION TELEVISEE A L'AIDE D'UNE CAMERA MONTEE SUR CHARIOT

Avant toute inspection caméra, un hydrocurage du réseau est réalisé.

La méthodologie employée est la suivante :

- passage d'une caméra montée sur un chariot à roues motrices,
- visualisation en temps réel,
- relevé des distances et des dénivelés,
- enregistrement du film de l'inspection.



Recherche d'eaux claires parasites avec caméra sur chariot à roues motrices

INSPECTION TELEVISEE A L'AIDE D'EQUIPEMENTS PORTATIFS

- **Caméras portatives de type « endoscope »**

Pour les problèmes sur branchement ou canalisation de petit diamètre, nous disposons d'une caméra portable d'intervention. Cette caméra nous permet d'intervenir rapidement sur des dysfonctionnements ponctuels des réseaux et d'établir un diagnostic rapide des interventions à prévoir (réparation, reprise d'étanchéité, désobstruction, etc.). Cet outil nous permet également d'effectuer la localisation de branchement ou de regard lorsque ceux-ci ne sont pas accessibles.

Nombre d'inspection caméra jonc	2023	2024	2025
Arles (et hameaux)	61	68	80
Tarascon	17	8	11
Saint-Martin-de-Crau	13	10	8
Boulbon	0	5	1
Saintes-Maries-de-la-Mer	8	7	5
Territoire ACCM	**99**	**98**	**105**

Evolution du nombre d'inspection caméra jonc par commune sur les 3 dernières années

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Inspection d'un branchement avec caméra jonc suite à un affouillement de voirie – R. du Condorcet à ARLES

- **Caméra portative de type hydrozoom**

Enfin, une caméra regard permet de réaliser un diagnostic ultra rapide de l'état structurel et fonctionnel d'un tronçon de canalisation. Ce dispositif d'inspection télévisée est composé de deux parties :

- une caméra articulée, sur pied, équipée d'un éclairage LED puissant, d'un zoom optique et d'un zoom numérique,
- une console portable de contrôle et d'acquisition qui permet de commander l'orientation de la caméra de l'éclairage, de réaliser des zooms et de déclencher les séquences de photographie et d'enregistrement.

Sa mise en œuvre aisée permet, à partir du positionnement de la caméra dans un regard et grâce à un zoom puissant, de visualiser depuis la surface les premiers mètres (voire les premières dizaines de mètres) des canalisations situées en amont et en aval. Ainsi, en faisant des observations de regard en regard, nous pouvons nous faire une idée assez précise de l'état de la canalisation : niveau d'encrassement, présence ou non de défauts majeurs, pénétration de racines ou non, …

Ces outils permettent de fournir un rapport et un compte rendus détaillés. Ces derniers comportent notamment les vidéos de l'inspection télévisée, les photos des observations réalisées et des anomalies constatées.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

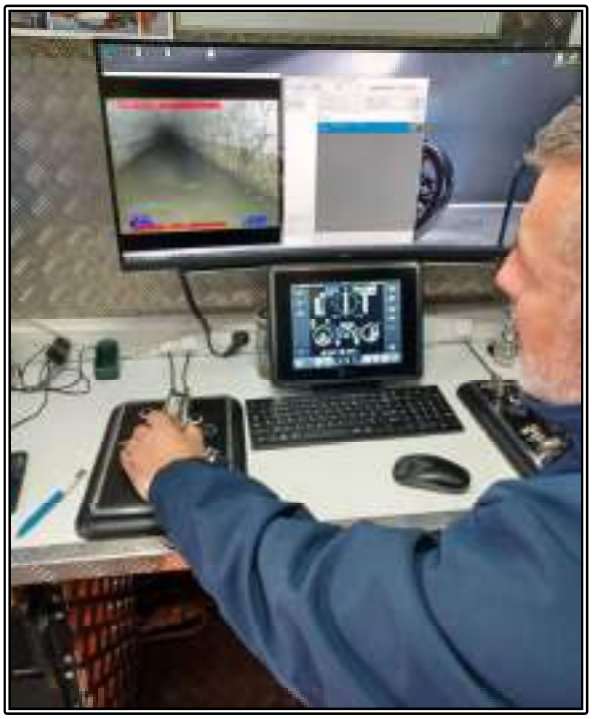


Diagnostic avec caméra Quickview à la suite de l'effondrement du réseau d'assainissement

INSPECTION TELEVISEE A L'AIDE D'UNE CAMERA MONTEE SUR RADEAU

La caméra montée sur radeau est utilisée pour l'inspection des réseaux à grosses sections, dont le fil d'eau ne permet pas le passage une caméra montée sur chariot. En effet, lorsque le niveau d'eau dans un réseau est trop important (supérieur à 20 cm) une caméra montée sur chariot se retrouve submergée. Grace à son support, la caméra montée sur radeau permet de flotter et ainsi d'inspecter des réseaux dont le flux d'effluents est plus important.





Inspection à la caméra montée sur radeau du collecteur principal Chemin de Maillanen

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Sur l'année 2025, un total de 11 370 mètres linéaires de réseau d'assainissement ont été inspectés.

Année	Objectif contractuel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire ITV effectué (ml)	10 700 ml / an	10 131	7 184	5 208	14 149	13 287	13 785	8 877	8 241	11 563	11 666

Synthèse du linéaire inspecté annuellement

Le tableau ci-joint récapitule les linéaires inspectés par commune.

Communes	2023	2024	2025
Arles	4 933	6 820	9 831
Boulbon	-	750	0
Tarascon	2 158	1 525	50
Saint-Martin de Crau	1 150	1 638	1 418
Saintes-Maries-de-la-Mer	-	830	367
TOTAL	**8 241**	**11 563**	**11 666**

Détail du linéaire inspecté par commune

Le détail des rues inspectées en 2024 se trouve en annexe.



Le tableau suivant détaille l'avancement de l'objectif contractuel depuis l'origine du contrat :

	Linéaire contractuel depuis 2016	Linéaire cumulé réalisé depuis 2016
Linéaire inspecté (ml)	107 000	104 091

Suivi pluriannuel de l'objectif contractuel

Nous pouvons constater un léger retard de 2,8 % par rapport à l'objectif contractuel.

La répartition spatiale des linéaires inspectés est consultable via **VISEAU**, notre outil de supervision partagé avec la collectivité.

Cette visualisation offre un aperçu rapide des **zones les plus sujettes aux réseaux d'assainissement dégradés**, facilitant ainsi l'identification des secteurs nécessitant une attention particulière. La capture d'écran ci-dessous illustre les linéaires inspectés en 2025 sur la commune de Tarascon.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Carte VISEAU illustrant la répartition spéciale du réseau d'assainissement de Tarascon inspecté à la caméra en 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

8.1.4 Programme d'entretien

À l'issue des investigations menées sur le réseau, ACCM Assainissement met en place plusieurs actions correctives et préventives :

- **Programme de curage préventif du réseau** pour garantir un écoulement optimal des effluents.
- **Programme préventif de nettoyage des ouvrages** : curage des postes de relevage, écluse et déversoirs pour assurer leur bon fonctionnement.
- **Programme de renouvellement du réseau** : Remplacement des canalisations vétustes afin d'améliorer la performance et la pérennité du réseau.
- **Programme de désinsectisation et dératisation des réseaux**.

1. Le nettoyage préventif du réseau

L'objectif du curage d'un réseau est d'assurer un bon écoulement des eaux usées et de prévenir la formation de sédiments susceptibles de provoquer des obstructions, des débordements et des risques sanitaires, environnementaux et matériels. L'entretien régulier du réseau d'assainissement fait partie intégrante de notre mission en tant que délégataire, permettant de réduire les interventions curatives et les nuisances pour les usagers, comme les débordements, les mauvaises odeurs ou encore la dégradation des infrastructures.

Sur le territoire d'ACCM, le réseau d'assainissement couvre 397,7 km. Pour garantir un service optimisé sur le plan technique et économique, ACCM Assainissement met à profit son expertise dans le fonctionnement des réseaux et la planification des opérations de curage. Cela repose sur une analyse des trois dernières années, prenant en compte :

- Les interventions de débouchage et de curage, systématiquement suivies et géoréférencées en collaboration avec le Centre de Pilotage Opérationnel,
- Les points noirs identifiés,
- Les réclamations des usagers,
- Les événements marquants du territoire (les férias d'Arles, le pèlerinage aux Saintes-Maries-de-la-Mer, le début de la saison estivale aux Saintes-Maries-de-la-Mer),
- Les besoins spécifiques de la Collectivité.

Cette analyse conduit à la mise en place d'un plan prévisionnel de curage préventif, validé avant le début de chaque année civile. Ce plan, qui est transmis à ACCM avant janvier de l'année N+1, prévoit les interventions de curage tout au long de l'année afin d'optimiser le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et de réduire les risques d'obstructions accidentelles.

COMPOSITION DU PARC DE CAMIONS HYDROCUREURS

ACCM Assainissement s'appuie sur le parc mutualisé de SAUR pour assurer le curage des ouvrages. Ces véhicules sont basés sur le dépôt d'Arles.

Ce parc est un élément central pour garantir l'efficacité des interventions, qu'il s'agisse de curages planifiés ou d'opérations d'urgence.

1. Camion recycleur 32T

Conçu pour des opérations de grande ampleur, ce camion recycle l'eau utilisée pour les interventions, ce qui le rend à la fois efficace et écologique, tout en réduisant les besoins en eau propre.

Dans le cadre d'une politique de modernisation et d'amélioration de la performance, ACCM Assainissement a renforcé son parc avec l'acquisition d'un **camion 32 tonnes recycleur d'eau** en **octobre 2022**. Ce véhicule représente une avancée majeure grâce à ses caractéristiques :

- **Réduction de la consommation d'eau** : Le système de recyclage permet de réutiliser l'eau extraite des réseaux pendant les opérations, limitant ainsi les prélèvements d'eau potable.

- **Interventions prolongées** : La capacité de recyclage accroît l'autonomie du camion, notamment sur les chantiers de longue durée.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Camion 32 T hydrocureur recycleur

2. Deux camions hydrocureurs mixtes 26T

Ces camions polyvalents peuvent gérer un large éventail d'opérations, notamment le curage des réseaux et l'entretien des postes de relevage.

3. Camion hydrocureur mixte 16T

Idéal pour des interventions dans des zones plus restreintes ou nécessitant une capacité de manœuvre plus élevée, tout en offrant une puissance suffisante pour les opérations courantes.

4. Camion FUSO 3,5T

Léger et maniable, ce camion est parfait pour accéder aux zones étroites ou difficiles d'accès, comme les ruelles ou les petits sites urbains.



Camion hydrocureur 3.5 T renouvelé en décembre 2022

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

A noter que ce camion est intégré dans la flotte de véhicule du parc d'ACCM Assainissement. Il assure principalement les débouchages.

Un Parc adapté à toutes les situations :

Grâce à cette diversité de véhicules, ACCM Assainissement peut intervenir sur des problématiques variées telles que :

- **Curages préventifs** pour éviter les obstructions dans les réseaux.
- **Gestion des urgences**, comme les débordements ou les obstructions critiques.
- **Nettoyage spécifique** des postes de relevage et des bassins de stations d'épuration.

Le parc de camions hydrocureurs constitue ainsi une ressource stratégique, permettant d'assurer un service rapide, efficace, et respectueux de l'environnement pour l'ensemble des installations et des réseaux d'ACCM Assainissement.

En 2025, un total de 48 367 mètres linéaires de réseau d'assainissement a été curés, dont 46 690 mètres linéaires dans le cadre du curage préventif.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire d'hydrocurage préventif (ml)	67 866	71 118	70 806	65 226	48 488	43 377	43 587	38 139	47 746	46 690

Synthèse des linaires de curage annuel préventif



Curage préventif de réseau d'assainissement Place des Troubadours

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Contractuellement, ACCM Assainissement s'est engagé à réaliser un curage préventif de 71 km/an sur les 3 premières années de contrat puis 47 km/an à partir de la 4ème année. Le tableau suivant détaille l'avancement de l'objectif contractuel depuis l'origine du contrat :

	Linéaire contractuel depuis 2016	Linéaire cumulé réalisé depuis 2016
Curage préventif en km	542,0	543,2

Suivi pluriannuel de l'objectif contractuel

Nous pouvons constater que l'objectif contractuel de linéaire curé en préventif depuis 2016 est respecté.

Focus

FOCUS SUR LE CURAGE CURATIF

Les réseaux d'assainissement peuvent parfois s'obstruer en raison de l'accumulation de déchets, de dépôts graisseux ou d'autres éléments bloquant l'écoulement. Dans ces situations, une intervention rapide est nécessaire pour éliminer le bouchon et rétablir le bon fonctionnement du réseau.

L'opération commence par un **débouchage à l'hydrocurage**, réalisé à l'aide d'une hydrocureuse équipée d'une tête haute pression adaptée, permettant de désagréger l'obstruction efficacement. Une fois le bouchon éliminé, un **curage ciblé du tronçon** concerné est effectué entre les regards d'assainissement. Ce curage curatif vise à nettoyer en profondeur la canalisation afin d'éliminer d'éventuels dépôts résiduels susceptibles de provoquer une nouvelle obstruction à court terme.

Ces interventions sont essentielles pour **prévenir un éventuel nouvel engorgement** et assurer le bon écoulement des eaux usées.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des curages curatifs réalisés depuis 2023.

Année	Linéaire curage curatif (ml)
2023	9 237
2024	4 443
2025	4 645

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2. Le nettoyage préventif des ouvrages

Le nettoyage des installations et des éléments clés du réseau, tels que les siphons, est essentiel au bon fonctionnement des infrastructures d'assainissement. Le patrimoine d'ACCM comprend 153 postes de relevage, 15 stations d'épuration et une écluse (siphon situé sous le canal d'Arles à Bouc).



Nettoyage du Poste de relevage Platanes à Tarascon avec camion hydrocureur 26 Tonnes

En 2024, un total de 519 interventions de nettoyage des postes de relevage a été réalisé sur l'ensemble du territoire ACCM. Ces opérations de curage se déclinent en deux types :

- **Le nettoyage à blanc**, qui comprend :
 - L'aspiration des flottants,
 - Le nettoyage à haute pression des poires et des équipements,
 - La vidange maximale du poste via les pompes de refoulement,
 - L'aspiration des pierres et des sables présents au fond du poste.
- **L'écrémage du poste**, qui inclut :
 - L'aspiration des flottants,
 - Le nettoyage des poires et des équipements à haute pression ou au jet.

Commune	Nombre de poste de relevage	Nombre de nettoyage de poste de relevage	Ratio Nombre de poste / Nombre de nettoyage
Arles (et hameaux)	88	290	3,3
Tarascon	20	65	3,3
Saint-Martin-de-Crau	31	92	3,0
Boulbon	3	9	3,0
Saintes-Maries-de-la-Mer	11	47	4,3
Territoire ACCM	**153**	**503**	**3,3**

Nombre d'opérations d'entretien des postes de relevage par commune pour l'année 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FACTEURS INFLUENÇANT LA FREQUENCE DE NETTOYAGE DES POSTES DE RELEVAGE

1. Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Points de restauration : La commune est confrontée à un nombre important de points de restauration qui ne sont pas équipés de systèmes de traitement des graisses. Les graisses et huiles utilisées dans la cuisine des restaurants se solidifient dans le réseau d'assainissement, colmatant les canalisations et augmentant la fréquence des opérations de nettoyage des postes de relevage. Le manque d'entretien des bacs à graisses dans ces établissements contribue à l'accumulation de matières graisseuses dans les canalisations.

1. Tarascon

Zone industrielle : La présence de 5 postes de relevage, soit 25% des ouvrages, dans la zone industrielle du Roubian nécessite des opérations de nettoyage plus fréquentes. Ces zones génèrent généralement des effluents plus chargés, ce qui peut entraîner des obstructions plus rapides et nécessiter un entretien plus régulier des installations.

2. Arles

Nombre de postes de relevage : À Arles, le ratio entre les postes de relevage et les opérations de nettoyage est influencé par le fait que la commune couvre tous les hameaux. Cela signifie que le nombre de postes de relevage à entretenir est beaucoup plus élevé. Ainsi, la fréquence des opérations de nettoyage des postes doit être ajustée pour prendre en compte l'étendue de la commune, ce qui peut conduire à un nombre total d'opérations plus élevé.

RATIO ENTRE LE NOMBRE DE POSTES DE RELEVAGE ET LES OPERATIONS DE NETTOYAGE

Ce ratio est plus élevé pour Tarascon et Les Saintes-Maries-de-la-Mer, en raison des particularités locales, telles que les zones industrielles, la gestion des graisses dans les restaurants ou encore la présence de sable dans les réseaux.

Arles, en revanche, peut voir ce ratio fluctuer en fonction de la prise en compte des hameaux.

Commune	Nombre de poste de relevage	Nombre de nettoyage de poste de relevage	Ratio Nombre de poste / Nombre de nettoyage
Arles	64	215	3,4
Albaron	1	2	2,0
Le Sambuc	3	7	2,3
Mas-Thibert	3	10	3,3
Raphèle Moulès	7	18	2,6
Salin-de-Giraud	10	38	3,8

Nombre d'opérations d'entretien des postes de relevage d'Arles et ses hameaux pour l'année 2025

POSTES DE RELEVAGE NECESSITANT DES NETTOYAGES FREQUENTS

1. **Poste ROQUETTE** :

- **Fréquence de curage :** 14 fois en 2025
- **Facteurs influents :**

 ↳ Il s'agit de l'ouvrage le plus important du système d'assainissement d'Arles.
 ↳ Le **refoulement modifié du poste de CAMARGUE** a entraîné une augmentation des volumes collectés par ce poste, nécessitant un entretien plus fréquent.
 ↳ Cela démontre l'importance de bien dimensionner et gérer les volumes d'effluents pour éviter la surcharge des infrastructures existantes.

2. **Poste BARRIOL** :

- **Fréquence de curage :** 5 fois en 2025
- **Facteurs influents :**

 ↳ Il est fortement impacté par les **graisses** présentes dans les effluents collectés.
 ↳ Les graisses se solidifient et obstruent les canalisations, ce qui nécessite des nettoyages réguliers pour maintenir une bonne circulation des eaux usées et éviter des blocages ou des dysfonctionnements.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3. **Poste CAMPING CLOS DU RHONE 2** :

- **Fréquence de curage :** 8 fois en 2024
- **Facteurs influents :**

↳ Le réseau raccordé à cet ouvrage achemine les effluents **d'une aire de camping-car.** La dépose régulière des grilles de caniveaux, appartenant au domaine privé, provoquent des dysfonctionnements du poste, dont les pompes sont embourbées par de nombreux déchets tels que des maillots, des bouteilles en plastiques et autres.

Ces quatre postes (ROQUETTE, BARRIOL, CAMPING CLOS DU RHONE 2) montrent bien comment des facteurs comme les volumes d'effluents, les graisses, le contexte environnant ou encore l'urbanisation peuvent influencer l'intensité de l'entretien des infrastructures. Les nettoyages fréquents sont essentiels pour maintenir un bon fonctionnement du réseau, et leur augmentation dans ces cas est une réponse directe aux défis spécifiques rencontrés.

Focus

FOCUS SUR LES FILASSES ET GRAISSES

Les lingettes et les filasses constituent un problème croissant pour les réseaux d'assainissement, et leur présence a des conséquences directes sur la performance des équipements, en particulier les postes de relevage et les pompes submersibles. Voici un focus sur les impacts de ces déchets et quelques pistes pour mieux gérer cette problématique :

PROBLEMATIQUE DES LINGETTES ET FILASSES :

1. Lingettes

- Biodégradabilité trompeuse : Bien que les paquets de lingettes mentionnent qu'elles sont biodégradables, en pratique, elles ne se décomposent pas assez rapidement dans le temps nécessaire pour parvenir aux postes de relevage. Ce retard dans la dégradation conduit à une accumulation dans les canalisations.
- Résistance au déchirement : Certaines lingettes sont fabriquées avec des matériaux résistants au déchirement, ce qui les rend difficiles à traiter pour les équipements d'assainissement. Elles s'attachent aux pompes et autres parties du système de collecte, entraînant des dysfonctionnements.
- Blocages et encrassement : En s'agglutinant avec d'autres déchets, notamment les graisses, les lingettes forment des amas solides qui sont difficilement éliminables par les systèmes de pompage traditionnels. Cela peut entraîner des bouchons dans le réseau et des arrêts de pompes.

2. Filasses

- Nature des filasses : Ces matières, souvent issues de textiles, de serviettes ou de vêtements usagés, se mêlent aux déchets organiques dans les canalisations. Combinées avec des graisses et d'autres solides, elles forment des conglomérats solides qui obstruent les pompes et autres équipements.
- Accumulation dans les canalisations : Ces amas augmentent considérablement la fréquence des blocages, car les équipements de traitement des eaux usées ne sont pas conçus pour traiter de tels déchets solides, entraînant des pannes répétées et une augmentation des interventions de maintenance.

CONSEQUENCES DES LINGETTES ET DES FILASSES :

- **Réduction de l'efficacité des stations de relevage :** Ces déchets viennent perturber le fonctionnement des pompes et des autres dispositifs de collecte, causant des arrêts fréquents, des renouvellements coûteux et des dysfonctionnements dans l'ensemble du réseau.
- **Augmentation des coûts d'entretien et de maintenance :** Les interventions de curage et de nettoyage deviennent plus fréquentes, ce qui génère des coûts supplémentaires et des temps d'arrêt imprévus.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **Risque sanitaire et environnemental :** Les obstructions dues à ces déchets peuvent entraîner des débordements, augmentant les risques de contamination environnementale et sanitaire et les sinistres aux usagers

POSTE DE RELEVAGE ROQUETTE





Nettoyage de la pompe

POSTE DE RELEVAGE POMPIERS – SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Même si les lingettes utilisées sont biodégradables, elles le sont rarement entre les toilettes et le poste de relevage. Si on conjugue cela aux graisses et autres liquides visqueux, on retrouve des amas de lingettes et de filasses colmatés dans les égouts et les postes de relevage.







Evacuation filasse sur pompe de relevage

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

POSTE DE RELEVAGE ALPINE - TARASCON



POSTES DE RELEVAGE PLATANES - TARASCON

Un camion grue est nécessaire pour ce type d'opération. Les « filasses » sont ensuite évacuées à la main.



Evacuation filasses

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

POSTES DE RELEVAGE BDR - ARLES

La pompe du poste a été nettoyée en décembre 2024 car elle était bouchée par des filasses. Un démontage de la roue a été nécessaire et un graissage de la vis centrale a été réalisé.

:

Pompe poste relevage BDR

POSTE DE RELEVAGE ROUBIAN- TARASCON

Ce poste fait l'objet de 3 curages à blanc par an, malgré cela, une accumulation anormale de graisses est constaté.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Pour réaliser cet entretien, il est nécessaire de mettre en place une procédure CATEC (Certificat d'Aptitude au Travail en Espaces Confines), car les opérateurs évoluent en espace confiné et un nettoyage de l'extérieur est impossible techniquement au vu des amas de graisses collés aux parois, pompes, béton et barres de guidage.

Cette procédure CATEC est nécessaire pour assurer la sécurité du personnel intervenant. Elle nécessite :

- l'utilisation d'Equipements de Protection Individuels habituels (Vêtements de travail, Casque, Chaussures de sécurité / bottes, Gants, Gilet haute visibilité),
- l'utilisation d'Equipements de Protection Individuels spécifiques (le détecteur 4 gaz, le harnais de sécurité, le trépied / tripode / potence + treuil, le stop chute, les moyens de communication ATEX, le masque auto-sauveteur, la lampe frontale ou portative ATEX, la ventilation mécanique.




Agent en fin d'intervention CATEC

POSTE DE RELEVAGE LES FLAMANTS – SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

L'ouvrage est fortement impacté par la présence de graisses, ce qui nécessite la mise en place d'une routine de nettoyage plus importante. Le poste de relevage a été mis à blanc 4 fois en 2023.




Photos de l'état du poste avant / après nettoyage

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

POSTE DE RELEVAGE CLOS DU RHONE 2

En 2025, 8 interventions d'hydrocureur ont été nécessaires sur le poste Clos du Rhône 2.

Un équipement adapté mais sous-dimensionné : Ce poste est équipé de pompes à roue vortex, conçues pour traiter les eaux usées chargées en matières solides et fibres longues. Cependant, les pompes et l'hydraulique semblent insuffisants face aux déchets rejetés, entraînant des bouchages fréquents.

Des actions indispensables pour limiter les incidents

Pour éviter ces obstructions intempestives, la société gérante de l'aire de vidange de camping-cars doit impérativement :

- Installer un panier récupérateur dans le regard décanteur pour collecter les déchets courants, notamment les bouchons des systèmes récupérateurs des camping-cars.
- Mettre en place un dégrilleur automatique afin de filtrer en continu les éléments solides.
- Renforcer l'entretien de l'aire, en particulier durant la période estivale, où la fréquentation est plus importante.

Ces mesures permettront de réduire les interventions d'urgence, d'optimiser le fonctionnement du poste et de garantir un meilleur service aux usagers.

Proposition

AMELIORER LES CARACTERISTIQUES AUTO-NETTOYANTES DES PETITES POMPES

L'amélioration des caractéristiques auto-nettoyantes des petites pompes est essentielle pour garantir une gestion efficace des eaux usées, surtout dans des environnements où la qualité des eaux est particulièrement variable, comme dans le cas des lingettes, des matières solides ou des graisses. Le colmatage des roues de pompes est une problématique courante et peut avoir des conséquences graves, comme des arrêts fréquents, des renouvellements couteux et des interruptions de service.

Voici une proposition visant à améliorer les renouvellements de ces pompes :

1. **Le colmatage des roues de pompe**

Les matériaux solides (comme les lingettes, les graisses et les filasses) peuvent se coincer dans les aubes de la roue, entravant ainsi leur bon fonctionnement. Ces blocages peuvent causer :

- Des pertes de performance de la pompe.
- Une usure prématurée des composants internes.
- Un besoin fréquent de nettoyage et de maintenance, ce qui génère des coûts supplémentaires.

2. **La solution : Pompes avec roue auto-nettoyante**

Une pompe à roue auto-nettoyante est conçue pour éviter ces problèmes en permettant aux débris solides de passer sans causer de blocages. Voici les caractéristiques des systèmes les plus efficaces :

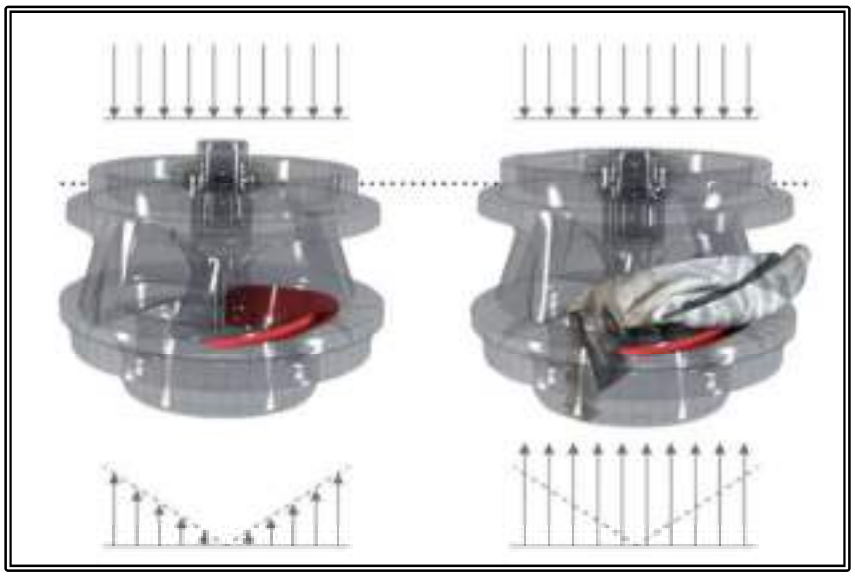
a. Roue N ou D (Monocanal à diagonale ouverte) :

- Monocanal : Ce type de roue a un seul canal qui permet de guider les eaux usées de manière plus fluide, réduisant ainsi les risques d'obstruction. Sa conception ouverte permet aux déchets plus volumineux et rigides de passer sans se coincer.
- Diagonale ouverte : La roue est dotée de canaux avec une forme diagonale, permettant aux matières solides de se déplacer plus facilement, sans s'accumuler. Cela permet une évacuation plus fluide des matières les plus résistantes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

b. Mouvement axial de la roue :

- Roue adaptative N : La roue de la pompe est conçue pour se déplacer axialement lorsqu'une charge importante de solides est rencontrée. Ce déplacement axial permet à la roue de se décaler légèrement, ce qui permet aux débris volumineux et résistants de passer facilement sans se coincer dans la pompe.
- Rétablissement automatique de la roue : Une fois les débris évacués, la roue retourne automatiquement à sa position de fonctionnement normale. Ce système garantit un fonctionnement continu et optimisé sans intervention manuelle, réduisant ainsi les risques de pannes ou de dysfonctionnements.



c. Réduction des contraintes mécaniques :

Le mouvement axial de la roue aide à réduire les contraintes sur les composants essentiels tels que l'arbre, les joints et les paliers. Ce design permet une diminution de l'usure mécanique, prolongeant ainsi la durée de vie des pompes.

3. Avantages de la pompe à roue auto-nettoyante :

- **Réduction des blocages :** La conception permet de gérer efficacement les solides et les matières résiduelles, réduisant les risques de bouchons et de colmatage.
- **Longévité accrue :** Moins de contraintes sur les pièces mécaniques, et moins d'usure des composants, ce qui prolonge la durée de vie de la pompe.
- **Efficacité énergétique :** En réduisant la fréquence des obstructions, les pompes fonctionnent à leur efficacité maximale, sans ralentissements dus aux blocages.
- **Réduction des coûts de maintenance :** Moins de nettoyage nécessaire, moins de renouvellements couteux, et une plus grande fiabilité, ce qui permet de réaliser des économies importantes à long terme sur le plan de renouvellement.
- **Meilleure gestion des débris :** La pompe peut efficacement traiter les matières solides les plus résistantes (comme les lingettes ou les graisses), améliorant ainsi la gestion des eaux usées complexes.

Un renouvellement les pompes existantes sur les postes de relevage problématiques par ce type de technologie permettrait de limiter les engorgements et d'améliorer la durée de vie des pompes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3. Programme de renouvellement du réseau

Pour aider la collectivité à **prioriser les tronçons à renouveler** après les inspections télévisées (ITV) réalisées par ACCM Assainissement, **un nouvel outil d'aide à la décision a été développé en 2024**.

Jusqu'à présent, les résultats des ITV étaient transmis à la collectivité via un **simple mail de synthèse accompagné du rapport**. Désormais, ACCM Assainissement a conçu un **tableau Excel consolidant l'ensemble des ITV réalisées depuis 2016**, année de début du contrat.

Un outil stratégique pour hiérarchiser les travaux

Ce nouvel outil permet d'identifier les tronçons nécessitant un renouvellement en priorité à travers une **formule d'évaluation multicritères** prenant en compte :

1. **L'état structurel** : fissures, effondrements, dégradations de surface...
2. **Le fonctionnement hydraulique** : dépôts adhérents, infiltrations, curages et désobstructions fréquents...
3. **Les enjeux environnementaux** : nuisances olfactives, plaintes des riverains, proximité de nappes phréatiques...

Cet outil innovant permet le croisement de ces données et de **hiérarchiser les travaux de renouvellement de manière objective** afin d'améliorer la performance technique du réseau selon 4 niveaux :

Etat	Niveau de risque	Action recommandée
Bon	Faible	Aucun besoin immédiat
Fragile	Moyen	Surveillance
Dégradé	Elevé	Renouvellement à moyen terme
Critique	Très élévé	Intervention urgente requise

Synthèse de hiérarchisation

Ainsi, sur le Territoire ACCM, depuis le début du contrat en 2016, il est possible de prioriser les ITV réalisées selon le tableau suivant :



Extrait du tableau de synthèse des ITV et la notation de l'état des réseaux inspectés

Depuis 2016, les ITV réalisées sur l'ensemble du territoire ACCM ont permis d'évaluer plus de 91 km de réseau. Le bilan de l'état des tronçons inspectés est le suivant :

Etat	Linéaire (ml)	Répartition (%)
Bon	6 669	7 %
Fragile	17 091	19 %
Dégradé	33 907	37 %
Critique	33 874	37 %
Total général	**91 541**	**100 %**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Un constat très préoccupant

L'analyse des ITV met en lumière une situation préoccupante :

- **74 % du réseau présente un état dégradé ou critique**, nécessitant des interventions rapides ou à moyen terme.
- **Seulement 7 % du réseau est considéré en bon état**, ce qui témoigne d'un besoin accru de renouvellement.

D'autre part, le fort taux d'effondrement constaté précédemment vient confirmer cette analyse.

4. Les interventions de désinfection/dératisation

Il est prévu de réaliser chaque année des traitements préventifs et curatifs pour lutter contre la présence d'insectes et de rongeurs dans le réseau d'assainissement, afin d'assurer la salubrité et le bon fonctionnement du réseau. Ces interventions incluent :

1. Desinsectisation

L'objectif est de traiter 30 km du réseau annuellement.

Cette action consiste à poser des appâts sous forme de gel insecticide au niveau des branchements d'assainissement et des plaques d'égout, pour éliminer la population d'insectes nuisibles.

2. Deratisation

L'objectif est de traiter 10 km du réseau annuellement.

Des blocs hydrofuges sont suspendus dans les regards ou placés aux principaux points de passage des rongeurs pour éliminer leur population.

Procédure de traitement

1. Sécurisation du chantier : Mise en place de signalisation et ouverture des tampons (les tampons pris sous l'enrobé ne sont pas ouverts).
2. Pose des blocs d'appât : Les blocs d'appât sont installés directement sur la plage du tampon, attachés par un câble en acier aux barreaux de l'échelle du regard. Ces blocs sont hydrofuges et résistants à l'eau.
3. Remplacement des blocs : Chaque bloc d'appât pèse 100g et est remplacé systématiquement lors de la deuxième intervention et lors de toute intervention supplémentaire.
4. Molécules utilisées : Les molécules actives utilisées pour la dératisation sont le bromadiolone ou le brodifacoum, des produits de 3ème génération particulièrement efficaces contre les rongeurs.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE




Désinsectisation Impasse des Aigrettes à Saint-Martin de Crau (à gauche) / Pose d'appâts pour la dératisation (à droite)

Campagnes préventives et curatives

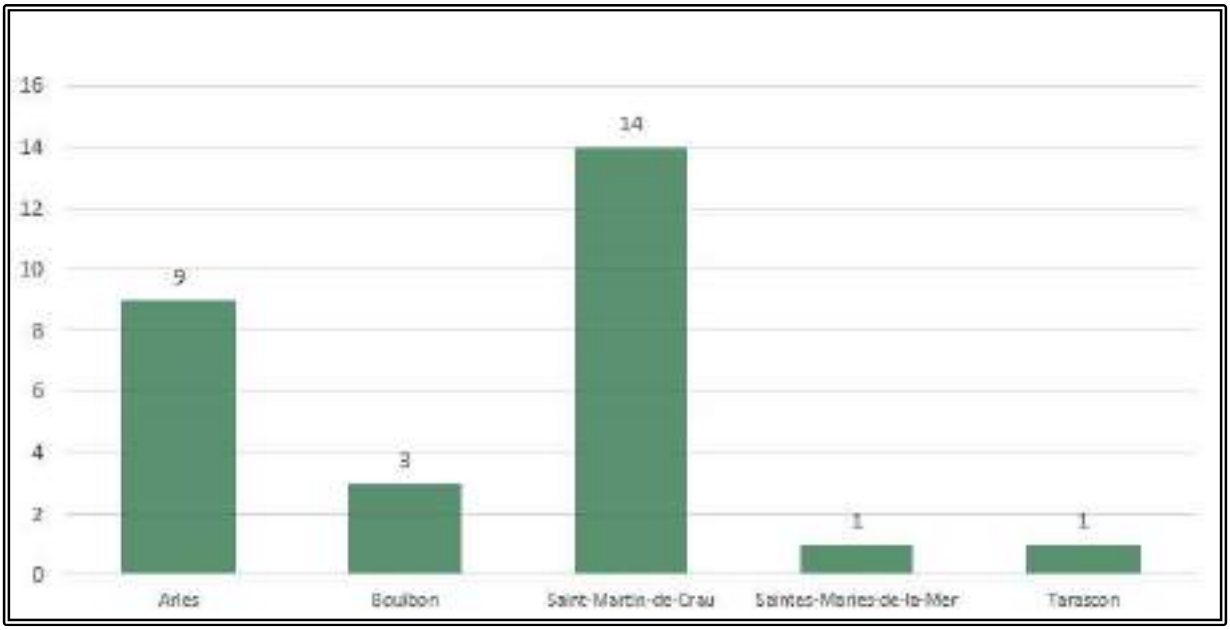
Une **campagne préventive** a lieu au **printemps et en été**, sur les secteurs les plus sensibles, en fonction des demandes des années précédentes.
Des **interventions curatives** sont réalisées ponctuellement sur demande des usagers, en particulier pour la présence de cafards et de rats.

Bilan des demandes des usagers en 2025

En 2025, **29 demandes d'usagers** ont été enregistrées concernant la présence de **cafards et de rats**, dont 28 spécifiquement pour des cafards. Pour comparaison, l'année 2024 avait enregistré 24 demandes au total (dont 20 pour des cafards), ce qui indique une augmentation significative des demandes pour ces nuisibles.

Les communes les plus touchées par la présence de ces nuisibles sont **Saint-Martin-de-Crau** nécessitant une vigilance accrue et des actions ciblées pour limiter la prolifération des nuisibles dans ces secteurs.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



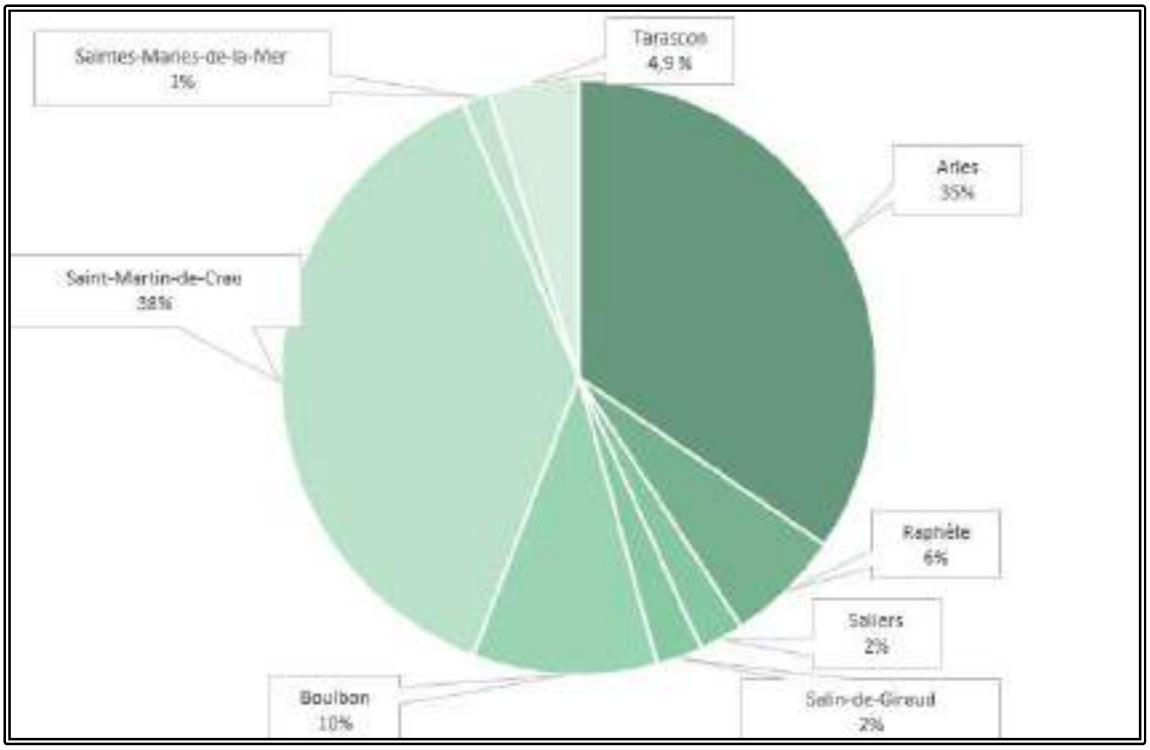
Nombre de demandes de désinsectisation par commune sur l'année 2025

Sur l'année 2025, un linéaire de 30 415 ml a été désinsectisé et 8 294 ml a été dératisatisé.

	Objectif contractuel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dératisation (ml/an)	10 000	25 000	10 700	11 150	11 300	10 460	2 245	8 670	8 860	10 767	8 294
Désinsectisation (ml/an)	30 000	25 000	29 500	30 650	29 750	33 230	19 695	28 075	30 183	29 347	30 415

Synthèse des linéaires traités

Le détail par commune/hameau du linéaire désinsectisé est illustré sur la figure suivante.



Répartition des linéaires de réseau désinsectisé sur l'année 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Un travail d'analyse des demandes d'interventions des années précédentes est effectué afin de prévenir les futures réclamations. C'est dans cette optique de prévention qu'un linéaire important a été alloué en 2025 à la commune de Saint-Martin de Crau et au Hameau de Raphèle. Le détail des rues désinsectisés et dératisés se trouve en annexe.



Le tableau suivant détaille l'avancement de l'objectif contractuel depuis l'origine du contrat :

	Linéaire contractuel depuis 2016	Linéaire cumulé réalisé depuis 2016
Dératisation (kml)	100	107,4
Désinsectisation (kml)	300	285,8

Suivi pluriannuel de l'objectif contractuel

Nous pouvons constater une avance de 6,9 % sur la dératisation et un retard sur la désinsectisation à hauteur de 5,0 % par rapport à l'objectif.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

8.2 LE SUIVI DES REJETS NON DOMESTIQUES

8.2.1 Définition des rejets non domestiques

Le rejet non domestique désigne les eaux usées générées par des activités professionnelles, telles que celles des entreprises industrielles, commerciales, ou artisanales. Ces rejets diffèrent des eaux usées domestiques, notamment par leur composition (par exemple, des produits chimiques, des graisses, des métaux lourds, ou des huiles). Ces eaux, si elles sont mal gérées, peuvent entraîner de graves désordres sur le réseau d'assainissement et affecter la qualité des stations de traitement des eaux usées, voire polluer les milieux récepteurs (comme les rivières et les nappes phréatiques).

8.2.2 Réglementation des rejets non domestiques

Avant la loi sur l'eau de janvier 1992, le Code de la Santé Publique stipulait déjà que tout rejet d'eaux usées non domestiques dans un réseau public devait être autorisée par la Collectivité. Cela permettait de contrôler la nature et la quantité de substances rejetées, et de s'assurer qu'elles ne dégradaient pas le système d'assainissement.

L'autorisation de déversement, appelée Autorisation Spéciale de Déversement (ASD), doit être délivrée à l'établissement concerné avant qu'il ne se raccorde au réseau. Une Convention Spéciale de Déversement (CSD) peut compléter cette autorisation. Elle précise les conditions techniques (comme les normes de rejet) et financières.

8.2.3 Problématiques liées aux rejets non domestiques

Beaucoup d'établissements, notamment des petites entreprises, ignorent ces obligations légales et continuent de déverser leurs eaux usées dans le réseau public sans les traiter correctement. Cela peut entraîner plusieurs problèmes :

- **Désordres sur le réseau d'assainissement :** Les substances rejetées (graisses, huiles, produits chimiques, etc.) peuvent colmater le réseau, endommager les canalisations, ou altérer le bon fonctionnement des stations de traitement.
- **Perturbation du traitement des eaux usées :** Certains polluants peuvent rendre le traitement des eaux usées plus difficile, moins efficace. Par exemple, des métaux, HAP/PCB ou des matières huileuses peuvent nuire à la microfaune nécessaire à la purification de l'eau dans les stations d'assainissement.
- **Pollution du milieu récepteur :** Si les normes de rejet ne sont pas respectées, les polluants peuvent se retrouver dans les milieux récepteurs (Rhône, …), avec des conséquences graves pour l'environnement et la santé publique.

8.2.4 Référent rejets non domestiques



Pour garantir un système d'assainissement durable et éviter ces problèmes, il est crucial de suivre de manière régulière les rejets des établissements industriels et commerciaux.

ACCM Assainissement a désigné, un référent dédié à cette mission, en remplacement du dispositif précédent à **mi-temps**. Il est accompagné par le Technicien Traitement de l'eau et bénéficie du soutien de l'Ingénieur responsable de la cellule performance ainsi que du service juridique de SAUR.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Veiller à la conformité des établissements avec les réglementations sur les rejets d'eaux usées non domestiques.
- Mettre en place et suivre les autorisations de déversement (ASD) et les conventions de déversement (CSD).
- Sensibiliser les établissements aux bonnes pratiques en matière de gestion des eaux usées et des produits rejetés.
- Suivre les incidents éventuels sur le réseau d'assainissement liés aux rejets non domestiques et travailler à des solutions de régularisation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

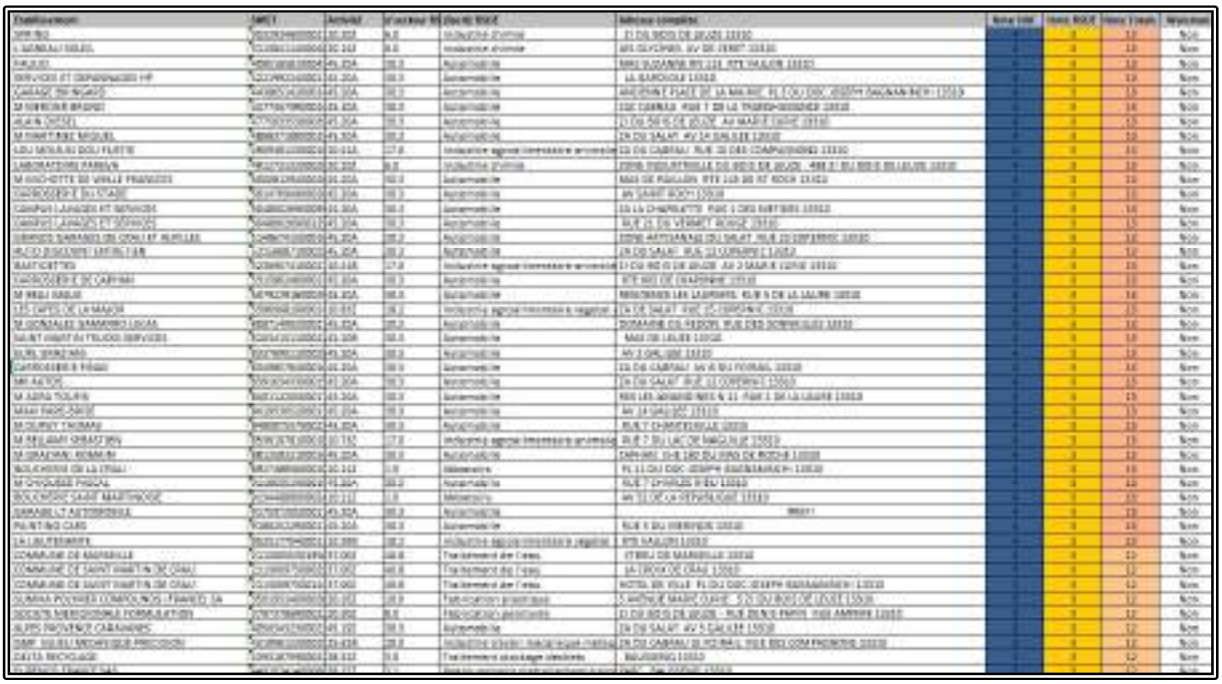
- Suivi des établissements :

 - Vérification des prescriptions : envois des résultats d'analyse, gestion des déchets interdits au réseau.
 - Respect des échéances de mise en conformité.
 - Des contrôles réguliers, inopinés ou planifiés, ainsi que la vérification de l'autosurveillance et des bilans sur 24h.

8.2.5 Etablissement de la liste prioritaire des établissements à rejets non domestiques

Dans un premier temps, une approche initiale a été menée en croisant les données relatives aux activités des établissements et aux sources potentielles de pollution. L'ensemble des établissements industriels d'une commune donnée sont notés à partir de leur secteur d'activité, sur deux critères :

- Notation NAF
- Notation RSDE



Extrait du tableau d'analyse des établissements industriels de la commune de Saint-Martin-de-Crau

Toutefois, compte tenu du nombre élevé d'établissements concernés, il a été décidé, en concertation avec la collectivité, d'affiner cette sélection en intégrant des données locales de terrain :

- Consommation d'eau potable ;
- Expérience des exploitants du système de collecte ;
- Priorités locales (dysfonctionnements liés aux boues,).

Cette démarche a permis d'identifier des paramètres prioritaires et d'orienter notre action vers des problématiques spécifiques :

- La présence récurrente de boues non conformes en zinc sur la station d'épuration de la zone industrielle de Saint-Martin-de-Crau ;
- Des phénomènes de moussage et des variations importantes de débit sur la station d'épuration de Tarascon ;
- Une accumulation excessive de graisses dans le réseau des Saintes-Maries-de-la-Mer ;
- Une vigilance accrue sur les différentes sources de pollution pouvant affecter le réseau pendant l'année.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

DES POLLUTIONS RECURRENTES SUR LE TERRITOIRE

Le territoire ACCM est régulièrement confronté à des pollutions sur le réseau d'assainissement. Ces incidents ont des conséquences notables telles que :

- La contamination des boues produites par les stations d'épuration, rendant leur compostage impossible,
- Des non-conformités dans le traitement des eaux,

Commune	Date	Description pollution
Saint Martin de Crau Zone Industrielle	Mars 2021	Moussage du bassin d'aération – Origine non identifiée
Saint Martin de Crau Zone Industrielle	Nov. 2023	Contamination des boues au zinc – Compostage impossible, envoi en incinération – Origine non identifiée
Saintes Maries de la Mer	Mars 2024	Déversement d'hydrocarbures dans le réseau suite au démantèlement d'une station-service
Tarascon	Juin 2020	Débordement du poste de relevage – Rejet non conforme de l'entreprise Jean Martin
Tarascon	Déc. 2021	Pollution aux hydrocarbures – Compostage impossible, envoi en incinération – Origine : cuve domestique (fioul)
Tarascon	Mars 2023	Moussage du bassin d'aération – Origine non identifiée
Arles	Déc. 2016	Pollution au PCB – Compostage impossible, envoi en incinération – Origine non identifiée
Arles	Mai 2024	Pollution au PCB – Compostage impossible, envoi en incinération – Origine non identifiée
Tarascon	Janvier 2025	Rejet Plateforme de compostage de boues – STEP Tarascon rédhibitoire.
Saint Martin de Crau Zone Industrielle	Juin 2025	Contamination des boues au zinc – Compostage impossible, envoi en incinération – Origine non identifiée

Liste des pollutions constatées depuis 2016



Janvier 2025 – Rejet lixiviats - Plateforme de compostage de boues

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

En 2025, plusieurs investigations ont été menées pour répondre aux objectifs fixés conjointement. Certaines de ces études avaient été initiées lors des années précédentes, permettant un suivi approfondi des problématiques identifiées :

1. Recherche de la pollution aux PCB sur le réseau d'assainissement d'Arles, ayant entraîné une non-conformité des boues.
2. Analyse des sources de pollution récurrente au zinc sur le réseau d'assainissement de la zone industrielle de Saint-Martin-de-Crau.
3. Étude des variations de débit entrant à la station d'épuration de Tarascon, responsables de non-conformités des rejets.
4. Réduction des rejets de graisses dans le réseau d'assainissement des Saintes-Maries-de-la-Mer afin de diminuer les interventions de désobstruction.

1 – PREVENTION POLLUTION PCB DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'ARLES

La pollution par les **Polychlorobiphényles (PCB)** survenue en avril 2024 dans le réseau d'assainissement de la commune d'Arles a été un événement majeur, affectant non seulement la qualité des boues déshydratées à la station d'épuration de Montcalde, mais aussi le processus de gestion des boues, nécessitant des ajustements importants dans les filières d'élimination.

Afin de palier à une éventuelle nouvelle pollution un suivi renforcé a été mise en place sur la station d'épuration en augmentant la fréquence de suivi sur le paramètre PCB dans les boues destines au compostage.

Un suivi bimensuel a été instauré.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2 - Pollution au Zinc des boues de la Station d'épuration de la Zone Industrielle de Saint-Martin-de-Crau

La station d'épuration ZI de Saint-Martin-de-Crau est régulièrement confrontée à des boues non conformes polluées au zinc.

Date pollution	Tonnage de boues non conformes	Commentaires
2021	2,560 TMB	Envoi en incinération
2023	2,200 TMB	Envoi en incinération
2025	6,960 TMB	Envoi en incinération

Actions menées par ACCM Assainissement pour identifier la source de pollution :

- Identification des différents industriels implantés sur le secteur ainsi que de leurs activités (code NAF)
- Déploiement de dispositifs OCTOPUS dans le réseau d'assainissement
- Relève des OCTOPUS après environ 6 semaines de temps de séjour (variable selon la pluviométrie)
- Envoi des dispositifs au laboratoire CARSO pour analyses des paramètres **zinc** et **cuivre**
- Exploitation des résultats analytiques afin d'établir un plan de pose complémentaire et déterminer le point d'entrée des polluants recherchés

L'OCTOPUS :

L'OCTOPUS est un préleveur passif multi-bras utilisé directement dans les réseaux d'eaux usées pour analyser la pollution.

On le surnomme "pieuvre" en raison de sa forme :



- Plusieurs bras souples
- Fixés autour d'un support central
- Immergés dans le flux d'eau

Principe de fonctionnement :

Contrairement à une caméra ou à un capteur électronique, il s'agit d'un dispositif simple et passif :

- installation dans un regard ou une canalisation
- chaque bras contient un matériau absorbant
- ce matériau capte progressivement les polluants présents dans l'eau
- après une période d'exposition (environ 6 semaines), le dispositif est récupéré et envoyé en laboratoire pour analyse

Il s'agit donc d'un échantillonnage intégratif dans le temps, et non d'une mesure ponctuelle.

Intérêt de la méthode :

L'utilisation de l'OCTOPUS présente plusieurs avantages :

- pas besoin d'alimentation électrique
- dispositif discret et facile à déployer
- adapté aux environnements difficiles d'accès
- permet de détecter des pollutions diffuses ou intermittentes

Cette méthode est particulièrement pertinente pour identifier des pollutions non visibles en continu et remonter à leur origine.

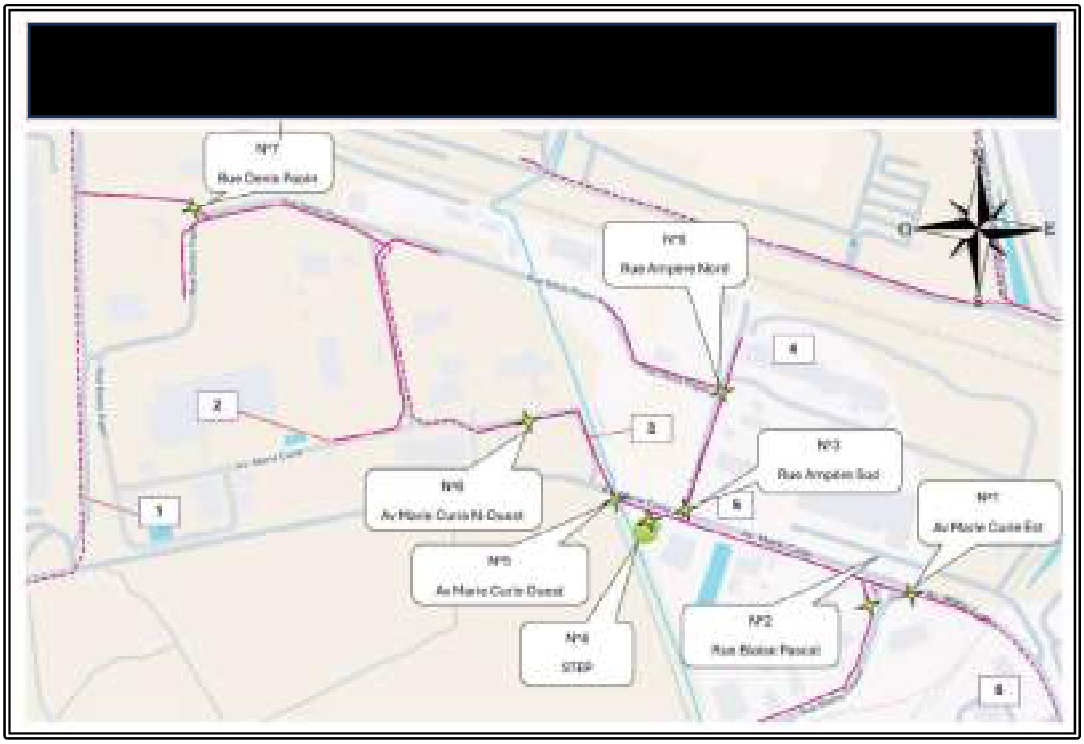
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Campagne OCTOPUS ZI Bois de Leuze à Saint Martin de Crau :

L'enquête réseau par OCTOPUS a commencé le 20 mai 2025, à ce jour, 4 campagnes ont été réalisés.

CAMPAGNE OCTOPUS SAINT MARTIN DE CRAU ZI						
Points de prélèvement	[Zn] (mg/kg MS) Campagne n°1	[Zn] (mg/kg MS) Campagne n°2	[Zn] (mg/kg MS) Campagne n°3	[Zn] (mg/kg MS) Campagne n°4	[Zn] (mg/kg MS) Campagne n°5	Objectif mg/kg MS
"BLANC"	-	693,74	-	-	-	
STEP SMC Village						
Repère N°1	292	96	571	1025		
Avenue Marie Curie Est						
Repère N°2	1311	444	812	965		
Rue Blaise Pascal						
Repère N°3	1150	1665	2229	2818		
Rue Ampère Sud						
Repère N°4	Non mesuré	4761	1294	2211	29/04/2026 au 10/06/2026	<3000
STEP SMC Zi						
Repère N°5	Non mesuré	Non mesuré	280	3794		
Avenue Marie Curie Ouest						
Repère N°6	1198	2221	213	55		
Avenue Marie Curie Nord-Ouest						
Repère N°7	1104	715	2319	492		
Rue Denis Papin						
Repère N°8	-	-	-	716		
Rue Ampère Nord						

Tableau de synthèse des campagnes



Plan des repères sur carte

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Investigations réalisées dans le cadre des enquêtes de réseau :

- **Saint-Martin-de-Crau – ZI Bois de Leuze**
 Déploiement de 19 dispositifs de mesure de type OCTOPUS sur le réseau d'assainissement industriel en 2025. Mise en place de campagnes de suivi en continu des effluents en vue de la caractérisation des rejets et de la détection d'éventuelles anomalies ou apports non conformes.

- **Tarascon**
 Réalisation de 4 bilans de 24 heures sur des postes de relevage ciblés. Exploitation des mesures de débit et de concentration dans l'objectif d'identifier les zones à forte charge polluante et de contribuer à la localisation des sources potentielles.

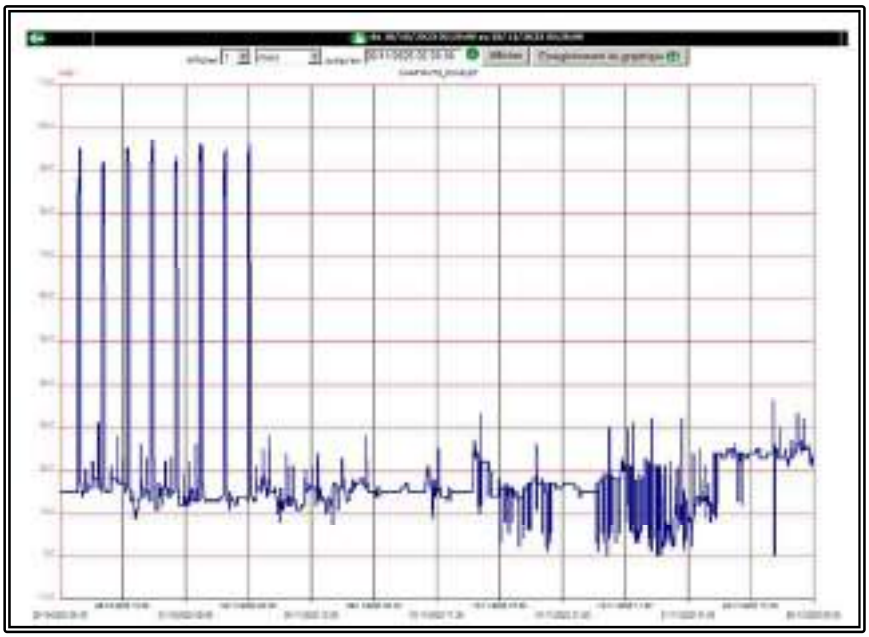
3 - VARIATIONS DE DEBIT ENTRANT SUR LA STATION D'EPURATION DE TARASCON

Dans le cadre des investigations menées sur le réseau d'assainissement, le branchement de la plateforme de compostage de boues a été identifié. Des échanges ont été engagés avec ACCM Assainissement en vue de l'établissement de l'arrêté et de la convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement collectif.

Afin de maîtriser les rejets d'effluents non domestiques, susceptibles de présenter des charges significatives en azote, nitrates, DCO et DBO5, il a été prescrit à la plateforme de compostage l'installation d'un dispositif de régulation horaire sur le poste de relevage du bassin d'orage.

En complément, ACCM Assainissement a maintenu en place des sondes de type LTUS en amont et en aval du site, permettant de vérifier le respect des conditions de déversement. Celles-ci imposent une plage horaire de rejet comprise entre 23h00 et 01h30, pour un volume maximal de 65 m³ par jour, en direction de la station d'épuration du Radoubs à Tarascon.

À ce jour, les consignes de régulation sont respectées. Les volumes déversés sont compatibles avec le fonctionnement du réseau et de la station d'épuration, sans génération de désordres constatés.



Suivi des débits transitants via la sonde LTUS

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

8.2.6 Visites des établissements identifiés

ENQUETE SUR SITE :

L'enquête sur site est la découverte de l'établissement. Selon qu'il s'agit d'une ASD avec prescriptions ou de la rédaction d'une ASD avec CSD, la charge de travail n'est bien évidemment pas la même.

L'enquête comprend au minimum un diagnostic des réseaux de l'établissement à l'aide de tests simples au colorant ou à la fumée.

Sont recherchées les non-conformités tels que défauts structurels, mélanges d'effluents, l'existence de disconnecteurs, la réalité des écoulements tant qualitativement (prélèvement, analyses) que quantitativement (mesures de débits…), la photographie de l'assainissement de l'établissement.

Pour les cas les plus complexes (ASD avec CSD), une véritable étude d'acceptabilité des effluents non domestiques est réalisée qui comprend au préalable une caractérisation des effluents et une identification des principaux risques pour le système d'assainissement.

ANALYSE DU DOSSIER HORS SITE :

Elle est réalisée à partir des données collectées et conduit à examiner :

- La cohérence technique du dossier ;
- La fourniture éventuelle d'informations complémentaires par l'établissement.

Après rédaction du compte rendu de visite et réalisation des plans internes de réseaux d'assainissement, l'établissement est informé des anomalies existantes.

Lors d'une nouvelle rencontre seront sollicités un échéancier de mise en conformité ainsi que, si nécessaire, l'exécution d'une campagne de mesures pour préciser la qualité et la quantité des rejets.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

8.2.7 Rédaction des CSD et ASD

L'élaboration des Conventions de Suivi des Déversements (CSD) et des Autorisations de Suivi des Déversements (ASD) repose sur un document type intégrant plusieurs éléments clés :

- Les spécifications techniques propres à l'établissement concerné.
- Les conditions de contrôle et de suivi des rejets non domestiques.
- Les échéanciers définissant les délais d'application des mesures techniques et économiques.
- Les dispositions financières relatives aux rejets.


ASSAINISSEMENT

Département des Bouches du Rhône

Commune de Saint Martin de Crau

[redacted]

Convention Spéciale de Déversement
des eaux usées industrielles
au réseau d'assainissement


Calcul coefficient de pollution [redacted]
Bilan 24H du 28 au 29/01/2025

Élaboration d'un projet de convention de déversement et détermination du coefficient de pollution préalablement à la signature de l'arrêté spécial de déversement au réseau d'assainissement collectif par l'ACCM.

Présentation et discussion du document

Une réunion spécifique est organisée avec les représentants de l'établissement pour présenter et discuter le document. Ces échanges permettent d'ajuster certains points, notamment les délais d'application et les conditions économiques, qui font souvent l'objet de négociations.

Une présence des services d'ACCM est souhaitable lors de ces réunions pour appuyer les demandes et faire office d'autorité.

Finalisation et Signature

Une fois amendé en fonction des discussions, le document finalisé est soumis à la signature des trois parties :

- L'établissement concerné
- La collectivité
- ACCM Assainissement

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Difficultés rencontrées

Dans la pratique, plusieurs **freins persistent** lors de la mise en place des CSD et ASD :

- **Réticences des industriels** à communiquer sur leur **processus de production** et les **produits utilisés**.
- **Opposition aux investissements nécessaires**, notamment pour le financement des **bilans 24h** et l'application des **coefficients de pollution**.

Commune	*Nom de l'établissement*	*Arrêté signé*	Convention signé
SMC	SOMEFOR	29/01/2018	En cours de révision
SMC	MAREVA	02/04/2019	En cours de révision
SMC	PAREVA	10/10/2019	En cours de révision
TARASCON	JEAN-MARTIN	02/07/2020	En cours de révision

Tableau de synthèse sur les 3 dernières années du nombre de CSD

Aide apportée

- Adoption du nouveau règlement du service d'assainissement proposé par ACCM Assainissement en novembre 2024 et approuvé par délibération de la Communauté de communes le 5 décembre 2025.

8.2.8 Assurer un suivi annuel des conventions

Pour aboutir à une amélioration pérenne du fonctionnement du système d'assainissement, cette démarche ne doit pas s'arrêter à la mise en place d'ASD et de CSD des établissements existants, simple régularisation d'une situation existante.

Le suivi des établissements régularisés mais aussi l'instruction « au fil de l'eau » des nouveaux établissements, va permettre de faire vivre cette démarche sans quoi les efforts consentis par ces derniers seraient rapidement délaissés et les prescriptions non respectées.

ACTUALISATION ET SUIVI DES AUTORISATIONS ET CONVENTION ETABLIES

Réalisée auprès du terrain, cette phase est une des plus cruciales avec des actions obligatoires :

- Vérification de l'application correcte des prescriptions (suivi des envois des résultats de mesure, suivi de l'envoi des bons d'enlèvement de déchets interdits au réseau d'assainissement public…) ;
- Contrôle des échéances de mise en conformité de chaque établissement ;
- Contrôles inopinés ;
- Vérification de l'autosurveillance ;
- Visite périodique des établissements.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.2 GESTION ET INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

ACCM Assainissement accompagne les propriétaires dans leurs démarches liées à la gestion et à la mise en conformité des installations d'assainissement. L'objectif est d'assurer leur bon fonctionnement tout en garantissant leur conformité aux exigences réglementaires et techniques.
Les différents contrôles effectués par ACCM Assainissement :

- **Contrôle du bon fonctionnement** des installations existantes.
- **Contrôle des installations neuves ou réhabilitées**, incluant la conception et la réalisation.
- **Contrôle pour certificat lors des ventes immobilières.**
- **Contrôle des installations existantes** de 20 EH à 200 EH.
- **Contrôle des installations existantes** de plus de 200 EH à 2000 EH.

Équipement des agents pour les contrôles :



Les deux agents spécialisés dans ces contrôles sont équipés de divers outils et matériels nécessaires pour mener à bien leur mission. Cela inclut :

- **Équipements de manipulation** : lève-tampon, barre à mine, pieds de biche, masse, massette, marteau d'égoutier, burin, tournevis à frapper, paire de pince.
- **Outils de mesure et de vérification** : lampe torche pour inspection visuelle, bidons d'eau pour tests, et colorants fluorescents comme la fluorescéine ou la rhodamine pour détecter d'éventuelles fuites ou anomalies dans les réseaux d'assainissement.



Procédure avant chaque contrôle :
Avant chaque contrôle, un **courrier d'information nominative** est envoyé aux particuliers **15 jours avant la visite**. Ce courrier précise :

- **Les motifs de la visite** : raison du contrôle et objectifs spécifiques.
- **La date et l'heure du rendez-vous** : pour permettre aux propriétaires de se préparer à l'inspection.

1. Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes

Ce contrôle vise à garantir que le système fonctionne correctement, sans risque sanitaire ou environnemental. Il permet également de s'assurer que l'entretien des dispositifs est conforme aux normes et que l'élimination des matières de vidange respecte la réglementation.
Principaux points vérifiés :

- Accessibilité et état général des ouvrages.
- Modifications éventuelles depuis le dernier contrôle.
- Niveau des boues, accumulation des graisses et flottants.
- Bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration.
- Fonctionnement des appareils électromécaniques et des ventilations.
- Éventuels rejets en milieu superficiel et impact sur l'environnement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Commune	Avancement
Arles	En cours, avancement par quartier non contrôlé 2026-2027
Boulbon	100 % (2021-2022)
Saintes-Maries de la Mer	100 % (2024)
Saint-Martin-de-Crau	100 % (2016-2017)
Saint-Pierre et Mézoargues	100 % (2020-2021)
Tarascon	En cours 2026-2027

Taux d'avancement par commune sur l'existant

Quartier/Hameau	Avancement
Albaron	Terminé
Gageron	Fait partiellement
Gimeaux	Terminé
Griffeuille	Terminé
Mas Thibert	Fait partiellement
Moulès	En cours 2026-2027
Pont de Crau (zone projetée)	Terminé
Raphèle-Les-Arles	En cours 2026-2027
Saliers	A faire
Sambuc	Fait partiellement
Salin de Giraud	Terminé
Trinquetaille	Terminé
Z.I Nord	Enquête chemin des Ségonnaux uniquement suite signalement pollution
Lieu-dit au Nord de de la Z.I Nord d'Arles	En cours 2026

Avancement par quartier d'Arles



Eaux vannes raccordées sur le bac à graisse de l'installation d'ANC (photo de gauche), préfiltre de l'installation d'ANC recevant le trop-plein du bac à graisse avec les eaux vannes (photo de droite) – Commune des Saintes Maries de la Mer

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2. Contrôle de l'entretien des installations

Ce contrôle vise à vérifier la maintenance et le respect des obligations réglementaires des installations.
Éléments examinés :

1. Fréquence et justificatifs des vidanges (au moins tous les 4 ans).
2. Entretien des dispositifs de dégraissage (bacs à graisse, etc.).
3. Destination réglementaire des matières de vidange.
4. Mise à jour des schémas d'installation.
5. Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques d'entretien.

3. Contrôles des installations neuves ou réhabilitées

Le contrôle s'effectue en deux étapes :

- Contrôle de conception et d'implantation sur dossier (réalisé sous 15 jours ouvrés si complet).
- Contrôle de la réalisation des travaux, avant remblaiement du dispositif.

Ces contrôles permettent de s'assurer de la conformité technique de l'installation et de recueillir des plans détaillés pour les suivis futurs.

	2021	2022	2023	2024	2025
Arles	45	42	43	37	43
Boulbon	2	1	2	1	1
Saint-Pierre de Mézoargues	3	2	2	5	1
Saint-Martin-de-Crau	9	5	7	8	4
Saintes-Maries de la Mer	5	7	3	12	17
Tarascon	8	12	11	6	6
Total	**72**	**69**	**68**	**69**	**72**



Inspection d'une fouille avant pose d'une filière à Filtre Compact – Commune de Boulbon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE




Contrôle de tranchée d'épandage avant remblaiement – Commune de Boulbon

Comme pour les contrôles des installations existantes, il s'agit au travers des visites, non seulement de valider ou non les travaux par rapport au projet de conception, mais également d'informer et de sensibiliser les usagers quant aux bonnes pratiques en matière d'utilisation et d'entretien de leurs dispositifs nouvellement construits.

A l'issue de la visite, ACCM Assainissement établit un rapport technique qui précise la conformité de l'installation. Ce rapport est transmis à la Collectivité.

	2021	2022	2023	2024	2025
Arles	21	25	39	26	27
Boulbon	1	0	3	1	1
Saint-Pierre de Mézoargues	0	1	0	3	3
Saint-Martin-de-Crau	3	5	5	5	5
Saintes-Maries de la Mer	2	7	2	5	12
Tarascon	2	12	9	5	3
TOTAL	**29**	**50**	**58**	**45**	**51**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4. Contrôle pour certificat lors des ventes

Ce contrôle vise à évaluer l'état de l'installation avant une transaction immobilière.

Points examinés :

- Existence, localisation et description de la filière.
- Dimensionnement et implantation réglementaires.
- Collecte des eaux usées sans inclusion d'eaux pluviales.
- État des ouvrages (fissures, corrosion, etc.).
- Bon écoulement des effluents et nuisances éventuelles.

4 exemples d'anomalies constatées lors de différents contrôles réalisés en 2024 :



Rejet d'eaux ménagères avec dépôt de graisses dans un fossé busé = Défauts de sécurité sanitaire – Commune d'Arles



Compresseur d'une microstation débranché = absence d'aération = Dysfonctionnement majeurs – Commune d'Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Vieille fosse septique devenue non-étanche = Défaut de structure – Commune d'Arles



Rejet d'effluents prétraités à l'air libre dans un fossé – Commune d'Arles

	2022	2023	2024	2025
Arles	89	62	49	78
Boulbon	4	4	5	4
Saint-Pierre de Mézoargues	4	5	2	3
Saint-Martin-de-Crau	14	12	6	9
Saintes-Maries de la Mer	18	10	17	9
Tarascon	27	16	17	20

La contre-visite

En cas de non-conformité, le propriétaire doit effectuer les travaux nécessaires avant de solliciter une nouvelle inspection. Une contre-visite est alors réalisée, donnant lieu à un second rapport transmis à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5. Bilan

➔ BILAN GLOBAL DES CONTROLES SUR 5 ANS

L'analyse des chiffres du bilan des contrôles sur les cinq dernières années met en lumière plusieurs enseignements clés.

1. Un socle d'activité toujours fortement porté par les installations neuves et les ventes

Les contrôles liés aux installations neuves ou réhabilitées, ainsi que ceux réalisés dans le cadre des ventes immobilières, constituent le cœur de l'activité.

En 2025, ces deux catégories représentent 246 contrôles, soit environ 62 % du volume total. Cette part reste structurante et confirme une pression opérationnelle constante sur ces typologies d'interventions.

- Le contrôle des installations neuves repose sur un processus en deux phases (conception puis réalisation), impliquant une mobilisation technique soutenue et un suivi rigoureux pour sécuriser la conformité des ouvrages.
- Les contrôles dans le cadre des ventes, après un recul observé entre 2022 et 2024, repartent nettement à la hausse en 2025. Cette évolution traduit probablement une reprise du marché immobilier et/ou un rattrapage de dossiers différés.

2. Une stabilisation des contrôles de bon fonctionnement à un niveau élevé

Après une forte variabilité entre 2020 et 2022, le nombre de contrôles de bon fonctionnement s'inscrit désormais dans une dynamique stable.

Depuis 2023, le volume se maintient autour de 125 à 127 contrôles par an, traduisant :

- une montée en régime du suivi périodique des installations existantes,
- et une structuration plus régulière de la programmation des contrôles.

Cette stabilisation contribue à lisser la charge de travail et à sécuriser la connaissance du parc existant.

3. Des contrôles sur les grandes installations toujours marginales mais spécifiques

Les contrôles des installations de capacité supérieure à 20 EH restent quantitativement limités (6 interventions en 2025), malgré un pic ponctuel en 2024.

Ces dossiers présentent toutefois des enjeux techniques plus complexes et nécessitent :

- un temps d'analyse plus important,
- une expertise spécifique,
- et souvent des échanges renforcés avec les exploitants.

L'apparition en 2025 d'un premier contrôle sur une installation de plus de 200 EH illustre une diversification progressive des typologies suivies, avec des impacts potentiels sur la charge technique future.

4. Une reprise globale de l'activité en 2025

Avec 395 contrôles réalisés en 2025, l'activité retrouve un niveau proche de celui de 2020 et 2022, après un creux observé en 2023-2024.

Cette reprise est principalement portée par :

- la hausse des contrôles liés aux ventes,
- et le maintien d'un niveau élevé sur les installations neuves et les contrôles périodiques.

Elle traduit une dynamique globale de relance de l'activité, avec une pression opérationnelle qui redevient soutenue.

Ces dossiers nécessitent un temps d'analyse important.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées (conception puis réalisation)	109	100	119	126	114	123
Contrôle pour certificat lors des ventes	136	154	156	109	96	123
Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes	137	63	118	125	126	127
Contrôle des installations existantes supérieures ou égales à 20EH et inférieures ou égales à 200EH	9	1	3	2	11	5
Contre-visite	18	14	14	8	9	16
Contrôle des installations existantes supérieures à 200EH et inférieures à 2000EH	0	0	0	0	0	1
Total	**409**	**332**	**410**	**370**	**356**	**395**

Synthèse des contrôles effectuées annuellement

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Chiffres clés

10 437 habitants desservis (13% de la populati

4 840 installations sur le territoire

43,6 % **le** taux de conformité (Moyenne nationale = 61,5 %)

2 834 installations contrôlées depuis 7 ans soit environ 405 diagnostics réalisés par an

➔ UNE CHARGE DE TRAVAIL ELEVEE POUR LES DOSSIERS LES PLUS COMPLEXES

Certains dossiers nécessitent des analyses détaillées et parfois plusieurs échanges avec les propriétaires, mobilisent **une part importante du temps des équipes**. Ces contrôles impliquent une **coordination avec les bureaux d'études**, les **entreprises de travaux** et les **notaires**, ce qui rallonge leur durée par rapport aux simples vérifications de bon fonctionnement.

FOCUS SUR UN FAIT MARQUANT EN 2025

Evolution et optimisation des rapports des diagnostics vente, existant, fonctionnement et contre-visite afin d'améliorer la qualité du service par rapport au contrat.

Plusieurs réunions en concertation avec nos service internes ont été menées pour réaliser ce nouveau format de rapport.

➔ UN SOUTIEN CLE POUR LA COLLECTIVITE

ACCM Assainissement joue un rôle essentiel dans la gestion des dossiers complexes, en apportant son expertise technique et réglementaire. Ces dossiers peuvent concerner :

- Des expertises en cas d'avis contestés, nécessitant une analyse approfondie pour éclairer la décision.
- Des signalements de pollution, impliquant des enquêtes de terrain et des investigations poussées.
- Des projets de constructions neuves, demandant une étude détaillée des dossiers et de leur conformité.
- Une veille réglementaire, permettant à la collectivité d'être informé et de se conformer à ces nouvelles exigences sur sa documentation et son administratif

➔ CADENCE DES CONTROLES PERIODIQUES ANC

Ce paragraphe a pour objet d'exposer de manière factuelle la situation actuelle du service de contrôle de l'Assainissement Non Collectif, les difficultés rencontrées dans l'atteinte des objectifs contractuels, ainsi que les causes structurelles expliquant l'écart entre les volumes attendus et les diagnostics effectivement réalisés.

Le contrat prévoit la réalisation de **1 200 diagnostics ANC par an**, comprenant :

- **800 diagnostics périodiques**, correspondant au contrôle décennal réglementaire des installations existantes,
- **400 diagnostics initiaux ou assimilés** (ventes, neufs, autres situations).

La mission est aujourd'hui assurée par **2 agents dédiés**.

Constat opérationnel

Avec les moyens actuels, le service réalise en moyenne **environ 400 diagnostics par an**, dont seulement **≈ 150 diagnostics périodiques**. Les agents réalisent en pratique **environ un diagnostic par jour**, alors que l'équilibre contractuel repose sur une hypothèse de **deux diagnostics par jour et par agent**.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Écart entre diagnostic périodique contractuel et réalité terrain

Le diagnostic périodique tel que prévu contractuellement repose sur l'existence d'un **diagnostic antérieur transmis par la collectivité**, permettant :

- de vérifier la réalisation des travaux préconisés,
- d'identifier d'éventuelles dégradations,
- et de mettre à jour le dossier existant.

Or, les **diagnostics ANC réalisés antérieurement par la collectivité ne sont pas transmis** à l'exploitant.

En conséquence, les contrôles programmés comme *périodiques* deviennent, de fait, des **diagnostics initiaux complets**.

Conséquences sur la charge de travail

En l'absence d'historique, chaque intervention impose :

- une analyse exhaustive de l'installation,
- la réalisation d'un schéma complet,
- la collecte de l'ensemble des données réglementaires,
- la production d'un rapport complet équivalent à un diagnostic initial.

Le **temps par diagnostic est donc significativement supérieur** à celui prévu contractuellement pour un contrôle périodique.

Cette situation explique mécaniquement :

- la baisse du nombre de diagnostics périodiques réalisés,
- l'impossibilité d'atteindre l'objectif des **800 diagnostics périodiques annuels** avec les moyens actuels,
- un allongement très significatif des délais de couverture du parc ANC.

La difficulté rencontrée sur la cadence est liée à un **écart structurel entre le contenu contractuel des diagnostics périodiques et la réalité opérationnelle**, directement induit par l'absence de transmission des diagnostics antérieurs.

À moyens constants, et dans ces conditions, les agents mettent **près du double du temps prévu** pour réaliser un diagnostic, rendant l'objectif contractuel inatteignable sans ajustement du cadre de fonctionnement.

Une clarification du périmètre des diagnostics périodiques, ainsi que des modalités de transmission des historiques ANC, constitue un levier indispensable pour rétablir une trajectoire réaliste et conforme aux engagements contractuels.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Proposition

Modification du règlement ANC

- **Propositions d'évolution du règlement :** plusieurs ajustements du règlement ANC ont été formulés dans l'objectif d'améliorer la productivité des contrôles, notamment la possibilité d'imposer l'ouverture des tampons par le propriétaire avant l'intervention. Ces propositions demeurent à ce jour en attente d'intégration.
- **Mesure incitative – pénalités :** la réglementation autorise une majoration de la pénalité de 100 % à 400 %. Une telle mesure constituerait un levier incitatif fort, encourageant les usagers à répondre plus rapidement aux sollicitations et à maintenir leurs installations en conformité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.3 LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION SUR LES STATIONS

Dans le cadre de la continuité de service, ACCM Assainissement a pour objectif d'assurer les missions principales suivantes :

- l'exploitation et le bon fonctionnement des installations 24 heures sur 24 et 365 jours par an,
- la fourniture des réactifs chimiques nécessaires au bon fonctionnement des installations,
- la production à des fins d'évacuation pérenne des boues,
- les analyses de contrôle de la qualité des eaux.
- …

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées et notamment au service maintenance basé à Salon de Provence.

Focus

FOCUS SUR LE SERVICE DE MAINTENANCE

L'équipe maintenance de proximité est rattachée au Responsable Maintenance basé à Salon-de-Provence.

Cette équipe composée de 10 électromécaniciens/automaticiens intervient pour :

- réaliser les opérations importantes de renouvellement et gros entretien ;
- assurer l'entretien niveau 2 nécessitant des compétences ou équipements particuliers ;
- corriger et paramétrer les équipements d'informatique industrielle ;
- sécuriser et optimiser le fonctionnement des équipements.

Ce service apporte leur compétence mais également les retours d'expérience des autres exploitations.

Dans cette perspective, nous nous attachons donc à développer une maintenance préventive et à y intégrer une gestion calendaire des entretiens et travaux de maintenance qui sera systématiquement et autant que possible calée sur le temps de fonctionnement ou le taux d'utilisation des différents équipements.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1. Les tâches régulières

Les tâches régulières incluent notamment :

- **Visites périodiques** pour contrôler le bon fonctionnement des équipements électromécaniques.
- **Surveillance visuelle et sensorielle** afin de détecter tout signe anormal (bruits, odeurs, vibrations), permettant d'identifier précocement les signes de vieillissement ou de défaillance des équipements.

Cette approche préventive contribue à assurer la fiabilité et la longévité des installations.



Clarificateur – STEP Radoubs TARASCON

Le prélèvement d'eau dans une station d'épuration est essentiel pour suivre la qualité du traitement à chaque étape. Il permet de vérifier que les polluants sont correctement éliminés et que les paramètres environnementaux sont respectés.



Prélèvement canal d'eau traitées – STEP Radoubs TARASCON

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Remplacement des boues de sauvetage/sécurité – Bassin d'Aération STEP Tarascon / Saint Martin de Crau

La vérification d'un préleveur automatique est essentielle pour garantir la fiabilité des échantillons analysés.



Vérification préleveur automatique – STEP Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

L'analyse et l'interprétation des résultats permettent d'évaluer l'efficacité du traitement épuratoire. Vérification aux normes et d'identifier d'éventuelles dérives. Une bonne lecture des données aide à ajuster les réglages et optimiser le fonctionnement des installations.



Analyse et interprétation des prélèvements – STEP Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION SALIN DE GIRAUD

Réparation de la carte électronique du compteur de sortie de la station d'épuration par soudure à l'étain du composant électronique de la carte mère. Cette réparation a permis d'éviter son renouvellement.







Réparation d'une carte électronique sur le débitmètre de sortie

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

GESTION ET ENTRETIEN DE NOS STATIONS A RHIZOPHYTES

Bien que considérée comme un procédé rustique, une station à rhizophytes repose sur l'utilisation de macrophytes pour faciliter le drainage des boues. Toutefois, la gestion des alimentations des lits doit être rigoureusement maîtrisée et ajustée en fonction de nombreux facteurs :

- Saisonnalité,
- Charge de l'installation,
- Capacité nominale,
- Nombre de lits,
- Périodes de curage, etc.

Sur cette station, la permutation des lits est réalisée en moyenne deux fois par mois, avec une fréquence accrue durant l'été.



Manœuvre des vannes pour l'alimentation des lits

Afin de limiter l'accumulation de boues liées à la fanaison des roseaux en surface, un faucardage annuel est nécessaire. Cette opération consiste à :

- Couper les tiges de roseaux à 30-40 cm au-dessus des boues,
- Prévenir l'ennoiement hivernal, qui pourrait entraîner gel et pourrissement,
- Limiter le développement de maladies.

Le faucardage est réalisé en fin d'hiver à l'aide d'un taille-haie monté sur une débroussailleuse, comme illustré sur la photo suivante.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2. Les tâches périodiques

Ces tâches englobent notamment :

1 NETTOYAGE SYSTEMATIQUE DES EQUIPEMENTS, LES OPERATIONS D'ENTRETIEN PREVENTIF (GRAISSAGE, VIDANGE, REMPLACEMENT DE PIECES D'USURE) ET DE MAINTIEN EN BON ETAT DES DIFFERENTS EQUIPEMENTS CONFIES,

Le clarificateur joue un rôle clé dans la séparation des boues et de l'eau traitée en fin de process. La rotation de l'équipement permet de racler en continu les dépôts vers le point d'extraction, évitant leur accumulation et leur remise en suspension.

Le fonctionnement 24h/24 implique une usure continue des équipements mécaniques. Cette sollicitation permanente nécessite une surveillance et un entretien réguliers pour éviter les pannes. Le suivi de l'état des pièces (roulements, racleurs, motorisation) permet d'anticiper les défaillances garantissant la continuité du traitement.







Remplacement roues + roulements pont clarificateur – STEP Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Remplacement roulement + roue menée – Clarificateur – STEP Saint Martin de Crau ville

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

La désodoriation par biofiltre (écorces) repose sur un pasage continu de l'air vicié à travers un média naturel qui capte et dégrade les composés odorants. Avec le temps, ce materiau se tasse, se dégrade et perd en efficacité.











Remplacement écorces désodorisation – STEP Saintes Maries de la Mer

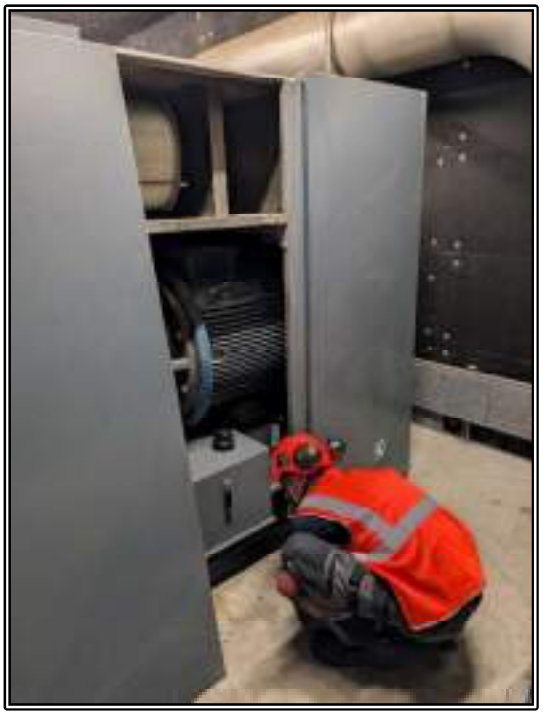
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Remplacement désodorisation charbon actif – STEP Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Le surpresseur d'air est un équipement essentiel pour l'aéearion des bassins et l'apport en oxygène nécessaire au traitement biologique. Il est soumis à une usure progressive de ses composants. Un suivi régulier permet de s'assurer de son bon fonctionnement. Cela garantit une aération efficace et la stabilité du process.



Entretien des surpresseurs d'air – STEP Montcalde - Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

La pompe à queue de cochon assure le transfert des boues. Soumise à une usure importante liée aux matières abrasives et à la sollicitation mécanique. Un suivi régulier permet de contrôler son état et de maintenir un débit constant.





Remplacement rotor/stator pompes à boues alimentation centrifugeuses – STEP Saintes Maries de la Mer





Réparation portail – STEP Saliers

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Création d'un caisson étanche de surverse – précision de lecture – Poste de relevage principal Salin de Giraud

Les caillebotis fortement corrodés des postes de relevements ont été remplacés par un materiau en résine garantissant une durée de vie prolongée.





Caillebotis bache n°1 & 2 – Avant/Après - STEP Salin de Giraud

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Le dégrilleur permet de retenir et d'extraire les déchets solides présents dans les effluents en entrée de station. Fonctionnant de manière continue, ses éléments mécaniques (sangles, peignes, motorisation) sont soumis à une usure régulière. Un contrôle fréquent est necessaire pour garantir un bon nettoyage des eaux et eviter les obstructions.



Remplacement sangles motoréducteur dégrilleur d'entrée – STEP Tarascon – Radoubs



Remplacement peigne dégrilleur d'entrée – STEP Tarascon Radoubs

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Le refoulement du poste de relevage en tuyau souple caoutchouteux est en contact permanent avec l'eau usée dites « aggresive » . Les contraintes de mise en pression continuellement répétés necessite leur remplacement.



Remplacement tuyaux/manches – PR Clos du Rhône 1 – Saintes Maries de la Mer



Remplacement caillebotis cassé – STEP Mas Thibert

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Le classificateur à sable permet de séparer, laver et évacuer les sables issus des effluents.Les garnitures d'usure sur une vis convoyeuse sans fin permettent de protéger les éléments principaux contre l'abrasion des matières transportées. Elles limitent l'usure du tube et de la vis, prolongeant ainsi la durée de vie de l'équipement.



Remplacement garniture d'usure classificateur à sables – STEP Saint Martin de Crau ville

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Remplacement vérin de correction+ paliers/roulements presse à bandes – STEP Raphele

Un préleveur automatique est un équipement utilisé pour réaliser des échantillonnages d'eau ou d'effluents de manière autonome. Son principal intérêt est d'obtenir des échantillons représentatifs dans le temps, sans nécessiter la présence constante d'un opérateur.

- Une pompe aspire le liquide à intervalles programmés
- Un groupe froid (réfrigérateur) maintient les échantillons aux températures de conservations demandées.



Réparation compresseur préleveur d'entrée – STEP Tarascon-Radoubs

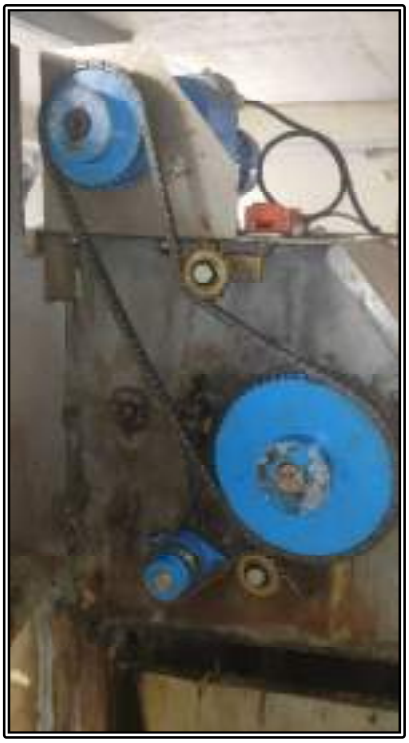
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Remplacement potence de levage dessableur – Avant/Après – STEP Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Remplacement puge automatique ballon surpression d'air – STEP Saintes Maries de la Mer (Gauche)

Remplacement kit transmission dégrilleur grossier – STEP Saintes Maries de la Mer (Droite)





Remplacement moteur préparante polymère – STEP Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE







Réparation vis convoyeuse refus déchets de dégrillage – STEP Saint Martin de Crau ville

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Remplacement trappe de visite dégrilleur – STEP Saliers

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION DE RAPHELE

Avec les fortes chaleurs il est courant que les boues présentes dans le poste à flottants sèchent et s'évacuent mal.

L'ajout d'une rampe d'aspersion a été installée. Ce dispositif est bénéfique puisqu'il permet une fluidisation des boues et ainsi faciliter le transport/pompage de celles-ci.



Acheminement de l'eau - Poste à flottant STEP Raphèle



Rampe d'injection d'eau – Poste à flottant STEP Raphèle

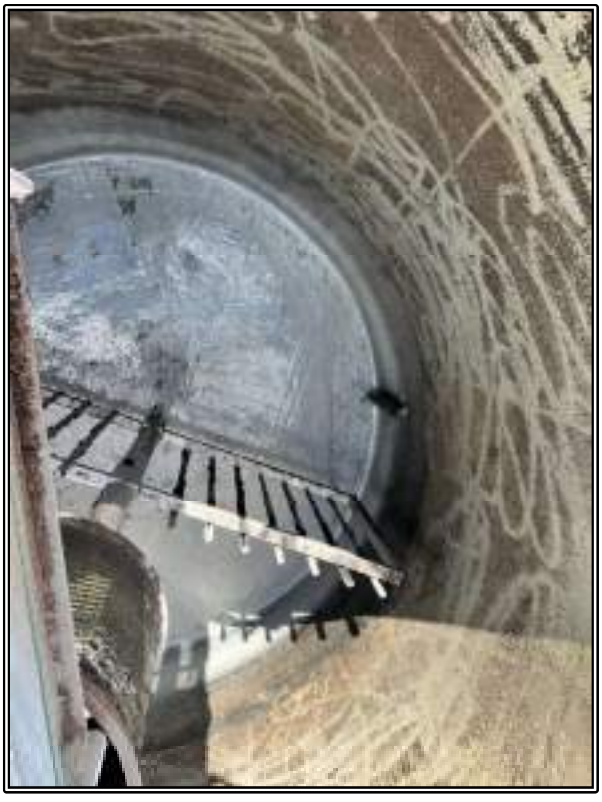
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION DE MAINT-MARTIN-DE-CRAU

Le silo à boues issues du poste de recirculation est vidangé annuellement pour enlever les déchets et filasses accumulées au cours du temps. Deux camions hydrocureurs ont été nécessaires pour la bonne réalisation de cette intervention







Silo à boues – STEP Saint Martin de Crau Ville – Avant (gauche) – Après (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Conséquences : Bouchage des tubes d'admissions/alimentations des centrifugeuses.



Dépose tube d'admission centrifugeuse bouché - STEP Saint Martin de Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION DE SAINT MARTIN-DE-CRAU

Les boues qui arrivent sur la centrifugeuse sont constituées de :

- filasses,
- petits déchets plastiques et autres coton-tiges qui transitent dans la file de traitement actuelle.

Ces boues sont très hétérogènes et peuvent être très concentrées, à près de 130 g/l de MS et très minérales. Le transfert de ces boues vers l'atelier de déshydratation est délicat car il peut provoquer une brutale augmentation de charge massique en entrée centrifugeuse, avec un emballement du couple et occasionner un bourrage machine.







Bourrage centrifugeuse

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Le prétraitement actuel s'avère insuffisant pour traiter ce type de problématique. Le dégrilleur automatique, de type grilles courbes avec un écartement de 20 mm, ne permet pas de retenir les cotons-tiges. Ceux-ci, brassés et agités dans le bassin d'aération, se retrouvent ensuite dans les boues du silo.

Afin d'y remédier, une proposition d'amélioration a été transmise à l'ACCM :

1. Remplacer la pompe d'alimentation du silo à boues par une **pompe dilacératrice**,
2. Installer, dans un second temps, un **broyeur**.

Un devis correspondant à ces solutions a été transmis.

D23-268_Devis STEP Saint Martin de Crau - Mise en place d'un broyeur sur l'arrivée des boues en amont de la centrifugeuse (1).pdf

STATION D'EPURATION DE MONTCALDE

Les camions vidangeurs vident leurs déchets dans les fosses à matières de curage. Ces déchets sont égouttés dans ces bacs puis repris à l'aide d'une minipelle pour être stocké et évacué dans un centre de traitement agréé.





Evacuation des déchets – Bacs de curage – Station d'épuration Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Prétraitement - Dessableurs

Lors des épisodes orageux, le réseau peut drainer d'importantes quantités de sable, dépassant la capacité d'assimilation du dessableur. Cela entraîne une accumulation de sédiments au fond des conquets, pouvant provoquer leur arrêt : il devient alors nécessaire de procéder à des vidanges à blanc.



Vidange des dessableurs de la station de Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

POSTE DE RELEVAGE BDR - ARLES

Une intervention de nuit a été nécessaire car ce poste est un poste principal de la commune. L'intervention de nuit a facilité notre opération de curage du poste en raison d'un faible débit. Etant donné qu'il a été nécessaire de descendre dans le poste, une intervention CATEC a été nécessaire.









Intervention de nuit en CATEC suite à un bouchage par de la graisse

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION DE BOULBON

Des campagnes de déshydratation mobile sont nécessaires toutes les 4 à 6 semaines sur la station d'épuration Boulbon Village qui n'est pas équipe d'un système de traitement des boues. Ces campagnes ont eu lieu :

- le 0813 janvier 2025
- le 25 février 2025
- le 08 avril 2025
- le 27 mai 2025
- le 09 juillet 2025
- le 12 août 2025
- le 23 septembre 2025
- le 28 octobre 2025
- le 18 décembre 2025
- 27 février 2025
- 09 avril 2025
- 27 mai 2025
- 10 juillet 2025
- 12 aouts 2025
- 23 septembre 2025
- 29 octobre 2025
- 19 décembre 2025



Mise en place d'une déshydratation mobile – Septembre 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

D'importantes vibrations sont apparues sur le rail de l'agitateur extérieur du bassin d'aération, nécessitant un arrêt immédiat de l'équipement pour éviter tout dommage.

Une équipe de plongeurs subaquatiques est rapidement intervenue pour établir un diagnostic. Il s'est avéré que le V supportant le pied d'assise s'était désolidarisé du sol, rendant le guide de l'agitateur instable.

L'équipe a utilisé le matériel adéquat pour refixer solidement le support, assurant ainsi la stabilité et le bon fonctionnement de l'équipement.



Plongeur refixant les supports de l'agitateur zone aérée - Bassin d'aération – Station d'épuration de Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION DES SAINTES MARIES DE LA MER

Les bennes stockant les boues déshydratées sont soumises à des agressions permanentes. L'émission de sulfure d'hydrogène (H_2S) et la présence de chlorure ferrique dans les boues entraînent une corrosion importante.

Avec le temps, cette corrosion peut provoquer l'apparition de perforations, risquant ainsi des fuites de boues lors du transport. Pour éviter ces désagréments et prolonger la durée de vie des bennes, des travaux de soudure sont nécessaires. Cette maintenance permet de retarder leur renouvellement tout en garantissant leur bon fonctionnement.



Réparation sur benne à boues n°1 – STEP Saintes Maries de la Mer

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

FOCUS D'UNE OPTIMISATION DEPLOYEE SUR L'USINE DE MONTCALDE ET TARASCON

Afin de faciliter le réamorçage du siphon sur le clarificateur, nous avons installé un piquage permettant de se connecter et pouvoir ainsi créer la dépression nécessaire.





Piquage réamorçage siphon clarificateur TARASCON





Piquage réamorçage siphon clarificateur station de Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1 LA REALISATION DES ANALYSES D'AUTOCONTROLE

En complément du programme officiel, ACCM Assainissement réalise un programme de surveillance renforcé, en vue d'anticiper toute dégradation de la qualité de l'eau traitée.

Le principe de l'autocontrôle consiste à intercaler des analyses physico-chimiques par rapport au programme officiel de manière à augmenter la fréquence de suivi des paramètres les plus sensibles (azote et phosphore), et à piloter le plus finement possible les filières boues et eaux des stations.

Ce suivi complémentaire est un véritable atout pour une gestion optimale des usines : cela permet de guider l'exploitant dans son pilotage. Un soin particulier est donc apporté à la maîtrise de l'ensemble de la chaîne de production des données.

Les analyses dites d'autocontrôle, à la différence des analyses d'autosurveillance sont réalisées par le personnel exploitant, dans les laboratoires d'usine, avec des méthodes rapides.

Le choix des points de mesure est fait en fonction :

- des différentes étapes de traitement,
- du besoin de données pour l'application des consignes de pilotage, le calcul des indicateurs de performance et l'optimisation du process.

Ces mesures permettent d'intervenir plus efficacement sur les réglages process (aération notamment, extraction des boues, ...).

STATION D'EPURATION DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Des analyses terrain sont utilisées pour piloter la station. Ces tests ont pour but de donner un ordre de grandeur. Les résultats sont donnés par différence de couleur. Ces tests sont réalisés à l'aide de bandelettes : c'est une analyse rapide. Le résultat du test n'est pas précis, mais il met en évidence les phénomènes contrôlés en indiquant :

- présence avec une grandeur approximative,
- absence sans ordre de grandeur.

Ces tests sont généralement utilisés sur l'effluent traité sur le pH, la DCO, le N-NH_4, …

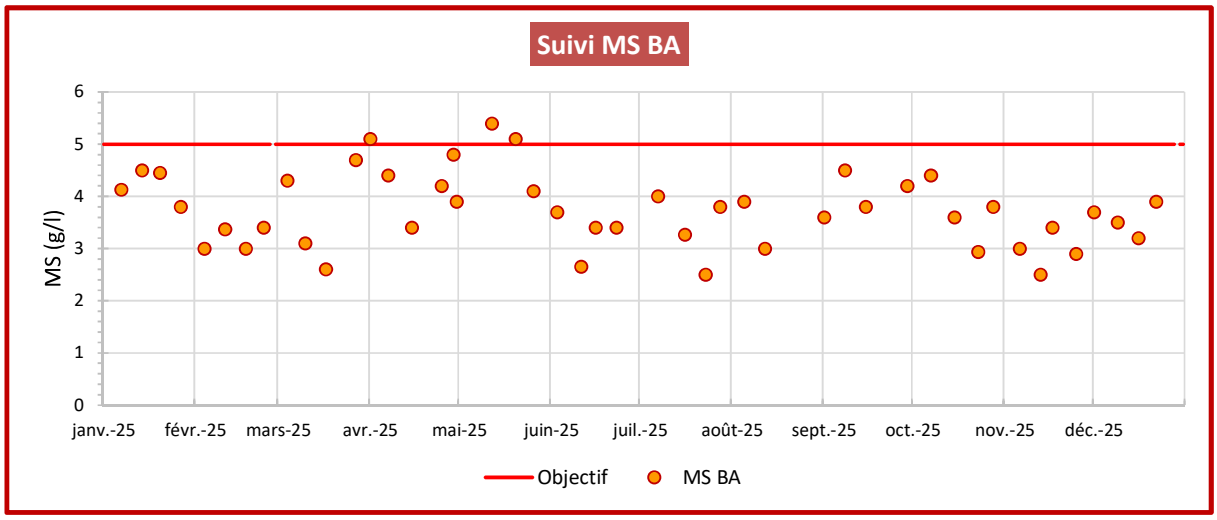




Analyse ammonium (NH_4^+) sur la station d'épuration de Saint-Martin-de-Crau

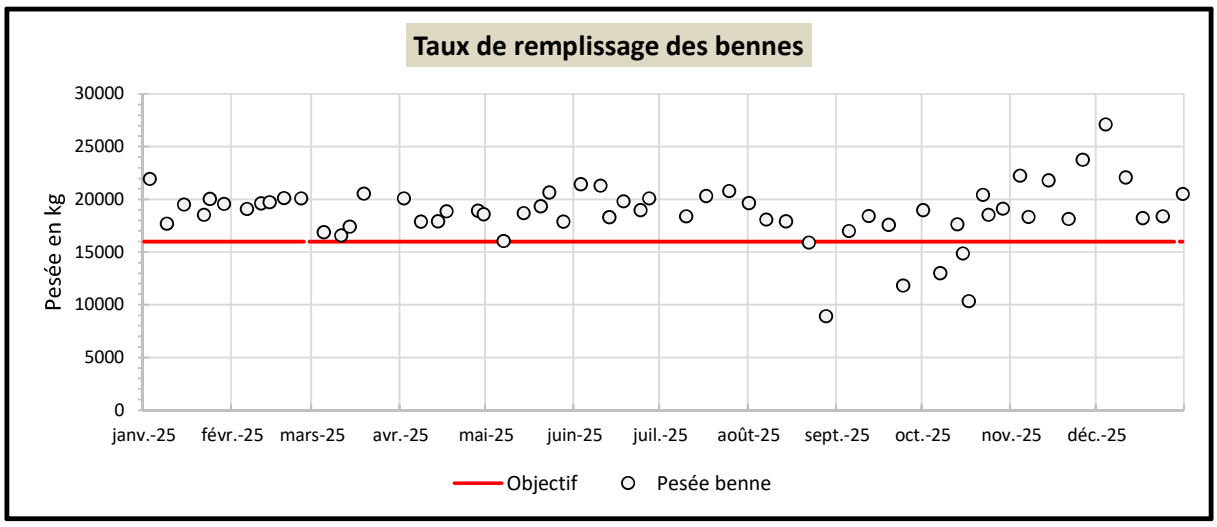
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

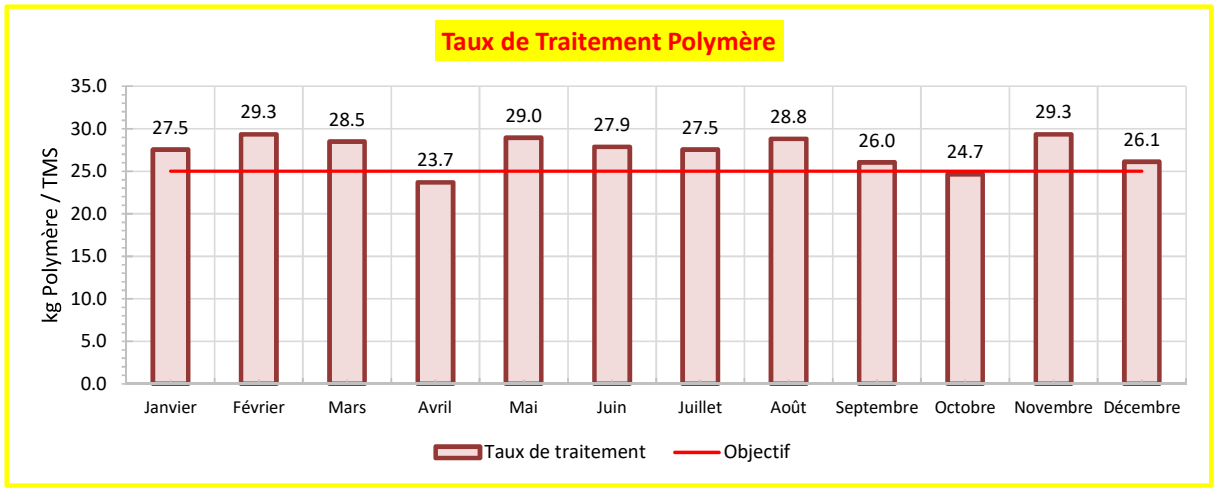
Les résultats sont saisis dans les outils SAUR et permettent le reporting des analyses au Technicien Traitement de l'Eau (TTE) en charge du suivi et de l'amélioration des ratios d'exploitation.



Courbe de suivi 2025 - [MS] du bassin d'aération de Saint Martin de Crau Village

Des tableaux de bord sont déployés afin de permettre aux exploitants de suivre en temps réel le bon déroulement de l'exploitation.





Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION DE TARASCON

Le clarificateur est l'ouvrage qui assure la séparation gravitaire de la boue du bassin biologique et de l'eau épurée avant rejet dans le milieu naturel. Cet ouvrage est alimenté par les boues issues du bassin biologique. L'eau clarifiée est recueillie par les goulottes périphériques de l'ouvrage et les boues sont recueillies au fond de l'ouvrage, puis envoyées dans un puits d'où elles sont recirculées vers le bassin biologique ou extraites vers le traitement des boues.

Les réactions biologiques qui contribuent à transformer la pollution ont lieu dans le bassin d'aération. Régulièrement l'exploitant doit réaliser tout au long du traitement et au fil de l'eau, des contrôles, des analyses et des tests pour suivre le comportement de la qualité de traitement.

Par exemple, la connaissance de l'indice de boues ou de MOHLMAN d'une boue activée permet d'estimer l'aptitude à décanter de ces boues. C'est une mesure de densité des boues. L'exploitant réalise une décantation et une analyse de concentration des boues prélevés dans le bassin biologique 2 fois par semaine

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Réalisation de l'indice de MOHLMANN sur la station d'épuration de Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Taux de boues – Bassin d'aération – STEP Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2 LA REALISATION DU CONTROLE DES ORGANES D'AUTOSURVEILLANCE

L'autosurveillance du système d'assainissement (système de collecte et système de traitement) est une obligation réglementaire qui consiste en une série de mesures pratiquées par l'exploitant. L'autosurveillance permet de :

- connaître les flux à traiter,
- mesurer l'efficacité de l'épuration,
- contrôler l'impact des rejets sur le milieu naturel,
- s'assurer du respect des exigences de rejets, du suivi des sous-produits de l'épuration (boues, graisses, ...) et réactifs.

Il est donc nécessaire que cette vérification porte sur les trois aspects suivants :

- vérification du fonctionnement des débitmètres,
- vérification du fonctionnement des préleveurs,
- vérification des pratiques analytiques et contre-analyse si nécessaire.

Contrôle des préleveurs

Bien que les préleveurs automatiques ne soient pas des équipements de mesure, ils entrent dans la chaîne de mesure et font partie de la métrologie pour la qualification des effluents.

Un mode opératoire fixe les modalités d'entretien pour l'ensemble des préleveurs, gérés sur le territoire.

L'agent d'exploitation assure notamment :

Un contrôle visuel :

- le nettoyage des bidons,
- la crépine est en place et non colmatée,
- le contrôle de l'état du compresseur et l'environnement proche,
- le contrôle du groupe produisant le froid du préleveur,
- le contrôle de la vitesse d'aspiration 0.5 m/a au minimum,
- le contrôle de la consigne de température pour les préleveurs réfrigérés.



Contrôle du préleveur de sortie -STEP Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Un essai du matériel :

- lancer 3 prélèvements en manuel :
 - le préleveur fonctionne,
 - le contrôle du volume d'un prélèvement (50 ml minimum)
 - et le nombre de prélèvement par heure.



Contrôle du préleveur d'entrée – STEP Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Contrôle des débitmètres

Pour assurer le contrôle de la sonde de mesure ultrason, l'agent d'exploitation :

- met un support rigide sous la sonde Ultrason au moins 30 cm en dessous (bande morte),
- mesure précisément à l'aide d'un mètre la hauteur entre le dessous de la sonde et le support,
- vérifie dans l'armoire de commande la valeur inscrite dans l'afficheur.





Station d'épuration de Saint Martin de Crau Ville – Métrologie sur la sonde US - By-pass Eau brute

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3 LES OPERATIONS DE NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS ET DES LOCAUX TECHNIQUES,

STATION D'EPURATION A LIT DE DE ROSEAUX

Le faucardage des stations de Salin-de-Giraud, Sambuc et Saliers a été réalisé en décembre 2024.



Faucardage sur la station de Salin-de-Giraud

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.4 LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Afin de garantir un bon fonctionnement des équipements de l'usine (disponibilité opérationnelle, durée de vie, …) nous nous appuyons sur :

- la mise en place d'une maintenance autonome,
- une maintenance préventive,
- des contrôles réglementaires.

1. Développement de la maintenance autonome

Outil innovant local

APPROCHE LEAN MANAGEMENT POUR AMELIORER LA PERFORMANCE DES STATIONS D'ASSAINISSEMENT

Depuis fin 2022, une approche industrielle, le **Lean Management**, a été mise en place sur les stations d'assainissement du territoire. L'objectif principal de cette démarche est d'améliorer la performance tout en éliminant la **non-valeur ajoutée** et de garantir le bon fonctionnement des équipements à long terme.

Objectifs de la Démarche Lean :

1. **Maintenir les conditions de base des machines sous contrôle**
 - Cela inclut des pratiques régulières de **nettoyage**, **inspection** et **graissage** des équipements pour assurer leur bon fonctionnement et éviter les pannes ou dégradations prématurées.
2. **Capaciter les agents à identifier les anomalies**
 - Former les agents afin qu'ils soient en mesure de **détecter rapidement** les anomalies et d'agir de manière proactive pour prévenir la détérioration des machines.
3. **Développer les compétences des agents**
 - Fournir des outils et des formations pour **améliorer les compétences** des agents, permettant ainsi une amélioration continue de la performance des installations.

Outils Mis en Place :

Pour assurer une mise en œuvre efficace de cette démarche Lean, trois outils principaux ont été utilisés :

1. **Le 5S** :
 - Cette méthode consiste à organiser le lieu de travail pour maximiser l'efficacité et la sécurité.
2. **Les Variables de Réglage**
 - Identifier les paramètres clés à contrôler et à ajuster pour garantir le bon fonctionnement des machines, en évitant toute dérive pouvant affecter la performance ou entraîner des pannes.
3. **La Standardisation et la Création de Modes Opératoires**
 - Créer des **procédures standardisées** pour les opérations récurrentes, afin d'assurer que chaque tâche soit effectuée de manière uniforme et optimale. Les **modes opératoires** permettent de guider les agents dans la réalisation de leurs tâches et de garantir une qualité constante.
4. **Le Déploiement de Cartes de Contrôle**
 - Utiliser des **cartes de contrôle** pour suivre et analyser les performances des équipements. Cela permet de repérer les écarts de fonctionnement et de mettre en place des actions correctives rapidement, afin de maintenir la stabilité et l'efficacité des machines.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Bénéfices de la Démarche Lean :

- **Amélioration continue de la performance** : Grâce à l'implication des agents et à l'identification proactive des problèmes, la performance des stations d'assainissement s'améliore de manière continue.
- **Réduction des pannes et des coûts** : En assurant une maintenance préventive efficace et en identifiant rapidement les anomalies, les coûts liés aux pannes et aux interventions d'urgence sont réduits.
- **Meilleure gestion des ressources** : L'organisation optimisée permet une utilisation plus efficace des ressources humaines et matérielles, ce qui contribue à une gestion plus durable du système d'assainissement.
- **Augmentation de la sécurité** : En adoptant une approche systématique pour l'entretien des équipements et la gestion des risques, la sécurité des installations est renforcée.

Cette démarche, bien implantée depuis fin 2022, s'inscrit donc dans une logique de performance durable et de gestion proactive des stations d'assainissement, avec une participation active des agents et une attention particulière à la qualité des équipements.

➔ Le 5S - « Une place pour chaque chose, chaque chose à sa place»

Le 5S est une méthode japonaise visant à aménager les espaces de façon à travailler plus efficacement et en sécurité dans un environnement de travail agréable, propre et ordonné. Chaque « S » correspond à une étape de la mise en place de la méthode :

1. **Seiri** (Trier) : Éliminer les éléments inutiles.
2. **Seiton** (Ranger) : Organiser les outils et équipements de manière optimale.
3. **Seiso** (Nettoyer) : Maintenir un environnement propre.
4. **Seiketsu** (Standardiser) : Créer des standards pour maintenir l'ordre.
5. **Shitsuke** (Maintenir) : Veiller à maintenir la discipline dans les pratiques.

Le maintien des sites propres et ordonnés permet de détecter plus rapidement les petites défaillances et les sources de salissures (fuite d'huile, ...).



1er S = Débarrasser, Trier

Il s'agit d'éliminer l'inutile du poste de travail. La bonne pratique est de tout vider et de « réintégrer » les objets en se posant la question : « est-ce utile ? »



Zone avant la mise en place du 5S dans l'atelier de la station d'épuration de Tarascon – Avant (Gauche) / Après (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2ème S = Organiser et Ranger

Le principe est le suivant : une place pour chaque chose, et chaque chose à sa place
L'objectif de cette étape est de ne plus perdre de temps à chercher les objets dont on a besoin.





Station d'épuration de Tarascon - Laboratoire (Gauche) / Outils (Droite)

Dans le but de faciliter la compréhension des lits, un panneautage a été installé sur les vannes de la station de Salin-de-Giraud.



Alimentation lit n°1

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Alimentation lit n°2 et 3

De même, un panneautage du site a été effectué sur la station de Boulbon ZI. Ce dernier améliore au premier coup d'œil la clarté ainsi que la visibilité des ouvrages.





Panneautage des biodisques et Recirculation

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3ème S = Nettoyer

Le principe est le suivant : supprimer les sources de salissure.
Les objectifs sont :

- maintenir le poste de travail propre,
- améliorer les conditions de vie au travail,
- détecter rapidement les dysfonctionnements.

Nettoyer n'est pas un objectif en soi. En revanche, identifier les causes de salissure et chercher les solutions pour les réduire ou les éliminer en est un.
Le nettoyage est réalisé par le ou les agents du site, car ce sont eux qui vont détecter les anomalies de leur poste de travail ou de leur machine.
Par exemple, lors de cette étape, repeindre la zone, c'est 2 objectifs :

- l'aspect visuel propre et « beau »,
- rendre les salissures évidentes et insupportables.

Les portes d'accès au local des tables d'égouttage de la station d'épuration de Montcalde ont été réhabilitées par décapage et mise en peinture.







Mise en peinture des portes

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Remplacement des plaques au plafond réfectoire de la station





Nettoyage avant/après dalle – Prétraitements Station d'épuration de Saint-Martin-de-Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Peinture dalle souillée de Chlorure ferrique suite à une fuite



Peinture échelle accès prétraitements – STEP Raphèle

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

PEINTURE DES PORTES – POSTES DE RELEVAGES



Poste relevage Trou Allard - Arles



Poste relevage Papeterie – Arles



Poste relevage BDR – Arles



Poste relevage FERRAGES – Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Poste de relevage haut de laure – Saint Martin de Crau



Poste de relevage PALUNIERS – Raphèle



Poste de relevage SDIS - Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

ESPACES VERTS – STATIONS D'EPURATION



Tonte espaces verts – STEP Montcalde – ARLES



Tonte espaces verts – STEP Salin de Giraud



Tonte espaces verts – STEP Saint Martin de Crau ZI

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4ème S = Standardiser

Le principe est le suivant : standardiser visuellement les meilleures pratiques

Nous mettons en place des standards parce que :

- chaque collaborateur a ses propres méthodes de travail,
- les paramètres ne sont pas évidents, difficile à comprendre avec un simple coup d'œil,
- suite à une résolution de problème, le standard permet d'éviter le retour du problème,
- intégrations de nouveaux entrants.

Ainsi, tous les sites ont été standardisés selon le code de couleur suivant :

Pour les éléments de sécurité,
Pour le matériel de stockage (palettes de consommable, pièces de rechanges…),
Pour le matériel d'exploitation (échelles, Nettoyeurs haute pression, …),
Pour l'élimination des déchets (poubelles).





Marquage au sol des zones sur la station d'épuration de Tarascon



Marquage au sol des zones sur la station d'épuration Saint Martin de Crau Ville

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5ème S= Impliquer

Le principe est le suivant : rendre systématique le respect des meilleures pratiques
Les objectifs sont :

- utiliser les meilleures pratiques
- les améliorer en permanence

en maintenant le respect des 4 premiers « S »et en mettant en place des audits de la zone.

Chaque agent est responsable de sa zone. Il réalise un audit 5S de sa zone chaque semaine et remonte au Responsable Usine le résultat de l'audit.
Les résultats 5S sont présentés chaque semaine sous forme d'indicateur visuel avec un objectif de 75 % de conformité sur l'ensemble des stations.



Fiche d'autoévalation (Gauche) – Synthèse Territoire (Droite)

Au final, le 5S, c'est avant tout un système de management car il :

- rend visible les dysfonctionnements,
- permet l'accroissement de la productivité et un gain de surface,
- contribue à l'amélioration de la qualité et de la sécurité,
- est la base de l'amélioration continue en créant les conditions du changement d'état d'esprit.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Variable de réglages ou l'optimisation des paramètres de fonctionnement

Les variables de réglages font référence aux paramètres spécifiques des équipements, définis conformément aux préconisations techniques, nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement et garantir leur performance. Ces réglages peuvent être :

- Physiques : Comme la distance, la largeur ou la position des composants.
- Électroniques : Tels que la température, la vitesse, ou la temporisation des systèmes.

Objectifs des Variables de Réglage :

1. **Simplicité Opérationnelle** :
 - **Faciliter le suivi** : Le but est de rendre les contrôles des équipements **visuellement accessibles**, pour permettre aux agents de réaliser rapidement des diagnostics. Cette approche améliore la réactivité en cas de dysfonctionnement et simplifie l'entretien quotidien.
2. **Stabilité Opérationnelle** :
 - **Éviter le bricolage** : Plutôt que de manipuler les paramètres de manière ad hoc, il est crucial de stabiliser le processus en s'appuyant sur des réglages définis et en garantissant une bonne constance dans les performances des équipements.
 - Cela permet d'éviter l'instabilité ou les perturbations dues à des ajustements non conformes.

Exemple d'Application : Station d'Épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer

Un exemple précis de l'utilisation des **variables de réglage** se trouve dans la gestion de la pression de sortie de l'eau blanche sur le flottateur de la station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer. L'objectif est d'optimiser la **capture des boues** en formant de **fines bulles**. Pour cela, les paramètres de pression sont ajustés pour maximiser cette captation.

Méthode de Suivi :

- **Indicateurs visuels** : Des indicateurs de couleur (rouge et vert) sont utilisés pour signifier les zones de bon fonctionnement :
 - **Vert** : Zones où les réglages sont corrects et où la machine fonctionne normalement.
 - **Rouge** : Zones indiquant que le réglage est hors des tolérances recommandées, nécessitant une intervention.



Manomètre de régulation

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Les **variables de réglage** constituent un outil clé pour améliorer à la fois la **simplicité** et la **stabilité opérationnelle**, ce qui se traduit par une gestion plus efficace des équipements et une plus grande fiabilité du réseau d'assainissement.

➔ Standardisation : clé de la performance

La standardisation est essentielle dans la gestion des opérations, surtout lorsqu'il s'agit de garantir la cohérence et la qualité dans des environnements où différents opérateurs peuvent avoir leurs propres méthodes de travail. Voici les principaux avantages de la standardisation des modes opératoires :

Objectifs de la Standardisation des Modes Opératoires :

1. **Éviter le Retour des Problèmes :**

Lorsque des procédures claires et standardisées sont mises en place, cela aide à résoudre définitivement les problèmes. Une fois un problème identifié et traité, la standardisation garantit que les solutions appliquées sont pérennes, évitant ainsi des récurrences.

2. **Atteindre les Résultats Espérés :**

La standardisation permet de s'assurer que les objectifs et résultats attendus sont atteints de manière constante, indépendamment de l'opérateur ou du moment de l'intervention.

3. **Faciliter l'Intégration des Nouveaux Arrivants :**

Les nouveaux employés ou opérateurs peuvent plus facilement prendre en main leurs fonctions grâce à des consignes claires et des processus bien définis. Cela permet également de réduire le temps d'adaptation et d'assurer une formation uniforme.

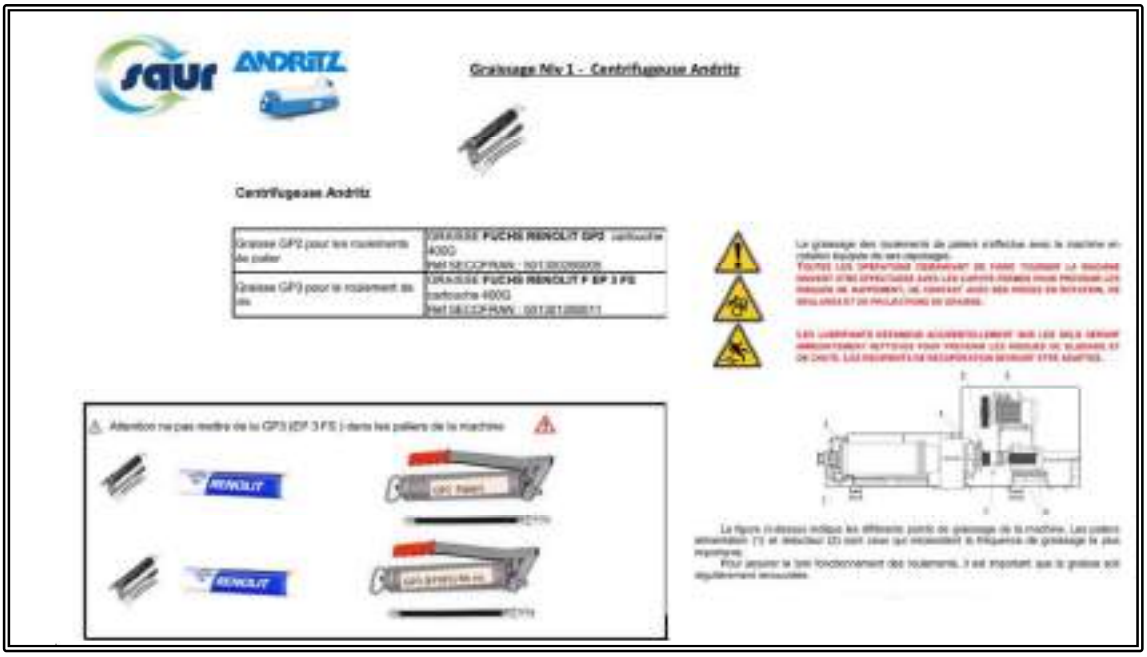
Ainsi, il est créé des standards avec les consignes de pilotage de l'usine : les instructions de site.



Standard de Maintenance sur la station d'épuration de Salin de Giraud

Des **standards de graissage** sont affichés directement sur les sites, garantissant que tous les opérateurs appliquent les bonnes procédures pour maintenir un bon fonctionnement des équipements. La lubrification des machines est un élément essentiel de la maintenance préventive. En réduisant le frottement, elle permet aux pièces en mouvement de coulisser en douceur, augmentant ainsi la durée de vie des équipements et réduisant les risques de pannes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Standard de graissage affiché sur les usines



Graissage des paliers – Centrifugeuses – STEP Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Savoir faire

L'exploitation des stations est effectué sur la base de notre savoir-faire et des nombreux documents qui ont été créés par les experts SAUR et mis à disposition des techniciens et des responsables de site.
Ces documents comportent des :

- Instruction de Travail Métier ou ITM (Le comment ?),
- Instruction de Travail ou IT,
- Vidéo technique,
- Procédure Organisationnelle (Qui fait quoi où et quand ?),
- Consignes d'exploitation et des consignes de sécurité,
- Instruction de Site spécifique aux installation.



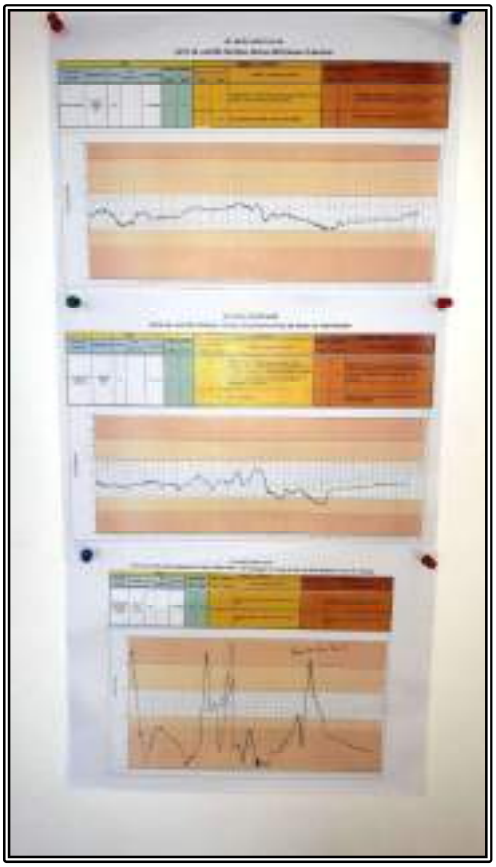
Suivi du protocole d'une ITM sur la station de Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Déploiement des cartes de contrôle

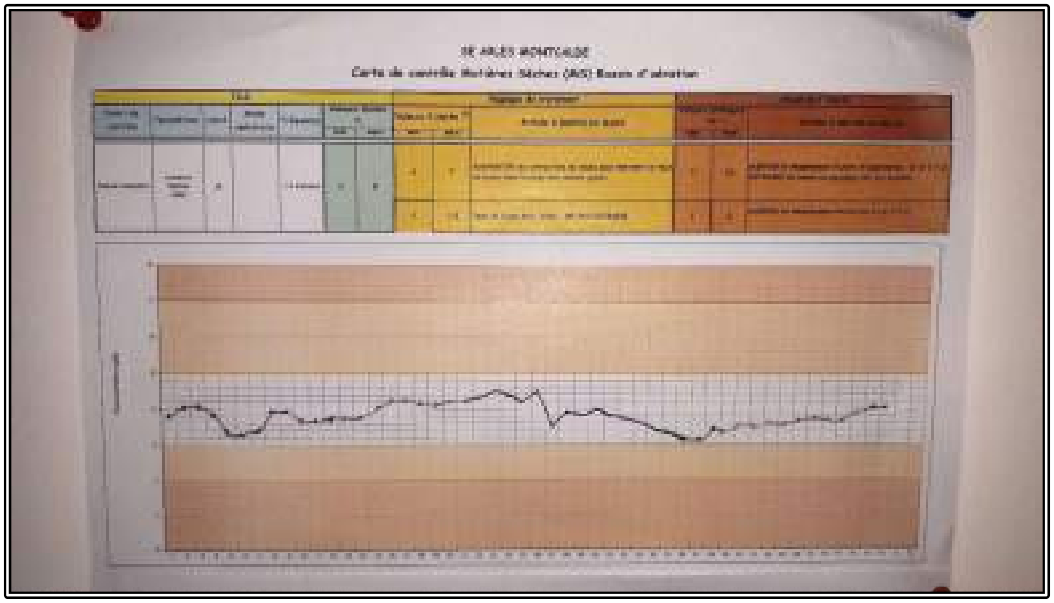
Afin de prévenir toute dérive de fonctionnement, des outils d'aide à l'exploitation ont été développés sous forme de carte de contrôle. La carte de contrôle est un outil de maitrise statistiques du process des stations.

Cette carte est affichée sur le mur et l'agent d'exploitation saisi la valeur du paramètre analysé chaque semaine.



Cartes de contrôles de Montcalde

Par exemple, la concentration en boue dans le bassin d'aération doit être maintenue autour de la cible déterminée par la consigne d'exploitation et reprise sur le document visuel pour garantir d'une part une quantité de biomasse suffisante pour dégrader la pollution entrante, et pour éviter d'autre part des temps d'aération prolongés occasionnés par la biomasse excédentaire.

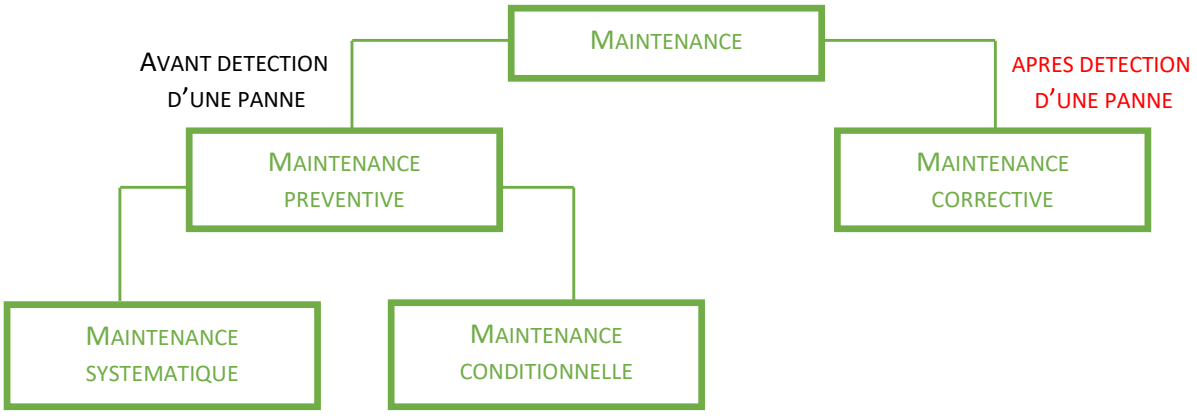


Carte de contrôle du Poids de boues de la station d'épuration de Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2. Maintenance préventive

L'organisation de la fonction maintenance au sein du Territoire ACCM suit les typologies présentées du diagramme ci-dessous :



Cette approche permet de définir le bon équilibre entre maintenance et renouvellement. Ainsi, les maintenances apparaissent sous deux formes :

Les maintenances préventives, qui se répartissent elles-mêmes en :

- maintenance préventive systématique : pour les équipements nécessitant une visite calendaire ainsi que pour les contrôles périodiques réglementaires,
- maintenance préventive conditionnelle : pour les équipements d'une technicité plus lourde demandant un suivi de l'état général avant de programmer une tâche de maintenance. Ce suivi est réalisé à partir des contrôles non-destructifs (contrôle thermographique, analyse d'huile, …),

et les maintenances correctives, venant compléter les actions de maintenance préventive.

	2023	2024	2025
Intervention périodique sur poste de relevage	819	685	884
Routine sur ouvrages EU traitement simple (lagunes / roseaux)	110	166	157
Routine sur station EU traitement complet (boues activées, etc.)	2531	2497	2 477
Entretien 1er niveau équipements électromécaniques EU (télétrans, capteur,)	90	98	157

On constate en général que le temps moyen d'une intervention corrective est plus long en moyenne que les autres types d'intervention. Cela s'explique par le fait qu'il s'agit d'interventions souvent plus importantes et non préparées/anticipées.

L'objectif est donc de diminuer et d'optimiser le taux de correctif. La baisse du nombre d'interventions corrective se fait au bénéfice de la maintenance préventive.

Avec une part de 2,3 % du temps de maintenance consacrée aux interventions correctives, le niveau de maîtrise du fonctionnement des équipements est satisfaisant, traduisant une bonne gestion du vieillissement des équipements. Cela traduit également la qualité de la maintenance préventive, aussi bien en termes d'adéquation des gammes de maintenance, que des techniques de maintenance utilisées.

Type	2023	2024	2025
Curatif	83	98	103
Préventif	3550	3447	3675

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Chiffres clés

3 675, le nombre d'opération de maintenance préventive systématique réalisées chaque année sur le périmètre ACCM. Ces opérations concernent principalement des opérations de nettoyage, vidange, graissage, calibration, remplacement de consommables (courroies, filtre à air, …).

8 083, le nombre d'équipements actuels actifs.

➔ Maintenance préventive conditionnelle

La maintenance préventive conditionnelle concerne les équipements plus lourds nécessitant un suivi régulier de leur état avant toute intervention. Ce suivi repose sur des contrôles non-destructifs permettant d'évaluer l'usure et d'anticiper d'éventuelles défaillances.
La maintenance conditionnelle repose sur l'analyse de données issues de capteurs, qu'ils soient fixes ou mobiles, afin de détecter des anomalies et de prédire une panne. Sur le territoire ACCM, deux principales techniques sont mises en œuvre :

- L'analyse thermographique,
- L'analyse des lubrifiants.

CONTROLE THERMOGRAPHIQUE

L'imagerie thermique permet de mesurer la température des équipements à l'aide d'une caméra infrarouge. Cette méthode est particulièrement efficace pour détecter des anomalies électriques et mécaniques avant qu'elles ne provoquent des pannes.
Les contrôles thermographiques permettent de repérer des échauffements anormaux, souvent causés par :

- Mauvaises connexions,
- Surcharge,
- Déséquilibre de phases,
- Contacts défaillants.



Contrôle thermographique sur la station de Saint Martin de Crau (Gauche) - Photographie local électrique (Centre)– Thermogramme (Droite)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Exemple concret :

Lors d'un contrôle à la station de Saint-Martin-de-Crau, un échauffement anormal a été détecté sur une borne de connexion. L'anomalie était due à un **desserrage et un mauvais sertissage** de la connexion. Une intervention immédiate a été réalisée, comprenant **le nettoyage, le sertissage et le resserrage de la borne**, permettant ainsi d'éviter une panne potentielle.

L'ANALYSE DES LUBRIFIANTS

Les transformateurs en service font l'objet d'un prélèvement d'huile permettant d'évaluer leur état de fonctionnement. Chaque prélèvement inclut :

- L'analyse des gaz dissous, permettant de détecter les premiers signes de dégradation de l'huile,
- La mesure de la rigidité diélectrique, évaluant la capacité isolante de l'huile,
- La mesure de la teneur en eau, un facteur pouvant accélérer l'usure du transformateur,
- La mesure de l'indice d'acidité, indicateur de l'état d'oxydation de l'huile.

Ces analyses permettent de détecter précocement d'éventuelles dégradations et d'intervenir avant qu'une panne critique ne survienne.



Analyse d'huile du transformateur de Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

La maintenance conditionnelle appliquée sur le territoire ACCM permet :

- d'optimiser la durée de vie des équipements,
- de réduire les risques de pannes et d'interruptions de service,
- d'anticiper les interventions et de limiter les coûts de maintenance curative.

L'adoption de ces techniques renforce la fiabilité et la performance des infrastructures, garantissant un service plus sécurisé et efficace pour les usagers.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Maintenance préventive systématique

La maintenance préventive systématique concerne les équipements nécessitants :

- Des visites calendaires,
- Des contrôles périodiques réglementaires.

Outil innovant local

L'objectif principal est de garantir le bon état des installations et de maîtriser le vieillissement du patrimoine. Pour cela, les interventions de maintenance et d'entretien visent à :

- Assurer un fonctionnement optimal et une exploitation sécurisée,
- Maximiser la disponibilité opérationnelle des équipements,
- Préserver leur durée de vie et leurs performances initiales.

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE MAINTENANCE

Depuis 2022, un programme de maintenance a été déployé sur chaque site afin de maintenir les performances des équipements à un niveau optimal. Ce programme repose sur :

- Un affichage sur site, permettant aux agents d'exploitation de suivre en un coup d'œil l'état d'avancement des interventions et de repérer d'éventuels manquements,
- Une traçabilité des opérations, chaque intervention étant consignée dans le logiciel de maintenance pour un suivi rigoureux.

Ce dispositif garantit une meilleure réactivité, une meilleure planification des actions correctives et une réduction des risques de défaillance.



Tableau de maintenance sur la station d'épuration de Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les principaux contrôles réglementaires réalisés et pris en compte dans le plan de maintenance sont ceux repris dans le tableau ci-dessous :

Equipement	Type vérification	Date contrôle
Installation électrique	Vérification annuel (+ éventuellement sur mise en demeure de l'inspecteur du travail)	Avril / Mai 2025
Moyens de levage - Ensemble usine	Examen de l'état de conservation	Juin 2025

Principaux contrôles réglementaires réalisés en 2024

ENTRETIEN DES GROUPES ELECTROGENES

Les groupes électrogènes sont des équipements essentiels pour assurer la continuité de l'alimentation électrique en cas de coupure prolongée du fournisseur d'électricité. Leur rôle principal est d'assurer l'alimentation des équipements indispensables à la sécurité des personnes et à la poursuite minimale des activités de l'usine, évitant ainsi tout déversement dans le milieu naturel.

3 groupes électrogènes sont installés sur les usines du Territoire.

Site	Puissance (kVA)	Equipements secourus
Montcalde x2	220	Relevage + prétraitements + 2 surpresseurs + pont clarificateur
STEP ville St Martin	200	Relevage + prétraitements + 2 turbines + pont clarificateur

Détail et fonction des groupes électrogènes

Pour garantir leur bon fonctionnement et prolonger leur durée de vie, une maintenance spécifique et régulière est mise en place pour chaque composant des groupes électrogènes : moteur, alternateur, réservoir de combustible, batterie et tableau de commande.
Cependant, étant donné leur faible temps de marche en charge, il n'est pas possible de suivre à la lettre les préconisations du constructeur, qui recommande des entretiens réguliers après 250, 500, 1 000, 2 000, 3 000 et 6 000 heures de fonctionnement.
Ainsi, un entretien adapté a été mis en place, qui inclut les actions suivantes :

Tous les mois :
- Vérification du niveau d'huile, d'eau et de combustible,
- Contrôle du dispositif de réchauffage du moteur,
- Inspection de l'état de la source de démarrage (batterie et air comprimé).

Tous les mois :
- Basculer le fonctionnement sur le groupe électrogène pendant 1 heure pour garantir sa disponibilité.

Tous les ans :
- Entretien mécanique et électrique complet, incluant la mise en marche du groupe pour tester son bon fonctionnement.

Cette stratégie d'entretien permet de garantir :
- Un démarrage fiable en cas de besoin,
- Une disponibilité opérationnelle maximale des groupes électrogènes,
- Une durée de vie prolongée des équipements grâce à un suivi spécifique.

Cette approche permet de pallier les risques de défaillance en cas de panne électrique et assure ainsi la continuité du service sans impact environnemental.

La mise en marche en charge permet de tester la tenue en puissance, l'équilibrage du moteur, les éventuelles fuites, le bon refroidissement, le turbo opérationnel, l'automatisme du contrôle commande, …

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Groupe électrogène – Station d'épuration de Saint Martin de Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.5 LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Le renouvellement des installations techniques du Territoire (équipements de pompage et de traitement, canalisations, compteurs, accessoires, ...) est un aspect important de l'exploitation d'un service d'assainissement : il conditionne l'avenir de moyen et long terme des équipements.

1. Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fond contractuel

Un Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement, et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fond à date.



Le solde du compte de renouvellement est fortement négatif de -79 130 €.

Malgré ce solde négatif de - 79 K€ à fin 2025, la mise en place de cette gestion efficiente a permis une baisse progressive de la dotation dépensée depuis 2022, traduisant une meilleure maîtrise des coûts et une réduction du déficit cumulé.

Cette tendance démontre que l'optimisation des choix de renouvellement et l'application rigoureuse des méthodes de gestion (Lean management, maintenance préventive et priorisation des investissements) contribuent progressivement à réduire le solde négatif et à stabiliser les finances du compte renouvellement.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1317010102 - ACCM EU DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : C Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2025	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13004PR00021 - PR BARRIOL - ARLES / PSB00007101 - Pompe de relevage 1	Pompe de relevage 1	Non programmé au contrat	TOTAL	26/02/2025	2 017
13004PR00021 - PR BARRIOL - ARLES / PSB00007102 - Pompe de relevage 2	Pompe de relevage 2	Non programmé au contrat	TOTAL	12/08/2025	1 316
13004PR00022 - PR BOSQUETS - ARLES / PSB00007103 - Pompe de relevage n°1	Pompe de relevage n°1	Programmé au contrat	TOTAL	17/04/2025	945
13004PR00024 - GIMEAUX PR MASONI - ARLES / PSB00007246 - Pompe de relevage 2	Pompe de relevage 2	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2025	980
13004PR00030 - PR GRAND GALLEGUE - ARLES / KST00006388 - Poste Local 1317 PR GRAND GALLEGUE	Poste Local 1317 PR GRAND GALLEGUE	Programmé au contrat	TOTAL	28/08/2025	1 780
13004PR00037 - PR C.N.R - ARLES / PSB00007323 - Pompe de relevage 1	Pompe de relevage 1	Programmé au contrat	TOTAL	05/12/2025	1 184
13004PR00051 - PR ALLARD - ARLES / KST00005100 - Poste Local 1317 PR ALLARD	Poste Local 1317 PR ALLARD	Programmé au contrat	TOTAL	26/02/2025	2 664
13004PR00058 - PR PETIT FOURCHON - ARLES / ICA00003858 - Afficheur de mesure débit	Afficheur de mesure débit	Programmé au contrat	TOTAL	10/04/2025	978
13004PR00059 - PR PONT DE CRAU - ARLES / PSB00007423 - Pompe de relevage N°1	Pompe de relevage N°1	Non programmé au contrat	TOTAL	19/02/2025	2 812
13004PR00071 - RAPHELE MOULES - PR CABRE D'OR - ARLES / PSB00007682 - Pompe de relevage 2	Pompe de relevage 2	Programmé au contrat	TOTAL	12/08/2025	1 226
13004PR00073 - RAPHELE MOULES - PR MOULES PRINCIPAL - ARLES / KST00006614 - Poste Local 1317 PR PRINCIPAL	Poste Local 1317 PR PRINCIPAL	Programmé au contrat	TOTAL	20/10/2025	2 181
13004PR00080 - LE SAMBUC - PR 2 - ARLES / PSB00007494 - Pompe de relevage 2	Pompe de relevage 2	Programmé au contrat	TOTAL	10/04/2025	931
13004PR00087 - PR PAPETERIE - ARLES / PSB00006396 - Pompe de relevage 2	Pompe de relevage 2	Non programmé au contrat	TOTAL	29/10/2025	1 120
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / ATB00001350 - Agitateur bassin d'aération N°3	Agitateur bassin d'aération N°3	Programmé au contrat	TOTAL	14/11/2025	15 012
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / ATB00010276 - Pompe de paroi recirculation anoxie N°2	Pompe de paroi recirculation anoxie N°2	Programmé au contrat	TOTAL	29/10/2025	4 206
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / BPD00001636 - Pompe doseuse polymère 1	Pompe doseuse polymère 1	Non programmé au contrat	TOTAL	12/08/2025	1 474
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / BPD00001637 - Pompe doseuse polymère 3	Pompe doseuse polymère 3	Programmé au contrat	TOTAL	29/08/2025	1 247
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / CCO00000830 - Compresseur d'air sur cuve (épaississement)	Compresseur d'air sur cuve (épaississement)	Programmé au contrat	TOTAL	13/08/2025	1 072
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / IFE00043335 - Débitmètre électromagnétique 1	Débitmètre électromagnétique 1	Non programmé au contrat	TOTAL	07/10/2025	2 100
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / IFE00043336 - Débitmètre électromagnétique 2	Débitmètre électromagnétique 2	Non programmé au contrat	TOTAL	07/10/2025	2 100
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / IRP00000592 - Préleveur d'entrée (au prétraitement)	Préleveur d'entrée (au prétraitement)	Non programmé au contrat	PARTIEL	15/05/2025	1 056
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / PCS00032086 - Pompe de surface eau industrielle 1	Pompe de surface eau industrielle 1	Non programmé au contrat	TOTAL	14/11/2025	2 241
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / PSB00085254 - Pompe de réception fosse à graisse	Pompe de réception fosse à graisse	Non programmé au contrat	TOTAL	08/05/2025	1 400
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / SBC00000160 - Vis convoyeuse sables	Vis convoyeuse sables	Programmé au contrat	PARTIEL	11/08/2025	9 276

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1317010102 - ACCM EU DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : C Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2025	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / SBD00000129 - Broyeur à graisses	Broyeur à graisses	Non programmé au contrat	TOTAL	16/11/2025	8 008
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / ZPH00000030 - Pompe à sables N°1	Pompe à sables N°1	Programmé au contrat	TOTAL	05/12/2025	2 004
13004SE00003 - STEP MONTCALDE - 77000 EH - ARLES / ZPH00000031 - Pompe à sables N°2	Pompe à sables N°2	Programmé au contrat	TOTAL	24/10/2025	2 003
13004SE00004 - SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH - ARLES / PSB00008082 - Pompe N° 1	Pompe N° 1	Programmé au contrat	TOTAL	19/02/2025	2 969
13004SE00004 - SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH - ARLES / PSB00008084 - Pompe N° 3	Pompe N° 3	Programmé au contrat	TOTAL	19/02/2025	2 969
13004SE00004 - SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH - ARLES / VAN04724847 - Vanne d'isolement n°1 refoulement	Vanne d'isolement n°1 refoulement	Non programmé au contrat	TOTAL	16/10/2025	850
13004SE00004 - SALIN DE GIRAUD - STEP - 2200 EH - ARLES / VAN04724848 - Vanne d'isolement n°2 refoulement	Vanne d'isolement n°2 refoulement	Non programmé au contrat	TOTAL	16/10/2025	850
13004SE00005 - RAPHELE MOULES - STEP - 4667 EH - ARLES / ATB00001274 - Agitateur N°2	Agitateur N°2	Programmé au contrat	TOTAL	12/08/2025	2 284
13004SE00005 - RAPHELE MOULES - STEP - 4667 EH - ARLES / PCS00004138 - Pompe de surpression	Pompe de surpression	Programmé au contrat	TOTAL	24/10/2025	1 225
13004SE00005 - RAPHELE MOULES - STEP - 4667 EH - ARLES / PSB00008114 - Pompe N° 2	Pompe N° 2	Programmé au contrat	TOTAL	05/03/2025	868
13004SE00006 - MAS THIBERT - STEP - 1700 EH - ARLES / IRP00000597 - Préleveur d'entrée	Préleveur d'entrée	Non programmé au contrat	PARTIEL	08/08/2025	1 687
13004SE00007 - LE SAMBUC - STEP - 450 EH - ARLES / KST00006879 - Poste Local 1317 SE SAMBUC	Poste Local 1317 SE SAMBUC	Programmé au contrat	TOTAL	01/12/2025	2 230
13004SE00008 - SALIERS - STEP - 250 EH - ARLES / ZME00000587 - Moteur dégrilleur	Moteur dégrilleur	Non programmé au contrat	TOTAL	23/03/2025	1 075
13017SE00001 - STEP ZI Colombier - 500 EH - BOULBON / IFE00002023 - Débimètre pompe 1	Débimètre pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	21/05/2025	729
13017SE00002 - STEP village - 1500 EH - BOULBON / ZMR00003595 - Motoréducteur racleur à graisse	Motoréducteur racleur à graisse	Non programmé au contrat	TOTAL	19/08/2025	1 400
13096PR00005 - PR CABANE DE GARDIANS - STES MARIES DE LA MER / PSB00007917 - Pompe de relevage 1	Pompe de relevage 1	Programmé au contrat	TOTAL	29/08/2025	1 184
13096PR00013 - PR SALICORNES - STES MARIES DE LA MER / PSB00007877 - Pompe de relevage 1	Pompe de relevage 1	Programmé au contrat	TOTAL	29/08/2025	1 532
13096PR00013 - PR SALICORNES - STES MARIES DE LA MER / PSB00007878 - Pompe de relevage 2	Pompe de relevage 2	Programmé au contrat	TOTAL	29/10/2025	1 532
13096PR00016 - PR CAMPING CLOS DU RHONE 2 - STES MARIES DE LA MER / KST00006626 - Poste Local 1317 PR CLOS DU RHONE 2	Poste Local 1317 PR CLOS DU RHONE 2	Programmé au contrat	TOTAL	26/08/2025	2 664
13096SE00002 - STEP - 17300 EH - STES MARIES DE LA MER / ATB00011724 - Agitateur Silo à Boues	Agitateur Silo à Boues	Non programmé au contrat	TOTAL	12/08/2025	2 501
13096SE00002 - STEP - 17300 EH - STES MARIES DE LA MER / CSP00003881 - Surpresseur N°1	Surpresseur N°1	Programmé au contrat	PARTIEL	14/11/2025	4 347
13096SE00002 - STEP - 17300 EH - STES MARIES DE LA MER / IFE00029965 - Débitmètre extraction boues mixtes 1	Débitmètre extraction boues mixtes 1	Non programmé au contrat	TOTAL	02/07/2025	1 070
13096SE00002 - STEP - 17300 EH - STES MARIES DE LA MER / PCS00028929 - Pompe centrifuge à sable	Pompe centrifuge à sable	Non programmé au contrat	TOTAL	29/10/2025	3 773

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1317010102 - ACCM EU DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : C Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2025	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13096SE00002 - STEP - 17300 EH - STES MARIES DE LA MER / PGA00004602 - Gavopompe 1	Gavopompe 1	Non programmé au contrat	TOTAL	11/08/2025	4 586
13096SE00002 - STEP - 17300 EH - STES MARIES DE LA MER / PSB00068698 - Pompe de relèvement n°1	Pompe de relèvement n°1	Non programmé au contrat	TOTAL	29/10/2025	4 595
13096SE00002 - STEP - 17300 EH - STES MARIES DE LA MER / PSB00068699 - Pompe de relèvement n°2	Pompe de relèvement n°2	Non programmé au contrat	TOTAL	08/05/2025	4 595
13097PR00004 - PR LES FERRADES (Résid. Ferrade) - ST MARTIN DE CRAU / PSB00003498 - Pompe 1	Pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	05/03/2025	2 568
13097PR00017 - PR CHENE VERT - ST MARTIN DE CRAU / PSB00005677 - Pompe de relevage 2	Pompe de relevage 2	Programmé au contrat	TOTAL	21/12/2025	3 431
13097PR00023 - PR JARDIN DU SOLEIL - ST MARTIN DE CRAU / PSB00005665 - Pompe de relevage 2	Pompe de relevage 2	Non programmé au contrat	TOTAL	21/12/2025	1 899
13097PR00024 - PR LA GARE - ST MARTIN DE CRAU / KST00007189 - Poste Local 1317 PR LA GARE smc	Poste Local 1317 PR LA GARE smc	Programmé au contrat	TOTAL	08/07/2025	2 664
13097PR00027 - PR MAS DE LAURE - ST MARTIN DE CRAU / PSB00005658 - Pompe de relevage 1	Pompe de relevage 1	Programmé au contrat	TOTAL	25/08/2025	1 379
13097PR00029 - PR PAVILLON - ST MARTIN DE CRAU / PSB00005654 - Pompe de relevage 1	Pompe de relevage 1	Non programmé au contrat	TOTAL	29/10/2025	1 404
13097PR00031 - PR POMPIERS - ST MARTIN DE CRAU / PSB00005650 - Pompe de relevage 1	Pompe de relevage 1	Non programmé au contrat	TOTAL	12/08/2025	1 519
13097PR00036 - PR ZI BOIS DE L'EUZE - ST MARTIN DE CRAU / KST00005747 - Poste Local 1317 PR ZI BOIS DE L EUZE smc	Poste Local 1317 PR ZI BOIS DE L EUZE smc	Non programmé au contrat	TOTAL	28/08/2025	2 664
13097SE00003 - STEP - ZI - 1000 EH - ST MARTIN DE CRAU / PSB00005694 - Pompe de relevage 2	Pompe de relevage 2	Non programmé au contrat	TOTAL	24/12/2025	1 595
13097SE00004 - STEP VILLE - 15000 EH - ST MARTIN DE CRAU / ATB00000933 - Agitateur rapide	Agitateur rapide	Programmé au contrat	TOTAL	12/08/2025	2 225
13097SE00004 - STEP VILLE - 15000 EH - ST MARTIN DE CRAU / GDD00000576 - Rails de guidage 2	Rails de guidage 2	Non programmé au contrat	TOTAL	14/11/2025	1 516
13097SE00004 - STEP VILLE - 15000 EH - ST MARTIN DE CRAU / GDD00000577 - Rails de guidage 1	Rails de guidage 1	Programmé au contrat	TOTAL	14/11/2025	1 516
13097SE00004 - STEP VILLE - 15000 EH - ST MARTIN DE CRAU / LAB00000379 - Thermo-Balance	Thermo-Balance	Programmé au contrat	TOTAL	13/08/2025	3 878
13097SE00004 - STEP VILLE - 15000 EH - ST MARTIN DE CRAU / NPV00001550 - Démarreur électronique 2	Démarreur électronique 2	Programmé au contrat	TOTAL	09/04/2025	1 095
13097SE00004 - STEP VILLE - 15000 EH - ST MARTIN DE CRAU / PCS00003499 - Pompe à sable	Pompe à sable	Programmé au contrat	TOTAL	01/08/2025	3 460
13097SE00004 - STEP VILLE - 15000 EH - ST MARTIN DE CRAU / PSB00006412 - Pompe recirculation liqueur mixte	Pompe recirculation liqueur mixte	Non programmé au contrat	TOTAL	08/05/2025	2 901
13108PR00014 - PR CIMETIERE - TARASCON / IFE00003815 - Débitmètre électromagnétique (R1/A1) (x1	Débitmètre électromagnétique (R1/A1) (x1	Programmé au contrat	TOTAL	29/09/2025	1 409
13108PR00016 - PR MARGARIDO 2 SNCF - TARASCON / IFE00003814 - Débitmètre électromagnétique (R2) (x1)	Débitmètre électromagnétique (R2) (x1)	Programmé au contrat	TOTAL	31/12/2025	1 103
13108PR00022 - PR LES ECOLES - TARASCON / IFE00003813 - Débitmètre électromagnétique (R1/A1) (x1	Débitmètre électromagnétique (R1/A1) (x1	Programmé au contrat	TOTAL	09/09/2025	1 409
13108SE00002 - STEP RADOUBS - 20000 EH - TARASCON / API00000167 - Aéro-flottateur (x1) FLYGT - Turboflot	Aéro-flottateur (x1) FLYGT - Turboflot	Non programmé au contrat	PARTIEL	12/08/2025	1 998

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

1317010102 - ACCM EU DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : C Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2025	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13108SE00002 - STEP RADOUBS - 20000 EH - TARASCON / CSP00000475 - Surpresseur à lobe ou à vis (x1) ROBUSC	Surpresseur à lobe ou à vis (x1) ROBUSC	Non programmé au contrat	PARTIEL	06/02/2025	594
13108SE00002 - STEP RADOUBS - 20000 EH - TARASCON / DAM00001953 - Ballon anti-bélier (x1)	Ballon anti-bélier (x1)	Programmé au contrat	TOTAL	05/03/2025	2 739
13108SE00002 - STEP RADOUBS - 20000 EH - TARASCON / JHD00000512 - Climatiseur (local armoires BT) (x1) FU	Climatiseur (local armoires BT) (x1) FU	Programmé au contrat	TOTAL	12/08/2025	4 594
13108SE00002 - STEP RADOUBS - 20000 EH - TARASCON / JHD00000513 - Climatiseur (locaux administratifs) (x1)	Climatiseur (locaux administratifs) (x1)	Non programmé au contrat	TOTAL	13/08/2025	4 594
13108SE00002 - STEP RADOUBS - 20000 EH - TARASCON / NPD00015193 - Disj départ général armoire TGBT batterie condensateur	Disj départ général armoire TGBT batterie condensateur	Non programmé au contrat	TOTAL	23/06/2025	2 600
13108SE00002 - STEP RADOUBS - 20000 EH - TARASCON / NPV00002225 - Démarreur (Surpresseur) (x1)	Démarreur (Surpresseur) (x1)	Non programmé au contrat	TOTAL	10/04/2025	5 185
13108SE00002 - STEP RADOUBS - 20000 EH - TARASCON / NPV00002330 - Variateur de vitesse (Relevage principal	Variateur de vitesse (Relevage principal	Non programmé au contrat	TOTAL	05/09/2025	2 148
13108SE00002 - STEP RADOUBS - 20000 EH - TARASCON / PSB00008280 - Pompe de relevage (x1) FLYGT NP 3202 (o	Pompe de relevage (x1) FLYGT NP 3202 (o	Programmé au contrat	TOTAL	11/08/2025	3 992
13108SE00002 - STEP RADOUBS - 20000 EH - TARASCON / SDG00000543 - Dégrillage fin (3 mm) (x1) KHRISTAL - M	Dégrillage fin (3 mm) (x1) KHRISTAL - M	Non programmé au contrat	PARTIEL	27/12/2025	2 299

Le renouvellement peut concerner les installations des stations ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement.

En 2025, le suivi du compte de renouvellement s'est fait au travers de nombreux échanges et réunions spécifiques : un point trimestriel est fait permettant de valider les différentes opérations proposées à la réalisation.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Pompe de relevage PR Barriol – ARLES // Pompe de relevage PR Gimeaux Masoni – ARLES



Pompe de relevage PR Papeterie – ARLES

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Compresseur d'air de service – STEP Montcalde





Débitmètres poste de défense – STEP Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

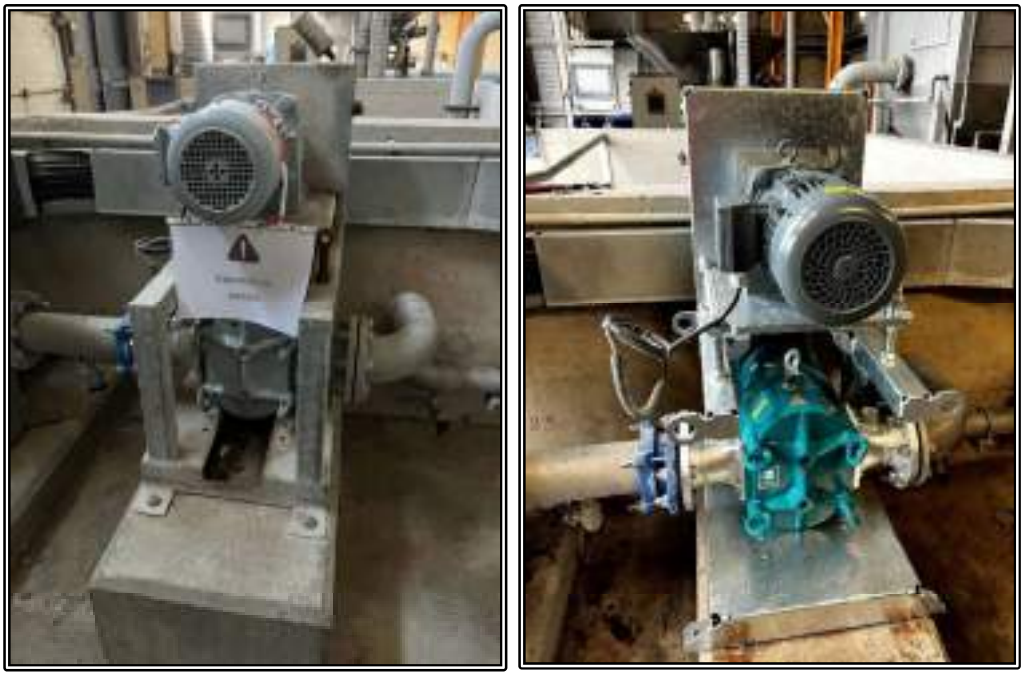


Pompe eau industrielle – STEP Montcalde



Classificateur à sables – STEP Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Broyeur à graisses – STEP Montcalde



Pompes à sables – STEP Montcalde

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

STATION D'EPURATION DE SALIN DE GIRAUD

Les pieds d'assise et les refoulements de la bâche de relevage étant vieillissants, leur remplacement a été réalisé à l'occasion du renouvellement des deux pompes de relevage.



Bâche n°2 station Salin de Giraud – Renouvellement pompes + pieds d'assises + refoulements

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Agitateur n°2 Bassin Aération – STEP Raphèle



Motoréducteur racleur a graisse – STEP Boulbon Village

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Pompe de relevage PR Salicornes – Saintes Maries de la Mer



Agitateur silo – STEP Saintes Maries de la Mer

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Pompe gaveuse extraction boues déshydratées – STEP Saintes-Maries-de-la-Mer

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Pompe de relevage intermédiaire – STEP Saintes Maries de la Mer // Pompe de relevage PR Chêne Vert – Saint Martin de Crau

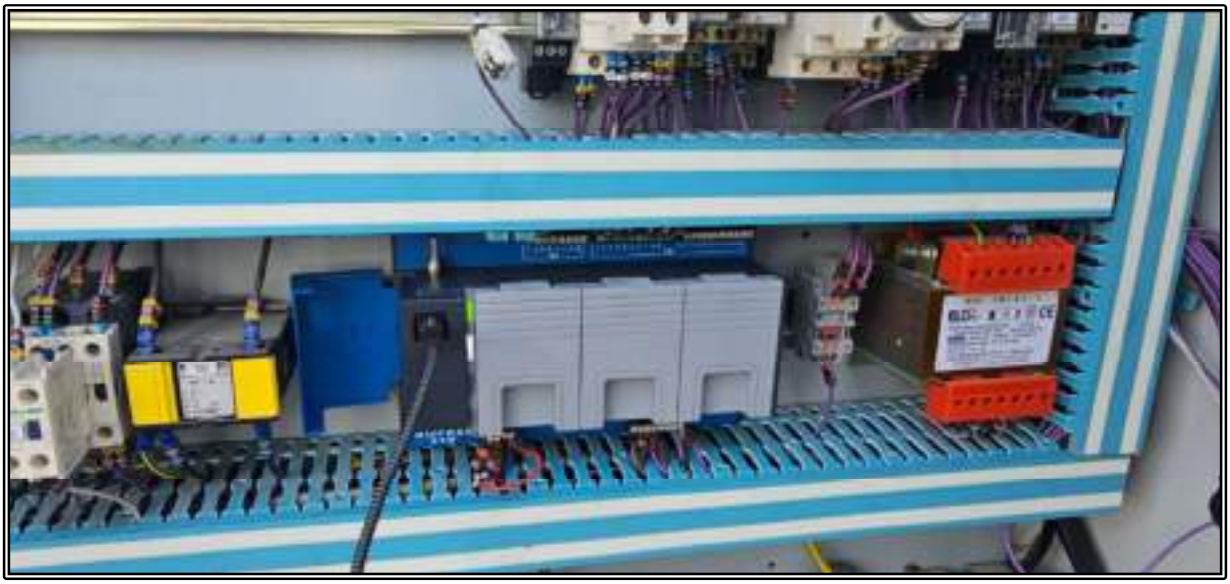


Poste local S4W – Poste de relevage La Gare – Saint Martin de Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Pompe de relevage PR Pavillon – Saint Martin de Crau



Poste local S4W – Poste de relevage ZI Bois de Leuze– Saint Martin de Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Rails de guidage – Bennes à boues – STEP Saint Martin de Crau Ville



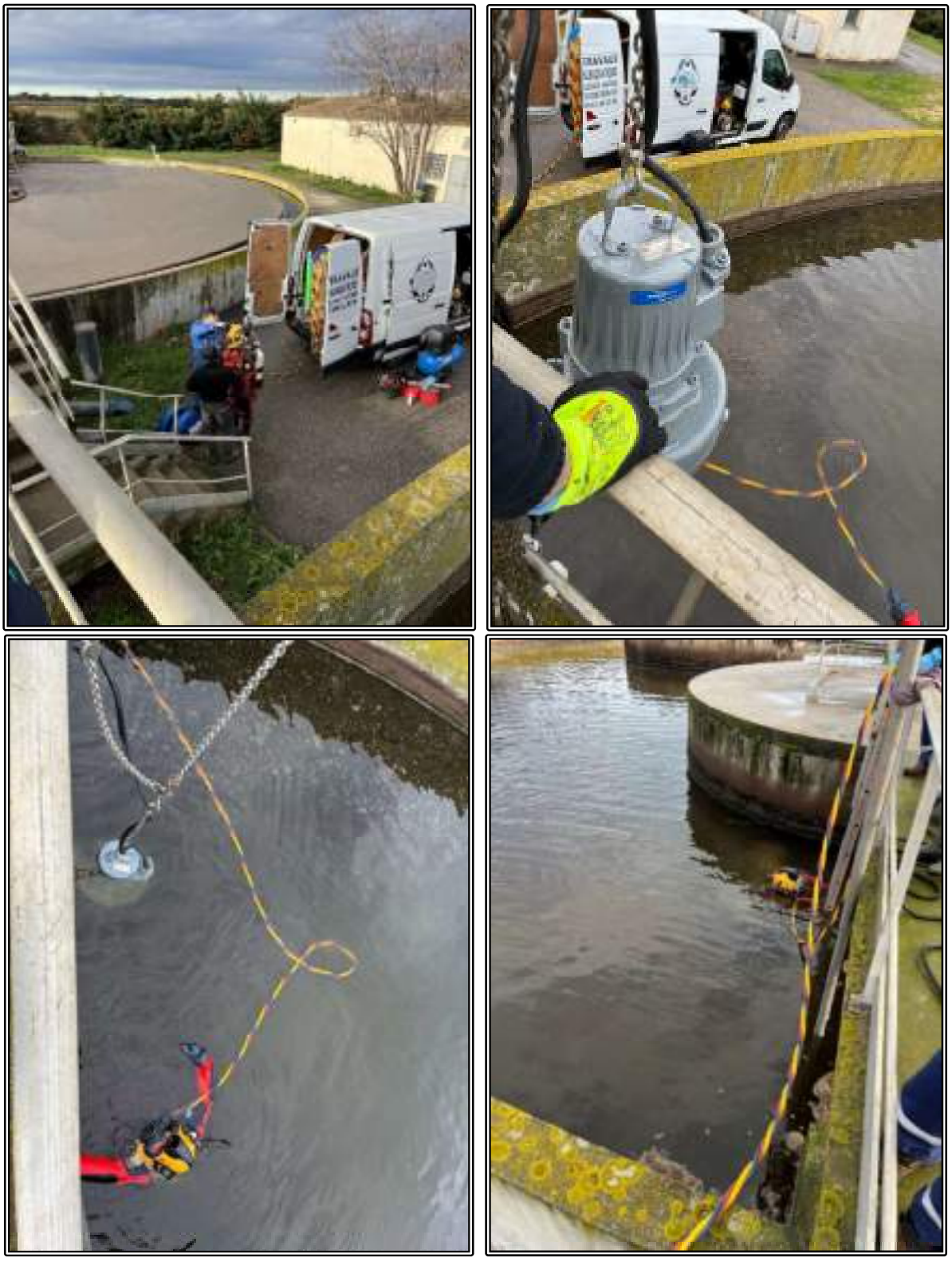
Démarreur turbine n°2 – STEP Saint Martin de Crau Ville

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Pompe à sables – STEP Saint Martin de Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Pompe recirculation liqueur mixte – STEP Saint Martin de Crau ville

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Renouvellement hélice Aeroflot – STEP Tarascon



Renouvellement des climatisations – STEP Radoubs Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4.6 TRAVAUX CONCESSIFS REALISES PAR LE DELEGATAIRE

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, un programme de travaux neufs a été mis en place par le délégataire. Une synthèse des différents travaux est présentée ci-dessous :

- 2 débitmètres sur poste de relevage,
- équipement en télésurveillance de 21 poste de relevage,
- mise en place de 5 points de mesure en réseau,
- optimisation des équipements existants de traitement de l'H_2S (installation d'injection de Nutriox, compresseurs d'air, débitmètres pour asservissement injection),
- 6 nouveaux équipements de traitement au Nitrate de Calcium,
- diagnostic et suivi H_2S,
- diagnostic permanent (échantillonneurs, recherche ECP, 3 pluviomètres),
- aménagement atelier de déshydratation de Raphèle,
- bâche de stockage des boues sur Roubian,
- atelier de chaulage sur station de Montcalde,
- panneautage des sites,
- supervision centralisée,
- gestion des données (SI),
- serrurerie ouvrage,
- systèmes anti-intrusion.

1. Pose de débitmètre sur poste de refoulement

Conformément à l'article 27.2 du contrat de délégation de service public, le Délégataire a procédé à l'installation de 2 débitmètres sur PR.

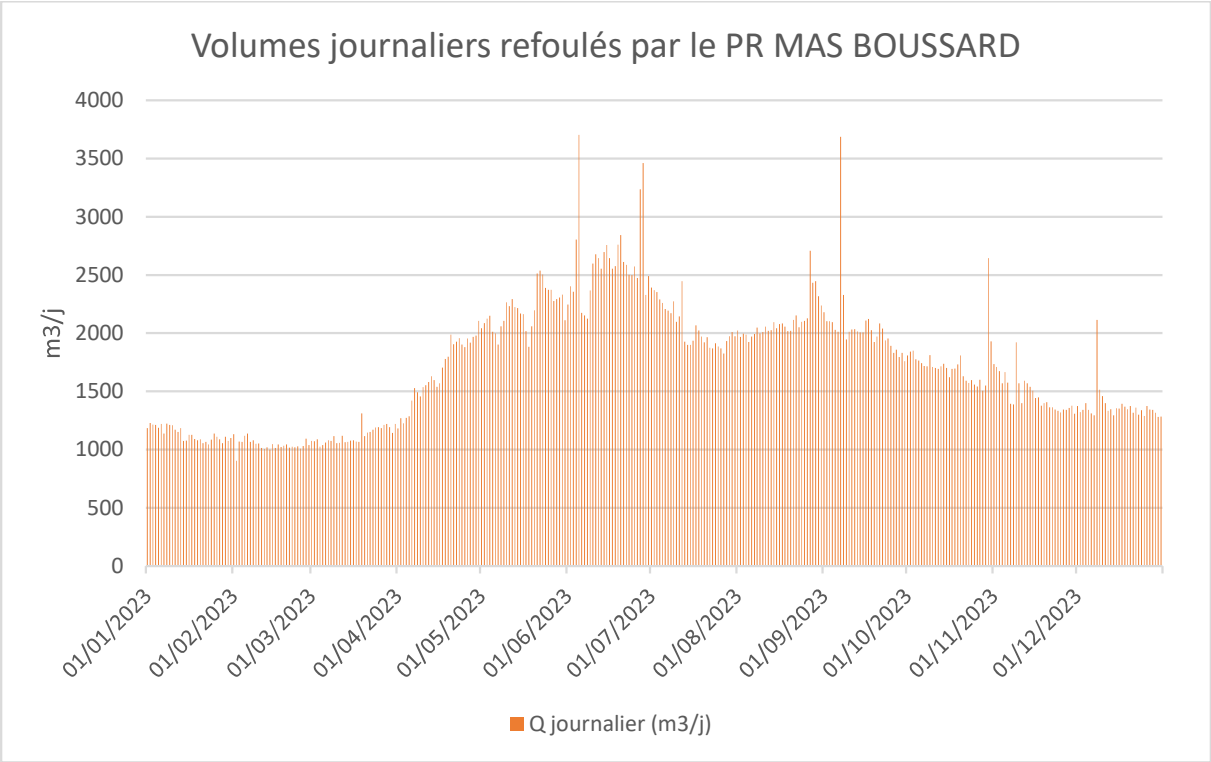
Ces appareils de mesure permettent de suivre de façon exacte les volumes refoulés qui transitent par les postes de relevage.

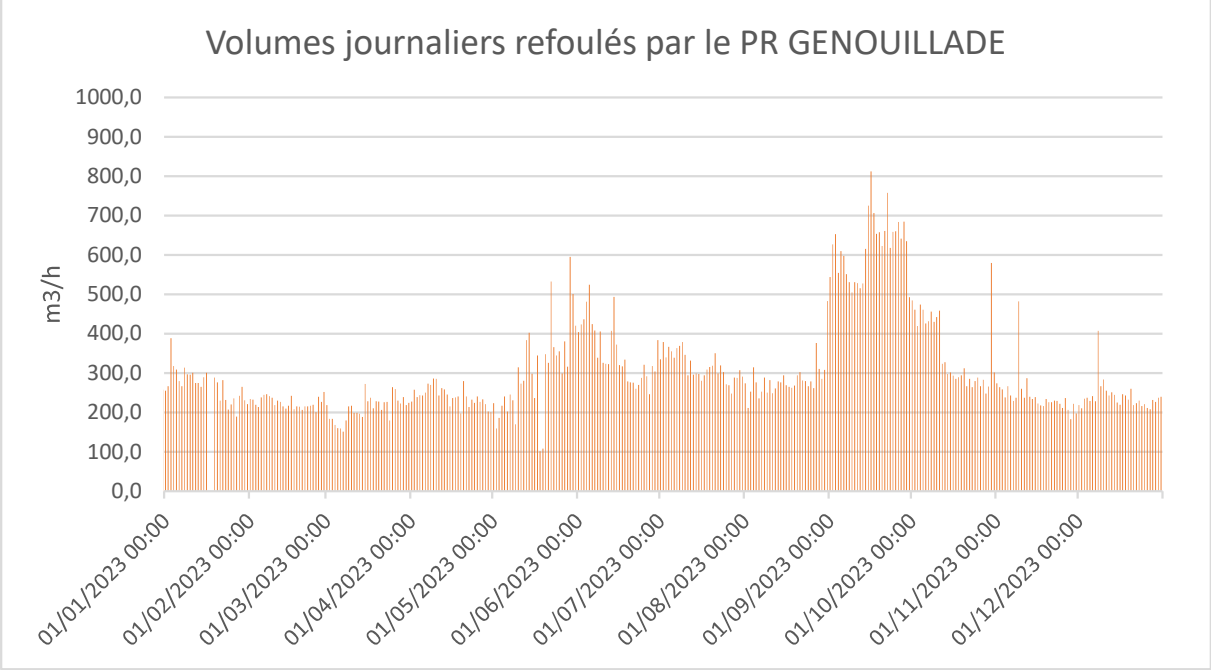
Deux postes de relevage ont été identifiés :

- le poste de relevage Boussard, qui représente un grand bassin de collecte sur la commune de St-Martin de Crau (commune avec une forte problématique d'eaux claires parasites),
- le poste de relevage Genouillade, dont le bassin de collecte va avoir une expansion forte dans les années à venir.

Commune	Localisation	Numéro équipement inventaire
Saint-Martin-de-Crau	Poste Relevage Broussard	IFE0040999
Arles	Poste Relevage Genouillade	IFE0004100

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

POSTE DE RELEVAGE BOUSSARD



Débitmètre SIEMENS MAG5000 - DN 200 - PN 10 - Affichage déporté dans le local

POSTE DE RELEVAGE GENOUILLADE



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Débitmètre SIEMENS MAG5000 - DN 150 - PN 10 - Affichage déporté dans le local

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

2. Equipement en télésurveillance de 21 postes de relevage

Conformément à l'article 27.2 du contrat de délégation de service public, le Délégataire a équipé 21 postes de relevage en télésurveillance.

Ces sites, auparavant non télésurveillés, ont été dotés d'un système de télésurveillance SOFREL S500, permettant de transmettre en temps réel les informations des ouvrages vers la supervision centralisée.

Commune	Tyoe	Localisation	Numéro équipement inventaire
Arles	PR	BRAILLE	KST00006255
Arles	PR	BRISSY	KST00005728
Arles	PR	CLOS DES MARINIERS	KST00006598
Arles	PR	C.M.P.	KST00007038
Arles	PR	MANADE	KST00005719
Arles	PR	TROU ALLARD	KST00006802
Arles	PR	VALLIER	KST00007036
Arles	PR	CARRE D'OR	KST00005722
Arles	PR PR PR PR	ALBARON ABBAYE CENTAURE SAULCY	KST00007037 KST00006406 KST00007040 KST00102038
Saintes Maries de la Mer	PR	FLAMANDS	KST00005096
Saintes Maries de la Mer	PR	PARKING BRISE	KST00005097
Saintes Maries de la Mer	PR	CABANES DE CAMBON	KST00004518
Saintes Maries de la Mer	STEP PR PR	PIN FOURCAT PLAGE EST ZAC POMPIER	KST00108093 KST00005718 KST00006625
Tarascon	PR	TERRAIN DE RUGBY	KST00006808
Tarascon	PR	LES PLATANES	KST00006774
Tarascon Mas Thibert Salin de Giraud	PR PR PR	MARGARIDO HARKIS IMBERT	KST00007427 KST00005720 KST00007429

Liste des postes de relevage équipés

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Photo Sofrel sur le poste Clos des Mariniers - Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

3. Mise en place de 5 points de mesure en réseau

Conformément à l'Article 27.2 du contrat de délégation de service public, ACCM Eau a procédé à l'installation de 5 sondes de mesures en réseau.

Le diagnostic étant réalisé au niveau du bassin versant, la mise en place de mesures de débits sur les grands bassins versants est une condition sine qua non à la recherche d'eaux parasites.

Commune	Nom du secteur	Linéaire BV actuel (km)
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Mas Boussard	26
ARLES	Roquette	23
ARLES	B.D.R.	19
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Raillon	17
TARASCON	Platanes	16
ARLES	Observance	12
ARLES	Bigot	10
ARLES	Raphèle	10

Linéaire des bassins versants les plus importants

Pour permettre une analyse pertinente des afflux d'eaux claires parasites et surtout d'en déterminer l'origine probable, il est indispensable de découper les bassins versants en sous-bassins versants. Pour ce faire, ACCM Assainissement a mis en place 5 mesures de débits sur réseau (Mesurer un débit en surface libre passe par la mesure d'un niveau d'eaux usées dans le collecteur, associée à une loi hauteur/vitesse), en ciblant en priorité les secteurs connus comme sensibles aux entrées d'eaux claires parasites, notamment :

- Raphèle – Arles
- Mas Boussard – Saint-Martin-de-Crau
- Raillon – Saint-Martin-de-Crau
- Bigot – Arles
- Platanes - Tarascon

Nous avons retenu cette méthodologie car elle apparaît la plus adaptée aux mesures à poste fixe dans la mesure où elle est insensible à l'encrassement.

Les mesures de niveau sont effectuées par la gamme LT US de chez SOFREL Lacroix. Cet équipement offre l'avantage d'être complètement autonome en énergie, d'être relié à la télégestion en communiquant via le réseau GPRS, de calculer le débit et le volume journalier, de gérer des seuils d'alerte et d'avoir un archivage paramétrable.



Pose et programmation de la sonde LT-US chemin du village à Raphèle- ARLES

Commune	Bassin versant	Identifiant Google Earth	Linéaire comptabilisé (km)	Rue	Numéro équipement inventaire
Arles	Raphèle	LT-US 1	3,6	Chemin du Village	ICA00057931
Saint Martin de Crau	Mas Boussard	LT-US 2	16,0	Rue des compagnons	ICA00057932
Saint Martin de Crau	Raillon	LT-US 3	11,2	Chemin de l'Ormeau	ICA00057933
Arles	Bigot	LT-US 4	5,1	Bd. Georges Bizet	ICA00057934
Tarascon	Platanes	LT-US 5	6,4	Bd. Gambetta	ICA00057935

Emplacement et linéaire comptabilisé par les LT-US

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Bassin versant STEP Raphèle, avant la pose de LT US 1



Bassin versant STEP Raphèle, après la pose de LT US 1

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



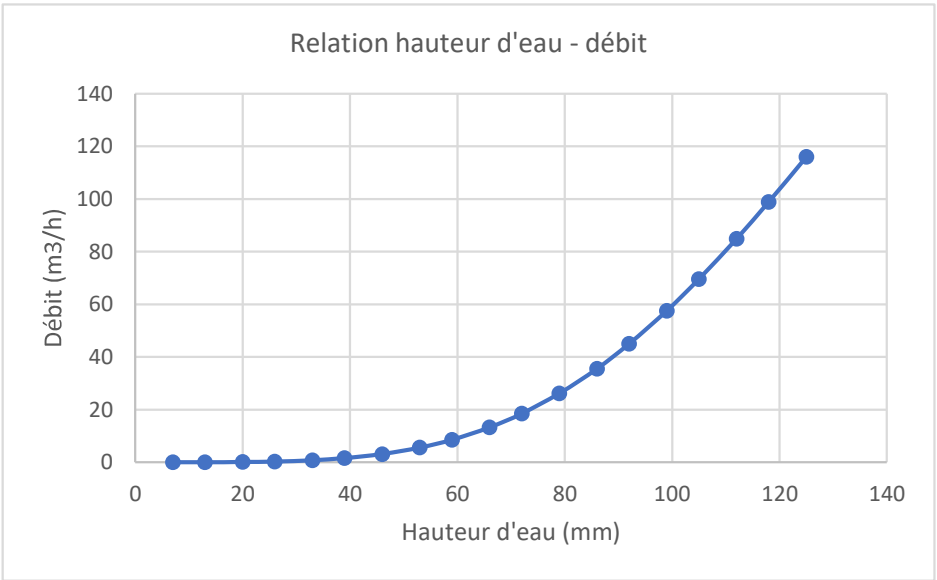
Sonde LT US 1 localisée chemin du village à Raphèle

Les sondes permettent de mesurer la hauteur d'eau.

A partir des connaissances du terrain, il est possible d'appliquer la formule de Manning-Strickler.

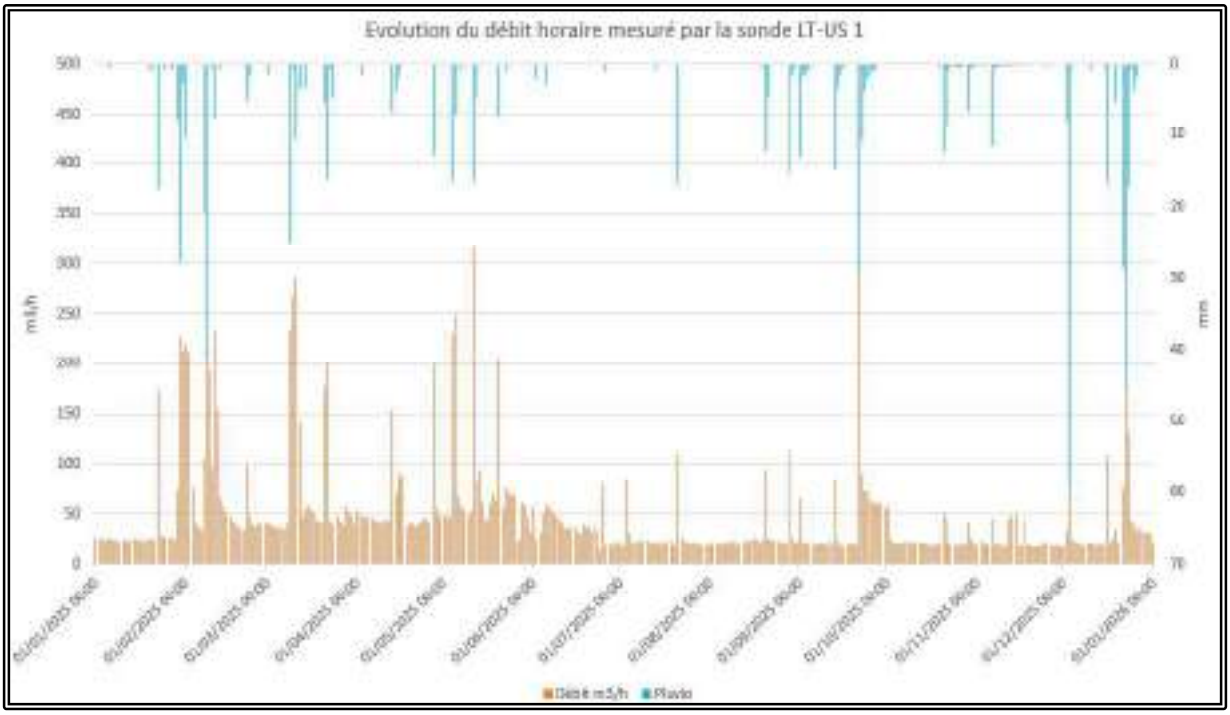
La courbe ci-contre illustre la relation hauteur d'eau / débit pour la sonde LT US 1.

Ainsi, pour chacune des sondes, la hauteur d'eau mesurée en mm peut être convertie en débit en m^3/h.



Courbe illustrant la relation hauteur d'eau - Débit pour la sonde LT US 1

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

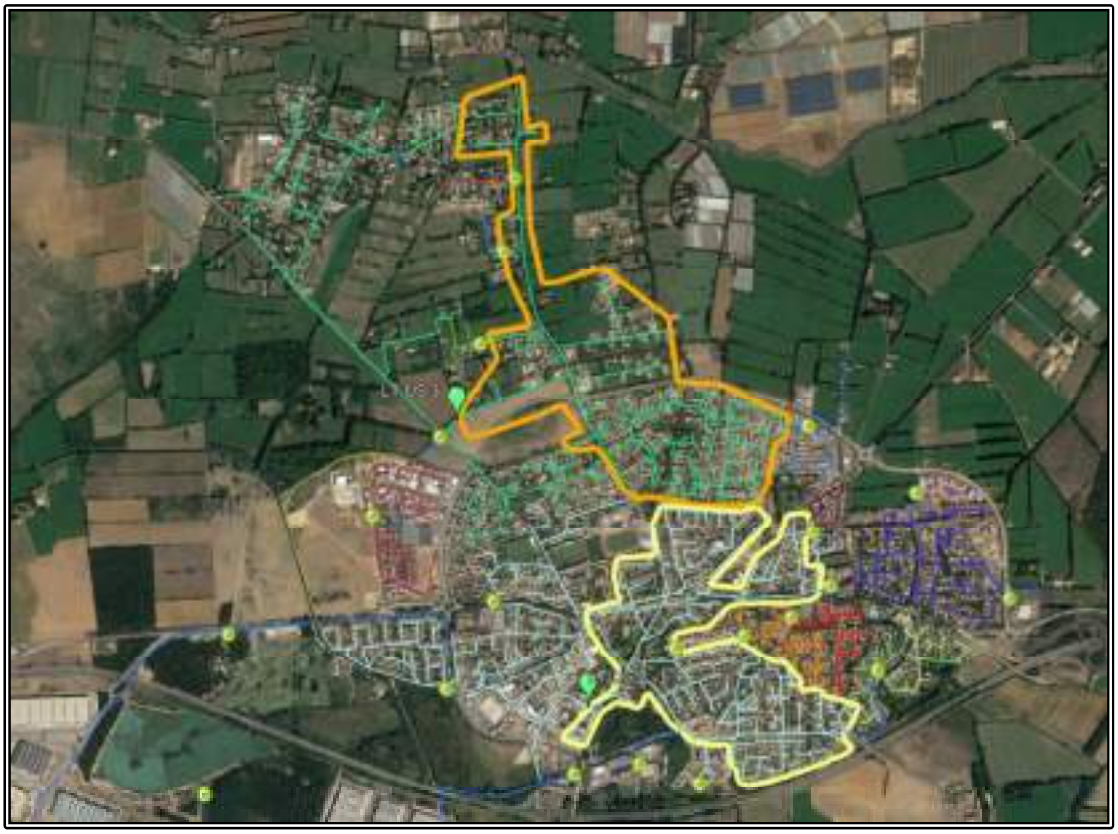


Courbe du débit mesuré par la sonde LT US 1, en corrélation avec la pluviométrie

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Bassins versants Mas Boussard et Raillon, avant la pose de LT US 2 et LT US 3

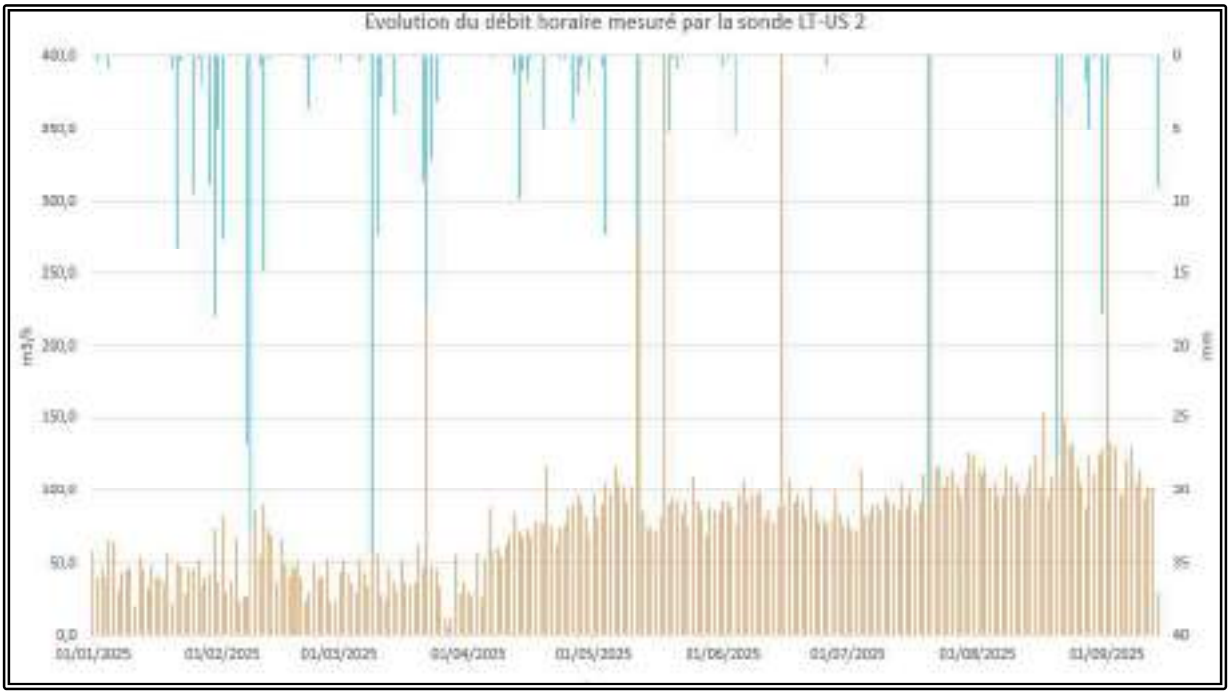


Bassins versants Mas Boussard et Raillon, après la pose de LT US 2 et LT US 3

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

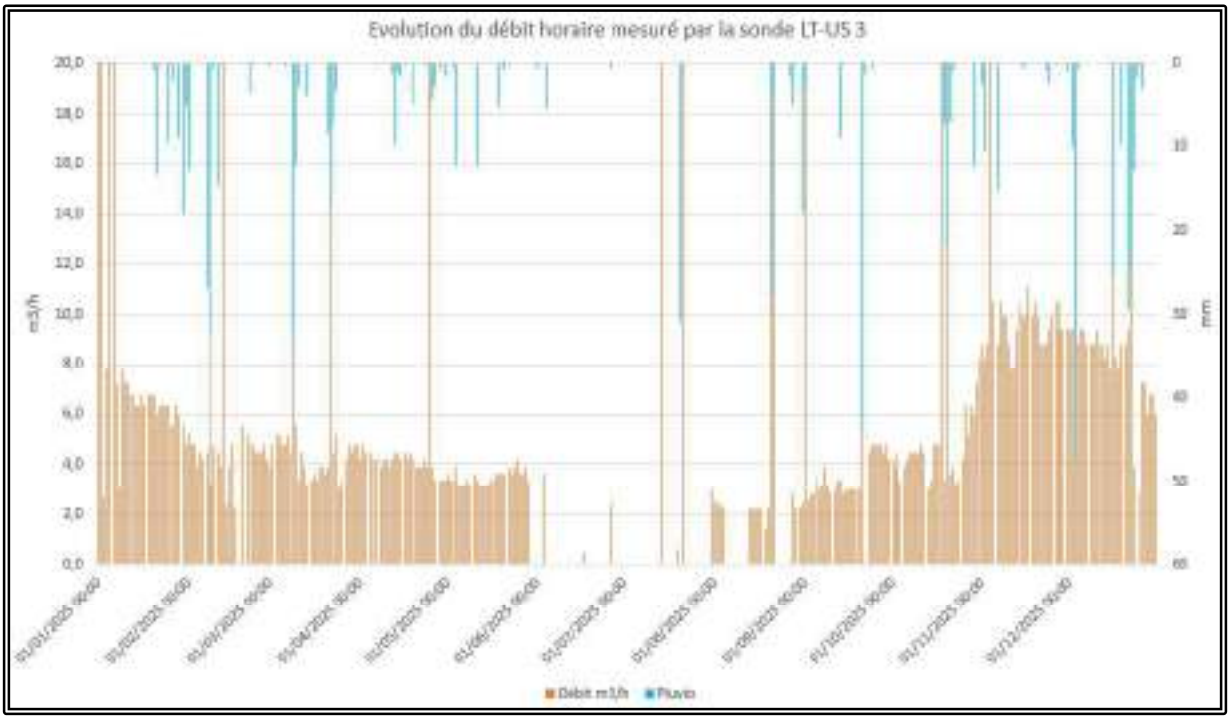


Sonde LT US 2 localisée rue des compagnons à Saint-Martin-de-Crau



Courbe du débit mesuré par la sonde LT US 2, en corrélation avec la pluviométrie

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Courbe du débit mesuré par la sonde LT US 3, en corrélation avec la pluviométrie



Sonde LT US 3 localisée chemin de l'ormeau à Saint-Martin-de-Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

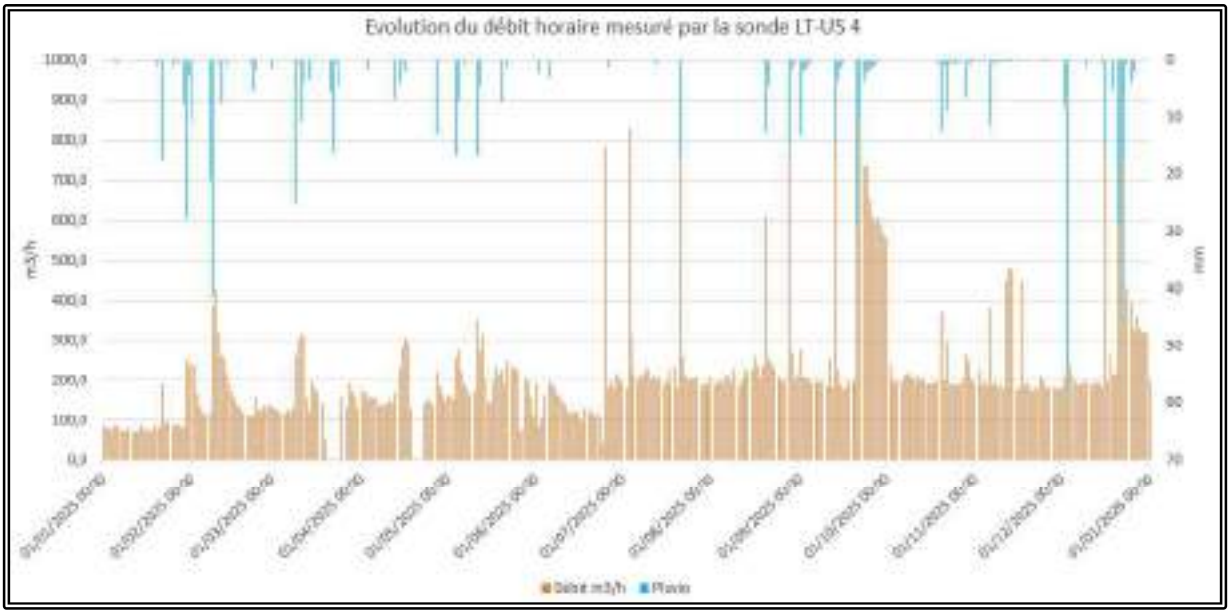


Bassin versant Bigot, avant la pose de LT US 4



Bassin versant Bigot, après la pose de LT US 4

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Courbe du débit mesuré par la sonde LT US 4, en corrélation avec la pluviométrie



Sonde LT US 4 localisée boulevard Georges Bizet à Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

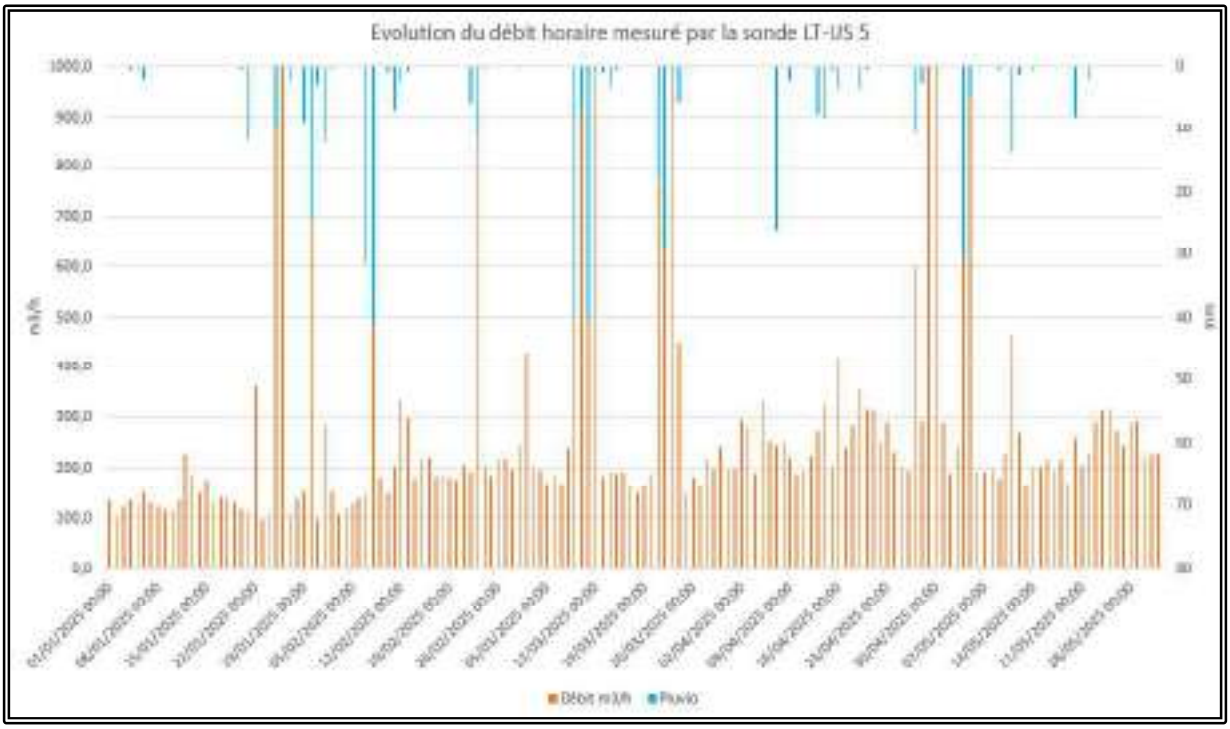


Bassin versant Platane, avant la pose de LT US 5



Bassin versant Platane, après la pose de LT US 5

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Courbe du débit mesuré par la sonde LT US 5, en corrélation avec la pluviométrie



Sonde LT US 5 localisée boulevard Gambetta à Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Commune	Nom du secteur	Linéaire secto actuel (km)	Nouveaux secteurs (km)
Arles	Raphèle	10	3,6 / 6,4
Saint Martin de Crau	Mas Boussard	26	16 / 10
Saint Martin de Crau	Raillon	17	11,2 / 5,8
Arles	Bigot	10	5,1 / 4,9
Tarascon	Platanes	16	6,4 / 9,6

Sous-sectorisation des bassins versants

Proposition

La superficie de certains secteurs reste cependant trop élevée pour garantir une optimisation des recherches. D'autre zone, particulièrement sensibles aux infiltrations d'eaux claires parasites méritent également d'être sectorisée. Aussi, la mise en place une dizaine de points de mesures supplémentaires dans le but d'obtenir des sous-bassins versant d'une maille inférieure à 10 kilomètres permettrait une quantification et une localisation plus précise et plus rapide.

Le tableau ci-dessous présente les linéaires des sous-bassins projetés après installation de sondes LT-US supplémentaires :

Commune	Nom du secteur	Linéaire secto actuel (km)	Nouveaux secteurs (km)
Saint Martin de Crau	Mas Boussard	26	10 / 7,9 / 8,1
Saint Martin de Crau	Raillon	17	5,8 / 6, 1 / 5,1
Arles	Roquette	23	6,4 / 7,2 / 9,3
Arles	B.D.R	19	5,4 / 5,5 / 7,9
Arles	Observance	12	5,1 / 6,9
Arles	Moulès Principal	7,2	2,7 / 4,5
Arles	Pont de Crau	6	2,1 / 3,9
Arles	ZI Nord	5,4	2,4 / 3

Sous-sectorisation des bassins versants projetés

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

4. Optimisation des équipements existants de traitement de l'H_2S

Conformément à l'article 27.2 du contrat de délégation de service public, **ACCM Assainissement** a équipé 7 postes de refoulement d'un traitement Nutriox.

À la suite du diagnostic **H_2S**, des actions ont été mises en place pour optimiser et améliorer le traitement de ce gaz sur les réseaux **ACCM**. Cela a conduit au remplacement de **8 systèmes de traitement au chlorure ferrique par du Nutriox sur** les sites suivants :

- **Arles** : PR BDR, PR CES Morel, PR PAGR, PR ZI Nord
- **Saint-Martin-de-Crau** : PR Écopôle Extension 2
- **Saintes-Maries-de-la-Mer** : PR Flamand
- **Tarascon** : PR Athanée, PR ZA Roubian

Site	Volume (ancien)	Type de réactif (ancien)	Volume (actuel)	Type de réactif (actuel)
ARLES - PR BDR	Cuve $FeCl_3$ en plastique 1 300 L	$FeCl_3$	Cuve en plastique 1 180 L	Nutriox
ARLES – PR CES MOREL	Cuve $FeCl_3$ en plastique 1100 L	$FeCl_3$	Cuve en plastique 1 020 L	Nutriox
ARLES – PR PAGR	Cuve Fecl3 en plastique 1 500 L	$FeCl_3$	Cuve en plastique 1 330 L	Nutriox
ARLES - PR ZI NORD	Cuve $FeCl_3$ en plastique 2 000 L	$FeCl_3$	Cuve en plastique 1 700 L	Nutriox
ST MARTIN DE CRAU - PR ECOPOLE EXTENSION 2	Cuve de stockage du réactif	$FeCl_3$	Cuve en plastique 3 000 L	Nutriox
STES MARIES – PR FLAMAND	Cuve de stockage du réactif 3 000 L	$FeCl_3$	Cuve en plastique 1 200 L	Nutriox
TARASCON – PR L'ATHANEE	Cuve de stockage du réactif (x1) 1 200 L	$FeCl_3$	Cuve en plastique 870 L	Nutriox
TARASCON – PR ZA ROUBIAN 7	Cuve de stockage du réactif (x1) 3 000 L	$FeCl_3$	Cuve en plastique 3 000 L	Nutriox

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

POSTE DE RELEVAGE FLAMAND



Nom équipement	Numéro équipement inventaire
Cuve de 1 200 L	RCB00010269
Douche et d'un rince-œil de sécurité,	UES00002401

POSTE DE RELEVAGE CES MOREL



Nom équipement	Numéro équipement inventaire
Cuve de 1 020 L	RCB00001112
Douche et d'un rince-œil de sécurité,	UPI00000361

POSTE DE RELEVAGE BDR

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Nom équipement	Numéro équipement inventaire
Cuve de 1 180 L	RCB00001103
Douche et d'un rince-œil de sécurité,	UPI00000356

POSTE DE RELEVAGE PR PAGR



Nom équipement	Numéro équipement inventaire
Cuve de 1 330 L	RCB00001120
Douche et d'un rince-œil de sécurité,	UPI00000366

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

POSTE DE RELEVAGE PR ZI NORD





Nom équipement	Numéro équipement inventaire
Cuve de 1 700 L	RCB00001122
Douche et d'un rince-œil de sécurité,	UPI00000367
Porte du local	GBT00007843

POSTE DE RELEVAGE ZA ROUBIAN 7



Nom équipement	Numéro équipement inventaire
Cuve de 3 000 L	RCB00001442
Douche et d'un rince-œil de sécurité,	UES00001380

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

POSTE DE RELEVAGE ATHANEE



Nom équipement	Numéro équipement inventaire
Cuve de 870 L	RCB00001444
Douche et d'un rince-œil de sécurité,	UES00001379

POSTE DE RELEVAGE ECOPOLE EXTENSION 2



Nom équipement	Numéro équipement inventaire
Cuve de 3 000 L	RCB00000854
Douche et d'un rince-œil de sécurité,	VDA00009256

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5. 6 nouveaux équipements de traitement au Nutriox

Conformément à l'article 27.2 du contrat de délégation de service public, **ACCM Assainissement** a équipé **six nouveaux postes de refoulement** d'un traitement Nutriox.

Les sites concernés sont :

- **Arles** : PR Genouillade, PR Saint-Gilles, PR Libération, PR École - Gimeaux
- **Saint-Martin-de-Crau** : PR Domaine du Lac, PR Chapelette



Poste de relevage Genouillade (Arles)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



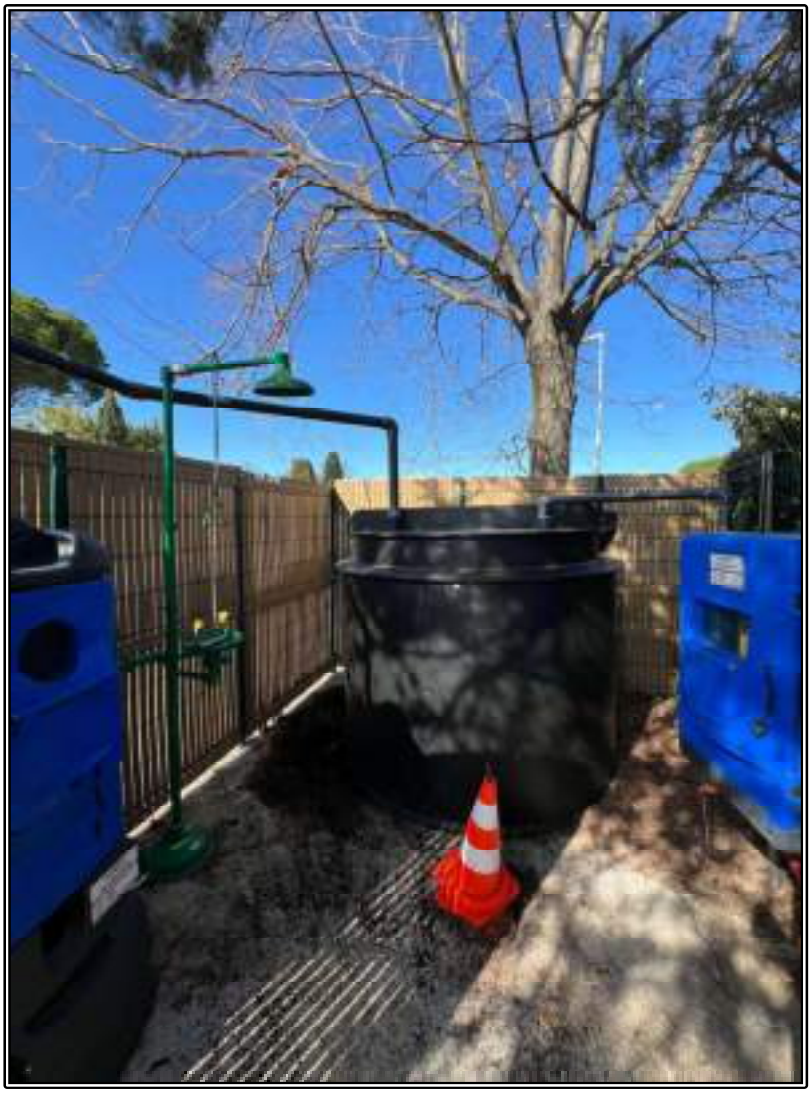
Poste de relevage Saint-Gilles (Arles)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Poste de relevage Libération (Arles)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Poste de relevage Domaine du Lac (Saint-Martin-de-Crau)

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Poste de relevage Chapelette (Saint-Martin-de-Crau)



Poste de relevage Ecole – Gimeaux (Arles)

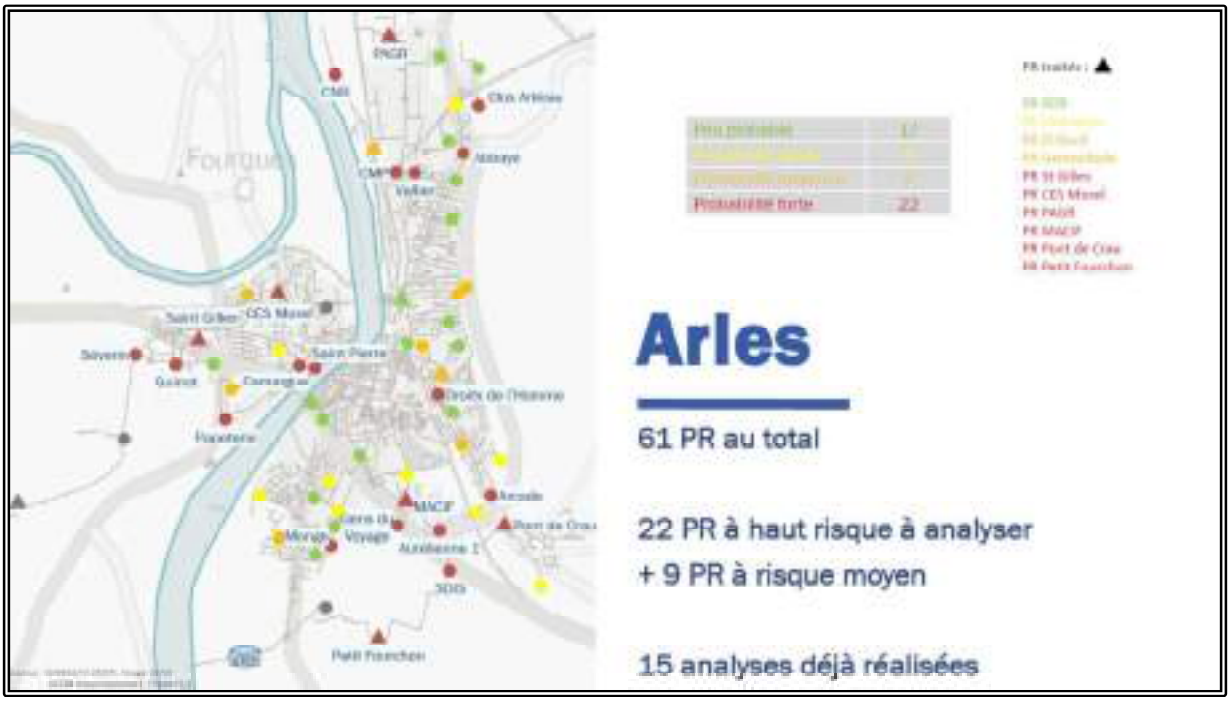
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

6. Diagnostic et suivi de l'H_2S

Conformément à l'article 27.2 du contrat de délégation de service public, **ACCM Assainissement** a investi, en début de contrat, dans **cinq enregistreurs de mesures d'H_2S** de type **Odalog**.

Une présentation de l'**étude H_2S** sur l'ensemble du territoire **ACCM** a été réalisée le **23 mai 2024**.

Le **temps de séjour des effluents** dans les canalisations de refoulement étant un facteur déterminant dans la formation de sulfures et le risque de dégazage, une **étude hydraulique** a été menée. Celle-ci analyse les variations des temps de séjour en conditions **sèches et pluvieuses**, avec une attention particulière portée à la **saison estivale**.



Classification des postes de relevage à risques sur la commune d'Arles



Classification des postes de relevage à risques sur la commune de Tarascon

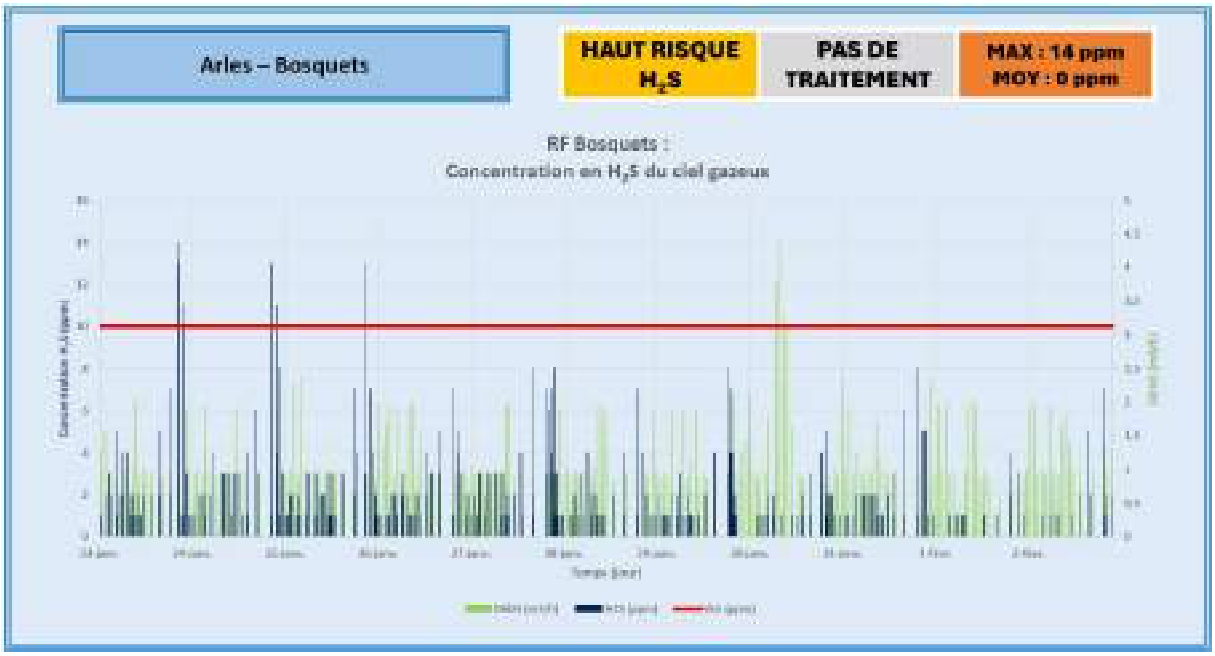
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Parce que la teneur en H_2S dans l'air peut être très variable à quelques minutes d'intervalle, nous réalisons des mesures d'H_2S dans l'air à des pas de temps de 5 minutes en utilisant des capteurs autonomes en énergie et mobiles.

Deux campagnes de mesures sont réalisées annuellement : une campagne hivernale, et une campagne estivale.

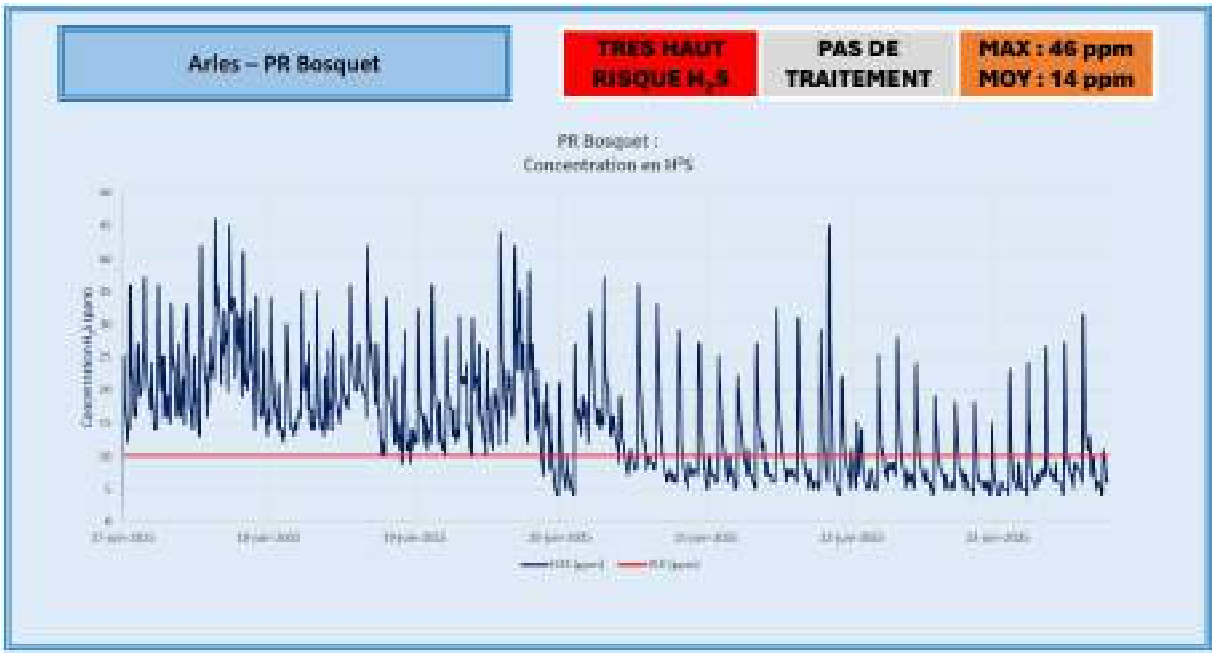


Concentrations d'H2S mesurées au sein de l'ouvrage Bosquet en période hivernale

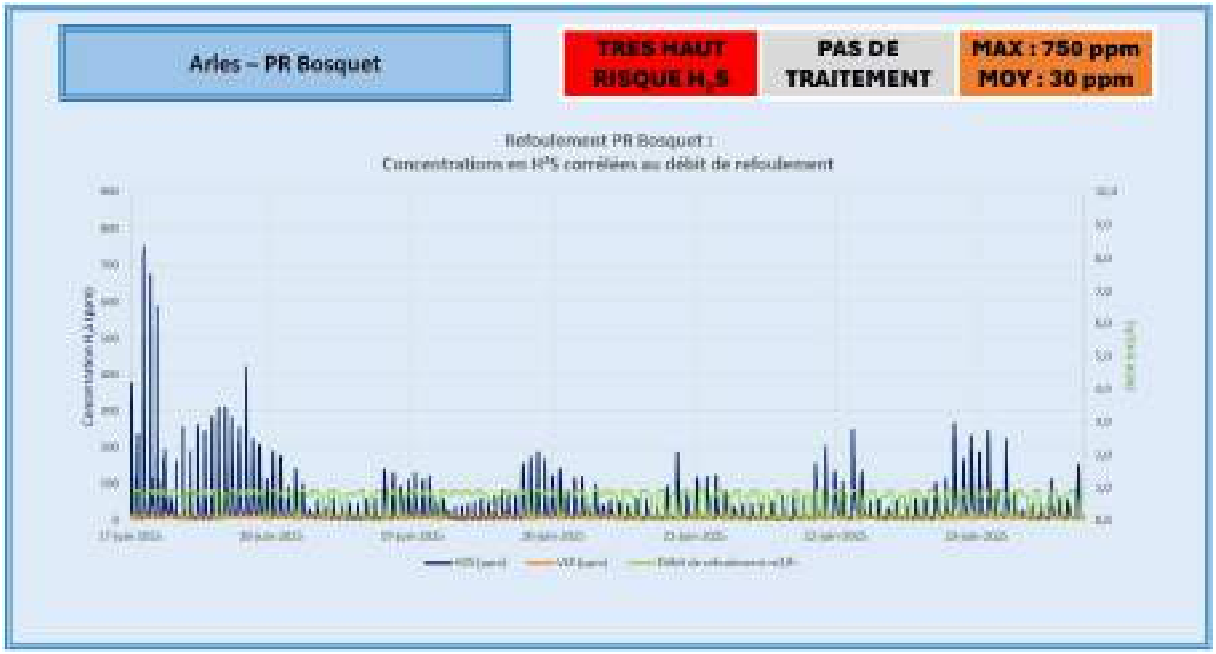


Concentrations d'H2S mesurées dans le regard de refoulement de l'ouvrage Bosquet en période hivernal

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Concentrations d'H2S mesurées au sein de l'ouvrage Bosquet en période estivale



Concentrations d'H2S mesurées dans le regard de refoulement de l'ouvrage Bosquet en période estivale

Le suivi du réseau se fait par la pose de 8 enregistreurs d'H_2S chaque mois pendant 1 semaine.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

7. Equipements pour le diagnostic permanent

Conformément à l'article 27.2 du contrat de délégation de service public, **ACCM Assainissement** a investi dans plusieurs équipements essentiels pour optimiser la gestion et le suivi du réseau d'assainissement. Ces investissements incluent :

- **Le calibrage des postes de relevage**
- **2 générateurs de fumée** destinés à la recherche des eaux claires parasites :
 - **Un générateur pour les branchements**
 - **Un générateur pour les canalisations**



Nom équipement	Numéro équipement
Générateur de fumée pour branchement	UEI00002895
Générateur de fumée pour canalisation	UEI00002896

Extraction inventaire

- 3 pluviomètres pour améliorer la précision du diagnostic du fait de la taille du territoire ACCM :
 - 1 pluviomètre à la station d'épuration de Salierss,
 - 1 pluviomètre à la station d'épuration de Boulbon APIC,
 - 1 pluviomètre au réservoir de Margaillan.

Nom équipement	Numéro équipement
Pluviomètre à la station d'épuration de Salierss	IME00007877
Pluviomètre à la station d'épuration de Boulbon APIC	IME00007879
Pluviomètre au réservoir de Margaillan	IME00007878

Extraction inventaire

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Pluviomètres Boulbon (Gauche) – Margaillan (Milieu) – Salierss (Droite)

- 2 préleveurs pour les rejets industriels



Nom équipement	Numéro équipement
Préleveur 1 pour rejets industriels	IRP00004563
Préleveur 2 pour rejets industriels	IRP00004564

Extraction inventaire

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

8. Aménagement atelier déshydratation de Raphèle

Conformément à l'article 27.2 du contrat de délégation de service public, **ACCM Assainissement** a installé une **unité de déshydratation des boues par presse à bandes** en **juillet 2019** sur la station d'épuration de **Raphèle-les-Arles**.

Cette installation, mise en place en **juillet 2019**, est composée des éléments suivants :



Un filtre presse à bandes ATR Compact 410



Une armoire de commande électrique



Un ballon et une pompe d'eau industrielle



Une connexion au silo à boues en amont



Un extracteur d'air



Un compresseur d'air

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE




Une pompe à boues d'eaux brutes et un mélangeur



Une pompe à boues déshydratées




Une préparante à polymère AUTOFLOC et une pompe polymère



Une canalisation d'extraction des boues vers une plateforme béton pour la benne



Enduit des murs

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Ces travaux ont fait l'objet d'un porter à connaissance transmis le 18 septembre 2019.

Porté à connaissance STEP Raphèle - presse à bandes

De [redacted] mer., 18 sept. 2019 18:28
Objet : Porté à connaissance STEP Raphèle - presse à bandes 2 pièces jointes
À : [redacted]
Cc : GONGORA, Pauline <pauline.gongora@saur.com>

Mme [redacted]

Vous trouverez en PJ le document préparé pour réaliser le porté à connaissance de la presse à bandes installée sur la station d'épuration de Raphèle.
Je vous laisse en prendre connaissance et suis à votre disposition pour en discuter.

Cordialement,

Toute utilisation, copie, transfert ou impression d'un e-mail qui ne vous est pas destiné engage la responsabilité du récipiendaire. Si un e-mail vous est adressé par erreur, merci de le détruire et de garder confidentielles les informations dont vous auriez eu connaissance.
Avant d'ouvrir toute pièce attachée à cet e-mail, il appartient à tout récipiendaire de vérifier l'absence de virus dans celui-ci, et ce, même si nous mettons en œuvre des mesures contre les attaques virales ; le groupe Saur ne pourra être tenu responsable si un virus infecte votre système.

Descriptif-presse-a-bandes-STEP-Raphele.docx
10 Mo

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE


Système de déshydratation des boues par presse à bandes
sur la station d'épuration de Raphèle lès Arles



Porter à connaissance transmis

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

9. Bâche de stockage des boues sur Montcalde

D'un commun accord avec la collectivité, il a été décidé de remplacer ces travaux par la mise en place d'un **maillage entre les deux tables d'égouttage et les deux centrifugeuses**, afin de sécuriser l'alimentation en boues des centrifugeuses.

Cet accord a été formalisé par mail le **10 avril 2019**.

Re: Remplacement investissement assainissement "Bâche de stockage des boues de Roubian"

De : [redacted] mer., 10 avr. 2019 10:34
Objet : Re: Remplacement investissement assainissement "Bâche de stockage des boues de Roubian" 6 pièces jointes
À : [redacted]
Cc [redacted]

Bonjour,
Vous avez mon accord pour ventiler la somme de 3125 € prévu à l'équipement d'une bâche de stockage des boues sur la STEP du Roubian (article 27.2 du contrat DP ASST)
sur les travaux d'améliorations de l'atelier de déshydratation de la STEP de Montcalde, au motif que la STEP du Roubian a été supprimée fin 2016 et les effluents raccordés sur la STEP du Radoubs.

« Sécurisation de l'alimentation en boues des centrifugeuses » : réalisation d'un maillage entre les 2 tables d'égouttages et les 2 centrifugeuses. Cela permettra en cas de panne d'alimenter l'une ou l'autre des centrifugeuses avec l'une ou l'autre des tables d'égouttage"

Merci d'informer Jean-Damien et de lui communiquer son interlocuteur pour lui permettre de valider votre projet et d'en suivre la réalisation.
D'autre part, tous ces travaux devront faire l'objet d'**une mise à jour des DOE de la STEP** (plans, schéma électrique, notice exploitation), ainsi que de la supervision pour être parfaitement intégrés.

Cordialement

[redacted]
Chef de service - 04 86 52 60 26 - 06 49 93 72 00
Service de Gestion des Services Publics Eau et Assainissement
Direction Générale de l'Aménagement et des Services Techniques
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
5 rue Yvan Audouard
BP 30 328 – 13637 Arles Cedex
04 86 52 60 00

www.agglo-accm.fr Nous suivre sur Facebook Nous localiser

Adoptez l'éco-attitude, n'imprimez cette page que si cela est vraiment nécessaire

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Maillage réalisé sur la station de Montcalde

AVANT- Photo du haut /APRES – Photo du bas

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

10. Supervision centralisée

L'activité économique et touristique du territoire **ACCM** exige un réseau de distribution et de traitement d'assainissement sous **haute surveillance**, afin d'assurer une **continuité de service** et une **qualité irréprochable de l'eau distribuée**.

Dans ce contexte, le **système de télégestion** joue un rôle clé en répondant aux enjeux suivants :

- **Garantir le bon fonctionnement des ouvrages** grâce à un contrôle continu via un dispositif **innovant, sécurisé** et une surveillance renforcée des sites stratégiques.
- **Optimiser l'organisation opérationnelle** en :
 - Paramétrant précisément les systèmes pour assurer une **traçabilité parfaite** des événements et historiques associés.
 - Anticipant d'éventuels dysfonctionnements et en assurant une communication efficace en **interne comme en externe**.
- **Accéder aux données en temps réel** depuis les bureaux d'**ACCM Assainissement** pour un suivi réactif et performant.

Les informations issues de ces supervisions sont affichées en continu sur les **murs d'image des CPO locaux**, situés face aux **régulateurs de performance**, leur offrant une **vision globale des installations**.



Ce système affiche **une ou plusieurs vues de synthèse** du secteur supervisé, offrant une visualisation claire des **principales grandeurs des sites distants** ainsi que de leur historique, sous forme de **courbes d'évolution dans le temps**.

Cette fonctionnalité constitue une aide précieuse pour **anticiper les actions à mener** et permet une **planification plus efficace** des interventions.

De plus, des **outils de zoom** permettent de **se concentrer sur une zone spécifique** du secteur supervisé, facilitant l'accès à des informations détaillées pour une analyse plus approfondie.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

11.Atelier de chaulage sur la station de Montcalde

Une **unité de chaulage des boues à la chaux vive** a été mise en place en **juin 2016** sur la station d'épuration d'**Arles Montcalde** (77 000 EH).

Cette installation permet une **valorisation multi-filières** des boues de Montcalde :

- **Compostage** des boues **8 mois sur 12**
- **Chaulage et valorisation** en **plan d'épandage** des boues **4 mois sur 12**

L'unité a été déclarée dans le cadre du **dossier de déclaration du plan d'épandage des boues chaulées**, autorisé par **arrêté préfectoral du 14 avril 2017**.

Située à proximité du **local d'extraction des boues**, elle est composée des éléments suivants :

Équipements externes au local :

- **Silo à chaux vive** (25 m³)
- **Tuyau de remplissage en inox DN 100**
- **Échelle avec crinoline**

Équipements techniques :

- **Pompe de dosage de chaux vive**
- **Pompe dévouteur / broyeur**
- **Pompe de transfert**
- **Armoire de commande électrique**
- **Vis doseuse de chaux vive**



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Interne au local :

- une pompe d'injection,
- un extracteur de poussière,
- une armoire de commande électrique.



Cette filière représente une **alternative pertinente** à l'évacuation des boues par compostage avec les déchets verts. Elle permet de **diversifier les modes de valorisation** tout en réduisant les **distances parcourues** par les boues jusqu'à leur lieu d'épandage, limitant ainsi l'impact environnemental du transport.

Un **porter à connaissance** a été transmis à la **DREAL** le **11 juin 2019**.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Arles Crau Camargue Montagnette

Arles, le 11 juin 2019

DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes
SEHN – Pôle police de l'eau
et d'hydroélectricité
69453 LYON Cédex 06

Objet : bilans annuels du système d'assainissement D'Arles
Réf : JP/VH/AB/ART/FB [redacted]
Dossier suivi par [redacted]
04 86 52 60 26

Affaire suivie par Hélène Prudhomme

Recommandé avec AR

Madame,

Conformément aux articles L 181-14 et R 181-46 du code de l'environnement et pour compléter les informations transmises dans les bilans annuels du système d'assainissement d'Arles la Montcalde, veuillez trouver ci-joint le porté à connaissance relatif à l'installation de chaulage des boues produites sur ladite station d'épuration.

Il est constitué d'une note descriptive technique de la nouvelle unité de chaulage des boues déshydratées vous permettant de juger de son mode de fonctionnement ainsi que de son implantation.

Au préalable à ce dossier, l'épandage de boues chaulées a été autorisé par arrêté préfectoral en date du 14 avril 2017, portant les prescriptions spécifiques relatives à l'épandage des boues issues de la station d'épuration d'Arles Montcalde.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-président à la politique
de l'eau et aux grands travaux
[redacted]

Copies : DDTM [redacted]
AERMC
ACCM
ACCM

Communauté d'agglomération
Cité Yvan Audouard – 5 rue Yvan Audouard BP 30228 ● 13637 Arles Cedex
tél. 04 86 52 60 00 ● fax. 04 90 18 43 79 ● courriel : lepresident@agglo-accm.fr ● Site: www.agglo-accm.fr
Communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

12.Panneautage des sites

Pour valoriser les installations et renforcer leur identification, une **signalétique adaptée** aux couleurs de la **société dédiée** a été mise en place.

Cet affichage permet aux habitants de **reconnaître facilement les ouvrages** gérés par **ACCM Assainissement**, améliorant ainsi la **visibilité et l'accessibilité** des infrastructures.



Portail d'entrée de la station d'épuration de Raphèle-les-Arles



Portail d'entrée de la station d'épuration de Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

En complément afin d'identifier les ouvrages, de faciliter et sécuriser les différentes interventions ainsi que la métrologie des standards d'affichage ont été déployé :





Identification des ouvrages et affichage des consignes métrologiques STEP Raphèle.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

13.Serrurerie ouvrages

Les serrures des 15 stations d'épuration et des 146 postes de relevage ont été remplacées afin de renforcer la sécurité des installations.

Pour ce faire, ACCM Assainissement a installé les cylindres et cadenas suivants :

Commune	Nombre
Serrures + cylindre	80
Cadenas	300



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

14.Gestion des données (SI)

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des composants fonctionnels qui sont déployés dans le cadre du Système d'information d'ACCM Assainissement.

Nom du Logiciel	Descrition	Date de mise en application	Remarque
GEREMI	Télégestion des sites, gestion des alarmes	Début du contrat	
GAMEAU Production	Suivi des index de production et agence de l'eau	Début du contrat	Le logiciel Mire a été remplacé par GAMEAU
GAMEAU Qualité	Suivi de la qualité des effluents	Début du contrat	Le logiciel Mire a été remplacé par GAMEAU
GAMEAU Patrimoine	Inventaire des installations et des équipements	Début du contrat	Le logiciel Mire a été remplacé par GAMEAU
GAMEAU Renouvellement	Suivi du renouvellement des équipements électromécaniques	Début du contrat	Le logiciel Mire a été remplacé par GAMEAU
GAMEAU Intervention	GMAO	Début du contrat	Le logiciel Mire a été remplacé par GAMEAU
NABU	Planification et optimisation des interventions	Début du contrat	Le logiciel PDI a été remplacé par NABU
Mobiplus	Réalisation des interventions en mobilité	Début du contrat	
SIGIS	Système d'information géographique	Début du contrat	
SAPHIR	Gestion clientèle et facturation	Début du contrat	
Base de CO	Base de connaissance clientèle	Début du contrat	
Espace client Saur	Site internet client	Début du contrat	
Philéas	Comptabilité	Début du contrat	
Humany	Gestion du personnel	Début du contrat	
Teams	Outil collaboratif et webconférence	Début du contrat	Le logiciel Teams à remplacer Lync
Yammer	Réseau social entreprise	Début du contrat	
Smart Services	Gestion des demandes IT	Début du contrat	Le logiciel Smart service a remplacé Smart Desk
Power BI	Outil de reporting	Début du contrat	
Portail exploitation	Outil de reporting	Début du contrat	
Entreprise business intelligence	Outil de reporting	Début du contrat	
CPO online	Portail collectivité	Début du contrat	Le logiciel CPO Online a remplacé Ecollectivité
Optim +	Outil de diagnostic et d'optimisation des usines	Début du contrat	Le logiciel Optim+ a remplacé Nexo Tracker

Tableau récapitulatif des applications du système d'information ACCM Assainissement

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

15.Systèmes anti-intrusion

Conformément à l'article 27.2 du contrat de délégation de service public, le Délégataire a mis en place des systèmes anti-intrusion par badges sur plusieurs sites :

Commune	Nom	Solution retenue	Numéro équipement inventaire
Arles	Moncalde	Badges	A créer
Tarascon	Radoubs	Badges	A créer
Tarascon	Roubian	Badges	A créer
Saint-Martin-de-Crau	Ville	Badges	A créer

ACQUISITION D'UNE BENNE PRENEUSE POUR LE NETTOYAGE DU SIPHON DE L'ECLUSE A ARLES

D'un commun accord, il a été décidé de financer une **benne preneuse** spécifique pour le **curage du siphon de l'écluse** à **Arles**.

L'ancien délégataire n'ayant pas laissé d'équipement adapté, un **dispositif sur mesure** a été conçu. Cet équipement étant utilisé **quatre fois par an**, il a été intégré au **fonds d'investissement concessif**, permettant son appartenance au **patrimoine ACCM**.



Benne preneuse de curage du siphon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



10 - Les propositions d'amélioration

Améliorer votre patrimoine, une priorité

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.1 COMMUNE D'ARLES

COMMUNE	PRIORITE	OBJET	Devis
Arles Centre-ville	Moyenne	Diagnostic permanent - Sectorisation du réseau d'Arles avec mise en place pour identification des secteurs dont la présence des eaux claires parasites serait préjudiciable	
Montcalde	Moyenne	Mettre en place un protocole de suivi du débit d'air par rampe avec mesure de débit au tube de pitot.	
Montcalde	Moyenne	Création d'une aire stabilisée pour grue pour l'entretien des raquettes et des agitateurs du bassin aéré est indispensable pour réaliser les travaux de curage des bassins.	
Montcalde	Moyenne	Installation de débitmètres sur pompes de polymère	
Montcalde	Pas urgente	Remplacer les CPU de l'automate redondante par une CPU unique et celles obsolètes des centrifugeuses 1 et 2	Devis en attente
Montcalde	Forte	Réhabiliter les vestiaires.	
Montcalde	Urgente	Protection inondation - Poste de défense refoulement eau traitée	
Montcalde	Urgente	La station d'épuration de Montcalde n'est pas équipée de disconnecteur. La pose de ce disconnecteur apparaît urgente.	
Montcalde	Urgente	Remise aux normes du *groupe électrogène*	
Arles Centre-ville	Forte	Gestion patrimoniale des réseaux en très mauvais états : Rue Marius Allard, Rue Lebon et Pierre Martin, Rue Galilée/Copernic, Rue Edmond Audran PR Macif conduite refoulement sous-dimensionnée.	
PR Severin	Forte	Nécessité de sécurisé l'accès, avec la mise en place d'un grillage ou d'un verrou.	
PR Masoni	Forte	Trappes PR Masoni.	
PR Gens du voyage	Forte	Mise en place de pompe avec diamètre de passage plus important afin de lutter contre les bouchages.	
PR Observance	Forte	PR Observance mauvais état - voir sa réhabilitation Demande de mise en place d'une désodorisation. Trappe du poste de relevage Observance - problème de poids des plaques + risque de chute	
Step Saliers	Urgente	Réhabilitation ou reconstruction STEP à prévoir suite à réduction eaux claires parasites.	
Step Saliers	Forte	Mise en place d'un variateur sur chaque pompe du PR entrée pour réguler le flux.	
PR Eglise Mas Thibert	Forte	A réhabiliter. Voir domaine privé et public au riverain car stockage du bois	
Step Mas Thibert	Moyenne	Il serait nécessaire de réaliser une étude pour la création d'un by-pass sur le poste de relevage principal vers le canal, en cas d'épisode pluvieux. En	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

		effet, le réseau n'absorbe pas et monte en charge en amont du poste de relevage et/ou Pompe écrêtage : afin de limiter au maximum les nuisances sur le système de collecte lors de très fortes précipitations au niveau du poste de relevage principal. Cette pompe d'écrêtage correspondrait au point A2. Il serait opportun d'étudier la diminution de la fréquence d'autosurveillance au regard que : • la station est conforme, La quantité de boues extraite depuis 2016 est en adéquation voire supérieure à la charge entrante.	
Raphèle - Moules	Urgente	Reprise du réseau gravitaire reliant le village de Raphèle à la STEP en passant sous la RN113 et la voie SNCF. Ce réseau est cassé sous la RN113. Une ITV a été réalisée.	
Step Raphèle - Moules	Forte	Remplacement du tamis rotatif par un dégrilleur à peigne (entrefer 6 mm) et ajout d'un dégrilleur fin.	Devis en attente-report 2024
Step Raphèle - Moules	Pas urgente	Mise en place d'un variateur sur chaque pompe du PR entrée pour réguler le flux.	
Step Raphèle - Moules	Pas urgente	La mise en place d'un filet sur le silo à boues permettrait d'éviter que le feuillage ne tombe pas dans le silo.	
Step Raphèle - Moules	Urgente	<u>Filière boues</u> Il faudrait installer un débitmètre sur les pompes de polymère afin d'améliorer le suivi et le taux de traitement.	
Step Raphèle - Moules	Urgente	Il apparaît nécessaire d'installer une dalle béton, un inverseur de source et potentiellement un groupe électrogène.	
Step Raphèle - Moules	Urgente	La station d'épuration de Raphèle n'est pas équipée de disconnecteur. La pose de ce disconnecteur apparaît urgente.	
Raphèle - Moules	Forte	Gestion patrimoniale des réseaux très dégradés : Rue Coupo Santo	
PR Cabre d'Or Raphèle-Moules		Demande de mise en place d'un grillage pour sécuriser l'accès et changer les trappes par une version verrouillable.	

➔ COMPLÉMENT D'INFORMATION - RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Réseau d'assainissement – Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

De nombreux réseaux sont vétustes et/ou sont des points noirs et/ou ont fait l'objet d'effondrement et risque de s'effondrer de nouveau. Il serait intéressant d'envisager un renouvellement à court terme :

- Rue Galilée / Rue Nicolas Copernic :
 - ↳ 800 ml
 - ↳ DN 200 – Fibres-ciment / DN 250 – Fibres-ciment
 - ↳ ITV réalisée le 21/06/2021

- Rue Edmond Audran :
 - ↳ 79 ml
 - ↳ DN 250 – Fibres-ciment
 - ↳ ITV réalisée le 30/09/2021

- R. Docteur René Laennec :
 - ↳ 43 ml
 - ↳ DN 200 – Grès
 - ↳ Modifier le tracer du réseau piqué directement sur l'ovoïde (absence de regard)

- Refoulement Poste de relevage MACIF :
 - ↳ 735 ml
 - ↳ DN 200 – Amiante-ciment

- Av. de Jerez :
 - ↳ 104 ml
 - ↳ DN 250 – PVC
 - ↳ ITV réalisée le 29/08/2024

- R. Jacques Martin :
 - ↳ 275 ml
 - ↳ DN 200 – Grès

- R. Marius Saulcy / R. Robert Martin :
 - ↳ 198 ml
 - ↳ DN 150 – AC
 - ↳ ITV réalisée le 11/04/2023

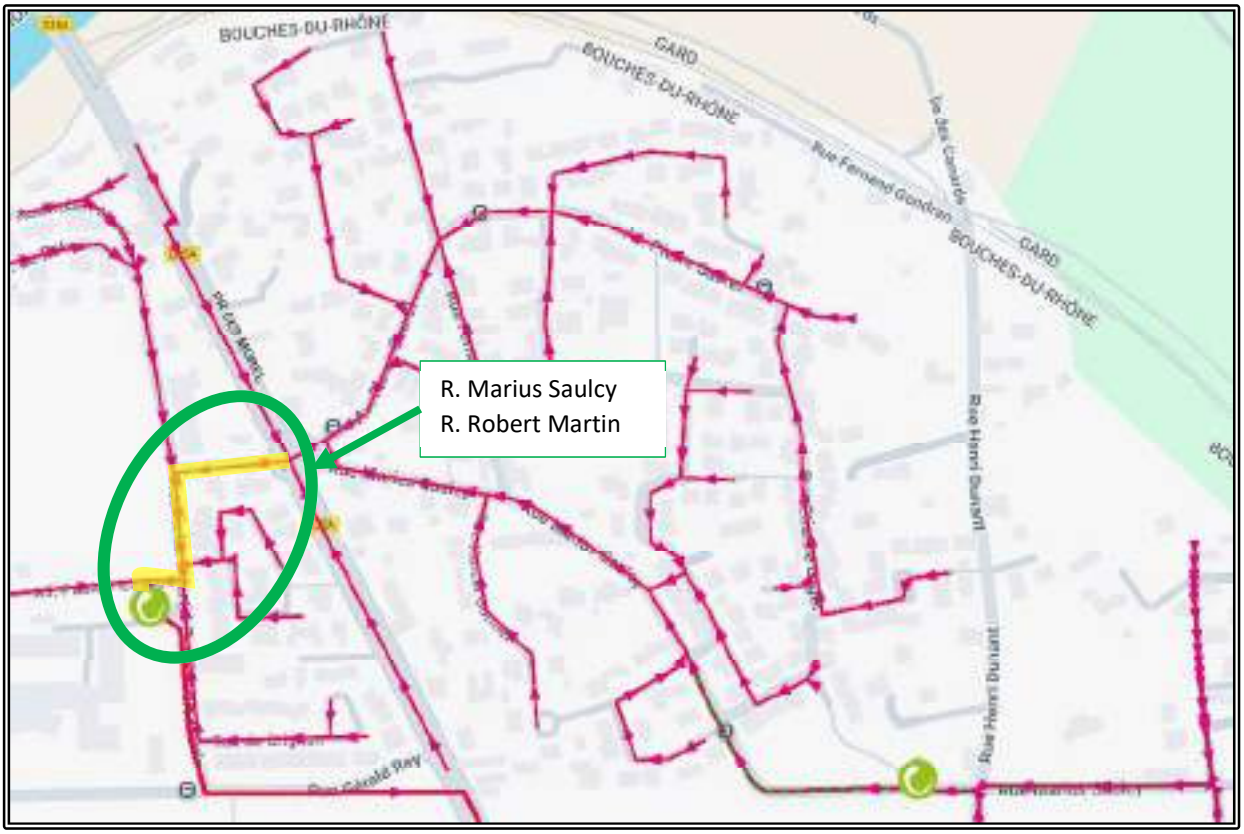
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE





Localisation des zones à renouveler sur la commune d'Arles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Réseau d'assainissement – Raphèle Moulès

Un diagnostic du réseau est nécessaire afin de limiter et localier les entrées d'eaux claires parasites. Il serait nécessaire de renouveller les réseaux suivants :

- Le réseau gravitaire reliant le village de Raphèle à la Station d'Épuration en passant sous la RN113 et la voie SNCF est nécessaire. Ce réseau est cassé sous la RN113 :
 - ↳ 442 ml
 - ↳ DN 300 – Fibres-ciment
 - ↳ ITV réalisée le 21/09/2020
- Le réseau de la R. Coupo Santo / R. du Tambourinaire / Av. de Provence / R. du Galoubet / R. des Cigales :
 - ↳ 515 ml
 - ↳ DN 200 – Amiante-ciment
 - ↳ ITV réalisée le 30/06/2021



Localisation des zones à renouveler sur la commune de Raphèle

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ COMPLÉMENT D'INFORMATION – POSTES DE RELEVAGE

Les plaques des tampons de certains postes de relevage sont très lourdes et peuvent engendrer un accident de travail lié à un mal de dos ou écrasement. Pour d'autres postes de relevage, l'assise des plaques est tellement oxydée que le risque de chute est important. Ou encore, des problèmes de sécurité d'accès des sites ont été constatés (absence de verrou). Les propositions de réhabilitation pour les postes en question sont les suivantes :

- **Poste de relevage Severin :**
 - ↳ Nécessité de sécurisé l'accès, avec la mise en place d'un grillage ou d'un verrou



Trappe du poste de relevage Severin non verrouillées - problème de sécurité

- **Poste de relevage Observance :**
 - ↳ Demande de mise en place d'une désodorisation.



Trappe du poste de relevage Observance - problème de poids des plaques + risque de chute

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Mas Thibert

Postes de relèvement/refoulement

Il est urgent de réhabiliter le :

- **Poste de relevage Eglise :**
 - ↳ Une clôture pourrait être envisagée afin de faciliter le passage lors de nos interventions.



Poste de relevage de l'Eglise

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ Raphèle-Moules

Postes de relèvement/refoulement

- **Poste de relevage Cabre d'Or :**
 - ↳ Demande de mise en place d'un grillage pour sécuriser l'accès et changer les trappes par une version verrouillable.



Trappe du poste de relevage Cabre d'Or - problème de sécurité

➔ COMPLÉMENT D'INFORMATION – STATION D'ÉPURATION

Stations d'épuration de Cabane de Cambon et Saliers envahies de bambous.

Le site est envahi par des cannes dont les rhizomes endommagent les canalisations du réseau de la station. Cela provoque :

- des obstructions, entraînant des dysfonctionnements dans l'écoulement et des débordements ;
- des infiltrations dans le sol, générant une pollution et favorisant la prolifération des cannes. Ces dernières, enrichies par les eaux usées, poussent d'environ 1 mètre par mois.

Nous sommes contraints de remplacer les tuyaux et de resceller les tampons tous les six mois. Il me semble indispensable de considérer une éradication complète des cannes en utilisant une pelleteuse, suivie d'un brûlage des rhizomes avant l'installation d'une microstation.

Le site ne dispose pas d'exutoire : l'installation d'un nouveau tertre ou d'un autre système d'épandage paraît inévitable.

Toutefois, afin d'éviter une nouvelle invasion de rhizomes, il apparaît nécessaire de prévoir cette installation munie d'une protection efficace contre les rhizomes.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Système de traitement Salin de Giraud

L'installation d'une mesure de débit au Point **A3**, entrée station est à prévoir :

- soit un débitmètre électromagnétique au refoulement du poste de relevage principal,
- soit mise en place d'un canal de comptage sur la STEP après prétraitement.



La mise en place de la mesure en entrée station est une priorité. En effet, l'impact des lits de réseaux sur les volumes est important :

Avec une surface d'environ 4 500 m^2 pour les 5 lits : pour une pluie de 80 mm, il y a 360 m^3 de comptabilisé en plus sur la sortie.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.2 COMMUNE DE BOULBON

NATURE	PRIORITE	OBJET	Devis
Poste de relevage Platanes	Pas urgente	Lutte contre les eaux parasites lors des très forts épisodes pluvieux qui saturent le réseau au niveau du PR Platanes. Il est nécessaire de rajouter une pompe supplémentaire ou de mettre des pompes de plus gros débit afin d'éviter la mise en charge du réseau de collecte mais en priorité faire test de fumigations et contrôle de branchement sur le bassin versant.	
Boulbon Colombier	Pas urgente	Mise en place d'un débitmètre sur la pompe d'écrêtage de la STEP Village.	
Boulbon Colombier	Moyenne	Remplacement du clarificateur statique sur STEP Village avec skid production eau industrielle (pour éviter l'usage de l'eau potable sur clarificateur et lors de la déshydratation des boues).	
Boulbon Colombier	Urgente	La station d'épuration de Boulbon n'est pas équipée de disconnecteur. La pose de ce disconnecteur apparaît urgente.	

5.3 COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NATURE	PRIORITE	OBJET	Devis
PR	Pas urgente	Pose d'une sonde de niveau de nappe sur un PR de St-Martin de Crau lors de la réfection de l'un d'entre eux.	
Step centre-ville	Pas urgente	Mise en place d'un dégrilleur en amont du PR d'entrée car les pompes s'usent anormalement vite du fait d'embourbements réguliers.	
Step centre-ville	Urgente	Raccorder la station de traitement des eaux usées à l'eau potable. En effet, le réseau d'eau potable se situe à environ 100 m comme présenté sur la vue aérienne suivante.	
Step centre-ville	Urgente	Raccorder la station de traitement des eaux usées à l'eau potable. En effet, le réseau d'eau potable se situe à environ 100 m comme présenté sur la vue aérienne suivante.	
PR Raillon	Moyenne	Servitude/convention à mettre en place sur PR Raillon avec les propriétaires	
Step centre-ville	Moyenne	Mettre en place un débitmètre électromagnétique sur injection polymère file boue.	
Step centre-ville	Urgente	Broyeur filasses entrée file boues (protection des centrifugeuses)	
Step centre-ville	Forte	Compacteur refus dégrilleur	
Step centre-ville	Forte	*Assurer la continuité de service - Via la dotation renouvellement, il est nécessaire de prévoir du matériel en stock :* *Centrales polymère de déshydratation* Il apparait nécessaire d'avoir : ✓ un kit de pièces de secours pour intervention rapide, ✓ une pompe polymère de secours. *Poste de recirculation* Il est nécessaire de prévoir une pompe d'extraction des boues en secours. *Traitement de l'air* Il est nécessaire de prévoir un moteur de ventilateur d'extraction en secours.	
SMC ZI	Urgente	Modification du système de comptage en sortie de station : Installation d'une sonde radar.	Devis remis
SMC ZI	Forte	Réaliser un diagnostic du réseau avec établissement des autorisations des rejets des industriels. Voir impact du rejet sur milieu récepteur.	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ COMPLÉMENT D'INFORMATION - RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Il est nécessaire de prévoir le renouvellement du réseau :

- Rue Jean Baptiste Valière (intrusions d'Eaux claires parasites à hauteur de 100 m3/j) :
 - ↳ 170 ml,
 - ↳ DN 200 – Fibres-ciment,
 - ↳ ITV réalisée le 05/08/2020.
- Avenue Saint Roch (risque d'effondrement) :
 - ↳ 453 ml,
 - ↳ DN 250 – Fibres-ciment / DN 300 – Fibres-ciment,
 - ↳ ITV réalisée le 10/04/2018 + 13/08/2021.



Localisation des zones à renouveler sur la commune de Saint-Martin-de-Crau

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ COMPLÉMENT D'INFORMATION – STATION D'ÉPURATION

St-Martin-de-Crau Ville

Il est nécessaire de prévoir :

- de raccorder la station de traitement des eaux usées à l'eau potable. En effet, le réseau d'eau potable se situe à environ 100 m comme présenté sur la vue aérienne suivante.



Plan de situation du réseau d'eau potable à proximité de l'usine

5.4 COMMUNE DE SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

NATURE	PRIORITE	Description	Devis
PR du Stade	Moyenne	Remplacement couverture et installation télésurveillance (domanialité à vérifier).	
Station d'épuration	A faire	STEP Fourniture et pose de 3 rideaux métalliques (protection stock polymères)	
PR Le Large	Forte	Mise en place d'une mesure H2S et ou Température en continu pour gestion injection chlorure ferrique.	
Station d'épuration	Forte	Etudier la possibilité de nettoyage complet de la bâche eau traitée en basse saison avec la mise en place d'une vanne de vidange et pompe d'épuisement et toutes sujétions à déterminer.	
Station d'épuration	Forte	Compacteur refus dégrilleur	Devis à faire
Station d'épuration	Forte	Prévoir une filière complète désodorisation chimique en lieu et place du biofiltre qui ne permet pas de traiter efficacement les taux de polluants	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ COMPLÉMENT D'INFORMATION – STATION D'ÉPURATION

Sécurité du personnel

Dégagement d'H_2S :

Lors du fonctionnement des centrifugeuses, il y a un fort dégazage d'H_2S qui se produit. Les valeurs mesurées par les détecteurs 4 gaz des agents atteignent environ 30 ppm. A ces valeurs, il est interdit de travailler dans le local.

Il est nécessaire de modifier le système aéraulique en assurant notamment un renouvellement suffisant pour permettre au personnel de travailler dans des conditions saines et sécuritaires.

Il est nécessaire de prévoir :

- du matériel de secours pour la préparation de polymère file eau et file boues,
- la mise en place d'une mesure d'H_2S et ou température en continu au niveau du refoulement du poste de relevage le Large et Intermédiaire pour une meilleure gestion de l'injection de chlorure ferrique et un meilleur suivi de l'impact olfactif,
- l'installation de débitmètre sur les pompes de polymère.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.5 COMMUNE DE TARASCON

Nature	Priorité	Description	Devis
Réseau	Moyenne	Diag permanent Sectorisation du réseau de Tarascon mise en place pour identification des secteurs dont la présence des eaux claires parasites serait préjudiciable.	
Poste de relevage petite route d'Arles	Moyenne	L'ajout d'une désodorisation permettrait de répondre aux nombreuses plaintes d'odeur en aval du poste de relevage.	
Poste de relevage Margarido 1	Urgente	Pour la sécurité du personnel, il est indispensable de prévoir des barres anti-chute	
Poste de relevage Les Ecoles	Urgente	Demande du retrait du bloc en béton qui empêche d'intervenir en urgence.	
Poste de relevage Les Jardins de Juliette	Urgente	Nécessité de sécurisé l'accès au poste, avec la mise en place d'un grillage.	
Station d'épuration	Forte	Installation d'un débitmètre au refoulement des pompes polymère.	Devis fait.
Station d'épuration	Forte	Bassin aération intervention plongeur pour diagnostic + renouvellement rampes aération	Devis à faire
Station d'épuration	Moyenne	Installer un groupe électrogène	Devis à faire
Station d'épuration	Urgente	Installer un disconnecteur	

➔ COMPLÉMENT D'INFORMATION - RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Il est nécessaire de prévoir le renouvellement des réseaux situés :

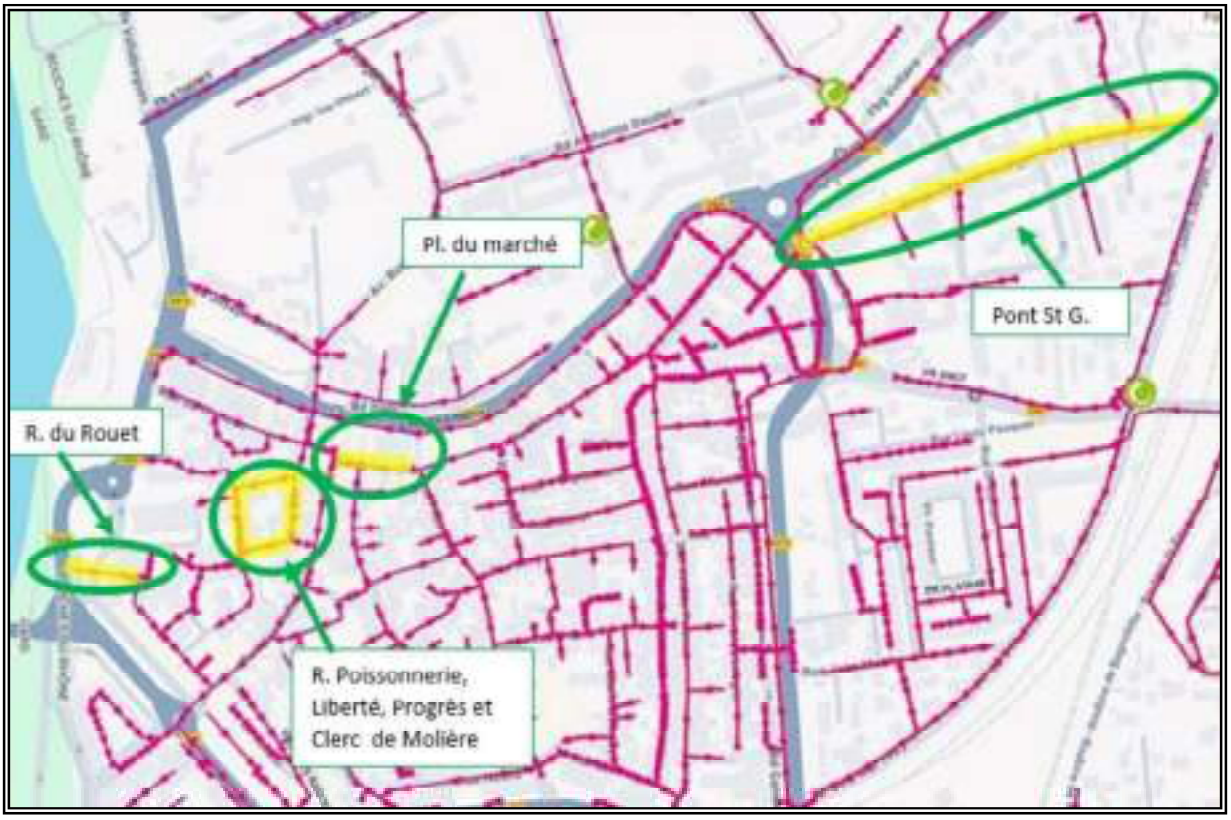
- Place du Marché (réseau en Amiante Ciment très dégradé avec des plaintes) :
 - ↳ 125ml,
 - ↳ DN 200 – Amiante-ciment,
 - ↳ ITV réalisée le 10/11/2021.

- Rue du Rouet (réseau en fonte dégradé sous le bâtiment Panoramique) :
 - ↳ 45 ml,
 - ↳ DN 150 – Fonte,
 - ↳ ITV réalisée le 07/09/2021.

- Rue de la Poissonnerie / Liberté / Progrès / Clerc de Molière :
 - ↳ 216 ml,
 - ↳ DN 125 – Grès
 - ↳ ITV réalisée le 24/10/2024

- Chemin Pont St Georges :
 - ↳ 355 ml,
 - ↳ DN 200 – AC
 - ↳ ITV réalisée le 28/11/2024

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



Localisation des zones à renouveler sur la commune de Tarascon

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

➔ COMPLÉMENT D'INFORMATION - POSTE DE RELEVAGE/REFOULEMENT

- **Poste de relevage Margarido 1 :**
 - ↳ Pour la sécurité du personnel, il est indispensable de prévoir des barres anti-chute.




Trappe du poste de relevage Margarido 1 – problème de sécurité

- **Poste de relevage Les Ecoles :**
 - ↳ Demande du retrait du bloc en béton qui empêche d'intervenir en urgence.



Trappe du poste de relevage Les Ecoles

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

- **Poste de relevage Les Jardins de Juliette :**
 ↳ Nécessité de sécurisé l'accès au poste, avec la mise en place d'un grillage.



Trappe du poste de relevage Les Jardins de Juliette – problème de sécurité

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

5.6 GESTION DU STOCK EN LIEN AVEC L'AMDEC POUR ASSURER LA CONTINUITE DE SERVICE

L'Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité (AMDEC) a été menée sur chaque usine afin d'identifier les points critiques des installations et d'anticiper les risques de dysfonctionnement. Cette démarche proactive permet de renforcer la fiabilité des équipements, d'optimiser la maintenance et de garantir une continuité de service optimale.

Grâce aux AMDEC, les équipements les plus vulnérables ont été identifiés, ainsi que les pièces et matériels critiques nécessaires à leur bon fonctionnement. Il en résulte la nécessité de maintenir en stock des **matériels de secours**, prêts à être déployés en cas de panne ou d'urgence. Cette anticipation permet :

- **Une réactivité accrue** face aux défaillances, réduisant ainsi les temps d'arrêt et le risque de NON-CONFORMITE,

 = > Une continuité de service assurée.

- **Une meilleure gestion du patrimoine**, avec une intégration des pièces essentielles dans le stock stratégique de chaque site.

Vous trouverez ci-joint la liste du matériel identifié par ces AMDEC, qui devrait être intégré au patrimoine et maintenu en stock sur site afin d'assurer une réponse rapide et efficace en cas de besoin.

Vous trouverez ci-joint la liste du matériel identifié par ces AMDEC, qui devrait être intégré au patrimoine et maintenu en stock sur site afin d'assurer une réponse rapide et efficace en cas de besoin.

Usine	Détail équipement	Commentaire	Action
STEP Arles	Pompe de transfert des graisses	Impossibilité d'envoyer les graisses extérieures vers le traitement des graisses. Stockage des graisses dans la fosse jusqu'à saturation. L'ensemble du périmètre ACMM est impacté	Devis ACCM Assainissement en cours de réalisation
STEP Tarascon	Central préparation Polymère	Défaut d'alimentation. Panne d'agitation. Coupure d'eau de dilution. Arrêt déshydratation. Kit de maintenance/pièces détaches à prévoir.	Devis ACCM Assainissement en cours de réalisation
STEP Les Saintes Maries de la Mer	Centre préparation Polymère	Défaut d'alimentation. Panne d'agitation. Coupure d'eau de dilution. Arrêt déshydratation. Kit de maintenance/pièces détaches à prévoir.	Devis ACCM Assainissement en cours de réalisation
STEP Saint Martin de Crau Ville	Pompe extraction des boues	Arrêt centrifugeuses - Remplissage silo impossible	Devis ACCM Assainissement en cours de réalisation
	Centre préparation Polymère	Défaut d'alimentation. Panne d'agitation. Coupure d'eau de dilution. Arrêt déshydratation. Kit de maintenance/pièces détaches à prévoir.	Devis ACCM Assainissement en cours de réalisation
	Ventilateur extraction d'air.	Pas de renouvellement d'air / extraction d'air vicié. Risque de formation d'H2S, d'odeur et risque pour le personnel exploitant.	Devis transmis. Non retenu par ACCM En attente de validation
	Dosage de polymère.	Pompe doseuse HS. Arrêt de la déshydratation.	Devis transmis. Non retenu par ACCM En attente de validation
STEP Raphele	Arrêt de l'alimentation électrique de la station depuis le réseau public	Arrêt total des équipements électrique. Dégradation rapide du traitement. Prévoir une aire d'installation pour un groupe électrogène mobile + inverseur de source.	Devis transmis. Non retenu par ACCM En attente de validation

Liste du matériel à stocker selon l'AMDEC

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE



11- Liste des données nécessaire à l'établissement du rapport sur le prix et la qualité de service

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE

Description du contrat
ACCM EU DSP
Délégation de service public
Début contrat : 7 décembre 2022 Fin contrat : 1 février 2028

D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant à la collectivité	0,00	€HT/an
	Prix au m³ (Consommation) revenant à la collectivité	0,0000	€HT/m³
VP.178	**Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité** *(abonnement + consommation x 120)*	**0,00**	**€HT/120m³**
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant au délégataire	0,00	€HT/an
	Prix au m³ (Consommation) revenant au délégataire	2.1432	€HT/m³
VP.177	**Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire** *(abonnement + consommation x 120)*	**257,18**	**€HT/120m³**
Taxes des organismes publics			
VP.217	Montant de la Redevance modernisation des réseaux (Agences de l'eau)	0,045	€HT/m³
VP.218	Montant de la Redevance Voies Navigables de France (VNF) : Rejets	0,0000	€HT/m³
VP.219	Montant Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	0.00	€HT/m³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10%	
VP.179	**Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³** *(VP.217+VP.218+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100*	**31,658**	**€TTC/120m³**
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	-	€HT
	Montant total d'une facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1	**288.84**	**€TTC/120m³**
D204.0	**Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1**	**2.41**	**€TTC/m³**

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	4	unité
Données de consolidation			
VP.077	Linéaire de réseau de collecte total (hors pluvial)	399,5	km
Point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
VP.046	Nombre de points noirs	25	Nb
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6 ,3	Nb/100km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	7 782	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	Voir le CARE	€HT
P253.2	**Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans**	0,39%	%

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

ARLES

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	86%	**13**
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		198,6	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		230,62	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	99,8%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		230.0	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		230,62	
Total Partie B :		**28**	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	59,%	**10**
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		136,39	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		230,62	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	**10**
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	**10**
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	**0**
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		**0**
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		**50**	
VALEUR DE L'INDICE		**93**	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	97%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		19,04	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		19.64	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	96%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		18,85	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		19,64	
Total Partie B :		**30**	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	6%	**0**
		1,113	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		19,64	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	**10**
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	**10**
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	**0**
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		**0**
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		**40**	
VALEUR DE L'INDICE		**85**	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

TARASCON

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	89%	**13**
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		48,50	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		54,44	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	95%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		51,83	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		54,44	
Total Partie B :		**28**	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	11,11%	**0**
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		5.947	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		54,44	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	**10**
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	**10**
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	**0**
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		**0**
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		**40**	
VALEUR DE L'INDICE		**83**	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

BOULBON

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	96%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		10,880	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		11,33	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	99,5%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		11,28	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		11,33	
Total Partie B :		**30**	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	3%	**0**
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		0,376	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		11,33	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	**10**
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	**10**
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	**0**
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		**0**
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		**40**	
VALEUR DE L'INDICE		**85**	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	98,2%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		82,343	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		83,51	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	99%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		83,02	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		83,51	
Total Partie B :		**30**	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	8 %	**0**
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		6,830	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		83,51	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	**10**
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	**10**
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	**0**
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		**40**	
VALEUR DE L'INDICE		**85**	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

ACCM

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	93%	**14**
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		359,01	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		399,54	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	98%	**15**
Linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		395,05	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		399,54	
Total Partie B :		**29**	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	38%	**0**
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		150,655	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		399,54	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	**10**
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	**10**
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	**0**
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	**10**
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		**40**	
VALEUR DE L'INDICE		**84**	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux			
VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	20 points
VP.159 (10 points)	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10 points
VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaitre les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	30 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	10 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	10 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	10 points
P255.3	**Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées**	**110 points/120 points**	

Dans le Tableau A : <u>l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées</u>, la valeur de l'indice correspondant à <u>une progression</u> dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.
Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

Epuration			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 *Le détail par installation est présenté ci-après*	3 975	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	222	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	238	
P254.3	**Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel**	**93.3**	**%**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 013-211300975-20261103-DELIB136_2026B-DE

Boues			
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	1 718,51	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	99,91%	
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	1550,67	tMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	1 549,35	tMS
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	5 489	kg/j

Abonnés			
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	36 257	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (abonnements)	91.9	ab/Km
VP.229	Ratio habitants par abonnés (abonnements)	2.5	Hab/ab
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	91 477	Hab
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés (abonnements)de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette donnée relève du zonage de l'assainissement collectif (par enquête publique)	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. *Nombre potentiel d'abonnés / Nombre d'abonnés total x 100*	***Donnée à titre indicatif*** NR	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	N.R	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagés	***Donnée à titre indicatif*** N.R.	Nb/ 1000Hab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
P258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	0	Nb/ 1000ab

Gestion financière			
D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
VP.068	Volumes assujettis pour l'année 2025	4 610 412	m^3
VP.119	Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue) pour l'année 2025	NC	€HT
VP.207.0	*Montant des actions de solidarité (abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité).*	*Donnée à titre indicatif* *NR*	€HTVA/m^3
VP.182	Encours total de la dette	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
VP.183	Epargne brute annuelle	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
VP268	Montant restant impayé au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	565 691,88	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	6 538 180	€TTC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	8,6	%